



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

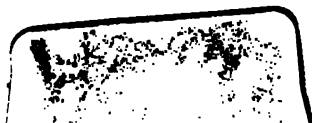
About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



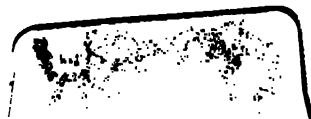


60009535S



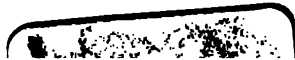


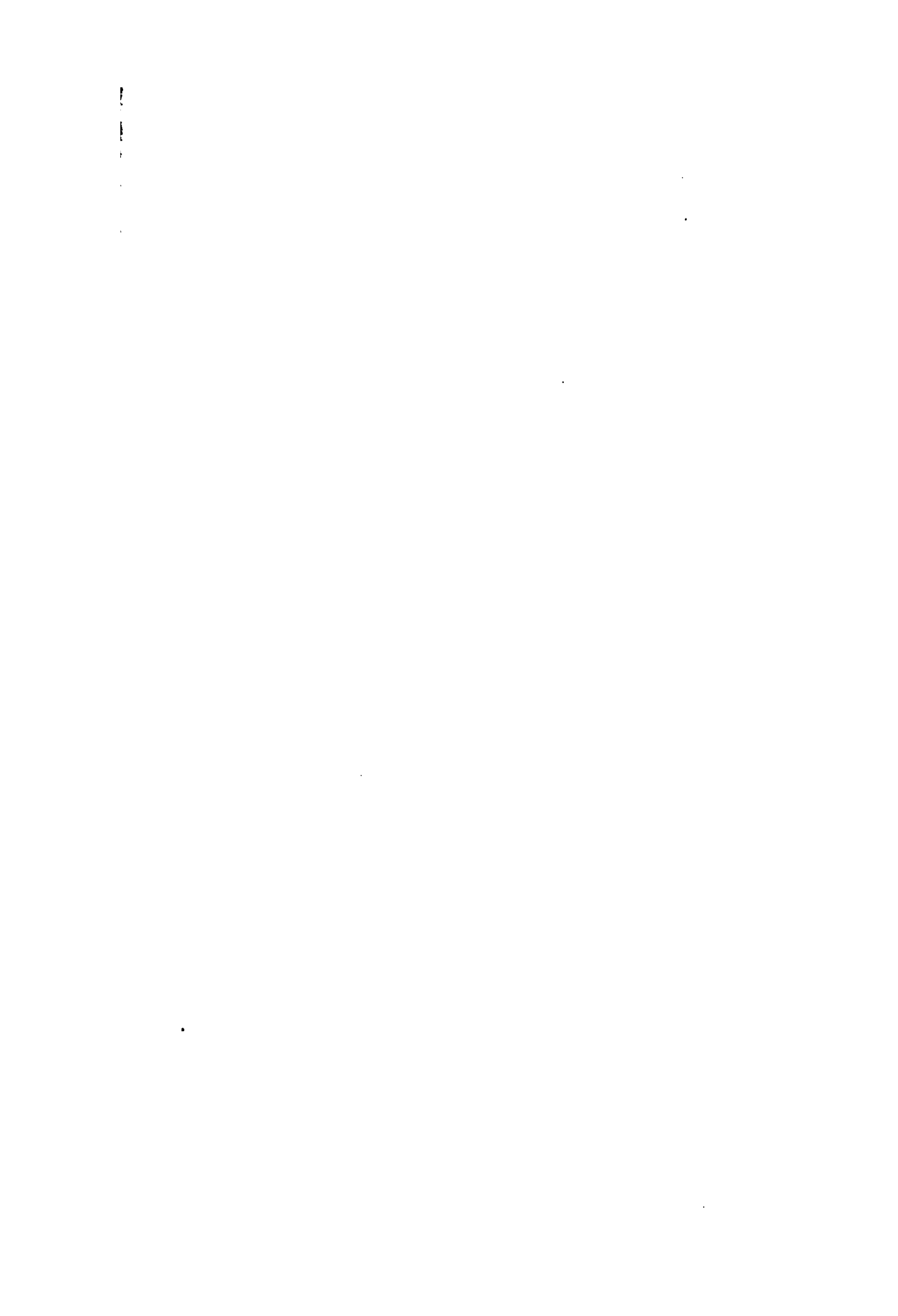
600009535S

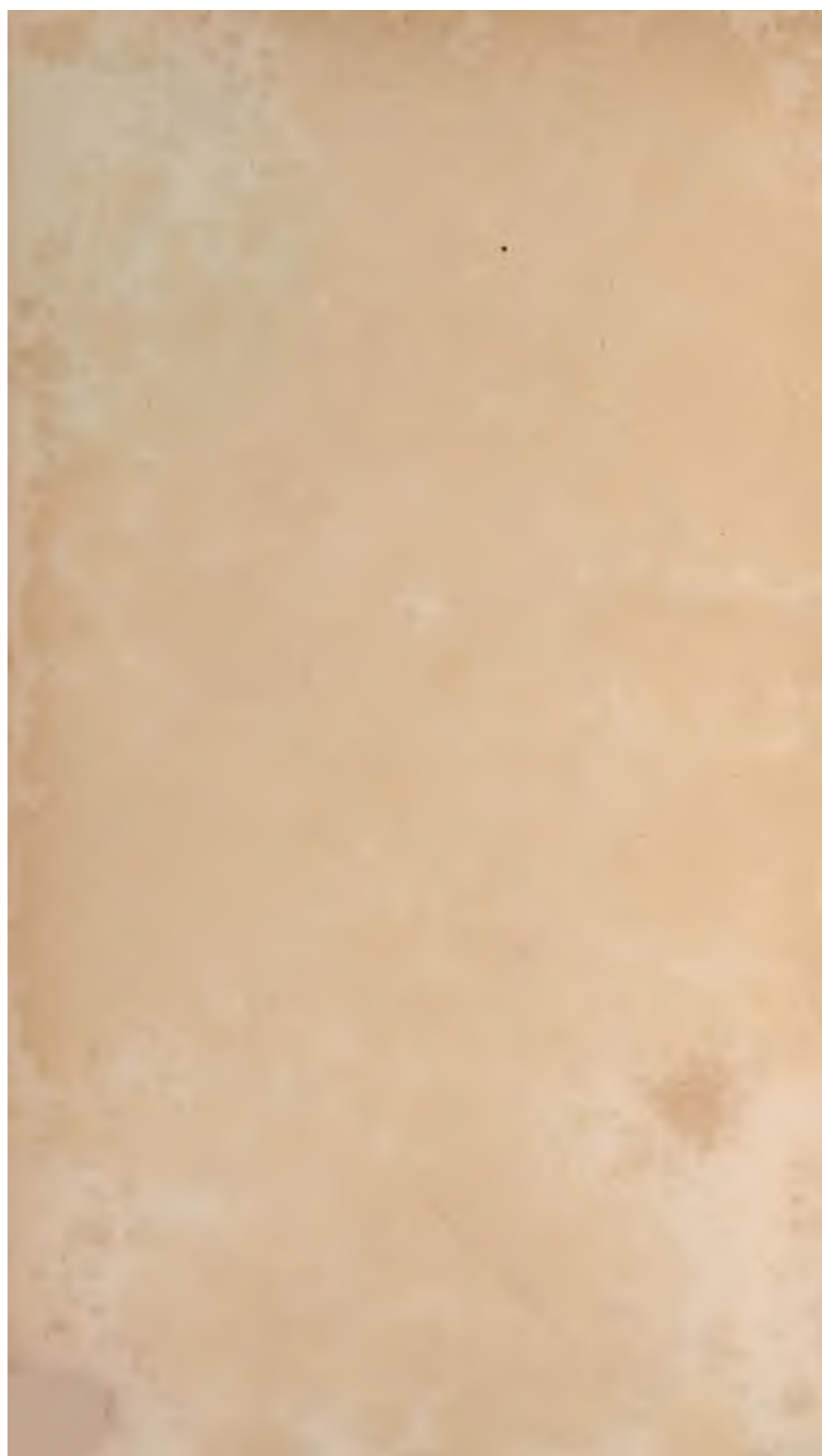




600009535S







HISTOIRE
DE LA VILLE
DE CHAUMONT
(HAUTE-MARNE).

HISTOIRE

DE

DE CHAUMONT

PAR

CHAUMONT, IMPRIMERIE DE CHARLES CAVANIOL.





Imp. Villam, à Paris

CHAUMONT, (H^{le} Marne.)

M. de V. del.

HISTOIRE
DE LA VILLE
DE CHAUMONT

(HAUTE-MARNE).

LA COMMUNE.
— LA LIGUE. — LES REITRES. — L'ABSOLUTISME —
LA RÉVOLUTION ET LES DEUX INVASIONS.
— CHRONIQUE DES RUES ET DE LA BANLIEUE.

PAR ÉMILE JOLIBOIS.

AVEC DEUX PLANS DE LA VILLE
ET CINQ PLANCHES LITHOGRAPHIÉES.



PARIS,
J.-B. DUMOULIN, LIBRAIRE, 13, QUAI DES AUGUSTINS.
CHAUMONT,
CH. CAVANOL, Imprimeur-Libraire. | SIMONNOT-LANSQUENET, Libraire.
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-MARNE.

1856

237. h. 61.



...

Il y a, en France, plusieurs communes du nom de *Chaumont*. Les plus considérables, après la ville de *Chaumont-en-Bassigny*, dont nous allons étudier l'histoire, sont : — *Chaumont-sur-Tharonne*, dans l'ancien Blaisois, aujourd'hui département de Loir-et-Cher, 1,150 habitants. — *Chaumont-en-Vexin*, chef-lieu de canton du département de l'Oise, 1,050 habitants. Il est fait mention de cette commune au XII^e siècle. — *Chaumont-Porcien*, chef-lieu de canton dans les Ardennes, 1,000 habitants. — *Chaumont-en-Blaisois*, canton de Montrichard, Loir-et-Cher, 1,000 habitants. Foulques de Nerra y avait fait bâtir un château. Ce fief important a été longtemps possédé par l'illustre maison d'Amboise, et le titre de *sire de Chaumont*, que plusieurs membres de cette famille ont porté, a souvent embarrassé les recherches de nos chroniqueurs champenois. — *Chaumont-en-Anjou*, canton de Seiches, Maine-et-Loire, 900 habitants. — Il y a encore un *Chaumont* dans le Puy-de-Dôme; un autre dans l'Yonne; *Chaumont-la-Ville*, petite commune du canton de Bour-

mont, Haute-Marne; Chaumont dans le département de l'Orne; Chaumont-sur-Aire, Meuse; Chaumont-le-Bois, Côte-d'Or; Chaumont dans le Jura; Chaumont-devant-Damvillers, dans la Meuse; Chaumont-en-Berry, Cher, et Chaumont-saint-Quentin, hameau du département des Ardennes, canton de Sedan.

La ville de Chaumont-en-Bassigny est aujourd'hui le chef-lieu du département de la Haute-Marne. Sa population est de 6,374 habitants. Elle est située, dans un pays de collines sèches et arides, entre la Marne et la Suisse, sur une hauteur qui est un des nombreux rayons du grand plateau de Langres. — Latitude 48° 6' 15"; longitude 2° 50'; hauteur moyenne du baromètre, 735 mm. — L'élévation de Chaumont au-dessus du niveau de la mer est de 519 m. et de 74 m. 613 au-dessus du niveau de la Marne. Cette rivière reçoit la Suisse au pied de la ville.

Le territoire de Chaumont a 3,075 hectares d'étendue. Un douzième est en friches; la moitié en terres labourables. Il y a huit cents hectares de bois, cent cinquante-quatre de prés et à peine deux de vignes. Les eaux courantes couvrent un peu plus de vingt hectares, les grandes routes autant, les chemins vicinaux le double. — On trouve sur ce territoire plusieurs écarts: la ferme du *Nourri*; le moulin du *Val-des-Choux*; le hameau de *Reclancourt*; la *Maladière*; l'église *Saint-Agnan*, le *Moulin-Neuf* et les *Quatre-Moulins*, dans la vallée de la Marne, avec la ferme des *Rieppes* et *Chaumont-le-Bois*, sur les hauteurs. — Le pataillet de *Chevracourt*; le hameau de *Buzereuilles*;

le lavoir de *Buez* ; les fermes de la *Dame-Huguenotte*, du *Val-de-Villiers* et du *Fays* ; l'ancien ermitage *Saint-Roch* et le *Val-Barisien*, dans la vallée de la Suisse.

Dans l'ancienne Gaule, le territoire de Chaumont faisait partie de la *Cité des Lingons*, peuple de race Kimris, qui se mêla, par force, aux Galls, sept siècles environ avant J.-C. et envoya sous Tarquin-l'Ancien, cinquième roi de Rome, quelques-uns de ses enfants faire la conquête de l'Italie septentrionale. Lorsque, cinquante ans avant J.-C., César envahit la Gaule, les Lingons, — nous avons honte de le dire, — firent alliance avec le conquérant, et ils restèrent impassibles quand leurs concitoyens luttaient de toutes parts contre les Romains. Seuls, de tous les peuples gaulois, les Lingons et les Rémois ne répondirent pas à l'appel patriotique de Vercingétorix. Cependant, le sentiment de la nationalité se réveilla, chez nos ancêtres, sous l'empereur Galba ; mais il était trop tard : le reste de la Gaule était épuisé et il fallut se courber sous le joug. Alors, — résultat inévitable de la servitude, — le caractère national s'effaça complètement et les Gaulois se façonnèrent aux mœurs romaines. — Lors de la division du pays en provinces, la cité des Lingons fit partie de la *première Lyonnaise* et bientôt elle forma un évêché dont Langres fut la métropole. — Cette cité était divisée en cantons, *Pagi* ; le territoire de Chaumont était compris dans le *canton de Darté*, (*in pago Dartensi*), qu'on appela ensuite de *Bologne* (*Boloniensis*), du nom d'une vierge qui y reçut, dit-on, le martyr au IV^e siècle. — Un grand nombre de voies romaines

sillonnaient le pays des Lingons : celle qui passait par Montsaon, Villiers, Jonchery, Laharmant, Maraut et Bologne, longeait le territoire de Chaumont ; mais aucune ne le traversait.

Les Lingons, dont le territoire touchait presque aux frontières de la Germanie, eurent les premiers à souffrir de l'invasion des barbares dans l'empire romain. La métropole se releva de ses ruines ; mais de Darté il ne resta que quelques maisons, sur le bord de la Marne, qui donnèrent naissance au village de Bologne. Enfin, les Bourguignons se fixèrent dans la province ; les Francs leur dictèrent bientôt la loi, après de sanglants combats ; puis vinrent les Huns , et , plus tard, les Sarasins ; de sorte que la cité lingonique, dont les abondantes moissons fournissaient les moulins d'Italie, dans les temps de disette, fut complètement dévastée.

Alors, par suite des fréquents partages du territoire entre les chefs Francs, les anciennes divisions de la Gaule sont oubliées. Il serait impossible, et d'ailleurs inutile, de rechercher quel fut le sort du territoire de la ville de Chaumont dans tous ces partages dont nos vieilles annales ne tracent pas les limites exactes. Disons seulement qu'en même temps que la Gaule prenait le nom de ses nouveaux vainqueurs et s'appelait France, des noms nouveaux étaient également donnés aux provinces ; ainsi, les vastes *campagnes*, les plaines habitées autrefois par les Meldes, les Tricasses, les Remois, les Catalaunes et les Lingons, prirent le nom de *Campania* francisé plus tard en celui de *Champagne*. — Le territoire de Chaumont était compris dans la Basse-

Champagne, à l'entrée d'une petite contrée que, par opposition au nom de *Montagne* donné à la contrée élevée qui est au couchant de Langres, on appelait *Bassigny* (*Ager Bassiniacus* ou *Bassiniacensis*).

Le Bassigny apparaît, pour la première fois, dans la géographie historique de la France, en 870, lors du partage des états de Lothaire; mais il serait difficile de tracer les limites de cette contrée. Une partie appartenait au diocèse de Toul, l'autre à celui de Langres. Au X^e siècle, nous trouvons des comtes du Bassigny, mais à titre bénéficiaire, des espèces de *missi dominici*; et, comme ces seigneurs, qui appartenaient à la famille des Capetiens, avaient des prétentions plus élevées, ils ne s'appliquèrent pas à rendre leurs bénéfices héréditaires. Lors de l'établissement de la société féodale, la plupart des fiefs du Bassigny furent envahis par les comtes de Champagne; Chaumont fut de ce nombre. — Alors l'ancien *Ager* se trouva partagé entre la Lorraine et la Champagne.

Le *Bassigny-Champenois* ou royal avait Chaumont pour capitale. On y remarquait encore Clefmont, Nogent, Coiffy, Montigny, Choiseul et Varennes. Sous le rapport du spirituel, il formait trois doyennés du diocèse de Langres : Chaumont, Is et Pierrefaite; quelques communes dépendaient de l'évêché de Châlons; Bourbonne-les-Bains appartenait à celui de Besançon. Lors de la création du bailliage de Chaumont au XII^e siècle, Andelot, Nogent, Montigny et Coiffy furent érigés en prévôtés; mais ces deux dernières furent distraites du ressort au XVII^e siècle, lors de la formation du bailliage

de Langres. Tout le Bassigny royal suivait la coutume de Chaumont.

■ I

Le *Bassigny-Lorrain* dépendait, en grande partie, de l'évêché de Toul et, pour quelques villages, de celui de Besançon. On y remarquait Conflans, Saint-Thiébaud, Domremy, Bourmont et La Mothe. Il était divisé, sous le rapport judiciaire, entre les bailliages de Lamarche et de La Mothe. Après la destruction de cette dernière ville, au XVII^e siècle, on transféra le siège de la juridiction à Bourmont. Il y avait une coutume du Bassigny-Lorrain.

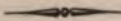
Depuis la division de la France en départements, la presque totalité des communes du Bassigny est enclavée dans la Haute-Marne; le reste fait partie du département des Vosges.



HISTOIRE
DE LA VILLE
DE CHAUMONT
(HAUTE-MARNE).

LIVRE PREMIER.

Depuis l'origine de la Ville jusqu'à sa réunion au domaine
de la Couronne (940--1328).



CHAPITRE PREMIER.

ORIGINES.

I. On a trouvé sur le territoire de la ville de Chaumont, des restes d'une haute antiquité. — A Buxereilles, en travaillant aux fondations de la fabrique construite sur la Suize, on a rencontré, à une profondeur de plus de deux mètres, un amas considérable d'ossements humains. — Avant que le plateau de Saint-Roch, qu'on appelait encore il y a deux siècles *la Vieille Cité*, fût planté d'arbres, les lignes d'un camp romain y étaient apparentes. — Dans

le val de Villiers, non loin de ce camp, on a découvert, en traçant la route, plusieurs sarcophages de pierre dont l'un renfermait des armes.

C'est surtout dans la contrée dite *la Prée de saint-Agnan*, que les découvertes ont été importantes. Il y a vingt ans, on y a rencontré, à un pied au-dessous du sol, près du *Moulin-Neuf*, le long du chemin parallèle à la Marne, des restes considérables de constructions romaines. Le bâtiment principal de ces constructions avait environ trente mètres de longueur. Il renfermait, dans la partie la plus rapprochée du moulin, une salle de bains avec son étuve et son fourneau. Les parois du bassin étaient formées de grosses pierres calcaires revêtues de mosaïque ; au fond était une couche de ciment de trois décimètres d'épaisseur, également recouverte de mosaïque. Le fourneau était fait de fortes briques ayant vingt-deux centimètres carrés, sur six d'épaisseur ; il était rempli d'un amas de cendres grisâtres, de plus de trois mètres cubes, dans lequel on a trouvé une médaille de moyen bronze, à l'effigie d'*Antoine-le-Pieux*, une clef, divers ferrements, des fragments de vases en terre, des tuiles plates et recourbées sur les bords. Sur l'une de ces tuiles on remarquait l'inscription *SENECOIF*, qui était, sans doute, la marque du fabricant. Malheureusement, on n'a pas eu la curiosité de pousser plus loin les recherches.

II. Ces découvertes ne jettent aucune lumière sur l'origine de la ville ; elles prouvent seulement qu'avant le moyen-âge le territoire Chaumontais était habité par quelques familles qui avaient défriché les bords de la Marne, et qu'il a été dévasté par les invasions ; les collines et les lieux élevés étaient restés incultes, et le plateau sur lequel la ville est construite était couvert de broussailles, dont les dernières racines n'ont été arrachées qu'à la fin du XVI^e

Dans la vieille Gaule il n'y eut d'abord ni villes ni villages. Les habitations dispersées dans les plaines formaient des cantons auxquels on donnait des noms différents et tirés, le plus souvent, de l'origine des familles qui les composaient : le district des *Lingons*, par exemple. La culture des terres si fertiles, qu'arrosent nos cours d'eau, suffisant aux besoins des habitants, les lieux élevés ne furent

1

défrichés que plus tard, par suite de l'accroissement de la population. Cependant les relations religieuses et le développement de l'industrie avaient bientôt rapproché quelques familles et formé dans chaque district un centre de population qui avait pris le nom de la peuplade. C'est ainsi que se forma, chez les Lingons, la ville de Langres.

La ville de Chaumont prit naissance au sein d'une révolution sociale beaucoup plus moderne. Elle est d'origine féodale.

L'invasion des bandes germaniques avait bouleversé la société jusque dans ses fondements. Charlemagne essaya de rétablir l'ordre ; mais ses faibles successeurs ne purent continuer l'œuvre qu'il avait si habilement commencée et la réaction replongea l'Empire et surtout la France dans l'anarchie la plus complète. Il n'y eut plus de lois ; l'arbitraire régna dans toutes les provinces ; les officiers se firent souverains sur les terres qu'ils n'avaient jusque-là possédées qu'à titre bénéficiaire ; en conférant eux-mêmes des bénéfices, ils se firent des créatures, des amis, et les rois, placés dès lors dans l'impossibilité de résister, cédèrent à la force des choses. C'est ainsi que se constitua la féodalité au IX^e et au X^e siècles. Les invasions des Normands vinrent encore accroître le désordre, — car les seigneurs, occupés à consolider leur puissance nouvelle, laissaient faire les barbares qui, pendant près d'un siècle, dévastèrent nos provinces. — « L'état de la France était alors si déplorable, dit un historien de la Champagne (1), qu'on n'en peut lire la description sans frémir. Toutes les fureurs des Vandales étaient retracées par les Normands, aussi cruels, aussi sanguinaires, mais plus opiniâtres. Les Vandales passaient comme un tourbillon : malheur à ceux qui se rencontraient sur leur route ! Les Normands pillaient à loisir, avançaient et retournaient sur leurs pas. Une défaite ne faisait que les partager et multiplier les incendies. Les malheureux habitants chassaient eux-mêmes leurs bestiaux dans le fond des forêts, enfouissaient leurs blés, détruisaient leurs provisions et mouraient de faim, plutôt de rien conserver qui pût réveiller l'avidité des Barbares, qui venaient quelquefois fouiller sous

(1) Anquetil, *Histoire de Reims*.

les maisons fumantes pour y trouver un nouveau butin. On ne respirait plus qu'un air empoisonné par la corruption des cadavres restés sans sépulture. »

La féodalité ne fut d'abord qu'un régime de guerres particulières et de brigandage. Les seigneurs s'isolèrent dans leurs domaines ; ils prétendirent que tout, jusqu'à l'homme, leur appartenait, et, comme en définitive la force était leur seul droit, ils se fortifièrent sur leurs fiefs pour maintenir leurs esclaves sous l'obéissance et repousser les invasions des autres seigneurs du voisinage. Bientôt il n'y eut plus que des serfs dans les campagnes, car les paysans qui, en bien petit nombre, étaient restés libres, furent contraints, pour se mettre à l'abri des vexations des châtelains, de se donner aussi à des officiers, à des hommes d'armes, qui constituaient ainsi de nouveaux fiefs. Suivons le nouveau seigneur dans son domaine. « Il s'y établit, dit M. Guizot (1), dans un lieu isolé, élevé, qu'il prend soin de rendre sûr, fort ; il y construit ce qu'il appellera son château. Avec qui s'y établit-il ? avec sa femme, ses enfants ; peut-être quelques hommes libres, qui ne sont pas devenus propriétaires, se sont attachés à sa personne et continuent à vivre avec lui, à sa table. C'est là ce qui habite dans l'intérieur du château. Tout autour, au pied, se groupe une petite population de colons, de serfs, qui cultivent les domaines du possesseur du fief. Au milieu de cette population inférieure, la religion vient planter son église. D'ordinaire, dans les premiers temps du régime féodal, ce prêtre est à la fois le chapelain du château et le curé du village ; un jour les deux caractères se sépareront ; le village aura son curé qui y habitera à côté de son église. Voilà la société féodale élémentaire. »

C'est ainsi que commença la ville de Chaumont.

La contrée baignée par la haute Marne et ses affluents, était depuis longtemps ruinée. Située sur les limites de la Neustrie et de l'Austrasie, elle avait eu à souffrir d'abord de toutes les guerres occasionnées par la rivalité de ces deux provinces. Dévastée ensuite par les Normands, elle avait encore eu à essayer l'invasion des

(1) *Cours d'Histoire moderne. — Histoire générale de la civilisation en Europe depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la Révolution, 1^{re} leçon.*

Hongrois. Dès le commencement du X^e siècle, les rois y avaient envoyé des comtes, à titre bénéficiaire : — il y avait eu un comte du Bassigny, un comte de Bologne ; — mais ces seigneurs, qui appartenaient, soit par leur naissance soit par des alliances, à la famille capétienne, déjà plus puissante que la famille royale, avaient été plus occupés de l'agrandissement et de la consolidation de cette puissance que de la protection à donner au pays. D'ailleurs, aucune position n'était en état de défense : Bologne n'était plus, depuis longtemps, qu'un pauvre village, et dans le Bassigny il ne restait que des fermes isolées. Les guerres que le roi fit à l'empereur pour lui reprendre la Lorraine et surtout la lutte que Hugues-le-Grand soutint contre la Royauté, attirèrent sur cette malheureuse contrée de nouvelles calamités. Les paysans, voyant leurs champs, leurs maisons et leurs propres personnes abandonnés, sans défense, aux brigandages des armées, auront imploré la pitié du comte qui les aura placés sous la protection spéciale d'un de ses officiers. Cet officier est venu, comme l'explique si bien M. Guizot, prendre possession avec sa famille ; il a parcouru le pays dont la garde lui était confiée et, avec l'aide des paysans, il a construit un château, au confluent de la Suize et de la Marne, sur une hauteur désignée par les habitants des environs sous un vieux nom d'origine celtique qui signifie *bois de la montagne* et dont la langue moderne a fait *Chaumont*.

III. « Il me semble, dit Pasquier, que de disputer sur la vieille origine des nations, c'est chose fort chatouilleuse : parce qu'elles ont été de leur avènement si petites, que les vieux auteurs n'estoient soucieux d'employer le temps à la déduction d'icelles tellement que petit à petit la mémoire s'en est du tout esvanouye ou convertie en belles fables et frivoles. » Cette judicieuse observation du savant auteur s'applique mieux encore à l'histoire des villes qu'à celle des nations. En effet, c'est par une fable qu'on a expliqué l'origine de Chaumont. On a dit que la tour du château avait toujours porté le nom de *Haute-Feuille*. Cette fable, inventée au XVI^e siècle, à l'époque où l'on n'étudiait l'histoire nationale que dans les romans de chevalerie, a été acceptée comme vérité historique par Belleforest, qui dit du château de Chaumont : — « Et quant à moi j'estime que

cet édifice est très ancien et que ce mot de Haute-Feuille lui vient dès le temps de Ganelon qui était de la famille de Haute-Feuille, duquel la maison fut aussi à Paris ès lieux-mêmes où à présent sont les Jacobins. » — Plusieurs châteaux situés sur divers points de la France ont revendiqué la même origine, de sorte que, comme le suppose Belleforest, « Ganelon fut sans doute un grand seigneur en Gaule. » Mais cette puissance n'a jamais existé que dans les romans. Avant le XVII^e siècle, tous les documents qui font mention de la tour de Chaumont la désignent simplement sous les noms de *Tour de la Chastellenie*, *Tour Rouge*, *Donjon*, et le plus souvent encore, depuis cette époque, cette dernière dénomination a prévalu sur celle de *Haute-Feuille* qui est de l'invention de Belleforest ou plutôt de Jean Rose, son correspondant, et qu'il faut abandonner.

Le vieux château de Chaumont existe en grande partie, et l'étude que nous en avons faite nous permet de le reconstruire, tel qu'il était dans l'origine, malgré les nombreux changements qui y ont été opérés depuis qu'on en a fait le siège de la justice du pays.

On a détruit l'étage supérieur de la tour principale, qui, avant cette mutilation, avait vingt-cinq mètres, environ, d'élévation. Elle est construite en grosses roches taillées en diamants, carrée, et sa base forme un parallélogramme de onze mètres soixante centimètres de côté. Ses murs ont d'épaisseur deux mètres soixante centimètres à la base, un mètre soixante-quinze au milieu, et un mètre cinquante au sommet. Le toit, à quatre pans, était entouré d'une galerie en pierre. L'intérieur formait un rez-de-chaussée, en partie souterrain, et quatre étages. On arrivait au premier par un escalier mobile, et de là aux autres étages par des échelles que l'on plaçait dans l'intérieur : l'escalier tournant, qui existe maintenant, est de construction moderne. Ces étages sont voûtés, à plein cintre, en forme d'arches de pont ; ils ne recevaient le jour que par des ouvertures très-rares et très-étroites ; celles qui existent, plus nombreuses et plus grandes, n'ont été pratiquées que quand on a fait du séjour des anciens seigneurs une maison de détention. Le rez-de-chaussée servait de prison. Au premier étage et au deuxième étaient la salle d'apparat et le logement du seigneur. Les étages supérieurs étaient destinés aux officiers subalternes et à la petite

garnison chargée du guet. C'était aussi là qu'on renfermait une partie de l'attirail de guerre.

Ce donjon était en grande partie défendu par l'escarpement du terrain ; cependant on l'avait encore entouré d'un mur de forte maçonnerie, qui suivait la ligne d'escarpement, et en réunissait les deux points extrêmes en longeant la rue actuelle de la Voie-de-l'Eau et la rue de Buxereuilles. Dans l'enceinte on avait construit une chapelle, des écuries et une grande salle où se tenaient les gens de service. En dehors il n'y avait primitivement aucune construction.

Deux portes donnaient accès dans le château : c'étaient de fortes tours carrées qui n'ont été démolies que quelques années avant 1789. La porte principale, le *Barle*, était construite à l'entrée de la rue de l'Ange ; elle ouvrait sur le chemin de Langres ; l'autre, bâtie près de la porte actuelle de la Voie-de-l'Eau, donnait sur le chemin de Bar-sur-Aube. Les ponts sur la Suize et sur la Marne étaient de simples passerelles en bois qu'on enlevait dans les jours de danger.

Comme il eût été impossible de laisser la place sans eau, on avait creusé dans l'enceinte, entre les deux portes, un vaste puits dont la profondeur atteignait le niveau des eaux qui coulent au pied de la montagne. Tout château, au moyen-âge, devait avoir son étang ; c'était d'ailleurs aussi un moyen de défense : pour former celui du château de Chaumont, on avait arrêté les eaux de la Suize par une digue construite près de Buxereuilles ; les sources grossissant le volume d'eau de la rivière, toute la vallée se trouvait inondée entre la digue et le château.

IV. Tel était Chaumont à son origine. On reconnaît à cette peinture les châteaux du X^e siècle, décrits avec tant de science et d'exactitude, par M. de Caumont. Mais à quelle époque précise ce donjon a-t-il été bâti ?

Dans une des dernières invasions des Normands en Champagne, les évêques de Langres et de Troyes appelèrent le peuple à la défense du pays et, ligüés avec les comtes de Sens et de Dijon, ils marchèrent contre les Barbares. C'était en 925 ou 935. L'ennemi fut battu sur les limites de la Bourgogne. Quelques chroniqueurs

prétendent que cette bataille célèbre fut livrée sous les murs de Chaumont; mais alors les Normands qui, quelques années auparavant, avaient déjà tout dévasté, jusqu'à l'abbaye de Montiérender, auraient, cette fois encore, traversé toute la Champagne, ce qui n'est pas probable, en présence de l'armement extraordinaire qu'on leur opposa. Nous aimons mieux admettre, avec les *Grandes Chroniques*, que la rencontre eut lieu dans le Charolais. Quoiqu'il en soit, il est certain que notre donjon existait lorsque Lothaire alla reprendre à Robert de Vermandois la ville de Dijon, dont ce comte s'était emparé au préjudice du duc Othon. Le roi passa par Chaumont au retour de cette expédition en 961 (1), et il fit sceller à Condes la charte de donation de ce hameau à l'église Saint-Remy de Reims, par le comte Hugues, son parent, pour y fonder un prieuré (2). Il n'est pas fait mention de notre ville dans l'histoire avant cette époque. Maintenant, si le château, comme tout porte à le croire, a été construit pendant les guerres de Louis d'Outremer en Lorraine et avec les grands de son royaume, Chaumont a pris naissance en 939 ou 940.

CHAPITRE II.

LES SEIGNEURS DE CHAUMONT, JUSQU'À LA RÉUNION DE CE FIEF AU COMTÉ DE CHAMPAGNE (940—1187).

I. Les premiers seigneurs de Chaumont furent donc les comtes bénéficiaires du Bassigny et de Bologne qui établirent là un de leurs officiers. Nous pouvons citer, parmi ces comtes, les Capétiens *Hugues-le-Noir*, *Hugues-le-Grand*, *Hugues-de-Laon*. — Lors que cette

(1) Vignier dit dans son *Chronicon Lingonense* : « *In regressu Rex Calvomontem venit.* » — Voyez la traduction que nous avons faite de ce livre sous le titre de : *Les Chroniques de l'Évêché de Langres*. Chaumont, 1842, in-8°.

(2) Gerberge, la mère de Lothaire, était belle-sœur de Hugues-le-Grand, père de celui dont il est fait mention dans l'acte. Elle était à Condes ainsi que plusieurs évêques et un comte Renaut. La charte de donation est datée : *Actum III nonas octobris, indictione IIII, regnante domno Lothario rege anno VII, in villa Condeda.* — *Actum februario.*

puissante famille monta sur le trône, dans la personne de *Hugues-Capet*, en 987, le nouveau roi, pour s'assurer un plus grand nombre de partisans, laissa, à titre héréditaire, à la plupart des hommes d'armes établis dans les comtés capétiens, les fiefs qu'ils avaient en garde. C'est ainsi que prirent naissance, dans le Bassigny, les maisons féodales de Chaumont, de Choiseul, d'Andelot, de Clefmont, de Nogent, qui s'agrandirent bientôt par des mariages.

Le plus ancien possesseur du fief de Chaumont, à titre héréditaire, dont le nom nous soit conservé, est *GEOFFROI I*, et c'est lui, sans aucun doute, qui a reçu la première investiture, car il vivait en 995, neuf ans seulement après l'avènement de Hugues-Capet. Il fut l'un des bienfaiteurs de l'hôpital de Longué.

II. *HUGUES I* était seigneur de Chaumont, en 1050. Seize ans plus tard, il assiste à une assemblée convoquée dans l'abbaye de Bèze, à l'occasion d'excès et de violences exercés au cloître Saint-Bénigne de Dijon (1). Déjà à cette époque des artisans étaient venus établir leur industrie dans l'enceinte du château et quelques-uns, en construisant hors des murs sur le chemin de Langres, avaient donné naissance au *Bourg*.

Le nombre des paysans qui habitaient les bords de la Marne et ceux de la Suize s'était aussi augmenté. On reconnut donc la nécessité de pourvoir au service religieux, non pas pour la ville, car la chapelle du château, dédiée à Notre-Dame, était encore suffisante, mais pour la banlieue. Les habitants de *Reclancourt*, — hameau qui prit son nom de sa situation sur la rivière, — avaient déjà la chapelle Saint-Agnan, près de laquelle ils enterraient leurs morts, sans doute à côté de sépultures celtiques; mais les quelques familles groupées sur la Suize, près de la digue de l'étang, et qui formaient le hameau de *Buxercuilles*, — ainsi appelé parce que le coteau qui le domine était couvert de buis, — étaient obligées d'aller prier à Condes. Hugues leur fit construire une petite église et demanda à saint Robert, abbé de Molêmes, d'y envoyer des religieux de son ordre qui desserviraient en même temps la chapelle du château. Cette double donation, qui plaçait le clergé de Chaumont sous le patro-

(1) Voyez le *Gallia christiana*.

nage de la célèbre abbaye, fut approuvée quelques années après, en 1101, par l'évêque de Langres (1). C'est l'origine du prieuré de Buxereuilles.

III. GEOFFROI II succéda à Hugues, son père, vers 1100. Il fit une donation importante à la maison hospitalière de Longué. Il avait pour frères *Renier* et *Bérenger*. Les noms de ces trois seigneurs se retrouvent dans une charte par laquelle ils donnent au prieuré Saint-Didier de Langres, tout ce qu'ils possèdent à Montsaon. La famille des seigneurs de Chaumont avait des possessions territoriales ou des droits féodaux dans la plupart des villages environnants ; mais ces biens, divisés par les partages de succession, formaient des fortunes particulières peu considérables. Voici à cet égard quels étaient les usages observés par les nobles dans le pays ; ils ont été plus tard sanctionnés par la coutume écrite. — Le fils aîné recueillait, par droit d'aînesse, les terres et héritages de fiefs, tant du côté paternel que du côté maternel : le château, la basse-cour, le mur d'enceinte, les fossés et les terres qui l'entouraient, *de l'étendue d'un vol de chapon*, c'est-à-dire d'un arpent au plus. Il prenait le nom, le cri et les armes du défunt, et *un membre* de chacun des droits seigneuriaux. Le reste des choses tenues en fief se partageait entre tous les enfants, l'aîné compris, et le fils ayant part de deux filles. Quant aux choses non tenues en fief et aux dettes, on les divisait par portions égales entre tous les enfants. Si la succession n'échait qu'à des filles, le partage se faisait par portions égales pour le tout ; seulement l'aînée prenait le nom et les armes de la famille.

Pendant que Geoffroi II possédait le fief de Chaumont, les barons de la province fondèrent ou dotèrent plusieurs maisons religieuses : ainsi saint Bernard, aidé des libéralités du comte de Champagne, fonda Clairvaux en 1114 ; Morimond s'élevait en même temps et s'enrichissait des donations qui lui étaient faites par les maisons de Choiseul et d'Aigremont ; en 1120, les Templiers s'établirent à Mormont ; l'année suivante, les seigneurs de Clefmont fondèrent l'abbaye de Lacrète. — Les seigneurs de Chaumont n'étaient pas assez

(1) *Gallia christiana*, t. IV, p. 449.

riches pour prendre part à ce mouvement religieux ; c'est ce qui a fait dire à la *Chronique de Grancey* « qu'ils ne firent oncques bien en leur vie ains tousiours desgastèrent sainte Eglise. » — Sans doute les auteurs de cette chronique, chargés de louer la famille de Grancey, avaient un motif, que nous ne connaissons pas aujourd'hui, pour décréditer ainsi celle de Chaumont. — Ils disent plus loin que les seigneurs de Choiseul et d'Aigremont, — qui étaient parents des Grancey, — s'entendaient pour le bien, mais que ceux de Chaumont et de Nogent étaient toujours d'accord pour le mal et complices des mêmes crimes. Ils ajoutent que divers gentilshommes du pays étant allés en Irlande, par curiosité ou par dévotion, pour voir le lieu appelé le *Purgatoire de saint Patrice*, les comtes de Bourlemont et de Clefmont, qu'ils font parents du saint évêque, en revinrent sains et saufs ; mais que le seigneur de Chaumont y demeura abîmé, avec quelques autres qu'ils damnent à plaisir. — Ici la fable est évidente ; d'ailleurs, la *Chronique de Grancey*, écrite au XIV^e siècle, n'est qu'un roman de chevalerie. — On y trouve encore le récit suivant : « Il advint qu'à Chaumont furent deux seigneurs frères ; l'un était bien formé ; l'autre avait été également beau, mais il était devenu laid et bossu. Son frère le déprisait ; il disait qu'il n'était pas son frère. Quand le bossu vit que son frère le déprisait, il en eut grand deuil. Il alla au roi de France et lui donna sa part d'héritage à la condition qu'il lui donnerait ce qu'il lui faudrait. Le roi lui donna un lieu délectable pour lui demeurer, avec des écuyers pour son service et il envoya ses sergents à Chaumont qui prirent la part du bossu et s'efforcèrent de suppéditer l'autre (1). » A ce conte, un chroniqueur ajoute : « Les deux fils du seigneur de Chaumont se prirent bientôt de querelle ; ils se provoquèrent et se battirent en duel près de la croix du prieuré de Buxereuilles ; l'un des deux fut tué. » Ce dernier fait paraît être certain, car une tradition constante en a perpétué le souvenir ; mais le manque de renseignements ne nous permet pas de lui assigner une date précise (2).

(1) *La Chronique de Grancey*, mss. de la Bibliothèque impériale, petit in-f°. — Ce mss. n'est qu'une copie, ou plutôt une analyse faite au XVI^e siècle, de l'œuvre primitive ; c'est pourquoi nous n'avons pas cru devoir conserver l'orthographe.

(2) Vignier, dans sa *Décade*, mss. de la Bibliothèque nationale, dit de Geoffroi : « Il eut deux fils, l'un tua l'autre en 1128. » Mais il ne dit pas où il a pris cette date.

IV. Geoffroy mourut vers l'an 1126 et eut pour successeur son fils HUGUES II, qui à son avènement ratifia la donation faite par son père à Longué. Nous ne connaissons pas d'autre acte de lui dans le cartulaire de Champagne. — *Hugues de Chaumont dit le Borgne*, était connétable de France dès l'an 1108 et souscrivit en cette qualité divers actes jusqu'en 1134. Il fit le voyage de la Terre-Sainte et mourut en 1138 (1). Hugues-le-Borgne était-il fils de Geoffroy de Chaumont? — Quelques auteurs l'affirment; mais d'autres prétendent que le connétable était de la famille de Chaumont-en-Vexin. A ceux-ci l'abbé Mathieu répond: « Tous les historiens s'accordent à donner pour tige de la maison de Chaumont-en-Vexin le troisième fils de Hugues de France, comte de Vermandois, nommé Henri ou Aimeri, et fixent l'époque du mariage du premier à l'année 1077. Ce Henri ou Aimeri n'a pu venir au monde avant 1080, ni avoir des enfants avant 1100. Comment pourra-t-il donc se faire qu'un de ses enfants ait été connétable en 1108 (2)? »

V. A Hugues II, succède RENIER, son fils, qui est, comme ses ancêtres le bienfaiteur de Longué. — En 1150 Eudes et Garnier de Chaumont firent des donations à l'abbaye de Vaux-la-Douce. Quelques années plus tard on trouve un Haimo de Chaumont arbitre entre les abbayes de Lacrète et Sept-Fontaines. Enfin; Gauthier de Chaumont, un savant maître d'école, florissait à la même époque, et S. Bernard lui conseilla de quitter le monde pour la vie religieuse (3). — Renier fut appelé à Nogent en 1161 pour juger avec Gui, seigneur du lieu, un différend qui s'était élevé entre l'abbé de Lacrète et le chevalier Hugues de Bologne; il est encore fait mention de lui dans d'autres chartes et il a donné à la cathédrale de Langres vingt sous de rente pour son anniversaire. Cette église le place au rang de ses bienfaiteurs, à la date du 24 août.

(1) Un autre seigneur de Chaumont, *Gascius* ou *Gasto de Calvomonte*, était connétable en 1107, avant Hugues, d'après l'auteur des *Éléments de paléographie*; mais Mabillon ne cite pas ce nom.

(2) *Biographie du département de la Haute-Marne*, in-8°, Chaumont, 1811.

(3) Voyez les *Œuvres de saint Bernard* et l'*Histoire littéraire des Bénédictins*.

VI. Renier eut pour successeur à Chaumont, vers 1170, son fils aîné MILON. Il avait trois autres fils : *Hugues, Etienne et Jobert*. Ces seigneurs eurent des temps malheureux à traverser ; ils partagèrent encore l'engouement général à cette époque pour les pèlerinages et les croisades, de sorte que pour fournir à leurs besoins et aux frais de leurs entreprises chevaleresques, ils furent contraints d'aliéner une grande partie de leurs domaines et de leurs droits. — C'est ainsi que Chaumont fut cédé au comte de Champagne.

VII. Les hauts barons s'étaient bientôt aperçu qu'en étendant le système des inféodations, on avait ruiné la puissance féodale, et ils profitaient des circonstances pour reprendre successivement les petits fiefs, en donnant de l'argent ou en assignant des pensions aux possesseurs. Ainsi « petit-à-petit, dit Pasquier, se fit un comté de Champagne façonné de plusieurs pièces, lesquelles remises en une, les comtes de ce pays là tindrent un grand rang par la France. » En effet, Thibaut-le-Grand, II^e du nom, — qui fut, à proprement parler, le premier comte de Champagne, car ses prédécesseurs ne possédaient réellement dans cette province que le comté de Troyes, — ayant définitivement réuni Bar-sur-Aube, avait formé le projet de reculer les bornes de son domaine jusqu'à la Lorraine et à la Bourgogne. Il ne négligea donc aucune occasion d'acquérir des terres dans le Bassigny. Ses successeurs Henri I^{er} et Henri II suivirent la même politique : ils achetèrent des fiefs, des avoueries et ils s'associèrent avec les moines pour la fondation de plusieurs villages nouveaux. Il leur fut facile de mettre aussi dans leurs intérêts les seigneurs de Chaumont, qui avaient besoin d'argent, et c'est peut-être ce qui explique les récits malveillants des chroniqueurs aux gages des Grancey, car les barons du second rang voyaient déjà avec crainte les envahissements des grands vassaux.

VIII. En 1182 Jobert vendit au comte, moyennant soixante livres, la garde du prieuré de Condes qui lui était échue en partage ; i céda en même temps l'avouerie des hommes que le prieuré possédait

à Condes et à Darmannes (1). Ses frères Hugues et Etienne firent aussi des ventes ou des échanges. Mais c'était surtout le fief principal que Henri convoitait ; il voulait planter sa bannière sur le Donjon de Chaumont. L'occasion ne s'en fit pas attendre. Milon prit la croix et, tandis que l'évêque de Langres engageait à des laïques les dtmes ecclésiastiques pour fournir aux dépenses de la guerre, le seigneur de Chaumont empruntait au comte de Champagne, qu'il substituait à tous ses droits, à condition de reprise, dans le cas où il reviendrait de son voyage, et en stipulant qu'un douaire serait assuré à *Emeline*, sa femme, dite *Chaumonda*. — C'était en 1187. On sait que la troisième croisade n'eut pas le résultat qu'on en attendait. Milon revint en 1192 et rentra en possession de ses domaines. — Le comte, qui tenait à se populariser, en avait déjà affranchi les habitants. — Enfin, en 1202, Milon signa un nouvel acte de substitution, en tout semblable au premier, et après avoir fondé non loin de son château, sur la hauteur qui domine Condes, la chapelle de Méchineix qu'il donna au *bon frère Etienne* avec tous les terrains qu'il pourrait défricher aux environs, il prit de nouveau le chemin de la Terre-Sainte (2). Cette fois, le pieux chevalier mourut en route. Il avait encore fait, avant son départ, des donations aux abbayes de Poulangy, de Lacrète, de Sept-Fontaines, et fondé son anniversaire dans l'église de Langres.

IX. Cependant, malgré l'acte de substitution, la réunion définitive de Chaumont au comté de Champagne ne se fit pas sans difficultés. Emeline se contenta de la part qui lui avait été faite. Hugues et Etienne, frères de Milon, complètement désintéressés, ne firent aucune réclamation. — Les noms de leurs descendants se retrouvent encore dans quelques actes du XIII^e siècle : Haimo de Chaumont, dit le *Papelars*, prit l'habit de templier, au Corgebin, en 1260 ; nous le croyons petit-fils d'Etienne, qui possédait le fief de Bay, et avait eu de Marie, sa femme, plusieurs fils dont l'un, Simon, fut seigneur de Bricon. — Mais Jobert, l'aîné de la famille, se prétendant lésé dans ses droits, déclara s'oppo-

(1) *Archives de la Haute-Marne*. — Prieuré de Condes.

(2) *Archives de la Haute-Marne*. — Prieuré de Condes.

ser à la prise de possession. Il ne se désista qu'en 1205, à la suite d'un arrangement par lequel il abandonnait tout ce qu'il avait cru pouvoir réclamer sur Chaumont et Autreville, en fiefs, domaines, possessions, etc., moyennant deux cents livres de Provins et quelques droits sur les hommes d'Ageville et d'Aubepierre. Alors il se proclama l'homme-lige du comte et reconnut devoir un mois de garde, par année, au château de Chaumont. Pour lui faciliter l'accomplissement de ce devoir, le comte l'autorisa à racheter l'une des deux maisons que les seigneurs avaient possédées dans la ville, à condition de la tenir en fief; il lui promit, en outre, de ne donner asile à Chaumont, à Bar-sur-Aube ni à Laferté, à aucun des hommes d'Ageville ou d'Aubepierre. Enfin, Renier de Nogent, intervenant au nom de sa fille qui avait épousé le fils de Jobert, reconnut aussi la suzeraineté de la Champagne (1). — Voilà la famille bien déchue! — Jobert se contenta pendant quelques années de cette position; mais il revint ensuite sur ses anciennes prétentions et finit par manquer à la foi jurée. Cette fois on le déclara félon, et en 1228, il fut dépouillé définitivement de tout ce qu'il possédait encore. — Lambert de Chaumont, l'un de ses descendants, est mort chez les frères de l'hôpital de Longué.

X. Le comte de Champagne avait eu à lutter en même temps contre l'évêque de Langres, qui revendiquait aussi des droits sur le domaine de Chaumont. — Des arbitres avaient été nommés et, après de longues conférences, on s'en était rapporté au jugement du duc de Bourgogne qui avait promis, par lettres du mois de février 1212, de rendre bonne justice. Un arrangement était intervenu l'année suivante, et l'évêque avait abandonné tout ce qui pouvait lui appartenir dans le château, se réservant l'hommage qu'il voulait bien recevoir, pour cette fois seulement, à Troyes où il se trouvait. Le comte avait consenti sans peine à cette espèce de vasselage qui n'enlevait rien à sa puissance (2).

(1) Archives nationales. — Cartulaire de Champagne, 2^e partie. *Chartes des souverains, princes et seigneurs laïques*. Voyez aussi à la Bibliothèque nationale le Cartulaire de Blanche de Navarre et de son fils.

(2) Voir les mêmes Cartulaires.

XI. Non seulement Henri de Champagne, substitué aux droits de Milon, avait donné une charte aux habitants de Chaumont; il avait encore établi dans cette ville *Gérard-le-Bourguignon* en qualité de prévôt. — Milon n'avait repris qu'une autorité nominale; cependant son retour avait été un obstacle. Plus tard, les prétentions de l'évêque et surtout celles de Jobert étaient encore venues paralyser l'action du comte. Ce n'est qu'en 1228 qu'il peut agir librement. Débarrassé alors des prétendants, il publie de nouveau la charte dont nous allons faire connaître toutes les dispositions, et, plantant définitivement sa bannière sur le vieux donjon, il fait de Chaumont le centre de sa puissance dans le Bassigny.

De cette époque date la rivalité entre Chaumont et Langres; elle résulte non-seulement du voisinage des deux petites villes, mais encore et surtout de leur différence d'état. Là, sont les vainqueurs avec les éléments de la civilisation nouvelle, ici les vaincus avec l'ancienne civilisation: Chaumont est la ville franque, la ville féodale; Langres, la cité gallo-romaine, la ville cléricale. — On remarquera souvent les effets de cette rivalité, et aujourd'hui elle existe encore, même dans les affaires les moins importantes.

CHAPITRE III.

LA CHARTE.

L'homme est né libre; mais, comme il est appelé à vivre dans la société de ses semblables, il a des devoirs à remplir et des droits à exercer qui sont réglés par des lois. Ces lois doivent avoir pour but le bien-être de tous et de chacun; pour base la liberté, l'égalité, et, comme leur ensemble constitue le contrat social, elles doivent avoir été consenties par tous les membres de la société: nul n'a le droit de les imposer. — Ce sont là des principes qu'aujourd'hui, moins que jamais, on pourrait révoquer en doute.

Les sociétés, au Moyen-Age, se constituèrent tout autrement. D'abord l'homme qui avait la force entre les mains imposa sa volonté : Je suis le mandataire de Dieu sur la terre, dit-il, je suis roi ; tout ici m'appartient, le sol, vos maisons, vous-même et l'air que vous respirez ; recevez donc la loi. Plus tard vinrent d'autres hommes ; ils profitèrent d'un moment de faiblesse du roi qui leur avait confié une partie de sa puissance ; ils secouèrent le joug, et, alléguant aussi le droit divin, ils s'emparèrent de la souveraineté, la morcelèrent, la partagèrent entre eux, et firent si bien qu'au lieu d'un maître il y en eut cent, mille. — C'est ainsi que s'établit la féodalité. — Quel fut, pour la société, le résultat de l'établissement du régime féodal ? — La destruction de l'espace d'unité qui existait sous une souveraineté unique, le désordre, l'anarchie. — Qu'y gagna le peuple, c'est-à-dire l'immense majorité des membres de la société ? — Une augmentation de misère. — La chaîne, sous un maître unique, était moins lourde, parce qu'on la portait en commun ; il y avait, au sein de l'esclavage même, une sorte de fraternité ; mais on en brisa les liens ; on se partagea les *serfs*, on les groupa en petits troupeaux, on les attacha au sol, à la *glèbe*, et ils furent contraints d'y végéter sous l'œil d'un maître, qui souvent les échangeait ou les vendait comme un autre bétail. Les conditions de ce dur esclavage variaient selon les *caprices* des seigneurs, et ces caprices on les appelait *droits*.

Il nous serait impossible de dresser la liste de tous les droits féodaux, dont quelques-uns atteignaient le dernier degré de l'humiliation pour l'homme ; qu'il nous suffise de dire que les défenseurs de cet ordre de choses définissaient la nation française *un peuple de serfs taillable et corvéable à merci et miséricorde*. — Une société ainsi organisée ne pouvait que souffrir : le travail de l'intelligence y était nul ; l'industrie, gênée dans tous ses développements, y étouffait ; l'agriculture même, abandonnée à des bras serviles et découragés, y dépérissait, et c'est à peine si les productions du sol de la France, le plus fécond, peut-être, de l'Europe, suffisaient à la nourriture d'une population moitié moindre que celle de nos jours.

Ces observations préliminaires feront mieux comprendre l'importance de la charte octroyée aux *manants* de Chaumont, qui

l'appelaient avec raison leur charte *d'affranchissement*. Certes cet affranchissement était loin d'être complet, comme nous allons en juger ; mais il y avait dans l'état social des Chaumontais, comparé à celui de la plupart des localités voisines, un progrès immense. Et n'était-ce pas déjà un grand bien pour eux d'avoir des lois écrites, quand tout se réglait par la coutume, c'est-à-dire arbitrairement ?

Voici la traduction de cette charte. Nous avons joint à chaque article des notes historiques ; nous avons aussi cru devoir expliquer les termes du vieux droit que beaucoup de lecteurs ne comprendraient plus aujourd'hui (1).

I. Le comte accorde la coutume de Lorris à tous ceux qui demeurent ou demeureront dans la paroisse de Chaumont.

Lorris, chef-lieu de canton du département du Loiret, est une des premières communes de France qui aient été affranchies : sa charte est de Louis-le-Gros. L'original en a été perdu dans l'incendie de la ville sous Charles V ; mais le texte primitif a été conservé par plusieurs lettres de confirmation. Les coutumes de Lorris, qu'on appelait « plus anciennes, fameuses et renommées coutumes qu'aucunes autres de France » ont été octroyées par chartes à un grand nombre d'autres localités dans le XII^e siècle. A l'époque où elles furent pour la première fois promulguées, c'était un élément révolutionnaire que l'autorité royale glissait au sein de la féodalité.

II. Quiconque de la paroisse de Chaumont aura maison payera pour sa maison six deniers de cens tant seulement.

Le cens est la conséquence de ce principe féodal que le sol appartient au seigneur. Lorsque le censitaire ne payait pas exactement au jour fixé, il était passible d'une amende qu'on ne manquait jamais de lui appliquer. Par cette redevance fixe, les villes de commune se trouvaient affranchies de l'impôt annuel que les seigneurs se croyaient en droit d'exiger à volonté. Il serait difficile de dire

(1) Les chartes de 1190 et de 1228 sont conservées aux archives de la Ville. — Le texte original est en latin. — Nous en avons fait une traduction aussi littérale que possible, et souvent nous avons été obligé d'employer des expressions du vieux langage qui n'ont pas d'équivalents aujourd'hui.

quelle était alors la valeur exacte du denier, comparativement à notre monnaie actuelle. Il n'y avait pas de monnaie d'or, et avec la livre de douze onces d'argent, on fabriquait soixante sols royaux ; le sol se divisait en douze deniers. D'ailleurs chaque souverain battait monnaie et en changeait à son gré la valeur. Au XIII^e siècle, on trouvait en même temps en circulation dans la Basse-Champagne, comme le prouve un trésor qu'on a découvert il y a quelques années près de Bar-sur-Aube, la monnaie provinoise du comte ; celle du roi ; les deniers des évêques de Langres, de Châlons, de Meaux, et souvent aussi la monnaie de Bourgogne (1).

III. Nul des hommes de la paroisse de Chaumont ne payera tonlieu, ni autre coutume, de sa nourriture ; ni même du revenu qu'il tirera de son travail ou du travail de ses bêtes, quelles qu'elles soient, il ne rendra aucun minage ; il ne payera non plus aucun forage du vin qu'il aura eu de ses vignes.

Ainsi voilà le Chaumontais affranchi de tout droit sur les denrées qu'il achète ou sur celles qu'il vend et qui sont le produit de son industrie. Le *tonlieu* est le droit de hallage ; le *minage*, le droit pour l'exposition des grains au marché, et le *forage*, le droit sur le vin vendu au tonneau.

IV. Quiconque aura sa propriété dans la paroisse de Chaumont, il n'en perdra rien, pour quelque forfait que ce soit, à moins qu'il n'ait forfait contre moi ou contre quelqu'un de mes hôtes.

C'est le droit de confiscation réduit au cas où il y aurait forfait contre le seigneur ou contre ceux qui ont reçu de lui le droit d'habitation. Sous le régime féodal, où chaque seigneur était justicier sur ses terres, la peine de la confiscation était prononcée très souvent et on devine facilement pourquoi. On punissait les enfants du crime de leur père.

V. Que nul, venant aux fêtes ou aux marchés de Chaumont ou s'en retournant, ne soit pris ni détourné de son chemin s'il n'a méfait le jour même. — Nul au jour de foire ou au marché de Chau-

(1) Voyez notre *Mémoire sur quelques monnaies champenoises du moyen-âge*. Brochure in-8°.

mont, ne prendra gage de son pleige si la pleigerie n'a été faite au jour de foire ou de marché.

La ville était une sorte de lieu d'asile, les jours où il y avait fête ou marché ; il fallait le flagrant délit pour qu'une arrestation fût légale. — Au moyen-âge on voyageait peu et les marchés des villes n'étaient fréquentés que par les paysans des villages voisins. L'auteur de la charte veut que ces paysans puissent venir à Chaumont sans craindre d'y être arrêtés par les gens du fisc, ou pour des délits que le justicier trouvera toujours le moyen de juger. Nos mœurs actuelles ne comporteraient pas cette tolérance ; mais on voulait favoriser le commerce de la ville et l'on cherchait à donner de l'importance à ses foires et marchés en les entourant de toutes sortes de franchises.

VI. Le forfait de soixante sols viendra à cinq sols et le forfait de cinq sols à douze deniers ; la clameur du prévôt à quatre deniers, et celui qui aura tort payera ces quatre deniers. — Que nul ne sorte de Chaumont pour aller plaider au comte.

La citation devant le prévôt et les frais du procès tombaient à la charge de la partie condamnée. — Et quelles diminutions dans les amendes ! — On interprète la fin de cet article, de la défense de plaider avec le comte. Mais à cette époque déjà les rois, qui commençaient à rétablir leur ancienne autorité, encourageaient les justiciables à appeler des jugements prononcés par les tribunaux des seigneurs et ils créaient les grands bailliages.

VII. Nul, ni moi ni autre, n'imposera aux hommes de la paroisse de Chaumont, ni taille, ni oblation, ni demande.

C'est l'exemption de la taille et des impôts qu'on a appelés plus tard, *dons gratuits*, bien qu'ils fussent exigés par le fisc. La *taille* était un impôt arbitraire que levaient les seigneurs dans leurs terres. La taille royale instituée par Saint-Louis ne fut d'abord que temporaire et volontaire ; mais elle devint un impôt obligatoire au XV^e siècle. Le mot *taille*, vient de l'usage où étaient les collecteurs de marquer sur un petit morceau de bois, par un trait ou une *taille*, ce que le contribuable avait payé. *L'oblation* était un don que

l'homme était censé offrir à son seigneur. *La demande* était l'ofrande, le don que le solliciteur joignait à sa supplique.

VIII. Que nul ne vende vin à cri à Chaumont, excepté le comte, qui peut vendre à cri son propre vin, en son cellier, pendant un mois de l'année. — J'aurai créance sur les vivres, à Chaumont, pour mon besoin et celui de la comtesse, à payer au terme de quinze jours accomplis. Si quelqu'un a le gage du comte, il ne le gardera pas au delà de huit jours, si ce n'est de consentement.

Il était défendu de vendre du vin en détail, avec annonce publique. Le seigneur se réservait ce droit. Il se donnait également un délai de quinze jours pour payer la dépense de table de sa maison ; mais, pour les dettes de toute autre nature, s'il donnait gage ou caution, il ne pouvait exiger un délai plus long que huit jours, à moins que le créancier n'y consentit.

IX. Si de l'un à l'autre on s'est cherché querelle, sans agiter le château ou le bourg, et que l'on s'accorde, sans qu'il y ait eu clameur faite au prévôt, on n'est pas amendable, pour cela, envers moi ni envers mon prévôt. Si la clameur en a été faite il est permis de s'accorder sur le litige ; mais celui qui aura eu injure payera quatre deniers. Si l'un a fait clameur de l'autre et qu'il n'y ait pas eu de satisfaction à donner, il n'y a point d'amende envers moi ni envers mon prévôt.

Dans les contestations entre particuliers, quand la tranquillité publique n'en avait pas été troublée et qu'il n'y avait pas eu assignation devant le prévôt, la justice n'avait rien à faire. — S'il y avait assignation, il était néanmoins permis aux parties de s'arranger sur le fond ; mais celui qui s'était plaint devait payer quatre deniers au prévôt. Une plainte mal fondée n'entraînait aucune amendé. Dans ce dernier cas, sans doute, les frais de procédure retombaient à la charge du plaignant.

X. Si quelqu'un doit faire un serment à quelqu'autre, qu'il lui soit permis de le donner.

C'est-à-dire que si, dans une affaire, on s'en rapporte au ser-

ment de la partie adverse, il est permis au juge de procéder ainsi. C'était un usage fort ancien chez les peuples de remettre la décision de beaucoup de causes au serment, et saint Paul exhorte les chrétiens à vider toujours ainsi leurs différends ; mais on fit un tel abus de cet usage, au moyen-âge, qu'on fut obligé de le prohiber dans beaucoup de provinces ; c'est pourquoi le comte de Champagne croit devoir l'autoriser spécialement ici. — Le plus souvent la partie jurait seule ; quelquefois elle était obligée de produire un certain nombre de témoins qui juraient avec elle. Si l'on opposait serment à serment, alors, d'ordinaire, on recourait à la voie des armes, au duel, et l'on donnait les *gages de bataille*.

XI. Si des hommes de Chaumont ont donné témérairement gages de bataille et que, du consentement du prévôt, ils se soient accordés avant que les pleiges aient été donnés, qu'ils payent, l'un et l'autre, deux sols six deniers ; si les pleiges sont donnés, qu'ils payent sept sols six deniers. Si le champ de bataille a été fait d'hommes libres, les pleiges du vaincu payeront cent et douze sols.

Cette coutume barbare de juger les procès par l'épée, ne fut pratiquée que dans l'Occident. On la croit d'origine Bourguignonne, car on n'en trouve pas de trace dans la législation avant la loi *Gombette*. Toutefois, pendant la conquête de la Gaule, par les bandes Germaniques, elles s'y naturalisa si bien qu'elle devint la règle fondamentale du point d'honneur et qu'aujourd'hui encore elle est difficile à déraciner de nos mœurs.

Dès le IX^e siècle, le duel judiciaire avait été condamné par le concile de Valence, et cependant au XIII^e, le comte de Champagne est encore forcé de le laisser figurer dans ses codes ; mais on voit que c'est malgré lui, car il appelle téméraire celui qui a donné les gages du combat et il impose de très fortes amendes dans tous les cas, même dans celui où il y aurait eu arrangement avant que les *pleiges* ou cautions eussent été donnés. L'amende sera alors de cinq sols ; elle s'élèvera à sept sols six deniers si les cautions ont été données et, s'il y a eu combat, les cautions du vaincu payeront cent douze sols. Comme très souvent le droit succombait, on fit à ce propos le quatrain suivant :

C'est un proverbe et commun dis
Qu'en la coutume de Lorris
Quoiqu'on ait juste demande
Le battu paye l'amende.

Louis IX essaya d'abolir le duel judiciaire dans ses états et cependant, sous son règne, nous voyons l'évêque de Langres en autoriser un dans sa ville épiscopale. — Quelquefois même les justiciables donnaient des démentis aux juges et les appelaient en champ clos. — Le roi voyant ses prohibitions méconnues, voulut, du moins, qu'on observât dans les combats des lois très rigoureuses et capables d'imprimer la terreur et l'effroi. — Voici ce qui se pratiquait alors : — L'accusé comparaisait devant le juge et, après avoir entendu la plainte, il donnait à l'accusateur un démenti. Alors les gages étaient jetés aux pieds du juge qui les ramassait. Les deux champions, conduits immédiatement en prison, subissaient plusieurs interrogatoires avec serments, puis on les renfermait chacun dans une bière ; on récitait sur eux les prières des morts, comme s'ils n'en devaient pas revenir, et on les avertissait que le vaincu serait traîné hors de la lice par les pieds et pendu. — S'ils persistaient, on recevait leurs cautions et ils pouvaient sortir de prison. — Le jour du combat arrivé, si l'un des deux champions ne se présentait pas, ses cautions étaient responsables et subissaient la peine qu'il aurait endurée. C'était ordinairement la mort. — Les combattants devaient se présenter devant le juge à midi, armés à la légère, et si le combat avait lieu entre vilains l'arme était le bâton. — Ils devaient avoir les cheveux coupés tout ronds, au-dessus des oreilles, et lorsqu'on les avait de nouveau interrogés et exhortés, ils entraient dans la lice que gardaient quatre chevaliers de leur choix. — Après le cri du Seigneur, les deux champions, se tenant par la main, s'agenouillaient et confessaient leur foi religieuse. Ensuite l'accusé, répétant tout haut qu'il était innocent, l'accusateur lui répliquait qu'il en avait menti. Ils juraient encore qu'ils n'usaient d'aucune sorcellerie ; on leur distribuait les armes et le chevalier du camp les ayant séparés se retirait et criait : laissez-les aller ! — L'accusé avait cet avantage que s'il n'était pas vaincu quand la première étoile apparaissait, il était réputé victorieux. — Le vaincu était ignominieusement traîné hors du camp

et pendu. — Souvent le combat avait lieu par représentants ; des spadassins faisaient le métier de champions et se louaient fort cher. — Ils subissaient, sans miséricorde, le sort réservé à leurs commettants. — Ils combattaient surtout pour les femmes qui acceptaient quelquefois aussi le duel judiciaire.

Philippe-Le-Bel fit de nouveaux réglemens et se réserva d'autoriser la bataille. — Alors on recourut moins souvent à cet *infaillible* moyen de reconnaître la vérité. — Le dernier duel judiciaire fut celui de la Châteigneraie avec Jarnac, autorisé par Henri II, en 1547. La Châteigneraie fut tué d'un coup que lui porta par surprise son adversaire : c'est le coup de Jarnac. Le roi fut tellement affligé de cette perte, qu'il jura solennellement de ne plus permettre de semblables combats.

XII. Nul homme de Chaumont ne fera corvée pour moi ni pour autre, si ce n'est une fois l'an pour amener mon vin de Bar à Chaumont ou d'un autre lieu, dans un rayon de huit lieues. Encore ceux-là le feront seuls qui auront chevaux et charrettes, qui en auront été prévenus et n'auront point de procuration de moi.

On appelait *corvée* tout ouvrage ou service dû à un seigneur, de corps, de charrois et de bêtes. La corvée dérobait à l'homme son temps et son travail ; elle l'arrachait à sa famille pour l'occuper au loin à des travaux quelquefois humiliants. Le corvéable devait se nourrir. — Le plus souvent les corvées étaient à la volonté du seigneur, c'est ce qu'on appelait *corvées à merci*. — On voit qu'à Chaumont le nombre en était fixé et bien restreint. — La *procuracion* était la permission que le seigneur donnait à un homme de prendre du repos ; c'était l'exemption des corvées.

XIII. Que nul de Chaumont ne soit retenu prisonnier, s'il peut donner pleige de venir à droit

C'est pour l'accusé la liberté sous caution, l'*habeas corpus* des Anglais. Nos voisins, qui nous ont emprunté ce droit, ont du moins su le conserver et le faire toujours respecter.

XIV. Chaque habitant de Chaumont peut vendre à son gré ses propriétés et, lorsqu'il aura acquitté la vente, s'il veut partir de la

ville, il le pourra faire franc et quitte, à moins qu'il n'y ait méfait.

La terre étant la propriété du seigneur féodal, toute mutation de propriété entre particuliers entraînait le paiement d'un droit qu'on a appelé de *lods et ventes* pour les terres de roture. C'est de ce droit qu'il s'agit ici. — L'homme qui avait vendu ses biens était libre de quitter la ville après avoir payé les droits de mutation, si l'on n'avait pas d'autres poursuites à exercer contre lui. — Cette liberté était la conséquence de l'affranchissement; mais les serfs ne pouvaient pas quitter les terres de leur seigneur, à moins qu'ils ne fussent vendus ou échangés par lui. Ils étaient attachés à la glèbe et faisaient en quelque sorte partie du sol.

XV. Quiconque aura demeuré dans la paroisse de Chaumont pendant an et jour, si nul ne le réclame et qu'il ne se soit pas opposé à la droiture de moi ou de mon prévôt, qu'il y reste dans la suite franc et quitte, excepté toutefois les hommes de Gérard d'Écot et de ses héritiers qui ne seront pas retenus à Chaumont.

Ainsi un serf qui se réfugiait à Chaumont et pouvait s'y soustraire à la recherche de son seigneur pendant un an et un jour, était, par cela même, s'il se soumettait aux coutumes et à la justice de la ville, domicilié et par conséquent affranchi. L'exception qui concerne les hommes du seigneur d'Écot est sans doute le résultat de conventions antérieures.

XVI. Nul de la paroisse de Chaumont ne plaidera contre quelqu'un, si ce n'est pour poursuivre et recevoir droiture.

De savants commentateurs, Ducange, Secousse et Pastoret n'ont pu découvrir le sens de cet article de la charte de Lorris. Nous hasarderons cependant une explication : Nous pensons que le comte a voulu dire que nul ne serait admis à plaider que pour cause reconnue légitime ; il désirait empêcher les procès suscités uniquement par les mauvaises passions. Cette disposition ouvrirait peut-être le champ à l'arbitraire ; mais elle serait de la plus haute moralité.

XVII. Le crieur ni le guet n'auront rien par coutume dans les noces de Chaumont.

Indépendamment des droits du seigneur, il y avait encore fort

souvent les droits que ses serviteurs s'arrogeaient. C'est à de semblables abus que le comte remédie ici : il ne veut plus que le crieur public et l'homme du guet, l'*estagetteur*, comme on disait alors, sans doute parce que cet homme habitait une estagette ou guérite dans la tour, prennent place, comme ils s'en étaient arrogés le droit, aux repas de noces. Certains seigneurs ont quelquefois poussé le droit de *noçages* jusqu'à faire admettre leurs chiens à la table des mariés.

XVIII. Nul cultivateur de la paroisse de Chaumont, qui cultive la terre avec la charrue, ne donnera par coutume plus de deux bichets de froment aux sergents de Chaumont. — Ces bichets et les six deniers de cens ci-dessus se payeront à la Saint-Remy. — Si un homme d'armes ou un sergent trouve les chevaux ou les autres bêtes des hommes de Chaumont dans un bois, il ne doit pas les mener ailleurs qu'au prévôt de Chaumont. — Si quelque bête, poursuivie par les taureaux ou excitée par les mouches, était trouvée dans les prés ou dans les blés, celui à qui la bête appartiendra ne sera pas amendable s'il peut jurer qu'elle y est entrée malgré le gardien. Si quelque bête a été trouvée de garde-fait, le propriétaire devra payer : pour un bœuf, douze deniers ; pour une vache et son veau, douze deniers ; pour un cheval, douze deniers ; pour un porc, quatre deniers ; pour un âne, quatre deniers ; pour une brebis, un denier ; pour une chèvre, un denier ; et si plusieurs bêtes ensemble ont été trouvées, le propriétaire payera autant pour chacune. — La pargie des prés durera depuis le jour où la garde aura été établie jusqu'à celui où l'on commencera à faucher. Le ban pour la pargie des blés dure depuis le jour où la garde a été établie jusqu'au jour où l'on commence à moissonner.

Les sergents, hommes du seigneur, faisaient alors office d'agents de police, de gardes champêtres et d'huissiers. Les hommes d'armes sont nos gendarmes. — La pargie était l'interdiction du parcours. — Cet article nous offre une nouvelle preuve du respect de nos pères pour le serment. — Les gardes champêtres étaient payés en nature. — A Chaumont, la mesure la plus forte des grains était le muid qui contenait douze setiers ou émines ; au setier il y avait huit bichets, au bichet deux boisseaux et au boisseau trois picotins.

XIX. Dans les fours de Chaumont il n'y aura point de porteurs par coutume.

Les hommes du seigneur étaient obligés de faire cuire leur pain à son four, de faire moudre leurs grains à son moulin, et de pressurer leurs raisins à son pressoir. Cette obligation, qu'on appelait *bannalité*, n'existait pas à Chaumont où le four bannal était déjà supprimé au XIII^e siècle. Le comte condamne ici un abus qui s'était établi dans beaucoup de localités où certaines gens s'étaient arrogé le droit exclusif de porter le pain en exigeant une rétribution.

XX. Les veilles ne seront point à Chaumont par coutume.

Il s'agit du guet pour la garde du château : c'est l'exemption du service militaire.

XXI. Nul des hommes de la paroisse de Chaumont ne doit de subside au prévôt de Chaumont, ni au prévôt de Bar, ni au prévôt de Troyes, ni au prévôt de Laferté, ni à aucun sergent du comte.

C'est-à-dire que les habitants ne doivent aucune autre rétribution aux officiers que les droits de justice.

XXII. Quiconque, au marché ou aux foires de Chaumont, aura acheté ou vendu quelque chose et aura par oubli retenu son tonlieu, il pourra le payer après huit jours, sans amende, s'il peut jurer qu'il ne l'a pas retenu sciemment.

Ici encore le serment est reçu comme preuve et absout de toute culpabilité.

XXIII. Nul homme de Chaumont ayant maison ou vigne, pré ou champ, ou quelqu'édifice sur terre autre que celle du comte, ne sera justiciable envers celui de qui la terre sera, à moins qu'il ne soit poursuivi pour la garbe ou pour le cens, et alors il ne sortira point de Chaumont pour être jugé par celui de qui sera la terre ou par son officier.

C'est là une grande franchise et qui prouve, de la part du comte de Champagne, le désir d'amoindrir les droits et prérogatives des fiefs de rang inférieur. — C'est l'époque où la royauté commençait à battre en brèche l'édifice féodal; elle laissait les grands vassaux

écraser les petits, se réservant de recueillir plus tard les fruits de la victoire.

XXIV. Si un homme de la paroisse de Chaumont est accusé de quelque méfait qu'on ne peut pas prouver par témoin, il se disculpera de l'accusation par un seul serment.

Quelle confiance dans la probité de l'affranchi !

XXV. Encore, nul homme de la même paroisse, quelque chose qu'il ait achetée ou vendue pendant la semaine ou au jour de marché ou au jour de foire, n'en donnera coutume.

Exemption de toute espèce d'impôts sur les marchandises, autres que ceux réglés par la charte.

Telles étaient les franchises des habitants de Chaumont. Pour les crimes et les délits contre les personnes, ils restaient soumis au droit commun. — On sera sans doute étonné de ne trouver dans la charte aucun article relatif à l'administration communale proprement dite ; mais il faut se rappeler que la population était peu considérable et que la communauté venait de naître. — Quels intérêts les communiens pouvaient-ils avoir alors à défendre ? — Le principal pour eux était de faire respecter la charte constitutive de la commune : ils en confièrent la garde aux plus notables d'entre eux, qui devaient convoquer les autres en cas de nécessité, et ce fut tout. Plus tard, quand la ville aura pris plus d'importance et que les communiens compteront pour quelque chose dans l'état, nous verrons les chaumontais organiser réellement une administration populaire.

Maintenant reprenons la suite de notre histoire.

CHAPITRE IV.

CHAUMONT SOUS LES COMTES DE CHAMPAGNE.

(1187-1328.)

I. Le château de Chaumont appartient au comte de Champagne

de 1187 à 1328 ; puis il fut réuni avec le comté au domaine de la Couronne.

Pendant cette période de plus d'un siècle, la ville grandit en importance, car à la suite du prévôt et des officiers du comte était venue toute une population de légistes, d'hommes d'armes et d'artisans. La liberté donnant l'essor à la vie intellectuelle, on vit bientôt plusieurs chaumontais occuper dans les villes de la Champagne les premières charges de la magistrature et de hautes dignités ecclésiastiques. Il faut encore attribuer une grande part dans cette heureuse révolution à l'influence des savants religieux du *Val-des-Ecoliers*. — Ce prieuré, chef d'ordre, et qui fut plus tard érigé en abbaye, avait été fondé dans les premières années du XIII^e siècle, par Guillaume, Evrard, Richard et Manassès, docteurs de l'Université de Paris, que Guillaume de Joinville, évêque de Langres, seconda de tout son pouvoir dans leur sainte entreprise (1).

II. L'accroissement de la population ayant alors rendu insuffisante pour le culte la chapelle du Donjon, les habitants se cotisèrent et l'on jeta les fondements de l'église Saint-Jean-Baptiste qui existe encore. Elle se trouvait placée sous le patronage de Molème, à cause du prieuré de Buxereuilles ; cependant l'abbé Girard en céda la collation, en 1212, à l'évêque diocésain, mais pour un temps seulement, car elle fit retour à l'abbaye dans le siècle suivant.

Le curé de Chaumont avait titre de doyen rural et souvent il était archidiaque. Thierry fut le premier titulaire en 1198 ; Renaut lui succéda, puis Pierre de Flavigny, homme de science et parent de l'évêque de Besançon, Nicolas de Flavigny. Le sceau de ce doyen représente un oiseau debout, aux longues pattes, aux ailes déployées, et dont le corps porte deux têtes séparées par une sorte de hampe qui se termine en fleur de lys ; l'oiseau est lui-même disposé de manière à représenter aussi, dans son ensemble, la fleur emblématique. La légende est : †. S. PETRI. DECANI. DE. CALVOMONTE. Un

(1) La maison du Val est située aux portes de la ville de Chaumont. Il existe sur sa fondation, aux archives de la Haute-Marne, une chronique manuscrite dont nous avons publié la traduction dans l'*Annuaire ecclésiastique et historique du diocèse de Langres*, 1858.

Simon de Chaumont possédait la cure en 1300. — Les curés n'avaient qu'une faible partie des dîmes du territoire qui étaient en la possession des religieux de Clairvaux et du Val, par suite de la donation ou des ventes qui leur en avaient été faites par les anciens seigneurs. La grange dîmeresse appartenait à Clairvaux. Voici comment se faisait le partage : on prélevait, dans tous les champs, de treize gerbes l'une, et encore, sous le nom de *rapport*, une gerbe sur vingt-six, c'est-à-dire demi-dîme et, par conséquent, ensemble, la dîme et demie des récoltes. Toutes ces gerbes étaient conduites dans la grange des décimateurs, à Chaumont, où les fermiers faisaient procéder au battage. Le curé prenait sur le tout, comme portion congrue, quatre-vingt-seize bichets, froment et avoine par moitié, et, cette première part faite, il prélevait encore un bichet sur seize. Des quinze bichets restant, Clairvaux en prenait dix, le Val quatre et le prieur de Buxereuilles un. Les pailles se partageaient dans la même proportion. Le droit de dîme était donc singulièrement détourné de son but : institué en faveur du clergé inférieur chargé d'administrer au peuple les secours spirituels, il avait été envahi par les moines.

III. Les Chaumontais fondèrent encore, à la même époque, une maladrerie et un hôpital. — Les croisés avaient rapporté de l'Orient un fléau qui désola longtemps la France : c'est la lèpre. Cette hideuse maladie était devenue en peu de temps si commune, qu'on la regardait comme une punition du ciel et que partout on s'empressait de construire, pour ceux qui en étaient atteints, des maisons de refuge, où un décret du concile de Latran leur permettait d'avoir une chapelle particulière et un cimetière. — La maladière ou *Léproserie* de Chaumont était construite près de la Marne, non loin de l'église Saint-Agnan. Des titres en font mention dès l'an 1249. Elle consistait en une grande cour, entourée de murailles, dans laquelle se trouvait la maison des *Bons-Malades* et sa chapelle, avec un corps de logis où demeurait le fermier qui cultivait les terres de l'œuvre. — L'hôpital ou *Maison-Dieu*, construit au bourg sur le chemin de Langres, était toujours ouvert aux pauvres et aux voyageurs. Une inscription placée au-dessus de la porte de cet établissement, rappelait que maître Guillaume de Chaumont,

chantre et chanoine à Châlons, avait eu une grande part à sa fondation ; l'évêque n'y avait conservé que le droit de visite et de correction et, par une charte de 1235, le comte de Champagne l'avait affranchi de tout droit d'amortissement.

C'était Thibaut IV le Posthume.

IV. HENRI II (1181-1197), l'auteur de la première charte était resté en Asie ; il avait été fait roi de Jérusalem et il était mort à Tyr, en tombant d'une fenêtre de son palais. Son frère, THIBAUT III, avait alors usurpé le comté de Champagne (1197-1201) ; mais il était bientôt mort, laissant *Blanche de Navarre*, enceinte de THIBAUT IV (1201-1253). La régente avait eu beaucoup de peine à conserver à son fils l'héritage paternel que lui disputait Erard de Brienne, au nom de Philippine, sa femme, issue de l'alliance adultérine de Henri II avec Isabelle, épouse légitime de Honfroy de Toron.

Thibaut-le-Posthume, qu'on a surnommé *l'aimable troubadour*, est célèbre par ses chansons, par son amour pour la reine Blanche, dont on le soupçonne d'avoir fait empoisonner l'époux, et plus encore par sa politique capricieuse qui a souvent attiré sur la province les malheurs de la guerre. Après avoir suivi le roi dans la croisade contre les Albigeois, Thibaut l'abandonna et il se mit bientôt à la tête de la ligue des grands vassaux qui voulaient s'opposer au sacre de Louis IX ; mais *la Dame de ses pensées* le rappela à son devoir en brûlant quelques-uns des châteaux de Champagne, et le troubadour amoureux fit hommage au roi de tout ce qu'il possédait. Les alliés de Thibaut, indignés de cette défection, se jetèrent aussitôt sur son comté qu'ils ravagèrent, et ils en auraient pris la capitale, si l'armée royale n'était venue la secourir. Les rebelles poursuivis jusqu'à Langres y furent dispersés. — Le Bassigny, envahi par le duc de Bourgogne, souffrit beaucoup de cette prise d'armes ; mais Chaumont résista à l'ennemi. — La muraille du château venait d'être relevée, et le comte l'avait fortifiée de tours nouvelles du côté du Bourg : deux entre les vieilles portes, qu'on appelait déjà *la Porte Arse* et *le Barle*, et quatre depuis cette dernière porte jusqu'à l'escarpement au dessus de l'étang. Une porte nouvelle, *la Porte aux Clercs*, avait été construite sur ce point et

l'on avait ouvert une poterne, à l'extrémité de la rue de la Crête, pour descendre vers l'étang.

Cependant Thibaut prit part à une seconde révolte en 1227 ; mais ce fut pour trahir de nouveau ses alliés qui, pour la seconde fois, lui déclarèrent la guerre. Heureusement le roi vint encore à son secours. — C'est l'époque où Jobert de Chaumont fut définitivement dépossédé et sans doute il avait pris le parti des grands contre le comte son suzerain, qui savait bien profiter de la clémence royale, mais non pas l'imiter. — L'inconstant Thibaut se révolta encore, et comme il ne rentrait jamais en grâce sans faire quelques concessions, sans perdre quelques portions de ses domaines, il comprit enfin qu'on ne gagnait rien à jouer le rôle de traître. D'ailleurs il venait d'hériter d'un royaume. Lorsqu'il eut pris possession du trône de Navarre en 1234, il revint en Champagne et chercha à y réparer ses pertes en s'agrandissant du côté du Bassigny.

V. Il y eut entente parfaite entre le comte de Champagne et l'évêque de Langres pour abattre la puissance des petits barons de ce pays, et on n'éprouva de résistance sérieuse que de la part de Renier III, de Nogent. Renier qui avait, comme Jobert son allié, fait acte de félonie contre Thibaut, était depuis longtemps en désaccord avec l'évêque ; déjà plusieurs transactions étaient intervenues ; mais ils n'avaient pu s'entendre sur certaines prétentions féodales. Récemment, à propos d'une tour bâtie à Nogent sur un terrain appartenant au chapitre de Langres, il y avait eu conflit, lutte même à force ouverte, et l'évêque pris pour arbitre avait donné tort à Renier. Plus que jamais on était loin de s'entendre quand Thibaut, de concert avec l'évêque, vint sommer le châtelain de Nogent de reconnaître le comte de Champagne comme seigneur dominant. C'était en 1234. Renier refusa et Thibaut mit le siège devant le château. — Cette vieille forteresse, bâtie sur un roc escarpé, avec de fortes tours, de bonnes murailles entourées d'un triple fossé, était, après Chaumont, la place la plus importante du Bassigny. — Renier résista pendant près d'un an ; mais enfin, ses provisions étant épuisées, il fut contraint de céder et d'accepter, en échange de sa châtellenie, la baronie de Chappelaines près de Troyes. Dès

lors il n'y eut plus de résistance dans le pays contre les envahissements du comte. Quatre ans après, Thibaut fit acquisition de Montigny et il le fortifia, du consentement de l'évêque, qu'il promit solennellement de protéger et à qui il renouvela, en 1239, par une charte, l'hommage qu'il avait rendu à Troyes lorsqu'il était encore enfant. Le comte reconnaît par cet acte qu'il tient en fief, du prélat, les comtés de Bar-sur-Seine et de Bar-sur-Aube, les seigneuries de Laferté-sur-Aube, de Chaumont, de Nogent, de Montigny et la garde de Molême avec tout ce qui en dépend. — Depuis cette époque on dit Nogent-le-Roi, Montigny-le-Roi : c'était une flatterie à l'adresse du roi de Navarre le nouveau seigneur.

VI. THIBAUT V, dit *le Jeune*, qui succéda à son père sous la tutelle de Marguerite de Bourbon, sa mère (1253-1270), réunit encore à son comté deux fiefs importants du Bassigny, Vicq et Coiffy. Il fortifia Coiffy, malgré l'opposition de Jean de Choiseul, qui céda enfin aux instances de l'évêque. — Thibaut était à Chaumont en 1268 et il y *bailla et aulmosna* à la Léproserie les droits de vente et d'étalage de la foire de Pâques, avec les langues des grosses bêtes qu'on tuerait dans la ville. — Il venait rendre hommage à l'évêque de Langres, Gui de Genève. Ce devoir féodal fut accompli sur le bord de la Marne, à une lieue de la ville, en présence d'une foule immense accourue de tous les points de la province. — Voici le récit de l'abbé Mathieu (1) : « L'hommage fut rendu cette fois en rase campagne, dans la vallée entre Luzy et le Val-des-Ecoliers, contrée dite des *Estaux*. Le prélat en grand appareil était environné de plusieurs de ses archidiacres et chanoines, des seigneurs de Grancey, de Saulx, de Conflans, de Fouvent, de Montsaujon, de Talmey, de Tréchâteau, de Coublanc, de Ventoux, de Sacquenay, d'Arbot, de Blaigny et de beaucoup d'autres. Le prince avait à ses côtés Eustache son maréchal, son sénéchal Jean de Joinville, historien de la vie de Saint-Louis, et le nombreux cortège de toute sa cour. Il s'avance la tête nue et rend hommage à genoux aux pieds de l'évêque, en s'avouant son vassal... Après le roi de Navarre, les seigneurs

(1) *Abrégé chronologique de l'Histoire des Evêques de Langres*. — Annuaire de la Haute-Marne pour 1898 et 1899.

qui étaient de la suite du prélat le reconnaissent aussi pour leur suzerain. » Il y eut à cette occasion de grandes fêtes à Chaumont et les personnages qui assistaient à cette solennité féodale ne partirent qu'après avoir visité le prieuré du Val-des-Ecoliers, qu'on venait de reconstruire près de la rivière. L'ancien édifice qui était au fond de la vallée, avait été détruit, trente-quatre ans auparavant, par une inondation si subite que plusieurs religieux avaient péri sous les décombres ou dans les flots.

VII. Thibaut-le-Jeune fit cet hommage solennel avant de partir pour la dernière croisade. En revenant de cette malheureuse expédition, il mourut en route. Il avait épousé Isabelle de France dont il n'eut point d'enfants. Son frère HENRI III, régna quatre ans (1270-1274). — C'est sur ses plaintes réitérées que le pape Grégoire IX adressa des remontrances sévères à tout le clergé de Champagne. Il paraît que les clercs mariés de cette province se mêlaient de commerce *pour plaire à leurs femmes et les entretenir* ; alors ils mettaient bas l'habit clérical ; mais quand on voulait les poursuivre, dans les affaires commerciales ou pour le paiement des droits, ils réclamaient les privilèges ecclésiastiques et il était impossible de les atteindre (1). — JEANNE, fille unique de Henri de Champagne, lui succéda sous la tutelle de Blanche d'Artois, sa mère, et, en 1284, elle épousa le fils aîné du roi de France, qui monta sur le trône l'année suivante, sous le nom de Philippe-le-Bel. — Edmond d'Angleterre, second mari de Blanche d'Artois, porta le titre de comte de Champagne, jusqu'au mariage de Jeanne ; c'est en cette qualité qu'il ordonna au bailli de Chaumont de veiller à la conservation des biens de Clairvaux.

VIII. Le moment est venu de parler du bailliage de Chaumont, institution à laquelle la ville a dû, dans les siècles suivants, toute son importance et dont l'origine remonte à l'époque où le comte, après l'expulsion de Jobert, affranchit définitivement les habitants.

Le droit de justice était pour les rois la conséquence de la souveraineté. Lors du démembrement de cette souveraineté par la

(1) Lettres du 30 juillet 1272. — *Archives nationales*.

féodalité, il s'était donc établi autant de justices particulières qu'il y avait de seigneurs, et les hauts barons s'étaient encore attribué le droit de rendre la justice à leurs vassaux. Mais, depuis l'avènement des Capétiens, la Royauté s'efforçait, en même temps qu'elle rétablissait pièce à pièce son ancien domaine, de ruiner les justices seigneuriales. Les lettres de sauvegarde avaient porté le premier coup. L'anarchie venant en aide aux rois, ces lettres avaient bientôt acquis plus de valeur : il suffisait qu'un homme à qui on intentait un procès déclarât qu'il était *sous la garde du Roi*, pour que les juges royaux fussent saisis de l'affaire, jusqu'à ce que les juges naturels eussent prouvé la fausseté de cette allégation. L'usage s'était ensuite établi que tout homme ajourné au tribunal du roi devait y comparaître, bien qu'il n'en fût pas justiciable. Enfin, la Royauté était devenue assez puissante, au XII^e siècle, pour faire reconnaître par les seigneurs son droit de faire juger toutes les causes sur appel. C'est pour faciliter ces appels que Philippe-Auguste créa les baillis, dont la juridiction fut étendue par Saint-Louis des domaines du roi à tout le royaume. Les grands vassaux ne manquèrent pas d'imiter les rois et, pour ruiner aussi les justices de leurs arrière-vassaux, ils créèrent à leur tour des bailliages dans leurs domaines. — Trois grands bailliages furent institués en Champagne, à Troyes, à Chaumont et à Vitry.

Les baillis étaient ainsi appelés parce qu'ils avaient, pour ainsi dire, le *bail*, la garde et la tutelle des peuples. Ils eurent d'abord pouvoir, en même temps, sur la justice, sur les armes et sur les finances ; mais comme ils furent bientôt surchargés, on leur retira l'administration financière et une partie du commandement militaire. D'ordinaire on ne les laissait pas plus de trois années consécutives sur le même siège ; il était rare qu'ils fussent envoyés dans le lieu de leur naissance (1). Le premier bailli de Chaumont fut *Etienne* (1228) à qui succéda *Guillaume de Haussay*. Sous Thibaut V, la première magistrature du bailliage fut alternativement occupée par *Vienot de Nogent* et par *Pierre*, dit *Gaste-Avoine*. Le sceau de Vienot, dont nous avons une empreinte en cire verte (1260), représente un château fort, carré, surmonté de trois tours

(1) Voyez Brussel. — *Usage général des fiefs.*

qui étaient de la suite du pèlerin le reconnaissent aussi pour leur suzerain. » Il y est à cette occasion de grands Bies à Chaumont et les personnages qui assistaient à cette solennité féodale ne partirent qu'après avoir visité le prieuré du Val-des-Ecoliers, qu'on venait de reconstruire près de la rivière. L'ancien édifice qui était au fond de la vallée, avait été détruit, trente-quatre ans auparavant, par une inondation si subite que plusieurs religieux avaient péri sous les débris ou dans les flots.

VII. Thibaut-le-Jeune fit un hommage solennel avant de partir pour la dernière croisade. En revenant de cette malheureuse expédition, il mourut en route. Il avait épousé Isabelle de France dont il n'eut point d'enfants. Son frère Henri III, régna quatre ans (1270-1274).

— C'est sur ses plaintes répétées que le pape Grégoire IX adressa des remontrances sévères à tout le clergé de Champagne. Il paraît que les clercs mariés de cette province se mêlaient de commerce pour plaire à leurs femmes et les entretenir; alors ils mettaient bas l'habit cléricale; mais quand on voulait les poursuivre, dans les affaires commerciales ou pour le paiement des droits, ils réclamaient les privilèges ecclésiastiques et il était impossible de les atteindre (1).

— JEANNE, fille unique de Henri de Champagne, lui succéda sous la tutelle de Blanche d'Artois, sa mère, et, en 1284, elle épousa le fils aîné du roi de France, qui monta sur le trône l'année suivante, sous le nom de Philippe-le-Bel. — Edmond d'Angleterre, second mari de Blanche d'Artois, porta le titre de comte de Champagne, jusqu'au mariage de Jeanne; c'est en cette qualité qu'il ordonna au bailli de Chaumont de veiller à la conservation des biens de Clairvaux.

VIII. Le moment est venu de parler du bailliage de Chaumont, institution à laquelle la ville a dû, dans les siècles suivants, toute son importance et dont l'origine remonte à l'époque où le comte, après l'expulsion de Jobert, affranchit définitivement les habitants.

Le droit de justice était pour les rois la conséquence de la souveraineté. Lors du démembrement de cette souveraineté par la

(1) Lettres de 30 juillet 1272. — Archival 1272/100.

féodalité, il s'était donc établi autant de justices particulières qu'il y avait de seigneurs, et les hauts barons s'étaient encore attribué le droit de rendre la justice à leurs vassaux. Mais, depuis l'avènement des Capétiens, la Royauté s'efforçait, en même temps qu'elle rétablissait pièce à pièce son ancien domaine, de ruiner les justices seigneuriales. Les lettres de sauvegarde avaient porté le premier coup. L'anarchie venant en aide aux rois, ces lettres avaient bientôt acquis plus de valeur : il suffisait qu'un homme à qui on intentait un procès déclarât qu'il était *sous la garde du Roi*, pour que les juges royaux fussent saisis de l'affaire, jusqu'à ce que les juges naturels eussent prouvé la fausseté de cette allégation. L'usage s'était ensuite établi que tout homme ajourné au tribunal du roi devait y comparaitre, bien qu'il n'en fût pas justiciable. Enfin, la Royauté était devenue assez puissante, au XII^e siècle, pour faire reconnaître par les seigneurs son droit de faire juger toutes les causes sur appel. C'est pour faciliter ces appels que Philippe-Auguste créa les baillis, dont la juridiction fut étendue par Saint-Louis des domaines du roi à tout le royaume. Les grands vassaux ne manquèrent pas d'imiter les rois et, pour ruiner aussi les justices de leurs arrière-vassaux, ils créèrent à leur tour des baillages dans leurs domaines. — Trois grands baillages furent institués en Champagne, à Troyes, à Chaumont et à Vitry.

Les baillis étaient ainsi appelés parce qu'ils avaient, pour ainsi dire, le bailli, la garde et la tutelle des peuples. Ils eurent d'abord pouvoir, en même temps, sur la justice, sur les armes et sur les finances ; mais comme ils furent bientôt surchargés, on leur retira l'administration financière et on leur donna un commandement militaire. D'ordinaire on ne les tenait pas plus de trois années consécutives sur le même siège ; il était rare qu'ils fussent envoyés dans le lieu de leur naissance (1). Le premier bailli de Chaumont fut Etienne (1229) à qui succéda Guillaume de Hainaut. Sous Thibaut V, la première magistrature de baillage fut alternativement occupée par Renaud de Troyes et par Pierre, dit Geste-Aoûte. Le sceau de Vitry, dont nous avons un exemplaire en cire verte (1250), représente un château fort, armé de trois tours

également carrées, crenelées et percées à jour. La tour du milieu, plus élevée que les autres, est cantonnée à droite d'un croissant et à gauche d'une étoile. Les comtes de Champagne avaient adopté ces deux emblèmes depuis les croisades. Sur le bas de la muraille du château fort se trouve l'écu aux armes de Champagne. Ce sceau a pour légende : †. S. VIENETI. BAL. DE. CALVOMOTE. Le sceau de *Milo de Breuil*, bailli en 1270, est plus petit et ne représente que l'écusson aux armes de Champagne avec cette légende : † S. MILE. DOU. BRUUL. BAILLI. DE. CHAUMONT. Il a un contre-sceau aux mêmes armes, mais moins grand de moitié ; on y lit : † CTRES-BAILLIVI. D'. C'LVOM'TE. Depuis la réunion de la Champagne à la France, les baillis de Chaumont n'ont plus eu que le sceau aux armes de France.— D'après le compte-rendu à Philippe-Auguste en 1285, les baillis avaient cent trente-cinq livres douze deniers par an. Voici la formule du serment qu'ils devaient prêter en entrant en fonctions : « Premièrement que vous servirez le Roy bien et loyalement et garderez son secret et son droit partout la ou vous le sorez. Item, que vous ferez bon droit et hâtif à tous ceux qui auront à faire devant vous pour cause de votre office, tant au foible comme au fort, tant au pauvre comme au riche, sans acception de personne quelle quelle soit. Item, que de nulle personne de votre baillie ne d'autre quelle quelle soit qui ait cause devant vous, vous ne prendrez don ne present de vin en tonnel, des bêtes entières, comme buef ou porc ne viande ou viandes en autre manière, fort que pour la souffisance de la journée, ne or ne argent, ne joyaux ne autres choses qui puissent ou doivent tourner à mauvaise convoitise. — Ainsy le jurez vous, bailly. Ainsy ne vous aist Diex et ces saintes evangiles. »

Les baillis tenaient des assises dans les principales localités du ressort. Les seigneurs champenois s'étant plaint à Philippe-le-Bel que ces magistrats ne laissaient personne pour les remplacer pendant leur absence du chef-lieu, il fut réglé aux grands jours de Troyes que les baillis se feraient toujours remplacer. C'était l'époque où les cas royaux annihilèrent les justices particulières, et, comme on avait eu soin de ne pas clairement les définir, ces mêmes seigneurs firent prier le roi de vouloir bien s'expliquer à ce sujet. On leur répondit « qu'on appelait ainsi tout ce qui, par la

coutume ou par le droit, peut et doit appartenir exclusivement à un prince souverain. » Cette réponse n'expliquait rien ; mais les barons durent s'en contenter. Ils s'étaient encore plaints de la nouvelle ordonnance qui leur défendait les guerres privées ; sur ce point le roi fut très facile : il leur permit de guerroyer comme par le passé. Cette licence ne pouvait que nuire encore à la puissance féodale.

IX. Lors de l'avènement au trône de Philippe-le-Bel, le ressort du bailliage de Chaumont comprenait six cent quarante paroisses dont sept villes : Bar-sur-Aube, Joinville, Bourbonne, Châteauvillain, Vignory, Vassy et Vaucouleurs. De la tour du Donjon relevaient plus de dix-sept cents fiefs dont près de trois cents étaient des seigneuries considérables.

Le voisinage de la Lorraine et de la Bourgogne faisait souvent confier aux baillis de Chaumont des missions politiques fort importantes : ainsi, en 1289, le duc de Lorraine ayant exercé plusieurs violences, par lui et par ses gens, contre les officiers du roi seigneur de Champagne, on en fit plainte en la cour des grands jours de cette année et « ladite cour enjoignit au bailli de Chaumont d'aller ou de députer une personne suffisante au duc de Lorraine pour lui ordonner, de la part du roi, d'amender en la main dudit bailli, comme représentant le roi pour sa terre de Champagne, les violences et désobéissances, et que si le duc refusait de le faire, le bailli allât avec main-forte s'emparer de tout ce qu'il pourrait trouver appartenant au duc, enlevât ceux qui avaient fait les injures à son nom et tirât une si prompte vengeance desdits méfaits que l'honneur du roi fût par là maintenu (1). » *Guillaume de Hangest* était bailli. — On s'accoutumait dès lors à regarder Chaumont comme la capitale du pays ; on venait demander aux représentants du roi justice et protection, et la plupart des communautés religieuses des environs avaient des maisons de refuge au château. — Lorsque, à quelque temps de là, le village de Saint-Urbain fut ruiné, le seigneur de Rochetaillée, l'un des avoués ou protecteurs de l'abbaye, vint à Chaumont, en l'hôtel du roi, mettre la chässe

(1) Brussel. — *Usage général des fiefs.*

de saint Urbain sous la protection des gens de justice et des bourgeois ; les habitants acceptèrent le précieux dépôt et promirent, par acte authentique, de le restituer quand l'ordre serait rétabli à Saint-Urbain.

X. En 1297, le comte de Bar, qui était en contestation avec Jeanne de Champagne, vint assiéger le bourg d'Andelot. Il le prit d'assaut, le livra au pillage et l'incendia avant que le bailli *Pierre de Boucli de Manincourt* ait eu le temps de réunir les forces nécessaires pour repousser l'ennemi. — Les fortifications d'Andelot n'ont pas été relevées depuis. — Alors, pour prévenir de semblables surprises, on fortifia le bourg de Chaumont. Tous les habitants de la châtellenie furent appelés, ceux mêmes qui étaient francs de gardes et de charrois. Les paysans de Choignes voulurent résister ; mais ils furent condamnés *sans préjudice toutefois et vû la nécessité*, de faire vingt toises de murs *en la nouvelle fermeté*. Ce nouveau mur d'enceinte renfermait tout ce qui avait été bâti au dehors sous la muraille du château ; il était fait de simples pierres sèches, sans mortier, et ouvert pour le passage des chemins qui aboutissaient à tous les villages voisins ; ainsi il y avait les portes de Buxereuilles, de Reclancourt, de Choignes, de Chamarandes, de Brottes, de Villiers ; la dernière, qui touchait presque à la porte *Arse* du château, était la porte de l'Eau, ainsi appelée parce que les eaux de la ville descendent par là dans la vallée de la Suize.

XI. Jeanne et Philippe-le-Bel avaient confirmé les franchises de Chaumont en 1292. — Sept ans auparavant, un arrêt du parlement avait interprété la charte de manière à forcer les habitants, et tous ceux des villes régies par la coutume de Lorrain, à contribuer aux subsides réclamés par le roi pour la guerre (1). Du reste, il n'y avait eu aucun changement, bien que les officiers du bailliage se fussent souvent plaints d'usurpation sur les droits réservés par le seigneur. — Jeanne mourut en 1305, et la Champagne échut à son fils aîné qui monta sur le trône neuf ans après sous le nom de *Louis-le-Hutin*. Ce prince étant mort en 1316, sa fille JEANNE de-

(1) *In pallamento omnium storum*. 4285. — *Les Olim*, publiés par le comte Beugnot. 4342. Tome 2.

vait lui succéder dans le comté ; mais les rois n'avaient pas cessé de posséder la Champagne depuis 1284, et c'était une province trop importante, surtout à cause de sa position géographique, pour la détacher du domaine de la Couronne. *Philippe-le-Long* et *Charles-le-Bel*, second et troisième fils de Philippe-le-Bel, la conservèrent, par suite d'un traité consenti en 1325, par Eudes de Bourgogne au nom de Jeanne, et ratifié par Philippe d'Evreux, mari de cette princesse ; mais en 1328, à l'avènement de *Philippe de Valois*, Jeanne réclama ses droits. Le roi traita alors directement avec elle. Ce dernier traité, qui ne fut signé, suivant Henault, qu'en 1336, doit être considéré comme l'acte de la réunion définitive de la Champagne et, par conséquent, du domaine de Chaumont à la Couronne, bien que le roi Jean ait cru devoir proclamer plus tard solennellement cette réunion.

Philippe de Valois envoya aussitôt dans la province Jean de Bourbon et le chevalier Jean de Dinteville pour la réformation du pays. Ces commissaires firent rapport que les plaintes déposées par les officiers du bailliage contre la ville de Chaumont avaient quelque fondement ; que les habitants avaient en effet abusé de leurs privilèges sur plusieurs points, notamment pour le cens ; pour les droits de tonlieu, minage, forage et de ban-vin ; sur les poids et mesures, qui devaient appartenir au roi bien que la charte n'en fit pas mention ; enfin qu'ils avaient usurpé sur les fortifications du château. Le roi, sur ce rapport, chargea le sire de Joinville, sénéchal de Champagne, de s'entendre avec les habitants pour la réforme de tous ces abus et les contestations furent ainsi réglées :

1° Les habitants feront *estouper* toutes les fenêtres et *archières* qu'ils ont ouvertes sur les murailles, à la hauteur d'une lance ; celles qui sont plus hautes seront fermées par un treillis de fer. Du reste, les habitants pourront user des murailles comme d'ancienneté ; mais, en cas de guerre, le roi pourra faire abattre tout ce qu'il croira gêner la défense de la place.

2° L'affranchissement de tout droit de tonlieu, minage et forage est confirmé.

3° Le cens des maisons est dû non-seulement par le propriétaire, mais aussi par chaque chef d'hôtel. Toutefois il ne sera fait aucune recherche pour le passé.

4° Le droit de ban-vin est supprimé : chaque habitant pourra faire crier et vendre son vin quand il lui plaira.

5° Les habitants ont la franchise des poids et mesures. Chacun d'eux peut avoir son poids et sa mesure en son hôtel, sans rien payer, pourvu que ce soit le poids juste et loyal, ce dont le roi se réserve la vérification.

Ces articles sont consignés dans la charte de confirmation des privilèges de la ville, scellée au mois de janvier 1338. C'est un nouveau pas de fait dans la voie de la liberté.



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for a systematic approach to data collection and the importance of using reliable sources of information.

3. The third part of the document focuses on the analysis of the collected data. It discusses the various techniques used to interpret the data and identify trends and patterns. It also emphasizes the importance of using statistical methods to ensure the accuracy of the analysis.

4. The fourth part of the document discusses the implications of the data analysis. It highlights the various ways in which the data can be used to inform decision-making and improve the organization's performance. It also emphasizes the importance of communicating the results of the analysis to the relevant stakeholders.

5. The fifth part of the document concludes by summarizing the key findings of the analysis and providing recommendations for future action. It emphasizes the need for ongoing monitoring and evaluation to ensure that the organization remains on track and achieves its goals.

PLANCHE II.

SCEAU
DE
Pierre de Flavigny,



CURÉ-DOYEN
DE
Chaumont (1225).

SCEAU
DE
Milo de Breuil,



BAILLI
DE
Chaumont (1273).

SCEAU
DE
Vienot de Nogent,



BAILLI
DE
Chaumont (1260).

LIVRE DEUXIÈME.

Depuis la réunion de la ville de Chaumont au domaine de la Couronne, jusqu'aux guerres de religion (1328--1562).

CHAPITRE PREMIER.

PENDANT LA LUTTE CONTRE LES ANGLAIS (1328—1461).

I. « Nous entrons, dit Bossuet, dans les temps les plus périlleux de la monarchie, où la France pensa être renversée par les Anglais qu'elle avait, jusque-là, presque toujours battus. Nous allons les voir forcer nos places, ravager et envahir nos provinces. » — Mais ce n'est pas seulement l'invasion des Anglais qui a mis la patrie en danger ; c'est surtout la révolte des grands vassaux dont plusieurs n'ont pas eu honte de faire alliance avec l'étranger, dans l'intérêt d'une puissance qu'ils voyaient leur échapper. — A qui la France dût-elle son salut ? — Au peuple. Depuis la révolution communale, il compte pour quelque chose dans l'État, et sa puissance va grandir jusqu'à l'époque où il portera lui-même ombrage à la Royauté.

II. Le baillage de Chaumont avait été divisé en treize prévôtés royales : — La prévôté de Chaumont avec la ville de Châteauvillain et les bourgs de Vignory, Brienne, Piney et Ramerupt. — La prévôté de Bar-sur-Aube, dans laquelle se trouvait l'illustre abbaye de Clairvaux. — La prévôté de Vassy, avec la ville de Joinville. — La prévôté d'Andelot, dont on a bientôt distrait la châtellenie de Gondrecourt. — Les prévôtés de Vaucouleurs, de Grand, du Val-

de-Rognon, de Nogent, d'Essoyes, de Montigny, de Coiffy, de Passavant et de Bourbonne. — Les paroisses de Serqueux, Bourdon, Lavilleneuve-en-Angoulancourt et Lavilleneuve-au-Roi étaient érigées en mairies royales. — Enfin, le ressort comprenait encore les châtellenies de Soulaines et de Laferté-sur-Aube; celle de Rosnay qui allait en être distraite et le duché de Beaufort. — D'après une enquête faite alors en Champagne, le revenu du domaine du roi à Chaumont, non compris la forteresse et le produit de la prévôté, s'élevait à trois cent quatre-vingt dix livres dix-sept sols, sept deniers. La valeur des domaines tenus en fiefs du roi dans les prévôtés, à trois mille six cent vingt-huit livres six sols; celle des arrière-fiefs, à dix-neuf cent quatre-vingt-seize livres dix sols. Pour les gens de main-morte, la valeur de leurs domaines mis sous la garde du roi s'élevait à deux mille quatre cent soixante-huit livres seize sous, non compris les gardes que le sire de Vignory tenait en fief et qui s'élevaient à cinq cent dix livres.

III. Nous savons déjà combien était importante la charge de bailli. Il ne suffisait plus alors que le titulaire fût simplement gentilhomme, il devait être encore lettré; aussi voyons-nous, en 1335, messire *Godemar de Fays*, bailli de Chaumont et de Vitry, forcé par la chambre des comptes à donner sa démission *pour incapacité* « car, dit l'arrêt, comment qu'il soit bon homme d'armes, il n'a pas accoutumé à tenir plaits et assise (1). » Il remit les sceaux en pleine chambre et maître Pierre fut chargé par le roi d'administrer les deux bailliages. Messire de Fays était cependant un guerrier de distinction que le roi employa fort souvent dans la suite contre les Anglais; mais alors déjà les fonctions de bailli consistaient moins dans le commandement militaire que dans l'interprétation des lois et la politique. — En 1337, l'évêque de Toul, Thomas de Bourlemont, fut accusé d'avoir fait mettre le feu à un village qu'il prétendait être du domaine de son église; sur l'ordre du roi, le bailli alla arrêter le prélat au château de Seraumont-sur-Meuse et le renferma dans la prison de Chaumont d'où il ne sortit qu'en promettant une somme de douze cents livres et après avoir donné cau-

(1) Pasquier. — *Les Recherches de la France.*

tion (1). Quatre ans après, le même bailli dut arrêter, et faire conduire au Châtelet de Paris, plusieurs nobles des pays voisins qui s'étaient jetés, à main armée, sur les domaines du chapitre de Langres, y avaient fait des *roberies* jusqu'à la somme de quarante mille livres et tué plus de soixante paysans (2). — Ces missions délicates exigeaient plus d'habileté et de prudence que de connaissances militaires. — Les baillis étaient aussi devenus des instruments politiques; ils devaient tendre, par tous les moyens possibles, au développement de l'autorité royale, et nous voyons le bailli de Chaumont tenter des empiètements sur les droits de l'évêque de Langres. — Publiquement on le blâme, parce qu'il n'a pas réussi; mais tout bas on le remercie de son zèle.

IV. A l'époque où commence la guerre contre les Anglais, la peste sévissait en Champagne. Le bailliage de Chaumont fut tellement décimé par le fléau que le seigneur de Vignory se vit contraint de publier la charte des *survenus*, c'est-à-dire d'accorder des libertés à ceux qui viendraient repeupler ses domaines.

Comme les circonstances du moment ont souvent beaucoup d'influence sur les actions des hommes, on venait de nommer à l'évêché de Langres un prélat guerrier, Guillaume de Poitiers, neveu de cet autre évêque Louis de Poitiers qui, vingt-huit ans auparavant, avait été condamné à faire amende honorable pour avoir sacagé les maisons des chanoines dans sa ville épiscopale. Tandis que la ville de Chaumont envoyait à Compiègne *le plus grand nombre de chevaux et d'hommes, tout couverts de maille, qu'elle pouvait*, pour marcher en arrière-ban contre le roi d'Angleterre (1353); tandis qu'elle formait une compagnie d'arbalétriers, sa première milice bourgeoise, et qu'avec l'argent des impôts que le roi lui permettait de lever, pour la première fois, elle défendait les murailles du Bourg par un large fossé, Langres se laissait surprendre par une troupe armée qui se jetait dans ses murs en poussant le cri maudit : *Angleterre! Angleterre! Ville gagnée!* — Les habitants, revenus bientôt d'un premier moment de terreur, prirent les armes et repoussèrent l'ennemi; mais l'évêque fut accusé de complicité avec

(1) *Histoire de Lorraine*, par Dom Calmet,

(2) Archives de la Haute-Marne.

le chef de la bande et il eut beaucoup de peine à se faire absoudre par le Parlement.

V. Les Anglais victorieux à Crécy s'étaient emparés de Calais. La bataille de Poitiers (1356) vint mettre le comble au malheur public.

Pendant la captivité du roi, l'anarchie régna dans les provinces. C'est alors que les paysans se révoltèrent et organisèrent la *Jacquerie* contre les châteaux. Les historiens de l'aristocratie ont rejeté tout le mal sur le peuple ; mais le paysan *Jacques Bonhomme*, comme on l'appelait par dérision, devait-il se laisser pourchasser par les nobles, battre et piller à merci ? — Les grands, au lieu de songer à sauver l'État, se faisaient la guerre ; ils dévastaient les campagnes ; le gouvernement était sans force pour réprimer leurs excès, et les paysans n'ont pris les armes que pour se défendre. Sans doute ils n'ont pas su se borner à une légitime défense ; mais leur barbarie, qui n'est pas du reste plus grande que celle des bandes titrées, fut le résultat de leur misère, de leur désespoir et surtout de l'ignorance.

Si le bailliage de Chaumont échappa aux excès de la *Jacquerie*, il eut cependant aussi ses nobles brigands. Ce fut d'abord un aventurier lorrain, Brocard de Fenestrage. Ce gentilhomme qui avait aidé le roi à chasser les Anglais et les Navarrois des forteresses de Champagne, s'était ensuite constitué chef de parti dans la province, et il y fit plus de mal que l'ennemi qu'il en avait chassé. Arrêté par le sire de Joinville et renfermé dans le château de cette ville, il y mit le feu et s'échappa pour reprendre ses courses (1359). Dans le même temps, Thibaut, comte de Chauffour en Bassigny, pillait les environs de Chaumont : il brûla le château de Luzy, démolit l'église et incendia une partie du village. L'abbaye de Clairvaux fut dévastée par les seigneurs des environs ; les religieux prirent la fuite et se retirèrent pour la plupart à Chaumont. Cette ville, grâce à ses fortifications, fut à l'abri du pillage ; mais l'anarchie était si grande alors qu'il n'était pas possible au bailli, Jean de Cintrey, de faire respecter l'autorité du roi hors des portes ; les faubourgs mêmes étaient souvent pillés.

VI. Le traité de Bretigny, qui suivit l'invasion de la Champagne par les Anglais (1360), semblait devoir, en rendant la liberté au roi, rétablir l'ordre ; mais le pays fut alors exposé aux courses des gens d'armes que la paix laissait sans emploi et qui, pour vivre, continuèrent la guerre en partisans. C'étaient les *Tard-Venus*, les *Routiers*, les *Ecorcheurs*, les *Grandes-Compagnies*. Ces bandes étaient commandées par des gentilshommes.

Chevaliers, escuyers, y avoit, ce dit-on,
Qui de France *exilier* (dépouiller) avoient fait dévotion,
Et il n'y demeuroit bœuf, vache ne mouton,
Ne pain, ne char ne oye, ne chapon ;
Tout pillart, meurtrier, traiteux et larron
Etoient en la *route* (compagnie) dont je fois mention.

Les environs de Chaumont furent dévastés par les Tard-Venus. La bande de ces brigands, que commandait le seigneur de Neufchâteau, saccagea Andelot. L'abbaye de Poulangy fut pillée, et les seigneurs des fiefs voisins profitèrent de sa ruine pour s'approprier les biens de la communauté, que le Pape eut beaucoup de peine à faire restituer plus tard. Un noble chevalier prit le château de Vignory (1363) où il resta avec ses gens pendant près de deux ans. C'est alors que fut détruit le petit village de *Bonmarchais*, bâti sous les murs de Chaumont, en face de Reclancourt, sur la hauteur qui domine ce hameau. Comme la chapelle était une succursale de la paroisse de Chaumont et que les habitants étaient inhumés dans le cimetière de Reclancourt, l'évêque ordonna de conserver la cloche et les vases sacrés dans l'église Saint-Agnan jusqu'au jour où les habitants pourraient reconstruire leurs maisons (1). Bonmarchais ne s'est jamais relevé de ses ruines et aujourd'hui on ne sait plus exactement où il était situé.

Les villes étaient en défiance à l'égard des plus grands seigneurs, même envers ceux qui servaient sous la même bannière qu'elles. Quand le duc de Bourgogne vint au secours de la Champagne, la ville de Langres lui ferma ses portes et ne voulut le recevoir qu'avec cinquante cavaliers seulement. Les habitants lui représentèrent « que comme ils avoient plusieurs malveillants et en-

(1) Archives de la ville.

nemis, lesquels ont souventes fois, au temps passé, espilé la dicte cité, afin de icelle prendre et rober, et sur les habitants d'icelle fait et perpétré plusieurs meurtres, roberies, feux boutés et autres atroces delicts et excès, et encore font, pour ce convenoit et estoit très profitable chouse de très bien garder icelle cité ». — On doit juger, par ces plaintes des bourgeois, de la situation des campagnes. Et on ne pouvait compter sur aucune mesure politique pour ramener la paix ; elles étaient aussitôt entravées par des événements imprévus, comme il en surgit toujours du sein de l'anarchie. Ainsi, après le traité de Vaucouleurs (1366), le roi et le duc de Lorraine s'entendirent pour réprimer les excès des aventuriers, et le bailli de Chaumont fut chargé, avec un officier lorrain, de faire prompte justice de tous ceux qui seraient pris sur les frontières des deux états. Les bandes se dispersèrent ; mais tout aussitôt le baron Renaud d'Aigremont, de la puissante maison de Choiseul, déclara la guerre au sire Jean de Vergy et les *Routiers* reparurent. Il s'agissait de quelques prétentions féodales ; cependant les barons ne mirent bas les armes qu'après avoir parcouru et dévasté toutes les marches de Bourgogne et le Bassigny. Plusieurs villages furent brûlés. Bientôt après tous les aventuriers suivirent Duguesclin en Espagne. On pouvait donc croire à la paix quand, tout-à-coup, la guerre recommença avec l'Angleterre (1369), pour durer quatre ans. La Champagne, il est vrai, n'en était pas le théâtre ; mais elle fut envahie par les Allemands qui s'avancèrent, sous les ordres du comte de Montbelliard, jusque dans le canton de Langres. Les habitants prirent les armes et les repoussèrent au-delà du Rhin.

L'évêque Guillaume eut une part très active dans cette dernière prise d'armes. Il est mort en 1374, laissant deux enfants, Guillaume et Marguerite, qu'il avait eus avant son épiscopat et que le roi venait de légitimer. Son fils, bien connu dans l'histoire sous le nom de *Bâtard de Poitiers*, fut mis quatre ans après à la tête des milices levées dans le diocèse et il repoussa les Anglais. Nous le retrouverons bailli de Chaumont (1).

VII. Le règne de Charles VI (1380-1422), fut surtout fatal à la France. Ce pauvre roi n'avait que onze ans quand il succéda à

(1) *Gallia christiana*.

son père et à vingt-trois ans il était fou. Sa minorité fut des plus orageuses. Pendant que les princes du sang se disputaient l'autorité, les chaumontais, comme s'ils eussent prévu que le voisinage de la Bourgogne les exposerait bientôt aux plus grands dangers, relevaient les fortifications de leur ville. Pressés par les événements et ruinés d'ailleurs par les guerres précédentes, ils voulurent forcer les paroisses de Condes, Jonchery, Laharmand, Treix et Darmannes à prendre part aux travaux; les paysans refusèrent. « Si nous l'avons fait, dans de semblables circonstances, c'était uniquement par bon procédé, pour venir en aide à nos voisins, dirent-ils; mais aujourd'hui nous sommes épuisés. » En vain on objecta que les habitants de tous ces villages se réfugiaient dans la ville en temps de guerre, que plusieurs d'entr'eux y possédaient des maisons et que d'ailleurs il y avait une sorte de communauté de territoire prouvée par la communauté des bois; les prétentions des Chaumontais furent repoussées par arrêt du Parlement (1385).

VIII. C'est en 1387 que le Bâtard de l'évêque de Langres fut fait bailli de Chaumont, en récompense des services qu'il avait déjà rendus à la Royauté. Il occupa cette charge pendant trente ans, se faisant suppléer lorsqu'il se mettait à la tête des troupes, par des gentilshommes du pays, entr'autres par Edouard de Dampierre, sire de Saint-Dizier et de Vignory, et par Jean de Chauffour seigneur de Marac. Il défendit plusieurs places de Champagne contre les Bourguignons, de concert avec Pierre de Bréban dit Clignet, l'un des lieutenants du roi dans la province, et fut ensuite nommé Chambellan, dignité que ses successeurs à Chaumont ont possédée pendant plus d'un siècle. Depuis cette époque jusqu'à la guerre entre les Armagnacs et les Bourguignons, le Bassigny fut assez tranquille. Cependant on craignit un instant l'invasion d'un parti de cavaliers allemands qui s'était jeté dans la Lorraine. Alors Guillaume de Poitiers était spécialement chargé par le roi de protéger Toul. Il demanda au maître échevin les hommes d'armes de cette ville et, les ayant réunis à ceux qu'il avait déjà, il attaqua les pillards près de la commanderie de Lebdo, les mit en fuite et les poursuivit jusqu'à Liverdun où la garnison du château les tailla en pièces (1402).

IX. Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne (1404), continuant la politique de son père, disputait l'autorité au duc d'Orléans, frère du roi. Après une lutte de trois ans, interrompue par des réconciliations feintes, il ne trouva rien de mieux que de faire assassiner son rival. Le comte d'Armagnac qui avait pour gendre un des fils de la victime, prit alors les armes ; la France se partagea en deux camps, Armagnacs et Bourguignons, et la guerre civile désola de nouveau les provinces. Le roi d'Angleterre, Henri V, s'empressant de profiter de nos discordes pour reprendre les projets d'Edouard, son prédécesseur, battit la noblesse française à Azincourt (1415). Au milieu de cette confusion il était difficile au peuple des campagnes de distinguer ses amis de ses ennemis, car tous les partis le traitaient avec la même rigueur.

Dans le bailliage de Chaumont dominait le parti de Bourgogne. L'évêque de Langres, Charles de Poitiers ; Guillaume de Châteauvillain, et Jean de Vergy, seigneur de Sexfontaines, Vignory et Saint-Dizier, étaient à la solde du duc. Il eût été difficile à la ville de Chaumont, ainsi entourée, de résister au mouvement, et elle fut contrainte d'accepter une garnison bourguignonne. Nogent qui essaya de résister, fut pris par Jean-sans-Peur, et le château de Montéclair par Antoine de Vergy, chambellan de Bourgogne, qui en fut établi gouverneur. D'ailleurs, le bailli de Chaumont, *Ayn de Choiseul*, de la maison de Clefmont, était lui-même Bourguignon et le duc venait d'être déclaré par la reine, *au nom du roi*, gouverneur du royaume. Le Dauphin était chassé de Paris et avec lui les Armagnacs.

Ainsi trois partis se disputaient la France : l'Anglais, le Bourguignon et le Dauphin. En 1419, Jean-sans-Peur, attiré par le Dauphin Charles au pont de Montereau, y fut assassiné : c'était la vengeance de l'assassinat du duc d'Orléans. Mais alors Isabelle de Bavière fit alliance contre son fils avec les Bourguignons, et l'année suivante, elle eut la lâcheté de signer à Troyes un traité qui livrait la France aux Anglais. Lorsque le pauvre Charles VI mourut en 1422, Henri VI fut proclamé à Vincennes roi de France et d'Angleterre, tandis que Charles VII, qui ne possédait que les provinces situées au sud de la Loire et qu'on appelait, par dérision, le roi de Bourges, se faisait couronner à Poitiers.

L'assassinat de Jean-sans-Peur n'avait fait que resserrer les

liens qui unissaient Chaumont au parti Anglo-Bourguignon. Dans cette ville et à Langres on prit des mesures *pour assurer le royaume contre les infracteurs de la paix*, c'est-à-dire contre les partisans du Dauphin. L'évêque avait adhéré au traité de Troyes : il fit donc reconnaître dans les deux villes le roi d'Angleterre comme roi de France. C'est ce prélat qui célébra le mariage de la sœur du duc de Bourgogne avec le duc de Richmond, et il reçut, en récompense de son zèle, un superbe hôtel. Cependant, Saint-Dizier venait de tomber au pouvoir des troupes de Charles VII. On craignit alors pour les châteaux de Vignory et de Sexfontaine, où commandait Jean de Vergy, et la duchesse douairière de Bourgogne s'empressa d'envoyer deux mille livres à ce commandant. Jean, après avoir pris les mesures nécessaires pour la défense des deux châteaux, se porta, avec messire Antoine, son frère, sur Saint-Dizier. Les Dauphinois se retirèrent au château. Lahire voulait les secourir ; mais Jean de Vergy alla à sa rencontre pendant que son frère continuait le blocus et le battit. La garnison abandonnée mit bas les armes (1). Il n'y avait donc plus de partisans avoués de Charles VII de ce côté.

Les garnisons Anglo-Bourguignonnes qui occupaient toutes les forteresses du pays, vivaient en rançonnant les paysans. Du reste, les capitaines et les soldats de tous les partis se comportaient en brigands. Le bourg de Saint-Urbain fut de nouveau saccagé et le trésor de l'abbaye, amené pour la seconde fois à Chaumont, resta déposé dans l'église Saint-Jean, sous la garde des habitants, pendant plus de vingt ans. Cette déplorable situation était encore aggravée par la rivalité des maisons de Vergy et de Châteauvillain qui se faisaient la guerre dans le Bassigny, bien qu'elles appartenissent au même parti.

X. Cependant l'humiliation de la France pesait sur le cœur du peuple et de toutes les chaumières s'élevaient des vœux en faveur de Charles VII. Ce sentiment, que les mœurs du temps empêchaient de se manifester par une insurrection, se personnifia en une pauvre fille des champs, Jeanne d'Arc, qui demanda au roi

(1) Voyez la chronique d'Enguerrand de Monstrelet.

la permission de combattre sous ses drapeaux. Le saint enthousiasme de la jeune héroïne, *forte de la force de Dieu*, ramena la confiance dans l'armée royale et jeta la terreur dans les rangs ennemis. Jeanne délivra Orléans (1429) et fit sacrer Charles VII à Reims. Tombant ensuite entre les mains des Anglais, elle fut lâchement abandonnée et brûlée comme sorcière. Jeanne était née en 1410 à Domremy, dans le bailliage de Chaumont (1).

XI. Pendant que l'humble fille du peuple sauvait la France, la guerre continuait entre les sires de Vergy et de Châteauvillain et la succession de Lorraine exposait le Bassigny à de nouveaux dangers ; mais un événement, auquel on aimerait pouvoir attribuer d'autres causes, devait bientôt rétablir l'autorité de Charles VII dans le bailliage.

Guillaume de Châteauvillain, jaloux de la faveur dont les Vergy jouissaient près du duc Philippe-le-Bon, abandonna le parti de Bourgogne et fit sa soumission au roi. Il reçut le titre de *lieutenant-général sur le fait de la guerre ex évêché et duché de Langres et au bailliage de Chaumont* : « Nous l'envoyons, dit le roi, avec pouvoir et puissance de sommer et requérir les gens d'église, nobles, bourgeois et habitans des cités et villes de Langres, Chaumont, Bar-sur-Aube, Wassy, et d'autres lieux de ladite marche, à nous désobéissans, d'eulx réduire, revenir et remettre à nostre obéissance avec nos bons et loyaux subjects, ainsi que d'ancienneté, sans variations, leurs prédécesseurs ont été sous les nôtres, en délaissant pour toujours le desloyal parti des anciens ennemis de la couronne de France et de leurs adhérens et complices, qu'ils auroient tenu et tenoient témérairement et par damnables séditions, et de ceux qui, par douceur et sans contrainte, se voudroient ainsi réduire et nous reconnaître, recueillir et retenir en nos bonnes graces et amour et bienveillance, leur donner, octroier et faire, de par nous, abolition générale de toutes choses quelconques par eux commises et perpétrées par avant. » Chaumont traita

(1) Son père se nommait Jacques d'Arc, sa mère Isabelle Romée. — Domremy-sur-la-Meuse, hameau annexe de Greuse, village champenois de la seigneurie de Vaucouleurs, dépendait pour le spirituel de l'évêché de Toul ; il est classé, sur la liste des paroisses du bailliage de Chaumont, dans la prévôté d'Audelat.

immédiatement avec le sire de Châteauvillain aux conditions stipulées dans les lettres patentes, c'est-à-dire moyennant l'oubli du passé et la confirmation de toutes les franchises et de tous les privilèges des habitants. La mort de l'évêque Charles de Poitiers facilita le succès de la mission du lieutenant-général, et les Langrois se soumirent aux mêmes conditions que les Chaumontais (1433).

Cependant les partis se firent encore la guerre dans le bailliage pendant plus de deux ans, et le roi fut obligé de donner quinze cents hommes à Guillaume de Châteauvillain, pour qu'il pût résister aux Vergy. Dès lors les Bourguignons eurent toujours le dessus. On était bourguignon à Auberive ; aussi l'abbaye, bien qu'elle fût fortifiée, eut-elle fort à souffrir des garnisons de Chaumont et de Châteauvillain. Les religieux n'osaient plus sortir, on les arrêtait et on les retenait prisonniers jusqu'à rançon. « C'est ainsi, lit-on dans un cartulaire, que s'en allèrent l'argent, le blé, l'avoine, le foin, le vin, les charrues, les bœufs et les chevaux de la maison, avec cela qu'on ne recevait rien. »

Enfin le traité d'Arras détacha le duc de Bourgogne du parti Anglais (1435), que Jeanne d'Arc avait ruiné. Jean de Vergy, rentré à son tour sous l'obéissance du roi, ne fit plus la guerre que pour enlever à l'étranger les forteresses dont il était encore maître dans le Bassigny. Il chassa ses anciens alliés de Montigny, de Coiffy et de Nogent, mais il n'obtint cette dernière place que moyennant trois mille écus que le roi lui remboursa plus tard en y ajoutant une pension de mille livres.

XII. Le pauvre peuple qu'on oubliait pendant qu'on récompensait les auteurs de ses maux, espérait qu'au moins la paix allait régner dans le pays. Il n'en fut rien : des bandes armées vinrent de nouveau se jeter sur le bailliage de Chaumont et y répandre la désolation. En 1437, les *Ecorcheurs* étaient maîtres du Bassigny. Ils avaient à leur tête Villandas, Chabannes, et le bâtard de Bourbon, tous grands seigneurs que leurs brigandages avaient fait bannir par arrêt du parlement. Ils assiégèrent Chaumont. *Robert de Baudricourt*, ce gentilhomme qui avait conduit Jeanne d'Arc à Chaumont, était alors Bailli. Sa courageuse défense ne servit qu'à ex-

citer la rage de l'ennemi. La ville fut prise et saccagée. C'était au mois de décembre. Chaumont devint la place d'armes des Écorcheurs qui sortaient de ce repaire pour aller commettre dans les environs les plus odieux, les plus horribles excès, pour rançonner les villages et arrêter les passants sur les routes. Les champs restèrent incultes ; le prix des denrées décupla d'abord, puis la famine devint extrême ; les villages étaient abandonnés ; les chemins étaient jonchés de cadavres et, dans les villes, les malheureux mouraient de faim sur les fumiers d'où ils cherchaient à tirer quelque nourriture. Enfin la contagion chassa les brigands de la ville (1).

Bourbon, après avoir traité avec les seigneurs lorrains, venait d'abandonner aussi La Mothe qu'il tenait depuis un mois ; il se jeta sur Langres et poussa delà jusqu'aux portes de Dijon. Repoussé de la Bourgogne, il revint en Champagne. Mais Charles VII, qui savait cette province abandonnée depuis deux ans aux courses des Compagnies, s'était enfin mis en route pour les y combattre. Il rencontra Bourbon près de Bar-sur-Aube et le fit prisonnier (1440). Ce misérable, immédiatement jugé et condamné, fut roué, renfermé dans un sac et jeté à la rivière. Cet acte de justice hâta la pacification du pays (2). De Bar-sur-Aube, Charles VII, vint à Chaumont où il rétablit Robert de Baudricourt, puis à Langres. Pendant que Chaumont était au pouvoir des Écorcheurs, c'était le bailli de Troyes qui transmettait et faisait exécuter dans le bailliage les ordres du roi.

XIII. Robert de Baudricourt était fils de Liébaut et de Marguerite d'Aunoy, dame de Blaise, fille de *Jehan Daunoy* qui était bailli avant Ayme de Choiseul, c'est-à-dire avant que Chaumont eût embrassé le parti de Bourgogne. Les charges de bailli étaient devenues, depuis cinquante ans, à peu près héréditaires ; mais on avait institué près de chaque siège un lieutenant-général, homme lettré, chargé de rendre la justice. Les baillis n'avaient plus même voix délibérative. Cependant ils ont conservé jusqu'au siècle dernier

(1) Les archives de la Ville, que nous avons mises en ordre en 1854, avaient été dispersées par les Écorcheurs, on n'a sauvé de la destruction que les chartes d'affranchissement.

(2) Chronique d'Enguerrand de Monstrelet.

de grandes prérogatives ; c'était en leur nom que la justice était rendue ; il fallait qu'ils fussent gentilshommes de nom et d'armes ; ils étaient tenus de visiter quatre fois l'année leur département et d'y résider. Robert devint chambellan. Il eut pour successeur, en 1456, son gendre *Geoffroy de Saint-Blin*, seigneur de Sexfontaine et de Bologne, l'un des lieutenants de Lahire dans la guerre contre les Anglais.

Il n'y avait plus d'étrangers sur le sol de la France, hors des murs de Calais, lorsque Louis XI succéda à son père (1461). Le règne de ce prince est le commencement d'une ère nouvelle pour les villes.

CHAPITRE II.

ÉVÈNEMENTS POLITIQUES DEPUIS LE RÈGNE DE LOUIS XI JUSQU'ÀUX GUERRES DE RELIGION (1461—1562).

I. L'édifice féodal s'écroule de toutes parts et les calamités du dernier siècle n'ont fait qu'en hâter la ruine. La petite noblesse est réduite à l'impuissance ; il n'y a plus de résistance que de la part des grands vassaux ; l'unité nationale se constitue. Mais la royauté est seule maintenant à l'œuvre. Elle a bien pu se servir des hauts barons pour briser la résistance des arrière-vassaux ; sur qui s'appuiera-t-elle pour enlever à ses alliés le fruit de la victoire ? Sur le peuple. Non pas sur le peuple des campagnes que sa misère et son ignorance rendent encore incapable de toute œuvre politique ; mais sur le peuple des villes. Louis XI le comprit et c'est l'alliance étroite qu'il contracta avec les bourgeois qui commença l'émancipation du Tiers-Etat.

Pendant la période que nous allons parcourir, tout s'organise à Chaumont. La ville a une vie qui est sienne et à laquelle se mêlent eux-mêmes les gens du roi. Les baillis, grands seigneurs qui commandent les armées ou suivent la cour, sont les protecteurs obligés de la petite république. Les événements politiques viennent rarement faire diversion. Nous allons esquisser rapidement ici ceux

qui peuvent se rattacher aux annales que nous étudions, pour voir ensuite, plus librement, la bourgeoisie chaumontaise à l'œuvre.

II. A l'avènement de Louis XI, les grands vassaux, qui croyaient continuer le jeu des précédents règnes, se liguèrent contre lui ; et comme ils reconnurent aussi la nécessité de gagner le peuple, ils firent proclamer bien haut qu'ils prenaient les armes *dans l'intérêt du bien public*. Les traités de Conflans et de Saint-Maur, qui suivirent cette prise d'armes, prouvèrent au contraire au peuple l'égoïsme, l'avidité des grands, et dès lors le roi fut assuré de l'alliance des petits. Les Bourguignons, qui avaient leur jeune prince parmi les révoltés, avaient essayé d'ébranler la fidélité de leurs voisins ; ils avaient fait répandre et chanter à Chaumont et à Langres des couplets qui célébraient la prétendue victoire du Charolais à Monthéry (1465) :

Le gentil Charolois
En France en est entré,
Et si n'en a rien prins
Qu'il n'ait très bien payé,
Et ces vilains François
Il a bien reboutins,
Dieu en soit loué !

Mais leurs émissaires avaient été bafoués et expulsés ; à Langres même, on les avait emprisonnés.

Parmi les seigneurs qui combattaient à Monthéry, sous la bannière royale, était le bailli de Chaumont, Geoffroy de Saint-Blin. Au fort de la mêlée, ce vaillant chevalier voyant le comte de Charolais isolé des siens et en grand péril, lui cria : « Monseigneur, rendez-vous, je vous connais bien, ne vous faites pas tuer. » Il allait le faire prisonnier, quand un cavalier bourguignon se jeta entre eux et les sépara. Le bailli de Chaumont avait reçu plusieurs blessures dont il mourut quelques jours après (1). Il était fils de Pierre de Saint-Blin et de Simone de Neufchâteau ; l'un de ses aïeux, Arthur de Saint-Blin, avait vendu tout ce qu'il possédait entre Andelot et Neufchâteau pour suivre saint Louis à la croisade.

(1) Voyez les Mémoires de Philippe de Comines.

Geoffroy avait épousé Marguerite de Baudricourt, baronne de Vignory, Blaise, Choiseul et Lafauche, dont la fille, Catherine, réunit toutes ces seigneuries à la maison d'Amboise par son mariage avec Jean d'Amboise, seigneur de Bussy et de Reynel.

III. Louis XI, qui voulait diviser ses ennemis, avait promis sa fille Anne, encore enfant, au fils du duc de Lorraine, avec une somme de cinq cent mille livres. Une partie de cette dot devait être acquittée par la cession des villes et seigneuries de Chaumont, Nogent, Montigny, Coiffy, Saint-Dizier, Vaucouleurs, Montéclair, etc., c'est-à-dire par la réunion à la Lorraine d'une grande partie de la Champagne. Ce démembrement eût été une grande faute et il est bien certain que Louis n'avait pas l'intention de l'effectuer ; d'ailleurs il avait fait la réserve, pour l'avenir, de rentrer en possession en cas de besoin. On célébra les fiançailles lorsque la jeune princesse eut atteint sa dixième année ; mais le mariage ne se fit pas et Chaumont resta au domaine de la couronne. Cependant, l'influence du Lorrain est évidente dans le choix des baillis de Chaumont pendant les quinze années qui suivirent la mort de Geoffroy de Saint-Blin. On nomma d'abord *Renaud Duchâtelet*, écuyer varlet tranchant du roi : c'était un gentilhomme lorrain. *Hardouyn de la Taille*, chambellan du roi et du duc de Calabre, lui succéda et fut remplacé par *Philibert Duchâtelet*, fils de Renaud et de Jeanne de Chauffour. Cette condescendance de la part du roi résultait de sa politique. Il avait fait plus, lorsqu'il s'était vu, à Péronne, à la merci du duc de Bourgogne ; il avait aliéné la Champagne ; mais il savait bien que le traité ne serait pas exécuté et il voulait seulement se tirer d'embarras. Sans doute ce n'était plus là de la politique chevaleresque ; mais le roi bourgeois ne pouvait abattre ses ennemis que par la ruse.

C'est à la mort de Charles-le-Téméraire (1477), que la Bourgogne fut réunie à la France. Louis XI voulut prendre possession, lui-même, de cette magnifique province ; il traversa toute la Champagne, et son passage à Chaumont (1479) donna lieu à de grandes réjouissances. Cette prise de possession était un événement important pour la ville qui, cessant d'être de ce côté place frontière,

aurait moins à redouter l'agitation guerrière à laquelle elle avait été sans cesse exposée sous les règnes précédents.

IV. La charge de bailli rentra alors en la possession des familles champenoises. *Jean de Baudricourt*, fils aîné de Robert et de Alarde de Chamblay et beau-frère de Geoffroy de Saint-Blin, fut nommé en 1480. Il avait épousé, douze ans auparavant, Anne de Beaujeu. Par l'alliance de Catherine de Saint-Blin, il tenait donc aux d'Amboise qui possédaient les principales seigneuries du Bassigny. Parmi les illustrations de cette dernière famille, issue de Pierre, seigneur de Chaumont-sur-Loire, nous citerons Charles, I^{er} du nom, qui fut gouverneur de Bourgogne, et Georges, si célèbre sous le nom de cardinal d'Amboise. En 1481, Jean, leur oncle, fut élu évêque de Langres. Ces seigneurs, dans toutes les occasions, se sont montrés empressés à obliger les Chaumontais.

V. L'avènement de Charles VIII, enfant de treize ans, sans esprit et sans instruction, réveilla l'ambition de la noblesse si habilement contenue pendant le dernier règne. La sœur du roi opposa aux grands, qui voulaient lui retirer la régence, les Etats-Généraux de Tours dans lesquels siégèrent, pour le bailliage de Chaumont, l'abbé de Montierender, de l'ordre du clergé ; Jean de Châteauneuilain, de l'ordre de la noblesse ; et maître Pierre de Gyé, de Chaumont, élu du Tiers-Etat. Cette assemblée prêta son appui à la Royauté ; mais lorsque les députés du Tiers voulurent faire reconnaître pour l'avenir les droits et la périodicité des Etats, la régente résista et déjoua leurs tentatives démocratiques.

Cependant les grands continuèrent leurs intrigues et, pendant quelque temps, la ville de Chaumont dut encore se tenir en garde contre les entreprises des *boute-feux* qui couraient le royaume. Les bourgeois gardaient eux-mêmes leurs murailles ; ils n'acceptaient aucune garnison et ne demandaient au gouvernement que des secours en argent, pour la fortification et pour l'achat des armes et des munitions. En 1486, le gouverneur de Bourgogne leur ayant fait obtenir un *ayde* considérable, ils lui envoyèrent, en reconnaissance, deux bœufs qu'ils avaient achetés quarante livres tournois. Alors le bailli Jean de Baudricourt était dans les rangs de l'armée royale ;

il venait d'être nommé maréchal de France. Il se signala surtout à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, où le chef des rebelles, le duc d'Orléans, fut fait prisonnier (1488). Un archer de Champagne ayant apporté à Chaumont la nouvelle de cette victoire, on lui donna vingt sols, et le jour même on fit dans la ville des processions et des réjouissances publiques.

La ligue de l'intérieur contre la Royauté était dissoute ; mais bientôt Maximilien d'Autriche entra dans le royaume pour disputer la Bretagne au roi. Ce fut pour la ville de Chaumont un nouveau danger. Les bourgeois nommèrent deux d'entr'eux, Simon Malingre le jeune et Pierre Topain, *capitaines des bourg et châtél*. L'arrivée de Maximilien devant Metz (novembre 1493), causa surtout une grande terreur : la porte Arse fut murée ; on barricada toutes les portes du Bourg, et, sous la direction du maître maçon Jehan Martin, on commença à relever à mortier les murailles extérieures des fortifications. Heureusement on en fut quitte pour la peur ; car bientôt un *chevaucheur* vint annoncer la paix et des lettres du roi aux habitants confirmèrent cette bonne nouvelle.

VI. Aucun événement ne troubla la tranquillité de la ville pendant les dernières années du règne. C'est alors que l'on commença la rédaction des coutumes du bailliage qui ne furent cependant publiées officiellement que quinze ans plus tard. Mais quand on apprit la mort du roi, que ses expéditions d'Italie avaient rendu si populaire, les Chaumontais s'entourèrent de précautions extraordinaires, comme si les puissances voisines qui avaient vu avec déplaisir les succès de Charles VIII, et qui déjà avaient projeté une invasion en Champagne, eussent dû tout-à-coup se jeter sur la proie qu'elles convoitaient. Ils s'approvisionnèrent comme dans les moments d'imminent péril ; ils firent murer toutes les portes de leur ville à l'exception d'une seule ; ils placèrent sur les remparts quatre *serpentes* à boulets de fer, qu'on chargeait avec de gros bâtons de bois ; ils *enchâssèrent* un *bombardeau* que M. de Lanques venait de leur donner ; ils firent faire quatre cent cinquante pierres, tant grosses que petites, pour l'artillerie de fer ; enfin ils établirent un messenger chargé de courir la poste et organisèrent le guet à l'intérieur et à l'extérieur. Un bourgeois, escorté de deux arbalétriers,

sortait chaque semaine et parcourait le pays aux environs pendant trois jours. On craignait les Impériaux; on redoutait les Bourguignons du comté. Cependant la ville ne fut pas un seul instant sérieusement en danger; il n'y eut dans le Bassigny que quelques courses de partisans dont les paysans eurent seuls à souffrir.

VII. Jean de Baudricourt mourut en 1499, après avoir fondé le couvent de Brancourt, la première communauté de **Minimes** établie en France. Le maréchal était allé, par ordre de Louis XI, chercher François de Paule en Italie, et c'est ce saint homme qui choisit lui-même l'emplacement du couvent lors du séjour qu'il fit au château de Blaise (1). Jean eut pour successeur au bailliage de Chaumont le gendre de Geoffroy de Saint-Blin, *Jean d'Amboise*, seigneur de Bussy et de Reynel. L'évêque de Langres, du même nom, avait, deux ans auparavant, cédé son évêché au fils du nouveau bailli, Jean d'Amboise (2). Le cardinal Georges d'Amboise était le ministre du nouveau roi. Cette famille était donc toute puissante.

VIII. Pendant les seize années du règne de Louis XII, le Bassigny fut dépeuplé par la peste et par la famine. La peste se déclara à Chaumont en 1499, au mois de juin, et elle y régna trois mois. Les trois quarts des habitants prirent la fuite; les portes de la ville restaient fermées et on n'obtenait le passage qu'après de longues informations. Le fléau sévit plus longtemps à Langres. Les chanoines de la cathédrale s'étaient d'abord retirés à Rolampont, puis à Bourdons; au mois de novembre ils vinrent à Chaumont où ils tinrent plusieurs assemblées capitulaires. Le chapitre ne fut réorganisé, dans la ville épiscopale, que six mois plus tard. A peine était-on délivré de la peste qu'une grande sécheresse, qui dura pendant plusieurs années, empêcha la terre de produire et

(1) L'acte de fondation a été rédigé à Chaumont, le 16 octobre 1496, au profit du vénérable frère François de Paule, Père général, correcteur et instituteur de l'ordre des moindres ordre de tous les ordres. — Il devait y avoir dans le couvent quatorze religieux avec vingt-cinq livres de rente chacun.

(2) Il n'avait que vingt-trois ans et n'était pas même dans les ordres. Le Pape lui avait accordé les dispenses nécessaires et il avait exhorté le peuple à le respecter.

engendra la famine. Les habitants de Chaumont souffrirent beaucoup de cette sécheresse. Ils creusaient la terre dans les vallées pour y chercher des sources et l'eau se vendait à la *scille*, fort cher, car il fallait souvent l'aller chercher au loin. L'ancien puits du château, qui était depuis longtemps fermé, fut ouvert et déblayé : « Il était plein de graviers depuis si longtemps que jamais homme vivant ne l'avait vu net ; on le trouva en bel et grande esquarrure, muré et pavé de très belles murailles et pavement faits de pierre de taille, et au fond d'icelui, eau de fontaine vive et suffisante non-seulement à la fourniture et nécessité de la ville, mais de toutes gens tant de guerre que d'autres en tous temps. » Cependant, le danger passé, on laissa le puits se combler de nouveau. Et ce ne fut pas seulement la sécheresse qui causa une longue famine ; quand la terre rafraîchie put produire, ses fruits furent dévorés par les *souris* et par des insectes de toutes sortes. On adressa au ciel des prières, on jeûna, on fit des processions ; mais il paraît que les dévastations continuèrent, car, en 1513, l'évêque Michel Boudet, successeur de Jean d'Amboise, nomma des commissaires pour informer contre les animaux destructeurs et lança en conséquence un monitoire. L'official intenta sans doute un procès aux souris et aux insectes. Les annales de Bourgogne et de Champagne enregistrent à la même époque plusieurs procès de ce genre ; ainsi un pourceau fut pendu à Tréchateau, un cheval à Montbard ; l'official de Troyes condamna les *hurebets*, et celui d'Autun foudroya les rats de ses sentences ; mais nous ne saurions dire si les souris des environs de Chaumont furent condamnées par messieurs de l'official de Langres. Quoiqu'il en soit, en 1514, la famine avait cessé et le blé se vendait comme à l'ordinaire, six sols le bichet.

IX. On fit de grandes réjouissances à Chaumont à l'occasion de l'avènement du jeune roi François I^{er} (1515), malgré les dépenses considérables nécessitées par les fortifications, auxquelles on travaillait avec d'autant plus d'ardeur qu'on parlait de guerre prochaine. La ville avait à peine repris son calme habituel que les bourgeois furent tenus pendant quatre jours sur le *qui vive*, par le passage des Lansquenets. Ces aventuriers étaient bien à la solde de la France ; mais ils ne connaissaient pas de discipline. Six mille furent logés

dans les faubourgs, quatre mille à Villiers-le-Sec et le reste à Bourdons. Il fallait non-seulement les loger, mais les pourvoir encore de vivres et de munitions.

En 1519, le roi vint à Chaumont où il resta plusieurs jours. Il visita les travaux commencés pour la défense du Bassigny, qui devait être exposé des premiers aux coups de l'ennemi, et il fit armer les remparts de la ville. Charles V venait d'être élu empereur, la guerre était imminente, car il fallait sauver la liberté de l'Europe menacée par l'ambition de la maison d'Autriche. En effet, les hostilités commencèrent. Le duc d'Alençon qui commandait en Champagne, ne put empêcher les impériaux du duc de Nassau de prendre Mouzon et il se retira sur Reims. L'armée d'invasion se porta sur Mézières que sauva Bayard. Mouzon fut repris. Ainsi le Bassigny échappa aux malheurs de la guerre ; mais il était ruiné par le passage des troupes (1521).

X. On se battait en Italie, sur les frontières espagnoles et dans le nord de la France. Le connétable de Bourbon, qui avait trahi sa patrie, essaya de ramener les hostilités en Champagne. D'après le plan qu'il avait arrêté avec les impériaux, le comte Guillaume de Furstemberg et le comte Félix devaient faire marcher sur Chaumont dix ou douze mille Allemands et se joindre sous les murs de cette ville avec le traître qui comptait y former un corps de trois cents cavaliers et cinq à six mille hommes de pied pour marcher sur Paris (1). Mais le roi fut instruit de ce projet. Apprenant que les Lansquenets de Furstemberg s'avançaient entre la Bourgogne et la Champagne, il donna l'ordre au comte de Guise qui était en Bourgogne de pourvoir à la défense du pays. Le château de Coiffy avait été surpris par l'ennemi. De là Furstemberg, laissant Montigny à gauche, avait passé la Meuse au-dessus de Neufchâteau et s'était dirigé sur Montéclair. Pas de résistance. Chaumont était à découvert. Guise s'y jette avec sa compagnie et cent hommes d'armes. M. D'Orval qui commandait en Champagne se réunit au comte avec sa compagnie. Ces troupes réunies forment un corps de cinq à six cents hommes, non compris les arrière-bans chargés

(1) Lors de l'invasion de 1814, les Alliés suivirent le même plan de campagne.

de défendre les autres places fortes. L'ennemi ne pouvait pas fourrager, car Furstemberg n'avait pas amené de cavaliers, comptant sur ceux que Bourbon devait réunir ; le manque de vivres le força donc bientôt à battre en retraite. Il voulait repasser la Meuse près de Neufchâteau, Guise s'attache à sa poursuite. Trois cents hommes d'armes qui avaient pris les devants, attaquant les fuyards en tête, tandis que le comte lui-même les charge en queue, presque toute l'armée de Furstemberg est taillée en pièces (1523).

XI. La ville de Chaumont qui échappait à l'ennemi fut néanmoins réduite à la dernière misère, par les sacrifices de toutes sortes qu'elle dut s'imposer dans les années suivantes. Lors du licenciement, quatre mille Lansquenets mirent un mois à se réunir en corps d'armée entre Rolampont, Jonchery et Darmannes, et il fallut les nourrir. Puis vinrent les impôts pour la guerre, pour la rançon du roi et celle des princes, pour l'établissement des légions provinciales ; sans compter les dépenses pour le service militaire de la ville et les frais, *en tapis fleurdelysés et autres mystères* pour la réception de la reine Eléonore d'Autriche (1534). Il fallait encore offrir les vins d'honneur aux grands seigneurs qui traversaient la ville, des confitures aux nobles dames. A la cour et dans les administrations on n'obtenait rien sans *pots de vin*. Les faveurs de M. de Guise se payaient aussi fort cher, et souvent on lui voiturait à Joinville le vin blanc et le vin clair de Dijon qui coûtait dix à treize livres la queue. Quand il maria sa fille, en 1541, on lui envoya vingt et un *cabris* qu'on avait payés sept livres ; cinquante-quatre perdrix, à quatre sols pièce ; deux coqs d'Inde achetés à Troyes et qui coûtaient, achat et frais de voyage compris, vingt-cinq livres dix sols neufs deniers ; de grands brochets de l'étang de Bologne qu'on avait achetés dix-huit livres, et l'on ne devait pas oublier le cardinal qui reçut un muid de vin blanc de Bourgogne. Enfin, les pauvres habitants se virent forcés de refuser l'impôt et de s'adresser au roi. Ils n'avaient plus rien et Messieurs de l'élection de Langres leur demandaient encore : « Malgré nos charges et notre pauvreté, disent-ils dans leur supplique, nous avons toujours payé les tailles, libéralement, nonobstant nos privilèges ; mais aujourd'hui nous sommes engagés et endettés de grande misère, et considérez que

nous vivons dans un pauvre pays où nous ne gagnons notre vie que par grand travail. D'ailleurs, il y a exaction de la part des élus de Langres; il suffit de compulser virilement les comptes pour s'en convaincre. Il n'y a eu de dépensé que quatre à cinq mille livres et il font sur le pauvre peuple un jet de douze mille, *pensant avaler ce morceau sans le souffler; mais il est trop chaud et plein de la sueur des pauvres gens qui seront contraints d'abandonner le pays et mendier leur vie, si de tels tyranniques abus ne sont réprimés et réduits à raison.* » Il y eut une légère modération de taxe, grâce aux démarches de M. de Guise. La ville n'avait plus d'autres protecteurs que les membres de cette famille depuis la mort de Jean d'Amboise dont les successeurs aux fonctions de bailli, pendant près d'un siècle, n'eurent que très peu d'influence. Cette misère des Chaumontais dura autant que la guerre, c'est-à-dire jusqu'à la fin du règne de François I^{er}, et pendant une grande partie de celui de Henri II. Les mouvements de troupes occasionnés par le siège de Metz, par la prise de Saint-Dizier et par la conquête des trois évêchés ne pouvaient que l'accroître. En 1545, le blé se vendait vingt sols le bichet et le prix de toutes les denrées s'était élevé dans la même proportion. La compagnie de M. de Brissac était en garnison à Chaumont; il fallait donner par jour à chaque homme d'armes, pour lui et les siens, dix pains blancs; cinq pintes de vin, à deux sols six deniers la pinte; neuf livres de viande, au prix de neuf deniers la livre, bœuf, veau et mouton; seize œufs à quinze deniers; huit harengs estimés quatre sols, ou l'équivalent en autre poisson; une livre de beurre de trois sols. On devait encore à l'homme d'armes par semaine deux charrettes de bois de huit sols tournois, une livre de chandelles de deux sols, une pinte de sel de vingt deniers et une pinte de vinaigre. L'archer avait droit à la moitié des mêmes provisions. Or, la garnison comptait treize hommes d'armes et treize archers. Le capitaine prenait pour trois hommes d'armes, le lieutenant pour deux et le maréchal-des-logis pour un archer. Cette note suffira pour faire apprécier la situation de la ville et l'état misérable des habitants: nous n'aurions pas le courage d'enregistrer d'autres réquisitions militaires; d'ailleurs elles se ressemblent toutes et la formule finale est invariable: *n'y faites faute sur la vie.*

XII. L'invasion de la Champagne par Charles V avait prouvé à François I^{er} la nécessité de fortifier le Bassigny de telle sorte qu'il pût arrêter une grosse armée: Il avait aussitôt envoyé sur les lieux Martin du Bellay et Jehan Martin Boullenois, *fortificateur*, et sur le rapport de ces commissaires, on avait commencé les travaux. En 1547, le roi, voulant les visiter lui-même, se mit en route pour la Bourgogne. En quittant cette province, « il print, dit du Bellay, son chemin par la Champagne, et y estant arrivé, visita la ville de Langres et envoya l'admiral d'Annebault pour visiter Coiffy et Montigny-le-Roy, lequel vint retrouver le roy à Chaumont-en-Bassigny, et partant de Chaumont, le roy visita Ligny-en-Barrois, Saint-Dizier et autres places, et vint faire sa feste de Toussaincts à Joinville, après avoir visité madame la duchesse de Lorraine à Barle-Duc. . . . » C'était la seconde fois que François I^{er} visitait Chaumont; les habitants lui offrirent *une superbe coupe pour la façon de laquelle ils avaient acheté plusieurs pièces rompues de l'église*. Le roi mourut en rentrant de ce long voyage et les Chaumontais, qui n'avaient pas les ressources nécessaires, abandonnèrent bientôt la fortification nouvelle. Les travaux ne devaient être repris que trente ans plus tard, sur un nouveau plan.

XIII. La ville de Chaumont ne jouit de quelque repos que dans les dernières années du règne de Henri II. Sous François II, grâce à la protection des Guise, qui étaient alors tout puissants, elle obtint quelques soulagements à ses misères. Henri II avait rappelé la famille d'Amboise à Chaumont par la nomination de *Louis de Clermont d'Amboise* à la charge de bailli; mais, sous la jeune reine Marie Stuart, l'influence des Guise enleva de nouveau à cette famille tout son crédit et, pendant le reste du siècle, il n'y eut plus à la tête du bailliage que des créatures de la famille de Lorraine. Le domaine de Chaumont faisait partie du douaire de la reine sous François II, et un *fourrier* aux gages de neuf livres deux sols par an était préposé à la garde du Donjon.

L'avènement de Charles IX ouvre la période des guerres religieuses où nous verrons Chaumont grandir en importance et imposer une sorte de dictature au pays. Son histoire offre alors le plus haut intérêt; mais, pour la bien comprendre, il est nécessaire de

connaître l'organisation de la commune, car depuis l'alliance de la royauté avec la bourgeoisie et malgré la misère des temps, une grande révolution a été opérée par les Chaumontais dans leur intérêt moral et matériel.

CHAPITRE III.

LA COMMUNE.

I. Nous avons vu qu'aucun article de la charte de Chaumont n'organisait l'administration communale. En effet, la charte constitue une communauté; elle règle les rapports de cette communauté nouvelle avec le seigneur; elle formule des lois dans l'intérêt de l'ordre social; mais elle ne prescrit rien pour l'exercice du droit de commune. C'est aux communiens à régler entr'eux leurs rapports; ils ont à cet égard liberté complète.

D'abord la communauté restreinte à un petit nombre de membres resta, pendant quelque temps, sous un régime que nous pourrions appeler patriarcal. On confia, comme nous l'avons déjà dit, la garde de la charte et des droits qu'elle consacre au plus notable de la commune, qu'on appela *Procureur* des habitants, et l'on convint que, quand il rencontrerait des difficultés à résoudre, il convoquerait, pour en délibérer, tous les communiens. Ces convocations peu fréquentes se firent d'abord à domicile; mais bientôt les intérêts de la commune grandissant à mesure que la population augmentait, on dut s'assembler plus souvent et au son de la cloche. C'est en 1254 que les Chaumontais firent fonder leur première cloche communale, du poids de trois cents livres, et ils la placèrent sur la porte du Barle. Elle portait cette inscription : *An l'an de l'incarnation de Jésus-Christ mil II L IIII, fust faicte par les Borjeoyz de Chaumont.* Comme les assemblées étaient déjà trop nombreuses alors pour qu'elles pussent se faire en l'hôtel du procureur, on les tint au Donjon.

La réunion de Chaumont au domaine de la couronne eut pour résultat de donner encore plus de liberté à la commune : toute trace de féodalité disparut ; on abandonna même aux habitants les fortifications, les murailles et jusqu'au commandement militaire de la ville. Il est vrai que le bailli était toujours le gouverneur de la place ; mais il y était très-rarement, et, en son absence, les clefs étaient sous la garde des habitants à l'exclusion des autres officiers du bailliage. Si c'était un nouvel affranchissement, il en résultait aussi une charge immense, car il fallait entretenir les fortifications aux frais de la communauté et l'on n'obtenait que très-difficilement l'*ayde* du gouvernement. L'*ayde* était un impôt que l'on répartissait entre toutes les villes du bailliage.

II. L'administration de la ville de Chaumont était donc devenue importante dès le XIV^e siècle. Elle se compliqua sous Louis XI. Il fallait ordonner des travaux et les surveiller, jeter des impôts et les prélever, il fallait enfin, régler le service militaire et veiller à la sûreté de la place. C'était une charge trop lourde, et une responsabilité trop grande pour un seul homme, à une époque où la France était souvent envahie par l'étranger ou déchirée par la guerre civile. D'ailleurs l'esprit de parti se glissait aussi quelquefois dans la ville, la richesse y avait établi des distinctions, et l'on n'avait plus pour les procureurs le même respect qu'autrefois ; souvent même ils éprouvaient de la résistance dans l'exercice de leurs fonctions.

Le 16 juillet 1469, les habitants de Chaumont étaient réunis en grand nombre, en présence de Girard d'Alichamp, lieutenant du bailli Hardoyn de la Taille. Le procureur de la commune se leva. Il exposa dans un long discours la situation de la ville et termina en priant ses concitoyens de pourvoir aux difficultés de l'administration. « Je ne puis bonnement, dit-il, exercer ma charge, car je ne puis avoir denier ni *ayde*. Quand on fait sonner l'assemblée, il ne se trouve qu'un bien petit nombre des habitants et quand ce petit nombre conclut aucune chose pour les affaires communes, les autres n'y veulent obéir. Force m'est de cesser et que le régime et gouvernement de la chose publique soit abandonné à la grand'charge et confusion de la ville, s'il n'y est pourvu et remédié immédiate-

ment. » Ce discours excita une grande rumeur dans l'assemblée ; la délibération fut longue et tumultueuse, enfin on arrêta le règlement suivant :

1° Tous les ans, au jour du dimanche de *Maria Domini*, les habitants s'assembleront *en lieu licite et honnête*, au son de la cloche et en présence des officiers royaux, *si c'est leur plaisir*, « pour eslire d'entre eux quatre personnes, dont l'une sera leur procureur et les autres trois, avec ledit procureur, commis et ordonnés par forme d'eschevinaige pour un an au régime et gouvernement de la chose publique, sans que, durant ledit an, aucun autre que les quatre élus ait charge où s'entremette des affaires communes. Et avec ce éliront cedit jour, douze plus notables et reseans de la ville qui, pour ladite année, bailleront conseils et confort aux quatre. »

2° Les quatre élus auront la totale administration des deniers communs de toute nature et de ceux de l'hôpital ; ils administreront également la fabrique de l'église paroissiale et feront préalablement un inventaire de ses biens meubles et joyaux ; ils auront pouvoir, *sans faire assemblée*, de soutenir aux frais des habitants les procès, débats, questions et affaires de la communauté, *sans pouvoir toutefois faire arrangement sur procès et s'engager dans des débats compromettants pour l'avenir avant d'avoir appelé le conseil des douze notables à en délibérer.*

3° Les quatre élus feront faire tous les travaux de l'église, des fortifications et des édifices de la communauté.

4° Ils répartiront seuls, *sans consulter la communauté*, les impôts ordonnés pour les affaires du roi et ils pourront imposer leurs concitoyens, pour les affaires de la ville, pendant l'année de leur charge, jusqu'à la somme de vingt livres tournois ; mais s'il est nécessaire de mettre un impôt plus considérable, ils devront consulter les douze notables. Les rôles seront publiés en leur nom ; ils feront au besoin toutes les poursuites nécessaires pour les faire exécuter et ils en distribueront les deniers suivant les besoins, en prenant des quittances.

5° Les comptes des deniers communs qui s'élèveront à plus de vingt livres tournois seront clos et vérifiés dans l'assemblée des douze notables. Les élus auront toujours le droit de poursuivre

ceux qui auront eu le maniement desdits deniers, leurs héritiers ou ayant-cause.

6° Les quatre élus devront, à peine de parjurement, s'il n'y a excuse légitime, se trouver en personne à l'assemblée du jour de *Maria Domini*, pour y rendre par écrit aux nouveaux élus et en présence des douze notables, un compte exact de tout ce qu'ils ont fait pendant l'exercice écoulé. Si ce compte n'est pas prêt, ils devront le faire dans le délai de huit jours.

7° Ils feront, au moment de leur élection, serment solennel, en présence du bailli ou autre officier du roi, *de bien et loyalement faire entretenir et accomplir, durant l'an, toutes les choses dessus dites*. Enfin, pour qu'ils soient plus diligents, ils seront pour leurs peine et salaire, exempts de toute espèce d'impôts pendant la durée de leur pouvoir.

C'est ainsi que se constitua l'échevinage de Chaumont. Puis, « pour relever de peine la chose publique et pour oster et effacer les malveillances, haines et inconvénients qui trop de fois s'en sont suivis, » les bourgeois présents ont consenti, pour tous, à être mis à l'amende, s'ils manquaient à l'avenir aux assemblées pour faire les élections ou s'ils en sortaient avant la fin des opérations. Enfin, ils se sont fait condamner par le lieutenant du bailli à observer fidèlement le nouveau règlement d'administration et à obéir aux mandements et ordonnances des élus. Les quatre échevins ont été immédiatement nommés : Jehan Thominot, Jacques Glorian, Thiébaud Desnouveaux et Nicolas Fleury. Ensuite on a procédé à l'élection de douze d'entre les notables : Girard d'Alichamp (1), Mathieu de Laharmand, Nicolas Malingre, Jacquin Seriotte, Pierre De Grand, Thevenin Moron, Thierry Lelectre, Nicolas Drouot, Pierre Drouin, Laurent de Manoilly, Girard de Brienne et Girard de Bazoilles.

III. Cet ordre de choses dura jusque vers le XVII^e siècle ; mais

(1) Girard d'Alichamp était le président de l'assemblée. Il quitta Chaumont vers 1480, et se retira à Joinville où il mourut quelques années après. — C'est sur sa sépulture que la chapelle Sainte-Anne de cette ville a été fondée par Guillemette Perreau, la veuve de cet ancien magistrat, et Girard d'Alichamp, son fils, chanoine de Saint-Laurent. M. J. Fériel a donné une description de ce monument dans l'*Annuaire ecclésiastique et historique du diocèse de Langres*, pour 1858.

dès la fin du XV^e au lieu de nommer ensemble, et sans distinction de fonctions, les quatre échevins, on fit séparément **élection d'un Procureur, d'un maître ès œuvres et de deux commis**. On ne se contenta plus de les exempter de toute imposition ; on donna encore au premier six livres par an, au maître-ès-œuvres dix, car c'était la partie la plus difficile de l'administration, et à chacun des deux commis quarante sols.

On fit encore, à la fin du XV^e siècle, quelques changements dans le service des finances. Comme on trouvait difficilement des habitants qui voulussent bien se charger du recouvrement des rôles publiés par l'échevinage, *attendu que ladite charge était hayneuse*, on convint, dans l'assemblée générale de 1486, d'élire chaque année un receveur à gages, et quelques notables pour l'aider dans sa charge. Bientôt aussi les échevins furent déchargés de l'administration directe des biens de l'église et de l'hôpital : on nomma un contrôleur de la fabrique et deux marguilliers, un contrôleur et un receveur de l'hospice.

IV. La ville de Chaumont avait des dépenses militaires considérables. Non seulement elle devait entretenir les fortifications ; il lui fallait encore de l'artillerie, des munitions, et nous la voyons dès 1325, demander, mais inutilement, un secours pour la confection d'une bombarde.

C'est vers 1350 que le roi, cédant enfin aux instances des habitants, leur avait accordé, pour la première fois, l'autorisation de lever des impôts ou *aydes*, « pour l'entretien des murailles et en considération de ce que le pays était pauvre et situé sur les frontières de la Bourgogne, de la Lorraine et du Barrois, ce qui l'exposait à de fréquents passages de troupes et à des guerres continuelles. » Cette autorisation fut continuée et Louis XI en la renouvelant, par lettres du 26 février 1472, augmenta encore le chiffre des impôts à lever, « pour faire faire et payer les bombardes, rateaux, poudres de canon et autres choses nécessaires à la défense ; » en même temps il ordonna à ses officiers de prêter appui à l'administration communale, « en contraignant tous les manants et habitants demeurant dans la châtellenie et tous ceux qui avaient retrait dans la ville en temps de guerre, gens d'église et autres quelconques privilégiés

ou non, *toutefois le fort portant le faible.* » En 1458, Charles VIII accorda l'octroi sur le sel qui consistait en la levée de deux sols six deniers de crue sur chaque minot vendu au grenier de Chaumont. Cet octroi, qui était accordé pour six ans, fut successivement renouvelé et on y ajouta, vers le milieu du XVI^e siècle, d'autres octrois temporaires, celui sur le vin par exemple, qui portèrent annuellement à cinq cents livres tournois le chiffre des *aydes* à ajouter aux deniers patrimoniaux. Du reste, ces deniers étaient à peu près nuls, à cette époque, car le produit des bois communaux, qui a fait plus tard la principale richesse de la ville, était réparti en nature entre les habitants. Si les octrois ne suffisaient pas, il y avait encore les *aydes* extraordinaires. Pour les dépenses administratives on avait établi un impôt communal, connu sous le nom de *frais de ville*, dont le chiffre variait chaque année suivant les exigences. Il dépassait rarement trois cents livres.

Voici ce que les Chaumontais eurent à payer en 1559, sous différents noms, indépendamment des impôts indirects qui frappaient les denrées de consommation :

Octroi extraordinaire pour les fortifications.	320 liv. 0 s. 0 d.
Frais de ville	217 10 6

Villes closes. — C'était un impôt mis sur les bailliages pour la solde des gens de guerre. La part du bailliage de Chaumont était de 1,200 livres réparties entre Bar-sur-Aube, Vignory, Vassy, Joinville, Châteauvillain, Gondrecourt, Vaucouleurs, Reynel, Aubepierre, Laferté-sur-Aube, Grancey-sur-Ource, Essoyes, Avrolles, Laville-Neuve-aux-Chemins et Chaumont, dont la cote était de . . .

441	2	0
-----	---	---

Equivalent. — Sorte d'abonnement qui remplaçait, en les modérant, certaines taxes royales.

120	0	0
-----	---	---

Total	798	12	6
-----------------	-----	----	---

Il y avait au rôle 858 imposés. La cote la plus forte, celle de Guillaume Fagotin, s'élevait pour ces impôts réunis à six livres

deux sols six deniers, et la plus faible à deux sols six deniers. L'impôt n'atteignait que les propriétaires ; mais quelques privilégiés en étaient exempts, comme les administrateurs communaux, les principaux officiers du roi, les archers et les arbalétriers qui abattaient l'oiseau, les nouveaux mariés, etc.

Nous avons dit que l'échevinage était chargé de répartir les impôts. En 1521, le clergé se plaignit de cette répartition, disant « qu'il était foulé et souvent même injustement porté au rôle par des hommes auxquels les administrateurs élus déléguaient leurs fonctions. » Alors, après information faite par ordre du roi, intervint un nouveau règlement : il fut enjoint aux échevins de faire eux-mêmes les rôles et de s'adjoindre deux *élus* nommés par les habitants, *gens des plus ydoines et suffisans*, qui devaient faire serment de donner tous les renseignements qui leur sembleraient bons pour l'égalité de la répartition, suivant la richesse de chacun. Cette réforme ne satisfit pas le clergé qui renouvela ses réclamations jusqu'au XVIII^e siècle. Les rôles étaient divisés par dixaines et chaque section avait son représentant près des répartiteurs. Il y avait six dixaines dans le château et douze dans le bourg. La dénomination de dixaine venait de ce que dans l'origine la ville n'était divisée qu'en dix sections.

V. Le service militaire était encore, pour ceux qui ne pouvaient le faire en personne, converti en impôt. C'était, dans les temps de guerre, une charge fort onéreuse. Tous les habitants, quand ils en étaient requis, étaient obligés de s'armer *du mieux qu'ils pouvaient*, pour la défense de la ville. Les veuves et ceux qui étaient hors d'état de porter les armes étaient frappés d'une taxe appliquée aux frais de garde. La population armée formait trois groupes ou quartiers ayant chacun à leur tête un capitaine ; c'étaient les quartiers de l'Eau, de Chamarandes et de Buxereuilles. Au premier commandement de l'autorité, chaque groupe allait se ranger autour de son chef près de celle des trois portes principales qu'il était chargé de défendre. La compagnie des archers et arbalétriers se mettait à la disposition de l'échevinage, sur la place. D'abord les capitaines furent nommés par le bailli, mais la milice bourgeoise s'affranchit bientôt de cette tutelle et chaque quartier se donna des chefs par *élection*.

VI. Il y avait au moyen-âge une organisation importante qui a été maintenue jusqu'à la Révolution et que nous ne devons pas oublier dans cet exposé de l'état de la commune au commencement du XVI^e siècle. Nous voulons parler des corps de métiers.

Dès le XIV^e siècle, la ville de Chaumont avait déjà une industrie spéciale, la tannerie, dont l'exploitation a donné naissance au faubourg qu'on appelle encore *des Tanneries*. En ville, les maîtres tanneurs étaient établis hors du château, sur le chemin de Langres, où ils ont construit les premières maisons de la rue de Chamaranides. Leur corporation était bientôt devenue assez considérable et assez riche pour faire bâtir à ses frais, dans ce quartier, une chapelle sous l'invocation de Saint-Michel, patron de la confrérie. Cette église fut administrée par ses fondateurs pendant plus de deux cents ans, jusqu'à l'époque où elle fut érigée en paroisse pour le bourg.

Les tanneurs, les drapiers drapant, les couturiers, les tisserands de toile, les maçons, les charpentiers, menuisiers et huchiers sont les premiers corps de métiers qui aient été réglementés à Chaumont ; mais les statuts primitifs de ces corporations ont été perdus lors du pillage de la ville par les Écorcheurs et nous ne les connaissons que par le renouvellement qui en a été fait dans la seconde moitié du XV^e siècle. La confrérie des tanneurs comprenait aussi les baudroyeurs, corroyeurs, noircisseurs, bourreliers, mégissiers, teinturiers et cordonniers. En 1518, l'autorité reconnut la nécessité de réglementer encore d'autres industries, dans l'intérêt de la société, et on donna successivement des statuts aux boulangers, aux bouchers, aux pâtisseries. C'est l'époque où le bourg s'agrandissait ; la population s'était accrue. Toutes les branches de l'industrie prirent bientôt des développements considérables ; de nouveaux métiers vinrent s'établir dans la ville et, au siècle suivant, les potiers d'étain, les chapeliers, les couvreurs, les orfèvres, les serruriers, les tourneurs, les maréchaux, les taillandiers, les apothicaires, les charrons, les cloutiers, les ciriers, les huiliers et les vitriers formaient de nouvelles maîtrises ayant chacune des règlements particuliers.

Les statuts de ces corporations ne différaient entre eux qu'en ce qui était particulier à chaque métier ; mais toutes les prescriptions

relatives à la réception des maîtres, aux redevances, à l'honneur du corps, à la jurande, étaient les mêmes. Ainsi chaque métier avait ses jurés au nombre de deux, élus par les confrères et chargés de visiter tous les produits de la ville et ceux que les étrangers venaient y exposer en vente. C'étaient les administrateurs et les surveillants de la corporation ; ils poursuivaient les délinquants devant les tribunaux et avaient ordinairement un quart des amendes ; la moitié appartenait au roi, et l'autre quart tombait dans la caisse du métier. Les jurés veillaient encore à ce que tous les produits fussent frappés de la marque particulière à chaque producteur. Pour être reçu à la maîtrise il fallait avoir fait le *chef-d'œuvre* prescrit par les statuts et l'on n'était admis à cette épreuve qu'après avoir bien établi qu'on était bon catholique, qu'on avait toujours eu une conduite irréprochable, sous tous les rapports, et que l'on était quitte d'apprentissage. Les prescriptions relatives au chef-d'œuvre étaient beaucoup moins sévères pour les fils de maîtres, et quelquefois même ils n'étaient pas tenus à fournir la preuve de leur capacité. La réception était suivie de *banquets* et *buvelles* qui ne furent défendus qu'au commencement du XVII^e siècle ; mais le nouveau maître était toujours tenu de payer un droit de bienvenue à la caisse et de donner aux compagnons une certaine somme *pour faire à leur volonté*. Nul ne pouvait ouvrir atelier s'il n'était *passé maître licencié*. Toutefois, pour certains métiers, les veuves de maîtres pouvaient continuer si elles avaient *un valet bien ouvrant*.

Cette obligation de maîtrise était le principal vice des corporations. On voulut même aller plus loin à Chaumont : on défendit aux maîtres qui n'auraient pas été reçus dans cette ville de s'y établir ; mais cette défense fut bientôt levée par l'autorité comme contraire à la liberté du commerce et préjudiciable aux bourgeois. Pourquoi ce respect pour la liberté n'a-t-il pas fait aussi supprimer l'ordonnance qui voulait que tout compagnon trouvé sans maître pendant trois jours, fût constitué prisonnier du roi ?

Les confrères se réunissaient plusieurs fois dans l'année pour traiter des affaires du métier. La caisse recevait les subventions mensuelles, les amendes et des dons. Au jour de fête de la confrérie, tous les membres de la corporation et tous les compagnons étaient tenus d'assister aux offices. Le dimanche suivant, un des

maîtres, à tour de rôle, reprenait le bâton de la confrérie qu'on portait processionnellement dans sa maison. Il y avait alors un dîner auquel tous les confrères étaient tenus d'assister ; pour quelques corporations même il y avait dîner la veille, dîner et souper le jour, et troisième dîner le lendemain. On pouvait refuser le bâton en faisant un don dont la quotité était fixée par les statuts. Si un maître se mariait, les confrères étaient de la fête et les compagnons avaient pour boire ; de même pour les naissances des enfants de maîtres. Le confrère, à sa mort, était porté en terre par les quatre maîtres reçus les derniers, et toute la corporation, maîtres et compagnons, suivaient le cercueil. Il y avait aussi obligation d'assister aux enterrements des fils de maîtres.

Les statuts des boulangers, des bouchers et des pâtisseries renfermaient des prescriptions spéciales, « à cause du danger qui pouvait en advenir au corps humain, » et tous les maîtres, à leur réception, juraient sur le corps du Christ et sur les saints évangiles de « bien exercer ledit métier, au profit et à la santé des bonnes gens et d'en garder fermement les statuts. » Ils ne devaient avoir d'autre métier qui pût *contaminer* le leur. Le boulanger pouvait s'approvisionner à la halle, mais seulement une heure après l'ouverture du marché, et il était défendu au regrattier d'y entrer avant que le peuple fût servi. Chaque boulanger devait avoir, en tous temps, trois setiers, l'un en blé, l'autre en farine et le troisième en pain ; il devait faire du pain de fine fleur, du pain de grosse farine qui, à prix égal, pesait un tiers plus que le précédent, et du gros pain qu'on appelait *torte*. La taxe était faite chaque semaine par l'autorité ; mais le poids du pain variait seul, le prix en étant invariablement fixé à quatre et à deux deniers. Si le bichet de froment coûtait dix deniers, le pain de quatre deniers devait peser seize livres et celui de deux deniers huit livres. Si le bichet valait deux *caroli* ou vingt deniers, le pain de quatre deniers pesait huit livres et celui de deux deniers quatre. En suivant cette proportion on trouve que si le bichet de froment coûtait vingt-trois *caroli*, le pain de quatre deniers devait peser dix onces, cinq trézeaux, un denier, et celui de deux deniers cinq onces, deux trézeaux trois deniers, etc.

En 1562, à l'époque où commence la troisième période de l'his-

toire de Chaumont, il y avait dans cette ville cent quarante-six drapiers drapant, quatre-vingts tisserands de toile, trente-cinq maçons, vingt-sept manouvriers, vingt-trois boulangers, vingt-trois marchands, vingt et un bouchers, vingt et un tanneurs, dix-sept couturiers, seize charpentiers, quatorze charretiers, treize menuisiers et huchiers ; douze tailleurs, autant de merciers, de couvreurs et de maréchaux ; onze taverniers, neuf pelletiers ; huit hôteliers, autant de chapeliers et de tonneliers ; six fumeurs, six serruriers et autant de barbiers ; cinq pâtissiers et cinq bottiers ; quatre artisans de chacun des métiers de cordier, huilier, fourbisseur, fournier et sellier ; trois des métiers de messenger, carreleur, carbon, verrier, perrier, magnier, chaussetier, tondeur, corroyeur ; deux brodeurs et autant de scieurs, de blanchisseurs, d'orfèvres et de ménétriers. Les industries suivantes n'avaient qu'un représentant : Vinaigrier, meunier, boblineur, cloisetier, pêcheur, clivier, éperonnier, mesureur, moutardier, jardinier, parcheminier, coutelier, taillandier, coutrier, teinturier, paulmier, aiguilletier, seichier, vendeur de poires, blanchisseur. On comptait à Chaumont, trois médecins, deux apothicaires et deux avocats. Depuis le commencement du siècle (1515), il y avait aussi un imprimeur-libraire et plusieurs artistes parmi lesquels nous citerons les peintres Jacques Manchin, Pierre Brisejon, Ogier Perrot, Adrien Tassel et Jacques Bessel ; les maçons Claude et Symon Cussin qui taillèrent les ogives de l'église Saint-Jean, et François Boulet qui dirigea les travaux d'agrandissement de cette église. Nous pourrions encore classer parmi les artistes les joueurs de mystères, et nous en trouvons sept en 1541, trois prêtres et quatre laïques ; mais ils ne constituaient pas un corps de métier (1).

On voit qu'au commencement du XVI^e siècle, l'industrie de la tannerie avait déjà perdu beaucoup de son importance à Chaumont. Celle de la draperie avait au contraire prospéré. La réputation des draps de Chaumont était alors dans toute sa force et il s'en faisait un commerce tel que le roi Charles IX établit dans la ville une justice consulaire ; mais le ralentissement de l'industrie pendant

(1) Voyez dans notre *Diablerie de Chaumont*, leur supplique en vers pour obtenir une indemnité. Ils demandaient dix livres et on ne leur a accordé que cent sols.

les guerres de religion fit supprimer cette institution moins de vingt ans après, malgré les réclamations des commerçants. La population variait alors, comme de nos jours, de six à sept mille habitants. Depuis la fin du XV^e siècle, le prix des choses y avait doublé, ainsi la livre de fer mis en œuvre, qui se payait six deniers en 1484, valait en 1546 douze deniers.

VII. On aurait lieu de s'étonner si, tandis que la commune s'organisait, on n'avait rien fait dans l'intérêt de la viabilité et de la salubrité publiques, rien pour l'instruction et la moralisation des habitants. On a fait beaucoup, au contraire. C'est à la fin du XV^e siècle qu'on a commencé à paver les rues de la ville, d'abord la place devant la grande porte du château, où se tenaient les marchés, puis la rue de l'Étape ou de la Halle-aux-Vins, et toutes les grandes rues. Les propriétaires ont été contraints d'ajouter à leurs maisons toutes les constructions exigées par la salubrité et la sûreté publiques. On a fait les règlements les plus sévères pour le nettoyage des rues qui jusque-là étaient restées dans le plus horrible état de malpropreté. Un règlement de 1535 a défendu de nourrir des porcs dans les maisons habitées, à moins qu'il n'y eût une distance convenable entre l'étable et la demeure des ménagers, comme aussi de les laisser courir dans les rues et de laisser séjourner hors des écuries les vaches, les chèvres, les moutons, etc., ailleurs que dans les lieux affectés à la pâture. Tout animal rencontré sur la voie publique devait être *conduit à justice*, c'est-à-dire au geolier qui le gardait prisonnier jusqu'à la constatation du délit. Enfin on a fondé une école en 1544, et un grand nombre de règlements relatifs à l'ordre et à la morale témoignent du zèle des Chaumontais pour établir dans la commune une bonne police.

Les guerres des deux siècles précédents avaient laissé au sein de la population les germes d'une démoralisation profonde. On s'était habitué à la licence. On ne sortait plus sans armes et, presque toujours, les querelles se terminaient en luttes sanglantes. Les jeunes gens passaient les nuits dans les tavernes et les artisans s'y ruinaient par le jeu. La débauche était sans frein. On n'entendait que blasphèmes. Les meurtres étaient fréquents et les vols se pratiquaient en plein jour. Le Prévot, de concert avec l'échevinage,

résolus d'arrêter ce débordement des mauvaises passions et, pour arriver à ce but, il publia, de 1540 à 1560, une série de règlements que nous allons analyser et pour l'exécution desquels il a toujours montré la plus grande sévérité.

Il était défendu de jurer, de blasphémer et de faire des serments illicites.

Nul ne pouvait porter dans la ville, de jour ni de nuit, *épées, dagues, poignards, grands couteaux, plus longs d'un pied en manche et allemelle*, s'il n'avait privilège de le faire.

Défense d'aller de nuit par la ville, après huit heures du soir, sans lanterne ou feu ; comme aussi de faire dans les rues, de jour ni de nuit, bruit d'instruments ou par cris, d'allumer des bordes ou des feux, de danser aux chansons ou autrement, sans expresse autorisation.

Nul tavernier, hôtelier ou cabaretier ne pouvait recevoir en sa maison passé huit heures du soir, depuis la Saint-Remy jusqu'à Pâques, et passé neuf heures, de Pâques à la Saint-Remy, ni y laisser séjourner inutilement les enfants de familles et serviteurs.

Les *Escraines* étaient défendues et les réunions qui se faisaient ordinairement es caves et chambres, comme aussi les *mascarades* et déguisements sinon avec torches, fallots et sans armes.

Défense à tous de porter des habits autres que ceux qui conviennent à leur état et à leur fortune et d'enfreindre, pour les parures de soie d'or et d'argent, les édits royaux.

Défense d'acheter chose quelconque des enfants de familles, serviteurs et servantes, sans permission des pères et mères, maîtres et maîtresses.

Les artisans, gens de métiers et autres, gagnant leur vie de leur labour manuel, ne pouvaient jouer à quelque jeu que ce fût es jours ouvriers et es heures des messes et vêpres es jours de dimanches et fêtes.

Il était défendu à tous de tenir chiens qu'ils ne pussent nourrir, sous dommage d'autrui, et il était permis d'assommer impunément les chiens qu'on laissait vaguer.

Les vagabonds ou oisifs qui pouvaient travailler et ne le faisaient pas, étaient mis en demeure de chercher de l'occupation, et, trois

jours après, s'ils étaient encore oisifs par leur faute, on les fouettait publiquement et on les chassait. Les pères et mères devaient nourrir leurs enfants, s'ils en avaient les moyens, et les enfants leurs pères et mères.

Il était défendu à tous d'exercer maquerellage ; de séduire, attirer à mal les femmes et filles ; de tenir, ressortir, loger, fréquenter femmes ou filles lubriques et vivant en incontinence et paillardise prohibée ; il était défendu auxdites femmes et filles de ce faire ; celles de ladite qualité qui étaient à Chaumont, devaient en sortir dans le délai de trois jours, à peine pour lesdites femmes et filles paillardes et adultères, pour les maquereaux et maquerelles, contrevenant après lesdits trois jours, d'être pris, d'avoir le fouet, et d'être honteusement mis hors.

Il était encore défendu d'enharrer les denrées avant leur arrivée sur le marché ; les hôteliers et revendeurs ne pouvaient acheter sur ledit marché avant neuf heures du matin, enfin tous les achats conventions ou monopoles qui pourraient préjudicier au bien public étaient prohibés.

Les pères, mères, maîtres et maîtresses étaient tenus de répondre des faits de leurs enfants, serviteurs et servantes.

Les règlements du prévôt étaient publiés tous les trois ans dans les rues et carrefours de la ville, par cri public et à son de trompe.

CHAPITRE IV.

LE CLERGÉ.

I. Le clergé de Chaumont fut définitivement constitué au XV^e siècle, à l'époque même où les bourgeois organisèrent la commune.

D'abord la paroisse n'avait été desservie que par le curé-doyen et ses vicaires (1) ; mais, dès le commencement du XIV^e siècle, on

(1) *Histoire et Tableau de l'Église de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont*, par M. Godard. Chaumont, 1848, avec planches lithographiées. — Quelques années auparavant, on avait publié, en 4 feuilles : *Les Plan, coupe, élévation et dessins de cette église*.

leur avait adjoint plusieurs chapelains, qui avaient bientôt formé avec le curé une association jouissant en commun de la manse curiale et du revenu des fondations. Six lettres d'amortissement, scellées du sceau royal et dont la première est datée de 1292, prouvent que ce revenu s'augmentait en proportion des besoins du culte. Déjà au commencement du XV^e siècle, la fabrique avait des biens amortis pour plus de trois cents livres de rente, aussi fit-elle faire, dès cette époque, avec l'aide des habitants, des travaux de consolidation et d'embellissement à l'église. En même temps on construisit un *revestiaire*, sur l'emplacement d'une maison que céda le prieur de Buxereuilles, moyennant un cens annuel de vingt sols et « une *collecte*, qu'on devait dire, pendant la grand'messe, le jour de Saint-Robert, en l'honneur, révérence et commémoration dudit saint donataire du prieuré. » Ce *revestiaire* est la sacristie actuelle. C'était une dépendance indispensable depuis que, grâce à la piété et à la libéralité des habitants, « l'église était notable et insigne de beaux et riches joyaux, vestements, ornements et aultres choses. »

II. Parmi les anciens bienfaiteurs de l'église Saint-Jean-Baptiste, nous devons citer Félisotte, fille de Bertrand Le Pelletier (1306), qui a aussi fait des legs à l'hôpital et à la Maladière; Isabelle de Châteauvillain (1340); Huon, dit Lebrun, qui fonda la chapelle de la Vierge (1355); Nicolas de Laharmand et Marguerite, sa femme (1402); le sire de Nogent, qui donna quarante livres pour la construction d'un petit clocher sur le chœur (1414); Jean Thominot, qui mourut en 1425; Pierre le Bourcerat et Jacquotte, sa femme (1438). Pierre avait fondé une messe anniversaire qui devait être sonnée à la cloche nommée *Laubelettière* « afin d'impétrer la grâce de Dieu et qu'il lui voulsit remettre et pardonner ses défauts, mesmement que à sa très redoubtée heure que son âme partira de son corps il la veuille recevoir et haabergier en son paradis, en joye repous et lumière perpétuelle. » Nous citerons encore Henri de Brabant et Isabelle de Neufchâteau, sa femme; Nicolas de Brabant; Philippe de Brabant et Catherine de Bourmont, sa femme; enfin noble homme et scientifique personne, M^e Georges de Brabant, protonotaire du Saint-Siège, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois et prévôt de Champeau. Cette famille de Brabant était

au XV^e siècle l'une des plus importantes de la bourgeoisie de Chaumont. Elle n'a quitté la ville que sous le roi Louis XI.

III. Les chapelains étaient élus par les habitants. Leur nombre variait et les titulaires, dans leur intérêt, cherchaient à le restreindre toujours davantage et surtout à faire oublier le droit d'élection. Ces prétentions déplurent aux bourgeois ; il y eut plusieurs procès et, après de longs débats, l'intervention du bailli Robert de Baudricourt ménagea un concordat rédigé et signé pardevant deux notaires le 28 février 1451.

On convint qu'il y aurait pour le service du culte, un curé et treize prêtres ou chapelains, résidant ; ils restaient chargés des offices ordinaires et de célébrer tous les anniversaires, messes et services de fondation. « Ils feront toutes les heures canoniales, c'est-à-dire matines, prime, tierce, sexte, none, vespres et complies, tous les jours et à son de cloche ; ils devront y être tous, en personne, aux heures principales, c'est-à-dire à matines, à la messe paroissiale que doit le curé et à vespres. Et pour s'acquitter envers les bienfaiteurs trespassés on dira après vespres les vigiles des morts et, le lundi, la messe haulte à diacre et sous diacre pour lesdicts trespassés et, après cette messe tous iront en procession devant le crucifix du drap noir et à chascun bout d'icelluy y aura un cierge ardent, aux despens de la fabrique, et feront pour les âmes recommandation générale. » Dans le partage des revenus, les parts devaient être égales, à l'exception de celle du curé qui était double de celle d'un simple chapelain. On confia la recette de ces revenus à un receveur assermenté et il fut défendu aux membres de la communauté de rien vendre, acenser ou aliéner sans le consentement des marguilliers.

Lors de la rédaction de ce concordat, il n'y avait que huit chapelains. Pour compléter le nombre de treize, le curé en nomma trois et les bourgeois deux ; mais on stipula qu'à l'avenir, en cas de vacances, on prendrait de préférence des prêtres natifs de la ville et que l'élection s'en ferait au sein d'un comité composé du curé, de deux des prêtres titulaires désignés par le curé, et de trois électeurs laïques nommés par les habitants en assemblée générale. En cas de division dans le comité, quatre suffrages emportaient

élection. Les six électeurs devaient jurer sur l'Évangile : « de faire le plus justement qu'ils pourraient la nomination, sans avoir égard à parenté, richesses, lignage, dons, promesses ou autres affections quelconques. » Les élus prêtaient serment de fidélité au concordat. Ils ne pouvaient s'absenter de la ville sans une autorisation signée du curé et d'un marguillier. Le congé ne pouvait durer plus de trois mois et celui qui l'outrépassait était immédiatement remplacé.

Le concordat rendant obligatoires, pour chaque jour, des heures qu'on ne disait pas régulièrement avant cette époque, les habitants voulurent compenser cette nouvelle charge par une donation. Ils cédèrent à la communauté l'hôpital de La Maladière, avec toutes ses dépendances, à la charge, par les chapelains, de l'entretenir de manière à y loger toujours les lépreux, d'y célébrer une messe chaque semaine et « de donner, une fois l'an, à dîner aux bouchers de la ville, en faveur de deux bœufs et certains autres droits qu'ils devaient à ladite Maladière. » Les dépendances de cet établissement d'utilité publique consistaient en cinquante-neuf journaux de terre et sept fauchées de pré. La fabrique de l'église le donna aussitôt à bail ; mais le roi devait, deux siècles plus tard, le réunir à l'ordre de Saint-Lazare et en augmenter la dotation de l'Hôtel-Dieu de la ville.

IV. Plusieurs donations importantes ont été faites par les baillis, à l'église Saint-Jean-Baptiste, dans la seconde moitié du XV^e siècle. Lors de la réduction du concordat, Robert de Baudricourt avait donné cent livres. Plus tard, il fonda une messe haute pour la fête de Saint Jacques, apôtre, et Marguerite, sa fille, fonda la messe des *Bailli*, qui se célébrait le 22 juillet, en commémoration de la mort de Geoffroy de Saint-Blin, son mari, tué à la bataille de Montlhéry.

Geoffroy de Saint-Blin avait formé le projet de faire édifier dans l'église de Chaumont une chapelle où s'accompliraient les dernières fondations faites par sa famille. Il voulait qu'on y célébrât encore une messe basse, chaque jour, et douze messes hautes pendant l'année. Pour réaliser ce vœu, il avait obtenu du roi Louis XI des lettres d'amortissement pour cinquante livres tournois de rente

perpétuelle (1). Les travaux pour la construction de cette chapelle étaient déjà commencés, lorsque Geoffroy mourut. *Le porprins d'icelle chapelle* était élevé; le fondateur était « en intention, voulenté et propos de faire taillier et asseoir au fons de la tour, en ymaiges de pierres grandes et eslevées, la représentation du Saint-Sépulcre notre Seigneur Jésus-Christ et, en icelle chapelle, hors de la dicte tour, les autres mistères de sa passion glorieuse précédans et subsequens sa dicte sépulture, ou partie d'iceux, comme du crucefiement, de la position de la croix et de la resurrection, ensemble l'autel garny de table et rétable de pierre, esquelz serait posée, en semblables ymaiges, la representation des cinq festes de la glorieuse Vierge Marie, et singulièrement de sa benolte assumption et des mystères qui en dépendent. » Ces travaux restèrent interrompus pendant quelques années, la femme et les enfants du seigneur de Saint-Blin étant « demorez en vevée orphanée et affliction de plusieurs grans et piteux affaires comme chacun scet. » Cependant Marguerite n'abandonna pas le projet de son mari, les travaux furent repris, terminés en 1471, et, en cette même année eut lieu la prise de possession, dans une assemblée qui se tint à l'église, en présence de deux notaires, où étaient la veuve du seigneur Geoffroy, les curés, chapelains et marguilliers, avec les plus notables bourgeois au nombre de plus de cinquante. La fabrique accepta les titres de constitution des cinquante livres de rente. Elle prenait « la dicte chapel.e ensemble les clefz et édifices comme bien faiz et accompliz; et les missal, calice, corporaulx, draps d'autel, amictz, chasubles, thunniques, damatiques, chappes et autres ornements, lesquelz par icelle dame sont resté baillez et delivrez realement et de fait. » Les marguilliers s'engagèrent « à maintenir en estat louable et souffisant les vestements et ornements spécifiez et aussi les édifices d'icelle chapelle dedans et dehors, tant en ymaiges, murailles comme en couverture, closure, verrières, huisserie, clefz, serrure et autres choses nécessaires et convenables. » Ils abandonnaient l'usage d'une des grosses cloches pour sonner les offices et se chargeaient de fournir le luminaire, le pain et le vin nécessaires. De

(1) Lettres du mois de juillet 1465, enregistrées en la Chambre des comptes, le 5 septembre.

leur côté, le curé et les chapelains prirent l'engagement de célébrer, chaque jour, à six heures du matin, une messe basse, pour laquelle ils feraient sonner « le nombre de treize coups de battant, ayant telle distance de l'un à l'autre que entre deux cops on puisse dire un *Ave Maria*. » Ils s'engagèrent encore à chanter et célébrer solennellement cet office aux cinq fêtes de la Vierge et à celles de sainte Catherine, saint Michel et sainte Marguerite ; enfin, à dire chaque jour certaines prières pour les fondateurs, pour leurs parents et amis décédés. La collation de la nouvelle chapelle, qu'on appela *Chapelle de Baudricourt*, fut réservée à la fondatrice et à ses descendants. Ce droit consistait, si le collège des chapelains était complet, à faire choix de celui d'entre les titulaires qui devait desservir la chapelle ; en cas de vacances dans le collège, le collateur nommait quel prêtre il voulait. Nous devons nous arrêter plus spécialement sur cette fondation, le sépulcre de l'église de Chaumont, dont nous donnerons ailleurs la description, étant l'un des plus précieux monuments de ce genre que possède la France (1).

V. C'est quelques années après la fondation de la chapelle Baudricourt que l'église de Chaumont fut érigée en collégiale. Cette distinction était bien due à la métropole du bailliage. Les chapelains qui espéraient échapper par là à la tutelle de la commune avaient pris l'initiative de ce changement ; ils avaient d'abord consulté l'évêque et, assurés de son appui, ils s'étaient adressés directement à Rome. L'occasion était d'autant plus favorable qu'un de leurs compatriotes, Jean de Montmirel, y était alors tout puissant.

Jean de Montmirel était né, à Chaumont vers l'an 1405, de Guillaume, mercier en cette ville, et d'Isabelle ou Sibille, sa femme. Docteur en droit canon, il avait été d'abord chapelain de Notre-Dame en l'église Saint-Jean-Baptiste, puis desservant de Saint-Michel. Ayant bientôt quitté Chaumont pour habiter la ville épiscopale, il était devenu chapelain dans l'église Saint-Pierre, puis chanoine de la cathédrale. Montmirel était un homme d'un mérite réel. Zélé défenseur du pouvoir des Papes, à une époque où de toutes parts

(1) *Notice historique et descriptive sur le Sépulcre de l'Église de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont*, par Jules Fériel. Chaumont, 1841, avec une planche lithographiée.

on cherchait à le restreindre, il avait été appelé à Rome dans les dernières années du pontificat d'Eugène IV, et il s'y était bientôt fait la réputation d'un homme adroit, exact et fort versé dans les affaires. Il était évêque de Vaison, mais il résidait à Rome. Sixte IV qui ne savait rien refuser aux importuns, et qui souvent accordait à plusieurs à la fois le même emploi ou la même faveur, l'avait chargé de vérifier et de contre-signer toutes les requêtes. Il était donc référendaire secret du Pape quand on lui demanda d'élever la communauté des chapelains de Chaumont au rang de collège de chanoines. Il fut heureux de saisir cette occasion de prouver son bon vouloir à ses compatriotes, et les faveurs du Saint-Siège ne se firent pas attendre.

VI. L'église paroissiale de Chaumont fut érigée en collégiale, le 18 décembre 1474 (1). La bulle d'érection institue un doyen chargé du gouvernement de l'église, avec droit de juridiction sur les chanoines; un trésorier et un chantre tenant la première et la deuxième places après le doyen, et douze chanoines ayant le costume en usage dans les autres collégiales. Elle donne à ce nouveau collège le droit de se réunir en chapitre; de faire des statuts; d'avoir un sceau (2), des archives, une cloche capitulaire; elle accorde enfin à ses membres tous les honneurs, privilèges, libertés, exemptions et indulges des autres collégiales. Le pape nomma tous les membres du chapitre, mais pour cette fois seulement, et il eut soin de choisir tous les chapelains alors titulaires. Le curé Etienne de Clamanges fut nommé doyen. Pour l'avenir, la bulle respectait l'ancien usage de confier à l'élection populaire le choix des ministres du culte; mais elle donnait au chapitre le droit de présentation des candidats qu'il était tenu de choisir de préférence parmi les Chaumontais gradués dans l'ordre ecclésiastique, s'il s'en trouvait de capables, ou parmi les prêtres des villages les plus voisins. L'élection des chanoines devait encore être soumise à l'approbation

(1) 45 cal. jan. 1475.

(2) Le premier sceau du chapitre est ovale. Il représente la décollation de Saint Jean-Baptiste. Le corps du martyr est posé sur le seuil d'une prison gothique; le bonreau est debout, le glaive à la main. On ne retrouve l'impression de ce sceau que par fragments incomplets.

du doyen, et le Saint-Siège se réservait le droit de sanctionner celle du doyen, du chantre et du trésorier. Enfin, relativement au partage des revenus et bénéfices, la bulle stipulait que la part du doyen serait double de celle de chacun des chanoines. C'était donc la simple substitution d'un collège de chanoines à la communauté des chapelains ; l'organisation était la même ; seulement on enlevait à la commune l'élection directe. Nous verrons qu'elle réclama son droit et qu'elle sut le faire respecter.

Montmirel ne se contenta pas de cette faveur pour sa ville natale : il fit réunir à la manse capitulaire de la nouvelle collégiale, le prieuré de Buxereuilles, les cures de Bologne, Darmannes et Condes, ainsi que toutes les chapelles fondées dans les églises Saint-Jean et Saint-Michel, à charge, par le doyen, d'y faire célébrer exactement le service divin pour le salut des âmes (1) ; il fit encore exempter le chapitre, ses membres, serviteurs et tous ses biens de la juridiction épiscopale, pour le soumettre, à perpétuité, à celle du Saint-Siège (2) ; enfin, une quatrième bulle scellée à Saint-Pierre de Rome, le 6 des ides de février 1475 (3), ouvrit dans l'église de Chaumont un trésor unique d'indulgences. Cette dernière faveur, avait évidemment pour but de faire affluer dans l'église qui en était l'objet, les aumônes des fidèles ; mais un motif aussi léger que celui exprimé par Sixte IV, *le désir de faire briller l'église dans laquelle Montmirel a été baptisé*, pouvait-il sérieusement justifier une concession d'indulgences très plénières d'absolution complète de tous crimes et délits ? En 1810, l'évêque diocésain s'est prononcé pour la négative et il a rejeté la bulle comme surprise à l'autorité du Saint-Siège.

Le Chaumontais Simon Magnien, curé de Blaise et subdélégué du Saint-Siège, installa le chapitre le 15 avril 1476, et huit jours après Louis XI approuva toutes les bulles.

VII. Ainsi l'église de Chaumont se trouvait dotée des plus grands privilèges qui pussent lui être accordés. Mais les faveurs dont elle

(1) Bulle du 16 des calendes de février (17 janvier) 1475.

(2) Bulle du 21 des calendes de février (21 janvier) 1475.

(3) 8 février.

était comblée avaient fait des mécontents. La commune, réellement privée de son droit d'élection, fit opposition au parlement, et l'évêque qui n'avait plus de droits sur l'une des principales églises de son diocèse, appela de son côté de la bulle d'exemption. L'évêque était puissant et sa lutte contre le chapitre fit beaucoup de bruit. C'était Gui Bernard. Outre le crédit immense qu'il avait à la cour comme conseiller et favori du roi, il était encore assuré de la protection du parlement dont il avait été membre. Il profita de ces avantages pour faire à ses adversaires tout le mal imaginable. Excommunié par le pape, il répondit aux censures de Rome en excommuniant lui-même deux des nouveaux chanoines. Cinq autres qui étaient allés à Paris pour soutenir les intérêts de leur communauté, y furent emprisonnés par l'ordre du prélat, et ils ne furent mis en liberté que quand on eût obtenu de Nicole de Laharmand, neveu de Montmirel, la promesse qu'il solliciterait la levée de l'excommunication papale. Cependant Gui arrêta encore dans la ville épiscopale le chanoine Jobert, qui revenait de Rome, l'emprisonna et lui enleva toutes les lettres dont il était porteur. Mais il craignit cette fois de nouvelles censures et il crut prudent de se placer sous la sauvegarde du parlement. Sixte IV adressa en effet un bref à la cour en faveur du chapitre et l'on peut juger de son indignation par les termes dans lesquels il parle de Gui Bernard. Ses sollicitations étaient tellement pressantes que le roi se décida enfin à intervenir et une première transaction, signée à Rome le 3 juillet 1478, mit fin au scandale : le procès était mis à néant ; les bulles devaient recevoir leur exécution ; le chapitre s'engageait à payer à l'évêque dix livres tournois par an et à dire encore une messe pour lui. Gui Bernard n'était pas homme à se contenter de cet arrangement.

VIII. En 1479, le chapitre de Chaumont perdit son protecteur. Jean de Montmirel mourut à Rome le 14 juillet. Il fut enterré dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste qu'il avait fondée dans l'église *del Popolo*, et à laquelle il légua tous les biens qu'il possédait en Italie. Il avait donné au chapitre de Chaumont un terrage considérable et à l'église un reliquaire en cristal renfermant des reliques de Saint Jean-Baptiste. Clamanges mourut l'année suivante. Alors le chapitre élut doyen de la collégiale Nicole de Laharmand et l'évêque nomma

un doyen rural. On sait que les deux dignités avaient été jusque-là réunies ; mais cette fois le doyen rural voulut s'immiscer dans les fonctions curiales. C'était pour l'évêque une occasion de renouveler la lutte et il s'empressa de la saisir, en soutenant les prétentions de son doyen. Il commença par mettre sous le sequestre le temporel de la collégiale. De nouveaux procès, de nouveaux scandales allaient résulter de ce conflit ; mais les chanoines, qui se trouvaient désormais sans appui, prirent le parti, pour en finir, de renoncer à plusieurs de leurs privilèges. Une seconde transaction fut signée le 3 mai 1480 : Guy accordait l'exécution de toutes les bulles, à la condition que le chapitre rentrerait sous la juridiction épiscopale, qu'il demanderait l'autorisation de l'évêque avant de faire procéder aux élections, et qu'il soumettrait à l'approbation le choix des nouveaux titulaires. Enfin il fut convenu que pour droits de visite, de procuration, etc., la communauté payerait six livres par an et célébrerait un anniversaire, pour le salut de l'évêque, le jour de la Saint Mammès. Gui s'engageait encore à délivrer *gratis* le *publicetur* de la bulle des indulgences. Le sequestre fut levé et on abandonna la procédure.

IX. C'est alors seulement que furent rédigés les statuts du chapitre qui règlent la manière d'entrer dans l'église, de prendre de l'eau bénite, de se vêtir, de se lever au chœur, de lire les heures, de psalmodier et de célébrer les offices. Chaque manquement était frappé de deux deniers d'amende sur le rapport du chanoine *punctualcur*. Il devait toujours y avoir quatre chanoines au chœur, et si le chanoine de service s'absentait, il devait deux deniers et quatre pour les jours solennels. Il y avait une assemblée du chapitre par semaine et elle était obligatoire. Chaque nouveau titulaire payait cent sols lors de son installation, *pro utilitate capituli*, et quarante sols au doyen. Le nouveau doyen donnait douze écus d'or au chapitre. Avant son installation, il jurait qu'il était né de légitime mariage et de libre condition ; il faisait le serment de n'agir qu'en vue de l'utilité, de la bonne tenue et de l'honneur de l'Eglise ; de faire respecter ses privilèges, libertés et immunités ; de réformer tout ce qui pourrait y être contraire, de l'avis du chapitre ; de n'aliéner aucun bien de l'église ; d'observer et de faire observer le respect

dû au Saint-Siège ; de tenir secrètes les décisions capitulaires et de ne prendre des revenus que ce qui lui serait dû. Les chanoines faisaient les mêmes serments et juraient d'obéir au doyen et au chapitre, de se rendre réciproquement les devoirs et honneurs dus et d'observer les statuts. Il y avait encore, pour le service de la collégiale, des prébendiers dont le nombre fut d'abord de quatre, puis de trois. Ils faisaient aussi serment de légitimité, de respect, de fidélité, et, dans le partage du temporel, ils avaient ensemble la part d'un chanoine.

X. Cependant la question du droit d'élection revendiqué par la commune n'était pas encore jugée. L'opposition des habitants à l'exécution de la bulle n'avait pas fait autant de bruit que celle de l'évêque : elle était toujours en instance. Ils ne s'en désistèrent qu'en 1492, sur la prière des chanoines. Alors intervint un concordat nouveau et la question en litige fut ainsi résolue : A l'avenir les élections se feront par le doyen, deux chanoines nommés capitulairement et trois bourgeois élus par les habitants en assemblée générale. Le doyen ne présentera pas de candidats. Les six électeurs se réuniront au revestiaire de l'église et ils ne se sépareront que quand l'élection sera faite. En cas de partage des voix, on s'en rapportera à un tiers, clerc ou laïque à tour de rôle. Le choix des électeurs devra tomber sur les enfants de la ville et, en cas d'impossibilité, sur les prêtres nés dans les paroisses les plus rapprochées. Il pouvait toujours y avoir des permutations ou des résignations dans le chapitre, avec l'autorisation des collateurs. En cas d'absence de plus de trois mois d'un titulaire, on devait mettre à sa place un *étagier* qui recevait dix livres par an et prenait part aux avantages. Stipulant dans l'intérêt de la fabrique, les habitants exigèrent, par une clause du concordat, que le nouveau chanoine verserait dix livres entre les mains du receveur. La commune et la fabrique restaient seules chargées de l'entretien de l'église ; il ne devait rien être changé dans l'édifice sans le consentement des habitants. Tel fut le nouveau concordat. Il régla la constitution civile du clergé de Chaumont jusqu'à la Révolution.

XI. Tous ces actes de réconciliation se firent sous le doyen

Nicole de Laharmand qui mourut à Rome le 11 septembre 1500. Mais alors surgirent de nouvelles difficultés : l'assemblée électorale réunie dans l'église Saint-Agnan, parce que la peste régnait à Chaumont, nomma doyen Jean Travaillet, trésorier de la cathédrale de Langres, qui se contenta de prendre possession par procureur et résigna de suite au profit de Pierre Hardy, autre chanoine de la cathédrale. Cette résignation ayant été contestée, l'évêque nomma, par dévolu, Gilles de Gyé qui intenta aussitôt un procès à son compétiteur. L'affaire durait déjà depuis plus de deux ans, lorsque Hardy mourut. Alors l'esprit de conciliation et de paix poussa la commune et le chapitre à céder encore à la volonté de l'évêque, et de Gyé fut élu d'une voix unanime.

Le nouveau doyen était fils de Pierre de Gyé, lieutenant-général du Bailli. Il n'a résidé que très rarement à Chaumont ; mais pendant son doyennat on a exécuté des travaux considérables pour l'agrandissement de l'église Saint-Jean.

XII. Cet édifice devait être rendu digne de l'éclatante distinction qui venait de lui être accordée. Les habitants l'avaient compris et déjà après la signature du concordat, ils avaient commandé à un fondeur de Troyes de magnifiques fonts baptismaux en cuivre qu'ils avaient fait placer près de la chapelle Baudricourt. Mais il ne suffisait pas d'orner l'église qui n'était plus assez vaste, surtout depuis que les nefs se trouvaient encombrées de chapelles de fondations. On forma le projet de l'agrandir derrière le chœur et de construire extérieurement des chapelles entre les contre-forts. La fabrique reçut bien alors quelques donations : la veuve de M. de Baudricourt, Anne de Beaujeu, fonda la *Messe du maréchal* (1500) ; le bailli Jean d'Amboise et Catherine de Saint-Blin sa femme donnèrent le moulin de Reclancourt (1502), pour la fondation de la *Clochette de nuit*, qui demandait des prières pour les trépassés ; Mathieu Chanoine et sa femme, qui firent construire le sépulchre Saint-Michel, n'oublièrent pas l'église Saint-Jean dans leurs pieuses libéralités ; mais ces donations ne pouvaient suffire et le malheur des temps ne permettait pas d'imposer extraordinairement les habitants. Enfin, on recueillit des offrandes, les bourgeois riches se cotisèrent, on recourut au trésor inépuisable des indulgences et les

travaux commencèrent en 1517. On ne put les mener que lentement, car la dédicace de la nouvelle église ne fut faite qu'en 1546, le dix-sept novembre. C'est l'évêque de Bethleem, Philibert de Beaujeu, qui a béni le monument.

XIII. En cette même année, le chanoine Adrien Rose fut élu doyen. C'est le premier titulaire qui ait eu une résidence réelle dans la ville. L'évêque voulut imposer au chapitre François Damoncourt, son parent; mais le doyen élu déjoua ses intrigues et sut faire respecter son droit. On voit que MM. de Langres, — c'était alors Claude de Longwy, cardinal de Givry, — étaient plus jaloux de leurs prérogatives et de leur puissance que de la paix de l'Église.

XIV. Ainsi le clergé de Chaumont était définitivement constitué à l'époque où commencèrent les guerres de religion. Le dernier des chanoines avec deux prébendiers célébraient les offices à Saint-Michel les jours de dimanches et fêtes; l'église de Buxereuilles était desservie de la même manière, et l'un des prébendiers remplissait les fonctions de vicaire à Saint-Agnan, où les habitants du faubourg faisaient la communion pascale et offraient le pain béni. On disait aussi la messe dans la chapelle du roi.

Indépendamment des fêtes ordinaires, plusieurs offices solennels se célébraient encore, de fondation, dans l'église Saint-Jean-Baptiste. Les grandes familles y avaient fait construire et y entretenaient des chapelles particulières; enfin, les paroissiens, pour augmenter la pompe du culte, avaient consenti à rendre obligatoires des offrandes qu'ils avaient coutume de faire, de toute ancienneté, aux quatre grandes fêtes de l'année: A l'Épiphanie, chaque habitant donnait trois deniers et le laboureur neuf; à Pâques, quatre deniers six oboles et le laboureur neuf deniers; au jour de la Décollation de Saint Jean-Baptiste et à la Toussaint, chaque habitant donnait trois mailles et le laboureur trois deniers.

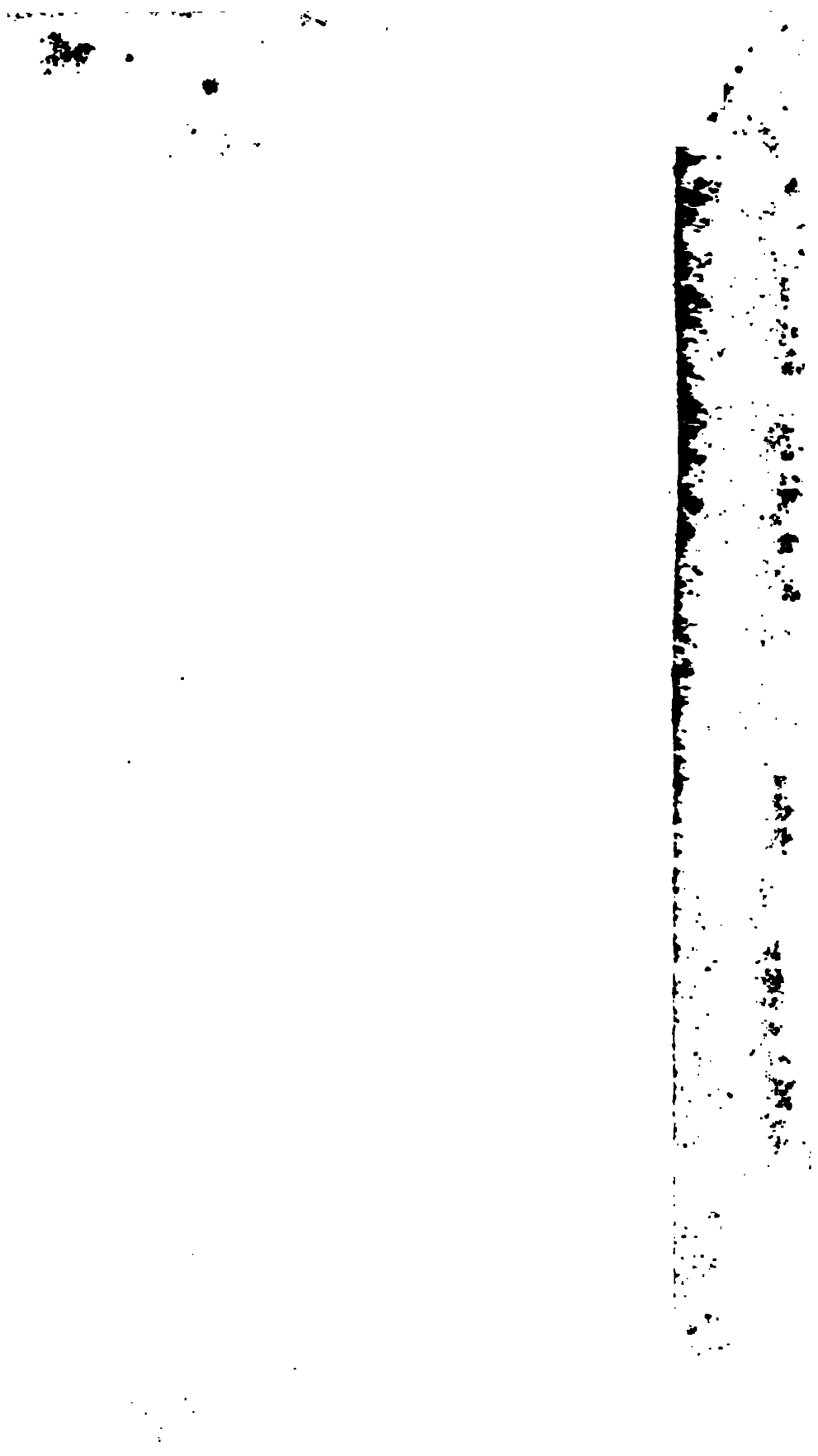
Le trésor des indulgences départi à la ville de Chaumont était considérable. Par suite des indulgences accordées à l'église Saint-Jean-Baptiste, à l'époque de son agrandissement, le fidèle pouvait y mériter dans une seule année quatorze mille cinq cents et quel-

ques jours d'absolution, et avec cela il pouvait encore gagner le *Grand pardon général* de Sixte IV. Ce trésor ayant attiré à Chaumont un grand nombre de pénitents, la fabrique de l'église y gagna, le chapitre aussi et le commerce de la ville. Pour augmenter encore le nombre des pèlerins, on essaya de les attirer aussi par l'appât du plaisir et l'on donna des fêtes. C'était l'époque où le *jeu des mystères* était en grande vogue; des prêtres avaient coutume de représenter à Chaumont, tantôt *la moralité du Banquet* (1), tantôt *le Conflit du jeu de Babylone* et surtout *le Sacrifice d'Abraham* de Théodore de Bèze; on les pria de faire aussi la représentation des mystères de la vie de saint Jean-Baptiste. Ces pieuses réjouissances plurent à la foule, elles prirent de l'extension; mais, les ordonnateurs ayant bientôt perdu de vue le but religieux, elles dégénérèrent en farces scandaleuses dont le bon goût du XVII^e siècle sut faire justice. On appelait ces pieuses farces, dont nous avons publié l'histoire il y a quelques années (2), *la Diablerie*. Les Langrois s'étaient déjà rendus célèbres par leur *Fête des fous*, et en faisant jouer dans leur ville le mystère dans lequel Guillaume Flaming, représentant à personnages la vie de l'évêque Didier, met en scène, avec les trois personnes de la Trinité, tous les diables de l'enfer et un fou qui égaie les spectateurs par ses grossiers jeux de mots; mais la célébrité des *Diables de Chaumont* égala bientôt celle des *Fous de Langres*.

(1) Ce mystère a été joué pour la première fois, par les soins du chanoine Claude Rollot, en 1502.

(2) *La Diablerie de Chaumont ou Recherches historiques sur le grand pardon général de cette ville et sur les bizarres cérémonies et représentations d'personnages auxquelles cette solennité a donné lieu depuis le XV^e siècle.* Par Emile Jolibois. — Chaumont, 1838.







25. Chaumont-le-Bois.
24. Reclancourt.
25. Eglise Saint-Agnan.
26. La Maladière.
27. Les Fourches.
28. Chemin de Langres.



LIVRE TROISIÈME.

Pendant les guerres de religion (1562--1598).

CHAPITRE PREMIER.

DU COMMENCEMENT DES GUERRES DE RELIGION A LA FORMATION
DES LIGUES PROVINCIALES (1562—1577).

I. Voici la grande période de l'histoire où l'esprit d'examen brise, au milieu de convulsions terribles, les liens qui le retenaient enchaîné depuis des siècles. C'est l'aurore de la Révolution des temps modernes. Les agitateurs d'alors, Luther, Calvin et les chefs protestants d'un côté, les Guise et les chefs catholiques de l'autre, ont été les précurseurs des révolutionnaires du XIX^e siècle. La réforme religieuse devait nécessairement appeler la réforme politique, et au XVI^e siècle déjà le mouvement avait pris un caractère social : « Mais ce n'est pas de religion que les esprits sont occupés, écrivait Melancton à Luther, c'est de liberté. » Le célèbre réformateur comprenait beaucoup mieux que son ami le caractère de la Révolution naissante : oui, c'était l'amour de la liberté qui agitait les peuples ; protestants et catholiques désiraient avec une égale ardeur la réforme politique, et, s'il eût été possible alors aux guerriers des deux camps de se reconnaître, ils se seraient tendu la main pour agir de concert ; mais le fanatisme avait creusé entre eux un abîme.

II. Les guerres religieuses éclatèrent en France à l'époque où la race appauvrie des Valois menaçait de s'éteindre, et elles s'envenimèrent de la rivalité des prétendants à la couronne. L'hérédité appelait au trône la maison de Navarre ; mais les Guise voulaient y

monter. Cette famille, dont tous les membres joignaient à une ambition sans bornes l'audace et l'habileté, avait commencé à s'élever sous François I^{er}, qui avait déjà prévu cependant les maux qu'elle causerait à la France. Sous François II, elle avait seule gouverné l'État. La maison de Navarre était protestante ; les Guise se posèrent en défenseurs du catholicisme, et c'est sous le masque de la Foi que, pour se frayer le chemin du trône, ils attisèrent dans toutes les provinces le feu de la guerre civile. Des relations de voisinage et des services reçus avaient attaché les Chaumontais à cette famille ; elle exerçait dans leur ville la plus grande influence ; tous les gens en place étaient ses créatures, de sorte que Chaumont se trouva enchaîné au parti Guizard (1).

Claude de Lorraine, comte de Guise, que François I^{er} avait fait duc, était mort en 1550. D'Antoinette de Bourbon, la *bonne duchesse*, sa femme, il avait laissé six fils, dont quatre sont célèbres dans l'histoire : *François*, qui avait hérité du duché et que Henri II avait fait prince de Joinville ; *Charles*, le grand cardinal, le pape d'au-delà des monts, comme l'appelait Pie V ; *Claude*, duc d'Aumale, qui fut gouverneur de Champagne, et le cardinal *Louis*, dit *cardinal des bouteilles*, « parce que, selon Lestoile, il les aimait fort et qu'il ne se mêlait guère que des affaires de cuisine. » La fille aînée *Marie* avait épousé Jacques V et était mère de l'infortunée reine Marie Stuart.

Déjà Charles de Lorraine avait proposé d'établir en France la *sainte Inquisition* pour arrêter la propagande calviniste ; il avait défendu les doctrines du catholicisme contre Théodore de Bèze, au colloque de Poissy. Le reste de sa vie fut employé à chauffer le fanatisme, et l'on doit remarquer que les premiers excès contre les protestants ont été commis dans le pays des Guise, en Champagne, où la population de Troyes se souilla par des cruautés inouïes. Dès 1534, la nouvelle doctrine avait aussi eu son martyr à Reims. En

(1) Parmi les Chaumontais attachés à la maison de Guise, nous devons signaler *noble homme Jehan Lebon, médecin du Roy et de Mgr. le cardinal de Guise*. Il était encore au rôle des impôts à Chaumont en 1568 ; mais il a bientôt suivi les Guise à Paris. Il a publié plusieurs ouvrages de science et de recherches historiques, et on le désigne sous le nom de *Joannes Probus*, avec l'épithète d'*Eteropolitanus*, du nom grecisé d'Autreville (*Eteropolis*) vi sage où l'on prétend qu'il est né. Il est mort à Chaumont, le 13 décembre 1585, et il a légué plusieurs maisons à l'église. Sa veuve, Catherine Dalamotte, qui était de Chaumont, s'est remariée dans cette ville.

1548, un protestant, Jean Tassinon, potier d'étain, pour avoir fait faire la cène dans sa maison, avait été brûlé *tout vif* à Langres, avec sa femme ; huit de ses coréligionnaires et leur ministre Deschamps avaient été pendus, puis brûlés ; plusieurs autres s'étaient retirés à Genève, avec le jacobin Nicolas d'Arzilières.

III. Le dernier jour de février 1562, le duc de Guise quitta Joinville pour se rendre à Paris. Il alla coucher dans le village de Dommartin, et le lendemain, premier mars, il arriva à Vassy où il y avait déjà un grand nombre de protestants. Ses gens s'étant pris de querelle avec les dissidents qui étaient au prêche dans une grange voisine de l'église, tandis que le duc entendait la messe, on en vint aux mains, on fit feu des arquebuses, et François de Guise que ce bruit avait appelé dans la rue, fut blessé dans la mêlée d'un coup de pierre au visage. Cette circonstance rendit la lutte plus acharnée ; soixante protestants restèrent sur la place et plus de deux cents furent blessés. L'affaire avait-elle été préméditée ? Voulait-on amener les fanatiques contre l'édit de tolérance récemment publié ? Ces graves questions n'ont pas encore été résolues. François, à son lit de mort, a protesté contre tout soupçon de préméditation de sa part ; mais on prétend que le curé l'avait en vain conjuré d'éloigner ses gens du lieu où les religionnaires étaient réunis, et que le juge ayant voulu rappeler l'édit de la liberté de conscience, le duc avait dit en montrant son épée : « Voilà celle qui fera le res- cit de cet édit détestable. » Quoiqu'il en soit, le massacre de Wassy fut le signal de la guerre civile.

IV. Il y avait quelques familles protestantes à Chaumont et elles voulurent, à cette époque, appeler un ministre pour ouvrir un temple. Mais le chapitre et les habitants catholiques s'adressèrent au roi pour empêcher cette nouveauté. Charles IX déclara qu'il n'avait pas entendu tolérer les dissidents à Chaumont sans le consentement du clergé. Cependant les religionnaires persistèrent et le 23 février 1563, à l'audience du bailliage, le conseiller François Gousset, leur procureur, demanda qu'en exécution de l'édit (1)

(1) Edict de janvier qui accorde aux protestants l'exercice public de leur religion. C'est le premier.

le village le plus rapproché de la ville fût désigné pour l'exercice du nouveau culte. On tenait déjà des prêches à Chamarandes. Il se plaignit des injures et des excès auxquels ses coreligionnaires étaient journellement exposés : on les insultait quand ils rentraient en ville, on leur jetait des pierres et souvent, à leur approche, on fermait les portes de la ville. Gousset supplia l'autorité de protéger la liberté. Les gens du roi, sans prendre de décision, renvoyèrent la demande au duc d'Aumale, qui assigna aux protestants Villers-le-Pautel pour lieu de réunion. Ce village était à l'extrême frontière du bailliage. Quelques jours après, un nouvel édit de pacification étant intervenu (1), les religionnaires de Chaumont renouvelèrent leur demande ; mais la duchesse, à l'instigation des catholiques, leur fit faire la même réponse. C'était un deni de justice.

V. Ce nouvel édit de pacification avait eu pour conséquence le licenciement de plusieurs bandes allemandes qui se jetèrent sur la Champagne, en haine des Guise, et commirent toutes sortes d'excès dans les environs de Joinville, par représailles du massacre de Wassy. La ville de Bar-sur-Aube fut saccagée ; le bourg et l'abbaye de Montiérender furent pendant cinq jours au pillage ; toutes les campagnes étaient abandonnées (2). Les gens du prince de Porcien s'étant emparés du couvent de Bracancourt, la princesse brisa elle-même toutes les images qui décoraient la chapelle et installa dans le château de Blaise des hommes d'armes auxquels elle avait fait prendre par dérision le costume des moines. Les religieux expulsés s'étaient réfugiés à Chaumont et on leur avait permis d'officier dans la chapelle du roi, au Donjon ; mais bientôt ce voisinage déplut aux chanoines qui craignirent de voir diminuer leurs revenus par les aumônes qu'on ferait à ces mendiants, et ils les firent expulser.

Déjà les deux partis en étaient venus aux mains sur divers points. Blois, Rouen, Bourges, tombés au pouvoir des protestants,

(1) Édit de pacification du 19 mars.

(2) *Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes*, par Courtalon-Delaistre.

avaient été repris par le duc de Guise, qui battit encore Condé à la fameuse bataille de Dreux et fut lâchement assassiné par Poltrot de Méré, au siège d'Orléans. Il est mort le 24 février 1563, à l'âge de quarante-quatre ans. François de Guise laissait trois fils : *Henri*, dit *le Balafre*, qui lui succéda dans la plupart de ses dignités ; *Charles*, duc de Mayenne, et *Louis*, archevêque de Reims. *Catherine*, sa fille, duchesse de Montpensier, ne devait pas démentir le sang des Guise.

VI. Au mois de janvier 1564, Charles IX, qu'on venait de déclarer majeur à l'âge de treize ans, quitta Paris pour visiter quelques provinces de son royaume. Le samedi 13 mai, il vint coucher à Chaumont, où son entrée se fit en grande pompe. On le reçut sous un magnifique *ciel* de soie et on lui offrit une coupe d'argent doré, avec un cœur. Les portes de la ville étaient décorées de peintures emblématiques faites par les peintres Adrien Tassel et Jacques Bessel ; on avait dressé des échafauds dans toutes les rues pour la représentation de plusieurs mystères. Le dimanche 14, le roi alla dîner à Rolampont, et il resta deux jours à Langres. Il allait à Dijon.

Les dépenses occasionnées par cette réception endettèrent la ville, et deux années de disette vinrent encore accroître ses embarras financiers. Ces années furent d'autant plus difficiles à traverser que l'esprit de révolte fermentait. Le peuple s'était aperçu que la famine était en partie causée par des individus qui « par avarice et cupidité, non ayant Dieu, charité ne le salut de leurs âmes devant les yeux, acheptaient journellement grande quantité de tous grains et vins hors les marchés, pour faire greniers et amas et les revendre à leur plaisir quand le peuple étoit en nécessité ; » il murmurait tout haut et menaçait les accapareurs. Pour prévenir la sédition, le prévôt défendit d'acheter les grains ailleurs que sur le marché, sur peine de confiscation et d'amende arbitraire, moitié sur le vendeur et moitié sur l'acheteur, avec récompense d'un tiers au dénonciateur. La peste, comme il arrivait presque toujours au moyen-âge, fut la conséquence de cette famine et exigea encore de nouveaux sacrifices, comme aussi, de la part des administrateurs, un dévouement plus complet, absolu à la chose publique.

L'échevin Jehan Tapperel fut honoré , dans cette occasion , d'un témoignage public de reconnaissance par ses concitoyens.

VII. Cependant un nouvel édit favorable aux protestants avait été adressé au parlement , pour y être enregistré. On permettait aux réformés de s'assembler dans les lieux mêmes où, jusques-là, l'exercice de leur religion n'avait pas été toléré et d'y recevoir les consolations et l'enseignement de leurs ministres. Le cardinal de Lorraine présenta une requête pour faire casser cet édit, et, dans le conseil privé, il s'emporta en injures contre le chancelier de L'Hôpital « qui osait publier de tels édits sans les soumettre au conseil. — Voudriez-vous empêcher, dit le chancelier, que ces pauvres gens auxquels le roi a permis de vivre en liberté de leurs consciences ne fussent aucunement consolés? — Oui, je le veux empêcher, répondit le cardinal, et l'empêcherai tant que je pourrai ; et vous, qui êtes ce que êtes à présent de par moi, je vous garderai bien de faire ce qu'avez fait par ci-devant. » Le roi et la reine n'osèrent résister ; l'édit fut retiré, et l'on défendit au chancelier de rien faire concernant la religion sans le consentement du conseil. C'était L'Hôpital qui avait empêché l'établissement de l'inquisition, et depuis le commencement des querelles religieuses il s'efforçait de faire respecter la liberté des cultes et de rapprocher les partis. Voyant tous ses efforts paralysés, il résigna les sceaux et se retira de la cour.

VIII. Ce nouvel acte d'intolérance des Guise fit reprendre les armes aux protestants et la guerre civile recommença. La basse Champagne fut de nouveau dévastée ; les villes nouvellement fortifiées furent seules respectées par les révoltés. Châteauvillain fut emporté par escalade. Toutes les campagnes furent pillées et les abbayes rançonnées. Le capitaine Viart qui s'était jeté dans le château de Blaise détruisit le convent de Bracancourt ; les religieux garrottés et presque tous blessés allaient être pendus à la porte du château quand Henri de Guise vint l'attaquer. L'ennemi prit la fuite. Le jeune Duc qui faisait ses premières armes écrivait sans cesse aux Chaumontais de faire bonne garde, et de ne se fier à personne. Le roi, qui avait nommé Roch de la Rochette, seigneur de Riocourt,

gouverneur de la place, faisait de son côté les mêmes recommandations. Le projet des protestants était d'enlever Charles IX qui était alors à Monceaux ; mais la reine le fit conduire à Meaux, d'où les Suisses le ramenèrent à Paris.

Les Chaumontais vécurent ainsi pendant trois ans au milieu de perpétuelles alarmes. Les passages de troupes qui étaient fréquents leur occasionnaient d'énormes dépenses, et la caisse communale, déjà grandement obérée, devait encore fournir aux exigences de l'étiquette et de la bienséance. On offrait les vins d'honneur à M. de Thou et à un ambassadeur Suisse. On envoyait à Joinville quatre muids de vin blanc et deux de claret, pour obtenir les bonnes grâces du duc. Dans la seule année 1574, on offrait deux aunes de velours à un général chevauchant en Champagne, et le vin blanc à M. de Nemours qui était logé à Chaumont ; le cardinal traversait la ville et on lui faisait accepter deux feuillettes de vin blanc ; on renouvelait le don de quatre muids de vin rouge fait l'année précédente au Duc, et comme la duchesse était en couches à Joinville, on joignait à cet envoi une boîte de confitures et même une coupe d'argent pour le secrétaire qu'il était utile de ne pas oublier ; enfin, on présentait les vins, les confitures et les dragées d'honneur à tous les seigneurs, à toutes les grandes dames des environs qui venaient chercher l'absolution de leur péchés dans l'église Saint-Jean, le jour du Grand-Pardon qu'on n'avait pas célébré depuis six ans. Heureusement pour le peuple, l'abondance des récoltes, pendant trois années, avait fait baisser le prix de toutes les denrées de première nécessité : le blé qui, après la disette, coûtait de cinq à six livres le bichet, ne coûtait plus que trente sols en 1574 ; l'avoine, huit sols ; la corde de bois, un écu ; le cent de fagots, trente sols ; la livre de chandelles, quatre sols ; la pinte d'huile à brûler, six sols huit deniers, et le bichet de braise, vingt deniers.

IX. Cependant les magistrats de Chaumont apprenaient avec effroi le progrès des nouvelles doctrines dans le Bassigny. Il y avait des ministres dans plusieurs châteaux, notamment à Reynel et à Clinchamp ; des réunions secrètes se tenaient dans diverses localités du bailliage ; la propagande était très active. Instruits qu'un prêche devait être tenu à Chamarandes, dans la maison seigneuriale, ils prirent

la résolution de l'empêcher et donnèrent les ordres en conséquence.

C'était le dimanche 4 mai 1572. A neuf heures du matin, un sergent à cheval suivi de quatre autres sergents et de quatre recors descendit à Chamarandes et alla frapper à la porte de la maison seigneuriale. Deux hommes qui se tenaient dans la basse cour, armés d'épées et de dagues, se présentèrent au guichet. Sur la sommation qui leur fut faite, au nom du roi et de M. le bailli, d'ouvrir la porte, ils s'y refusèrent, disant que M. de Pressigny, chevalier de l'ordre du roi, qui habitait le château, était absent, et que sa dame dînait avec ses amis. Alors le sergent, à haute voix et cri public, lut et signifia les inhibitions et défenses formulées par les magistrats de Chaumont et les laissa attachées à la porte. Le soir à deux heures, le même sergent retourna à Chamarandes. On sortait du préche et, en présence d'une grande affluence de peuple, tant de Chaumont que des environs, de M. le chevalier de Choiseul, d'Anne de Choiseul dame de Pressigny, du ministre et autres de la nouvelle religion, il renouvela ses inhibitions et défenses au nom du roi et de M. le bailli. « Nous protestons, répondit maître Gousset; M. de Pressigny est absent, mais madame a agi selon la volonté de son mari, en introduisant la religion réformée dans sa maison seigneuriale où il a toute justice. Le ministre est M. Alexandre exerçant naguères au château de Reynel. Nous appelons de la sentence du bailli en faisant toutes prohibitions et réserves. » On ouvrit aussitôt une enquête; on apprit que souvent un grand nombre d'habitants de Chaumont, de Luzy, de la Ville-au-Bois et d'autres lieux circonvoisins étaient allés à Chamarandes assister aux prêches et aux autres cérémonies de la nouvelle religion, avec leurs femmes et leurs enfants; on signala parmi les Chaumontais : MM. Gousset; Loys Drouot; David Demontherot, potier d'étain; Pierre Monin, maçon; Bénigne Légaré, orfèvre; Antoine Loys; Nicolas Vouriot; Bastien Labbe et son fils gendre de Legaré, en tout vingt-cinq familles environ. L'instruction de cette affaire se poursuivait, quand l'horrible massacre de la Saint-Barthélemy vint rallumer le feu de la guerre civile (24 août).

X. Il n'y avait pas eu à Chaumont de victimes de la Saint-Barthélemy; cependant les protestants du Bassigny prirent les armes

pour venger la mort de leurs frères. S'étant réunis à quelques bandes d'allemands qui parcouraient la province, ils surprirent le château de Choiseul et s'y fortifièrent (avril 1573). Leur projet était de s'emparer de Saint-Dizier ; mais ils durent y renoncer en présence des mesures prises par le cardinal de Lorraine pour la conservation de cette place. Chaumont leur échappa de même, grâce à l'active surveillance du prélat qui y fit organiser une compagnie de cent arquebusiers, avant même d'en avoir reçu du roi l'autorisation. Quand le cardinal eût ainsi mis en sûreté les places importantes, il tourna toutes les forces du parti catholique contre le château de Choiseul.

A la tête de cette ligue contre les protestants étaient Anne Duchatelet, qui occupait le siège de l'évêché par procuration de l'évêque d'Escars ; le lieutenant du duc de Guise, Barbesieux, et le seigneur de Lanques. Toute la noblesse des environs y entra. Les villes de Chaumont et Langres fournirent leur contingent en vivres et munitions. Les hommes d'armes devaient se réunir à Rolampont le 1^{er} mai 1573. Il ne manqua au rendez-vous que lesire de Vignory, qui s'excusa de ne pas fournir les cent hommes qu'on lui avait demandés, sur ce qu'il n'avait que le nécessaire pour sa propre défense. Le château fut aussitôt investi et, malgré la résistance désespérée de la garnison, il succomba. Tous les protestants qu'on y trouva, au nombre de plus de quatre-vingts, furent pendus et on démantela la vieille forteresse des Choiseul (1). Le consistoire de Chaumont s'empressa de faire connaître aux religionnaires de Paris la triste situation des protestants du Bassigny, par une députation

(1) Lebon a publié à Lyon, en 1575, une relation de cette expédition, sous ce titre : *Le Tumulte du Bassigny appaisé et esteinct par l'auctorité, conseil et vigilance de Monseigneur le Cardinal de Lorraine. Ensemble la reprise du chasteau de Choiseul, etc.* . . . « Le chasteau estoit fort, dit l'auteur, tant de la nature du lieu que d'artifice d'hommes, planté sur le sommet d'une montagne très haute, toute ronde, quasi inaccessible et en laquelle malaisément se pourroit-on aider de l'artillerie. » Il cite, comme ayant eu une grande part à la prise d'armes, le Lieutenant pour le Roi, le capitaine Courtel, et M. de Bleigny, président à Chaumont, « personnage pourveu de toute discipline ». — « De façon qu'en peu de temps se dressa une petite armée bien gentille et volontaire et n'y eut homme de Chaumont, tant noble que bourgeois, qui peust porter les armes, qui ne désirait mourir pour la tuition et défense de la patrie et du service du Roi. Ceux de Langres et d'autres villes prochaines suivirent les troupes libéralement et franchement. » — « Par ce moyen fut rendu le chasteau par la grâce de Dieu et du benoist Saint Jangon, qui fut tué par son adultère, duquel les reliques y sont gardées et honorées par les gens de bien et bons catholiques et ne voulut souffrir qu'elles fussent polluées par telles manières de gens. »

composée de MM. De Trémilly et Pioche, qui devaient aussi assister à des conférences annoncées pour le 25 mai.

XI. Telle était la situation des partis, lorsque le duc d'Anjou, frère du roi, qui commandait l'armée catholique, fut élu roi de Pologne. Voulant terminer la guerre avant d'aller prendre possession du trône, il se hâta de conclure un accommodement avec les religionnaires, et au mois de juillet, un édit de pacification suspendit de nouveau, pour quelque temps, les hostilités. C'est alors que les catholiques modérés, qui n'approuvaient pas le fanatisme des Guise et qui s'étaient déjà déclarés hautement contre les violences de la cour, formèrent un troisième parti, dit *des Politiques*, et bientôt, mettant de côté la question religieuse, ce parti se confondit dans celui des protestants, dans le but d'abaisser le pouvoir des Guise et de réformer l'Etat.

Le 30 mai 1574, mourut l'infâme Charles IX « n'ayant durant l'excès de ses douleurs, et lorsqu'il se voyoit tout baigné de son sang dans son lit, tesmoigné nul plus grand regret que d'avoir fait respandre celui des innocens (1). Le cardinal Charles de Lorraine, qui doit à la postérité un compte plus sévère encore, puisqu'il était le conseiller de ce faible monarque, n'eut pas même le temps de se repentir car il mourut presque subitement, au mois de décembre de la même année, à l'âge de moins de cinquante-deux ans.

XII. Un mois avant la mort du roi, le duc de Guise fit son entrée solennelle dans la ville de Chaumont, avec Catherine de Clèves, sa femme, la même princesse qui, dix ans auparavant, avait mutilé les images des saints dans le couvent de Bracancourt. Elle avait épousé Henry de Lorraine, trois ans après la mort du prince de Porcien, son premier mari, qui cependant lui avait fait promettre en mourant qu'elle n'épouserait pas un Guise (2). Il était mort em-

(1) Mémoires de Sully.

(2) Voyez notre *Histoire de la ville de Bethel*. Paris, 1847. — Catherine de Clèves avait pour amant Saint-Mégrin, que Guise fit assassiner. Henriette de Clèves, femme du duc de Nevers, maîtresse du fameux Coconas, et Marie de Clèves, femme du prince de Condé et maîtresse de Henri III, étaient sœurs de la duchesse. Ces trois femmes galantes étaient surnommées les trois Grâces. Les deux premières étaient protestantes et elles ne se firent catholiques que pour favoriser la politique de Catherine de Médicis. La duchesse de Guise fut aussi ardente dans la Ligue qu'elle l'avait été parmi les protestants.

poisonné. Le duc et la duchesse arrivaient suivis d'un nombreux et brillant cortège de dames et de seigneurs ; on les reçut à la porte de la ville sous un dais de velours blanc à franges de soie ; on portait devant eux des enseignes armoriées aux couleurs blanche, verte et orange. Des jeunes filles, rangées sur une estrade, présentèrent au duc un vase d'argent doré et richement ciselé, du poids de quatre marcs, avec dix pintes de vieux vin, et à la duchesse deux coupes couvertes, de même métal. Les Echevins offrirent des confitures aux dames et des flacons de vin aux seigneurs ; le secrétaire, qu'on n'oubliait dans aucune circonstance, reçut deux coupes d'argent. Toute la milice bourgeoise était sous les armes avec des arquebuses et des morions empruntés aux chatelains du voisinage ; les rues étaient pavisées d'enseignes armoriées. Si bien que la caisse de la communauté se trouva en déficit cette année de plus de cent livres ; mais on tenait à faire honneur au protecteur de la ville, au défenseur de la foi, *au prince dont la France était déjà folle*, suivant l'expression de Balzac. Et ce fut pis encore, au mois de janvier de l'année suivante, quand le nouveau roi Henri III passa à Chaumont. Il revenait de Pologne et, en compagnie de l'évêque de Langres, qu'il avait pris en passant, il allait se faire sacrer à Reims. Tous les paysans des environs étaient en réquisition pour mettre les chemins en état et réparer les ponts. Toutes les rues de la ville étaient sablées et les maisons meublées pour recevoir convenablement le cortège royal (1). Dans la prévision d'un concours immense de curieux, on avait fait faire aux boulangers, aux bouchers et aux taverniers des approvisionnements considérables, en leur défendant de renchérir les denrées. L'artillerie salua le roi à son entrée en ville ; il fut harangué par le bailli et conduit à l'hôtel qui lui avait été préparé, au milieu d'un magnifique cortège, escorté par toutes les compagnies de la milice en armes et dans la plus belle tenue. Les rues que ce cortège devait traverser étaient tendues de riches tapis et de toiles peintes représentant divers *mystères*. Des armoiries décoraient les portes de la ville et les principaux hôtels : celles du roi au milieu ; à droite celles de la reine ; à gauche l'écusson d'armes

(1) Le roi de Navarre, le cardinal de Bourbon, les ducs de Guise et de Mayenne, le grand Prieur, le marquis d'Elbeuf, le comte de Retz, etc., etc.

du duc Henri et au-dessus celui du duc de Mayenne, son frère. Les fêtes organisées par le peintre Tassel durèrent tout le jour et le soir on distribua aux étrangers six pièces du meilleur vin de Bourgogne. Henri III, pendant son séjour à Chaumont, confirma tous les privilèges et octrois des habitants.

XIII. Les charges de la ville croissaient avec une rapidité effrayante. Le chiffre de l'impôt pour les frais communaux, qui n'était en 1570 que de six cents livres, se trouve élevé en 1576 à plus de trois mille avec un déficit de mille livres. Il faut joindre à cela les impôts extraordinaires, de toutes sortes, qu'on levait par ordre du roi et qui servaient pour la plupart, à entretenir ses prodigalités insensées et à payer ses indignes favoris : impôt pour la garde accordée au gouverneur de la province ; impôt pour la solde et le licenciement des gens guerre ; impôt pour les arquebusiers préposés à la garde de la ville ; impôt des villes closes ; impôt pour le voyage du roi de Pologne ; impôt pour aller au-devant des entreprises et sinistres desseins des rebelles ; impôt pour la fourniture des Reitres, etc., etc. Et il n'y avait dans la ville que mille habitants en état de payer ! Ils ont souvent représenté la pauvreté de leur communauté « établie en pays stérile, sans commerce, sans autre industrie que quelques pauvres tisserands de toile et de drap ; » souvent ils ont supplié le conseil d'avoir égard à leur indigence, à leur ruine et aussi « à leur affectionné service de tout le passé ; » mais toujours leurs réclamations ont été repoussées ; la réponse invariable du conseil était : « néant. Il faut que le roi trouve de l'argent (1). »

XIV. Sur la fin de l'année 1575, les Reitres du prince Casimir, que Condé était allé chercher en Allemagne pour renforcer le parti protestant, passèrent la rivière de Meuse et prirent la route de Chaumont. Le péril était grand, car il n'y avait pas alors de troupes

(1) Voici, sur la misère du Bassigny à cette époque, le témoignage de Lebon : « Canton de terre affligé de toutes sortes de maux. pour avoir esté depuis dix ans le secours ordinaire de plusieurs armées, de façon que le bon et riche laboureur qui souloit vivre en sa maison à son aise, est pour cejourdhuy contrainct de mendier d'huis en huis, ou de chercher des herbes contre la rage de la faim comme des bestes brutes. et le void-à-n mourir par les chemins de pauvreté ainsi que de bello peste. » (*Le Tumulte du Bassigny.*)

dans les environs. M. de Riocourt organisa en toute hâte la défense de la place. Les habitants, après avoir mis en sûreté ce qu'ils avaient de plus précieux et envoyé à Langres les reliques et les ornements de leur église, quittèrent leurs travaux habituels pour garder les murailles ; mais les Reitres se contentèrent de fourrager dans le Bassigny et passèrent outre pour aller assiéger Dijon. Dans cette circonstance, les Chaumontais essayèrent de résister à l'autorité. Ayant reçu l'ordre de recevoir en garnison dans leur ville les hommes d'armes que commandait le comte de Martinengo (1), ils répondirent qu'ils n'avaient besoin de personne et qu'ils aimeraient mieux recevoir l'ennemi que ces hommes d'armes dont ils connaissaient l'indiscipline et la licence habituelles. Le duc de Mayenne intervint ; il reprocha aux habitants leur désobéissance ; il se porta garant pour la garnison ; il rappela le dévouement des Chaumontais pour la maison de Guise « dont la sûreté, dit-il, dépend en grande partie de la conservation de votre ville, » et il fit si bien que les six compagnies furent reçues. Elles ont tenu garnison à Chaumont pendant près d'un mois ; mais par une faveur spéciale, les frais de logement ont été répartis entre toutes les paroisses du bailliage. Cependant les Reitres revinrent après la fameuse paix de Beaulieu que Henri III signa parce que la guerre troublait ses plaisirs. On avait accordé à leur chef trois millions six cent mille livres, pour avoir si bien traité la France. Ils attendirent dans le Bassigny que le premier paiement de cette indemnité fût effectué, vivant dans ces malheureuses campagnes comme en pays conquis et incendiant les villages dont ils ne pouvaient plus rien tirer.

XV. Henri III, en signant la paix, avait accordé d'immenses avantages aux protestants, et il avait encore promis d'assembler les Etats-Généraux dans le délai de six mois. Les catholiques au désespoir reportèrent toutes leurs espérances sur le duc de Guise qui sut habilement profiter de leur indignation pour réaliser l'idée de son oncle le cardinal, d'opposer à l'association protestante une vaste ligue catholique. Quelques provinces répondirent de suite à son

(1) *Scierra Martinengo*, de Brescia, l'un des nombreux Italiens venus à la suite de Catherine de Médicis. C'est lui qui pillla la maison de Coligny, en 1569, sur les ordres secrets de la Reine.

appel. Le but apparent des ligueurs était de défendre la religion contre ses ennemis ; mais, dans la pensée des Guise, il s'agissait d'un changement de dynastie et la religion n'était qu'un prétexte.

XVI. Les Etats-Généraux se réunirent à Blois au mois de décembre 1576. La noblesse du bailliage de Chaumont n'y fut pas représentée. Le Tiers-Etat y députa M^e Nicolas Jobelin, M^e François Gouttière et le bourgeois Robert Neurien. Gabriel Le Genevois, abbé de Mores, prieur de Condes et doyen de la cathédrale de Langres, y représenta le clergé avec Guillaume Rose, doyen de Chaumont. Le roi fit l'ouverture de l'assemblée le 6, dans tout l'éclat de la majesté royale, et il chercha, dans un discours habilement conçu, à se concilier les esprits. « Et fut faict par S. M., écrit Neurien à ses concitoyens de Chaumont, une des plus belle, longue et remereable harangue qui fut oyie de longztemps de sorte que Sad. M. acquit en notre compaignie et assemblée une grande réputation et vous puist dire qu'il n'est possible de mieulx parler et en meilleur langage quil a faict, de manière que tous les assistans en sont sortis en bien bonne espérance de l'issue. Les necessités et debtes de la couronne sont presque inserviables, et si monseigneur le chancelier nous a promis de monstrier état de toutes les finances de ce royaume et comme elles ont été maniées par le passé, afin de fayre cognoistre à tous quelles ont esté gouvernées aussy bien qu'il est possible et par ce moyen lever l'opinion que beaucoup de gens ont au contraire (1). » Cet honnête député était loin de comprendre la situation. Quelques jours plus tard, il annonce l'arrivée du duc de Guise et déjà le découragement perce dans sa lettre ; il a vu les partis à l'œuvre ; il commence à s'apercevoir qu'il ne sera pas aussi facile qu'il le pensait d'abord d'absoudre la royauté. « Nous pouvons vous assurer, dit-il, que nous sommes icy en grand travail et avec infinye dispute. » Le 19 il est déjà fatigué ; car il comprend que les grands ont tout autre intérêt en vue que l'intérêt général ; mais il se console en bon catholique parce qu'il est certain que les trois ordres sont d'accord en ce qui concerne l'honneur de Dieu et

(1) Ce document, comme tous ceux que nous citons à l'avenir sans en indiquer l'origine, se trouve aux archives de la ville de Chaumont. Nous le disons une fois pour toutes, afin de ne pas trop multiplier les notes.

de la religion. Cependant il lui tarde de partir, et puis il n'a plus d'argent; ses deux collègues en manquent aussi; ils sont sur le point de vendre leurs chevaux pour vivre et « il ne serait pas raisonnable de perdre le nôtre en faisant service à une républicque. » Les trois députés du Tiers revinrent donc bientôt à Chaumont. D'ailleurs les Etats, négligeant les affaires pour lesquelles ils avaient été convoqués, s'étaient occupés presque exclusivement de l'organisation de la ligue. Guise, dès son arrivée, avait détruit l'effet produit par le discours d'ouverture, et le roi, trop faible pour lutter ouvertement contre le duc, n'avait trouvé rien de mieux, pour contrebalancer cette puissance, que de se déclarer le chef de l'association. C'était rompre avec les protestants. Il s'en repentit bientôt, car les députés, qui n'avaient pas confiance en lui, refusèrent jusqu'à l'argent nécessaire pour faire la guerre. Il les congédia et négocia une paix nouvelle à Poitiers : « On la conclut avec tant de contentement de part et d'autre que le prince de Condé la fit publier à flambeaux la nuit mesme qu'il la reçeut, encore qu'elle fut moins avantageuse à son party que les premières (1). »

Les deux ecclésiastiques députés à Blois par le bailliage de Chaumont y avaient au moins acquis une grande réputation de science et d'aptitude aux affaires. Le Genevois, promoteur de l'ordre du clergé, fut, bientôt après la clôture des Etats, promu à l'évêché de Noyon, dignité qui lui donnait le rang de pair du royaume. Le doyen de Chaumont eut aussi sa part des faveurs de la cour; mais nous devons quelques détails biographiques sur ce célèbre personnage dont nous retrouverons souvent le nom dans l'histoire des vingt dernières années du XVI^e siècle.

XVII. Quand les seigneurs de Joinville avaient pris possession de la Lorraine, plusieurs familles de ce duché étaient venues habiter la Champagne. Au commencement du XVI^e siècle, un de ces étrangers, Guillaume Rose, conseiller au parlement de Saint-Mihiel, fut nommé bailli de Joinville. Bientôt après il s'établit à Chaumont, où sa probité et sa science lui méritèrent la considération publique. Élu procureur des habitants en 1518, il commença cette série de

(1) *Histoire des derniers troubles de France*. Lyon, 1597.

réformes qui a organisé définitivement la commune. De son mariage avec Catherine Bruchier, il eut trois fils : Jean, l'aîné, obtint la charge de prévôt qui devint en quelque sorte héréditaire dans cette famille ; Adrien, le second, fut doyen de la collégiale, et Gilles, le dernier, eut le premier siège au bailliage. Les Rose étaient donc les plus notables parmi les bourgeois de Chaumont à l'époque des querelles religieuses, et c'est surtout par leur influence que les Guise sont devenus tout puissants dans la ville. Jean, qui est mort en 1573, avait eu deux femmes. De la seconde, Jeanne de Gondrecourt, était né, en 1544, Guillaume II qui, après de brillantes études au collège de Navarre et tandis qu'il n'était encore que clerc, avait obtenu, par résignation, une place au chapitre de Chaumont. Comme il se destinait à la prédication, il n'en restait pas moins à Paris, pour y étudier l'art de l'éloquence tout en professant la rhétorique. Cependant, en 1573, il fut élu doyen de l'église Saint-Jean-Baptiste en remplacement de son oncle Adrien. Ces nouvelles fonctions l'obligèrent à venir plus souvent dans sa ville natale ; mais il n'abandonna pas ses études. Il était alors maître de conférences en théologie, et trois ans après, il obtint le grade de docteur. C'est la grande réputation dont il jouissait déjà à cette époque qui le désigna aux suffrages de son ordre pour les Etats-Généraux.

Guillaume Rose avait prêché avec succès à Paris et dans plusieurs grandes villes ; on avait admiré sa parole vive, ardente, son geste facile et entraînant. Il avait en chaire ce franc-parler qui plaît au peuple, mais qui souvent compromet l'orateur, et c'est ce qui est arrivé à Rose quand, plus tard, il s'est laissé dominer par la passion politique. Aux Etats, il fut l'un des partisans les plus zélés de la ligue, et bien qu'il se fût montré, dans toutes les circonstances, opposé aux propositions de la cour, le roi le nomma son prédicateur. Il voulait attacher à sa personne un homme qu'il savait dévoué aux princes lorrains ; mais ni les honneurs ni les bienfaits n'ont pu détacher Rose d'un parti auquel tous les membres de sa famille étaient dévoués par reconnaissance, et nous le verrons l'un des plus fougueux détracteurs de Henri III.

CHAPITRE II.

DES LIGUES PROVINCIALES A LA FORMATION DE LA LIGUE GÉNÉRALE (1577—1588).

I. Ainsi la ville de Chaumont était devenue tout-à-coup, par ses relations, un centre politique d'une grande importance. Pour assurer sa conservation, on avait changé toute l'organisation militaire et, depuis quelques années, on relevait d'après un système nouveau les vieilles fortifications.

La milice bourgeoise se trouvait divisée en huit quartiers ayant chacun son drapeau, un capitaine, un lieutenant et un enseigne. Chaque milicien était tenu de faire personnellement le service et de s'armer. *On jouait du tambour suisse et du fifre* à l'ouverture et à la fermeture des portes, et, chaque matin, on battait *la Diane* pour relever les guets. Les clefs devaient être remises au bailli, ou, en son absence, à celui des capitaines qui était élu à cet effet par l'assemblée de la commune; mais, depuis quelque temps, on les déposait entre les mains du prévôt Nicolas Rose, frère de Guillaume, par reconnaissance pour les services qu'il avait rendus aux habitants (1), et pour témoigner de la grande confiance du peuple en sa fidélité. Enfin, on avait augmenté l'artillerie et fourni l'arsenal d'armes nouvelles. On avait même acheté un *moulin à chaleur* dont on devait se servir en cas de siège (2).

Depuis que les travaux de fortification commencés sous François I^{er} étaient abandonnés, on avait laissé les particuliers bâtir sur les remparts; mais les Guises avaient fait mettre ordre à cet état de choses au commencement des guerres de religion, et, sur une ordonnance de Charles IX, toutes les constructions nouvelles avaient été démolies. Le capitaine Nicolas, ingénieur du roi, avait tracé

(1) *Jean Rose*, le père, avait eu pour successeur à la prévôté, en 1565, son fils aîné *Claude*. *Nicolas* avait succédé à son frère en 1569, et il mourut en 1588.

(2) Nous avons vainement cherché en quoi consistait ce moulin à chaleur. Tout ce que nous savons c'est qu'il avait été acheté, à Biesle, de *Hugues Paintendre*.

un nouveau mur d'enceinte, et c'était à l'exécution de son plan, approuvé par le duc de Guise, que l'on travaillait sous la surveillance de plusieurs officiers et des maîtres maçons de Champagne. Une subvention de quatre mille livres par an, à répartir sur toutes les paroisses du bailliage avait été accordée temporairement à la ville. Les travaux souvent interrompus ne furent terminés qu'en 1594. On en a commencé la destruction il y a soixante ans, et, en ce moment, on en renverse les dernières ruines. La nouvelle fortification se composait d'une forte muraille défendue par neuf grands bastions et par un fossé large et profond. De la porte de Buxereuilles à celle de Chamarandes on comptait quatre bastions, et cinq de la porte de Chamarandes à celle de l'Eau. Entre cette dernière porte et celle de Buxereuilles, la ville, défendue déjà par l'escarpement du terrain, était fermée par l'ancienne muraille du château qu'on avait cru devoir respecter et qui existe encore.

II. L'échevinage, dont la dignité était rehaussée par l'importance nouvelle de la ville, ne convoquait plus les notables dans le donjon du roi ; il avait fait de la tour du Barle le siège de l'administration et, depuis quelques années, à l'exemple de toutes les bonnes villes du royaume, il scellait ses actes d'un sceau communal. Les armoiries de la ville étaient toutes trouvées, elles devaient être de *patronage* : FRANCE et CHAMPAGNE ; mais l'écu de Champagne avait un quartier chargé des chaînes de Navarre, et le Navarrais était alors considéré à Chaumont comme ennemi de la religion. On était sorti d'embarras en remplaçant les chaînes par un demi-escarboucle. — Le sceau communal était donc ainsi armorié : Au premier de gueule (fond rouge) à la demi-escarboucle pommetée et florée d'or, mouvante du flanc senestre ; au deuxième, qui est Champagne, d'azur (fond bleu) à la bande d'argent accostée de quatre cotices potencées et contrepotencées d'or ; au chef d'azur (fond bleu) chargé de trois fleurs de lys d'or, pour rappeler que la ville avait pour seigneur le roi de France.

III. Depuis la dissolution des états-généraux, les Guise s'efforçaient d'organiser la Ligue en Champagne. Ils rencontraient de la répugnance de la part de la noblesse. Le clergé consentait bien à

donner son concours, mais sans sacrifices pécuniaires : il objectait que la mesure qui prescrivait l'aliénation des biens ecclésiastiques frappait le diocèse d'une taxe de plus de cent trente-six mille livres et qu'il était épuisé. Quand, dès le mois de janvier 1577, le prévôt de Chaumont était allé à Langres, avec une lettre de la douairière de Guise, pour solliciter l'adhésion du chapitre, les chanoines lui avaient répondu « qu'ils étaient très-prêts pour défendre l'honneur de Dieu, sa loy et la couronne de leur roy, mais sans vouloir contribuer (1). » Du reste les habitants de Langres étaient du parti des *Politiques*, et pour s'opposer à la propagande Guizarde ils ordonnèrent aux gardiens des portes « d'empêcher d'entrer ceux de Chaumont *ardents liqueurs* (2). » Le clergé langrois fut donc obligé de se condamner à une sorte de neutralité. Cependant, les craintes que les députés manifestèrent à leur retour ranimèrent le fanatisme ; Le Genevois et Rose employèrent toute leur influence pour gagner des adhérents à l'association sainte ; le duc de Guise vint lui-même assurer qu'elle se formait par ordre du roi ; enfin une réunion des trois ordres du bailliage fut convoquée à Chaumont, dans le mois d'avril. L'assemblée était peu nombreuse, cependant « on jura de soutenir jusqu'à la mort l'union et l'intégrité de la foi catholique, apostolique et romaine, et d'obéir à celui que la volonté divine a fait souverain seigneur et roi de France ; on décida que l'*Association champenoise* ferait lever et tiendrait à sa solde trois cents hommes de pied et soixante chevaux pour lutter contre l'ennemi commun, et que les officiers seraient nommés par l'assemblée des trois ordres ; enfin on arrêta qu'un conseil de six membres serait adjoint au lieutenant-général de la province et qu'on entretiendrait une correspondance active et suivie avec les associations des provinces voisines pour s'entendre et se soutenir au besoin. » L'acte d'association fut immédiatement rédigé et signé ; mais c'est tout ce qui resta de ces serments et de ces ordonnances. La Ligue ne devait être organisée sérieusement que dix ans plus tard à Chaumont.

IV. Cependant le mécontentement était général ; les esprits

(1) Délibération du chapitre du 21 janvier 1577.

(2) Délibération de la Ville du 13 février 1577.

étaient inquiets, agités, et même, dans quelques provinces, des troubles avaient déjà éclaté, malgré les édits de pacification que repoussaient également les deux partis. En Champagne, le Bassigny était le foyer de l'agitation. Les chefs du mouvement, peu satisfaits des résultats de la première association, résolurent de la refaire, mais dans un cercle plus étroit, d'abord, afin d'en mieux choisir les éléments. Ils se réunirent donc, à Chaumont, le 5 octobre 1779 et arrêtèrent ainsi les bases d'une nouvelle confédération :

Au nom de Dieu, de sa sainte Trinité et unité :

1° Tous les confédérés promettent et jureront d'employer leurs vie et moyens à l'honneur et gloire de Dieu, et à leur salut ;

2° De maintenir la liberté et franchise publiques de la patrie, de leurs vies et de leurs droits et le légitime établissement de police ;

3° De se maintenir et conserver, envers et contre tous, de façon que s'il survient quelques querelles, débats ou procès, entre quelques-uns des confédérés et autres qui ne font pas partie de l'association, le commun des confédérés emploiera toutes ses facultés pour la conservation du droit de son confrère.

4° S'il y a querelles, débats ou procès entre confédérés, pour quelque cause que ce soit, civile ou criminelle, il sera par le commun élu quatre personnages, plus ou moins, selon l'exigence du cas, non suspects, qui auront toute-puissance de décider le différend ; « à laquelle décision lesdites parties acquiesceront comme à un arrêt et jugement souverain à peine de l'honneur et de la vie. »

5° Si quelqu'un des confédérés se trouve convaincu de lâcheté et de perfidie, envers ses confrères, directement ou indirectement, « que dès à présent comme toujours il demeure infâme, l'honneur perdu et sa vie en proie. »

6° Finalement quand tous ceux qui voudront entrer en la présente confédération en auront signé l'acte, ils s'assembleront pour élire un chef, chargé du maniement des armes, et quelques autres, idoines et suffisants, pour former un conseil pardevant lequel s'instruiront les différends qui seront jugés comme il est dit ci-dessus.

Les élections se feront à la pluralité des voix, et dans la première assemblée on fixera la durée des fonctions du chef et de celles du conseil et le lieu où se feront les assemblées générales.

Ainsi les confédérés se séparaient de la société légale; ils formaient un état dans l'État. C'était hardi; mais auraient-ils le courage de défendre leur œuvre si le secret n'était pas gardé ?

Déjà le roi était instruit des remuements du Bassigny. Comme il comptait peu sur la fermeté du gouverneur Barbezieux, il lui demanda sa démission et le remplaça par Dinteville, en qui il avait, à juste titre, la plus grande confiance. C'était dans les premiers jours de janvier. Le nouveau lieutenant s'est à peine mis en route pour son gouvernement, que la confédération est dénoncée par M. de Chappes, qui était venu exprès à Paris avec une copie de l'acte d'association. Le roi écrit en toute hâte à Dinteville : « Je trouve cela, dit-il, si éloigné de ce qui doit être dans l'esprit de ceux qui sont mes sujets, que cela devrait être quasi estimé hors de toute vraisemblance, n'était que l'on s'aperçoit les esprits des hommes s'adonner en cette saison à toutes sortes des plus énormes perversités qui se puissent imaginer. » Il veut une information prompte et une punition exemplaire, pour empêcher le mal de se propager. Dinteville fit preuve, dans cette circonstance, de la plus grande habileté : au lieu de procéder à une enquête, il convoqua tous les gentilshommes du pays, les maires et échevins des villes et les gens les plus influents du Tiers, « et, dit-il dans un rapport, parce que le membre le plus ulcéré et qui avait le besoin de plus prompt remède était ce pays de Bassigny et spécialement cette ville de Chaumont, sans m'arrêter aucune part, sinon le temps qu'il était besoin de prendre pour avertir ceux que je jugeais à propos d'appeler à la convocation, je me rendis en cette ville le dernier jour de ce mois. » La réunion eut lieu le 2 février. Cent trente gentilshommes y assistaient et plus de vingt capitaines. « Le roi m'a parlé sévèrement, leur dit Dinteville, des rapports qui lui sont faits sur les mécontents qui s'efforcent d'agiter son royaume, et je suis accouru pour donner bon ordre, spécialement en cette ville de Chaumont et quartier de Bassigny qui est à la tête de l'ennemi étranger (sur la frontière), lequel en sait toutes les avenues, pour les fréquents voyages qu'il y a faits, et ne désire que le retour vers vous, affriandé

de vos dépouilles ; pour avec tant de gens de bien, si affectionnés et zélés au service de leur roi, aviser à ce qui serait nécessaire pour la conservation de la patrie, qui est ce que toute âme bien née a toujours eu de plus cher. Sa Majesté, s'assurant de la fidélité de ses sujets, les appelle tous, d'une et d'autre religion, sans distinction, car elle veut que ses édits de pacification soient observés ; comme elle a été constituée sur les uns et sur les autres, elle entend aussi être le père commun de tous et les faire participer de ses bienveillances selon les moyens d'un chacun. » Il évita avec intention, comme il l'écrivit au roi, de parler de la confédération, pour donner le temps à ceux qui étaient dans l'erreur de se reconnaître et ne pas les irriter. En effet, ses paroles furent couvertes d'applaudissements et, quand le calme se fut rétabli, M. de Pressigny, au nom de l'assemblée, prit la parole pour remercier le roi de la confiance qu'il avait dans la fidélité de sa noblesse ; puis il parla longuement des bruits de ligue et d'association qui semblaient être parvenus aux oreilles de Sa Majesté ; mais ce fut, comme l'avait prévu Dinteville, pour protester contre : « Ce serait, dit-il, crime de lèse-Majesté ; nous n'avons jamais voulu que nous entr'aidions contre les robeurs et les pillards, et sommes les très-fidèles sujets du roi. » Aucun de ces hommes que nous verrons bientôt l'épée à la main, à la tête de la révolte, et dont plusieurs avaient signé l'acte qui proclamait leur infamie, n'osa se lever pour faire entendre une plainte. Après ce honteux désaveu de la confédération du Bassigny, elle ne pouvait plus exister. Dinteville n'eut donc qu'à se louer de sa modération. « Il n'y a rien à craindre de ce côté, écrivit-il au roi, et je ne crois pas devoir ordonner à la justice d'informer. Comme la place de Chaumont est d'importance, avant de partir je me suis entendu avec les habitants pour activer les travaux des fortifications et j'y enverrai des munitions (1). »

V. Les protestants inquiets reprenaient les armes. En avril, les Chaumontais furent avertis par lettres du roi, du duc et de M. de Dinteville qu'il y avait trame de surprise contre leur ville. M. de Quinquempoix, seigneur de Vignory, donna le même avis. Aussi-

(1) *Ms. de la Bibliot. nation. — Collection Dupuy, 337, 538.*

tôt le cours de la justice fut suspendu; le conseil de ville se déclara en permanence; on donna ordre aux étrangers de sortir immédiatement sous peine de la hart, et l'on menaça du fouet les habitants qui stationneraient sur les remparts sans y être de garde. L'échevinage prit, de concert avec le gouverneur, toutes les mesures nécessaires pour la défense et l'on arma les remparts. Instruits de ces préparatifs, les protestants renoncèrent à leur projet. Mais la ville dut rester sur le même pied de défense, car l'ennemi rôdait dans le pays, cherchant à surprendre les châteaux et les villes. On travaillait aussi avec plus d'activité aux travaux de fortification, et M. de Guise venait souvent les visiter; mais c'était plutôt pour entretenir le zèle de ses partisans, car déjà on commençait à comprendre les secrets de la Ligue: le pape, le roi d'Espagne et le duc de Savoie la protégeaient et les chefs n'attendaient plus que l'occasion de se démasquer.

VI. A cette époque Guillaume Rose résidait à Chaumont et c'était toujours chez lui que descendait le duc de Guise. Il ne quitta la ville qu'à la fin de l'année 1582, pour aller reprendre à Paris le cours de ses prédications. Henri III, livré à de vils favoris, était alors tombé dans un état d'abjection indigne d'un homme. « Le jour de carême prenant, dit le journal de ce règne, le roi avec ses mignons furent en masque par les rues de Paris où ils firent mille insolences; et la nuit allèrent roder de maison en maison, faisant lascivités et vilénies jusques à six heures du matin du premier jour de carême. » Le lendemain Rose monta en chaire pour blâmer cette conduite. On s'attendait à une disgrâce. En effet le roi le fit appeler; mais, aussi dépourvu d'énergie que de bons sentiments, il se contenta des excuses que lui fit son prédicateur. Nous citerons encore l'Estoile: « Le roy lui dit qu'il lui avait bien enduré de courir dix ans les rues jour et nuit, sans lui en avoir jamais dit ne fait aucune chose et que pour les avoir couru seulement une, encore en carême prenant, il l'avait prêché en pleine chaire, qu'il n'y retourna plus et qu'il était temps qu'il fût sage. Rose demanda pardon au roy qui non-seulement lui pardonna, mais quelques jours après, l'ayant envoyé quérir, lui donna une assignation de quatre cents écus, pour acheter, luy dit le roy, du sucre et du miel pour

aider à passer le carême et adoucir vos trop aigres paroles. » Le hardi prédicateur fut encore nommé en la même année grand-maitre du collège de Navarre et l'année suivante (1584) le roi le fit évêque de Senlis.

Guillaume Rose entretenait avec ses concitoyens de Chaumont une correspondance très active : il était en quelque sorte l'homme d'affaires de la ville à Paris. Quand on apprit sa promotion à l'épiscopat, le conseil de la commune s'empressa de le féliciter, et le jour de son sacre il lui fit présenter quatre muids de vin de Bourgogne. « C'est aux estrangers qu'il faut user de recognoissance pour quelque plaisir receu, répondit Rose, non à ceux qui se travaillants de tout leur pouvoir pour la patrie ne font que ce qu'ils doibvent, et suis marry, pardonnez-moi, et me sens offensé que me traictez comme un homme qui n'aurait aucune obligation à la ville que plus j'aime que moy mesmes, et n'estoit besoing de si grands frais veus la nécessité qu'avez de vos petits deniers communs, et, pour la réparation de la faulte et meilleur emploi de ceste vostre excessive despense, je vous proteste que, le vin estant rassis, s'il se trouve digne des grands, j'en feray part à Messeigneurs pour vous acquérir autant d'amis et support en vos affaires. » Et il ajouta qu'il irait bientôt revoir les Chaumontais, les remercier, et particulièrement le chapitre qui avait nommé doyen de la collégiale Claude Thomassin, le parent du nouveau prélat. Mais la peste qui affligea la population chaumontaise pendant les mois d'avril et de mai retarda ce voyage, et Rose ne vint revoir sa ville natale que dans les derniers jours de juillet.

VII. Le duc d'Anjou, frère du roi venait de mourir (juin) ; il n'y avait plus d'espoir de postérité pour la maison de Valois ; Henri III lui-même n'avait plus, disait-on, que quelque mois à vivre, et la couronne revenait de droit à un prince protestant, au roi de Navarre. En présence de cette éventualité, les ligueurs s'agitèrent plus que jamais, et le château de Joinville devint le centre de cette agitation. Rose y était souvent en conférence avec les princes, dans le commencement du mois d'août il y conduisit plusieurs fois MM. de la ville de Chaumont, et c'est là, dit-on, que fut signé la fameuse Ligue générale le 2 janvier 1585, par Henri de Guise

et Charles de Mayenne, son frère, représentant la France ; par Jean-Baptiste Tassy et Don Jean Morée pour l'Espagne et par F. Menneville, au nom du cardinal de Bourbon, fantôme derrière lequel les vrais prétendants cachaient leurs complots.

Quoiqu'il en soit, les ligueurs se montrèrent plus hardis, dès cette époque. Le roi seul semblait ne pas comprendre leurs desseins. Le 12 mars, il écrivait aux Chaumontais de se bien garder « attendu la mauvaise volonté d'aucuns qui veulent troubler le repos public. » Enfin la Ligue se déclara, plusieurs grandes villes adhérèrent à l'acte d'association, et le 21 mars, le duc de Guise s'empara de Châlons-sur-Marne. Il y avait alors une telle confusion dans les esprits, que les Chaumontais ne manquaient jamais de communiquer les ordres de la cour au duc de Guise qu'ils croyaient encore sincèrement le défenseur des intérêts du roi et qui d'ailleurs était toujours gouverneur de Champagne. Cependant ils prirent les mêmes mesures qu'en 1580 pour la conservation de leur ville. Le roi ne cessait de leur écrire. Il leur disait le 23 : « Si vous avez esté cy-devant fort soigneux à maintenir et conserver la ville en repos et tranquillité sous notre obéissance, il faut que vous vous rendiez maintenant encore plus soigneux et y preniez garde de plus près que jamais. » Et il ajoutait en P. S : « Chers et bien amez nous vous deffendons de laisser entrer en notre ville de Chaumont qui que ce soit qui puisse estre faict le plus fort ou qui y peust avoir auctorité si ce n'est le sieur de Dinteville notre lieutenant-général en Champagne et non autre. » M. de Dinteville qui n'était pas un Guizard faisait les mêmes recommandations ; mais dans ces lettres il n'était jamais fait mention de la famille de Lorraine. M. de Guise écrivait de son côté avec la même réserve : la guerre n'était pas encore déclarée, on s'observait, on intriguait. « Messieurs, écrivait Henri de Lorraine, le 29, vous cognoissez ce porteur en qui j'ay fience comme à moy propre, je lui ay commandé de vous dire de mes nouvelles et faire entendre mon intention, vous pryant de croire comme vous voudriez faire moy mesmes, qui vous porte tant d'affection que ne me trouverez jamais autre que père de la patrie et conservateur de tout ce qui en deppend. » Et le duc ajoutait de sa main en P. S : « Messieurs, croyez je vous prie ce porteur comme moy mesmes et soyez assureé que je vous veux conservez comme mes propres enfants. »

Les Chaumontais ne s'étaient pas encore ouvertement prononcés ; ils s'efforçaient de concilier leur dévouement aux Guise avec leur respect pour le roi et, de part comme d'autre, on craignait de froisser leurs sentiments. Le même jour, ils reçurent en communication des lettres du roi à M. de Senlis, par lesquelles il était fait appel à l'influence de cet évêque sur ses concitoyens. Le pauvre roi s'adressait bien ! — Le 5 avril, Henri III écrivait à M. de Dinteville : « Je suis fort aise de ce que me mandez de la bonne dévotion en laquelle sont les villes de Langres et de Chaulmont de demeurer fermes et assurées en l'obéissance quelles me doibvent. » Mais les Guise n'étaient pas moins satisfaits des promesses qu'on leur faisait. Les deux partis parlaient également au nom de la patrie, et les habitants étaient bien embarrassés : ils attendaient les événements.

L'entreprise des ligueurs contre Marseille ayant échoué, le roi se hâte de faire connaître tous les détails de cette affaire, et il ajoute (1) : « Chose que je désire estre sceue de tous mes bons subjects et serviteurs afin qu'à l'exemple desdicts Marsylois ils ouvrent les yeux et recognoissent à temps le but auquel tendent les auteurs desdicts troubles, lesquels establissent des garnisons dedans les villes et places où ils peuvent entrer. Leurs partisans commencent aussy à prendre prisonniers et mettre à rançon ceuls qu'ils peuvent attrapper, tant catholicques que aultres, imposent et lèvent nouvelles tailles et contributions sur eulx, saisissent mes deniers, tuent et saccagent les habitants des villes, sans distinction de religion, ainsy qu'il est advenu, ès jours passés, à Chastillon-sur-Marne, où ils ont d'abord massacré cinq ou six habitans catholiques, et commectent partout ailleurs infini aultres excès et brigandages, par où chacun peult cognoistre que la religion catholique ne sera restaurée ni mon peuple soulagé et délivré d'oppression par ceste misérable guerre, laquelle je désire pour ceste cause esteindre et assoupir au plus tôt s'il est possible. Mais ou il adviendrait que je ne puisse obtenir ceste grace de la bonté de Dieu, par la durreté de ceulx qui sont cause du commencement d'icelle, vous admonestrez (c'est à M. de Dinteville qu'il s'adresse) tous mes serviteurs et subjects de

(1) Lettre de Paris, 26 avril 1585, à M. de Dinteville. (Archives de la ville de Chaumont.)

prendre garde à eulx et demeurer fermes et constants en leur ancienne fidélité et obéissance envers moy leur prince et souverain seigneur, se départir de toutes ligues et association, recourir à ma protection et se reposer sur le continuel soing que j'ay de la deffence et conservation de lesglise catholique et de leur soulagement. »

Henri III se plaint ici de la hardiesse des chefs de la Ligue qui *saisissent ses deniers*. En effet, le jour même où cette lettre fut lue au conseil de ville, arriva un émissaire de Henri de Lorraine et du cardinal de Bourbon chargé du recouvrement de la recette des tailles et du grenier à sel de Chaumont, « pour faire vivre en bonne police les gens de guerre de la sainte Ligue. » Les habitants étaient dans l'embarras. « Nous sommes, répondirent-ils à cet envoyé, les très humbles serviteurs de nos seigneurs de la Ligue, mais nous n'avons aucunement connaissance ni maniemment des finances de Sa Majesté. » En même temps, cependant, ils prenaient des mesures, sur la requête du receveur des deniers royaux, pour la sûreté de sa caisse. On fut dès lors obligé de transférer de Châlons à Troyes le bureau des finances de Champagne, et le roi, par lettres du mois de juin, édicta des peines sévères contre les détenteurs de deniers qui obéiraient à d'autres qu'aux officiers envoyés par son ordre « voulant obéissance lui être rendue et défendant à tous d'avoir égard aux ordres de ceux de la Ligue, sous peine de la vie. »

VIII. Le roi ne persista pas ; il n'osa pas combattre la Ligue et, au mois de juin, la reine mère, l'âme du conseil, fit proposer aux Guises de conférer avec eux sur les moyens de rétablir la paix. Ces conférences eurent lieu en Champagne, à Epernay ; mais on se sépara sans rien décider. Guise avait laissé par écrit ses demandes entre les mains de la reine ; il alla attendre la décision à la tête des armées de la Ligue. Avant de quitter la Champagne, il nomma M. de Rosne, lieutenant-général de la province (1), bien que M. de Dinteville fût déjà investi de ce commandement par le roi, et, de concert avec le cardinal de Bourbon, il écrivit de Châlons

(1) Chrétien de Savigny, baron de Rosne, d'une famille distinguée du duché de Bar. Il fut plus tard du conseil des Quarante et gouverneur de l'Isle-de-France. Mayenne le fit Maréchal de France. Il fut tué en 1596. C'était un des meilleurs guerriers de l'armée de la Ligue.

aux Chaumontais, le 21 juin, pour leur expliquer sa conduite dans cette circonstance (1). « Scachant combien vous estes zélés en la religion catholique et au bien de cest estat, nous avons bien voulu vous faire entendre ce qui s'est passé entre la royne mère du roi et nous, ès assemblées d'Espernay et Sarry, pour la conservation de notre religion et establissement du bon repos en ce royaume. Scachez doncq qu'encores que nous fussions bien advertis que ce qui se faisait en ceste négociation estoit seulement pour pratiquer nos alliez et réparer nos forces pendant que celles de nos ennemys se dressoyent, si est ce que, postposant tout danger, nous n'avons jamais refusé de nous trouver la part que S. M. a voulu, ny laissé de monstrier, par nos humbles et raisonnables demandes, que notre seul but et intention estoit d'asseurer tellement ladite religion en ce royaume qu'à l'avenir elle ny peust endurer changement. Lesquelles (Nous nous avons très asseurez que si elle en eust esté creue et que le roy ne se feust laissé dissuader pour ceulx qui, poussez d'une trop violente ambition, ne cherchent que leur commodité et grandeur particulières.) nous eussent esté accordées et tous les gens de bien conservés en repos et seurreté. Mais ayant congneu, par la dernière response que l'on nous a faite, que leur but et intention estoit seulement de nous repaistre d'un edict vain, imaginaire et sans effect (comme ceulx du passé), pour faire accroire aux plus rudes (que venant à leur reffuzer), notre ambition seule nous avoit poulés à ceste entreprise et non le zèle de l'honneur de Dieu; nous avons, pour faire cognoistre à chacun du contraire, fait et présenté à ladite M. la requête dont nous vous envoyons coppie. . . . Estant au surplus bien délibérés et résolus d'hazarder nos vyes et tout ce que nous avons de plus cher en ce monde plustost que de quicter aucune chose ou Dieu, le publicq et notre honneur soyt offensé. » Les Chaumontais devaient faire connaître les additions ou changements qu'ils désireraient voir introduire dans l'*ultimatum* des princes. Ainsi on les regardait comme ligueurs, bien qu'ils n'eussent pas envoyé leur adhésion. Henri les invitait, en terminant, à envoyer à Claude de Champagne, qu'il

(1) La lettre est signée Charles cardinal de Bourbon, et Henry de Lorraine. (Archives de la Ville.)

avait établi receveur pour la province, tous les deniers qui se trouveraient entre les mains des fermiers de leur ville, pour le paiement des garnisons des provinces de la Sainte-Ligue.

IX. Le Roi n'avait jamais cherché à se rendre compte des forces véritables de la Ligue qui, à cette époque encore, comptait beaucoup d'adhérents indécis comme les Chaumontais, et il aurait pu facilement la dissiper ; mais il eut peur, et, contre l'attente des ligueurs, il subit la loi que Guise avait dictée. L'édit de pacification fut rapporté par le traité de Nemours (juillet), qui stipule l'approbation complète de tout ce qui a été fait par l'Union, l'interdiction sous peine de mort de toute autre religion que la religion catholique, l'abandon de huit places de sûreté aux confédérés. La guerre recommença. Les protestants semblaient perdus ; mais, grâce à la résolution et à l'habileté du roi de Navarre, ils se montrèrent pleins de confiance et remportèrent partout l'avantage. La trêve de Saint-Bris (1586) ne suspendit que pour un instant les hostilités. Elles recommencèrent bientôt avec une ardeur nouvelle, excitée d'un côté par le supplice de Marie-Suart, la nièce des Guise, de l'autre par l'excommunication du roi de Navarre.

X. Pendant cette malheureuse année 1586, la peste et la disette vinrent s'abattre en même temps sur la ville de Chaumont. Le prix du blé qui était de trente sols le bichet à la fin de l'année précédente, s'éleva tout-à-coup à un écu. Les échevins prirent des mesures d'une excessive sévérité pour le transport et la vente des grains, et ils réglèrent la consommation de chaque individu par jour. Ils crurent arrêter le mal en publiant un *maximum* de cinquante sols pour le blé ; mais bientôt le grain devint tellement rare qu'il n'eut plus de prix. Du reste, la disette était générale en France, « les gens de campagne, disent les mémoires du temps, étaient obligés de se nourrir de glands de chêne, de racines sauvages, de fougère, du marc et des pépins de raisins séchés au four, qu'ils faisaient moudre pour en faire du pain, etc., etc. » La peste dura peu ; mais elle revint l'année suivante, et l'on peut dire qu'elle a décimé périodiquement la population, aux époques des grandes chaleurs, jusqu'au XVII^e siècle.

XI. Cependant le roi de Navarre avait battu l'armée des catholiques à Coutras et il attendait un renfort considérable que les protestants d'Allemagne lui envoyaient (1587). Le 6 avril, le curé d'Orquevaux arrive en toute hâte à Andelot : il était venu dans la nuit grand nombre de gens de pied et de cheval qui dévastaient les campagnes et faisaient partout des prisonniers pour les mettre à rançon. Cette nouvelle apportée aussitôt à Chaumont y jeta l'alarme et on arma les remparts. C'étaient sept à huit cents arquebusiers conduits par le protestant Fervaques et qui venaient à la rencontre des Reitres pour se joindre à eux (1).

Pour arrêter l'invasion, le roi fit réunir ses troupes, les unes à Chaumont sous le commandement du duc de Guise, les autres à Saint-Florentin, près de Troyes, sous la conduite de M. de Montpensier, et à Gien (2). Comme il y avait pénurie de vivres et manque de confiance dans la récolte, Guise, sur la prière des habitants, éloigna le plus possible son camp de la ville de Chaumont. M. de Dinteville se tenait à Langres. Il y avait bonne intelligence entre les deux villes, bien que les Chaumontais fussent en instance pour faire rapporter l'édit qui avait récemment institué un présidial à Langres, ce qu'ils obtinrent grâce aux actives démarches de Guillaume Rœse.

Le 4 août, les Langrois, qui avaient un émissaire en Allemagne, firent passer à Chaumont la nouvelle de l'arrivée des Reitres. L'ennemi avait traversé le Rhin. Le danger était donc imminent. Il y avait alors dans l'arsenal huit pièces d'artillerie, vingt-neuf arquebuses à croc et dix-sept mousquets : on plaça l'artillerie sur les murailles, on distribua les armes dans les quartiers, et, comme elles n'étaient pas suffisantes, on emprunta aux seigneurs de Semontiers et de Rennepont toutes celles qu'ils avaient dans leurs châteaux. Le 11 septembre, l'ennemi était dans les environs de Neufchâteau. On fit sur le commandement de Guise, qui était alors à Ludre, rentrer tous les grains dans la ville ; on détruisit les forges, les fours, dans toutes les communes, et l'on jeta à l'eau les meules de tous les moulins. Un magasin de vivres et de fourrages était établi

(1) Guillaume de Hautemer, comte de Fervaques, depuis maréchal de France. Il était compagnon de Henri IV.

(2) *Chronologie Novenaire*, de Palma Cayet.

à Vignory. On venait de chasser les protestants de Langres et de Chaumont. Le 12, un avis officiel fut publié dans la ville : l'ennemi s'était donné rendez-vous à Colombey, pour prendre de là chemin par Vaucouleurs et marcher sur Joinville. Il semblait donc se détourner de Chaumont. Cependant, le 19, le gouverneur et les échevins demandèrent à Guise deux cents hommes de pied pour *assister* les bourgeois, plusieurs des nouveaux boulevards n'étant pas encore en état de défense ; mais, le surlendemain, quand arrivèrent cent cinquante arquebusiers, le peuple, qui voulait rester neutre, refusa de les recevoir, dans la crainte de livrer ainsi la ville à la Ligue, et ils furent obligés de se loger dans les faubourgs. M. de la Châtre était à Bar-sur-Aube pour couvrir cette ville, Troyes et Châtillon.

Pendant tout le mois d'octobre, les Reitres restèrent maîtres des campagnes sans oser toutefois attaquer les villes. Ils rançonnaient les abbayes. Celle de Clairvaux leur ayant résisté, ils en firent le siège ; mais une crue subite de l'Aube les força à s'éloigner. Enfin, pressés de toutes parts et se voyant près de manquer de vivres, par suite des mesures extrêmes prises par le duc de Guise, perdant d'ailleurs l'espoir de rejoindre l'armée du roi de Navarre, ils se retirèrent au commencement de décembre. Si l'on en croit l'Estoile, les étrangers n'abandonnèrent la Champagne qu'après avoir traité avec le roi qui leur fournit des vivres jusqu'à leur sortie de France et pour cinquante mille écus de draps. Toutefois, on fit des feux de joie dans toute la province et à Paris.

Pendant cette panique, M. de Riocourt était mort (1) et le roi avait nommé gouverneur de Chaumont le capitaine Petremol. Le bailli, M. de Brantigny était complètement étranger au gouvernement militaire de la ville.

Dans le mois de février 1588, le duc de Guise vint visiter le pays. Il passa à Langres, à Chaumont, et fut grandement félicité partout sur son passage ; on lui attribuait toute la gloire d'avoir repoussé l'invasion. Il revenait de l'assemblée de Nancy où les chefs de la Ligue, fiers de leurs succès et des dispositions du peuple, avaient résolu d'adresser une requête au roi pour le sommer de se

(1) Le 21 novembre 1587. On donna douze écus à sa veuve par forme de présent.

déclarer en faveur de l'Union, d'éloigner du conseil tous les suspects et d'établir l'inquisition.

XII. Les prédicateurs de la Ligue prêchaient publiquement, à Paris, contre Henri III, et Rose se distinguait parmi les plus fougueux (1). Le duc d'Aumale commandait en maître en Picardie, le duc de Guise en Champagne : « Je vois bien, dit le roi, que si je laisse faire ces gens, je ne les aurai pas seulement pour compagnons, mais pour maîtres ; il est bien temps d'y mettre ordre. » Le 9 mai, malgré la défense du roi, le duc de Guise se présenta aux portes de Paris. La faction des *Seize* lui avait préparé une entrée magnifique. On criait partout sur son passage : *Hosannah ! Vive le duc de Guise ! Vive le pilier de l'Eglise !* Henri III semblait prisonnier dans le Louvre ; Guise était véritablement roi. C'était, de part et d'autre, l'occasion d'en finir : on n'osa pas. Le roi hésita en présence de quelques barricades ; et, au lieu de faire acte de puissance, il sortit secrètement de son palais pour se retirer à Chartres, laissant l'ennemi maître de la capitale.

M. de Dinteville était alors à la cour. Le roi le renvoya immédiatement dans son gouvernement, et il manda aux Chaumontais de suivre en tout la volonté de ce lieutenant. Dinteville exprima son étonnement de ce que la ville n'avait pas encore envoyé des députés à Chartres pour renouveler le serment de fidélité ; il ordonna de le faire sans délai. On ne lui répondit pas. Cependant la situation ne permettait plus de doute.

Une lettre du roi, écrite de Chartres, le 20 mai, avait notifié aux habitants de Chaumont la défense « de recevoir le duc de Guise ni aucun autre qui voudrait entrer de sa part, » et des députés avaient été aussitôt envoyés à M. de Dinteville par le conseil, « pour le supplier très humblement d'assurer S. M. du bon et fidèle service que les habitants de Chaumont lui ont voué et désir et affection qu'ils ont de continuer le zèle auquel ils se sont toujours maintenus pour son service et en son obéissance, faisant bonne garde pour la conservation de la ville. » Le 7 juin, une nouvelle députation alla

(1) Les Royalistes disaient de l'évêque de Senlis, prédicateur du roi, qu'il était fou, et l'on publia à cette époque une brochure satyrique intitulée : *De l'altération du cerveau, à M. Rose.*

renouveler cette prière ; mais comme M. de Dinteville avait manifesté l'intention de venir à Chaumont, et qu'on ne voulait pas qu'il fût témoin des divisions qui fermentaient dans la ville, on lui fit en même temps représenter qu'il y avait danger de peste, qu'il serait donc plus prudent à lui de s'abstenir et de donner ses commandements par écrit.

Cependant le duc de Guise, en sa qualité de gouverneur de Champagne, avait pourvu M. de Biesles du gouvernement de la ville de Chaumont et, au conseil de ville, on avait enregistré cette nomination sans difficulté. Le 8, il engagea les habitants à s'entendre avec M. de Guyonville. « Je vous ay fait savoir, écrivait-il de Paris, tout ce qui s'est passé en ceste ville, à l'exemple de laquelle la plupart des autres principales de ce royaume, ont fait paraistre un zèle si ardent du service de Dieu, que les catholicques en ont retiré toute seureté. Je vous prieray encore par ceste cy de vous esveiller en votre propre conservation et vous asseurer tousiours de notre vray et entière affection. » On entendit M. de Guyonville, mais il n'y eut encore rien de décidé.

Alors, pour faire cesser cette réserve, le cardinal de Guise, que son frère avait envoyé en Champagne et qui n'avait pu entrer dans Troyes qu'à l'aide d'une émeute, fit lever quelques troupes du côté de Chaumont. Les habitants effrayés se décidèrent enfin à envoyer des députés au roi pour l'instruire de ce qui se passait. MM. De Grand et de Gondrecourt partirent immédiatement ; mais à leur arrivée à Troyes, ils furent mandés par le cardinal, qui les interrogea sur le but de leur voyage. « Il est inutile, leur dit-il, que vous alliez plus loin ; les levées qui ont effrayé vos concitoyens se font pour le service du roi et par son ordre. Le prince de Joinville doit aller prochainement à Chaumont, pour y faire entendre la volonté de S. M. »

On fut fort embarrassé au retour des députés. C'était le 21, et le 14, M. de Dinteville avait renouvelé, avec de plus vives instances, la défense de ne laisser entrer dans la ville aucun des Guise ou de leurs auteurs. La cloche du Barle appela bientôt tous les bourgeois en assemblée générale. Ils étaient plus de mille. Les Guizards eurent recours à l'intimidation : « Il y a de grandes troupes de gens aux environs, disaient-ils, si vous ne laissez pas l'entrée libre

au prince, vous ne ferez pas les récoltes, ce qui viendra à très-grande conséquence pour la pauvreté de la ville, déjà ruinée par le passage des Reitres. » On ne put s'entendre et les bourgeois demandèrent à se retirer dans leurs quartiers respectifs pour en délibérer. Là, les mêmes manœuvres se renouvelèrent. Enfin les députés des quartiers revinrent en l'assemblée générale : « Nous avons de tout le passé esté nourris et maintenus en l'obéissance, service et fidélité que nous devons au roy, dirent-ils, à quoy nous désirons et voulons continuer sous le péril de nos vies, et comme nous avons tousiours recogneu nos seigneurs les ducs de Guise zélés et de tout addonnés audit service du roy, ne nous ayant jamais commandé chose contraire, nous estimons que le seigneur duc de Guise, du moins M. son fils, étant en ceste ville, ne peult estre à autre fin que pour le service de S. M. et, à ce moyen, ce serait lui faire tort, et au roy notre seigneur, de refuser l'entrée audit seigneur prince, sous prétexte d'une simple lettre de cachet, n'estant venu à notre cognoissance que les charges de Pair et Grand-Maitre de France, gouverneur et lieutenant-général en pays de Brie et Champagne, soient révoquées. » Ce raisonnement était juste : si le duc était ennemi du roi, on le révoquerait ; il a conservé toutes ses charges et dignités, donc il n'est pas l'ennemi du roi. Henri III devait une grande partie de son isolement à sa faiblesse. L'assemblée prit la résolution suivante : « Partant, pour ne manquer au devoir et fidélité que nous devons au Roy, nous sommes tous d'avis que ledit seigneur prince se présentant, pour entrer, il soit receu et ouy ; mectant ordre toutefois, par nous et nos officiers, que la force nous demeure tousiours pour la conservation de la ville sous l'autorité du roy. » Ainsi les Guizards triomphaient. Le lendemain, l'un des conseillers de la chambre se rendit à Troyes pour faire connaître au cardinal cette résolution et le prier d'éloigner les troupes.

Le jeune prince de Joinville entra donc librement à Chaumont. Le dimanche 26 juin, on convoqua au Donjon une assemblée générale. Il la présida et après avoir exposé l'objet de sa mission il invita les habitants « à déclarer s'ils vouloient et entendoient entrer en l'unyon qui étoit faicte et se faisoit avec la ville de Paris par les meilleurs villes de ce royaume et mesme par celle de Troyes, prin-

cipale ville de la province, pour ensemblement presenter requeste à S. M. afin d'estre conservés en la religion catholique, apostolicque et romaine, manutention de l'Etat, service et obéissance du roy et procurer le soulagement du peuple. » Après une longue délibération les habitants reconnurent unanimement « telle requeste estre tres civile juste et raisonnable. » Mais comme elle était de la plus haute importance, ils demandèrent le temps nécessaire pour s'informer près des Troyens, leurs voisins « de la forme et manière de ladite union, affin de ne rien déffaiilir à ce qu'ils doivent de l'obéissance et service du roy. » Cette demande leur ayant été accordée par le prince, ils députèrent de suite un notaire à Troyes. Le 29, le député était de retour et les habitants se réunirent de nouveau, au nombre de cinq à six cents. Après s'être bien fait rendre compte de ce qui avait été arrêté à Troyes, ils déclarèrent *tous unanimement et d'un commun accord* qu'ils entendaient agir de même et ils nommèrent pour leur procureur Jacques d'Hartel, avocat au bailliage et siège présidial, et honorable homme François Brottes, marchand, « avec pleins pouvoir et puissance de, pour et au nom de la ville, traicter avec MM. les prévot des marchands et eschevins de la ville de Paris et aultres de ce royaume, pour ce que dessus, assavoir pour l'unyon et association desdites villes en ce qui concerne l'honneur de Dieu, manutention de la religion catholique, apostolicque et romaine, l'Etat, service du roy et soulagement du peuple ; jurer et promettre ladite unyon au nom de ladite ville, le tout sous le bon plaisir de S. M., sans toutefois que lesdits procureurs puissent obliger ny asservir ladite ville, à quelques conditions que ce soyt, sans sur ce préalablement en estre délibéré et résolu par les eschevins, conseillers et habitants de ladite ville, en assemblée générale. »

Cependant le roi, alarmé des nouvelles qu'il recevait des provinces, s'était retiré de Chartres à Rouen. Les ligueurs qui ne voulaient pas être accusés de rébellion lui envoyèrent des protestations de fidélité et des propositions d'accommodement. Indécis et faible, comme toujours, il céda ; et, par *l'édit d'union*, il se déclara de nouveau le chef de la Ligue, approuvant tout ce qui avait été fait (1^{er} juillet).

Les deux députés partirent de Chaumont avec des lettres pour Guise et Guillaume Rose. Dès leur arrivée, ils se réunirent aux

députés de Troyes et de Reims et ils furent présentés ensemble, par le duc, au conseil de l'Union. Les échevins de Paris qui étaient présents « firent grande démonstration de joie et contentement. » Ils jurèrent l'Union le 9, au bureau de la ville. Rose, qui était allé agiter la ville de Senlis, rentra à Paris. Il félicita ses concitoyens et se mit entièrement à leur disposition, disant que s'ils avaient besoin de ses services il resterait, bien qu'il eut hâte de retourner dans son évêché. Toutefois, il ne remonta pas à cheval sans les avoir recommandés à M. de Neuilly (1). Le dimanche 10, tous les députés des villes étaient réunis chez M. de Lyon, où on leur communiqua l'adhésion du roi à toutes les demandes des catholiques unis, notamment à celle de la convocation des Etats-Généraux. Le duc présenta les députés de Chaumont au prélat : « Voyez, lui dit-il, mes voisins de Chaumont qui dient que tous leurs officiers sont catholiques et gens de bien : n'est-ce pas belle chose ! » Ils quittèrent Paris le 20, après avoir assisté, pendant leur séjour, à toutes les délibérations du conseil (2).

C'est ainsi que les Chaumontais devinrent ligueurs. Les autres localités du bailliage suivirent l'exemple du chef-lieu, à l'exception de Châteauvillain, qui refusa son adhésion. Le maire de Langres, Jean Roussat, qui fut plus tard président à Chaumont, était dévoué au parti des Politiques; il détacha complètement ses concitoyens de la Ligue, et, pour ne laisser aucun doute sur leurs sentiments, ils firent placer sur la muraille, à l'entrée de leur ville, cette inscription :

Langres soutient les lois de la querelle sainte
De Henri de Valois contre la Ligue feinte.

(1) Le Président de Neuilly était, à Paris, l'un des principaux faiseurs de la Ligue. On a prétendu que sa fille était la maîtresse de Guillaume Rose. — Voyez la *Satire Ménippée*.

(2) Ce voyage coûta à la ville soixante-dix écus cinquante sols.



CHAPITRE III.

DE LA FORMATION DE LA LIGUE GÉNÉRALE A L'ASSASSINAT DE HENRI III (1588—1589).

I. Les Chaumontais exercent une sorte de dictature sur tout le bailliage. Au nom de l'Union, ils lèvent des impôts, ils soudoient des troupes, ils rendent la justice, ils disposent de la fortune et de la vie des citoyens. La population, agitée par des velléités d'émancipation, prenait pour sincères les promesses de bien-être prochain qu'on lui répétait sans cesse pour entretenir son ardeur révolutionnaire, et, servant sans s'en douter d'instrument à une faction, elle croyait servir la patrie.

II. Le cahier qui fut rédigé à Chaumont par les trois ordres du bailliage et que les députés Perret, lieutenant du bailli, et Rose (1)

(1) Ce Rose n'est pas autrement désigné; mais ce doit être le prévôt *Nicolas*, qui jouissait parmi ses concitoyens de la plus haute considération. Toutefois, il n'a pas pu remplir son mandat, car il est mort le 49 novembre 1588. Il était frère de l'Évêque. *Jean*, un autre frère, bailli de Joinville, était aussi bon ligueur. Il y avait encore *Adrien*, procureur, et leurs neveux, *Jean*, seigneur d'Avrecourt, qu'on nomma prévôt, et *Gilles*, le conseiller. Les enfants de *Nicolas Rose* ont soutenu la célébrité de la famille. En écrivant aux Chaumontais pour les affaires de la Ville, dont il s'occupait très activement, l'évêque de Senlis disait en 1592 : « Pour toute récompense je vous recommande ma bonne sœur et ses petits enfants rejeçons des Roses, qui n'ont oncques mal fleury en vostre vergier, que je dresserai à vostre service tant que Dieu me conservera. » Nous nommerons quatre de ces enfants : *Antoine*, qui fut évêque de Senlis et de Clermont; *Guillaume*, jésuite, confesseur du Roi et de la Reine de Pologne; *Claude*, dont la fille épousa un de *Poiresson*, et *Marguerite*, femme de *Nicolas Dehault*. Le collège de Jésuites de Chaumont a été fondé par ces trois derniers. C'est du conseiller *Gilles* que sortit la branche cadette, dite de *Provenchères*, qui acheta *Dammartin* en 1701. Cette seigneurie fut érigée en marquisat, en 1719, en faveur de *François de Rose*, maréchal de camp. Une notice sur *Dammartin*, publiée dans l'*Annuaire du diocèse de Langres*, pour 1859, affirme, d'après les lettres patentes qui ont constitué le marquisat, que *Jean Rose*, le père de *M. de Senlis*, eut la tête tranchée à Chaumont pour n'avoir pas voulu se ranger dans le parti de la Ligue. Ce fait, qu'on plaçait en 1596, nous a tout d'abord paru contourné : il est certain que *Jean Rose* est mort en 1575, et, d'ailleurs, la ville de Chaumont avait fait sa soumission au roi *Henri IV* en 1594. Nous nous sommes donc adressé à l'auteur de la notice et il nous a répondu, tout en affirmant l'authenticité du document, qu'il y avait eu faute d'impression et qu'au lieu de 1576, il fallait lire 1586. Mais cette correction ne change rien à nos objections car, en 1586, Chaumont n'avait pas encore adhéré à la Ligue. D'ailleurs, *Nicolas* était alors prévôt, il aurait donc fait décapiter son père ? D'autres erreurs que nous avons remarquées dans les lettres de 1719 ne nous permettent pas, du reste, d'attacher une grande importance historique à ce document, fabriqué par les faiseurs de généalogie pour établir la preuve, quand même, du dévouement monarchique de la famille dont on voulait rehausser le blason. On désirait, sans doute, effacer une tache, et l'on ne s'est pas aperçu qu'on ne faisait que l'agrandir.

furent chargés de présenter aux États-Généraux, prouve jusqu'à quel point les esprits étaient alors, comme le disait Melanchton, occupés de liberté. Voici l'analyse des principaux articles :

« Les États du royaume se tiendront de six ans en six ans, et s'ils n'étaient pas tenus ou que le roi ne voulût pas gouverner selon les ordonnances de ces États, les sujets seraient de droit déliés du serment de fidélité. — Les cours souveraines sont inférieures aux États et ne peuvent rien contre leurs délibérations. — Il faut diminuer considérablement les impôts qui ruinent le peuple. — Il faut réprimer les excès que les nobles commettent envers les pauvres sujets. — L'autorité ecclésiastique et l'autorité civile ont perdu toute leur puissance, depuis qu'elles ne sont plus représentées par des personnes capables : il faut donc supprimer la vénalité des offices et rétablir les élections canoniques, « sans aucune exception de noble et non noble, ains seulement de capacité et incapacité. » — Le corps des officiers de justice est à remanier : les charges s'achètent et appartiennent à des gens ignares et avarés qui volent pour payer ce qu'elles coûtent. Les magistrats et les avocats laissent mourir les plaideurs et les ruinent avant de terminer leurs affaires. — Il faut enfin réprimer la simonie, faire passer des examens aux bénéficiers *sans feinte et gratuitement*, empêcher les ecclésiastiques de faire le négoce et défendre les admodiations de bénéfices, qui font égorger le peuple par la dureté de cœur des usuriers fermiers ; il faut encore que les évêques visitent souvent leurs diocèses et punissent les prêtres coupables. »

Là, se trouvent en germe la plupart des réformes proclamées en 1789, et la légitimité de cette grande révolution est d'avance proclamée.

III. Les États-Généraux se réunirent à Blois. Henri de Guise y dominait, car il y avait fait envoyer ses principaux partisans, et dans la séance du 16 octobre (1588), dont il fit les honneurs comme grand maître de la maison du roi, l'historien Mathieu nous le représente « perçant des yeux toute l'épaisseur de l'assemblée pour connaître et distinguer ses serviteurs, et, d'un seul élanement de sa vue, les fortifier en l'espérance et l'avancement de ses desseins, de sa fortune et de sa grandeur, et leur dire sans parler : Je vous

vois. » Henri III, irrité des entreprises du duc contre l'autorité royale et de son insolence, songea enfin à se défaire d'un ennemi aussi dangereux, et, de l'avis de son conseil, il donna l'ordre de l'assassiner.

C'était le 23 décembre. Guise fut mandé au palais à huit heures du matin, et, malgré les avertissements nombreux qui lui avaient été donnés, il s'y rendit : « On n'oserait, » avait-il répondu à un ami qui lui disait qu'on était prêt à lui jouer un mauvais tour. On osa cependant. Tandis qu'il passait par le corridor long et obscur qui conduisait au cabinet du roi, il fut frappé de vingt coups de poignard. Au même instant, le cardinal de Guise, son frère, assis au conseil avec l'archevêque de Lyon, fut arrêté et le lendemain on le tua à coups de hallebardes dans la tour des Moulins. Leurs corps furent découpés, brûlés et les cendres jetées au vent.

La nouvelle de ces événements arriva le jour même à Paris. On conçoit l'exaspération qu'elle souleva parmi le peuple dont Henri de Guise était l'idole. Henri III était maudit par toutes les bouches. Le jour de Noël, il y eut une assemblée à l'Hôtel-de-Ville; on nomma le duc d'Aumale gouverneur de Paris et, pour le seconder, on lui donna un conseil de quarante bourgeois parmi lesquels était Guillaume Rose.

IV. Le 1^{er} janvier 1589, arriva à Chaumont le sieur Desbarres, apportant, de la part du roi *quelques mémoires qu'il disait instructifs de la mort du duc et du cardinal*. Il remit en effet au conseil communal une lettre du roi, datée de Blois le 24 décembre et ainsi conçue :

« Chers et bien amés. Il n'est poinct besoing que nous vous représentions les occasions qui nous ont esté données par le feu duc de Guise de nous ressentir des troubles qu'il a semés en notre royaume, lesquelles nous avons voulu oublier et essayer par tous moyens à nous possible de le ramener au droict chemyn dont il s'estoit desvoyé. Mais il n'y a eu gratification ny bienfait qui l'ayt peu faire renger à son devoir : au contraire, il avoit tous les jours quelque nouveau desseing sur notre propre personne, laquelle voulant mettre en seuretté, pour eviter ce qu'il avoit projecté depuis peu de jours, nous avons pansé estre nécessaire de le prévenir et

garantir notre vye par la perte de la syenne et chastiment de ses demerites, dont nous vous avons voullu advertir par la présente, afin que vous soyez esclaircis de la vérité et que l'on ne la vous puisse desguiser par les faulx bruyts que l'on pourroyt fayre courir au contraire, et pour vous dire aussy que vous conteniez toutes choses en votre ville de sorte qu'il n'y puisse estre fait au préiudice de l'auctorité qui nous est deue et du soulagement que nous voullons procurer à nos pauvres subjects, autant qu'il nous sera possible. Afin que nous ayons occasion de nous louer de vostre fidélité, vous voullons bien pareillement advertir que nostre intention est de n'oublier aucune chose qui puisse servir à l'extirpation des hérétiques, à l'accroissement de notre religion catholique, apostolique et romaine et à l'honneur de Dieu, ainsy qu'il vous dira plus particulièrement de notre part le cappitaine Petremol que vous recevrez pour avoir l'œil de ce qui sera de notre service, suivant la charge que nous luy en avons cy-devant baillée. »

Sans doute cette première lettre ne parut pas suffisante à la cour, qui connaissait l'esprit de la population chaumontaise, car le roi y joignit le billet suivant où la menace suit la demande de fidélité : « Nous avons encore voullu vous faire la présente pour vous dire que nous n'avons rien tant en recommandation que votre soulagement, lequel nous procurerons autant qu'il nous sera possible, et que si vous vous contenez en votre devoir, vous nous trouverez tousiours votre bon roy, prest à vous gratiffyer autant que votre fidélité le pourra mériter, et à vous chastier aussy, sy vous sortez du respect et de l'obéissance qui nous est deue et laquelle Dieu vous a commandé de nous porter. »

V. Les Guise, de leur côté, se disaient pleins de confiance dans la fidélité de la ville de Chaumont à la sainte cause de l'Union et à leur maison. Les échevins de Paris écrivaient à leurs frères et bons amis de Chaumont de prendre la résolution des armes, se disant bien décidés à courir sus à ceux qui voudraient favoriser le meurtrier : « Toutes ces occasions, ajoutaient-ils, nous ont meü à prendre la résolution de nous opposer à l'exécution de tant de meschancetés et nous unir tous ensemble, en ceste ville, d'une mesme volonté, d'employer nos biens et nos vies pour la conservation de notre

religion et liberté de notre patrie, nous tenans sur la deffensive jusqu'à l'arrivée de Monseigneur le duc de Mayenne. » Les échevins de Troyes écrivaient dans le même sens. Ceux de Langres, qui, à la première nouvelle du double assassinat, avaient chassé de leur ville tous les partisans des Guise, prenaient, au contraire, avec chaleur, la défense du roi et demandaient à leurs voisins de leur envoyer des députés. « Nous avons bien voulu vous fayre ceste, écrivait le maire Roussat (1), pour vous prier de marcher d'ung mesme pied avec nous et de mesme affection et volonté servir et obéir S. M. sans se distraire de son obéissance, prendre aultre party que le sien, car oultre son indignation que vous et nous encourrerions, faisons aultrement, nous mettrions en combustion et ravage le pays et, qui plus est, nous rendryons criminels de leze-Majesté et laisserions aux nôtres une tache si villaine quelle ne pourroit estre jamais lavée. Nous pouvons vous assurer, pour notre regard, que nous ne manquerons jamais du devoir que nous devons à S. M. vous pryant de faire de mesme et ne vous point laisser couler aux passions de quelques particuliers qui, sous quelques promesses que peuvent avoir faictes, contre leur devoir, taschent à vous faire tomber en ung précipisse duquel vous ne vous pourrez jamais retirer sans votre totale ruyne, desolation du pays et perte de l'amitié d'entre vous et nous. Resouvenez-vous, s'il vous plaist, que nous sommes si meslés de consanguinité et alliance les ungs avec les autres que la plupart de l'une et l'autre des villes en est composée, signamment de ceulx qui sont poulés et avancés aux honneurs et dignités, amitié desquels, à notre grand regret, il nous faudra habandonner et le commerce entre les marchands et le peuple. » Et il terminait par cette considération que les deux villes allaient être obligées d'armer, d'entretenir des troupes, à grands frais, et, peut-être de se faire la guerre.

VI. Les Chaumontais, qui cependant avaient fait faire dès les premiers jours des services solennels pour les princes, restèrent quelque temps indécis. Ils se divisèrent en deux camps qui établirent

(1) 21 février 1589. Cette lettre arriva trop tard; les Chaumontais avaient déjà renouvelé leur serment à la Ligue. M. le lieutenant particulier de Gondrecourt était chargé de la remettre au conseil, mais il savait bien d'avance qu'elle y serait fort mal accueillie.

des relations l'un avec Langres, l'autre avec Paris ; mais enfin les Guizards l'emportèrent : le 17 février on chassa Petremol, qui était une *âme damnée* du roi, et on jura de *persister dans l'Union et de ne s'en départir jamais*. Alors les juges royalistes se réfugièrent à Langres où ils jugèrent au nom du roi, tandis qu'à Chaumont on rendait la justice au nom de M. de Mayenne, lieutenant-général de l'Etat et couronne de France. D'ailleurs la Sorbonne et le pape venaient de délier les Français du serment de fidélité. Au mois de février, l'avocat Sébastien Ruet fut député à Paris pour renouveler le serment de la ville au conseil de la Ligue et il rapporta à ses concitoyens des lettres de félicitation du duc de Mayenne, de M^{me} de Montpensier, de Guillaume Rose, des échevins de Paris et de ceux de Troyes (1).

En chassant Petremol (2), les Chaumontais avaient prié le bailli, M. de Brantigny, de venir reprendre l'exercice de sa charge. Sur son refus, le conseil appela M. de Guyonvelle qui accepta, malgré les propositions que lui fit faire le roi (3), malgré les conseils de quelques-uns de ses amis qui lui rappelaient que sa place était parmi les bons et fidèles sujets de S. M., malgré cette remontrance de Roussat : « Les remuements populaires ne peuvent être de longue durée ou s'ils prennent pied et s'établissent, comme en est le projet des principaux auteurs, croyez, Monsieur, que ce seroit la ruine de la noblesse pour établir une démocratie ou Etat populaire (4). » Guyonvelle est resté fidèle à la Ligue jusqu'au dernier moment.

VII. Mais il fallait prendre au plutôt des mesures pour la conservation de la ville. On s'adresse au duc de Mayenne et on le prie de rétablir l'ordre dans le pays ; « de prévenir les surprises, vols et remuements que les mal-affectionnés à la sainte cause font jour-

(1) On lui avait donné en partant vingt-cinq écus.

(2) Ce capitaine fut nommé gouverneur d'Étampes et mourut prisonnier de la Ligue.

(3) Philippe d'Anglure, seigneur de Guyonvelle. Il était chevalier de l'ordre du Roi. On lui offrit une compagnie de gendarmes avec l'argent nécessaire pour l'entretenir.

(4) Cette lettre remarquable se trouve dans les archives de la ville de Chaumont, parmi celles adressées par Roussat aux Chaumontais. Elle est datée du 30 mars 1589 et se termine ainsi : « La franchise de donner un avis bon et salutaire est souvent périlleuse, mais l'homme de bien ne doit jamais laisser de conseiller toujours ce qui est utile et nécessaire. »

nellement, pillant et ravageant jusqu'aux portes de la ville, et d'empêcher enfin ceux de Langres, à la poursuite, aide et suscitation desquels ces actes se commettent, de triompher des dépouilles de leurs voisins. » En même temps, on choisit quelques capitaines pour la garde des châteaux appartenant à l'Union, notamment les sieurs Cap-de-Fer, Des Carreaux, Enfer, de Pradines, de Clinchamp, de Blois, de Belleguise, de Bricon ; on lève quelques hommes de guerre auxquels on permet, quand la solde manquera, de lever par force les tailles des villages qui tiennent pour Langres ; on fait terminer en toute hâte la tour *de l'Union*, à l'extrémité de la rue du Champ-Gorgerot ; on brise les grands chandeliers en cuivre de l'église Saint-Jean et l'on prend partout des métaux pour faire fondre des canons ; on achète de la poudre et des boulets ; on ordonne à chaque habitant de s'approvisionner de grains et d'en avoir toujours pour un mois en mouture ; enfin on se met en relation avec Saint-Pol, lieutenant-général en Champagne et avec le baron de Rosne, qui sont disposés à envoyer, au besoin, du secours à la ville. Pour prévenir toute surprise, les lettres qu'on apportait aux habitants étaient préalablement remises au gouverneur ou à son lieutenant, et personne n'entrait dans les murs ou n'en sortait sans permission motivée. On alla jusqu'à défendre, *sous peine de mort*, de hanter ou fréquenter les Langrois et d'établir avec eux aucune relation, directement ou indirectement, par écrit ou verbalement.

Guyonvelle était le chef du gouvernement et, en son absence qui était presque continuelle, car il se tenait le plus souvent à la tête des hommes d'armes, il était remplacé par le lieutenant-général Etienne Perret. Les échevins venaient après lui et d'abord le procureur de la commune Nicolas Deuilly. Le gouverneur avait un conseil qui se réunissait deux fois par jour, le matin à l'issue du sermon et le soir à deux heures ; ce conseil était composé de l'avocat du roi Jean Gousset ; du lieutenant particulier Jean de Gondrecourt ; du sieur de Vaubécourt, prévot (1), du conseiller Huguenin ; du sieur de Briocourt, prévot de Nogent ; du président *Monginot* et de MM. Thomassin, *Bertrand*, Gaucher, Piétréquin,

(1) M. de Vaubécourt quitta bientôt la ville et ne fut remplacé qu'en 1594.

Jacques Collard, Foissey, Brottes, Darthel, Villault, Durand et Tixerand (1). L'assemblée présidée par le gouverneur réunissait tous les pouvoirs et elle ne relevait que du conseil central de l'Union à Paris. Trois messagers se tenaient toujours à la disposition du gouvernement. Il y avait à Chaumont un receveur des deniers de la Ligue pour le bailliage, M. Piétrequin ; M. Hennecquin était receveur à Troyes, pour toute la Champagne, et ces comptables versaient dans la caisse centrale à Paris.

Quant aux chanoines, ils n'étaient pas très dévoués à la Ligue ; cependant leur doyen, Alexandre de Gondrecourt, oncle de Guillaume Rose qui l'avait imposé au Chapitre après la mort de Claude Thomassin (3 mai 1588), était Guizard. Au moment de l'élection le fougueux prédicateur de la Ligue se trouvait à Chaumont, peut-être même y vint-il exprès ; mais il ne fit passer son candidat, qu'il avait déjà nommé chanoine et official de Senlis, qu'en menaçant les électeurs en pleine assemblée capitulaire.

VIII. La première expédition des compagnies à la solde des Chaumontais fut dirigée contre le château de Luzy dont s'étaient emparés les capitaines royalistes Duchastelet et Latrecey, chefs des troupes Langroises. On le reprit. Ce château appartenait à l'évêque de Langres d'Escars, qui s'était retiré à Mussy, après avoir fait d'inutiles tentatives dans sa ville épiscopale en faveur de la Ligue ; le prélat écrivit aux Chaumontais pour s'excuser, disant qu'il n'y avait rien de sa faute, que son neveu qui commandait la garnison avait été trahi, et il les pria de laisser la garde de Luzy à Dardenay, un des gentilshommes de sa maison dont il répondait. Mais on avait si peu de confiance dans M. D'Escars, qui n'adhéra jamais ouvertement à l'Union, qu'à cette époque même on était en instance près du Légat pour l'institution, à Chaumont, d'un vicaire général qui ferait fonction d'évêque, « attendu que le titulaire et tous ses officiers, qui tenaient le parti de l'hérétique, se trouvaient sans pouvoir par suite de l'excommunication papale. » Cependant on laissa le château de Luzy à Dardenay, après avoir pris le serment des soldats qu'il avait sous ses ordres.

(1) Les noms en italique sont ceux des bourgeois, anciens procureurs de la commune.

IX. Indépendamment des capitaines ligueurs, qui couraient partout où le danger les appelait, il y avait des garnisons dans un grand nombre de châteaux. M. de Riocourt-Enfer, était maître de celui de Marault où il faisait bonne garde : « Je vous supplie, écrivait-il au conseil de Chaumont, de vous tenir assurés de cette place, il n'en viendra nulle faute qui ne coûte la vie à beaucoup d'hommes et que l'on ne me passe sur le ventre. Si l'ennemi me veut voir, il ne se retournera sans être bien battu et reconnaîtra qu'il ne faut s'adresser à *Enfer*, plutôt aller droit en *Paradis*. » M. de Saint-Blin gardait Biesles et il avait une garnison dans le château de Nogent, dont les habitants avaient déclaré, qu'ils ne voulaient prendre aucun parti que celui de Chaumont ; Duchastelet et Latrecey, chassés de Luzy, avaient essayé d'entrer dans cette petite ville, mais inutilement. Choiseul, Mareilles, Aigremont, Lamothe et Marac étaient gardés de même. Les garnisons de Vignory, de Joinville et de Saint-Dizier étaient dévouées. Il y avait quelques hommes au château de Chamarandes et dans d'autres de même importance. Le château de Spoy avait été pris, au nom de l'Union, par M. de Hautefort, et les Bar-sur-Aubois, bons ligueurs y avaient envoyé deux fauconneaux. Laferté, Cirey et Ambonville étaient aussi sous bonne garde. Montsaugéon était ligueur, et de ce côté, Fervaques, qui avait changé de parti, tenait tête à l'ennemi avec la garnison de son château de Grancey.

X. Châteauvillain voulait rester neutre. Forte de ses relations avec Langres et de la protection que Mayenne lui avait accordée, par affection pour le comte dont il avait reçu à Rouen un magnifique cheval turc, cette ville aurait voulu qu'on laissât impunément ses habitants agir contre l'Union. Le nouveau comte, M. d'Adjacet, était un de ces aventuriers italiens venus à la suite de la reine-mère et que la ferme du roi avait enrichis (1). Il avait quitté Paris à la suite d'un procès criminel où il n'avait échappé à la corde que par l'influence de sa femme, favorite de Catherine de Médicis. Le

(1) Il avait acquis le comté de Châteauvillain, vers 1580, pour épouser *Anne Aquaviva d'Arragon*, qui voulait pour mari un duc ou au moins un comte. S'étant battu en duel, en 1581, il fut obligé de demander la vie à son adversaire qu'il fit assassiner quelques moments après, par des hommes armés qu'il avait postés dans une rue voisine. C'est alors qu'il quitta Paris, pour se retirer dans ses terres.

bruit courait, dans le pays, qu'il avait fourni cinquante mille écus au roi pour faire venir les Suisses. D'un autre côté, les habitants des villages voisins se plaignaient de ses gens, et avec raison, car plusieurs avaient déjà été pris parmi les royalistes et pendus. Il n'est donc pas étonnant que la haine des Chaumontais se soit amassée contre lui. On se contenta d'abord d'avertissements de part comme d'autre ; puis on en vint aux menaces et alors les sujets du comte trouvèrent bon de réparer les murailles de leur ville. Dirons-nous qu'ils ont emprunté à deux Chaumontais l'argent nécessaire, et que, plus tard, au lieu de rembourser, ils se sont fait déclarer, par Henri IV, quittes de leur dette, « attendu que les créanciers étaient des rebelles ? »

XI. Le chef de bande le plus entreprenant du parti royaliste, dans le pays, était peut-être le baron de Lanques. Au commencement d'avril, une rencontre eut lieu, près de Richebourg, entre ce capitaine et M. de Cirey qui, ayant entendu dire qu'il y avait une attaque projetée sur Chaumont, marchait au secours de cette ville. Lanques, avec trois cents chevaux et cinq cents hommes de pied, attaqua en plein midi la troupe de Cirey. Les ligueurs se défendirent si courageusement, pendant cinq heures, que le chef royaliste, voyant soixante des siens sur le carreau et beaucoup de blessés, demanda à capituler. On lui répondit par un refus. Il faisait sonner la retraite quand le seigneur de Listenay vint à son secours avec trois cents arquebusiers et cinquante chevaux. La bataille recommença. Les hommes de Cirey furent à leur tour forcés de capituler ; mais, malgré les engagements pris, l'ennemi se rua sur eux après la capitulation, les tailla en pièces et emmena tout le butin. Chaumont devait effectivement être attaqué et ce fut le combat de Richebourg qui donna l'éveil. M. de Hautefort, qui battait dans les environs de Bar-sur-Aube et de Montiérender les châteaux royalistes, ayant été appelé en toute hâte, Lanques fut obligé de renoncer à son dessein. Revenant alors sur ses pas, il évita les ligueurs qui l'attendaient près de Lesmont ; mais il rencontra Guyonvelle qui le battit le 23, près de Valentigney, le poursuivit et le fit prisonnier avec un grand nombre des siens. On le conduisit à Chaumont où le conseil le garda au secret, malgré les nombreuses réclamations.

des nobles et celles de Roussat qui menaça d'user de représailles envers les prisonniers ligueurs qu'on tenait à Langres. Lanques ne fut mis en liberté que plus tard, sur rançon et à la condition qu'il ne ferait aucun obstacle à la circulation des denrées de Chaumont et de Nogent.

XII. Cependant la ville de Chaumont allait manquer d'argent. Le procureur et les échevins déclarèrent au conseil qu'il n'y avait plus en caisse que dix-huit cent dix écus, somme insuffisante pour la solde et l'entretien des gens de guerre, et ils demandèrent les moyens de pourvoir à cette nécessité. On les autorisa à s'adresser aux habitants les plus riches. Ils sortirent de suite pour remplir leur mission ; mais tous ceux auxquels ils s'adressèrent prétendirent n'avoir plus d'argent. Le conseil, sur leur rapport, indigné de ce mauvais vouloir, dressa à l'instant même une liste de vingt-six bourgeois, entre lesquels il répartit un *emprunt forcé* de quatre mille sept cent quatre-vingt-dix écus (1). Il n'y avait plus de résistance possible, car le recouvrement des impôts était, au besoin, confié aux gens de guerre. Quelques jours après, on ordonna la saisie, dans tout le bailliage, des biens meubles et immeubles de ceux qui portaient les armes contre l'Union pour les vendre au profit de la sainte cause. A cette époque, le conseil de la province et le conseil central demandaient aux ligueurs un dévouement sans bornes ; ils profitaient du rapprochement de Henri III avec le roi de Navarre pour exciter le fanatisme de leurs partisans et se procurer ainsi les moyens de continuer la lutte. Nous y sommes obligés, disait le conseil de Paris, par le serment que nous avons fait à Dieu, par l'amour que nous devons à notre patrie, à nos femmes, à nos enfants, « et nous y sommes tenus par un respect d'honneur, pour ne point laisser ceste marque de nous à la postérité qu'ayons habandonné la France en un temps si déplorable, et icelle laissée en proye à un prince prodigue, parjure, cruel et assassin, lequel se veult envelopper en ses ruynes. »

XIII. La garnison royaliste de Brienne gênait la ville de Bar-

(1) Délibération du 30 mars 1589.

sur-Aube. M. d'Hautefort reçut l'ordre de la déloger. Déjà il avait cerné la place quand des dépêches pressantes du duc d'Aumale et de M^{me} de Montpensier l'appelèrent à Paris, avec toutes ses forces, « pour des occasions très importantes au bien du party ». Le siège fut donc levé. C'était le 25 mai, au moment où Longueville après avoir battu d'Aumale devant Senlis menaçait Paris. Bassompierre donnait, de Nancy, l'assurance que trois mille Lansquenets allaient entrer en Champagne pour le service de l'Union, que dix mille Suisses dévoués étaient également près de passer les frontières, et que le pape envoyait un secours de dix mille hommes ; mais on apprenait en même temps que les Suisses étaient au contraire à la solde du roi, qu'ils devaient camper dans le Bassigny et assiéger Chaumont. Bassompierre reconnaissant son erreur s'empressa d'en informer les Chaumontais : « Ces Suisses, dit-il alors, sont de pietres compagnons et ne devez aucunement craindre leur approche, ils ne sont pas assez forts ni assez courageux pour attaquer votre ville contre leur habitude de passer devant les grandes places, et d'ailleurs si le cas contraire venait à échoir, jirois avec troupes les mettre vite à la raison (1). » Cependant, on prit, comme dans toutes les circonstances semblables, des mesures extraordinaires pour la conservation de la ville et on doubla la garnison de tous les châteaux voisins. Les Suisses, en effet, n'osèrent pas attaquer Chaumont ; ils firent des tentatives sur différents points, mais inutilement. A Nogent, le château, dont le capitaine était absent, fut courageusement défendu par le gruyer et son fils, que secourut Cap-de-fer : les assiégeants perdirent beaucoup des leurs. Ce gruyer s'appelait Henriot. Il a reçu les félicitations du conseil de Chaumont qui a aussi fait donner à Cap-de-fer vingt-cinq écus « afin de luy donner cueur de continuer et augmenter le couraige aux aultres soldats de faire de mesme selon les occasions. »

XIV. Pendant l'occupation du pays par les étrangers, les habitants de Châteauvillain s'étaient livrés à des actes d'hostilité contre leurs voisins. Il n'y avait donc plus de ménagements à garder envers eux et, d'ailleurs, on avait acquis la preuve que les bruits qui

(1) Lettre datée de Nancy le 7 juin 1589 et consignée à M. de Bielle.

couraient sur le comte d'Adjacet étaient fondés, et que même il avait vendu son argenterie pour fournir des secours pécuniaires au roi. On donna donc aux capitaines l'ordre de les traiter en ennemis. Quelques jours après la comtesse était amenée prisonnière à Chaumont. Le conseil la retint longtemps malgré les réclamations pressantes des amis du comte et celles même de Mayenne, qui supplia plusieurs fois les Chaumontais de la mettre en liberté, *pour l'amour de lui*. Elle ne sortit de la ville qu'après le 15 août. Dans les derniers jours de juillet on avait traité avec le duc de Nemours pour assiéger Châteauvillain ; Chaumont devait fournir l'artillerie, tous les équipages nécessaires et les munitions ; mais la mort du roi retarda l'exécution de ce projet.

CHAPITRE IV.

DE LA MORT DE HENRI III A LA RÉUNION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX
(1589—1593).

I. Henri III, après avoir fait alliance avec le roi de Navarre, était venu bloquer Paris : « C'est le cœur de la Ligue, avait-il dit, c'est droit au cœur qu'il faut la frapper (1). » Le danger était grand pour les Parisiens : hommes, femmes, enfants travaillaient à fortifier les murailles, à réunir les provisions et les armes nécessaires. Du milieu de cette foule, fanatisée par les déclamations des prédicateurs, sortit un homme, un moine jacobin, ignorant, grossier, qui résolut de délivrer la France *du tyran qui l'opprimait*, et il alla à Saint-Cloud frapper le roi d'un coup de poignard. Paris éclata de joie et l'Église alla jusqu'à comparer le supplice de l'assassin à la passion du Christ. On donna pour complice à Jacques Clément un jacobin de Langres, Michel Mergey qui, après avoir déclaré connaître les instigateurs du crime, refusa de les nommer, au milieu des tortures.

(1) L'Étoile.

Il fut pendu après avoir été traîné sur la claie ; on brûla son corps et on en jeta les cendres dans la Marne (1).

Le conseil de Troyes s'empressa de faire porter *la bonne nouvelle* à toutes les villes de la province. Voulant aussi tenter la fidélité des Langrois, il députa vers eux un de ses membres avec des lettres de bon vouloir et d'amitié. Le messenger était boiteux : — *Quelle nouvelle apportes-tu ?* lui dit Roussat. — *Le roi est mort !* — A cette parole, Roussat lui donna un soufflet et le chassa : — *Sors d'ici, lui dit-il, malheureux messenger !* — Et se retournant vers les hommes qui étaient de garde à la porte, il ajouta en pleurant : — *Jamais messenger boiteux n'apporte fausse nouvelle.* — Il jeta les lettres au feu sans les ouvrir. Bientôt après, ayant réuni les conseillers de ville, il cria : *Vive Henri IV !* et on fit serment de vivre et de mourir dans l'obéissance du nouveau roi (2). Pendant ce temps on reconnaissait pour roi, à Chaumont, sous le nom de *Charles X*, le vieux cardinal de Bourbon, prisonnier à Tours où il mourut l'année suivante.

II. En faisant proclamer le cardinal (7 août), le duc de Mayenne avait seulement voulu gagner du temps. Tous les princes étrangers qui soutenaient la Ligue le reconnurent dans l'espoir de tirer profit de la guerre civile : le duc de Savoie convoitait la Provence et le Dauphiné ; le duc de Lorraine (3), la Champagne. Il est curieux de voir quelle activité ce dernier met dans ses relations avec les Chaumontais depuis le mois d'août ; quelles promesses il leur fait, combien il est dévoué à l'Union. Il va, dit-il, envoyer une armée au secours de Paris ; il veut assister M. de Mayenne de sa vie et de tous ses moyens (4). C'est que le champ est ouvert aux ambitieux.

(1) Bibl. nat., mss. de Colbert, vol. 31, in-f°, registre en parchemin. — « Dans son dernier interrogatoire il veut nier tout ce dont il étoit convenu dans les premiers ; il dit qu'on a écrit au rebours de ce qu'il disoit et que ceux qui l'interrogeoient lui bailloient des coups de poing pour le faire parler, ainsi que plusieurs de la ville de Langres, même des enfants, quand il passoit dans les rues, le frappoient. » — Son procès a duré trois ans, et il a fait amende honorable le 16 septembre 1592.

(2) *Chronologie Novenaire* de Palma Cayet.

(3) Charles III, duc de Lorraine et de Bar. — Il avait épousé la fille du roi Henri II. On prétend que Catherine de Médicis n'a favorisé la Ligue que pour renverser la loi salique et faire couronner un des fils nés de ce mariage.

(4) Lettre datée de Nancy, le 10 août 1589.

« Aucuns ennemys de la Religion diront avoir des prétentions à la couronne, ajoute-t-il, c'est une chose à quoi on doit prendre garde surtout de tomber en telle domination ; et j'emploierai tous mes moyens pour soulager et assister la cause des catholiques (1). » Et, le jour même où le conseil recevait cette assurance, M. de Bourbonne, l'un des chambellans du duc, proposait, dans une nombreuse assemblée réunie au donjon, de tout le bailliage, pour délibérer sur les affaires publiques dans les graves circonstances où l'on se trouvait, de déférer la couronne au fils de son maître, au marquis de Pont. Cette étrange proposition trouva quelques partisans ; mais on ne prit aucune décision. D'ailleurs, on sut le lendemain quel était le roi de la Ligue.

III. On pensait, dans le camp de l'Union, que l'extinction de la branche des Valois allait rattacher à la sainte cause beaucoup de seigneurs qui s'effraieraient de voir le sceptre des rois de France entre les mains d'un hérétique. Une déclaration dans ce sens, approuvée en cour de parlement, fut envoyée de Paris dans toutes les provinces. De leur côté, les conseils provinciaux firent des avances ; mais très peu réussirent dans leurs tentatives. Les nouveautés auxquelles la Ligue donnait cours étaient aussi dangereuses pour l'ancien ordre de choses, que les idées de liberté semées par le protestantisme. Elles étaient la conséquence de ces idées. La noblesse comprit qu'il était de son intérêt, au lieu de pactiser avec les rebelles, de faire rentrer au plus tôt les sujets dans le devoir et de fortifier le dogme de l'obéissance passive. Quand les Chaumontais sollicitèrent l'adhésion du descendant des d'Amboise, en lui rappelant que ses ancêtres avaient toujours été les protecteurs de la ville, il leur répondit : « Je suis infiniment joyeux du bon avis que me donnez d'ensuyvre mes devanciers à avoir soing de la conservation de la patrye, chose en quoi je ne voudrois, pour la vie, nullement dégénérer, me délibérant y exposer tout ce qu'il a pleu à Dieu me donner. Et, pour le monstrier, je commenceray à vous supplier croire que le vray moyen du repos du pays est d'ensuyvre nos ancestres qui ont tousiours rendu l'obéissance à nos Roys. Lorsque

(1) Même lettre.

serez réunis en l'obéissance de S. M , je seray des premiers qui penseront à vous assister en toutes choses qu'aurez besoin de moy. Sur ce je me dispose, avec ses fidèles serviteurs, de le faire obéir(1).»

IV. Les courses, les hostilités de château à château n'avaient été que momentanément suspendues. Comme l'époque des vendanges approchait, on fut obligé de prendre des mesures pour en assurer la liberté et l'on mit des hommes d'armes au village de Saint-Martin, dans la maison forte de M. de Rosoy où des coureurs avaient voulu s'établir.

M. de Châteauvillain ayant pris à sa solde deux bandes détachées du camp ennemi, pour leur faire tenir le pays avec les cinq ou six cents hommes qu'il entretenait déjà dans son château, à la grande désolation des paysans, on supplia le duc de Lorraine de venir en aide aux Chaumontais pour les chasser. Le duc envoya M. de Melay, gouverneur de Lamothe, avec huit cents chevaux, deux compagnies de lances et sept compagnies de pied. Le siège se fit lentement d'abord. Quand les vendanges furent terminées, Guyonville le pressa et, du 10 au 15 octobre, on livra plusieurs assauts. Les assiégés défendirent vaillamment la brèche et, le 16, l'un des canons que la ville de Chaumont avait envoyés s'étant rompu, on fut une seconde fois obligé d'abandonner la place. D'ailleurs, on manquait de munitions. Cap-de-fer avait été blessé : on lui vota une récompense de cinquante écus à prendre sur les biens confisqués. Les autres blessés furent reçus à Chaumont par les bourgeois ; quelques-uns entrèrent à l'Hôtel-Dieu pour y être soignés. Puis, comme on était toujours en présence de l'ennemi, on acheta des munitions et on fit faire deux nouveaux canons du poids de quatre mille cinq cents, au moyen d'un impôt extraordinaire de plus de douze cents écus, que l'on jeta sur les habitants, avec injonction au cent plus imposés de payer dans les huit jours, à peine du double, et aux autres pour la Saint-Martin.

V. L'assemblée générale convoquée pour l'élection des administrateurs de 1590 adressa d'abord des remerciements à M. de Guyon-

(1) De Lafauche, le 29 septembre 1589. — Ce d'Amboise fut nommé bailli après la réduction de la ville sous l'obéissance du Roi.

velle pour ses bons services, et elle lui vota, *en bonne estrayne*, un muid de vin claret. Nous savons comment s'était organisé l'échevinage au XV^e siècle; mais, sous ce rapport, une ville de l'importance de Chaumont ne pouvait pas rester inférieure aux autres villes de l'Union. On décida qu'on se pourvoirait près de Mayenne et du conseil général pour l'érection d'une mairie semblable à celle de Troyes, et qu'en attendant le procureur de la commune prendrait le nom d'*Agent*. M. Maurice De Grand de Briocourt réunit tous les suffrages pour ces nouvelles fonctions; mais il n'attendit pas la décision du conseil et prit de suite le titre de *Maire*. On vota encore dans cette assemblée la démolition de l'ancienne fortification qui séparait le Château du Bourg. Elle était devenue inutile, car la nouvelle enceinte du Bourg était à peu près terminée à cette époque. L'autorisation nécessaire étant bientôt arrivée de Paris, on abattit les murs et on combla le fossé. Les terrains furent vendus; toutefois une décision spéciale donna gratuitement à Guillaume Rose l'espace compris entre sa maison de la rue Chaude et l'extrême limite du fossé comblé, « en considération des nombreux services qu'il avait rendus à la ville et à la sainte cause. » En effet, il avait fait rebeller sa ville épiscopale, il venait de justifier dans un sermon l'assassin Jacques Clément et il était l'un des prédicateurs les plus enragés contre *le Navarrois*. Les ligueurs de Paris songeaient aussi à récompenser les services de Rose et il était question de le placer sur le siège de Paris en remplacement de Gondi.

Cependant, à Chaumont, l'assemblée générale repoussa une proposition faite dans l'intérêt de la Ligue. L'un des canonicats de l'église Saint-Jean-Baptiste était vacant. Les officiers du bailliage proposaient de le réserver à un *Théologal*, conformément aux édits d'Orléans et de Blois, « l'église de Chaumont étant despourvue d'hommes doctes et lettrés qui puissent annoncer la sainte parole de Dieu, faute de quoi les paroissiens sont délaissés sans instruction et exemple de bonne vye et le poison des hérésies s'écoule dans les cervaux ». C'était une intrigue de Rose qui voulait imposer au Chapitre un de ces prédicateurs furibonds qui faisaient retentir les chaires de Paris de leurs imprécations, et il avait déjà envoyé le fameux cordelier Guarinus pour prêcher le dernier *Avent*. Les administrateurs de la commune trouvèrent la proposition juste et rai-

sonnable; mais les chanoines, qu'elle blessait au vif, lui firent une opposition si forte, en ameutant le peuple dans les quartiers, sous le prétexte que les étrangers voulaient dominer dans la ville et anéantir les anciens privilèges, qu'on dut y renoncer.

VI. Cette année 1590 ne fut pas moins agitée que les précédentes, et comme on eut avis que les hérétiques avaient noué des intelligences avec quelques Chaumontais, dans le but de surprendre la ville, le conseil établit dans les quartiers une sorte d'inquisition pour découvrir les traîtres. Plusieurs furent expulsés et on menaça de la même peine tous les habitants qu'on trouverait réunis pour converser, soit sur les murailles, soit dans les tavernes. On cadenna toutes les pièces d'artillerie. L'armée des Princes tenant tête à Henri IV dans les environs de Paris, on n'avait pas de secours à attendre d'elle; on ne pouvait en espérer que du duc de Lorraine, qui avait lui-même envoyé à Mayenne une partie de ses troupes. La plupart des compagnies qui avaient jusque-là protégé le Bassigny étaient aussi allées rejoindre le gros de l'armée, de sorte que Guyonvelle n'avait plus que quelques hommes à sa disposition. Plusieurs châteaux avaient déjà été repris par l'ennemi. En présence d'une situation aussi dangereuse, le conseil fit renouveler le serment de l'Union avec la plus grande solennité; il pria le chapitre de faire tous les jours des processions et de prier publiquement pour l'extirpation de l'hérésie, la conservation de l'État et le repos public. Ces processions étaient imitées de celles que les moines, en armes, faisaient à Paris sous la conduite de Guillaume Rose.

VII. Dès le mois de janvier, les royalistes avaient attaqué le château de Nogent; mais Guyonvelle s'y était jeté et il l'avait fait remplir d'armes et de munitions. Comme le plomb manquait on en avait pris sur la toiture de l'église de Chaumont. Lanques, à peu près assuré de l'impunité, avait aussi repris ses courses et il dévastait les environs de Bar-sur-Aube.

Cependant on fit des traités avec les villes de Langres et de Châteauvillain pour le labourage et la liberté des vendanges (1). D'après

(1) Des conférences avaient lieu pour discuter les articles de ces traités, et il y avait échange des passeports pour les députés des villes. Les passeports délivrés au nom de la Ligue étaient signés *Guyonvelle*, les autres émanaient de *M. de Dinteville*.

les conventions, la guerre ne devait se faire qu'en rase campagne. Il était défendu de piller les maisons de ceux qui portaient les armes et l'on devait respecter les laboureurs, eux, leurs chevaux, leur bétail et leurs meubles. Les bourgeois pris les armes à la main étaient rançonnés comme les gens de guerre, le chef de bande comme le capitaine, à trente-trois écus un tiers, et les autres comme les soldats, à dix écus. Le traité pour les vendanges se fit avec les Langrois, à Poulangy, et avec le comte de Châteauvillain, à Semoutiers; mais il y eut de part et d'autre beaucoup d'infractions qui donnèrent lieu à de nombreuses représailles. Il était d'ailleurs impossible qu'il en fût autrement. Tous les bois des environs étaient remplis de bandes indisciplinées, des deux partis, qui détroussaient les passants en plein jour et la nuit allaient piller les campagnes. Quant au commerce, il était nul. Des drapiers de Chaumont, qui conduisaient des draps à Châtillon, ayant été arrêtés par des hommes de Châteauvillain et complètement dépouillés, on se plaignit : le comte répondit que c'était une bonne prise, que le commerce de ville à ville était interdit et que le roi ne lui aurait jamais permis de traiter sur ce point.

VIII. Le 11 novembre, sur la proposition de M. de Guyonville, le conseil expulsa de Chaumont tous les suspects, leurs femmes et leurs enfants; mais, en même temps, il donna asile à tous ceux qui avaient été chassés par les villes ennemies. C'est alors que vinrent se réfugier à Chaumont, les cordeliers de Langres, de Châteauvillain et du Valdarde, qui, quelques mois après, organisèrent une émeute populaire, dans le but de se faire donner l'église Saint-Michel pour y célébrer les offices. Le lieutenant-général répondit qu'il était tout prêt à accorder cette demande, mais qu'il s'agissait d'un acte dépendant du pouvoir spirituel et qu'il fallait en référer à l'évêque. Sur cette réponse, la foule, excitée par les moines, se répandit dans l'hôtel d'Etienne Perret, criant qu'on ne devait rien avoir de commun avec les traîtres, que l'évêque était excommunié et que si on ne faisait pas de suite droit à la demande des PP. on les installerait de force dans l'église. Alors le lieutenant-général appelant à lui le P. gardien, le reprimanda sur sa conduite qui tendait à une intrusion et, après lui avoir fait entendre que la dé-

votion s'accroît par l'humilité et non par l'orgueil, il lui donna l'ordre de se retirer en sa maison avec défense d'exciter le peuple à la rébellion. Le doyen intervint, et, pour calmer l'irritation populaire, il déclara que le chapitre célébrerait à l'avenir, dans l'église Saint-Michel, tous les offices d'une paroisse et, ayant de suite désigné le curé et les chapelains, au nombre de quatre, il quitta l'assemblée pour se rendre à la nouvelle paroisse où, en présence de tout le peuple qui l'avait suivi, il entonna le *Veni Creator*. En abandonnant cette église, les chanoines auraient perdu une partie de leur revenu. Le but des cordeliers était de s'établir définitivement à Chaumont ; mais n'ayant pu y réussir, ils sont rentrés, le danger passé, dans leurs couvents.

IX. La nouvelle mesure de salut public prise par Guyonville était motivée sur l'avis qu'il avait reçu de l'approche de l'ennemi. En effet, des bandes considérables s'avançaient du côté de Troyes. Elles se réunirent à celles de Vassy et de Reynel et firent, mais inutilement, une tentative sur Joinville. Montéclair fut surpris et les Chaumontais firent retomber toute la responsabilité de la prise de ce château sur M. de Bielles, qui en avait la garde, et dont tous les biens furent confisqués. Un voisinage aussi dangereux nécessitant de nouvelles précautions, on mit garnison dans les châteaux de Marailles et de Bielles, malgré les réclamations de M. de Saint-Blin appuyées par le duc de Chevreuse. L'ennemi était sans cesse sur les champs, se fortifiant dans les petites villes et dans les châteaux qu'il pouvait enlever. Le donjon, les tours et les prisons de Chaumont étaient remplis de prisonniers de guerre, et beaucoup qu'on n'avait pu y loger étaient libres dans la ville sous la garde des soldats.

Le duc de Lorraine dont on implora le secours fit immédiatement marcher quelques troupes du côté de Vassy. Les habitants de cette ville capitulèrent, et, pour échapper au pillage, ils consentirent à payer vingt mille écus. De là le duc dirigea ses forces vers Bar-sur-Aube ; mais il fut bientôt rappelé dans ses états par les entreprises que ceux de Metz y faisaient contre son autorité. Il se retira à La Mothe avec tout son conseil, laissant à Vassy et dans quelques châteaux des environs des soldats Albanais dont les dé-

portements firent plus de mal aux paysans que ceux de l'ennemi. Chaque jour on apportait à Chaumont des plaintes sur leur insolence : c'étaient des emprisonnements, des vols, des incendies, des filles et des femmes violées, et des cruautés de toutes sortes. Le prétexte de ces forcenés était le manque de vivres.

X. Mais la caisse de l'Union était vide à Chaumont, et la ville devait plus de quinze mille écus. Alors Guyonvelle donna l'ordre de saisir tous les biens, deniers, meubles et grains de ceux qui s'étaient retirés dans les villes de Langres, Châteauvillain et autres tenant le parti contraire ; d'établir des commissaires au gouvernement des biens saisis, et d'enjoindre à tous les débiteurs de ces émigrés de s'acquitter entre les mains du receveur de Chaumont « pour le tout estre appliqué au bien de la cause de la dite unyon pour la conservation de la religion catholicque, apostolicque et Romaine. » (3 juillet 1591.) (1).

XI. Ce sont les mêmes alarmes, les mêmes mesures, c'est la même anarchie pendant les années 1591 et 1592. Les terres étaient incultes, les villages ne pouvaient plus rien fournir et les villes étaient ruinées. Le laboureur avait quitté la charrue pour prendre la dague et le mousquet ; des bandes de pillards et d'assassins étaient les maîtres du pays. On renouvelait les armistices, les trêves, mais nous l'avons déjà dit, ces traités étaient impuissants : on ne reconnaissait plus d'autre autorité que la force et le premier brigand qui parvenait à s'emparer d'un château était le maître des villages voisins. Aux portes mêmes de Chaumont, au Corgebin, un soldat rançonnait et tuait les passants au mépris des traités. Le conseil aurait voulu qu'on détruisit tous les châteaux qui tombaient au pouvoir des soldats de la Ligue ; mais il ne put l'obtenir, car la guerre civile était un jeu et un moyen de faire fortune, pour les chefs de compagnies.

XII. Le 4 mars 1592, Guyonvelle arrive devant Cirey avec le canon de Chaumont et celui de Saint-Dizier (2). On l'avait supplié

(1) Archives de la Haute-Marne.

(2) Il fallut pour conduire un canon sur charriot 42 chevaux et 52 pour une coulevrine. Quel attirail ! Pour 400 coups de canon on brûlait cent livres de poudre.

de toutes parts de battre en brèche ce château si redouté des campagnes voisines et *de n'y pas laisser pierre sur pierre*. M. de Melay l'y rejoint avec les troupes lorraines. Le siège commence le lendemain et le fort résiste à cent vingts coups de canon. Le 6 et le 7, même résistance. Enfin le 8, vers midi, après quelques décharges d'artillerie, la garnison met bas les armes et se rend à discrétion. Le baron de Saint-Amand, qui la commandait, fut déclaré prisonnier du duc de Lorraine et l'on mena à Chaumont le capitaine Belon, son lieutenant ; mais, comme on le connaissait comme le plus grand voleur du pays, à son arrivée dans cette ville le peuple s'ameuta et le tua (1). Plusieurs soldats avaient aussi été massacrés en sortant de la place. Le reste des prisonniers fut enfermé dans la forteresse de Lamothe. Le château pris, on en demande avec instance la démolition immédiate ; mais le baron a des amis puissants qui s'y opposent. Les Chaumontais en écrivent à M. de Joyeuse, qui se trouvait alors à Bar-sur-Aube : « Si cela n'est fait, disent-ils, nous quictons toute espérance et, en un mot, avons résolu de n'estre désormais si *libéraux* à prodiguer ce qui nous appartient. . . ceux qui servent de patrons à notre ennemy ne peuvent estre de notre party. » Joyeuse répond qu'on aurait dû tuer de suite toute la garnison, que Saint-Amand doit rester prisonnier et qu'il vient de donner l'ordre de la démolition. Cependant le château reste debout et, comme pour braver la colère des bourgeois de Chaumont, on le remet entre les mains de M. de Cirey, le frère de Saint-Amand. MM. de la noblesse étaient en bien petit nombre alors parmi les ligueurs, et ceux qui n'avaient pas encore abandonné ce parti n'y étaient engagés que jusqu'à la limite de leur intérêt particulier. Le peuple seul songeait à l'intérêt général ; sans doute il était engagé dans une voie fausse ; mais au moins il était *libéral*.

XIII. Les ligueurs firent ensuite le siège des châteaux de Blaise, d'Orges, de Montéclair et de Lafauche, puis ils se dirigèrent sur Châteauvillain avec toute leur artillerie. Le marquis de Pont, qui

(1) Guyonville écrit, le 45 avril, du camp de Coiffy, pour se plaindre de cet assassinat qui lui faisait tort, car le capitaine était son prisonnier. Il prie le conseil de faire pendre les assassins, pour l'exemple. On lui répond qu'on a tué Belon parce qu'il a voulu se sauver.

était venu rejoindre les siens, retourna à Nancy, laissant le commandement à M. de Vaudémont, son frère. Guyonvelle était son lieutenant. Ordre fut donné aux habitants de Chaumont d'approvisionner l'armée de quinze mille pains par jour. Le 12 juin eut lieu la première escarmouche. Le fils de Guyonvelle eut un cheval blessé sous lui. Le lendemain on ouvrit la tranchée. Le 14, on battit les travaux avancés. Dès les deux premiers coups, les chaînes du pont-levis de la porte de Voire se rompirent. Le 19, la muraille était ouverte et l'on voyait jusqu'au centre de la ville. Le lendemain le feu fut très vif de part et d'autre. Le 22, Guyonvelle était logé sur le bord du fossé ; mais les vivres et les munitions commençaient à manquer, malgré l'activité des Chaumontais, et l'on avait peine à maintenir la discipline dans l'armée « la plus vicieuse que l'on vit jamais et où l'on ne parlait que de piller et de rober. » Le siège avançait, mais il avançait lentement. Le 26, la tranchée était presque terminée et les avant-postes se battaient à coups de pierres avec les hommes qui étaient sur les contrescarpes. Deux jours après, quelques soldats entrèrent dans le fossé ; ils avaient de l'eau jusqu'à la ceinture. Cependant les assiégés avaient une telle assurance que M. de Beaujeu, leur commandant, nargua plusieurs fois les ligueurs en leur faisant demander par où ils voulaient entrer, qu'on leur ouvrirait une brèche de cent pas. Les Lorrains se lassaient, ils commençaient à murmurer. Ce genre de guerre ne pouvait leur convenir, et leur chef, pour sauver son honneur, cherchait un prétexte pour lever le siège. Il demanda des chevaux, du plomb, de l'argent. On ne savait à Chaumont comment satisfaire ses exigences : vingt chevaux avaient déjà été tués ; il n'y avait plus de plomb, ni sur l'église, ni au donjon ni même sur les maisons particulières et, depuis le siège de Cirey, on avait déjà dépensé plus de onze mille écus. Le conseil bravait depuis un mois les imprécations de toutes les communes des environs pour entretenir convenablement l'armée. Enfin, le 30, M. de Vaudémont leva le siège en disant qu'il avait reçu avis de l'approche de M. de Nevers et qu'il ne serait pas en état de lui résister. M. de Nevers n'avait que cinq cents hommes et il s'occupait fort peu de ce qui se passait près de Chaumont. En retournant en Lorraine, l'armée pillait presque tous les villages sur son passage.

XIV. La levée du siège de Châteauvillain fit beaucoup de tort aux campagnes. On était alors au temps des moissons et les pauvres paysans, dont les demeures étaient partout barricadées, ne pouvaient aller aux champs sans danger ; les coureurs tombaient sur eux, leur volaient la récolte et les retenaient prisonniers, ou les tuaient même à la moindre résistance, comme il arriva près de Vaudremont où treize paysans furent égorgés par une bande de cinquante pillards de Châteauvillain. La continuation du siège, qui ne pouvait manquer d'avoir bonne fin, aurait empêché ce désordre, et M. de Vaudemont a été blâmé de tous, car c'était une honte pour la noblesse. Cependant on renouvela les traités des années précédentes pour la protection des campagnes, traités sans conséquence, menteurs même, car, pendant les pourparlers, le maire de Langres écrivait à Henri IV pour l'engager à faire une descente dans le Bassigny, et à assiéger Chaumont qui n'était pas capable, suivant lui, de résister (1).

XV. Telle a été la triste situation du pays jusqu'au mois d'août 1593, époque à laquelle fut publiée la trêve générale consentie à Lavillette entre le duc de Mayenne et Henri IV. A l'expiration de cette trêve, qui devait durer trois mois, et qu'on renouvela, les hostilités entre les deux partis n'eurent plus le même caractère de sauvagerie. Le pays était las, épuisé, et, d'ailleurs, le nouveau roi, par d'adroites concessions, se conciliait tous les esprits.

(1) Roussat s'était entendu avec M. de Brion de Brantigny, l'ancien bailli, il dit : « Ceux de Chaumont sont en frayeur, le sieur de Brion se promet que dans dix jours on le peut emporter. Il seoit tous les difficultés et moyens de l'assiéger. Les deux principaux éléments leur défailent, la terre et l'eau. Ils ne peuvent se retrancher, leurs remparts ne sont que de gazon, de roches, toutes leurs eaux ne sont qu'en leurs cisternes qui au bruit du canon peuvent crever. Ils sont dedans en division et résoluz de ne recevoir garnison. Ce sont tous moyens qui doivent vous moulvoir, Sire, à attaquer ceste place... » Langres, 29 août 1592.

CHAPITRE V.

DE LA RÉUNION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX A LA PAIX DE VERVINS
(1593—1598).

I. Cependant les États-Généraux étaient réunis. Depuis plus de deux ans, cette assemblée avait été convoquée. Elle devait d'abord se tenir à Orléans le 20 janvier 1591. Elle fut ensuite appelée pour le mois de juin à Reims, et le 27 avril Mayenne écrivait au maire de Chaumont de presser le départ des députés du bailliage : « Cette assemblée, dit-il, est si nécessaire pour y prendre une ferme résolution au général des affaires que tous les gens de bien en doivent procurer l'avancement et l'exécution. » Saint-Pol devait assurer le libre passage ; mais l'ennemi s'étant répandu en grand nombre dans la Champagne, l'assemblée ne put se réunir. Au mois de septembre, Mayenne invita les députés à venir à Soissons où il était alors, puis il les appela de nouveau à Reims pour le mois de novembre.

Les députés élus par le bailliage de Chaumont étaient, pour le clergé, Nicolas Defrilles, docteur en droit, chanoine de l'église Saint-Jean-Baptiste ; pour la noblesse, Claude de Senailly, seigneur de Rimaucourt ; pour le tiers-état, François De Grand, lieutenant criminel et Anselme de Marisy, procureur. Guillaume Rose, député du clergé de Senlis, était devenu l'un des chefs les plus influents de la Ligue et souvent il présidait le conseil souverain (1).

Dès les premiers jours de novembre, De Grand et Marisy étaient à Reims ; mais de nouvelles difficultés surgirent : MM. de Paris voulaient que les États se tinssent dans leur ville et Mayenne n'o-

(1) Il venait de faire imprimer un gros livre latin intitulé : *De justâ Reipublica christianâ in reges impios et hæreticos animadversione, justissimâque catholicorum ad Henricum navarræum et quemcumque hereticum à regno Gallie repellendum confederatione.*

sait leur refuser cette marque de confiance ; le duc de Parme, qui espérait sans doute faire mieux réussir ses projets en Champagne, insistait au contraire pour qu'on restât à Reims. Sa mort leva tout obstacle et il fut enfin décidé que l'assemblée se tiendrait à Paris au mois de janvier (1593).

Les députés déjà réunis à Reims se mirent donc en route, escortés par l'armée d'Espagne. Ceux de Chaumont, en rendant compte de leur voyage à leurs commettants, leur demandent avec instance des cahiers « ainsi qu'en ont reçu, disent-ils, les députés des autres villes. Vous nous avez envoyés en vendange sans paniers ; mais il est nécessaire que les provinces fassent entendre le désordre qui y règne. » Et ils annoncent « qu'à l'arrivée de Mayenne à Paris toutes les factions se sont dissipées, et qu'à la requête d'aucuns, non-seulement tenus pour *politiques*, mais de beaucoup de gens de bien, on interpellera le roi de Navarre de se faire catholique pour le reconnaître roi ou à son refus élire un catholique (1). » Les partis tendaient donc déjà à la paix. C'est ce qui explique le débordement de fureur des prédicateurs pendant la tenue des États : « Comment, Messieurs de Paris, s'écriait Rose dans la chaire de Saint-Etienne, auriez-vous bien le cœur de recevoir ce tyran qui s'est plongé les bras jusqu'aux coudes dans le sang des catholiques et fait enterrer les prêtres tout vifs jusqu'à la gorge. » Et quelques jours après, à Saint-Gcsme, il appelait Henri IV *un bâtard*.

La première séance se tint le 26 janvier. On remarqua que Mayenne était fort embarrassé en prononçant le discours d'ouverture et qu'il changea plusieurs fois de couleur. Un mois après, De Grand et Marisy demandaient l'autorisation de se retirer. « Il y a cinq mois que nous sommes sortis de Chaumont ; nous n'avons plus d'argent et nos concitoyens sont hors d'état de nous en envoyer. » On les pria de patienter encore, car ils étaient en grande considération dans les trois ordres qui leur avaient confié des missions importantes.

II. Le parlement ligueur de Paris, en réponse à un arrêt du par-

(1) Une des lettres de Marisy aux habitants de Chaumont est imprimée dans les *Procès-verbaux des États-Généraux de 1593*. — Documents inédits sur l'histoire de France, publiés par le gouvernement. 1u-3°.

lement royaliste de Châlons, avait déclaré, entr'autres choses, que la convocation des États avait pour but principal le choix d'un roi catholique et français. La candidature du marquis de Pont, posée au donjon de Chaumont, n'avait que très peu de partisans et les Guise n'osaient pas déclarer ouvertement leurs prétentions ; il n'y avait réellement en présence que l'Infante d'Espagne et le roi de Navarre, déjà reconnu par une grande partie de la nation et que beaucoup ne repoussaient que parce qu'il était hérétique. Or, les États n'étaient composés que de ligueurs hostiles au roi de Navarre et les plus influents d'entre eux étaient également opposés aux prétentions de l'Espagne. Cette assemblée ne pouvait donc être que tumultueuse, sans résultats.

Les Espagnols s'agitèrent beaucoup dans les bureaux des trois ordres. Le 13 mai, dans un conseil qui se tint chez le Légat et pour lequel les États avaient délégué deux députés de chaque ordre, le duc de Féria, ambassadeur de Philippe II, proposa formellement de proclamer l'Infante, reine de France, alléguant les grands secours et services du roi, son maître, pour la conservation de la religion. « Le roi d'Espagne, lui répondit Guillaume Rose, n'a rien fait pour la religion que ce qu'il devait faire et sa récompense l'attend dans le ciel ; mais, quant à la terre, selon les lois fondamentales, on ne peut avoir en ce royaume un roi espagnol. » Rose était partisan de l'élection d'un roi par le peuple ; il avait déjà revendiqué ce droit dans la chambre du clergé. Sa sortie, qui mettait fin à toute discussion, déplut infiniment à Féria et, comme on tenait encore à ménager les Espagnols, on l'attribua à une *quinte* de l'évêque de Senlis. Toutefois, nous dirons avec L'Étoile : C'était « fort à propos pour un fol ».

Enfin, dans la séance générale du 20 juin, Mayenne fit aux États la proposition suivante, qui passa, malgré les protestations de quelques députés : « Répondre aux Espagnols que les lois du royaume permettent seulement d'élire un prince français. » Puis les trois ordres délibérèrent séparément. Le clergé adopta la proposition et députa Rose et Defrilles pour déposer son approbation. Les deux autres ordres adoptèrent également ; mais, dans le tiers, les députés de Chaumont demandèrent *du temps pour y penser*. Les ligueurs les plus ardents craignaient que l'Espagne mécontente ne retirât

son armée. C'est, sans aucun doute, ce qui fit qu'à une nouvelle tentative du duc de Feria, les États se contentèrent d'écartier la proposition en disant qu'ils n'auraient pas assez de forces pour faire appuyer leur résolution, que, si l'Espagne s'engageait à y pourvoir, on aviserait. Les députés de Chaumont, de concert avec ceux de Paris, firent ajouter à cette réponse « que c'était sans aucune obligation et qu'ils demeureraient toujours libres d'en opiner, pour le bien de la religion et de l'état, quand l'occasion s'en présenterait. »

III. Les intrigues et les pourparlers continuèrent ; mais il était impossible aux factions de s'entendre. Déjà Mayenne devenait suspect à quelques ligueurs, parce qu'il parlait de trêve ; on répandait le bruit qu'il y avait eu des conférences à ce sujet et Guarinus prêchait publiquement contre le Duc. Un autre prédicateur disait de Henri IV, en chaire, que c'était un *coquin*. C'est qu'alors, en effet, on tenait des conférences à Suresnes pour la paix et pour la conversion du Béarnais. Le pauvre peuple commençait à prendre dégoût de ces déclamations frénétiques qui l'avaient jusque là égaré et il se réjouissait des conférences ; il se portait chaque jour à la rencontre des députés qui revenaient de Suresnes et il criait : — La paix ! la paix ! Maudits soient ceux qui l'empêchent ! — Le parti espagnol était aux abois. Il proposa le mariage de l'Infante avec un prince de la maison de Lorraine, le marquis de Pont ou le duc de Guise ; mais sa partie était perdue. Le 23 juillet, le Légat menaça de se retirer si l'on n'adoptait pas immédiatement l'une des propositions de Feria. Il y eut dispute à ce sujet dans la salle du Tiers ; les députés de Paris et quelques-uns des provinces, Marisy entr'autres, sortirent en disant : « Que ceux qui veulent suivre le Légat y aillent ; mais il s'agit plus du temporel que du spirituel. » Et ils allèrent en conférence près de Mayenne. Cependant comme on ne voulait pas de scission, on envoya une députation au Légat pour le prier de ne pas s'éloigner.

Enfin le 25, la conversion du roi fut connue. Dès lors il était clair pour tous que la lutte était finie. Les députés de Champagne, qui étaient tous sans argent, depuis longtemps, demandèrent la levée des États. On les pria d'attendre au moins jusqu'à la conclusion

de la trêve, qui fut publiée le 1^{er} août à Paris. Le lendemain De Grand et Marisy prenaient congé de l'assemblée.

IV. Depuis ce moment un grand travail de réconciliation et de paix s'opère dans tout le royaume et les ligueurs font successivement leur soumission.

A Chaumont, le peuple se déclara de suite pour Henri IV ; mais les magistrats, qui tous devaient leur élévation aux Guise, ne voulaient rien faire sans le consentement de Mayenne, et celui-ci attendait l'occasion la plus favorable pour traiter avec le roi au nom de toute la province de Champagne. Guise traversa la ville au mois de janvier (1594). Le jeune prince qui avait été arrêté après l'assassinat de son père à Blois, s'était échappé de prison, et, pour la première fois, il visitait Chaumont. On le reçut avec tous les honneurs qui lui étaient dûs. Il y revint au mois de mars ; mais cette fois on l'accueillit avec froideur, le conseil lui avait même demandé de remettre son voyage « pour ne pas donner lieu au peuple de murmurer » et on le pria de détourner ses forces. Lorsqu'on reçut la nouvelle de la reddition de Paris, on écrivit à Bar-sur-Aube et à Troyes, pour savoir l'intention de ces villes et, alors seulement, on se mit en relation avec Dinteville et Nevers ; mais on ne fit rien sans en avoir délibéré avec le clergé et la noblesse. Le 15 avril on chargea l'un des conseillers d'aller trouver Nevers, *avec des oreilles seulement et sans langue*. Il en rapporta des lettres pleines de bienveillance, et, sans plus tarder, malgré les recommandations contraires des Guise, on s'occupa de la rédaction des *articles* qu'on devait présenter au roi comme base de la réconciliation.

Dans les premiers jours de mai, Guyonville et d'autres seigneurs du Bassigny qui avaient pris les armes pour la Ligue, Bar-sur-Aube, Vignory, Nogent et d'autres villes de Champagne firent leur soumission. Enfin, le 4, les députés chargés de porter à Henri IV des propositions de paix au nom des trois ordres du bailliage de Chaumont, de le reconnaître pour roi et de lui prêter serment de fidélité et d'obéissance, quittèrent cette ville. C'étaient pour le clergé M. F. C. Masson, abbé de Morimond ; pour la noblesse M. de Bricon, et pour le tiers-état MM. F. De Grand, lieutenant criminel, le contrôleur Neurien et Etienne Hurel. L'édit de réduction fut signé et scellé

à Saint-Germain-en-Laie. Les députés étaient de retour le 29 et le lendemain ils rendirent compte de leur mission dans une assemblée générale à la suite de laquelle on fit une procession dans toutes les rues de la ville.

V. Voici les principaux articles de cet édit que le parlement a enregistré le 22 juin :

Il n'y aura dans l'étendue du bailliage de Chaumont d'autre culte toléré que celui de la religion catholique et les bénéfices n'y seront conférés qu'à des personnes catholiques et dignes. Les ecclésiastiques et les nobles conservent tous leurs anciens privilèges. Les habitants de Chaumont sont maintenus dans leurs anciens privilèges, franchises et libertés ; ils conservent les octrois et concessions tant de tailles que d'autres deniers qui leur ont été précédemment accordés ; ils continueront à lever annuellement et pendant dix ans treize cent trente-trois écus un tiers sur les tailles de l'élection, pour les fortifications de leur ville. La justice est rétablie telle quelle était avant les troubles et les titulaires conserveront leurs charges sans qu'ils aient besoin d'institutions nouvelles. Pour les offices qui ont été conférés par le duc de Mayenne, les titulaires les conserveront ; mais il leur sera délivré, gratuitement, des titres nouveaux. Le bailli restera capitaine en la ville et il n'y aura pas d'autre gouverneur. Il y aura oubli de tout ce qui a été fait dans le bailliage depuis les troubles : prises d'armes, démolitions, constructions de boulevards, fontes d'artillerie, achats de poudre, levées de deniers, etc., etc. Il ne sera fait aucune recherche pour les exécutions à mort qui ont été ordonnées par autorité de justice ou droit de guerre, ni pour les meurtres occasionnés par les émeutes populaires, directement ou indirectement. Tous arrêts, sentences et jugements donnés contre les émigrés, tant au criminel qu'au civil, seront nuls, sans qu'il puisse être fait aucune recherche ou réclamation relativement aux confiscations, saisies, etc., contre les bénéficiers ou autres, ni contre leurs enfants ou héritiers, et sans qu'il en reste aucune note d'infamie.

Après avoir lu et publié l'édit de réduction en pleine audience, Etienne Perret ordonna qu'il serait également publié à Langres et à Châteauvillain, afin qu'on ne pût prétendre cause d'ignorance, et

il fit injonction aux juges du bailliage qui s'étaient retirés à Langres, où ils rendaient la justice sous la présidence de Guy Le Genevois, de rentrer immédiatement au chef-lieu. Bientôt M. de Brantigny vint, sur l'ordre du roi, reprendre sa charge de bailli et l'ancien ordre de choses se trouva rétabli.

VI. Les chanoines de la collégiale firent aussi leur soumission au mois de mai et ils introduisirent dans leurs offices, au nom de Henri, les prières ordinaires pour le roi ; cependant ils prirent la précaution d'en demander l'absolution à Rome. Noël Facenet était alors doyen. C'était un ligueur réfugié de Langres. Il avait été d'abord recteur des écoles, puis Guillaume Rose l'avait imposé au chapitre en 1592, à la mort de M. de Gondrecourt. Il dut résigner le doyenné en 1597. Quant à Guillaume Rose qui, la veille même de la réduction de Paris, s'efforçait encore de prouver en chaire que le *Béarnais* ne pouvait porter la couronne et qu'il était *bâtard*, Henri IV se contenta de le renvoyer à Senlis. La *Satyre Ménippée*, qui porta à la Ligue le dernier coup, celui du ridicule, l'avait assez maltraité (1). Cependant il se compromit encore lors de la publication de l'édit de Nantes. Il fut obligé de se rétracter et de faire réparation, tête nue, en la grand'chambre, avec ses habits pontificaux, qu'il ne voulut pas quitter. La cour le condamna à cinquante écus d'aumônes envers les prisonniers, avec défense de prêcher d'un an et d'approcher de Senlis pendant ce temps. Il est mort en cette ville en 1602, et il a laissé le siège épiscopal à son neveu (2).

(1) Dans la confession générale des chefs de l'Union, on fait ainsi parler Rose :

O ! ingrat que je suis, j'ay mon maistre blasmé :
J'ay avancé sa mort en preschant la vengeance,
La cruauté, le sang, le pillage en la France.
Bref, en tous mes sermons j'ay tousiours blasphemé,
Sous feinte hypocrisie j'ay caché l'adultère
De l'enfant que j'ay fait à la belle Neuilly,
Lorsqu'en la confessant son premier fruit cueilly.
J'ay presché ton pouvoir, pardonne moy Saint Père.

(2) *Antoine Rose*, fils de Nicolas, prévôt de Chaumont. Il est mort évêque de Clermont en 1644. Les auteurs des *Archives curieuses de l'Histoire de France* disent de Guillaume Rose : « Quel que soit le jugement qu'on porte sur le parti dont Rose fut un des chefs, on ne peut s'empêcher de reconnaître que cet évêque fit alors preuve d'un beau caractère, rehaussé par un grand mérite. Malgré son opposition constante à l'admission d'un roi hérétique, il déclara dans toutes les assemblées de la Ligue qu'il resterait attaché à la loi salique et repousserait toujours l'élection d'un étranger au trône de France,

VII. Le régime dictatorial de la Ligue ayant cessé, les Chaumontais n'eurent plus de relations avec les chefs du mouvement. Cependant le duc de Guise leur écrivit encore de Paris le 23 décembre 1594, pour les prévenir que « *le roi de Navarre* ne voulant pas attendre du pape le jugement auquel les princes avaient remis toutes choses, il allait reprendre la guerre et qu'ils aient plus que jamais les yeux ouverts à leur conservation. » La guerre recommença en effet ; mais la ville de Chaumont resta fidèle à Henri IV et elle n'eut qu'à surveiller les mouvements de M. de Bourbonne qui, retiré dans le château de Coiffy, donnait passage à toutes les bandes de pillards. Il fut un des derniers à faire sa soumission.

La Bourgogne était le théâtre des hostilités, Malgré les traités, deux chefs royalistes, Aussonville et Tremblecourt y poursuivaient les ligueurs au nom du roi. Henri voulait ainsi répondre à la déloyauté des Espagnols qui ne cessaient de fomenter la rébellion. Il avait instruit de sa résolution les échevins de Chaumont, pour qu'ils eussent à faciliter, autant que possible, les opérations de ces chefs de bandes que devait bientôt rejoindre Biron, et, quelques jours après, il leur avait annoncé qu'il irait lui-même commander en personne de ce côté.

En effet, Biron entra en Bourgogne. Beaucoup de villes et de châteaux s'empressèrent de lui présenter leur soumission ; mais il tenait surtout à se rendre maître de Châtillon où commandait, au nom de Mayenne, le baron de Thenissey, dont la tyrannie était redoutée de la Bourgogne et de la Champagne. A l'approche de Biron, Thenissey eut peur ; il vit bien qu'il lui serait impossible de résister ; mais il voulut au moins tirer tout le parti possible de sa position désespérée et il joua de ruse avec les habitants : On va nous assiéger, leur dit-il, préparez-vous à une vigoureuse résistance. On lui répondit que cette résistance était un crime de sa part, puisque lui seul s'opposait depuis un an à la soumission de la ville et qu'il ferait beaucoup mieux de demander une trêve. C'était l'expression de ce vœu qu'il désirait ; il se laissa quelque peu prier et, enfin,

et lorsqu'après la conversion du Roi, les ennemis les plus acharnés de ce prince furent devenus presque tous des courtisans et des flatteurs, Rose s'éloigna de la cour et n'éleva la voix que quand il crut les intérêts de la religion en péril. »

sur la promesse qu'on lui fit d'une somme de vingt mille écus, il céda. Un traité d'armistice pour quatre ans fut rédigé à Paris le 20 février (1595), et signé au château de Châtillon, en présence de M. de Dinteville, par Thenissey et par les députés des villes qui avaient intérêt à cet armistice, Troyes, Chaumont, Bar-sur-Aube, Châteauvillain, Vandœuvres et Mussy. Toutes contribuèrent au paiement de la somme promise, Chaumont pour deux mille trois cents écus qui furent répartis sur quelques villes et bourgs du bailliage. Deux mois après parut l'édit de réduction de Châtillon.

Le 24 mai, Henri IV était sorti de Paris pour venir en Bourgogne. Le 5 juin il battait l'ennemi à Fontaine-Française, et le 9, il écrivait de Dijon, où il était entré sans coup férir, pour demander de l'artillerie aux Chaumontais, promettant de la restituer *sans qu'il y ait scute aucune*. Les hostilités continuèrent en Franche-Comté, pendant que la ville de Chaumont poursuivait la délivrance de plusieurs de ses habitants qui étaient restés prisonniers, notamment à Grancey.

En 1596, les villes durent encore donner de l'argent au roi pour le mettre à même de continuer la guerre. Le 21 mai, il députait vers les Chaumontais son conseiller d'état Damours, « pour leur représenter au vrai l'état des affaires et leur demander, comme aux habitants des autres bonnes villes, d'assister le roi de leurs moiens, les assurant qu'avec le peu qu'ils donneront, ils pourvoiront à la conservation du reste de leur fortune et de leurs libertés. » La ville fit le possible pour répondre à cette gracieuse demande, et, cependant, elle avait en ce moment même à supporter des dépenses extraordinaires occasionnées par le passage de l'ambassadeur-évêque Du Perron, qui se reposa trois jours à Chaumont. Au mois d'août, il y eut trêve entre la Franche-Comté et le pays de Chaumont. Henri ayant appris que le cardinal d'Autriche avait autorisé le comte de Champlitte à signer cette trêve, s'était empressé d'en informer les Chaumontais : « Concluez promptement, leur écrivait-il d'Amiens, ce sera une occasion pour ceux de la noblesse de votre pays, de quitter leurs maisons pour venir nous trouver. »

VIII. Les hostilités ne cessèrent qu'en 1598, après la paix de Vervins. La ville de Chaumont, qui venait d'être encore éprouvée

par la peste, suite inévitable des guerres de cette époque, entoura la publication de cette paix de grandes démonstrations de joie.

La guerre civile avait duré quarante ans. Les écarts de l'esprit humain étaient inévitables dans le choc des passions qui agitaient alors le peuple. Si, en apparence, il n'est rien résulté de bon pour la société de cette longue et terrible crise, c'est que les idées nouvelles étaient encore trop confuses pour triompher ; mais elles sont désormais acquises à la civilisation, elles vont se développer et nous les verrons bientôt rentrer dans la lutte plus grandes et plus fortes.



CHAUMONT, (H^{te} Marne.)



M. de V. del.

Imp. Villain, à Paris

ANCIENNE PORTE SAINT-MICHEL.

LIVRE QUATRIÈME.

Les diverses Administrations, le Clergé et les Établissements
d'utilité publique pendant les XVII^e et XVIII^e siècles.

CHAPITRE PREMIER.

LE DOMAINE ET LE BAILLIAGE (1598—1789).

I. Pendant la période dans laquelle nous entrons, période où la monarchie envahit tout et s'élève au dernier degré de puissance, les annales chaumontaises n'offrent plus le haut intérêt historique qu'on y trouve dans le XVI^e siècle. Chaumont n'est qu'un des mille rayons de la ruche où tout est réglé, ordonné et exécuté suivant une loi suprême : la volonté du monarque. Nous sommes donc forcé de reprendre les anciennes divisions de notre récit qui, autrement, manquerait d'unité. Nous suivrons séparément ici l'histoire du domaine et du bailliage, celle de la commune et celle de l'église; dans le livre suivant, nous grouperons les divers événements, les faits locaux de quelque intérêt que nous croirons devoir signaler pendant les quatre règnes de l'absolutisme.

II. Le régime domanial avait reçu de graves atteintes à Chaumont. Cependant les droits et profits résultant de la *haute-justice* étaient restés intacts. Le droit de *bourgeoisie* produisait annuellement soixante-cinq livres environ : on sait que la charte fixait la cote personnelle de chaque bourgeois, ayant maison, à six deniers;

mais l'usage s'était établi de payer un sol, et on comptait dans la ville et les faubourgs de douze cent cinquante à treize cents feux. Les droits de *corvées* et de *charrois* avaient cessé d'être exigés depuis plusieurs siècles. Celui de *cri public*, qui n'était pas clairement compris dans la charte, était devenu propriété communale : la ville faisait faire le cri par son tambour-major qui exigeait un sol pour chaque publication. Le *charnage* ne se percevait plus selon les prescriptions de la charte : on exigeait deux bichets de froment de chaque laboureur cultivant quatre-vingt-dix journaux de terre, aux trois saisons, et des autres dans la même proportion. Ce droit était relâssé à long bail. Les droits de *mesurage* et de *minage* étaient contestés par les habitants qui s'en prétendaient exempts aux termes de l'article III de leur charte et ils avaient toujours refusé de les payer. Le roi ayant créé au XVI^e siècle un office de mesureur avec droit de quatre deniers par bichet de blé et deux pour tous autres grains, la ville l'acheta en 1622. Mêmes contestations relativement aux droits de *hallage*, *vente*, *étalage*, *péage* et *rouage*. Le tiers de ces droits appartenait aux habitants à titre patrimonial ; ils achetèrent du seigneur les deux autres tiers, au commencement du XVII^e siècle et supprimèrent le tout ; bien plus, en 1662, ils démolirent la vieille halle, qui était bâtie sur la place publique. Le seigneur avait encore le droit exclusif de *pêche* dans la *Suize*, sur le *finage* de Chaumont, et dans la Marne, depuis les Quatre-Moulins jusqu'au confluent de la *Suize*. Enfin, il percevait des *cens* sur toutes les maisons qui touchaient aux fortifications de l'ancien château ; sur les prés de la contrée dite du *Cours de l'Étang*, au pied du donjon, et sur la contrée de *Chaumont-le-Bois*, dont la ville avait fait l'acquisition vers le milieu du XVI^e siècle, pour la défricher.

III. Le domaine de Chaumont a été plusieurs fois aliéné. Il fit d'abord partie du douaire de Marie Stuart, veuve de François II (1560). Détaché une seconde fois du domaine royal en 1646, on l'adjudgea à un bourgeois de Paris, Jérôme Amant ; mais on le reprit en la même année et il fut revendu, moyennant vingt-huit mille livres au maréchal de L'Hôpital. Réuni de nouveau à la couronne, en 1660, on l'adjudgea à la maréchale de L'Hôpital, Fran-

çoise Mignot, moyennant cent dix mille livres, puis les créanciers de la maréchale le remirent en vente et il tomba entre les mains de la duchesse d'Elbœuf, qui le légua en mourant à son neveu Charles de Lorraine, prince de Commercy (1679). Enfin, le duc d'Orléans l'acheta, le 16 juillet 1699, des créanciers de la famille de Lorraine, moyennant cent trente-huit mille livres et soixante-dix-sept mille livres de supplément.

Les temps sont bien changés : la redoutable tour rouge n'est plus que le centre d'une exploitation financière par laquelle des cadets de famille essaient de faire fortune. On voit même le fief royal tomber entre les mains d'un bourgeois. Il est vrai que la noblesse en eut honte et qu'on s'empressa de retirer la bannière féodale de Chaumont des mains du roturier ; mais M. le duc d'Orléans ne la releva que pour en faire un sac à procès. En effet, à peine fut-il maître de ce domaine, qu'il chercha les moyens d'en retirer le plus de profit possible, en rappelant des droits depuis longtemps oubliés. Les prétentions de Monseigneur furent portées au conseil. Un premier arrêt lui donna raison, puis un second, puis un troisième. La ville protesta ; il y eut mémoire sur mémoire. On n'osait pas écrire ce qu'on disait tout haut : que le duc n'avait obtenu ces arrêts que parce qu'il était premier prince du sang, que c'était complaisance et non justice ; mais on se vengeait sur l'intendant : un homme ignorant, disait-on, un fourbe, un fripon, et on ajoutait comme par adoucissement : qui compromet bien maladroitement le nom du prince et surprend sa bonne foi. L'affaire fut très longue. Le seigneur engagiste voulait percevoir le droit de *mesurage* que les habitants n'avaient jamais payé ; il revenait sur le *hallage* que la ville avait acheté et supprimé ; il avait la prétention d'établir un *poids public*, tandis que de tous temps, et aux termes de la charte, les Chaumontais avaient eu dans leurs maisons des poids et des balances ; d'ailleurs, le roi ayant établi dans les villes, au commencement du XVII^e siècle, un office de *poiseur*, pour les forains, la commune en avait fait acquisition. Il voulait même contester à la ville la propriété du bois du Fays qui, vendu en 1604, avec d'autres forêts domaniales, pour payer les dettes de la couronne, avait été acheté au nom des habitants moyennant six cents livres et un cens annuel de dix livres : c'était donc bien

une propriété communale. Il y eut enfin transaction en 1756, et moyennant quelque argent les choses restèrent dans leur ancien état.

Le seigneur était tenu de réparer et d'entretenir à ses frais tous les bâtiments du Palais-Royal et la chapelle qui en dépendait. Cependant, en 1773, un arrêt du conseil mit à la charge des villes l'entretien des palais de justice et des prisons ; le domaine devait venir en aide aux localités qui ne seraient pas en état de supporter cette nouvelle charge. Or, on sait que de tous temps à Chaumont la justice a siégé dans les bâtiments de l'ancien donjon seigneurial. Ils étaient alors en très mauvais état et la ville ne les prit à sa charge qu'après arrangement avec le duc d'Orléans qui paya pour trois mille livres de réparations. Quelques années plus tard, on fut encore obligé de solliciter l'aide promise par le roi, car tout était délabré dans le palais, tout manquait dans les prisons, jusqu'à l'air, et chaque année les prisonniers y étaient décimés par les maladies contagieuses.

IV. Au commencement du XVI^e siècle, le corps judiciaire à Chaumont était composé du bailli, personnage de haute noblesse ; de trente officiers, qu'entourait une grande réputation de science ; de huit procureurs très experts, près desquels s'étaient établis d'habiles jurisconsultes. En 1551, on créa encore dans cette ville un présidial, avec même ressort que le bailliage. Il était composé de sept conseillers et d'un greffier. Il y avait au palais quatre jours d'audience par semaine, deux pour le bailliage, le mercredi et le vendredi, et deux pour le présidial, le mardi et le jeudi. Les huissiers étaient nombreux près des deux juridictions et une bonne partie de la maréchaussée de Champagne résidait à Chaumont. Dans cette revue des habitués du palais, n'oublions pas celui dont l'office s'exerçait principalement dans la salle des tortures et sur la place publique : le *bourreau*. L'exécuteur des hautes et basses œuvres de Chaumont était un personnage important qui, à l'exemple du seigneur et de l'église, levait la dime sur le peuple. Un historien de Paris cite, comme fort singulier, le privilège dont jouissait le bourreau de cette ville de prélever un droit sur les herbages et les légumes verts qu'on apportait au marché. Le *tourmenteur* de

Chaumont dimait toutes les denrées et marchandises que les forains exposaient en vente dans cette ville, et les jours où il dressait son échafaud il prélevait le double qu'aux jours ordinaires. Ce droit était coutumier, depuis un temps immémorial quand, à la suite de quelques difficultés, il a été régularisé, en 1739, par la publication d'un tarif officiel.

V. Mais le bailliage de Chaumont perdit beaucoup de son importance dans les deux siècles suivants, par les nombreux démembrements qui en furent faits. La chambre des trésoriers et du domaine, instituée à Châlons, sous Charles IX, lui enleva tous les procès domaniaux. Henri II détacha du ressort la châtellenie de Rosnay, qu'il érigea en duché-pairie, et la baronnie de Joinville dont il fit une principauté. Charles IX en détacha la châtellenie de Gondrecourt et les appels de Laferté ; Henri III, trente-deux bourgs et villages, par l'érection de la châtellenie de Piney et Commercy en duché-pairie ; enfin, Henri IV en détacha dix-huit autres par l'érection de la châtellenie de Beaufort et Soullaines en duché-pairie, en faveur de Charles-François Montmorency-Luxembourg. Mais c'est en 1640 qu'eut lieu le grand démembrement, lors de l'établissement du bailliage de Langres, auquel on donna les prévôtés de Nogent, Coiffy, Villiers-le-Pautel, Passavant, Bourbonne, Montigny-le-Roi, avec les mairies de Bonnecourt et Serqueux, en tout environ cinquante bourgs et villages du bailliage de Chaumont. Il y avait près d'un siècle que les Langrois sollicitaient cette faveur. Sous Henri III, à l'époque de la Ligue, les Chaumontais avaient été assez puissants pour faire échouer les prétentions de leurs voisins : mais sous Louis XIII, ils représentèrent en vain que ce serait édicter la ruine de l'industrie chaumontaise, prospère jusque-là, grâce à l'affluence des étrangers que les diverses juridictions attiraient dans la ville ; que Chaumont, resserré entre la Bourgogne, pays d'états où les aides n'avaient pas cours, et les provinces étrangères de Lorraine et de Comté, où les droits de douane étaient exorbitants, ne pouvait entreprendre aucun commerce ; que le territoire était naturellement pauvre : le roi avait besoin d'argent et il maintint cette fois l'édit d'érection, « pour faire sentir à la ville de Langres, est-il dit dans les considérants, les effets de notre bienveillance et tirer

d'elle, par ce moyen, quelques secours pour le maintien des armées que nous sommes obligé d'entretenir. » Enfin, en 1703, les châtellenies de Châteauvillain et de Laferté furent encore érigées en duché-pairie, en faveur du comte de Toulouse ; de sorte qu'à la fin du XVIII^e siècle, le ressort de Chaumont ne comptait plus que deux cent soixante paroisses, quand les habitants de Vassy et de Bar-sur-Aube demandèrent encore la création de deux nouveaux bailliages pour leurs villes. La Révolution ne laissa pas au roi le temps de prononcer sur leurs requêtes (1).

VI. Nous savons déjà que la charge de bailli n'était plus guère qu'honorifique et que, pendant le XVI^e siècle, les baillis de Chaumont sont restés étrangers au mouvement politique. M. de Brantigny, que Henri IV avait rappelé en chassant Guyonvelle, le bailli révolutionnaire, donna sa démission au mois de janvier 1595. Alors M. Louis de Clermont-d'Amboise, marquis de Reynel, reprit le siège que plusieurs de ses ancêtres avaient déjà occupé, et cette illustre famille le conserva pendant près de deux siècles.

Les Chaumontais s'empressèrent d'envoyer au nouveau bailli un muid de vin de Bourgogne, et quand il vint à Chaumont avec la marquise, on leur offrit encore de l'hypocras et des confitures. Mais la réception de M. de Nevers, gouverneur de Champagne, le 23 juin 1599, fut encore plus brillante : on fit feu, à l'approche du duc, de toute l'artillerie de la ville, des mousquets et arquebuses à croc ; tous les habitants en armes et précédés d'une bannière de taffetas, aux couleurs blanche, jaune et noire, allèrent au-devant de lui ; on le complimenta et on le conduisit à son hôtel, en traversant les rues tendues partout de draperies armoriées. A l'entrée de l'hôtel et à la porte de la ville on avait placé trois grands écussons aux armes du roi, de Nevers et de la ville. On avait aussi offert au duc et aux personnages de sa suite les vins d'honneur et des confitures.

(1) Il y avait alors au bailliage et siège présidial : un grand bailli, deux présidents, un lieutenant-général, un lieutenant criminel, un lieutenant général de police, un assesseur, un conseiller garde des sceaux, un doyen des conseillers, plusieurs conseillers ordinaires, deux avocats du roi, un procureur du roi, deux substitués, un certificateur des criées, un greffier en chef, plusieurs huissiers, dix procureurs et sept notaires. — Il y avait à la maîtrise des eaux et forêts : un maître particulier, un lieutenant, un garde-marteau, un procureur du roi, un greffier, un receveur, deux arpenteurs, un garde général et un huissier.

Les Chaumontais sont restés fidèles à cet ancien usage jusqu'au XVIII^e siècle.

Le marquis de Reynel, qui était en même temps gouverneur de Chaumont et de Vitry, fut tué en combattant le 3 novembre 1615. Il eut pour successeur son fils *Louis II*, qui avait été élevé avec le jeune roi. Pendant les troubles du règne de Louis XIII et de la minorité de Louis XIV, ce bailli a souvent résidé à Chaumont et nous verrons qu'il a toujours été rempli de dévouement pour ses concitoyens. Son fils aîné, Bernard, capitaine de cavalerie au régiment Magalotti, fut tué au siège de Lamothe ; le second *Clériardus*, d'abord chevalier de Malte, ayant alors pris le métier des armes, fut pourvu de la charge de bailli de Chaumont, du vivant même de son père. Il fut tué en 1656 au siège de Valenciennes où il commandait sous les ordres du maréchal de Laferté. Jean, un autre frère, capitaine d'infanterie, périt au siège de Chauny. Lorsque Louis II mourut en 1672, il lui restait encore trois fils. Le premier *Louis III*, bailli et gouverneur de Chaumont, mourut comme ses aînés, l'épée à la main : il fut tué d'un coup de canon au siège de Cambrai (1677). *Louis IV*, son successeur, mourut de la petite vérole à Liège le 17 juin 1702, quatre mois après son oncle, le chevalier de Reynel, dernier fils de Louis II, qui après avoir brillé, dans sa jeunesse, à côté des plus grands capitaines, vivait, depuis vingt-trois ans, dans les exercices de la pénitence, chez les Minimes de Bracancourt. Le titre de bailli, qui n'obligeait à aucune fonction, fut donné, après vacance, au fils posthume de Louis IV, *Jean-Baptiste-Louis*, qui épousa la fille du fameux Berwick, bâtard de Jacques II, roi d'Angleterre, devint marquis de Montglas, comte de Chiverny, etc. Il réunit encore le titre de grand bailli de Provins à celui de bailli de Chaumont et mourut le 18 septembre 1761, laissant un fils, *Jean-Baptiste-Charles-François*, le dernier bailli du nom de Clermont d'Amboise. En 1768, M. *Gédéon-Claude Petit Delavaux*, baron de Monteaux, était le premier officier du bailliage ; après lui ce fut M. Galiot-Jean-Marie de Mandat, chevalier, baron de Nully, qui présida les trois ordres à Chaumont, en 1789, et que la révolution destitua.

CHAPITRE II.

LA COMMUNE (1598—1789).

I. Nous ne pourrions dire exactement quelle était la population de la ville de Chaumont au commencement du XVII^e siècle. Si nous comparons le chiffre des artisans de chaque métier à cette époque, avec celui que nous avons avant les guerres religieuses, nous trouvons qu'il a sensiblement diminué. La même différence se remarque dans le chiffre des naissances et des décès. Toutefois, cette population, qui diminuera encore par suite des démembrements du bailliage, comme l'avait bien prévu le corps municipal, était alors trop à l'étroit dans l'enceinte des fortifications, puisque le prévôt trouva bon d'adresser à la mairie un discours pour lui prouver l'utilité de l'agrandissement de la ville. Ce projet fut approuvé par les habitants ; mais, c'était sous Louis XIII, les guerres qui survinrent ne permirent pas de le mettre à exécution.

II. On sait que l'administration communale s'était érigée en *Mairie* pendant la Ligue. Il n'y avait rien d'explicite à ce sujet dans l'édit de réduction. Après la paix, les habitants jugèrent le moment favorable pour faire donner à cet acte révolutionnaire la sanction du roi, qui appelait encore Chaumont, *sa bonne ville*, et qui venait par une nouvelle charte d'en confirmer tous les privilèges (1600). Ils présentèrent donc une requête et, malgré l'opposition des officiers du bailliage, Henri IV, par lettres patentes du mois de mars 1604, enregistrées au parlement le 29, donna à l'agent de la commune de Chaumont le titre de *Maire* « pour en jouir aux mêmes honneurs, prérogatives, prééminences et dignités que les maires des autres villes, comme aussi aux échevins, conseillers et autres officiers, pendant la durée de leurs fonctions, sans qu'aucun d'eux puisse en être empêché. » Le 26 juillet intervint un arrêt

qui régla l'exécution de ces lettres, et il fut enregistré au bailliage le 19 août, après de longs débats pour les prééminences avec les diverses juridictions.

Voici l'ordre établi : Il y avait, le premier janvier de chaque année, une assemblée générale des habitants, en la chambre de ville, en présence du lieutenant général qui présidait et de l'avocat du roi. Les états et métiers étaient convoqués selon leur ordre. L'assemblée faisait élection d'un maire, qui ne pouvait être continué plus de deux ans, sans cause légitime, de quatre échevins et de douze conseillers qui se renouvelaient par moitié tous les ans. Les conseillers étaient rééligibles ; mais on devait les choisir de préférence parmi les anciens maires. On pouvait, dans cette assemblée générale, délibérer sur toutes les affaires concernant la commune. Le maire et les échevins prêtaient serment entre les mains du bailli ou de son lieutenant, les conseillers entre les mains du maire. Pour les affaires ordinaires, les conseillers s'assemblaient en la chambre de ville le jeudi et le dimanche ; le lieutenant-général et l'avocat du roi pouvaient assister aux délibérations si bon leur semblait, et, quand il y avait des séances extraordinaires, on devait les prévenir. Le lieutenant-général avait un siège placé derrière un grand bureau où se tenaient le maire et les échevins ; à droite était l'avocat du roi, à gauche les conseillers. Les votes étaient recueillis par le maire et en son absence par le premier échevin. On pouvait appeler au conseil dans les affaires importantes plusieurs notables. La mairie avait un greffier, un procureur et deux bedeaux auxquels le maire faisait prêter serment. Le greffier tenait registre des délibérations. Quand il arrivait des paquets à l'adresse du maire, de la part du roi ou du gouverneur de la province, on en prévenait le lieutenant-général et l'avocat du roi, pour en faire l'ouverture en leur présence, et s'ils ne venaient pas on passait outre. Dans les fêtes et processions publiques, la mairie se plaçait à gauche du lieutenant-général et si elle rencontrait les officiers de justice, elle devait leur céder le pas.

Le premier acte de la nouvelle administration fut de placer solennellement sur la façade de la maison de ville le buste de Henri IV.

III. Louis XIII, lors de son sacre (1), confirma tous les privilèges de Chaumont, *en considération de la fidélité de cette ville*, et au mois de mai de l'année suivante, il renouvela cette confirmation, en ajoutant aux anciens droits des habitants celui du *port d'armes de chasse*.

Cependant, il y avait rivalité entre le bailliage et la commune. Il paraissait monstrueux aux gens du roi, qui siégeaient sur les fleurs de lys, de voir au même rang qu'eux dans les cérémonies publiques de simples artisans ; ils reprochaient à l'assemblée communale son antipathie pour les nobles et les bourgeois, et s'efforçaient de restreindre autant que possible l'autorité des nouveaux fonctionnaires. La mairie de son côté, reprochait aux officiers du bailliage des prétentions orgueilleuses et, tout en luttant courageusement contre les envahissements, elle revendiquait la police qu'elle disait faite « seulement à la vexation, foule et oppression du peuple ; » elle voulait que cette partie de l'administration fût confiée à un comité, auquel chaque quartier députerait un de ses membres et qui s'assemblerait à la maison commune pour faire les réglemens et juger les contraventions. De sorte que la population se trouvait divisée en deux camps.

L'échevin Bézot, dont le mandat fut renouvelé pendant quinze ans au conseil de la commune, était le chef du parti populaire, et le prévôt Gilles Delestre, seigneur de Riocourt (2), dirigeait le parti aristocratique, auquel appartenaient tous les nobles et le clergé de la collégiale. Deux fois Delestre parvint à se faire nommer maire ; mais deux fois aussi il fut repoussé à la réélection. Il a exprimé son mécontentement dans un mémoire où il attribue la hardiesse des habitants à sa *débonnairété*, et son impopularité toujours croissante à l'influence seule de Bézot. Ce *factum* est fort curieux ; il brille surtout par l'érudition classique : tous les auteurs de l'antiquité, grecs et latins, poètes et prosateurs, y sont mis à contribution, et le savant prévôt ne conclut à rien moins qu'à l'annihilation complète de l'autorité de la mairie.

(1) Lettres patentes données à Reims au mois d'octobre 1610.

(2) Il était prévôt depuis l'avènement de Louis XIII et Louis Bézot était substitut du procureur du roi en la prévôté. Delestre demandait la destitution de son collègue qui travaillait, disait-il, contre les intérêts du roi son maître.

Les assemblées générales des habitants déplaisaient surtout à l'aristocratie qui y obtenait rarement la majorité, et le prévôt ne cessait de les troubler par ses plaintes et ses récriminations. Son but était de les faire passer pour dangereuses. Enfin, on parvint à les dénaturer complètement en 1620 : le roi ordonna qu'à l'avenir ces assemblées ne seraient plus composées que de huit bourgeois de chaque quartier, en tout soixante-quatre, réunis aux officiers du bailliage et du corps de ville. C'était la suppression du vote direct ; on voulait par là empêcher *la populace*, comme disaient les gens notables, de l'emporter sur les principaux de la ville et laisser l'administration entre les mains de ces derniers. La population protesta et, quatre ans après, le roi lui accorda, pour l'apaiser, un semblant de concession : il ordonna qu'aucun des officiers du bailliage, autre que le lieutenant-général, l'avocat du roi et le prévôt, n'aurait voix délibérative ni même séance, à moins qu'il ne fût député de son quartier. Il y avait dans la salle des assemblées un banc pour chaque quartier et on recueillait les voix par bancs. Cependant, les intrigues et les cabales continuèrent, au dire des gens du roi, même après l'épuration, et bientôt (1630) une nouvelle ordonnance statua que les suffrages seraient donnés par bulletins, qui seraient déposés publiquement sur le bureau, pour être ensuite ouverts en pleine assemblée. On voit que de tous temps la réaction a été féconde en inventions pour empêcher la vérité de se faire jour. Le roi défendit en même temps de faire *brigues, pratiques* ou *monopoles* pour arriver aux charges, et il recommanda aux habitants de vivre tous ensemble en bonne union. Mais cette union ne pouvait plus exister : comment concilier des pratiques aristocratiques avec des mœurs et des institutions démocratiques ?

IV. L'un des défenseurs les plus ardents et les plus dévoués des libertés populaires, à cette époque, fut le maire Paillot que, dans toutes les occasions, l'aristocratie a poursuivi de sa haine, malgré les immenses services qu'il a rendus à la ville dans des temps de guerre et de peste où personne ne voulait des fonctions municipales.

V. La mairie resta ainsi constituée jusqu'à la fin du XVII^e siècle,

époque à laquelle le gouvernement, pour subvenir aux fastueuses prodigalités de Louis XIV, fit commerce de tous les offices communaux comme de beaucoup d'autres ; seulement en 1661, on appela à faire partie du conseil, sans qu'ils eussent besoin d'être élus, les six derniers maires. Il n'y eut plus de difficultés sérieuses entre les habitants, dont les libertés étaient à peu près anéanties, et les officiers du roi, qu'en 1684, à propos du dépouillement des bulletins dans une assemblée générale. Louis XIV fut obligé d'imposer silence aux deux partis.

La maison de ville avait été restaurée pour l'installation de la mairie royale et les archives avaient été mises en ordre par un *bonhomme* qui eut six livres de sucre pour récompense. La ville avait un greffier et, pour bas officiers, deux huissiers portant le bâton d'ébène fleurdelysé, deux huissiers des pauvres ou *chasse-gueux*, quatre tambours et fifres, deux forestiers, deux sentinelles de nuit pour le clocher, et trois portiers. Ces bas officiers étaient tous vêtus uniformément et coiffés de chapeaux bordés d'argent. Ils portaient habits et vestes bleus doublés de rouge, avec parements et culottes d'écarlate ; dans les grandes cérémonies, ils avaient le manteau bleu et rouge aux armes de la ville. On leur donnait, pour l'entretien de cette livrée, une certaine somme outre leurs gages. Ils recevaient encore *pour boire* au jour de l'an, à carnaval, le jour de carême prenant, à Pâques et aux autres bonnes fêtes. Les portiers avaient aussi le droit d'établir des jeux de quilles et des blanques sur les murailles huit jours avant la Saint-Jean-Baptiste, fête de la ville.

Le cérémonial du jour de l'an était ainsi réglé : on adressait un compliment au gouverneur de la province et au bailli. On offrait à ce dernier, comme gouverneur de la ville, huit livres de confitures sèches. On donnait au maire quatre pains de sucre de trois livres et deux à chacun des échevins ; deux à l'avocat et au procureur de la ville ; quatre au lieutenant-général ; deux à chacun des présidents, aux lieutenants criminel et particulier, à l'avocat et au procureur du roi, au substitut et au greffier ; deux aux président et procureur de l'élection ; deux au doyen et deux aux sœurs de l'hôpital.

La mairie assistait en corps aux cérémonies publiques. Elle était toujours précédée de ses huissiers et suivie des autres bas

officiers. Quand un grand personnage mourait dans la ville ou aux environs, on faisait porter au convoi funèbre des torches avec des écussons aux armes de la ville. En 1660, au mois de septembre, mourut le maire Labbe, en revenant de Paris, où il avait été député pour les affaires de la communauté. Le conseil régla la pompe de ses funérailles d'après les anciens usages et il ordonna qu'à l'avenir, dans pareille circonstance, le même cérémonial serait observé. On sonna toutes les cloches le jour du décès et deux échevins allèrent prier les officiers du roi d'assister au convoi. Le jour de l'enterrement, les officiers municipaux et ceux de tous les quartiers se réunirent à la maison de ville, à huit heures et demie du matin, et ils allèrent de là à l'hôtel mortuaire où se trouvaient déjà les gens de justice. Les arquebusiers se tenaient silencieusement rangés à la porte, en habits noirs et les armes trainantes, le drapeau et les tambours en deuil. La façade de l'hôtel était tendue de noir avec les armes de la ville et du défunt en écusson de deuil. La porte de la maison de ville avait la même tenture. Dans la marche du cortège funèbre, les douze grosses torches de la mairie, garnies d'écussons, étaient portées par douze sergents de quartier en deuil et l'épée au côté. Ils précédaient le corps qui était porté par deux forestiers et deux portiers en livrée. Les deux huissiers suivaient en habits noirs avec le manteau aux couleurs de la ville, la pointe de leurs bâtons en bas. Les officiers du roi tenaient la droite, conduisant le deuil; le corps de la ville la gauche. L'église était tendue de noir; les cierges portaient les armes de la ville; à droite et à gauche du cercueil étaient deux bénitiers pour que les deux corps pussent jeter séparément de l'eau bénite. Le bailliage prit le côté droit de l'autel, la ville le côté gauche. On chanta les vigiles et trois messes en grande cérémonie; à l'offrande, il y eut une patène de chaque côté avec une coupe pour recevoir l'argent et les deux corps allèrent offrir séparément, mais du même pas. Pour l'enterrement, on marcha dans le même ordre. Lorsque le corps fut inhumé, les arquebusiers firent une décharge à la porte de l'église, les tambours battirent et la haie se forma depuis le portail jusqu'à la maison de ville où se rendit le corps municipal. Les officiers du roi reconduisirent les parents du défunt à son hôtel. Quelques jours après, on fit un service en observant le même cérémonial; seulement il y eut

au milieu du chœur une chapelle ardente avec les armes de la ville et celles du défunt aux quatre coins. Le greffier alla à l'offrande suivi des huissiers de ville qui présentèrent, suivant l'ancien usage local, le pain et le vin. Quand un ancien maire décédait, on sonnait de même toutes les cloches ; la ville envoyait six torches armoriées, deux cierges pour l'autel et deux pour le banc des reliques. Après l'inhumation, la mairie faisait faire un service solennel auquel elle assistait en corps.

VI. En 1690, le roi créa dans chaque ville un office de *procureur du roi et de la ville* et un office de *greffier*. A Chaumont, ils furent achetés par des bourgeois de la ville. Deux ans après il créa les *maires perpétuels* à titre d'office. Le pouvoir royal envahissait tout. M. De Pons, chevalier d'honneur au bailliage, fut alors pourvu de la mairie de Chaumont et il prêta serment au parlement. Les anciens maires cessaient de faire partie du conseil. On mit ensuite en vente, successivement, des offices d'*assesseurs de maire*, en remplacement des échevins, de *receveur des deniers patrimoniaux*, de *lieutenant général de police*, de *conseillers assesseurs du roi* au nombre de deux, de *lieutenant de maire*, de *contrôleur du greffe et commissaire aux revues et logements militaires*, de *conseiller garde et dépositaire des archives*, de *concierge et gardien des meubles*. Que restait-il donc, après toutes ces innovations, de l'ancienne liberté communale ? Rien. Les charges d'officiers de la milice bourgeoise furent même pendant quelque temps mises en vente. Le désordre le plus grand régnait dans l'administration et les vieilles divisions étaient devenues plus profondes que jamais : les habitants ne portaient aucun respect aux magistrats et ceux-ci n'avaient d'autres soucis que d'obéir aux ordres de la cour. Déjà le conseil avait été sollicité d'acheter tous ces offices et de les réunir au corps municipal ; mais on n'avait pas d'argent. Cependant, en 1706, les officiers du roi ayant manifesté le désir d'en faire l'acquisition et de les réunir à leur corps, pour se rendre plus complètement maîtres de la ville, le vieil esprit de la cité se réveilla ; le maire, sur les instances de ses concitoyens, partit pour Paris afin de déjouer cette intrigue ; la ville emprunta ; elle acheta tous les offices et les revendit. Nous n'en donnerons pas la liste, car on se

perd dans ce dédale de fonctions nouvelles, *diennes*, *mitriennes*, *triennes*, *alternatives*, etc., et l'on éprouve du dégoût à rechercher tous ces honteux marchés, sur lesquels on revenait suivant les caprices ou les besoins de la cour.

VII. Le maire perpétuel, M. De Pons, et son fils qui avait été pourvu de la lieutenance de maire, ayant donné leur démission l'année suivante, le roi supprima ces offices et fit publier la mise en vente des charges de *maire alternatif* et *maire alternatif mitrien* de Chaumont. Les habitants ne pouvaient pas continuer une lutte qui aurait ruiné la communauté. Les officiers de justice furent donc libres d'acquiescer les deux nouveaux offices ; ils les réunirent à leur corps, en restèrent maîtres pendant dix ans et désignèrent chaque année, à la pluralité des voix, ceux d'entre eux qui en seraient pourvus. C'est ce qu'on appelle la période des *maires associés*. Les habitants ne prenaient plus même la peine d'assister aux assemblées générales.

VIII. Cependant le roi, instruit de la déplorable situation de la ville de Chaumont, sous un tel régime administratif, rétablit les anciens usages en 1717, et une assemblée générale des habitants nomma un maire pour deux ans, M. Fagotin d'Outremont, deux échevins pour trois ans, un échevin pour un an, six conseillers pour deux ans, six autres pour un an et un greffier. Parmi les élus, il n'y eut pas un seul officier du bailliage. Comme ils tenaient à reprendre le pouvoir parce qu'ils craignaient que la nouvelle mairie, qui avait trouvé l'administration dans le plus grand désordre, ne leur demandât des comptes, ils ne cessèrent de s'agiter pour se rendre maîtres des élections ; mais l'échevin Cadié sut déjouer toutes leurs intrigues.

IX. Le nouvel ordre de choses ne dura pas vingt ans. En 1736, les offices municipaux de Chaumont furent de nouveau mis en vente et le duc d'Orléans, engagiste du domaine, en fit l'acquisition. Toutefois il respecta le droit électoral des habitants, se réservant seulement de donner aux élus les lettres de provision. Les assemblées générales d'alors ne pouvaient pas être comparées

à celles des siècles passés ; et cependant elles portaient encore ombrage à l'aristocratie urbaine. Dans l'espace de moins de vingt ans (1737-1754), nous les trouvons soumises à trois règlements différents, tous sollicités par les officiers du roi et à l'insu du conseil de ville, dans le but de resserrer toujours d'avantage le cercle des libertés communales. Enfin, les habitants voyant l'élément populaire complètement exclu des assemblées, se plainquirent hautement de ce que les anciens usages, les droits même de la cité, étaient à la merci de quelques ambitieux. Le conseil chargea M. Cadié, alors maire, de proposer un règlement nouveau ; mais le digne magistrat eut tout d'abord à lutter contre les prétentions de la noblesse, qui voulait être un corps à part dans la communauté, et son dévouement se brisa contre cet obstacle : le roi le destitua ainsi que les échevins et même le greffier, en les menaçant de punitions exemplaires s'ils se mêlaient encore des affaires de la ville.

Enfin, en 1764, les assemblées générales furent définitivement supprimées et l'on institua les notables, au nombre de quatorze dont deux seulement étaient élus par les artisans. On voit que l'aristocratie s'était réservée une belle part des suffrages dans ce nouveau corps électoral.

X. Le duc d'Orléans avait encore le droit de provision ; mais bientôt le gouvernement le lui retira (1771). On créa de nouveaux offices qui devaient être réunis aux corps de ville. La commune n'était pas riche ; elle offrit vingt-cinq mille livres de ces offices et on la taxa à trente mille, qu'elle fut obligée d'emprunter. Alors fut rédigé le dernier règlement municipal (1775) qui n'admettait plus parmi les notables qu'un député du corps si nombreux des artisans. Nous avons hâte de sortir de toutes ces révolutions administratives, et nous n'analyserons pas cette loi nouvelle qui, du reste, n'a jamais été fidèlement observée. Sous le prétexte de prévenir toute difficulté, le roi s'était réservé la première nomination de tous les officiers municipaux et celle même des notables. Il nomma maire M. Jean-François de Pons, ancien capitaine d'infanterie, et, toujours sous le même prétexte, il le continua dans cette charge jusqu'à la révolution, au mépris de la loi, malgré l'opposition de la bourgeoisie et des artisans.

XI. Nous avons négligé, à dessein, de parler du gouvernement militaire, l'histoire de la formation du corps de ville étant assez compliquée d'elle-même ; mais la commune avait obtenu à ce sujet, malgré l'opposition systématique des officiers de justice, la confirmation de ses anciens privilèges : des lettres patentes du mois de juin 1606, attribuaient aux maire et échevins la garde des clefs et le mot de commandement en l'absence du bailli-gouverneur ; le jugement des délits commis sur les murailles et aux portes, était réservé à un conseil composé du maire, des échevins et d'un capitaine de quartier. Quand on établit dans les provinces des lieutenants-généraux, M. d'Andelot qui eut le département de Chaumont et Vitry chercha à empiéter sur les droits de la mairie, surtout relativement à la garde des clefs ; mais le roi condamna ses prétentions. Il y avait trois anneaux aux portes. Le soir, à la fermeture, le capitaine, qui avait été de service pendant le jour, allait, avec la garde, précédée des trois portiers, porter au maire un des trois anneaux de chacune des portes ; il remettait le second à celui des conseillers de ville qui était chargé de ce service pour le mois et le troisième était donné au capitaine de quartier qui prenait le poste et devait présider le lendemain à l'ouverture des portes. Quand le bailli était à Chaumont, on lui présentait le premier anneau qu'il rendait toujours au maire.

XII. Ainsi le maire était le commandant militaire de la place ; il avait la surveillance et la juridiction sur les remparts et dans les corps de garde ; il était encore le gardien de l'artillerie, des armes et des munitions ; il commandait en chef la milice ; il faisait les règlements et donnait les ordres en conséquence. Toutes ces attributions, contestées par le prévôt, furent cependant confirmées par Louis XIII ; mais, sous Louis XIV, elles perdirent toute leur importance, surtout après le désarmement de la ville, opéré de 1673 à 1677 (1). Tout le matériel de guerre appartenait aux habitants ;

(1) Voici l'inventaire du matériel enlevé à la ville de Chaumont pendant ces quatre années : — Une pièce de neuf pieds de long, de quarante-cinq livres de boulet, du poids de six mille trois cent quatre-vingt-neuf livres. On lisait sur le renfort : *Fait aux frais de Chaumont*. 1389. — Une de quarante-deux, aux armes de France, avec cette inscription : Maximilien de Béthune. — Une de neuf pieds quatre pouces, de trente-trois livres de boulet, du poids de cinq mille neuf cent soixante-dix livres. — Une de neuf pieds deux

mais n'était-ce pas un témoignage de l'antique liberté des communes, un élément de force? Louis XIV s'en empara et le fit transporter à Nancy. La mairie réclama : « Le meilleur, dit le bailli, est d'obéir le plus promptement possible ; S. M. veut qu'on ait une entière soumission à ses volontés. » Elle représenta à Louvois qu'on enlevait pour plus de cinquante mille livres de métaux dont il serait juste d'indemniser la ville ; mais le ministre ne répondit pas. Il ne restait plus que quelques pièces hors de service et la vieille ferraille dont la tour du magasin et le donjon étaient remplis. Si le canon était *la dernière raison des rois*, on ne voulait pas qu'il fût celle des peuples.

XIII. La ville de Chaumont a d'abord eu une compagnie d'arbalétriers, puis une *milice bourgeoise* et des *chevaliers de l'arquebuse*.

Les arbalétriers ou chevaliers de l'arc, s'étaient constitués en compagnie au XIV^e siècle. Ils faisaient alors leurs exercices dans les fossés du château ; puis ils ont acheté un jardin, au XVI^e siècle, dans la rue de Reclancourt. Déjà à cette époque ils étaient peu nombreux : beaucoup d'habitants avaient déserté leurs rangs pour prendre l'arquebuse. Les ursulines qui bâtirent leur couvent près du jardin des arbalétriers se plaignirent bientôt de ce voisinage, et la compagnie alla s'installer, avec l'aide de la ville, au faubourg Saint-Michel ; enfin, en 1647, on lui donna place dans le jardin des arquebusiers. Cependant elle était si peu importante alors que les préposés à la recette des droits de la ville demandèrent la révocation des privilèges dont jouissaient, de toute ancienneté, les *empereurs*, ceux qui avaient abattu l'oiseau, et le conseil, considérant que l'exercice de l'arbalète était devenu inutile, supprima ces pri-

pouces, de trente livres de boulet, faite en 1611, aux armes de Louis XIII. Sur le renfort, à la volée, le bâton du maréchal de La Meillerie et *Ratio ultima Regum*, avec ses armes à la culasse. — Deux de vingt-huit et trente-trois livres de boulet, aux armes de Lorraine et de Clicquot, gouverneur de Lamoignon, avec ces mots sur le renfort dans un cartouche : *Carolo quarto regnante. Motha. 1611.* — Une de quatre livres, portant sur son renfort un porc-épic couronné. — Une de huit pieds et demi, de trois livres de boulet, faite en 1425. — Deux de six et sept pieds, faites en 1549. — Une de six pieds, aux armes de Chaumont, faite en 1389. — Trois autres de même poids, armoriées de France. — Six de six pieds deux pouces, faites en 1559, aux armes de France. — Dix-neuf arquebuses à croc, de fonte. — Plus de trois mille boulets de différentes grosseurs. — 2,500 livres de mèche. — Et 1,400 livres de poudre.

viléges. C'était en 1670. Depuis cette époque, il n'y eut plus d'arbalétriers à Chaumont.

La milice bourgeoise que nous avons vue s'organiser au commencement du XVI^e siècle et former bientôt une compagnie dans chacun des huit quartiers de la ville, n'était ni armée ni habillée uniformément; chacun portait les armes qu'il pouvait se procurer et s'habillait à sa guise; seulement, en 1759, on autorisa les sergents, sur leur demande, à prendre un uniforme bleu avec des *sardines* blanches. Chaque quartier savait quelle partie de la place il devait défendre en cas d'attaque, et il allait y planter son drapeau au premier signal d'alarme. Les drapeaux des huit quartiers étaient aux couleurs de la ville, rouge et bleu, avec une grande croix blanche; ils ne se distinguaient que par le placement des deux couleurs entre les croisillons et par la devise qui se dessinait en lettres d'or sur la bande horizontale de la croix. La milice comptait de douze à quinze cents hommes. Les jeunes gens de quinze à vingt ans et les valets qui n'étaient pas enrôlés dans les quartiers, se réunissaient plusieurs fois dans le cours de l'année pour s'exercer au maniement des armes; on les autorisa même, pendant un certain temps, à élire des chefs.

La compagnie des arquebusiers s'était formée pendant la Ligue et son premier règlement date de 1599. Chaque nouveau chevalier jurait, en présence de la compagnie, de vivre et de mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, prenant pour patron saint Antoine, et de porter les armes pour la défense de la foi, du roi et de la justice. Les arquebusiers s'exercèrent d'abord, comme les arbalétriers, dans le fossé du château; mais bientôt (1607) ils achetèrent un jardin sur la route de Joinville et y construisirent un pavillon (1647). Ils se réunissaient en un banquet le premier dimanche après la Saint-Antoine pour tirer le gâteau; celui qui était roi prenait le rang de capitaine et commandait la compagnie pendant l'année. Il en fut ainsi jusqu'en 1620; mais, depuis cette époque, les chevaliers ont nommé, par élection, un capitaine, un lieutenant, un enseigne et un sergent. Le règlement qu'ils ont observé jusqu'à la dissolution de leur compagnie leur avait été donné par la mairie en 1623. Ils devaient se réunir, pour s'exercer, au moins quatre fois par an; le lendemain de la Pentecôte, ils tiraient

l'oïseau en présence du maire et des officiers du roi qu'ils allaient chercher tambour battant ; celui qui était roi devait offrir à ses camarades, le dimanche suivant, un prix de la valeur de dix livres ; la mairie en offrait un de douze livres le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste, et le dimanche après la Saint-Antoine, on tirait le prix du capitaine de la valeur de huit livres. Lorsqu'on était réuni pour tirer l'oïseau, un sergent appelait les chevaliers dans l'ordre suivant : Le roi notre sire, — monseigneur le gouverneur, — monseigneur le lieutenant-général, — monsieur le bailli, — messieurs les gens du roi, — monsieur le maire, — le capitaine, le lieutenant, l'enseigne, puis les chevaliers dans l'ordre désigné par le sort. Il y avait aussi des prix offerts par les compagnies des villes voisines ; souvent même les chevaliers allaient au loin tirer l'oïseau et, à leur tour, ils offraient le prix. Les arquebusiers portaient habit rouge avec parements et collet noirs ; épauettes d'or ; veste et culotte jaunes ; boutons dorés avec deux arquebuses en sautoir, couronnées et entrelacées de branches d'olivier ; bas bleus ; chapeau uni à plumet. Leur drapeau était de soie blanche, parsemé de fleurs de lys d'or, avec deux arquebuses en sautoir. Les rois de l'arquebuse avaient exemption de guet et de garde, de toutes impositions et charges publiques et de la subvention.

Dans l'origine, la formation de la compagnie des chevaliers de l'arquebuse avait un but d'utilité publique, et au XVII^e siècle nous voyons encore les arquebusiers de Chaumont se distinguer aux sièges de Lamothe et de Besançon ; mais au XVIII^e les chevaliers ne sont plus que des soldats de parade ; bientôt même les dépenses nécessitées par l'uniforme, devenu obligatoire, par les fêtes et les repas de corps, ne firent plus recruter la compagnie que parmi les personnes riches ; alors elle devint odieuse aux miliciens, et ils lui disputèrent le premier rang qu'elle s'était arrogé. Des querelles s'en suivirent, les cérémonies publiques en furent troublées et dès l'an 1715, le roi fut obligé d'intervenir. Par une ordonnance du 26 janvier, il confirma les arquebusiers dans tous leurs privilèges, il maintint leur rang à la tête des compagnies de la milice, et il ordonna à celles-ci de conserver un intervalle de six pas entre elles et le dernier rang des chevaliers. C'était envenimer la haine et les querelles continuèrent. L'indiscipline mit aussi la

désorganisation dans la compagnie privilégiée, certains chevaliers voulant avoir le pas sur leurs camarades, à cause du rang qu'ils occupaient dans la ville. La mairie fit plusieurs réglemens qui ne remédièrent qu'imparfaitement au mal et les rangs ne se recrutèrent que par l'influence des rois qui tenaient à conserver leurs privilèges.

XIV. Pour compléter ce tableau de l'administration de la ville de Chaumont depuis le règne de Henri IV jusqu'à la révolution, nous y ajouterons quelques considérations sur la situation financière. Les dernières années du XVI^e siècle avaient laissé d'énormes dettes à payer. Il y avait des engagements contractés envers beaucoup de personnes. Pour y satisfaire, on demanda la continuation des impôts extraordinaires qu'on avait été précédemment autorisé à lever. Les exigences du règne de Louis XIII furent loin d'améliorer cette situation, car, dans l'espace de moins de vingt ans, ce roi ordonna pour plus de quatre-vingt mille livres de travaux aux fortifications. C'est alors qu'on créa l'impôt sur le pain et sur les céréales et qu'on rétablit définitivement l'octroi sur le vin qui avait été perçu pendant quelques années dans le siècle précédent.

Sous Louis XIV, tous les impôts furent augmentés et la ville de Chaumont fut encore forcée de lever des troupes à ses frais pour la garde du Bassigny. Puis vinrent les *dons gratuits*. Le roi se marie, il veut que son mariage se fasse avec une magnificence digne de la grandeur de la monarchie et il invite ses sujets des *grandes villes* à lui donner de l'argent. L'intendant de la province transmet la demande et, en fin courtisan, il proclame d'avance la paix qui doit résulter de cette union auguste, la diminution des tailles et des subsides. Le roi, dans sa lettre aux villes, ne taxait pas ; mais il avait envoyé à son intendant un état sur lequel Chaumont se trouvait inscrit pour six mille livres. « Ce mariage, écrit le courtisan, est une si grande bénédiction, un si grand bonheur, que vous aurez joie d'aider le roi de cette somme, » et il ajoute : « On a la liberté de la lever par telle voie que l'on juge à propos. » Que pouvait-on désirer de plus ? Cependant, le croirait-on, les Chaumontais se firent prier, on dut les menacer même, et quand ils eurent voté les six milles livres, on fut encore obligé de jeter un de leurs conci-

toyens au Fort-l'Evêque pour les contraindre à payer le dernier denier de ce *don gratuit*. Nous ne dirons pas que les subsides et les tailles diminuèrent, comme l'avait promis l'intendant : il y a dans la monarchie des nécessités financières que les sujets doivent savoir subir. Mais en 1672, nous retrouvons les Chaumontais en pleine révolte à l'occasion des impôts qui étaient augmentés ; ils ne pouvaient, à ce qu'il paraît, s'accoutumer à obéir sans discernement, comme le voulait le grand roi ; des placards séditieux étaient affichés dans toutes les rues ; on colportait des libelles injurieux contre le maire. L'autorité emprisonna les meneurs, les jugea avec la plus grande sévérité et fit brûler les libelles en place publique par la main du bourreau. Il est vrai que l'ordre qu'on rétablit ainsi ne changea rien à la situation des esprits. Mais ce n'est pas tout : en 1694 le conseil dut voter, toujours avec la même joie, un nouveau don gratuit de dix-huit mille livres. C'était le beau temps de la monarchie. Il y avait encore la *subvention*, impôt qui s'élevait pour la ville de Chaumont à mille livres par an, etc., etc., et il fallut verser au trésor quatre mille cinq cents livres pour faire renouveler le droit de franc-aleu qui n'avait jamais été contesté dans le bailliage. La ville avait plus de trente mille livres de dettes. Sous Louis XV, le don gratuit et la subvention furent exigés tous les ans, et nous ne voulons pas prendre note des sommes que l'on dépensa pendant le XVIII^e siècle pour l'achat des offices de toutes sortes que l'on créait, qu'on abolissait, qu'on rétablissait, que l'on vendait et revendait selon les besoins du gouvernement. Comment les communes auraient-elles pu améliorer leurs finances !

La ville de Chaumont dont les ressources patrimoniales étaient peu considérables, ne pouvait pourvoir à ses besoins que par des impôts. Ceux qui ont été maintenus jusqu'à la révolution sont l'octroi sur le sel et l'octroi sur le vin. L'impôt sur le pain et les céréales fut supprimé en 1775.

L'octroi sur le sel qui, à son origine en 1488, ne consistait qu'en deux sols six deniers par chaque *minot*, était, au commencement du XVII^e siècle, de sept sols six deniers. En 1653, Louis XIV le porta à trois livres ; mais il s'en appropriâ la moitié. L'octroi sur le vin, rétabli en 1676, devait se prélever à raison de trente sols par muid vendu en détail ; dès l'année suivante on l'éleva à trois livres ;

mais le roi fit comme pour l'impôt du sel, il s'en appropria la moitié.

De sorte que les droits d'octrois de la ville, en 1788, consistaient, y compris le sol pour livre, en trente et un sols six deniers sur chaque minot de sel et trente et un sols six deniers sur le muid de vin. Le produit de ces droits, d'après l'adjudication, était de cinq mille livres. Les recettes ordinaires de la commune s'élevant au budget à moins de dix mille livres, on doit en conclure que les revenus patrimoniaux étaient inférieurs à cinq mille.

CHAPITRE III.

L'ÉGLISE (1598—1789).

I. Le chapitre de Chaumont a conservé jusqu'à sa suppression l'organisation qui lui avait été donnée par Sixte IV. Cependant la cure, qui était primitivement réunie au doyenné, en a été séparée en 1765. Alors, pour se conformer à un nouvel édit, on a donné à un chanoine le titre de curé ; mais le chapitre tout entier n'en a pas moins continué à être chargé du soin des âmes, et les chanoines ont toujours victorieusement lutté pour éloigner les *dévolutaires*, c'est-à-dire les curés pris en dehors du chapitre.

Lorsqu'un canonicat devenait vacant, le chapitre en informait officiellement la mairie et de suite le conseil ordonnait la convocation d'une assemblée générale des habitants. Chaque quartier nommait des députés qui se réunissaient pour choisir trois notables et ceux-ci, avec trois délégués du chapitre, faisaient l'élection à la pluralité des voix. S'il y avait partage entre deux candidats, on en référerait à un électeur-adjoint, *homme neutre et non suspect*, qui était nommé alternativement par les habitants et par le chapitre. L'élection des prébendiers se faisait de la même manière ; mais leurs bénéfices étaient amovibles. Aussitôt qu'un chanoine était nommé, les électeurs le conduisaient au chœur, le doyen faisait sonner la cloche capitulaire en forme d'investiture, puis il lui délivrait ses lettres de provision.

Cependant les prescriptions du concordat n'ont pas toujours été observées ; souvent aussi l'esprit de parti a dicté les choix et plus souvent encore il y a eu division entre le chapitre et les habitants. C'est ainsi que Guillaume Rose s'est donné pour successeur son oncle de Gondrecourt, tandis que le chapitre voulait élire le prieur de Buxereuilles, Balavoine ; c'est encore par les intrigues de Rose que Noël Facenet, qui n'était ni natif ni originaire de la ville, a été fait doyen. Dans toutes les élections, surtout depuis le XVII^e siècle, il y a eu brigues, cabales ; les habitants et le chapitre ne pouvaient s'entendre, et il a fallu plusieurs procès pour interpréter les prescriptions du titre fondamental. C'est que la population, comme nous l'avons déjà fait remarquer, était divisée en deux camps et que le clergé s'était rangé sous la bannière de l'aristocratie. Cet esprit de taquinerie qui se manifestait dans toutes les occasions, avait aussi pris naissance dans les poursuites que la mairie avait été obligée de faire contre le clergé pour le contraindre au service militaire dans les moments de danger. Cependant, si les chanoines n'étaient jamais disposés à payer de leur personne, même pour l'administration des secours spirituels quand la peste sévissait dans la ville, nous devons dire qu'ils ont souvent contribué de leur bourse au soulagement du peuple.

II. De 1475 à 1789, le chapitre de Chaumont comptait dix-huit doyens et cent soixante-treize chanoines. Beaucoup de ces bénéficiers ont fait des legs en faveur de la collégiale et quelques-uns se sont rendus célèbres. Nous citerons d'abord Guillaume Rose et Antoine, son neveu, qui mourut évêque de Clermont. Les chanoines Berault (1544-1561) et Mathieu Michaut (1545-1592) ont fait et joué des mystères avant leur élection, et c'est probablement à eux que l'on s'adressa d'abord pour organiser les fêtes du grand pardon. Un autre Antoine Rose, petit neveu de Guillaume (1634-1670), a laissé un ouvrage de théologie (1). Il parvint au doyenné par l'influence de la commune. Son compétiteur était le chanoine Jacques Gaucher (1616-1641), professeur de philosophie, qui, à cette oc-

(1) *Tableau de l'Homme-Dieu ou Mystère de l'Incarnation divisé en deux parties.*

casion, lança un pamphlet contre la mairie (1). Ce Gaucher s'est aussi fait un nom dans les lettres. A la même époque, vivait le chanoine Jean-Baptiste Popinet (1631-1644), qui, accusé du crime de sodomie, a été condamné à mort par contumace. En 1706, Jean-François de Pons fut élu chanoine, bien qu'il n'y eût aucun droit, car il était né en 1683 à Marly, dans la maison de son oncle. C'est à l'influence de son père, alors maire, qu'il dut sa nomination faite sans le concours du chapitre et confirmée par le roi à la suite d'un procès fameux. Le *factum* que rédigea l'abbé de Pons contre ses adversaires a commencé sa réputation littéraire. Mais il ne résida pas comme le voulait la bulle et négligea même de se pourvoir des ordres nécessaires, de sorte qu'il fut forcé de donner sa démission en 1714. Aucun des chanoines de Chaumont ne partagea les doctrines de Jansénius, malgré les instances que firent près d'eux les génovéfins du Val-des-Écoliers, qui tous étaient Jansénistes. Ceux-ci et leurs amis s'en vengèrent par des épigrammes : « à Chaumont, dit Mahudel dans ses mémoires manuscrits, les chanoines ont donné par écrit et, à ce qu'on croit, imprimé, qu'ils faisaient profession d'une parfaite ignorance : c'est le pont sur lequel ils ont passé pour éviter le naufrage de la constitution. »

III. Les membres du chapitre de l'église Saint-Jean-Baptiste portaient l'aumusse, les fourrures et le manteau, comme les chanoines de cathédrale ; le chantre avait dans les cérémonies le bâton d'argent. Les revenus ordinaires de la communauté s'élevaient annuellement à dix mille livres environ ; ils étaient administrés par l'un des chanoines. La fabrique avait des marguilliers qui rendaient compte au conseil de la commune : ce droit avait plusieurs fois, mais inutilement, été contesté à la ville par l'évêque diocésain. Le sceau de la collégiale, qui représentait, dans l'origine, la décollation de saint Jean-Baptiste, n'offre plus au XVIII^e siècle que l'image de l'agneau du précurseur.

IV. La commune désignait les prédicateurs de l'avent et du

(1) Ce pamphlet était intitulé : *Le Miroir d'ingratitude*. On a du même Gaucher : *Le Tombeau de la Vertu*. — C'est lui qui a introduit à Chaumont l'enseignement de la philosophie.

carême et pendant longtemps elle a accordé sa confiance aux jésuites et aux capucins. Parmi les religieux qui se sont fait entendre dans l'église Saint-Jean, nous devons citer le R. P. Honoré, dont nous parlerons bientôt ; le P. Ildefose, capucin né à Chaumont et gardien du couvent de cette ville ; le jésuite Mugnier, natif de Joinville et ancien précepteur du prince de Condé ; le R. P. d'Argombat, jacobin, qui mourut pendant son séjour à Chaumont et fut enterré dans la chapelle du Rosaire ; le R. P. Alexis Brisejon, trinitaire, enfant de la ville, homme de grande réputation et prédicateur de la cour ; Jean-François Senault, vicaire-général de l'oratoire, issu d'une famille du Bassigny ; Charles Bonaventure Minault, né à Chaumont, vicaire-général de l'ordre de Cîteaux et abbé de Vaux-la-Douce ; nous nommerons encore le P. Aimé, capucin que les Chaumontais ont souvent entendu à l'époque où le Jansénisme occupait les esprits. C'était un homme bizarre dans les idées et très familier dans l'expression. On cite de lui le trait suivant : Un jour qu'il prêchait sur la Passion il avança que le Christ avait reçu deux mille coups de poing bien comptés et il les fit retomber par parties sur son auditoire : « cinq cents, s'écria-t-il sur ces coquettes dont les minauderies causent la perte des âmes ; cinq cents à la police, dont les officiers m'entendent, eux qui pour des épices et du poisson font les aveugles et rendent la justice à rebours ; à qui donnerons nous les cinq cents autres ? Aux maltôtiers qui ne manquent point parmi nous. » Les officiers de la police l'arrêtant à la descente de la chaire : « Révérend Père, lui dirent-ils, vous avez gardé cinq cents coups de poing pour vous et vous mériteriez qu'on vous les administrât. »

V. Les maires avaient encore le droit de régler la marche des processions. C'est un droit qui leur a souvent été contesté par les chanoines.

Ils devaient aussi surveiller la distribution du pain béni, et il se commettait dans ce service beaucoup d'abus : les parts étaient faites de manière à ne rien laisser au peuple. Nous copions le journal d'un marguillier, à l'année 1646. « Et le matin j'ai été à la distribution du pain béni qui se fait par le sonneur dans la chambre haute du revestiaire, aux parts suivantes : à l'officiant, un morceau

qui est pour le moins la sixième partie ; à celui qui dit l'évangile, un morceau égal à celui du marguillier ; à celui qui dit l'épître, un morceau deux fois aussi gros que celui de l'évangile ; à celui qui doit le dimanche suivant faire le pain bénit, un morceau égal à celui de l'épître et qui s'appelle *Chanteau* ; à celui qui a offert le pain du jour, un morceau un peu plus petit ; au marguillier un morceau égal à celui de l'évangile ; au contrôleur un morceau un peu plus petit ; au marguillier de Saint-Michel, un morceau très petit et quasi honteux, puisque Saint-Michel en donne un suffisamment honnête au contrôleur de Saint-Jean ; à l'hôpital un petit morceau ; aux prisonniers un petit morceau ; au sonneur-maître, un morceau plus gros que celui de l'épître ; aux quatre autres sonneurs, chacun un morceau plus gros que celui du marguillier ; aux deux bedeaux, chacun un morceau plus gros que celui de l'évangile. Le doyen envoie demander un petit morceau qui ne lui est pas refusé. Enfin, le procureur du chapitre à un morceau aussi gros que celui de l'évangile. Le reste, que je n'estime pas être la sixième partie, se met en quatre corbillons, pour être distribué au peuple. » Les marguilliers résolurent enfin de remédier à ces abus (1662) ; mais le chapitre leur en dénia le droit. La ville intervint et il fut décidé en conseil que le dimanche 7 mai, après la bénédiction du pain, les marguilliers le feraient porter à l'œuvre pour le distribuer au peuple, *après toutefois en avoir porté un morceau honnête sur l'autel pour les officiants* ; que le maire, les échevins et le conseil assisteraient à l'office pour maintenir le droit en cas de résistance des chanoines, et qu'ils seraient assistés de deux notaires. Il y eut en effet résistance ; mais les notaires n'osèrent en prendre acte, le lieutenant-général Lemoyne, qui était présent, les ayant menacés de destitution. Les marguilliers protestèrent : — « Vous êtes, vous, leur dit l'officier du roi, les valets des prêtres, taisez-vous ! — Le maire ayant voulu alors intervenir, Lemoyne l'injuria, le menaça et le frappa même de la main au visage. Cette insulte était faite à toute la commune. Le conseil se réunit immédiatement ; il députa le maire à Paris, — c'était M. Petitot, — pour demander justice et réparation ; il le pria d'agir avec vigueur, et, en attendant, il fit prévenir les habitants qu'il ne devait plus y avoir de pain bénit. Une querelle de sacristie devint affaire d'État. Cela prouve avec quelle persistance

les habitants, qui se voyaient enlever une à une toutes leurs libertés, résistaient à l'oppression. Le roi se montra indigné de l'insolence de son officier ; il reçut le maire en audience particulière et retint l'affaire ; puis, après avoir reçu le rapport du bailli, il la renvoya au comte de Soissons, gouverneur de Champagne. Enfin, par jugement du 24 août, il fut ordonné « que le sieur Lemoyne, en personne, dirait et déclarerait qu'avec emportement il avait frappé le sieur Petitot, maire, qu'il était fâché de l'avoir fait, qu'il lui en demandait pardon et le priaît de l'oublier. » En effet, le lieutenant-général appelé à Paris s'exécuta en présence du comte de Soissons, du duc d'Estrées et du comte de Brienne. M. Petitot ne revint à Chaumont que dans les premiers jours de novembre et il remit au conseil l'acte rédigé par le gouverneur pour constater la réparation. Quant aux prétentions du chapitre, elles ne furent jugées que deux ans après, à la satisfaction des marguilliers et du peuple.

Souvent des processions sortaient de l'église Saint-Jean pendant le cours de l'année : à Pâques, on allait à Saint-Agnan ; aux Rogations, la procession s'arrêtait à Notre-Dame-de-Lorette, à la Maladière, à Buxereuilles et au pied de plusieurs croix érigées sur les chemins. Toutes les grandes processions faisaient halte à Saint-Michel. Celle de la Fête-Dieu s'arrêtait, par suite d'une fondation, devant la maison du contrôleur Guyot, rue de l'Étape, où la famille du fondateur devait ériger un reposoir (1624). Etienne Huré, seigneur de Reclancourt, avait fondé (1619) la procession du jeudi de l'octave de la Fête-Dieu, et elle s'arrêtait devant sa maison. Le dimanche après l'octave, la procession devait s'arrêter devant la maison de Gondrecourt (1617). Enfin des processions avaient été fondées (1628), au dedans et à l'entour de l'église, pour le premier jeudi des mois de janvier, avril, juillet et octobre. L'ordre des confréries dans la marche était ainsi réglé : à la tête, immédiatement après la croix et les bannières, marchaient les bonnetiers portant le bâton de Sainte-Barbe ; venaient ensuite Sainte-Anne, des menuisiers ; Saint-Joseph, des maçons et autres ouvriers en bâtiments ; Saint-Honoré, des boulangers et pâtisseries ; Saint-Jean-l'Évangéliste, des bouchers ; Saint-Eloy, des maréchaux et autres qui travaillent le fer ; Saint-Pierre, des tisserands ; Saint-Etienne,

des drapiers; la Notre-Dame, des *cousturiers*; Saint-Crépin, des cordonniers et collerons; Saint-Michel, des tanneurs, et Saint-Louis, des sergents royaux; quant aux marchands, ils n'assistaient qu'aux processions du Saint-Sacrement et marchaient, avec leurs flambeaux, autour du dais.

VI. Beaucoup de reliques étaient offertes à la piété des fidèles dans l'église de Chaumont. Plusieurs lui avaient été données par Jean de Montmirel et Nicole de Laharmant les avait apportées de Rome dans un superbe reliquaire d'or. On remarquait encore une épine de la couronne du Christ portée par un ange d'argent; la chemise de Notre-Dame-de-Lachâtre qu'on prêtait aux femmes enceintes pour hâter leur délivrance; la couronne des pâtenôtres d'argent qui servait à parer les jeunes mariées; le chef de Saint-Jean-Baptiste avec du sang de ce martyr; la pierre Saint-Jean, espèce d'agate de forme ronde à laquelle on attribuait la propriété de guérir les yeux. Des images de la Vierge, de Saint-Jean, Saint-Sébastien, Saint-Jacques au grand chapeau, Saint-Philippe aux coquilles, étaient aussi en grande vénération. Trois bustes en argent, faits en 1665, Saint-Agnan, Saint-Bernard et Saint-François-de-Sales, renfermaient des reliques données par le chapitre d'Orléans, par l'abbaye de Clairvaux et par la famille Rose. Enfin, il y avait encore le reliquaire des onze mille vierges et quelques parcelles du bois de la vraie croix envoyées de Rome par le sculpteur Guyard. Nous ne placerons pas au rang des reliques le dragon que l'on portait en tête de la procession des Rogations, non plus que les bâtons qu'empruntaient les *rois du gâteau et de la fève*, le drap des petits enfants morts et autres objets qui ne relèvent que du casuel.

VII. Nous avons compté au cartulaire plus de cinquante fêtes particulières qui se célébraient solennellement à Chaumont par suite de fondations. Nous devons citer parmi les bienfaiteurs de la collégiale, depuis le XVI^e siècle, les familles de Laharmant, Guillaume Le Saulnier, de Daillancourt, De Gié, Michelin, Malingre, Gousset, De Grand, Rose, de Gondrecourt, Thomassin, Fagotin, Gaucher, De Mégrigny, Maily, Le Bon, Arnoult, Henri Tapperel, Lemoigne,

Labonne, Labbe, Guyot, Villault et Balavoine. Plusieurs de ces familles avaient des chapelles particulières. Nous signalerons parmi les fondations d'offices religieux, le service fondé en 1650 par le chanoine Etienne Fagotin, « en faveur des pauvres négligés dont les âmes sont passées dans l'autre vie sans aucun secours ni suffrages particuliers ». Ce service des pauvres se célébrait chaque année, le mardi et le mercredi après la Pentecôte, avec la plus grande solennité et l'on devait se servir des plus beaux ornements de l'église. Nous signalerons encore la fondation du chanoine Etienne Berthier. Par suite d'une vieille coutume qui remontait, disait-on, au paganisme, les nouveaux mariés de Chaumont se réunissaient le premier vendredi du carême et parcouraient les rues de la ville, précédés d'un violon, en faisant toutes sortes de farces et *en se livrant à des actions indécentes, souvent très scandaleuses et surtout peu conformes au temps de carême*. Le pieux chanoine, voulut faire disparaître ce vieil usage et, mû d'une dévotion spéciale envers les cinq plaies du Christ, il fonda *pour ledit jour de vendredi de carême*, la fête des cinq plaies, afin de fournir aux jeunes mariés les moyens d'employer plus saintement leur journée. Aux cinq principales heures de l'office, on devait distribuer : au doyen, *cinq fois* quatre sols ; aux trésorier, chantre et choristes, *cinq fois* trois sols ; à chacun des autres chanoines *cinq fois* deux sols ; aux quatre prébendiers, *cinq fois* quatre sols ; aux habitués *cinq fois* six deniers ; enfin au maître de musique, pour lui et les quatre enfants de chœur qui complètent le nombre *cinq, cinq fois* trois sols.

VIII. Tous les travaux qui ont été exécutés dans l'église de Chaumont pendant les XVII^e et XVIII^e siècles, ont eu pour résultat de dénaturer complètement le style de ce vieil édifice. Les chanoines trouvaient l'église trop sombre. Lorsque, en 1625, on répara le petit clocher du chœur, qui venait d'être détruit par un incendie, ils profitèrent de l'occasion pour faire visiter les voûtes et voir s'il serait possible d'ouvrir sans danger de nouvelles fenêtres dans la nef. L'architecte et le maître tailleur de pierre, qui avaient entrepris des travaux à Châteauvillain, pour le maréchal de Vitry, ayant déclaré que le projet des chanoines était réalisable, on se mit immédiatement à l'œuvre. En 1634, les nouveaux jours étaient ou-

verts. C'était le commencement du vandalisme, et, pendant ces travaux, on quêtait dans la ville pour d'autres prétendues restaurations. Bientôt après on fit regratter et peindre le portail des Baptêmes, et nous supposons que le sculpteur Collignon, de Nancy, qui était alors à Chaumont, fut chargé de ce badigeonnage (1). On agrandit les fenêtres du chœur en 1643. Deux ans après, un vent impétueux occasionnait des dégâts qui nécessitèrent de nouveaux travaux. En 1660, on restaura la tour du Sépulcre et huit ans après, on plaça sur le maître autel les statues en pierre dorée de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean-l'Évangéliste, avec un grand crucifix en bois au milieu, le tout sculpté par maître Nicolas Monginot (2). Le premier ouvrage que Bouchardon père fit pour l'église Saint-Jean est un Christ (1693) qu'on lui paya quatre-vingt-dix livres. La ville lui commanda ensuite un banc-d'œuvre et une chaire à prêcher dont l'exécution parfaite établit la réputation de l'artiste.

L'année 1706 fut fatale au vieux monument. C'était l'époque où toutes les églises de France se disposaient à *la romaine*. On représenta au conseil communal que des personnes de distinction, de *bon goût* et surtout des étrangers *bons connaisseurs*, trouvaient que l'église de Chaumont, en lui donnant *le même tour*, serait dans sa perfection et surtout *des mieux éclairées*. Sur ces assurances, l'assemblée donna plein pouvoir au maire ; le chœur fut visité par l'évêque qui autorisa les travaux et l'œuvre de vandalisme fut aussitôt reprise avec une nouvelle ardeur. On abattit les meneaux des pignons et des fenêtres ; on élagua la forêt de stalactites qui couvrait les nervures de la voûte, et le jubé qui était à l'entrée du chœur tomba sous le marteau des barbares, *pour dégager le croison*. L'ancienne grille du chœur fit place à une nouvelle, d'un travail plus simple, plus *romain*. Le vieux maître-autel fut banni. On vendit celui qui était placé entre les deux piliers du fond et en le démo-

(1) En effet, on lui a payé en 1635, vingt-quatre livres pour la sculpture de deux apôtres placés dans la galerie de ce portail ; cent trois livres pour peinture et soixante-trois livres pour restaurations diverses.

(2) Les deux statues ont coûté soixante-six livres et le crucifix quarante-deux. Dix livres d'or achetées à Paris pour dorer ces images ont été payées huit livres. Le bois en coûtait onze et la ferraille pour les sceller sur l'autel trois. Le travail du doreur a été payé trente livres à Monginot et on a encore dépensé en couleurs et pinceaux quatre livres huit sols, et en vernis et autres drogues quatre livres dix sols.

lissant, on détruisit un bas-relief de *la Toussaint*, que l'on avait trouvé superbe quelques années auparavant et qu'on n'avait pas voulu peindre dans la crainte de lui enlever son mérite artistique. On ne respecta pas même les tombes des vieilles familles chaumontaises et on tailla en pavés les pierres tumulaires des bienfaiteurs de la collégiale. Il restait encore, comme un souvenir de l'antique basilique, de vieilles peintures qui couvraient cinq des piliers de la nef : on les fit disparaître en 1725. Nous voyons avec peine Bouchardon sacrifier aussi au mauvais goût du siècle et se mêler aux Vandales.

Quarante ans après, les prétendus hommes de goût qui voulaient rajeunir l'église de Chaumont se remirent à l'œuvre. Ils remplacèrent les portes, les confessionnaux, les bancs par de la menuiserie moderne ; ils lambrissèrent les murailles ; enfin ils firent blanchir à la chaux tout l'intérieur de l'édifice, en recommandant bien aux ouvriers « de rechercher avec exactitude les ornements du chœur, de peindre à l'huile, en couleur incarnat, les quatre évangélistes attachés à la voûte, d'en dorer les draperies et de peindre pareillement à l'huile et en noir les attaches des clefs de voûte. » Ces quatre évangélistes, qui avaient échappé aux premiers coups de marteau, devaient être abattus quelques années plus tard, parce que les chanoines redoutaient leur chute. Enfin, le *romain* fut complété en 1780, par la construction d'un autel en marbre, au chœur.

CHAPITRE IV.

SUCCURSALES, MAISONS RELIGIEUSES, COLLÈGE, HOPITAL
(1598 — 1789).

I. L'église collégiale de Chaumont avait trois succursales : Saint-Michel, Saint-Agnan de Reclancourt et Notre-Dame de Buxereuilles. Le prieuré dont dépendait l'église Notre-Dame a été réuni au chapitre en 1621.

Nous avons déjà dit comment l'église Saint-Michel-du-Bourg fut érigée en paroisse pendant la Ligue. On dut bientôt l'agrandir. Des travaux considérables y furent exécutés dans la première moitié du XVII^e siècle et une nouvelle dédicace de l'édifice eut lieu le 11 novembre 1652. Deux confréries étaient fondées dans cette église, l'une sous le patronage de saint Michel, l'autre sous celui de la Trinité. Celle-ci était très nombreuse. Le grenetier Jacques Lemoyne lui avait fait don, en 1609, d'une image de la Trinité, en argent, ciselée par Gédéon Legaré (1). La chapelle du sépulcre, fondée par le bourgeois Mathieu Chanoine et Marguerite de Montsaujon, sa femme, était remarquable par ses verrières de couleur. Le cimetière réservé près de cette église a servi aux inhumations de la ville haute jusqu'en 1783, époque à laquelle on a ouvert le nouveau champ de repos. Au milieu s'élevait un autel du Dieu-de-Pitié.

II. Il y avait encore deux chapelles dans l'intérieur de la ville : celle du Palais et Saint-Luce. Dans la première était une Vierge à laquelle on attribuait le don des miracles et qu'il était d'usage de porter processionnellement pendant les calamités publiques. Saint-Luce avait été fondé en 1662 par Jean Labonne, diacre à Rome et porte-croix du pape. Le fondateur avait envoyé d'Italie pour cette chapelle, qui avait titre de prieuré, des tableaux et des ornements précieux, un cristal renfermant du lait de la Vierge et un buste de Saint-Luce avec une partie du crâne de ce martyr. Dans les grandes fêtes, le prieur offrait à baiser ce crâne aux fidèles et il leur distribuait, après l'offrande, des parcelles de coton qu'ils mettaient dans leurs oreilles pour se préserver de la surdité. Cet usage a été observé jusqu'à la Révolution.

III. Hors des murs de la ville, étaient les chapelles de la Maladière, de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, de Notre-Dame-de-Lorrette et de la Madelaine. Notre-Dame de la Maladière était l'ancienne chapelle de la Maladrerie : depuis le XVII^e siècle, on n'y célébrait que rarement le service divin. Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, à

(1) Elle pesait six mares et avait coûté cent quatre-vingt douze livres. — Legaré était un artiste chaumontois fort habile.

l'organisateur de la famille. Il contracta dans la ville des liaisons si étroites d'amitié, il reçut des habitants des témoignages si nombreux de sympathie, qu'il exprima le désir de venir mourir au milieu d'eux. En quittant Chaumont, il alla former d'autres maisons jusques dans le midi et quand on fit de la Champagne et de la Lorraine une province de l'ordre, en 1606, il en fut le premier provincial. Trois ans après, il vint se réunir aux PP. du couvent de Chaumont dont le P. Ange de Paris était alors gardien. Il y resta plusieurs années et fut enfin nommé provincial de Paris. C'est en cette qualité qu'il revint en Champagne en 1624, pour y tenir le chapitre de l'ordre comme commissaire général. Il ne manqua pas de convoquer ce chapitre à Chaumont ; mais arrivé à Troyes, le R. P. dont le corps était épuisé par le jeûne et les mortifications, tomba dangereusement malade. Toutes les instances qu'on fit pour le retenir dans cette ville furent inutiles, et comme on le pria d'ajourner le chapitre : « Non, répondit-il, je veux aller à Chaumont pour y guérir ou y mourir ; les Chaumontais sont mes enfants bien aimés. » Il présida en effet l'assemblée ; il voulait même reprendre son bâton de voyage pour aller à Rome, mais les forces lui manquèrent. Le P. Honoré est mort à Chaumont le 26 septembre, après avoir donné sa bénédiction à plusieurs personnes de la ville, notamment au maire Villault, qui la lui avait demandée au nom de tous les habitants. Le peuple accourut en foule pour voir le corps du bienheureux Père ; chacun cherchait à se procurer, comme *reliques*, quelques parties de ses vêtements, « sans la présence de quatre religieux et de deux archers, on aurait même arraché toute la barbe du défunt. » L'inhumation se fit le lendemain avec une solennité inaccoutumée ; on déposa le corps au milieu de la chapelle du couvent, sous une tombe de pierre entourée d'une petite balustrade de fer, et cette sépulture, qu'on ornait souvent de fleurs, devint l'objet d'une dévotion fervente.

Au mois d'avril 1632, deux capucins de Paris vinrent visiter la sépulture du P. Honoré, afin de rendre témoignage à la postérité de l'identité de la dépouille mortelle. Pour ne pas émouvoir le peuple, ils firent l'ouverture du tombeau pendant la nuit (1) ; mais à la

(1) Ils avaient déposé dans le cercueil une lame de plomb avec cette inscription : **ANNO**

messe du lendemain on s'aperçut que la pierre tumulaire avait été déplacée et le bruit se répandit aussitôt dans la ville que le corps était enlevé. Le peuple accourut de tous les quartiers, il envahit le couvent et le P. Mathieu de Saint-Dizier, alors gardien, fut obligé de recourir à l'autorité du lieutenant-général. On ne put apaiser l'émeute qu'en ouvrant de nouveau le cercueil. La sépulture du P. Honoré a encore été ouverte en 1636, pendant la peste, et alors, pour rendre, dans ces tristes circonstances, un hommage solennel à la mémoire de celui que les habitants appelaient le *Protecteur de la ville*, la mairie fit renfermer le corps dans un cercueil de plomb. Une inscription gravée sur la pierre tumulaire rappelait tous ces faits (1).

Cependant on parlait de miracles opérés par l'intercession du capucin de Chaumont, non seulement dans cette ville mais dans toutes celles qu'il avait habitées ou qui possédaient quelques-unes de ses reliques. Le portrait du P. Honoré était dans toutes les mains : on l'avait d'abord peint à Chaumont sur des ovals de cuivre pour l'expédier dans les provinces; on l'avait ensuite gravé à Troyes, et il avait été peint en grand, à Paris, par les soins de la princesse de Ligne et de la duchesse de Villars. Enfin, en 1637,

Domini millesimo trigesimo secundo, die vigesima nona aprilis, hæc lamina recondita est in hoc tumulo, ut sciant inspecturi hic jacere ossa venerandi patris Honorati, parisini provincialis capucini, qui obiit anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo quarto, die vigesima sexta septembris. »

(1) Voici cette inscription :

Soli Deo Honor et Gloria!

Hic jacet R. P. F. HONORATUS, Parisinus capucinus, diffinitor capituli generalis, octa Franciæ, primus Campaniæ et Lotharingiæ Provincialis ac in diversis provinciis sæpè commissarius generalis, qui sicut in vitâ amabilis valdè et multum tam à suis quam ab externis honoratus, sic in morte, maxime in funeribus est supra modum honoratus. Obiit in æternum honorandus in hoc conventu, anno Domini 1624, die 26 septembris.

Sic honorabitur quemcumque voluerit rex honorare.

Anno vero 1636, die prima mensis aug. ex pop. Calvomont voto, saviente pestilentia, de Illustr. et reverend. D. D. Ling. Episc. facultate, dicti R. P. ossa plumbea et serica capsula decentius involuta, hoc eodem anno recondita sunt.

A l'inscription renfermée dans ce cercueil, en 1632, on avait encore ajouté :

Soli Deo Honor et Gloria!

Calvomont. cives peste grassantibus, hæc religio. P. Honorati a Champigny. Parisini capucini, ossa, curantibus DD. Joan. Paillot equite Domino a Noury urbis majore, ac Dni Mamete Duprey et Claudio Piat scabini, quæ ab anno 1624 hic humi jacuerant, de mandato R^{mi} D. D. Sebastiani Zamet, Ling. Ep., per ministerium R. P. Placidi Calv. hujus conventus Guardiani; honorificentius collocarunt Kal. sext. 1636.

tous les corps constitués de la ville de Chaumont adressèrent une requête à la cour de Rome pour obtenir la béatification de celui qu'on honorait déjà comme un saint. On ordonna une enquête qui fut ouverte pendant plusieurs années. Anne d'Autriche, qui avait fait célébrer pendant neuf jours, au mois d'août 1640, un office particulier dans l'église des capucins de Chaumont pour obtenir par l'intercession du P. Honoré l'heureuse délivrance de sa grossesse *déjà fort avancée*, appuya la requête des Chaumontais ; le roi en écrivit à son ambassadeur à Rome, au pape lui-même ; mais comme une béatification occasionnait des dépenses considérables, l'affaire n'eut pas de suite (1).

Plusieurs chapitres généraux de l'ordre de Saint-François ont encore été tenus au couvent de Chaumont, notamment en 1632 par le R. P. Montallier, et en 1642 par le R. P. Innocent de Calatagironne. Les capucins ont fait preuve de dévouement dans tous les jours de calamité dont la ville était affligée, et les habitants ont toujours été reconnaissants de leurs bons services. Souvent la mairie leur a fait l'aumône : en 1690 on leur a donné le bastion contigu à leur jardin ; quand ils ont voulu reconstruire leur maison, en 1768, la ville y a contribué et le maire en a posé solennellement la première pierre. Indépendamment du corps du P. Honoré, l'église des capucins de Chaumont offrait encore à la dévotion des fidèles l'image prétendue miraculeuse de *Notre-Dame d'Amour* qui y avait été placée en dépôt, sur la demande des PP., par les héritiers du P. Jean-Marie, de Chaumont, deux ans avant qu'on ne lui attribuât le don des miracles.

VI. Les carmélites avaient été appelées à Chaumont par M. d'Andelot, en 1623, vingt ans après l'établissement de cet ordre en France ; mais il ne devait jamais y avoir au couvent plus de vingt religieuses. M. d'Andelot avait préféré, disait-il, la ville de Chaumont à toute autre à cause du respect et de la bienveillance que sa famille

(1) Voyez *La liste des Merveilles que notre Dieu a faites en ce royaume par les intercessions du R. P. Honoré de Champigny, provincial des R. P. Capucins de Paris*. Paris, Sébastien Cramoisy, 1641. — Et *Histoire de la vie et mort du R. P. Honoré Bochart de Champigny capucin, par le P. Henri de Calais, dédiée à la duchesse d'Orléans*. Paris, 1649. — L'enquête, dont nous avons une copie, forme un très fort volume, in-4°, manuscrit.

y avait toujours rencontrés et parce que M. de Dinteville, son oncle, y était né. Les carmélites arrivèrent au mois de septembre ; on chanta à leur entrée en ville une messe en musique et on leur offrit, au nom des habitants, des ornements pour leur chapelle. M. d'Andelot, mort en 1632, M^{me} d'Andelot, morte en 1644 au couvent même, et la marquise de Bourbonne, morte en 1682, avaient leur sépulture dans la chapelle.

C'est à la même époque que M^{les} Bourat et de Grand de Briocourt ont fondé le couvent des ursulines. La chapelle était vaste et bien bâtie. Jean-Baptiste Bouchardon en avait refait l'autel principal. Les religieuses étaient chargées de l'enseignement des jeunes filles.

VII. M. d'Andelot voulait encore établir les PP. de l'Oratoire à Chaumont ; mais les habitants commençaient à s'alarmer de cet envahissement de la ville par les établissements religieux et ils s'y opposèrent. Ils repoussèrent deux fois les Récollets. En 1682, le couvent de Benoitevaux, de l'ordre de Cîteaux, ayant été ruiné, les religieuses demandèrent l'autorisation de se retirer dans le *fief du Noury*, au faubourg de la Maladière. Cette autorisation leur fut provisoirement accordée ; mais quand, d'après les conseils du P. Lachaise, confesseur du roi, elles manifestèrent le désir de s'établir définitivement à *la Madelaine*, la mairie souleva de telles difficultés qu'elles durent y renoncer. On éloigna les minimes de Brancourt par le même motif qu'on avait allégué contre l'établissement des Récollets, c'est-à-dire qu'il y avait assez d'un ordre mendiant dans la ville.

VIII. Il nous reste à parler de deux établissements qui sont à la fois religieux et civils : le collège et l'hôpital.

Nous avons vu commencer le collège de Chaumont au XVI^e siècle (1544). Aux Etats d'Orléans on avait ordonné, « en considération de ce que c'était chose bonne, sainte et expédiente à la république que d'instruire la jeunesse, » que dans chaque collégiale, une prébende serait réservée pour l'entretien d'un précepteur chargé de donner gratuitement l'instruction. Les chanoines de Chaumont avaient longtemps résisté à l'exécution de cette bonne et sage or-

donnance ; il avait fallu les actionner devant les tribunaux, et encore ne s'étaient-ils rendus qu'en 1574, après un arrêt sans appel qui les condamnait à payer annuellement deux cent quarante livres pour le revenu d'une prébende affectée au maître des écoles.

Les Chaumontais ont d'abord appelé des recteurs de Paris pour régenter leurs écoles. Le premier fut François Desgroulx auquel succéda Jehan Bocal. En 1569, le recteur Nicole Foissey recevait cent trente livres. Quinze ans après, on appela de Brienne Jehan Buchier, qui eut pour successeur Gaspard Clary. Celui-ci se noya dans la Marne en 1590, sous les yeux de ses élèves. C'était un excellent professeur que la ville regretta beaucoup. On écrivit à son maître, Noël Facenet, pour le prier de pourvoir le collège d'un nouveau recteur et, comme le savant chanoine était alors expulsé de Langres, comme ligueur, on lui fit entendre qu'on serait bien aise qu'il vint lui-même *si Chaumont était digne de lui*. Il vint en effet et, deux ans après, Guillaume Rose le fit mettre à la tête du chapitre de la collégiale. Facenet, après avoir quitté le doyenné, reprit la direction du collège, aux appointements de deux cents écus. Il eut pour successeur Jacques François, célèbre jésuite, né à Varennes, qui fut ensuite professeur et chancelier de l'université à Pont-à-Mousson. Il avait cinq cents livres par an (1). Maître Regnault Cordier succéda à François en 1601 (2); mais, comme il négligeait les élèves, on lui substitua, huit ans après, Jacques Martin, qui resta au collège jusqu'à l'installation de l'ordre des Jésuites en 1618. Martin avait pour collègue Didier Cordier, que l'on conserva jusqu'en 1636, pour enseigner à lire et à écrire aux enfants des petites écoles; puis, comme la classe n'était plus fréquentée que par douze élèves, on la supprima et on donna au maître des secours sur la caisse de l'hôpital. Il avait eu jusques-là cent livres; les quatre cents autres du budget de l'instruction publique étaient données aux jésuites.

Dès la fin du XVI^e siècle, on avait formé le projet de fonder à

(1) François est mort à Reims en 1639. Il a publié divers travaux théologiques et quelques pièces en vers.

(2) Cordier, lors de son entrée au collège, a publié un petit livre intitulé : *Quatre Discours dévotz et nécessaires à l'institution du chrétien*. A Chaumont, chez Quentin Maréchal, imprimeur-libraire, proche la Halle, 1601. Ce livre, dédié à l'échevinage, renferme quelques détails sur la *Diablerie*.

Chaumont un collège de jésuites et en 1607, les bourgeois les plus riches avaient souscrit l'engagement de doter le nouvel établissement. Mais cette dotation fut l'œuvre des enfants du prévôt Nicolas Rose : Guillaume, Claude, Marguerite, et de Catherine Desfours, leur mère. Des lettres patentes du 11 juillet 1617 ayant autorisé la ville à traiter avec la compagnie, les jésuites furent installés, dès l'année suivante, après les vacances de Pâques. On mit en vente l'ancien collège et, avant même que le général de l'ordre eût donné son autorisation, qui n'arriva qu'en 1630, on commença les travaux pour la construction de l'église et des classes. En attendant, les professeurs occupaient une maison particulière de la rue de l'Étape. Le maire posa la première pierre de la chapelle le 18 mai 1629, et F. Laurent Michel, abbé du Val, en fit la dédicace le 21 novembre 1640. Le portail était composé de deux ordres d'architecture : le corinthien, à la base, formant un avant-corps couronné par un fronton, à chevron brisé, qui supportait un pélican ; au-dessus, le composite, qui faisait également saillie. Le tout était surmonté d'un écusson aux armes des Jésuites, terminé par une croix. A l'arrière-corps, étaient deux attiques, aux armes des fondateurs, supportant des vases et d'autres ornements. L'intérieur de la chapelle est du même style (1). Les deux autels latéraux devaient être attribués aux fondateurs ; mais Catherine Desfours était morte en 1628 et Guillaume Rose était entré en religion ; il ne restait donc plus que Claude, conseiller au bailliage, et Marguerite, sa sœur, veuve de Nicolas Dehault. On donna le côté de l'épître aux Rose et celui de l'évangile aux Dehault (2).

La ville a aussi fait beaucoup de donations au collège : elle a acheté une partie du terrain sur lequel les classes ont été construites ; elle a donné quinze cents livres, lorsqu'on a commencé les travaux, et, pendant plusieurs années, elle a payé une subvention de mille

(1) Tous les travaux d'ornementation avaient été confiés à maître Claude Collignon, sculpteur de Nancy, qui a reçu par sa quinze bichets de blé froment, deux muids de vin et quarante livres en argent ; il eut encore trois cents livres après la réception.

(2) Nicolas Dehault, seigneur de Mortant, était fils de Pierre, procureur du roi à Chaumont. Sa femme mourut en 1644 et fut inhumée dans la chapele du collège. On a détaché du pilier qui est à droite du chœur le marbre sur lequel était gravée son épitaphe :

« Ici git damoiselle Marguerite Rose, vefve du feu sieur Nicolas Dehault, écuyer, chevalier du Saint-Sépulchre, fondateur de ce collège. Décédée le 19 février 1644. Agée de 65 ans. »

livres. Elle a encore voté le traitement d'un professeur de rhétorique et elle fournissait le bois pour le chauffage de l'établissement. Cependant, il n'est sorte de chicanes que Guillaume Rose, qu'on avait nommé recteur, n'ait faites à la mairie. C'était un homme remuant, emporté, qui sans avoir égard à la situation financière de la ville, que la guerre et la peste venaient d'épuiser, réclamait sans pitié un arriéré qu'il était impossible de lui payer. On lui avait déjà proposé divers arrangements qu'il avait repoussés, quand, en 1640, on lui offrit, pour en finir, l'abandon du bois du Fays. A cette nouvelle proposition du maire le P. Rose répondit par des injures. On lui reprocha en vain son peu d'affection pour sa patrie, son ingratitude; on lui représenta la misère des habitants et l'opulence de la communauté dont il était le chef; mais il n'en persista pas moins dans ses réclamations et intenta un procès qu'il alla lui-même soutenir à Paris et que, pour l'honneur de la compagnie, on termina l'année suivante par une transaction. Rose fut alors remplacé à Chaumont, sur la demande des habitants, par le P. Philippe Nicaud. Mais la série des procès n'était pas encore épuisée: on disputait aussi à l'une des familles fondatrices un banc dans le chœur, et une sentence de Chaumont condamnait les PP. Ils en avaient appelé à Paris, quand un Chaumontais, l'une des principales illustrations de l'ordre, le P. Lemoyne, intervint et apaisa la querelle. « L'affaire au roy n'est pas fort bonne estant de fort peu de chose et contre ce qui est dû à une fondatrice, écrivait-il de Paris au recteur; elle fera grand bruit au parlement qui ne nous est pas aujourd'hui fort favorable; nos ennemis ne manqueront point de la relever et de faire sonner haut nostre ingratitude. Aujourd'hui ce n'est pas la saison d'avoir des affaires à la cour de parlement: il y en a qui n'attendent qu'une semblable occasion pour descharger contre nous le venin qu'ils ont amassé depuis quelque mois; la cour ne manquera point de confirmer la sentence rendue contre vous à Chaumont, et il vaut bien mieux se tenir à cela que de venir ici exposer la réputation de la Compagnie pour une affaire où il n'y a rien à gagner et beaucoup de bonne renommée à perdre (1) ». C'est sous le rectorat de Galaad Dehault

(1) Cette lettre que nous possédions est maintenant au musée de la ville.

qui avait pour collègue l'historiographe de l'évêché, Jacques Vignier, de Bar-sur-Seine, que l'on construisit la bibliothèque, la salle des congrégations et le salon *pour jouer la tragédie*. Ce Galaad était le fils de Nicolas Dehault et de Marguerite Rose ; il avait fait ses études en théologie à Rome, et, en quittant cette ville, il avait reçu du général la mission de compléter l'organisation du collège de Chaumont. C'est encore à cette époque que l'on créa la chaire de philosophie (1658).

Le chanoine Jacques Gaucher, dont nous avons déjà eu occasion de parler, avait ouvert un cours de philosophie à Chaumont, du consentement et avec l'aide de la ville, dès 1623. Ce cours avait été repris en 1647 par des minimes, puis par des jacobins. Le P. Mazenod, au nom de ces derniers, harangua le conseil en latin, pour en obtenir l'autorisation nécessaire, et le maire lui répondit dans la même langue. C'est alors que, pour faire cesser un enseignement souvent opposé à celui de la congrégation, le P. Dehault fonda une chaire de philosophie au collège. Cependant les jacobins n'en continuèrent pas moins leurs leçons, qui furent reprises ensuite par M. Arminot, docteur en théologie et curé de Laferté ; mais, en 1682, la ville traita avec le collège et elle n'autorisa plus les cours particuliers.

Lors de l'expulsion des Jésuites en 1762, la mairie donna la direction du collège au curé Perny et nomma cinq professeurs. L'évêque chercha bientôt à faire entrer les prêtres de la Doctrine dans cet établissement. La mairie y aurait consenti ; mais la majorité des habitants ne voulait plus confier l'enseignement à une congrégation religieuse : la proposition portée au conseil général de la commune y fut donc repoussée par dix voix contre neuf. Cependant, les partisans des Doctrinaires ne se tinrent pas pour battus ; ils attendirent l'occasion, et, dans une réunion où ils remarquèrent l'absence de quelques votants qui leur étaient opposés, ils firent adopter le projet de l'évêque par onze voix contre sept. Alors le P. Collard, ancien supérieur de la congrégation, vint à Chaumont pour traiter avec la ville et il prit possession du collège le premier octobre 1775 (1). Il y avait neuf prêtres enseignant, parmi lesquels

(1) Le traité est du mois de juillet 1775. A cette époque, les revenus de l'établissement

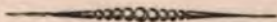
on distinguait le P. Barbe, professeur de rhétorique, qui a publié un recueil de fables fort estimé.

IX. L'hôpital de Chaumont a pris une grande extension vers le milieu du XVI^e siècle. C'était devant la porte de cet établissement qu'on distribuait aux pauvres les aumônes publiques sur des listes dressées par l'échevinage. Indépendamment de cette charge, qui était considérable, et de l'entretien des malades, l'hôpital nourrissait encore le taureau bannal, il payait le pâtre de la ville et logeait une sage-femme. Son personnel, au commencement du XVII^e siècle, était ainsi composé : un gardien qui avait quinze livres par an et cinq sols par semaine ; une sage-femme aux gages de cinq livres ; un desservant qui touchait vingt-six livres douze sols un denier ; un chirurgien aux gages de vingt livres, et un administrateur comptable qui avait trois livres par an. Les sœurs de charité y ont été installées en 1672, à la suite de plusieurs donations faites par les habitants : mais les revenus de ce précieux établissement ne devinrent suffisants qu'en 1697, lorsque les biens des maladreries de Chaumont, Vignory, Andelot, Grandvaux, Clefmont et Le Tronchoy furent réunis à sa dotation. Quarante ans après, on chargea deux nouvelles sœurs de l'instruction des jeunes filles que leurs parents ne pouvaient pas envoyer chez les religieuses ursulines.

L'administration de l'hôpital a, de tous temps, appartenu à la commune. Ce droit, si légitime, puisque la maison avait été fondée par les habitants, lui fut cependant contesté au commencement du XVIII^e siècle, par les officiers du roi au bailliage ; mais leur prétentions furent repoussées. La mairie fut moins heureuse contre les chanoines qui se firent donner par arrêt le droit de disposer de quatre lits. Le maire Cadié, calomnié par le chapitre, ne put pas obtenir justice et il dut se contenter de la réparation que lui firent les bourgeois en le maintenant, pendant plusieurs années, à la tête de l'administration. Nous savons que l'aristocratie le fit ensuite brutalement destituer.

• s'élevaient à sept mille sept cent quatre-vingt-neuf livres, dont quatre mille quatre cent dix livres en maisons et terrages, deux mille huit cent soixante dix-huit livres par constitution de rentes et cinq cent payées par la ville et le chapitre.

Depuis longtemps déjà il était reconnu que l'hôpital n'était pas assez vaste. Dès 1634, M. Garnier voulait qu'on appelât à Chaumont les sœurs de la charité et il avait donné le plan d'un établissement nouveau, offrant, pour commencer l'œuvre, le concours gratuit de son ministère et seize milles livres. Ce généreux chaumontais était médecin. Un chirurgien, M. Devaulx, avait aussi offert ses services et huit cents livres ; mais les malheurs que la ville éprouva à cette époque empêchèrent l'exécution de ce plan. Un autre projet fut présenté à la mairie au commencement du XVIII^e siècle : M. Puissant, greffier en chef du bailliage, proposa de fonder une maison d'asile dans laquelle on recueillerait tous les mendiants qui pourraient encore travailler et où on apprendrait des métiers aux enfants pauvres ; il dotait la maison de vingt mille livres. C'est alors que M. Mailly, pour s'associer à cette belle œuvre, donna à la ville le bénéfice de la Madelaine. Déjà Jean-Baptiste Bouchardon avait fait les plans de l'asile et l'administration était en instance pour obtenir l'autorisation du gouvernement, lorsque le président de Gondrecourt fut nommé maire. A cette époque, la commune était entre les mains du bailliage. On abandonna le projet, et le don de M. Puissant fut offert à une autre ville qui s'empressa de l'accepter. Enfin, en 1746, sous l'administration de M. De Pons, la question fut résolue et l'on construisit le nouvel hôpital, au faubourg, sur le chemin de Buxereuilles. L'architecte Forgeot, qui avait fait le plan, s'était aussi chargé de l'exécution. Les travaux furent terminés en 1762. Alors on vendit l'ancien Hôtel-Dieu pour le démolir : on n'en conserva que la grotte de la Madelaine qu'on remplaça dans la cour du nouvel établissement.





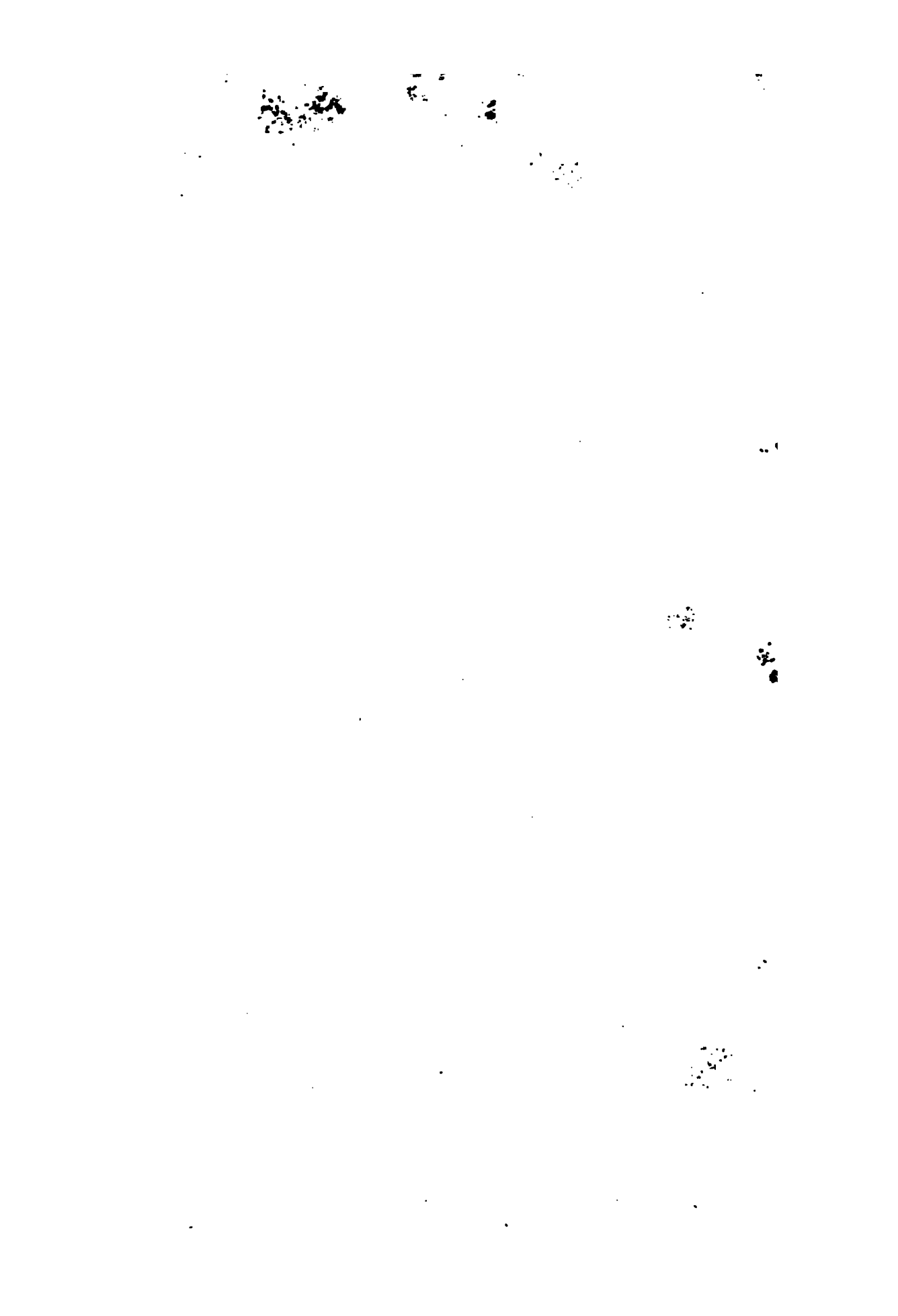
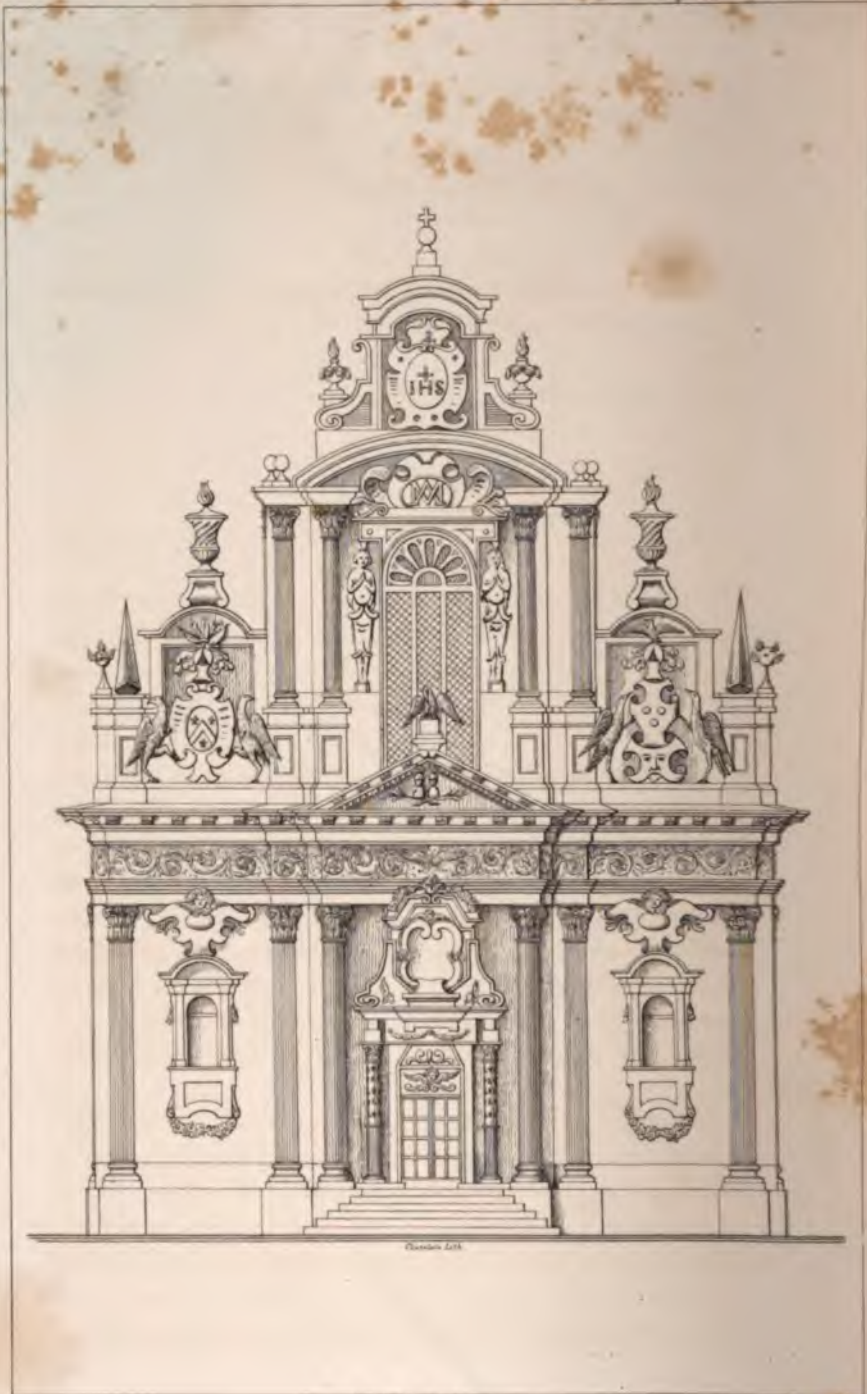


PLANCHE V.



Bay & Co. General & Clermont

LIVRE CINQUIÈME.

Événements politiques dans leurs rapports avec l'histoire de la Ville, pendant les XVII^e et XVIII^e siècles.

CHAPITRE PREMIER.

DEPUIS LA PAIX DE VERVINS JUSQU'À LA GUERRE DE LORRAINE
(1598—1633).

I. Le premier maire de la ville de Chaumont fut le contrôleur Nicole Villault, homme dévoué aux intérêts de la commune et qui avait en même temps la confiance du roi, car, pendant le règne de Henri IV, l'administration communale a toujours été populaire. L'ancien agent Robert Neurien remplaça Villault, puis le choix des électeurs tomba sur le bourgeois Thevenin Denys. La paix régnait dans le royaume et les habitants étaient exclusivement occupés à consolider leurs libertés. L'histoire de la ville ne peut donc offrir aucun événement remarquable en dehors de la chronique administrative.

Villault fut réélu en 1610. Les premiers mois de cette année s'écoulèrent en réceptions et en fêtes. La présence du marquis de Reynel attirait à Chaumont un grand nombre de seigneurs des environs. Le jour de *carême prenant*, il les invita à un grand tournoi pour lequel on dépava la rue de Buxereuilles dans toute son étendue. On reçut M. de Rohan, colonel des suisses, le 4 mai. Il entra en ville accompagné du maire et des échevins qui étaient allés à

cheval au-devant de lui, à deux lieues; toute la milice était sous les armes.

II. Mais le deuil devait bientôt succéder à la joie. Douze jours après le passage de M. de Rohan, on reçut la nouvelle de l'attentat commis sur la personne de Henri IV. Le conseil ordonna des prières publiques; il prit des mesures pour la sûreté de la place, et, comme M. de Reynel était retourné à son château, on le pria de revenir en toute hâte. Bientôt après, on apprit la mort du roi. La consternation se répandit dans toute la ville; le deuil fut général, et pendant quatre jours, du 20 au 24, on célébra des services religieux dans l'église Saint-Jean. Le soir, on faisait des aumônes aux pauvres. Le 23, le P. Honoré prononça l'oraison funèbre. Mais, le lendemain, les tentures de deuil avaient disparu; on chanta un *Te Deum* et on cria : *Vive le roi Louis!* Le maire était déjà parti pour porter au jeune prince et à la reine-mère l'hommage des habitants. Le soir, on alluma un feu de joie sur la grande place au son de toutes les cloches et au bruit du canon des remparts. Le peuple se tenait à l'écart; il semblait prévoir les maux que les deux règnes suivants allaient faire peser sur lui.

Villault alla encore à Reims, au sacre de Louis XIII; mais l'année suivante, quand ses concitoyens voulurent le réélire, il les supplia de n'en rien faire. La mort du roi conciliateur avait aussi jeté le découragement dans les rangs de la bourgeoisie. On le nomma cependant, et il n'accepta que *pour ne pas faire croire à des divisions parmi les Chaumontais*. Mais ces divisions existaient; les officiers du roi étaient hostiles à la commune; ils avaient un parti puissant, sinon nombreux, et ils allaient commencer contre elle cette longue guerre dont nous connaissons les diverses phases et les résultats.

III. Le nouveau règne occasionna des troubles, comme toutes les régences. Lorsque les *Importants* se retirèrent de la cour (1614), le maire de Chaumont, M. Jullyot, alla porter au roi de nouvelles assurances de fidélité au nom de ses concitoyens. La reine-mère avait écrit de veiller mieux que jamais à la sûreté de la ville (1).

(1) Lettres datées de Paris, le 15 février 1614.

En effet, la vigilance était nécessaire, car beaucoup de gentils-hommes du Bassigny s'étaient déclarés pour les rebelles et ils espéraient entraîner les Chaumontais dans le parti ou surprendre la place. La noblesse n'avait rien perdu de sa turbulence, et, se croyant émancipée par les divisions qui régnaient à la cour, elle aurait volontiers recommencé les petites guerres féodales. Le fait que nous allons raconter montre ce dont elle était capable.

Le seigneur de Bonnecourt, Guyonvelle, étant mal dans ses affaires, sa terre avait été mise en vente, et M. de Bologne (1) l'avait achetée. Guyonvelle crut le moment favorable pour y rentrer; s'étant donc jeté dans le parti des princes, il se ligua avec son cousin Aurillot, qui avait levé une compagnie de chevaux-légers. Il n'y avait que quelques hommes d'armes à Bonnecourt; leur résistance fut inutile; Aurillot se rendit maître du château sans beaucoup de peine. Les bâtiments de la basse-cour étaient en feu: le fermier, sa femme et ses enfants, qui essayèrent de fuir, furent repoussés dans les flammes. On courut à Nogent pour implorer le secours de Pontis, que M. de Bologne y avait laissé en partant pour Paris, où la reine l'avait appelé; mais ce lieutenant n'avait que très peu de monde. Cependant il fit monter à cheval tous les jeunes gens du pays et cinquante mousquetaires. Il n'en fallut pas davantage pour chasser l'ennemi qui abandonna tout son butin. Mais Aurillot n'était pas homme à quitter ainsi la partie. Pour se venger, il fit alliance avec quelques autres seigneurs de la même cabale et déclara la guerre à Pontis. Celui-ci dut aussi chercher des alliances. Ayant appris par ses espions que les coureurs devaient loger à Pressigny, il en donna avis à M. de Francières, gouverneur de Langres, au marquis de Reynel, à Chaumont, et à M. de Saint-Aubin, qui commandait à Montigny. Aurillot fut donc cerné. Reconnaisant sa délivrance impossible, il fit retraite dans une maison particulière et se barricada dans sa chambre. On enfonça les portes et les barricades cédèrent. Alors le chef de bande ne voulant pas se rendre à Pontis, fit appe-

(1) Jules de Bologne, seigneur du Plan et de Bonnecourt, descendant de l'ancienne famille italienne des Capizucchi, était né dans le comté de Nice. Le Roi, après l'avoir naturalisé en 1595, lui avait donné, l'année suivante, le gouvernement de Nogent-le-Roi. Jules avait épousé, en 1597, Antoinette Magnien, fille de Jean, décédé procureur général au bailliage de Chaumont, et de Marguerite Thomassin. Il est mort en 1657, laissant ses seigneuries et le gouvernement de Nogent à son fils Claude.

ler M. de Francières et lui remit son épée. Conduit à Langres, le prisonnier y fut reçu par les huées de la foule ; on tira même sur lui un coup de mousquet. Cependant les nobles le réclamèrent. Pour échapper à leurs instances, le commandant le fit conduire à Chaumont et le livra à la justice qui le condamna à avoir la tête tranchée. Mais la noblesse du Bassigny ne pouvait pas laisser exécuter un de ses gentilshommes, et on conseilla à Aurillot d'appeler de la sentence de Chaumont. Une embuscade avait été préparée pour le délivrer, près de Bar-sur-Aube, tandis qu'on le conduirait à Paris. Pontis, instruit de ce complot, fit prendre à l'escorte un chemin de traverse. La sentence ayant été confirmée, Aurillot fut exposé en Grève avec l'écriveau : *Pour brûlements et incendies*, puis on lui trancha la tête (1).

IV. Pendant l'armée des Princes approchait. Le conseil de ville pria M. d'Audelot de lever quelques hommes de pied, pour garder les faubourgs et entrer dans la ville au besoin ; on fit travailler par corvées, aux travaux de défense, tous les habitants aisés de la commune et des villages voisins, et l'on resta sur le pied de guerre jusqu'au moins de septembre, bien que le traité de Sainte-Menehould eût suspendu les hostilités. Les états généraux étaient alors réunis à Paris. Le bailliage de Chaumont y avait député Denis Largentier, abbé de Clairvaux, et Pierre Piétrequin, doyen de Chaumont, au nom du Clergé ; messire Juste de Pontalier, baron de Pleurs, de l'ordre de la Noblesse, et pour le Tiers-Etat, François De Grand, lieutenant criminel et François Jullyot, maire de Chaumont.

V. La paix ne fut pas de longue durée, et pendant les trois années du mariat de Gilles de Lestre (1615-1618), la ville fut continuellement en présence du danger. Les habitants avaient cru devoir mettre le prévôt du roi à la tête de l'administration, dans ces temps difficiles, bien qu'il fût l'ennemi des libertés communales, pour donner une preuve éclatante de leur fidélité. Le 31 juillet 1615, Louis XIII écrivait aux Chaumontais : « Ayant jugé à propos main-

(1) Voyez les *Mémoires du sieur de Pontis*. Collection Michaud et Poujoulat.

tenant que nous sommes prêts de nous acheminer en notre province de Guyenne pour l'accomplissement de notre mariage et celui de notre très chère sœur aînée, de pourveoir à la seureté de nos villes et places, pour empescher qu'il n'y arrive aucune altération qui puisse troubler le bien et repos de nos bons subjects, mesme sur l'occasion du reffus que notre cousin le prince de Condé, assisté de nos cousins les ducs de Longueville, de Mayenne, Comte de Saint-Paul et Mareschal de Bouillon, nous a fait de nous venir accompagner en notre dit voyage, ce qui nous donne assez de subject d'entrer en defiance de leurs intentions ; nous vous faisons celle-cy pour vous ordonner de prendre de votre part le soin que vous devez de la conservation de notre ville de Chaumont et à cet effet faire faire bonne et exacte garde aux portes d'icelle, et y donner tel ordre que lesdits princes et seigneurs susnommés, ou autres s'advouant d'eux, n'y entrent sans lettres ou passeport de nous, et qu'il n'y soit fait aucunes pratiques et menées contraires et préjudiciables à notre autorité et service et repos de la ville, sans toutefois vous allarmer n'y prendre a ceste occasion aucun ombrage les ungs des aultres ; ains vous conserver tousiours en la mesme amitié et intelligence que vous avez eue avec les aultres villes voisines. »

Les corvées recommencèrent donc. Il était ordonné à tous les habitants de porter l'épée et de se tenir prêts à tout événement. Le marquis de Reynel et M. d'Andelot vinrent à Chaumont. Le marquis, qui avait commission pour faire des levées, manquait d'argent ; il en demanda à la ville ; mais on lui répondit que les habitants étaient trop pauvres pour satisfaire à sa demande et on le supplia ainsi que M. d'Andelot « de laisser libre le pauvre peuple, mais de convoquer la noblesse obligée *par le deu de sa charge*, de veiller à la conservation du pays. » Pour nous, ajoutèrent les membres du conseil, nous répondons de la ville.

VI. Dans la nuit du 5 au 6 septembre, un sieur de Cressis s'empara du château de Luzy et y mit bon nombre d'hommes au nom du prince de Condé. Dès le lendemain, il écrivit au maire de Chaumont pour une conférence qu'il désirait avoir avec lui, disant qu'il était ami de ceux de la ville et des environs ; mais ses avances

furent repoussées, et le conseil fit même arrêter et poursuivre le capitaine qui n'avait pas su conserver le château. On défendit en même temps aux habitants d'aller se joindre aux compagnies que levaient dans le pays Luxembourg, Guyonville, Clinchamp et d'autres rebelles, sous peine de voir leurs femmes et leurs enfants expulsés et leurs biens confisqués. D'Andelot, qui venait de lever cent hommes de pied, reprit Luzy à la fin de septembre, puis il fit la chasse aux coureurs, rentrant de temps à autre à Chaumont où il envoyait tous ses prisonniers ; mais il fut blessé le 27 novembre, près de Bar-sur-Aube, par les gens du pays. Le marquis de Reynel venait d'être tué et laissait le gouvernement de Chaumont à son fils.

VII. Langres et Chaumont ne s'étaient pas franchement reconciliés depuis les guerres de la Ligue. Il y avait encore entre les habitants des deux villes une vieille rancune qui éclatait souvent en propos injurieux ; mais nous devons dire que l'autorité s'efforçait d'apaiser ces querelles particulières pour prévenir des luttes plus sérieuses. C'est ainsi qu'à Chaumont la mairie avait obligé un bourgeois à faire des excuses à un Langrois qu'il avait appelé *Fou*. Cependant le danger commun rétablit des relations de bon voisinage, et le 5 janvier 1616, les Langrois écrivirent aux Chaumontais *pour avoir intelligence avec eux*. Cette démarche fut reçue à Chaumont avec joie ; on répondit qu'on n'avait jamais eu d'autre opinion des habitants de Langres que de bons serviteurs du roi, et l'on convint d'une entrevue à Nogent, pour s'entendre sur les moyens de rétablir l'ordre dans le pays. La principale place d'armes de la révolte était le château d'Aigremont qui appartenait à M. de Luxembourg. Les deux villes contractèrent une alliance pour la destruction de cette redoutable forteresse, et comme les Chaumontais hésitaient à livrer leur artillerie, on convint le 8 mars, dans une réunion qui eut lieu à Chaumont en présence de MM. d'Andelot et de Francières, que Langres fournirait le canon et tout l'attirail nécessaire à l'expédition, moyennant deux cents livres que Chaumont lui donnerait et trois milliers de poudre. Il devait être pourvu par moitié aux autres approvisionnements. Tous les paysans du Bassigny avaient promis leur concours ; on allait commencer le siège quand le roi ordonna

de suspendre les préparatifs (1). Il venait de signer une suspension d'armes. On obéit à cet ordre avec d'autant plus de regret que le capitaine de la Calandre, commandant de Montéclair, qui tenait tête à l'ennemi, avait été tué quelques jours auparavant ; mais on traita avec la garnison d'Aigremont qui manquait de vivres et, moyennant quinze cents livres, elle s'engagea à ne faire aucune course dans la campagne pendant les négociations pour le rétablissement de la paix. Les deux villes payèrent les quinze cents livres sur la promesse que leur fit le roi que cette contribution serait plus tard répartie sur toutes les paroisses du bailliage.

VIII. Le roi et la reine étant rentrés à Paris d'où la révolte les avait fait sortir, le maire de Chaumont alla leur présenter les compliments de la ville (23 mai). Cependant les espérances de paix ne se réalisèrent pas et bientôt le pillage recommença dans les campagnes. On demanda de nouveau la ruine d'Aigremont. Les gentilshommes, ceux qui étaient restés fidèles au roi, députèrent à Paris, pour cet objet, le seigneur de Braux ; les villes de Langres et de Chaumont y envoyèrent de leur côté ; mais il fut impossible d'obtenir une réponse positive : « Nous avons été bien reçus, dirent les députés de Chaumont à leur retour, mais nous n'avons pu rien faire à cause de la grande confusion qui règne au conseil du roi, et l'on va rentrer en plus grands troubles qu'auparavant. » M. d'Andelot, qui était alors à la cour, leur avait recommandé de faire faire des prières à Dieu pour qu'il ait pitié de son pauvre peuple : on pria et on fit des processions.

Les Chaumontais furent instruits par le roi de l'arrestation du prince de Condé (2). Ce fut le signal d'une nouvelle guerre civile qui occasionna de grands désordres en Champagne, surtout dans le Rhetelois et dans les environs de Reims. M. d'Andelot revint à Chaumont et sa présence fit cesser l'indécision dans laquelle se trouvait le conseil, relativement à la défense faite par le roi de recevoir le gouverneur de la province, M. de Nevers, dans le cas où il se présenterait aux portes de la ville (3). Mais le danger était

(1) Lettres du 27 mars 1616.

(2) Lettres du 5 septembre 1616.

(3) Lettres du 18 novembre 1616, dans lesquelles le roi rend compte de ce qui s'est passé à Reims.

grand, car de toutes parts on recevait avis que les rebelles avaient dessein de surprendre Chaumont. Le prévôt-maire, moins généreux que les habitants, aggrava encore la situation en amentant contre son autorité une grande partie de la population, par ses entreprises contre les droits de la commune. Le poids de la misère retombait en grande partie sur le peuple et c'était bien le moins qu'on le consultât dans les graves circonstances où l'on se trouvait. Cependant, au lieu d'appeler, selon l'ancien usage, tous les citoyens inscrits aux rôles des quartiers, pour délibérer en assemblée générale, on ordonna à chaque quartier d'envoyer dix députés à cette assemblée. Le peuple refusa de voter ; il se répandit tumultueusement dans la ville en accusant de trahison les officiers du roi et surtout De Lestre. Ce magistrat fit emprisonner quelques bourgeois, et, après avoir réprimé l'émeute, il fit publier qu'en attendant l'approbation de la nouvelle ordonnance on n'appellerait aux assemblées que les chefs de quartiers et les principaux habitants, c'est-à-dire ses amis.

Heureusement l'ennemi ne fit aucune tentative contre la ville. Le 21 février 1617, on publia à son de trompe la déclaration du roi contre le duc de Vendôme et les autres chefs de la rébellion. Le 24 avril, le roi annonça la mort du maréchal d'Ancre, en disant qu'il avait voulu le faire arrêter mais qu'il s'était tué en se défendant. Enfin, le 17 mai, on reçut l'heureuse nouvelle de la conclusion de la paix. On chanta le *Te Deum* officiel ; mais on avait si peu de confiance dans l'avenir qu'on n'osa pas faire de réjouissances publiques.

IX. De 1618 à 1634, la ville a eu successivement pour maires François Jullyot, Nicole Villault, Jean Baptiste Lemoyne, Gilles de Lestre et Maurice De Grand. Villault réélu pour la quatrième fois en 1627, ne voulait pas accepter, s'excusant sur son grand âge, mais le peuple le maintint et ce digne magistrat est mort dans l'exercice de ses fonctions à l'âge de soixante-huit ans.

La guerre civile n'avait été que momentanément suspendue et cette période de vingt-six ans n'offrirait à notre récit que les alternatives de calme et d'agitation qui ont signalé les années précédentes ; nous ne nous y arrêterons donc pas. Les nouvelles sont-

elles à la guerre, on fait bonne garde ; parle-t-on de paix, on entonne le *Te Deum*. Nous recueillerons seulement quelques faits. — Le duc de Guise était à Joinville au mois de juillet 1620, et il se disposait à venir à Chaumont. Comme le roi avait défendu de le recevoir, le conseil était fort embarrassé. Enfin on décida qu'on le recevrait aussi honorablement que possible, pour ne pas le mécontenter, mais qu'on ne lui présenterait pas les clefs de la ville et qu'on ne tirerait pas le canon. C'est la dernière preuve que les Chaumontais aient donnée de leur dévouement à la maison de Lorraine. — Le 21 novembre 1627, le marquis de Bourbonne écrivait au maire qu'il avait arrêté, par l'ordre du roi, un milord anglais et que le duc de Lorraine menaçait d'assiéger le château de Coiffy où ce prisonnier était détenu ; il demandait des munitions qu'on lui refusa parce que la ville n'en était pas suffisamment pourvue. Ce prisonnier était lord Montagu, envoyé par les cours d'Espagne et d'Angleterre pour fomenter une ligue contre la France. Bourbonne, en récompense de son zèle, succéda trois ans après à M. d'Andelot dans la lieutenance de Champagne, et il fit son entrée solennelle à Chaumont, en cette qualité, le dimanche après la Saint-Martin en 1630 ; mais il se brouilla bientôt avec les habitants, à propos d'un réglemeut nouveau qu'il voulut introduire pour le service militaire et qu'on refusa d'exécuter, malgré les menaces que fit le marquis de donner la garde de la ville à des soldats du roi. Ce réglemeut avait été sollicité par les nobles et par les chanoines, parce que la mairie astreignait alors tous les privilégiés au service de la garde qui était devenu pour les miliciens des quartiers une charge trop onéreuse. — Au mois d'avril 1633, les jeunes gens non mariés et quelques hommes choisis dans la milice urbaine, allèrent, sur l'ordre du roi, prêter main-forte à la justice pour la démolition du château de Cirey, dont le baron venait d'être condamné à mort *pour rébellion, félonie* et autres crimes de lèse-majesté. — Voilà, avec le passage du roi, en 1627, tout ce qui mérite d'être pris en note, dans l'ordre des faits politiques. Nous signalerons aussi quelques actes de l'administration. Comme le nombre des mendiants et des vagabonds croissait de jour en jour, on ordonna à tous les étrangers, qui ne pourraient pas justifier de moyens d'existence, de quitter la ville dans les trois jours, sous peine d'être attachés deux

à deux et employés aux travaux publics (1618). On organisa la messagerie de Paris : les deux messagers devaient partir alternativement de Chaumont le dimanche et arriver à Paris le jeudi suivant pour distribuer aussitôt les lettres et paquets qu'on leur avait confiés, remplir leurs commissions le vendredi et le samedi, et repartir le dimanche suivant (1622). On renouvela encore les anciens réglemens de police relatifs à la sûreté et à la salubrité publiques, aux juremens et blasphèmes, et à la fréquentation des tavernes. Il y avait alors quarante-deux tavernes et cabarets dans l'intérieur de la ville et six dans les faubourgs.

CHAPITRE II.

DE LA GUERRE DE LORRAINE A L'AVÈNEMENT DE LOUIS XIV (1633—1643).

I. Voici une époque de misère et de ruine pour la ville de Chaumont ; mais elle nous offre l'exemple d'un grand dévouement. Le maire Jean Paillot, conseiller élu en l'élection, est, dans toutes les circonstances, le défenseur énergique du repos, de la fortune, des libertés, de la vie même de ses concitoyens. Paillot était venu de Bar-sur-Aube s'établir à Chaumont où il avait acheté un office de judicature. Il y avait bientôt acquis de la popularité. En 1618, on l'avait appelé au conseil de la commune, et trois ans après, sous le maire Villault, il avait accepté la charge de premier échevin, malgré lui, car il savait qu'il y serait en butte à la haine des gens du roi. Enfin, en 1634, il avait été élu maire.

II. Le mariage clandestin de Gaston d'Orléans, frère du roi, avec la sœur du duc Charles IV, avait attiré sur la Lorraine tout l'effort des armes de la France et de ses alliés les Suédois. Au printemps de l'année 1634, les deux duchés de Bar et de Lorraine étaient au pouvoir des Français, à l'exception de Bitsche et de La-

mothe, en Bassigny ; Charles s'était retiré en Alsace où les Suédois le tenaient en échec ; les autres membres de la maison de Lorraine étaient fugitifs.

Louis XIII donna l'ordre au maréchal de la Force de s'emparer de Lamothe, et le 8 mars la ville fut investie. C'était querelle de princes ; les Champenois n'avaient aucun motif de haine contre les Lorrains, aussi le maire de Chaumont s'empressa-t-il, de l'avis du conseil de la commune, de donner asile à quelques demoiselles. La ville était sur le pied de guerre ; tous les remparts étaient armés, le service de garde se faisait avec la plus stricte sévérité et, pour en alléger la charge qui pesait sur la bourgeoisie, on avait forcé les chanoines, les prêtres et tous les nobles à s'armer ou à se faire remplacer dans les quartiers ; les veuves fournissaient le feu et la lumière aux gardes de nuit. On avait aussi organisé un service pour les abords de la place : des corps-de-garde étaient établis dans les faubourgs ; des postes de sept hommes gardaient les ponts des Tanneries, de Buxereuilles, de la Maladière, de Choignes et la côte du Val. Ce service était confié aux habitants des villages voisins. Enfin, la place était fournie de provisions pour plusieurs mois. Une entente parfaite régnait entre Langres et Chaumont.

Le marquis d'Ische (1), qui commandait à Lamothe, se défendait vaillamment ; le 31 avril, quand le rempart avait cédé sous les coups du canon ennemi, il avait refusé de se rendre. Il tint encore près de deux mois ; mais il fut tué le 21 juin. Les assiégeants, qui ne s'attendaient pas à une aussi longue résistance firent alors venir de Chaumont du canon et des munitions, et ils reprirent le siège avec une nouvelle vigueur. La mort du commandant n'avait rien changé à la défense ; les habitants tinrent encore pendant plus d'un mois ; mais enfin, manquant de tout et n'ayant aucun espoir d'être secourus, ils capitulèrent le 26 juillet. M. Périgal reçut du roi le commandement de cette place importante (2).

(1) Antoine de Choiseul. — En 1604, au mois d'août, le noble Marquis avait épousé à *heure indue et sans permission des curés*, dans l'église Saint-Michel de Chaumont, Marguerite Bonnet, fille d'un magistrat de Nancy.

(2) Voyez *Histoire de la ville et des deux sièges de Lamothe*, par M. Duboys de Riocourt. Neufchâteau, 1841, in-8°. — Nicolas Dubois, l'auteur de ce livre, avait épousé, en 1646, Anne de Lestre, fille du prévôt de Chaumont Gilles de Lestre, seigneur de Riocourt, Provenchières, etc.

III. Quinze jours avant la capitulation de Lamothe, le cardinal de la Vallette était venu à Chaumont (1) avec M. de Choisy, intendant de la province, le marquis de Reynel et M. de Bourbonne. Toutes les délibérations relatives à la défense du pays se prenaient alors dans un conseil composé de ces quatre seigneurs, du maire, des officiers du roi, des capitaines et chefs de quartiers. Pour aider le maire dans ses pénibles fonctions, on nomma, au mois d'août, un major de place, le sieur Lachapelle, qui devait remplacer le bailli en son absence ; mais, comme les habitants obéissaient difficilement à un chef étranger, on dut le remercier deux mois après.

IV. Au mois d'octobre, un désordre momentané vint encore ajouter aux vives inquiétudes des Chaumontais. Des cavaliers pénétraient fréquemment dans la ville, sous le prétexte de visiter leur commandant qui y était logé ; mais comme ils se promenaient le pistolet au poing et qu'ils visitaient les bastions, leur conduite devint bientôt suspecte. D'ailleurs les gardes de nuit se plaignirent du désordre que ces cavaliers occasionnaient à la sortie des bals que leur chef donnait aux dames de la ville. Le maire leur enjoignit de sortir de suite et il défendit les bals. Malgré la vive opposition des officiers du roi, il fut obéi. L'aristocratie ne lui pardonnait pas sa sévérité dans le service militaire et elle ne laissait échapper aucune occasion de le lui faire sentir. Ainsi les chanoines, pendant le séjour de Lavalette, avaient voulu faire une procession générale, sans en prévenir la mairie. Paillet s'y était opposé, et, pour faire respecter son autorité et les privilèges de la commune, il avait défendu de sonner les cloches. Le chapitre avait été blâmé par le cardinal. Les ennemis du maire l'accusaient d'être favorable aux Lorrains et de les recevoir dans la ville, contrairement au service du roi : ces Lorrains si dangereux étaient des écoliers qui voulaient continuer leurs études et que M. Perigal avait pris sous sa protection. D'ailleurs Paillet ne faisait rien sans consulter le conseil et il n'avait pas hésité à expulser un grand nombre de maçons du duché qui travaillaient aux Jésuites et aux Carmélites. On allait jusqu'à

(1) Il y resta jusqu'au 26.

lui reprocher de vouloir faire au pied de la ville une *maison forte* : c'était la ferme du *Nourry*, dont il relevait les murs et que l'aristocratie appelait par dérision le *Château-Paillot*.

V. Bourbonne soutenait les ennemis du maire. Il avait lui-même plusieurs griefs contre la commune, notamment le peu de cas qu'on avait fait d'une exemption de garde accordée par lui aux chanoines. On avait aussi refusé l'entrée de la ville, à neuf heures du soir, au vicomte d'Estange, son beau-frère, qui avait été obligé de coucher au faubourg, l'ennemi étant près de la ville. Le marquis vint à Chaumont le 17 décembre. La coterie se réjouissait de son arrivée, car il avait déjà menacé Paillot, il voulait *lui tailler des croupières et le mettre à la raison* ; mais le maire, qui avait réclamé la protection du roi, s'abstint de faire visite au lieutenant-général ; il lui fit dire qu'il craindrait quelque entreprise contre l'honneur de la ville. Cependant il donna l'ordre de lui présenter les anneaux des portes. Bourbonne convoqua aussitôt, *dans son hôtel*, le conseil, tous les chefs de quartiers et les notables, *pour le service du roi*. Personne ne répondit à son appel ; on prétextait la liberté des délibérations. Il voulait seulement attirer le maire en sa présence. Étonné de la résistance des habitants, il fit une seconde convocation en annonçant qu'il n'y avait pas de délibération à prendre et qu'il s'agissait seulement d'une communication importante. Sur cette espérance, le conseil se rendit à l'invitation, mais en exigeant du maire la promesse qu'il resterait à l'hôtel-de-ville. Le lieutenant-général ne sut pas cacher son désappointement en remarquant l'absence de Paillot : « Mon intention, dit-il, n'était pas de lui faire du mal dans la ville, en sa qualité de maire ; mais qu'il prenne garde d'être rencontré à la campagne. » Et il congédia l'assemblée après avoir donné quelques ordres relatifs au service. Cette déplorable affaire n'en resta pas là. Le 19 janvier 1636, le marquis de Bourbonne revint à Chaumont, et, comme le roi n'avait pas encore répondu à la requête relative aux menaces, Paillot observa la même réserve que l'année précédente. Le lieutenant-général réclama sa présence avec de nouvelles menaces : « Si nul ne veut faire justice, dit-il, je la ferai moi-même ; je ferai prendre le maire par mes gardes et le jetterai en un cul de basse-fosse, et puisque le conseil auto-

rise le maire, je leur ferai ressentir que, le roi m'ayant pourvu de ma charge, j'entends être obéi : je ne souffrirai pas qu'un petit conseil me fasse la loi. » Indigné de cette impertinence, le conseil de la commune décida que le maire, attendu le mauvais vouloir du gouverneur, donnerait lui-même l'ordre aux capitaines. Il en fut ainsi et Bourbonne furieux partit pour Paris. Paillet l'y suivit de près. Les affaires de la ville l'ayant appelé à Châlons quelques jours après, les gens du roi, le clergé et tous les mécontents avaient profité de son absence pour intriguer contre lui et faire colporter une dénonciation « qui n'avait autre fondement, dit le registre du conseil, que le bon ordre et les grands soins que le maire avait apportés en cette saison, tenant la main contre tous, sans distinction, à l'exécution des commandements du roi, aux ordres de nos seigneurs et aux résolutions de cette chambre. pour le service du roi, bien et seureté de cette ville. » C'était pour prévenir cette dénonciation que Paillet se rendait à Paris. En partant, il avait prié ses concitoyens de ne pas renouveler son mandat aux prochaines élections, dans la crainte de voir retomber sur la ville la haine de M. de Bourbonne : il fut néanmoins réélu, et son frère fut choisi pour capitaine par les jeunes gens de la ville et des faubourgs dont on venait de former une nouvelle compagnie. — Le frère du maire était un ancien officier dont la bravoure avait été éprouvée dans différentes batailles, et qui, après avoir quitté le métier des armes, avait aussi acheté à Chaumont une charge de judicature. — Paillet, après tous ces témoignages de confiance, ne pouvait pas refuser de reprendre sa place à la tête de l'administration communale. De plus rudes épreuves allaient être imposées à son dévouement.

VI. Le Bassigny était depuis longtemps ruiné et les excès des soldats du roi n'y étaient pas moins redoutés que les courses des garnisons ennemies. Pour comble de maux, on ressentit bientôt les atteintes d'un fléau plus terrible encore que la guerre : la peste s'abattit sur cette malheureuse province. Dès le mois de mars, les villages voisins de Chaumont en furent décimés. On ferma les portes de la ville et on défendit aux habitants de sortir, sous peine de mort. On avait dressé une potence à Chaumont-le-Bois, du côté de Reclancourt, pour l'exécution des arrêts qu'exigeaient le salut public.

Cependant le mal, que ne pouvait arrêter ni les remparts, ni le canon, se glissa au sein de la population consternée. Le 3 juin, un homme mourut de la contagion dans les prisons. Son corps fut porté le soir et inhumé hors de la ville, sous la surveillance des arquebusiers, par trois autres prisonniers auxquels on donna la liberté. Ces précautions étaient inutiles : le 6, il y avait déjà quatre nouveaux cadavres que l'on fit enterrer près de l'ermitage Saint-Roch. On réunit alors les chirurgiens qui refusèrent de donner des secours aux pestiférés, alléguant qu'il y avait danger et qu'ils étaient chargés de famille ; ils voulaient renoncer même à leurs visites ordinaires ; mais le maire les menaça de la privation de leur art et de l'expulsion. On fut forcé de faire venir des chirurgiens étrangers, comme aussi un *parfumeur* et des *saccards*. On établit un messager dans chaque quartier pour tenir la mairie au courant des progrès de la maladie. Le 13 on demanda au chapitre un prêtre pour assister les pestiférés, et aucun des prébendiers ou des habitués de la collégiale ne voulut remplir ce devoir. Le doyen Rose et le chanoine Fagotin s'offrirent volontairement, mais la mairie les remercia de leur zèle charitable et elle accepta l'offre d'un prêtre étranger à la collégiale, Pierre Beaupoil, qui s'était déjà signalé par son dévouement en pareille occasion dans la cure de Condes. Il fut commis seul pour administrer les sacrements aux malades et recevoir les actes qu'ils auraient à faire au dernier moment. Les habitants atteints du mal devaient aussitôt se retirer dans les loges que l'on avait fait construire sur le bord de la Marne, près du bois de Condes. Ils ne pouvaient plus communiquer avec personne de la ville. S'ils avaient des demandes à faire, ils venaient, une baguette blanche à la main, jusqu'à la maison de santé qu'on avait construite à l'extrémité de Chaumont-le-Bois, et ceux qui dépassaient cette limite étaient *arquebusés*. Le bourreau et deux aides stationnaient près de cette maison, l'arquebuse sur l'épaule. Plusieurs habitants avaient été envoyés au loin en pèlerinage ; on avait exhumé le corps du P. Honoré, et tous les matins on faisait des processions. Cependant le nombre des malades augmentait de jour en jour. On pria les capucins de donner un ou deux PP. pour aider le prêtre à administrer les secours de la religion ; on appela d'autres chirurgiens, et comme toutes les ressources de la ville étaient épuisées, le maire

et les deux échevins, MM. Duprey et Pyat, empruntèrent *sous leur responsabilité personnelle*.

VII. Les ennemis de Paillot, les hommes qui voulaient exclure de l'administration communale la démocratie, avaient abandonné la ville ; ils avaient fui devant le double danger, la peste et l'ennemi. Le maire s'était vu contraint, dès le 17 juin, d'édicter une amende de deux cents livres contre tous ceux qui quitteraient leur domicile. Cinq jours après, il avait, mais inutilement, renouvelé son ordonnance avec injonction à ceux qui étaient déjà sortis de rentrer immédiatement. Toute l'aristocratie avait émigré : les uns s'étaient retirés dans les communes où la contagion n'avait pas encore pénétré ; les autres avaient construit des pavillons dans leurs jardins ou sur leurs propriétés, hors des faubourgs, malgré les défenses publiées à ce sujet et les amendes de cinq cents à mille livres qu'ils encouraient.

Louis XIII, instruit de la déplorable situation de la ville de Chaumont, fit expédier le 6 juillet des lettres de cachet qui enjoignaient aux officiers de justice et autres de rentrer immédiatement pour exercer leurs charges et remplir leurs devoirs de citoyens ; mais les ordonnances du roi, transmises cependant par hommes exprès à tous les émigrés individuellement, ne produisirent pas plus d'effet que celles du maire. — Le peuple des artisans qui était resté exposé à la contagion, qui veillait à la conservation de la ville et qui manquait souvent de pain, murmurait contre les absents et menaçait d'aller enfoncer les portes de leurs caves et de leurs greniers. D'un autre côté, l'ennemi était près d'entrer dans le Bassigny. — Le 16, Paillot convoqua dans sa maison une assemblée composée des deux échevins, du membre du conseil Labonne, le seul qui fut resté ; des officiers de quartier et des principaux habitants au nombre de quatre-vingts ; il représenta l'inutilité de ses ordonnances et de celles du roi, le juste mécontentement du peuple, le manque d'argent et le danger où se trouvait la ville, presque abandonnée, d'être surprise par l'ennemi. On autorisa la mairie à faire des distributions de pain aux malheureux, à emprunter l'argent nécessaire, à faire murer de suite les portes de l'Eau et Notre-Dame, et à tenter de nouvelles démarches pour la rentrée des absents. Deux des

prêtres qui secouraient les pestiférés, Beaupoil et le P. Louis de Saint-Dizier venaient de tomber malades : on fit sommation au chapitre de les remplacer et il s'y refusa. Alors on ordonna aux chanoines de pourvoir aux dépenses faites et à faire pour le logement et la nourriture des prêtres chargés d'assister les pestiférés, avec menace de saisie de leur temporel. On fit la même injonction aux chirurgiens, pour l'entretien de leurs confrères, sous peine de voir leurs biens confisqués.

VIII. Il y eut conférence le 8 août, près de la Croix Coquillon, entre le maire et le marquis de Reynel, en présence des deux échevins et de M. de Bourbonne. Ce n'était pas le moment pour celui-ci de se rappeler les menaces qu'il avait faites. On décréta de nouvelles mesures de rigueur contre les absents et l'on s'occupa des moyens de défendre la ville en cas d'attaque. La contagion faisait toujours des progrès. Le 3 septembre, nouvelles conférences entre Semoutier et Chaumont, près du bois. Le maire en rentrant en ville reçut un paquet de la cour à l'adresse du bailli et le lui fit porter en toute hâte pendant la nuit. Le roi ordonnait au marquis de Reynel d'aller reprendre le gouvernement de Chaumont, de lever six cents hommes de pied dans le pays pour garder la ville, « de les hutter et retrancher en dehors prêts à entrer en cas de danger ». Le maire reçut communication de cet ordre dans une troisième conférence qui eut lieu au-dessus de Buxereuilles et il alla de suite à Laferté, avec un échevin, pour en informer M. de Bourbonne. Sur ces entrefaites, le baron de Chappelaines se présenta aux portes de la ville, réclamant le gouvernement militaire en vertu d'une commission de lieutenant du roi. L'intrigue était évidente : l'aristocratie qui craignait pour ses propriétés, qu'elle ne savait pas défendre, avait donné à entendre que Chaumont était mal gardé. L'échevin Dupré demanda le temps d'en délibérer avec le conseil, ajoutant que, du reste, le bailli allait arriver. M. de Reynel arriva en effet dans l'après-midi. A peine était-il à son hôtel que Pierre Perret, lieutenant-général du bailliage, se présentait à la porte de Buxereuilles, sans vouloir aller plus loin, et demandait à parler au maire. Paillot était rentré, il alla avec le bailli et les échevins à la barrière pour entendre le lieutenant-général. Il s'agissait de prendre

acte du refus fait par la ville de recevoir Chappelaines. « Dites au baron, répondit le bailli, que j'arrive pour reprendre ma charge de gouverneur ; quant à vous, je vous invite à rentrer aussi, comme le veut le roi, pour remplir votre devoir et donner l'exemple aux autres. » Mais cette invitation et les prières du maire furent inutiles. Le roi, mieux informé retira la commission qu'on avait donnée à Chappelaines et il écrivit de Senlis aux Chaumontais pour « leur bien faire comprendre qu'il ne désapprouvait en rien leur conduite et leur demander de bien s'entendre avec le bailli (1). » Il renouvela en même temps ses ordonnances contre les absents, en leur enjoignant de rentrer dans le délai de trois jours sous peine de confiscation de leurs biens.

IX. Cependant il paraît qu'il y avait quelqu'un de plus puissant que le roi dans le royaume, car huit jours seulement après le départ de Chappelaines un nouveau lieutenant fut envoyé à Chaumont. C'était La Renouillère (2). Le maire partit pour Paris, laissant le gouvernement à l'échevin Duprey qui pendant l'intérim eut beaucoup de peine à maintenir l'ordre et se trouva personnellement en danger, les artisans qui gardaient la ville voulant le contraindre, par l'émeute, à exécuter, dans toute leur rigueur, les ordonnances contre les absents.

Paillot fut bien reçu à la cour. Les ministres et le roi lui-même le félicitèrent sur la conduite des habitants dans les temps difficiles qu'ils avaient à traverser, et on l'assura qu'on n'avait envoyé La Renouillère que pour soulager la mairie. Le roi lui remit de nouvelles lettres de confirmation dans lesquelles il déclarait « qu'il n'entendait pas faire préjudice ni déroger aux privilèges des habitants, ni au pouvoir octroïé au maire de commander en ville en l'absence du gouverneur ; que ces privilèges étaient confirmés en tant que de besoin, et que la commission de La Renouillère n'était que provisoire. » La ville fut donc obligée de recevoir le lieutenant du roi ; seulement on prit soin de consigner dans l'enregistrement de la commission, que c'était pour le temps de danger et sans tirer à conséquence.

(1) Lettres du 14 septembre 1656.

(2) Simon de Franceschi, chevalier, seigneur de la Renouillère, premier capitaine au régiment de Picardie, aide-de-camp aux armées du roi.

X. La peste ne cessa qu'au mois de décembre. Elle avait régné sept mois à Chaumont. Nous ne savons pas quel fut le nombre des victimes, car on n'en tenait pas note ; mais un mémoire du temps le porte à deux mille trois cents. On peut se figurer sans peine quel était le triste état de la ville : dans l'intérieur quelques rues étaient désertes et l'herbe y croissait ; les maisons étaient blanchies par la chaux qui avait servi à les purifier ou noircies par les feux de genièvre qu'on allumait dans tous les quartiers pour combattre le mauvais air ; ce qui restait de la population surveillait l'ennemi du haut des remparts, et en habits de deuil, car chaque famille avait eu ses morts ; les vivres étaient rares et taxés. A l'extérieur, la terre était inculte ; les pauvres paysans s'étaient réfugiés dans les faubourgs avec leurs familles et leurs bestiaux pour échapper aux brigandages des gens d'armes ; les fossés, les contrescarpes et tous les abords de la ville étaient couverts de bêtes mortes dont la putréfaction corrompait l'air ; on travaillait par corvées à enlever ces immondices. Comme le fléau sévissait encore dans quelques communes, on devait craindre qu'il ne revînt à sa proie et, pour prévenir ce malheur, la population resta soumise, jusqu'en 1638, à un règlement de police des plus sévères. Quelques cas de peste qu'on signala dans les faubourgs forcèrent même le maire à expulser tous les paysans et on menaçait ceux qui essaieraient de rentrer de les passer par les armes.

XI. Le dévouement de Paillot eut encore à subir d'autres épreuves pendant l'année 1637.

Les Suédois avaient établi leurs quartiers d'hiver dans le Bassigny où ils se conduisaient non pas comme des alliés, mais comme des ennemis, poussant la dévastation jusqu'aux portes de la ville. Au mois d'avril, le ministre d'un régiment s'étant pris de querelle avec quelques Chaumontais qui lui reprochaient la licence de ses compatriotes, il fut saisi par le peuple, traîné par les rues de la ville et assommé à coups de bâton. Paillot ordonna de suite une enquête ; mais le duc de Weimar, rendant tous les habitants responsables de cet assassinat, parlait d'assiéger la ville. On lui députa les échevins. Il refusa de les recevoir. « Je ferai brûler les faubourgs, la maison du maire, dit-il, et je tirerai telle vengeance qu'on en gardera le souvenir. » Il fallut donc mettre la place en

état de défense : on établit une redoute sur le point de la montagne qui domine le pont de la Maladière ; on barricada tous les chemins ; on y fit construire des barrières fermant à clefs, et l'on arma tous les remparts. Sans doute le duc se ravisa, car il n'attaqua pas la ville et l'affaire n'eut pas d'autre suite. A la même époque, une émeute populaire chassa du faubourg des Tanneries une compagnie de chevaux-légers qui y exerçait le brigandage le plus odieux, et l'officier qui la commandait fut tué dans la mêlée. A Buxerouilles, on était aussi en pleine révolte contre les soldats du roi. Ainsi il fallait être armé en même temps contre l'ennemi et contre ceux qui avaient mission de défendre le pays. Quelquefois même il fallait sévir contre des compatriotes : un jour le curé de Neuilly, réfugié à Chaumont, reconnut cette hospitalité en insultant la garde dont il faisait partie et en se portant à des voies de fait envers ses camarades. Sur le rapport du capitaine de service, le maire le fit désarmer et il le retint en prison jusqu'au paiement d'une amende de cinquante livres.

XII. Au commencement de juillet, le bailli et le marquis de Bourbonne étaient à Chaumont. La Renouillère avait quitté la ville, mais il y revint bientôt avec une nouvelle commission de lieutenant du roi et l'ordre de prendre une garnison de deux cents hommes. Alors la lutte recommença. Le marquis de Reynel se rangea du côté du maire ; Bourbonne, heureux de retrouver l'occasion de faire sentir à Paillot tout le poids de sa haine, soutint La Renouillère. L'anarchie la plus complète régnait dans la ville quand le maire, dénoncé par ses ennemis, fut appelé à Paris pour rendre compte au roi de sa conduite et se justifier. « Il eût été convenable dit-il à La Renouillère, que les plaintes et les justifications se fissent contradictoirement ; au moins veuillez m'expliquer ce dont j'aurai à me justifier. » L'officier lui répondit que les plaintes qu'il avait faites portaient sur ce que la mairie n'avait pas voulu faire mettre sur pied les soldats dont il voulait former la garnison et sur ce qu'elle avait toujours refusé de lui rendre les honneurs dus à sa charge. Une assemblée générale des habitants revendiqua la solidarité de la conduite du maire ; elle déclara qu'il irait à Paris aux frais de la ville et qu'on lui adjoindrait quelques-uns de

ses concitoyens pour présenter les justifications et « supplier le roi d'avoir pitié de la communauté réduite à l'extrémité de toutes les misères comme le déplorable pays du Bassigny. » On rédigea un mémoire dans lequel on exposa « qu'il ne restait pour la subsistance de la ville que les villages de la banlieue déjà bien pauvres et que La Renouillère ruinait en exigeant d'eux des *reconnaisances* de deniers, de bois, de blé, d'avoine, de vin, de poissons, etc ; qu'après soupers et débauches avec des jeunes gens de Lorraine, le lieutenant du roi allait d'ordinaire sur la muraille où il mettait le désordre, au grand danger du service du roi, puis que les Lorrains, ennemis de la couronne, pouvaient remarquer le défaut de la garde ; qu'il s'était vanté d'avoir eu tout son saoul les faveurs des demoiselles de la ville ; qu'il disait tout haut que la ville n'était composée que de petites gens et que si le marquis de Reynel ne voulait pas s'entendre avec lui, il le mettrait bien à la raison ; enfin, qu'il avait provoqué en duel le bailli, ce qui avait causé un grand tumulte dans la ville où il serait arrivé malheur sans l'intervention de la mairie. » La députation partit le 29 septembre. L'échevin Pyat restait chargé de l'administration.

XIII. Cependant l'ennemi approchait. La terreur était dans le pays, car on se rappelait les cruautés exercées l'année précédente par Galas dans les environs de Langres, et les paysans se réfugièrent en grand nombre à Chaumont. Les mêmes croates qui avaient mis à feu et à sang le village d'Hortes étaient sur la frontière, prêts à se jeter sur le Bassigny. Dans cette extrémité, on recommanda aux chefs de quartier de donner contentement à La Renouillère, *comme chose tendante à la conservation de la ville*. Le lieutenant demanda bientôt l'entrée pour les deux cents hommes qu'il avait ordre de lever. Le conseil allait y consentir, quand il apprit qu'il ne s'agissait pas seulement de deux cents hommes, mais d'un régiment entier. On se hâta d'écrire à Paillot, en le priant de faire valoir en cour les privilèges de la ville : la réponse du ministre fut « qu'il fallait mettre cette année les privilèges au coffre. » On s'adressa à M. de Reynel ; il se contenta de plaindre les habitants, car il n'était plus rien dans son gouvernement : « Il faut, dit-il, exécuter les volontés du roi. »

Le 27 novembre l'ennemi était aux environs de Lamothe. Alors arriva un commissaire des guerres, disant avoir ordre d'établir à Chaumont deux régiments de pied et deux cornettes de cavalerie. La ville fut dans la consternation. Comme le crédit de La Renouillère était tout puissant, le conseil lui députa quelques-uns de ses membres. Le lieutenant du Roi promit sa protection à la condition que la ville lui donnerait, s'il parvenait à détourner la garnison et à faire diminuer aussi la contribution pour les subsistances, une reconnaissance de trois mille livres. Le traité fut fait par écrit et La Renouillère exigea la signature d'un des plus riches bourgeois de la ville. Les ordres du roi ne furent pas exécutés. Les grands seigneurs s'entendaient ainsi entr'eux pour extorquer de l'argent aux villes, et la commission de La Renouillère n'était qu'une lettre de change tirée sur Chaumont.

XIV. Paillet était allé trouver la cour à Saint-Maur-les-Fossés. Il avait reçu l'ordre de prendre la volonté du roi par M. de Chavigny et, en l'absence de ce seigneur, il s'était adressé au secrétaire, qui lui avait conseillé de se présenter chez M. de Rougemont, frère de La Renouillère. Là, on lui avait parlé d'accommodement : « Mais, avait répondu Paillet, je désirerais connaître la volonté de S. M. » « Le roi désire que ses ordres soient exécutés à Chaumont. » « Ils le sont, avait-il répliqué, à l'exception de celui relatif à la garnison : cet ordre a été obtenu sous des offres supposées faites par les habitants, contre leur intention et leurs libertés, et pour le seul profit du sieur La Renouillère. » On ne pouvait s'entendre. Paillet n'arriva pas jusqu'au roi. Cependant on ne le congédia que le 2 décembre, en lui remettant la lettre suivante, ouverte, à l'adresse du lieutenant du roi : « M. de La Renouillère, renvoyant le Maire de ma ville de Chaumont pour continuer les fonctions de sa charge, pendant le temps qui lui en reste, j'ai bien voulu vous en donner avis et des assurances qu'il m'a données, qu'il contribuera en tout ce qui dépendra de lui pour y procurer ce qui sera du bien de mon service ; et d'autant que la bonne intelligence est nécessaire entre vous et lui, à cet effet je vous ordonne à l'un et à l'autre de la conserver. » Ainsi Paillet qui ne pouvait pas s'entendre avec les courtisans, devait quitter la mairie à la fin de l'année : on préférerait à un honnête

magistrat un insolent capitaine dont les exactions réduisaient à la misère toute une population. A Chaumont, l'assemblée générale remercia unanimement le maire *d'avoir, par sa conduite, diligence et de courage, défendu la liberté et les privilèges de la ville*. Il resta encore quelques années parmi ses concitoyens, puis il se retira à Bar-sur-Aube ; mais le quartier Saint-Michel tint à honneur de l'avoir pour capitaine et l'élu, même après son départ, jusqu'en 1649.

XV. Le lieutenant du roi était le maître désormais. Quelques jours après le retour de Paillot, on vint menacer la ville d'une garnison de trois compagnies de chevaux-légers. Elle était sans ressources et devait déjà plus de soixante mille livres. Cependant le conseil envoya une députation à Paris pour offrir aux ministres deux mille écus si on voulait éloigner cette garnison et rappeler La Renouillère. Cette offre fut jugée insuffisante : « Il se voit qu'il faut de l'argent, » écrivirent les députés. C'était en effet tout ce qu'on voulait obtenir de la ville. Les ministres demandèrent dix mille livres et comme on tardait à leur répondre, parce qu'on ne savait où prendre tant d'argent, les compagnies se mirent en route. Le commissaire qui les précédait se présenta bientôt aux portes de la ville ; Paillot, qui était encore en fonctions, l'attendait, et comme l'officier demandait s'il y avait sûreté pour sa personne : « J'en réponds, lui répondit le maire, corps pour corps, et je vous donnerais volontiers ma maison pour plus grande sûreté, n'était que, Dieu ayant depuis peu appelé mon second fils de la maladie contagieuse et affligé ma femme de même maladie pendant mon voyage à Paris, je ne craigne que vous n'y preniez quelque incommodité. » Alors les habitants se résignèrent à payer et, comme ils avaient déjà deux mille écus, ils mirent en gage ce qui leur restait de meubles pour se procurer le reste.

XVI. Cependant la ville ne fut pas encore débarrassée de La Renouillère. Il revint avec de nouvelles commissions en donnant à entendre au conseiller Guillaume, successeur de Paillot, qu'il se pourrait ailleurs si on lui faisait une *reconnaissance*. C'était le mot en usage. On lui offrit soixante pistoles. Ses prétentions étaient

bien autres. Quand le passage des Lorrains, qui tiraient du côté de la Flandre, vint mettre la ville en présence d'un danger réel, il voulut être le maître absolu dans la place pour la tyranniser à sa guise. Il méconnut même l'autorité du bailli. Le conseil qui ne pouvait rien dans ce conflit supplia les deux officiers de préférer le service du Roi à leur intérêt particulier et de vivre d'intelligence. La conduite du marquis de Reynel fut en effet pleine de modération et de sagesse ; mais, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, quand il vit que le lieutenant s'obstinait à ne voir en lui qu'un simple particulier et ne répondait à ses concessions que par des insolences, il se décida enfin à adresser des plaintes à la cour. Il parait que cette fois elles arrivèrent jusqu'au roi, car La Renouillère quitta définitivement Chaumont. Un tel désordre dans le gouvernement était-il fait pour soutenir le dévouement d'hommes déjà épuisés par des sacrifices de toutes sortes ? Cependant le patriotisme des artisans chaumontais, *de ces petites gens* qu'on mettait sans cesse en suspicion, ne s'est jamais démenti.

XVII. Les dettes de la ville s'accumulaient et les créanciers pressaient les échevins. Les coupes extraordinaires de bois suffisant à peine aux dépenses ordinaires, le conseil avait mis des impôts provisoires sur toutes les denrées. On réclamait encore aux Chaumontais un arriéré de trois mille livres pour les subsistances et treize mille livres pour un emprunt forcé. Après avoir envoyé sans succès un échevin à la cour, la mairie supplia le recteur Rose d'aller lui-même à Paris où il jouissait d'un grand crédit. Il refusa d'abord ; mais son dévouement céda à une offre de deux mille livres pour l'église du collège. Les deux échevins avaient été arrêtés sur la poursuite des gens du trésor, et l'un d'eux, M. Labrosse, était encore détenu. Le P. Rose le fit mettre en liberté : c'est tout ce qu'il put obtenir. D'autres Chaumontais étaient en prison à Troyes pour la subvention de 1636. Enfin le Maire alla lui-même à Paris et, après beaucoup de démarches, d'instances et de *reconnaisances*, il obtint une remise de dix mille livres. La ville devait alors près de trente mille écus.

XVIII. Au mois d'août 1639, Louis XIII vint à Chaumont avec

Richelieu. Il pût donc se convaincre par lui-même de la misère des habitants. Le maire et les échevins furent obligés de mettre en gage leur vaisselle d'argent pour le recevoir. Croit-on qu'il eut pitié de cette malheureuse population? — Si la monarchie était ennemie des grands, elle n'était pas pour cela plus amie des communes. Elle aimait à entretenir la guerre entre ces deux puissances, parce qu'elle les voyait ainsi s'affaiblir; mais son but n'était pas d'élever l'une aux dépens de l'autre, car elle les savait toutes deux également hostiles à l'absolutisme. — Les ingénieurs dressèrent un devis des travaux à faire aux fortifications; il s'élevait à quarante-deux mille livres, et l'on décida que les habitants y contribueraient *pour la meilleure partie*. Le maire présenta au roi le triste tableau de la pauvreté de la ville; il offrit de payer le quart de la dépense; il promit le tiers: ce n'était pas assez. S. M. exigea vingt mille livres, en laissant toutefois les habitants libres de s'imposer comme ils le jugeraient convenable, et elle demanda une prompte réponse. Le conseil délibéra et promit de payer en suppliant très humblement le roi de vouloir bien, en considération de ce service, exempter la ville du paiement des quartiers d'hiver. Trois mois après, Chaumont n'en était pas moins taxé pour cet objet à six mille livres.

Les années 1641 et 1642 furent moins désastreuses que les quatre précédentes. Les paysans purent retourner aux champs; mais les bêtes de somme manquaient et souvent le laboureur était obligé de tirer lui-même sa charrue. Nous ne dirons pas que la ville de Chaumont sortit de sa misère: il lui fallait beaucoup plus de temps, et, d'ailleurs, la guerre recommença bientôt.

XIX. En 1641, à la suite de la *Petite-Paix*, le roi avait remis la forteresse de Lamothe entre les mains du duc. Charles s'était engagé à joindre son armée à celle de la France. Il n'en fit rien; et, dès l'année suivante, Duhallier, qui commandait à Nancy, place réservée, reçut l'ordre d'investir Lamothe. Le Bassigny fut donc de nouveau couvert de troupes. Aussitôt on expulsa de Chaumont les Lorrains et les Comtois, et, comme on réparait alors les fortifications, on se hâta d'en fermer les brèches avec des gabions. Deux cents hommes d'armes étaient logés chez les bourgeois et les paysans

avaient été avertis de retirer toutes leurs provisions dans la ville au premier coup de canon.

Cliquot, le brave commandant de Lamothe, opposa à l'attaque des Français une résistance vigoureuse. La place était en mauvais état ; mais il espérait du secours. Duhallier, jugeant ses forces insuffisantes, demanda à la mairie de Chaumont trois cents arquebusiers. Comme il eût été imprudent de dégarnir la place, on se contenta d'envoyer deux hommes de chaque quartier et vingt des faubourgs. Bientôt on apprit que le duc Charles accourait de l'Alsace pour ravitailler Lamothe. A cette nouvelle, Duhallier s'empressa de lever le siège ; il envoya sa grosse artillerie avec ses bagages à Chaumont et se porta près de Liffol-le-Grand pour attendre les Lorrains. La bataille ne fut ni longue ni décisive. Duhallier eut tout le désavantage ; et, craignant d'être cerné, il battit en retraite avec tant de précipitation qu'il laissa à l'ennemi environ mille prisonniers. De ce nombre était un milicien chaumontais dont la ville dut payer la rançon.

Le Bassigny était donc de nouveau exposé aux courses de la garnison de Lamothe. Le roi chargea le sieur Arnault de protéger le pays et les Chaumontais de fournir à cet officier tout ce qui lui serait nécessaire, même de l'argent. Arnault établit son quartier-général à Andelot, sous la garde d'un régiment irlandais ; ses autres postes importants étaient Biesles et Nogent. Chaumont resta sur le pied de guerre, sous le commandement du bailli. Le régiment de Grancey était logé dans les faubourgs.

XX. Sur ces entrefaites arrivèrent des lettres de la cour qui informaient les habitants de la mort du roi. Le maire, M. De Grand, partit pour Paris. Il allait, selon l'usage, porter au nouveau roi le serment de fidélité de la ville ; mais il devait en même temps demander la confirmation des privilèges, la décharge de l'arriéré des impôts et surtout solliciter, pour les paysans du Bassigny, la liberté de venir vendre leurs denrées au marché du chef-lieu sans courir les risques d'être arrêtés pour leurs tailles, par les collecteurs royaux. Il ne rapporta que des promesses. Louis XIII avait dit qu'il fallait mettre les privilèges au coffre : Louis XIV va sceller le coffre.

Pendant on fit pendant quatre jours des prières pour le repos de l'âme de *Louis-le-Juste*, et le précepteur des enfants de M. de Bourbonne, le chevalier Menent de Gastonville, chargé par la ville de prononcer l'oraison funèbre, compara le règne du roi défunt à celui de Josias.

CHAPITRE III

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE LOUIS XIV JUSQU'À LA PAIX
(1643—1660).

I. Quatorze mille hommes couvraient le pays qu'il fallait à la fois protéger contre les Lorrains et contre les Francs-Comtois. La ville de Chaumont était continuellement menacée de garnisons : elle s'en débarrassait par le crédit de quelques hauts personnages, dont les services n'étaient jamais gratuits. Les faubourgs, ruinés par le passage des troupes étaient presque abandonnés ; cependant le duc d'Enghien, gouverneur de Champagne, s'y était logé avec des compagnies à cheval (1). Une seule porte de la ville était ouverte. On avait rompu tous les ponts de la Marne à l'exception de celui de la Maladière où l'on avait établi des barrières fermant à clefs, et que l'on faisait garder pendant la nuit. La Mairie avait obtenu la conservation de ce passage pour faciliter l'approvisionnement de la ville ; mais Cliquot menaçait d'incendier les villages qui conduiraient des denrées à Chaumont. La garnison de Lamothe faisait de fréquentes sorties et les prisons étaient remplies d'hommes pris les armes à la main. Le 2 juin, les Lorrains vinrent assiéger le château de Biesles avec trois pièces de canon. Les Chaumontais qui ne pouvaient le secourir parce qu'ils étaient eux-mêmes

(1) Louis de Bourbon, duc d'Enghien, prince de Condé, avait succédé en cette même année, dans le gouvernement de Champagne, au comte de Soissons qui avait remplacé le duc de Nevers en 1644. A Condé succéda, en 1647, le maréchal de L'Hôpital qui céda sa charge au prince de Conty, tout en conservant les émoluments.

en danger, firent un appel à tous les gentilshommes des environs. Enfin, au mois de septembre, le conseil du roi résolut le siège de Lamothe et il chargea de cette expédition le maréchal de camp Magalotti (1644).

II. Le blocus commença le 6 décembre. L'arsenal de Chaumont avait fourni de la poudre, du plomb, des mèches et même de l'artillerie. On demandait encore à la ville soixante-quatre chevaux et seize charriots : elle échappa à cette réquisition en traitant avec le commissaire du roi, qui se contenta de trois milles livres après avoir demandé quatre mille écus.

Dans les premiers jours de juin (1645), Charles de Lorraine se rapprocha de Chaumont dans l'intention d'en faire le siège. Il voulait délivrer M. de Malaincourt, l'un de ses conseillers, qui était détenu dans la prison du bailliage. Ce magistrat avait été arrêté au moment où il cherchait à traverser les lignes françaises pour porter au gouverneur de Lamothe un arrêt de mort rendu par le conseil souverain contre un officier du roi qui s'était introduit dans la place. Cependant le duc reconnut les difficultés que présentait l'exécution de son projet ; il y renonça, et Malaincourt resta prisonnier jusqu'à la capitulation. Magalotti avait déclaré qu'il le ferait périr du même genre de mort que l'on ferait subir au prisonnier français.

L'hiver avait été si favorable que, pendant les mois de janvier et février, on avait pu travailler aux lignes de circonvallation. Le 4 mai, les tranchées avaient été ouvertes. Le feu fut vif de part et d'autre pendant le mois de juin. Le marquis de Reynel y perdit son fils, capitaine au régiment de Magalotti. On voulait faire sauter le corps de la place en poussant la mine jusqu'au cœur de la montagne sur laquelle elle était située ; mais le commandant en chef ne put voir le succès de son plan : dans une visite qu'il fit aux travailleurs le 20, il fut blessé à la tête d'un coup de mousquet et mourut deux jours après (1).

Nous n'avons pu découvrir l'origine de l'italien Magalotti. Tout ce que nous savons c'est que la reine-mère et Mazarin l'aimaient

(1) Le prévôt du chapitre, Héraudel, fut accusé d'avoir porté le coup. On mit plus tard sa tête à prix. Après avoir erré pendant longtemps à l'étranger, il est venu mourir à Bourmont.

tendrement. « Le cardinal se fiait fort en lui et voulait l'élever bien haut. (1) » Comme il avait demandé à être inhumé dans l'église des capucins de Chaumont, son corps fut amené en ville par un aumônier et plusieurs gentilshommes, dans un carrosse escorté de cavalerie et d'infanterie. Cinq cents miliciens, vêtus de deuil, piques et mousquets trainants, étaient allés au devant sous la conduite des officiers de l'arquebuse. Sa dépouille mortelle reçut les honneurs funèbres dus au gouverneur de la province. Le chapitre, les officiers de justice et ceux de la ville, tous en habits de deuil, la reçurent à la première barrière et la déposèrent dans l'église Saint-Jean sous une chapelle ardente garnie de cinq cents cierges. Le lendemain on la conduisit processionnellement aux capucins, où elle resta exposée jusqu'au jour où le lieu de sa sépulture fut fixé, car le clergé en avait revendiqué l'honneur pour la paroisse. Mazarin écrivit plusieurs lettres à ce sujet aux chanoines et aux PP. capucins ; enfin il annonça que la reine avait cédé au désir du chapitre, et, le 3 août, le corps de Magalotti fut rapporté dans l'église collégiale où on le déposa dans le caveau près du sépulcre. Le cardinal à aussi adressé une lettre de remerciements aux habitants : « J'ai scéu, leur dit-il, l'honorable réception que vous avez faite au corps du pauvre M. Magalotti et l'amour avec lequel vous lui avez rendu les derniers devoirs et comme ce gentilhomme avait très bien servi le roi, que je l'aimais tendrement, j'ai bien voulu vous remercier des honneurs que vous lui avez faitz après sa mort et vous assurer qu'en vous acquittant envers lui de ce qu'il pouvait avoir mérité de votre ville, par le repos qu'il était à la veille de lui procurer, vous avez acquis sur moi une obligation très sensible dont je conserverai chèrement le souvenir pour m'en revancher dans les rencontres où je pourrai. »

Pour empêcher que la mort du général en chef ne causât quelque désordre dans le camp, la cour s'était hâtée d'envoyer le marquis de Villeroy prendre le commandement. Il n'eut qu'à se présenter. La longueur du siège et les pertes nombreuses faites depuis l'ouverture de la tranchée avaient tellement affaibli les courages et les forces dans les rangs des assiégés, que les principaux de la ville

(1) *Mémoires de Monglat.*

demandèrent à capituler. Le 7 juillet, Cliquot sortit de la place et les Français en prirent possession. Ce fut un grand sujet de joie pour les communes du Bassigny. Les paysans des élections de Chaumont, Langres et Bar-sur-Aube, s'empressèrent d'accourir pour raser les fortifications, sur l'ordre du bailli (1). Aux termes de la capitulation on devait respecter les maisons des habitants ; mais tout fut détruit, selon l'ordre secret de la cour, les églises mêmes furent démolies, et quand la redoutable ville de La Mothe ne fut plus qu'un monceau de ruines, on chanta à Chaumont un *Te Deum* et on alluma des feux de joie. Tristes conséquences de la guerre qui fait tout-à-coup de deux villes voisines, unies depuis des siècles par des liens d'amitié et de parenté, deux villes ennemies et acharnées réciproquement à leur ruine ! Plus tristes encore si, comme il arrive la plupart du temps, cette guerre n'a pour motif que la vanité ou l'ambition ! Aujourd'hui il n'y a plus même de vestiges de la vieille cité lorraine (2).

III. La ville de Chaumont, délivrée des soldats, eut affaire aux huissiers. Elle n'était pas encore quitte de son arriéré des tailles, subventions, emprunts, quartiers, subsistances, etc. La mairie ne savait comment se tirer d'embarras, car les bourgeois qui se laissaient de payer commençaient à se rébellionner et chassaient les sergents collecteurs. Elle s'adressait à tous les conseils, à Châlons, à Troyes, à Paris ; elle s'adressait au crédit de tous les grands personnages ; mais le chiffre des décharges qu'elle obtenait était quelquefois dépassé par celui des *reconnaisances*. On vivait d'expédients.

Quand le prince de Conti prit possession du gouvernement de Champagne (1647), on put un instant espérer du soulagement. Le prince écrivait aux villes qu'il avait grand déplaisir du désordre qui régnait dans l'administration ; il se disait affligé du misérable état

(1) Les Chaumontais ont eu leur part dans le butin : ils ont ramené, entr'autres choses, deux canons que nous avons vu compris dans l'inventaire de 1677, et une cloche qu'ils destinaient à la chapelle du collège.

(2) On lit le distique suivant sur une pierre saillante incrustée dans le mur de l'église d'Outremécourt :

*Motha meos tulerat lapides, sed et illa sepulcro
Motha remota suo nunc ibi tota jacet.*

de la population ; rien ne le tenait tant à cœur que de voir renaitre l'abondance ; il allait y employer tous ses soins et il voulait qu'on en instruisit le peuple, afin qu'il se consolât de ses misères dans l'attente d'un meilleur traitement. Ces promesses étaient de circonstance : le nouveau gouverneur voulait capter la confiance des Champenois pour les attirer dans le parti des princes mécontents ; mais le peuple n'avait rien à gagner dans cette ridicule levée de boucliers de la féodalité expirante contre la royauté.

IV. Pendant les troubles de la Fronde (1649), la ville de Chaumont resta fidèle au roi. Instruite des événements de Paris, le 10 janvier, par lettre du maréchal de L'Hôpital, elle se tint sur ses gardes et refusa de recevoir M. de Reynel lui-même, parce que le roi avait recommandé de ne se fier qu'à L'Hôpital. Quand les trois ordres du bailliage se réunirent pour nommer les députés aux États-généraux, la mairie fit prendre note de toutes les personnes qui vinrent à la réunion et des maisons où elles étaient logées. On sait qu'il y eût rapprochement et que les États ne siégèrent pas.

De nouveaux mécontentements éclatèrent bientôt (1650). Les princes de Condé, de Conti et de Longueville furent arrêtés. Comme il pouvait en résulter quelques mouvements dans la province et que d'ailleurs l'armée des Allemands était dans le voisinage, on arma la place. Mais les troupes françaises et entr'autres les dragons de M. de Rozen firent plus de mal au pays que les étrangers (1). Deux régiments sont restés pendant deux mois dans les environs de Chaumont. Les paysans s'étaient réfugiés dans les bois. Les églises même furent pillées et dévastées. Les brigands avaient fait pour plus de dix mille livres de butin dans le château de Sixfontaines. Ils avaient tué le fermier de la Dame-Huguenotte, qui voulait s'opposer à ce qu'ils fissent violence à sa femme. Les chefs eux-mêmes

(1) Ce Rozen, qui devint maréchal de camp, n'était autre qu'un descendant de l'ancien prévôt de Chaumont, Jean Rose. Issu de la branche cadette, dite de Provenchères, il avait cru utile de rechercher une origine plus reculée et, prétendant descendre d'un chevalier allemand qui aurait apporté son épée au service du Roi de France au XIII^e siècle, il avait germanisé son nom. Les lettres patentes qui érigent en marquisat la terre de Dammartin, en faveur de cette famille, et que nous avons déjà citées, nous donnent la clef de cette généalogie.

rançonnaient les malheureux habitants sous le prétexte de leur donner des sauvegardes (1).

V. Le lundi 8 août on apporta à Chaumont la nouvelle que le comte de Rosnay venait de vendre la seigneurie d'Aigremont à l'ennemi. Deux cents hommes choisis dans les troupes du duc de Lorraine et dans celles de Turenne, qui étaient alors du parti des rebelles, avaient pris possession du château. On apprit que déjà ils lançaient des réquisitions sur les villages voisins. Ainsi Aigremont allait remplacer La Mothe et servir de retraite aux coureurs.

Les Chaumontais envoyèrent immédiatement un de leurs échevins à Langres. Il revint avec un échevin de cette ville et dès le lendemain 9 août, il y eut conférence avec le marquis de Reynel. Il fut convenu que les deux villes entreprendraient le siège d'Aigremont ; Langres devait envoyer cent cinquante hommes de pied, trente chevaux, le canon et l'attirail ; Chaumont quatre-vingts hommes de pied et vingt-cinq cavaliers ; Reynel devait faire lever le plus de milice possible dans le plat pays ; le vendredi 12, on devait se mettre en marche.

A Chaumont on prit les mesures nécessaires pour assurer la sûreté de la place et, au jour indiqué, la petite troupe, composée d'hommes tirés de chaque quartier, des archers et des jeunes gens qui avaient des chevaux, partit sous le commandement de l'échevin Rozotte. Les Langrois, de leur côté, furent fidèles au rendez-vous ; le 13, on bloquait la forteresse, et le 15, les deux pièces envoyées par les Langrois commençaient le feu. Mais bientôt la division se mit dans le camp ; les gentilshommes qui avaient amené quelques miliciens du plat pays, sur l'ordre du bailli, voulaient commander ; ils ne pouvaient d'ailleurs voir le domaine d'un des leurs, un vieux castel féodal, détruit par des mains bourgeoises ; ils tinrent donc conseil à part et le 16, supposant des nouvelles qui annonçaient

(1) Nous citerons une de ces lettres : « M. le lieutenant-colonel logé au faubourg de la ville de Chaumont avertit les habitants de Buzerouilles que pour assurer leurs biens, labourer en sûreté et n'être courus d'aucuns gens de guerre, il est nécessaire de venir prendre une sauve-garde avec un soldat qui demeurera dans le village sans autre charge que de nourrir le chevalier et faire quelque reconnaissance en la cuisine dudit sieur lieutenant-colonel, à quoy satisfaisant et payant leurs contributions il leur promet toute sûreté. »

l'arrivée du duc avec des secours considérables pour les assiégés, ils firent lever le siège. Cette lâcheté de la noblesse du Bassigny a été longtemps le sujet des plaisanteries des bourgeois dans les deux villes. On sut depuis que la garnison, qui n'avait ni plomb ni poudre, allait capituler quand on a cessé le feu. Les Langrois dans cette première affaire avaient dépensé dix mille livres ; Chaumont cinq mille.

Cependant le canon avait déjà ouvert une brèche et il ne fallait pas laisser le temps à la garnison de la fermer. Dès le 19, de nouvelles conférences eurent lieu ; trois lettres du duc d'Orléans qui annonçaient l'arrivée de M. de Courval en hâtèrent l'issue (1), et le 28 fut signé entre les deux villes un nouveau traité. Elles devaient lever le plus d'hommes qu'elles pourraient ; mais il avait été reconnu que les ressources des Chaumontais ne leur permettaient pas de faire selon leur désir ; les Langrois s'étaient donc engagés à fournir l'artillerie, à pourvoir aux dépenses qu'elle nécessiterait et à payer les trois cinquièmes des subsistances. M. de Courval arriva en effet, il se mit à la tête des milices bourgeoises, et le 30 Aigremont était de nouveau investi. Mais le baron de Clefmont, l'un des gentilshommes qui avaient fait échouer la première entreprise, s'était aussi fait donner des lettres de commandement par le duc d'Orléans, et, avant même que le canon de Langres fût arrivé, il fit encore lever le siège, sous le même prétexte, disant que le gros de l'ennemi approchait, qu'il fallait abandonner Aigremont et songer à défendre le pays. « Ici est à considérer, dit un chroniqueur Langrois, combien la noblesse est ennemie de la grandeur et prospérité des villes et de la fidélité qu'elles ont pour leur roi, et voudroit voir tout ruiné pour se rendre nécessaire ; mais Dieu nous veuille garder d'avoir besoin d'elle ! (2) » M. Rozotte avait ramené la milice de Chaumont à la Ville-au-Bois : On lui donna l'ordre de rentrer en ville.

VI. Le danger n'était pas aussi grand que le prétendait M. de

(1) Lettres datées de Paris le 17 août, le 24 du même mois et le 6 septembre.

(2) Voyez l'Annuaire ecclésiastique et historique du diocèse de Langres, 1838. Page 257.

Clefmont ; cependant des Lorrains, au nombre de près de deux mille, tant cavaliers que fantassins, avaient pris Epinal, Châtel-sur-Moselle et Mirecourt ; ils marchaient sur Neufchâteau qui ne pouvait tenir longtemps et l'on devait supposer qu'ils se dirigeraient ensuite sur Chaumont. On fit encore entrer en ville la milice des campagnes, on se hâta de murer les portes Saint-Jean et Saint-Michel et on rasa toutes les maisons des faubourgs. M. de Courval se tenait à Nogent. Comme ses troupes étaient la principale défense du pays, les Chaumontais et les Langrois s'entendirent pour leur subsistance qui coûtait trois cents livres par jour. Le 17 septembre, on les fit loger à Buxereuilles et aux environs. Mais après la prise de Neufchâteau, M. de Ligneville fut rappelé par le duc de Lorraine du côté de La Capelle.

Chaumont forma alors un corps de cent miliciens, sous le commandement de M. de Buxières. Cette petite troupe devait tenir le pays pour le protéger contre les garnisons lorraines. Le 15 novembre, elle arrêta près de Doulevant un convoi de munitions de guerre que des habitants de Neufchâteau venaient de chercher à Troyes. C'était une bonne prise puisque Neufchâteau était devenu place ennemie et toutes les provisions furent vendues à Chaumont. Les Langrois, de leur côté, avaient une milice qui tenait les environs d'Aigremont et, tout en courant la campagne, cherchait l'occasion de surprendre la forteresse. En effet, le 11 janvier 1651, à une heure du matin, quatre-vingt-dix hommes de cette milice, profitant des ténèbres de la nuit, approchèrent des murs et se jetèrent dans la place qui fut prise malgré la vigoureuse résistance de la garnison. On écrivit sur le champ à la cour ; mais, comme on craignait de nouvelles intrigues de la part des nobles, on n'attendit pas la réponse et l'on commença la démolition. Le 31, il ne restait plus rien de la forteresse d'Aigremont qui avait fait tant de mal au pays et dont les paysans demandaient depuis quarante ans la démolition. On instruisit ensuite le procès du traître qui l'avait vendue à l'ennemi : on le condamna à mort, ainsi que sa femme, Marguerite De la Baume. Ils furent tous deux effigés à Langres ; un tableau représentait le mari rompu vif et la femme ayant la tête tranchée.

VII. La destruction d'Aigremont enlevait aux coureurs leur

principale retraite ; mais le Bassigny avait encore à redouter les garnisons de Mirecourt et de Neufchâteau qui venaient piller jusqu'aux portes de Chaumont. Les habitants de Neufchâteau avaient une haine particulière contre les Chaumontais depuis l'affaire de Doulevant. Plus récemment encore, les Chaumontais avaient fait sur leurs voisins une nouvelle saisie de marchandises. Les deux villes étaient en guerre ouverte et les représailles ne se faisaient jamais attendre. Au mois de mai, le curé de Chantraines, qui tenait une école, ayant été rencontré dans la campagne, par des coureurs de Neufchâteau, fut fait prisonnier avec tous ses élèves. Il y avait dans le nombre des enfants de Chaumont. De suite on arrêta dans cette ville tous les écoliers natifs de Neufchâteau et on envoya un tambour informer la ville ennemie qu'on traiterait ces prisonniers comme elle traiterait les écoliers de Chantraines.

On se croirait revenu aux temps de l'anarchie féodale. Il est vrai qu'en 1653, le roi envoya quelques troupes pour rétablir l'ordre ; mais souvent on était plus maltraité par les soldats de S. M. que par l'ennemi. Ainsi, un habitant de Buxereuilles avait vu tuer son cheval, sans motif, par un homme de la compagnie du cardinal Mazarin. Quelques jours après, ayant rencontré un cheval de cette troupe, il s'en était emparé pour remplacer le sien. Le lendemain, par représailles, le capitaine fit enlever aux barrières du faubourg St-Michel un troupeau considérable de vaches qui appartenaient à des Chaumontais. Les habitants du quartier, sortant en armes, coururent sus aux voleurs et firent restituer le bétail ; mais quand le maire fit cesser la lutte, un grand nombre de personnes étaient déjà blessées.

VIII. Le Bassigny fut plus tranquille dans les dernières années de la guerre et la ville de Chaumont commença à payer ses dettes. Enfin, le 17 février 1660, des lettres du roi annoncèrent aux habitants la conclusion de la paix. Le carillon de toutes les cloches et des décharges d'artillerie répandirent aussitôt cette heureuse nouvelle. La joie fit explosion dans la ville. Le lendemain eut lieu la publication officielle ; et, après la cérémonie religieuse, commencèrent des réjouissances publiques qui durèrent deux jours. Le vin coulait en abondance d'une fontaine qu'on avait construite devant l'Hôtel-de-Ville.

CHAPITRE IV.

DEPUIS LA PAIX JUSQU'À L'AVÈNEMENT DE LOUIS XVI
(1660—1774).

I. A mesure que l'absolutisme grandit, la vie communale s'éteint.

Les communes étaient nécessaires à la royauté tant qu'elle luttait contre la féodalité ; maintenant que la féodalité est vaincue, elles sont devenues un obstacle et il faut les courber sous le joug. La lutte ne fut pas longue : on les ruina, on leur enleva ce qui leur restait de leurs vieilles libertés et on les désarma. Tout cela se fit dans l'espace de quelques années et le roi dit alors : *l'État, c'est moi*. En effet, depuis 1660, il n'y a plus en France que le roi ; tout s'incline, se prosterne devant sa volonté ; la noblesse se traîne sur les marches du trône pour obtenir les faveurs ; la commune ne parle que par la bouche des représentants du monarque ; le peuple se tait ; on admire en son nom, on fait de l'enthousiasme en son nom ; il n'y a que le poids de ses souffrances qu'on ne veuille pas lui enlever.

Nous chercherions en vain, depuis cette époque, quelques faits particuliers dignes d'intérêt dans les annales de la ville de Chaumont. Nous savons déjà que la mairie est entre les mains des officiers du roi ; nous avons dit comment on a ruiné la commune ; nous savons encore qu'elle a été complètement désarmée en 1674 et que l'autorité militaire, dont les maires étaient autrefois, et à juste titre, si jaloux, ne consiste plus que dans le commandement de quelques miliciens de parade pour les processions et les cérémonies publiques. Nous n'avons plus à enregistrer que les passages des rois, des princes et des autres grands personnages ; des *Te Deum* ou des services funèbres et quelques actes de réaction religieuse. Nous serons court.

II. Mazarin a visité Chaumont en 1661, quelque temps avant sa mort.

Le comte de Soissons, gouverneur de Champagne depuis trois ans, fit sa première entrée solennelle dans la ville le 3 octobre 1663. Il fut reçu selon le cérémonial et on lui offrit un plat d'argent pesant douze marcs. Il visita toute la ville en compagnie du marquis de Reynel. Le chapitre le reçut à l'entrée de l'église sous un magnifique dais dont les valets de pied s'emparèrent et qu'ils vendirent à la confrérie du Saint-Sacrement. Suivant un ancien usage, les huissiers de ville auraient dû prendre le cheval que montait monseigneur; mais le maire s'y opposa. Il y eut bal donné par le comte de Reynel, frère du bailli, puis feu d'artifice. S. A. fut satisfaite et sa suite aussi.

Les ambassadeurs suisses traversèrent la ville le 23, et on leur fit fête, d'après les ordres du roi. « Ils étaient, dit le registre de la ville, gens de bonne mine, grands, sérieux et réservés, et néanmoins civils, courtois et caressants. » On leur offrit les vins d'honneur, jusqu'à cent bouteilles et trois grands plats-bassins de toutes sortes de gibier. Il paraît qu'à cette époque les Langrois et les Chaumontais ne vivaient plus en bonne intelligence, comme au temps de la guerre de Lorraine, car Langres ne daigna pas donner avis de l'heure du départ des ambassadeurs, bien que sa voisine eût pris soin de l'instruire exactement de tout ce qui concernait le voyage de M. de Soissons. Le conseil s'en plaignit et on inséra sur le registre des délibérations la note suivante qu'une main prudente a ensuite raturée en partie : « Surquoy faut observer que l'expérience a faict cognoistre en mille rencontres qu'il n'y a aucun secours à espérer, par droict de voisinage, de la dicte ville de Langres qui a une secrète jalousie contre celle-ci qui plaît d'avantage et qui s'acquitte avec plus de politesse et de gentillesse de ce quelle doit. »

La France était alors engagée dans de grandes guerres; mais le théâtre en était éloigné de la ville qui ne s'en ressentait que par les impôts et le passage des troupes. En décembre 1667, on envoya à Dijon saluer le prince de Condé qui rejoignait l'armée d'Allemagne. Deux mois après, le maire allait dans la même ville complimenter le roi. S. M. se rendait à l'armée qui faisait la conquête de la

Franche-Comté. En revenant de cette expédition, Louis XIV passa par Chaumont, et pour reconnaître les services que les arquebusiers de cette ville lui avaient rendus au siège de Besançon, il leur confia la garde de sa personne.

III. Le marquis de Reynel, bailli et gouverneur de Chaumont depuis près de soixante ans, mourut le 15 février 1572 en son château de Blaise. La ville devait beaucoup de reconnaissance à ce digne seigneur et elle lui fit célébrer, avec une pompe inaccoutumée, un service funèbre que l'absence du fils du défunt retarda jusqu'au 27 avril (1). La veille, M. de Bourbonne mourut à Chaumont à l'âge de 84 ans. Son corps couvert du manteau de l'ordre, avec le collier et les autres insignes, resta exposé pendant plusieurs jours dans l'église Saint-Jean, puis on le descendit aux flambeaux dans le caveau de la chapelle Baudricourt. Il y avait plus de quarante ans que ce seigneur, qui ne s'est pas toujours montré dévoué aux Chaumontais, était lieutenant-général en Champagne pour Chaumont et Vitry. On le remplaça par Jacques-François de Choiseul, marquis de Beaupré, et la charge de lieutenant devint une sorte d'apanage de cette famille. Les Choiseul habitaient ordinairement leur château de Daillecourt.

IV. En 1673, la ville de Chaumont fut encore foulée par des passages continuels de troupes. Un régiment lyonnais ayant voulu loger en ville, le maire fit valoir les anciens privilèges et s'y refusa. Alors les officiers divisèrent leurs hommes en deux troupes et firent occuper les faubourgs de l'Eau et de Buxereuilles où ils se livrèrent à toutes sortes d'excès : ils se faisaient traiter par leurs hôtes comme en pays conquis, tuaient les bestiaux, pillaient les maisons et quelquefois les incendiaient. On adressa des plaintes aux ministres ; mais inutilement. Ces passages nécessitaient une garde sévère qui fatiguait les habitants. Il en fut ainsi jusqu'à la paix de Nimègne (1678). C'est dans cette période de guerre que mourut Turenne. Son corps traversa Chaumont et y reçut de grands honneurs.

(1) L'éloge funèbre prononcé par le R. P. Bourgoïn, minime, a été imprimé à Metz par Jean Antoine. 1672. In-4°.

V. La révocation de l'édit de Nantes, qui allait enlever à la patrie un grand nombre de riches industriels, a été célébrée à Chaumont par une messe solennelle à grande sonnerie (1685). Les esprits étaient encore sous l'influence de la célèbre mission prêchée dans la ville au mois de mars de la même année par les PP. capucins. Un pieux Chaumontais a gardé note de cette mission, *pour servir de perpétuelle mémoire*. « On avait fait, dit-il, le catéchisme aux grandes personnes dans l'église Saint-Michel et aux enfants dans la chapelle du roi. Plusieurs chaires étaient dressées dans l'église Saint-Jean et les prédicateurs s'interrogeaient publiquement sur toutes les difficultés théologiques. Les sermons du R. P. Pierre de Troyes ravissaient tellement l'auditoire, que plusieurs et quasi tous frappaient leurs poitrines ayant les sanglots dans le cœur et les larmes à l'œil. Le jour de la communion des femmes, on le vit monté sur un théâtre élevé au-dessous du jubé, apostropher le Saint-Sacrement, le prendre de temps à autre dans ses mains, puis le déposer et se mettre la corde au col pour lui demander pardon. Dans le même moment, un autre capucin était dans la chaire du prédicateur et tenait à la main un grand crucifix qu'il apostrophait de la même manière. Ils tiroient les larmes de tous les yeux. » Ces scènes se renouvelèrent lors de la communion générale des hommes. La mission commencée le 21 mars, premier dimanche de carême, fut terminée le mardi après Pâques. Ce jour on alla processionnellement bénir la croix de mission dressée au faubourg de la porte de Buxereuilles, sur un calvaire. Toute la population assista à cette solennité et défila au pied de la croix pour l'adorer, tandis qu'un immense bûcher, allumé non loin de là, consumait plus de cinq cents volumes d'ouvrages profanes et d'amour que les missionnaires avaient ôté des mains de leurs pénitents. La mission étant terminée, on crut à propos de faire un service solennel pour les trépassés, et après l'office on alla entendre au cimetière Saint-Michel, un discours du P. André de Beauvais sur le jugement dernier. « On avait mis çà et là quantité de têtes de mort chargées de rubans noirs, qu'on appelait en ce temps des *fontanges*, pour donner horreur aux filles et demoiselles de ces sortes de vanité. » Les deux autres faubourgs eurent aussi leurs croix de mission et on les planta avec la même solennité. Dans toutes les processions les

enfants étaient vêtus de manière à représenter les *mystères* des écritures saintes, ou ils portaient les costumes des divers ordres religieux. Le zèle de M. de Poiresson, procureur du roi, frère du doyen du chapitre, avait pourvu à tout. Le P. Jean l'évangéliste, de Chaumont, était gardien du couvent.

Ces solennités religieuses étaient alors fréquentes dans le royaume. Elles devaient faire oublier au peuple sa misère et le rendre docile. C'était l'époque où la cour ruinait les communes par des trafics d'offices, par des emprunts forcés, par des dons gratuits et toutes sortes d'impôts.

VI. 1693, 1694, 1709 furent des années de disette. En 1709, on mourait de faim à Chaumont. La mairie ayant appris qu'un propriétaire de Saint-Blin avait encore plusieurs greniers remplis de grains, elle traita avec lui pour des fournitures considérables. Plus de cent charrettes, escortées par trois compagnies de la milice bourgeoise, prirent la route de Saint-Blin. Mais les villages voisins prirent l'alarme, le tocsin sonna ; et, quand le convoi revint, les paysans se jetèrent sur la milice qui ne put résister au premier choc ; ils coupèrent ensuite les traits des chevaux et brisèrent les roues des voitures. On vint en toute hâte demander secours à Chaumont. Le maire et quelques autres officiers de la ville et du présidial, montant aussitôt à cheval, se mirent en route avec un nouveau détachement de la milice pour protéger leurs concitoyens. A Andelot, ils trouvèrent la route barricadée ; on se battit, et plusieurs personnes furent blessées. Lorsqu'ils arrivèrent à Saint-Blin, l'ordre était rétabli : la milice s'était ralliée, et, après une vigoureuse attaque, elle avait reformé le convoi qui arriva sans nouvelle difficulté. Il y avait eu beaucoup de victimes de Saint-Blin, de Manois, d'Andelot : la ville indemnisa leurs familles.

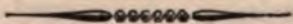
VII. A *Louis-le-Grand* succéda *Louis-le-Bien-aimé*. Les communes ne marquent plus dans l'histoire. Nous mentionnerons, en 1725, le passage du roi de Pologne à Chaumont : chaque bourgeois avait à son chapeau une cocarde jaune et blanche. Le 11 novembre 1744 eut lieu la réception de Louis XV. Il repartit le 12. On ne laissa même pas à la mairie la spontanéité de l'enthousiasme. L'intendant

lui prescrivit ce qu'elle avait à faire sans permettre le compliment d'usage. Trois ans après, Madame la dauphine traversa la ville.

VIII. Au milieu de ces fêtes officielles, nous sommes heureux de pouvoir placer, comme un diamant au milieu d'une parure de pierres fausses, un acte de dévouement. Pendant les années 1740 et 1741, il y eut disette et la ville de Chaumont fut en même temps décimée par une maladie épidémique. C'était une fièvre délirante accompagnée de douloureuses convulsions et presque toujours suivie de mort. La médecine s'était déclarée impuissante. Cependant le docteur Juvet restait près du lit des malades, étudiant le mal avec soin et cherchant le remède. Il le trouva et la consultation qu'il publia fut complètement approuvée par le premier médecin de la cour, Helvetius. Nuit et jour Juvet distribuait les secours de son art et il y joignait encore pour les pauvres ceux de sa fortune. Le conseil de ville, interprète de la reconnaissance des habitants, fit frapper une médaille en l'honneur de ce grand dévouement et pour en consacrer le souvenir. — NIL NI JUVET : cette légende, gravée sur le champ, au milieu des attributs de la science, se trouve reproduite au-dessus de la porte de la maison que le docteur habitait.

IX. M. de Pons était alors maire. Son grand âge le força à la retraite en 1754, après douze ans d'exercice. Il a été regretté. Son successeur, l'avocat Cadié, mérita aussi l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens. Ils appartenaient l'un et l'autre à cette classe d'hommes instruits et amis de la liberté qui ont préparé les voies à la Révolution.

L'esprit philosophique faisait, depuis cinquante ans, de rapides progrès au sein de la population chaumontaise. La bourgeoisie était devenue frondeuse à la fin du règne de Louis XV. Elle commençait à chaussonner l'autorité en général et particulièrement MM. les gens du roi. Nous la verrons bientôt convertir son opposition en actes.



LIVRE SIXIÈME.

La Révolution jusqu'au IX thermidor (1774-1794).

CHAPITRE PREMIER.

AGONIE DE L'ABSOLUTISME (1774—1789).

I. La vieille monarchie absolue est descendue dans les caveaux de Saint-Denis avec Louis XV. Louis XIV avait usé les ressorts de la machine gouvernementale et les mœurs abjectes de son successeur ont fait le reste. Sans doute nul prince n'était plus capable que Louis XVI, par la douceur de son caractère, la pureté de ses mœurs et l'excellence de ses intentions, de relever le prestige de la royauté ; mais il se trouvait en présence d'un déficit énorme dans les finances, de courtisans avides et orgueilleux, d'un peuple auquel les philosophes avaient ouvert les arcanes de la politique et qui apprenait des Américains comment on devient libre. Cette situation rendait au nouveau roi la tâche impossible et le conduisait fatalement à sa perte.

II. La France était divisée en deux camps : d'un côté, les privilégiés qui profitaient des abus et voulaient les conserver ; de l'autre, tous les partisans des réformes, auxquels se ralliait la masse des déshérités dans l'espérance d'un avenir meilleur. A Chaumont, qui comptait alors treize cents feux et sept mille habitants, le parti des conservateurs était sans contredit le moins nombreux ;

mais il était maître du pouvoir. L'autre avait sous son drapeau toute la bourgeoisie. Le bourgeois était encore craintif ; il semblait étranger à la politique ; mais il connaissait ses droits et, en attendant l'époque prochaine où il pourrait les faire valoir, il se dédommageait par une sorte d'indépendance qu'on pourrait appeler idéale : il entrevoyait l'avenir ; il était joyeux et il chantait dans son vieux patois. Alors les familles, les quartiers même se réunissaient pour célébrer les mariages et les baptêmes ; on montait de la cave le vin du crû ; on dressait la table dans la rue et l'on buvait gaiement à la santé des mariés ou du nouveau né. Le couplet d'occasion ne manquait jamais de se faire l'écho de la chronique du quartier ; on censurait la ladrerie du voisin, les aventures de la voisine ; quelquefois même on riait aux dépens des magistrats. Cette licence était passée dans les mœurs. C'était le beau temps de la mère Guignard, le poète de la rue de Choignes, dont malheureusement les chansons populaires ne nous ont pas été conservées.

III. On sait que lors de la publication du règlement administratif de 1775, le roi, *sans tirer à conséquence pour l'avenir*, avait nommé le maire, le conseil et les notables. Nous n'avons pas besoin de dire à quel parti ils appartenaient ; mais ils ont dû céder souvent à l'opinion publique.

C'est alors qu'a été organisée la compagnie de pompiers. Un règlement de police, du commencement du XVII^e siècle, avait ordonné que chaque ouvrier, en cas d'incendie, devait se rendre avec ses outils sur le lieu du sinistre et que les autres habitants, même les ecclésiastiques, se présenteraient en armes dans leurs quartiers pour y recevoir les ordres des capitaines. En 1709, on avait acheté à un Suisse la première pompe, *pour servir de modèle*. Elle avait coûté cinquante-cinq sols. Trente ans plus tard un Allemand en avait vendu huit autres à la ville, moyennant soixante-douze livres. Ces appareils ayant été bientôt reconnus insuffisants, on les avait remplacés par deux autres plus nouveaux. Enfin, en 1776, on acheta une grosse pompe et l'on autorisa quelques ouvriers en bâtiments à organiser une compagnie de pompiers, qu'on arma de haches. Ils devaient s'habiller à leurs frais ; l'horloger Mugnerot fut leur premier capitaine.

Nous devons une mention particulière au nom de Mugnerot, parce que c'est celui d'un artiste ingénieux, d'un Chaumontais dévoué, influent, et parce que, d'ailleurs, ce nom se rattache à tous les travaux faits à cette époque pour l'embellissement de la ville. C'est d'après les conseils de Mugnerot que l'on a abattu la vieille tour du Magasin, la tour du fossé près de la porte de Buxereuilles et les travaux avancés des trois portes. Il a encore dessiné les promenades qui réunissent les faubourgs, et nous le verrons plus tard présider à la démolition d'une partie des remparts pour dégager l'extrémité des rues de Villiers et de Buxereuilles. Quand on a démoli la tour du Barle, en 1784, et qu'on s'est enfin décidé à réaliser le projet, conçu depuis près de deux siècles, de construire un hôtel de ville plus digne, Mugnerot voulait qu'on abattît tout le groupe de maisons compris entre les rues Saint-Michel et Laloy, pour reculer le nouvel édifice jusqu'à la rue Toupot, de manière à élever la façade sur une vaste place, dont les maisons auraient été refaites successivement d'après le même dessin ; mais ce projet, appuyé cependant par une grande partie de la population, fut repoussé par la mairie et l'on se contenta de construire le monument sur l'emplacement de l'ancienne halle. Les travaux exécutés sur les plans de l'architecte Lancret n'ont été terminés qu'en 1789.

IV. Un procès célèbre dans les annales judiciaires fut jugé à Chaumont, en 1785. C'est une de ces erreurs de la justice humaine qui, pour être moins fréquentes de nos jours, n'en doivent pas moins agiter la conscience des partisans de la peine de mort. Un homme vient déclarer qu'un vol a été commis la nuit, avec escalade, effraction et violence, dans la maison qu'il habite. Sur cette plainte, la maréchaussée se met en campagne. Elle arrête quatre individus, sans avoir aucun indice de leur culpabilité : ils sont suspects par cela seul qu'ils sont pauvres. Pourtant ils avaient un domicile fixe et vivaient du travail de leurs mains. On procède à une instruction préparatoire et il n'en résulte aucune charge contre les accusés qui ne se connaissent même pas ; cependant on les écroue dans la prison de Chaumont. Comme ce sont de pauvres diables, la justice ne se presse pas ; elle attend qu'une occasion se présente de faire une descente dans les environs du lieu où le crime a

PLANCHE V.

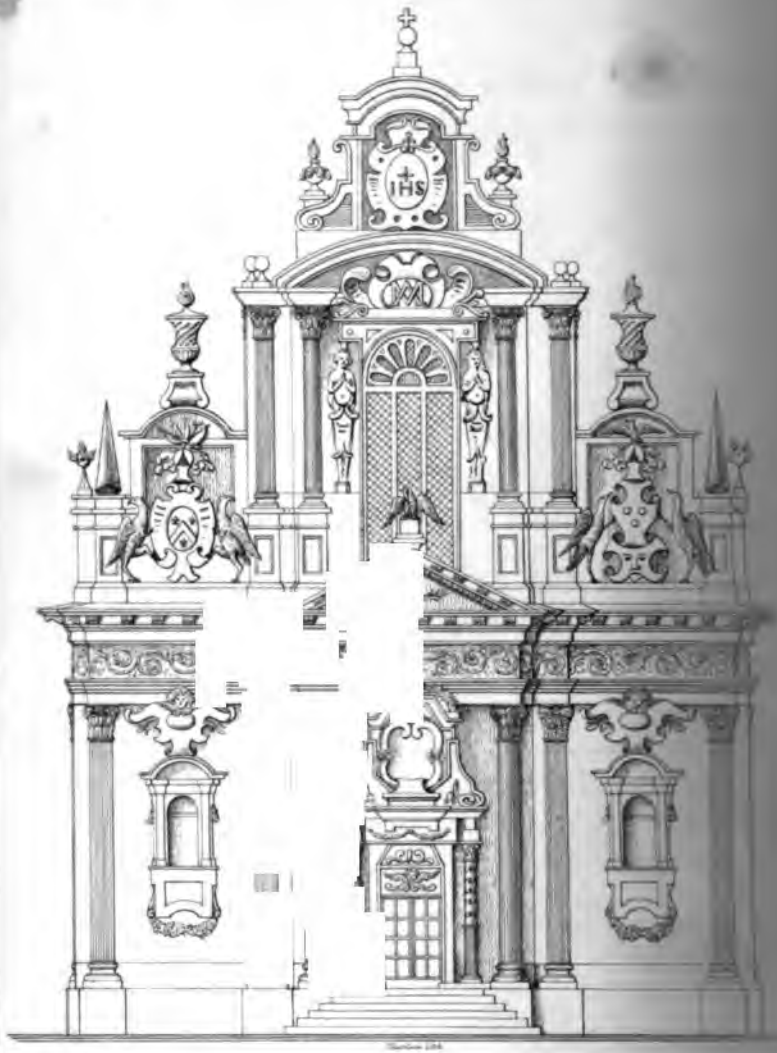
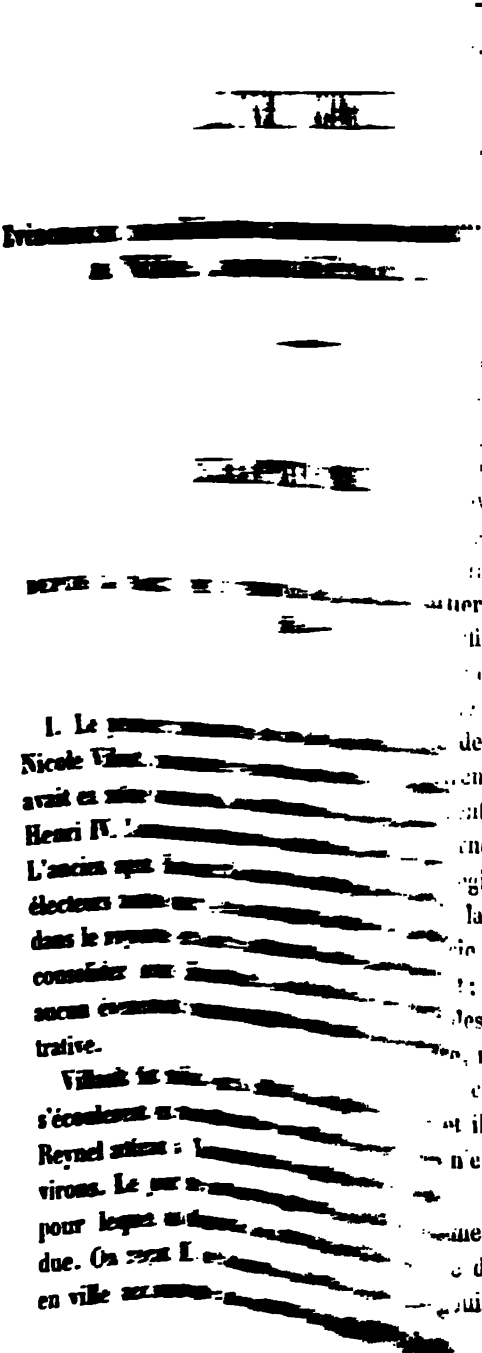


Figure 124



de Pons les fit jeter en pri-
son. Au nombre des vic-
tims fut Mugnerot, qui perdit
son poste d'inspecteur des promenades
Le conseil se contenta de répon-

la mairie finirent par ne plus
se distingua par son indisci-
plines dans les rangs de l'aris-
tocratie. Alors le maire, sans respect
pour les armes, trouva bon
de convoquer le conseil « con-
voqué sous les armes dans les
salles en état d'y figurer sous un
drapeau formé quatre compagnies

de bourgeois et des trois faubourgs, à la
tête de cinquante officiers de *condition honnête*
pour sanctionner cette étrange délibération
qu'il ne put pas l'exécuter. En même
temps on arma des arquebusiers et on ferma
les portes de la ville. On ne put pas moins les armes pour
porter dans leur hôtel et portèrent
le lieutenant de la province, qui donna
à la commune. Vinrent
à cause de la cherté des grains, au prin-
temps elle avait acheté des blés qu'elle
vendait à vil prix; les femmes se révoltèrent,
elles les *hommes d'élite*, choisis dans
la ville, refusèrent d'obéir à l'autorité.
On leur donna cinquante dragons; mais la
ville se révolta et ils firent cause commune avec
le peuple qui n'était plus maire.

I. Le
Nicole V...
avait eu...
Henri IV...
L'ancien...
électeurs...
dans le...
consulter...
sans...
trative.
Villain...
s'élevaient...
Reynel...
vions. Le...
pour...
due. On...
en ville...

... avaient forcé le roi à faire
... des notables, réunie en 1787,
... Louis XVI essaya de pourvoir aux

été commis. L'un des prévenus meurt. On attend encore. *On attend deux ans!*. Enfin vient l'occasion : la justice va sur les lieux. Elle informe à la hâte tandis qu'elle s'occupe d'une autre affaire ; on n'interroge que les dénonciateurs ; les accusés sont appelés devant la cour et comme ils n'ont pas les moyens de faire appuyer leurs dénégations de la parole d'un avocat, ils sont condamnés *aux galères perpétuels*. Ce n'est pas tout. Le procureur du roi appelle à *minimâ* du jugement, et nos trois malheureux prisonniers, traînés à Paris, sont condamnés par le parlement A ÊTRE ROUÉS. Heureusement pour les juges et pour l'humanité, l'arrêt prescrivait que l'exécution aurait lieu sur la place publique de Chaumont. Dans l'intervalle, un magistrat, frappé de la nullité de la procédure, prit en main la défense des trois condamnés que le bourreau s'appropriait déjà à torturer ; il publia leurs dénégations, prouva leur innocence dans un mémoire qui fait ressortir toute la barbarie des tribunaux d'alors, et ils furent absous (1).

V. Plus la crise approchait, plus l'opposition contre les administrateurs de la commune grossissait et s'enhardissait. La mairie semblait inféodée. A l'expiration de chaque année, le conseil, qui lui-même se perpétuait au pouvoir, demandait l'autorisation, qui n'était jamais refusée, de porter M. de Pons au nombre des candidats et il était renommé. Toutes les affaires se traitaient chez le maire ; on ne délibérait pas, on signait, et il n'y avait pas de contrôle, car les notables étaient les élus du maire. La résistance fit de M. de Pons un despote. Enfin on ne se contenta plus de protester tout bas, on adressa un mémoire au roi. Si nous en croyons les auteurs de cette dénonciation, le maire usait de l'arbitraire le plus révoltant et imposait silence par l'intimidation. M. de Pons avait abandonné au duc d'Orléans le droit de chasse, qui était le privilège de chaque habitant, et il s'en était fait nommer le conservateur, de sorte qu'il chassait à peu près seul. Un jour il fit emprisonner un bourgeois qui avait tué un lièvre. L'affaire fut portée devant les tribunaux ; le maire perdit son procès et le parlement ordonna sur appel, que l'écrou serait biffé. L'opposition était triomphante. Quatre bour-

(1) Voyez *Mémoire pour trois hommes condamnés à la roue*.

geois osèrent manifester leur joie. M. de Pons les fit jeter en prison et ils n'en sortirent qu'après composition. Au nombre des victimes de ce despotisme ombrageux devait être Mugnerot, qui perdit ses fonctions de chef des pompiers, d'inspecteur des promenades et fit encore 24 heures de prison. Le conseil se contenta de répondre au mémoire par une dénégation.

VI. Cependant les ordonnances de la mairie finirent par ne plus être exécutées ; la milice bourgeoise se distingua par son indiscipline et l'insubordination se glissa jusques dans les rangs de l'aristocratique compagnie des arquebusiers. Alors le maire, sans respect pour le droit de tous les habitants de porter les armes, trouva bon d'exclure de la milice tout l'élément populaire : le conseil « considérant qu'il était expédient de n'avoir sous les armes dans les cérémonies publiques que des hommes en état d'y figurer sous un costume décent, » arrêta qu'il serait formé quatre compagnies seulement de l'*élite* des huit quartiers et des trois faubourgs, à la tête desquelles on placerait des officiers de *condition honnête* nommés par le maire. On pense bien que cette étrange délibération souleva l'indignation publique : on ne put pas l'exécuter. En même temps on supprima la compagnie des arquebusiers et on ferma leur hôtel. Les chevaliers n'en prirent pas moins les armes pour le feu de la Saint-Jean ; ils rentrèrent dans leur hôtel et portèrent plainte au prince de Bourbon, gouverneur de la province, qui donna l'ordre de biffer la délibération au registre de la commune. Vinrent ensuite les troubles à l'occasion de la cherté des grains, au printemps de l'année 1789. La mairie avait acheté des blés qu'elle voulait vendre neuf livres le bichet ; les femmes se révoltèrent, imposèrent la taxe de sept livres et des *hommes d'élite*, choisis dans chaque quartier pour rétablir l'ordre, refusèrent d'obéir à l'autorité. On fit venir un détachement de cinquante dragons ; mais la joyeuseté chaumontaise leur plut et ils firent cause commune avec les habitants. De fait, M. De Pons n'était plus maire.

VII. Les embarras du gouvernement avaient forcé le roi à faire un appel à la nation. L'assemblée des notables, réunie en 1787, avait proclamé son impuissance. Louis XVI essaya de pourvoir aux

difficultés de la situation par des édits ; mais les parlements refusèrent de les enregistrer et le bailliage de Chaumont s'associa à cette résistance. Enfin, en 1789, le roi, pressé par les événements, convoqua les états généraux à Versailles, pour le lundi 27 avril, et, cédant à l'opinion, il accorda au tiers-état une représentation égale en nombre à celle des deux autres ordres.

La réunion des trois ordres du bailliage pour la rédaction des cahiers et l'élection des députés, eut lieu à Chaumont, sous la présidence de M. de Mandat, le 12 mars. Le chef-lieu était représenté, dans l'ordre ecclésiastique, par M. Perny, doyen de la collégiale, qui était aussi fondé de pouvoir des carmélites, et par MM. Sirjean et Henri, chanoines, ce dernier au nom des ursulines. Dans l'ordre de la noblesse, par messire Mathieu-Paul-Louis de Montmorency, vicomte de Laval, maréchal de camp, fondé de pouvoirs du duc d'Orléans, seigneur engagiste du domaine de Chaumont ; et dans l'ordre du tiers-état, par MM. Toupot de Béveaux, lieutenant général de police et lieutenant particulier au bailliage ; Babouot, avocat du roi ; Dubois, président de l'élection ; Bocquenot, avocat ; Pierre-Antoine Laloy, avocat, et Jean-Nicolas Laloy, docteur en médecine. L'assemblée était composée de plus de seize cents députés, dont neuf cent cinquante appartenaient à l'ordre du tiers. Quatre hameaux seuls n'avaient pas répondu à l'appel.

VIII. Les trois ordres rédigèrent séparément leurs cahiers. Celui du clergé exprimait *des plaintes* ; celui de la noblesse renfermait *des pétitions* ; le tiers formulait *des demandes* ; mais il y eut entente parfaite entre les ecclésiastiques et les hommes des communes. L'assemblée du clergé était presque exclusivement composée de curés de villages qui, connaissant les misères du peuple et se trouvant hors de l'influence de l'évêque, ont admis toutes les idées nouvelles ; aussi les abbayes, les chapitres et les communautés religieuses ont-ils cru devoir protester, disant qu'ils n'étaient pas suffisamment représentés et que les vœux exprimés devaient être considérés comme émanant exclusivement des chefs de paroisse. MM. de la noblesse ne se sont pas montrés grands partisans des réformes ; cependant ils ont demandé des changements dans l'assiette des contributions, le vote des lois et de l'impôt par

les états, la périodicité de cette assemblée, la révision des codes et l'abolition de la vénalité des charges ; mais, ennemis de l'égalité, ils voulaient qu'on respectât l'ancienne division des citoyens en trois classes et que les votes se fissent par ordre.

IX. Voici le résumé des vœux communs au clergé et au tiers-état. On verra qu'après soixante ans de révolutions nous sommes encore à chercher pour plusieurs leur réalisation.

1° Que la liberté individuelle, civile et personnelle soit inviolable.

2° Que le tiers-état soit admis à tous les emplois ecclésiastiques, civils et militaires, comme la noblesse.

3° Qu'à l'avenir la noblesse ne puisse plus s'acquérir à prix d'argent, mais qu'elle soit la récompense des services rendus à l'Etat.

4° Que toutes les servitudes dont jouissent ou prétendent jouir les seigneurs soient vérifiées et que, si elles sont justifiées, il soit permis de les racheter.

5° Que les poids et mesures soient uniformes dans tout le royaume.

6° Qu'il soit pourvu à l'instruction de la jeunesse des deux sexes par un plan d'éducation nationale.

7° Que l'on s'occupe des moyens de détruire la mendicité et de rendre les pauvres utiles à l'Etat sans les rendre malheureux.

8° Que le tirage de la milice soit supprimé et remplacé par un impôt mis sur tous les garçons et qui sera employé par les municipalités à enrôler des hommes de bonne volonté.

9° Que les états généraux soient à l'avenir convoqués à des époques fixes ; que les députés du tiers soient égaux en nombre à ceux des deux autres ordres ; qu'on vote par tête et non par ordre.

10° Que nul impôt ne soit levé, nul emprunt contracté sans la permission des états.

11° Que l'impôt soit accordé pour un temps limité et que tout sujet y contribue, sans distinction, en raison de ses propriétés et facultés. La proportionnalité de l'impôt était si bien admise alors en principe que le procureur du roi avait dit dans son discours d'ouverture : « La loi immuable veut que les sujets de chaque Etat, sans distinction, contribuent à maintenir le gouvernement, chacun dans la proportion, la plus exacte possible, avec ses facultés. »

12° Que tous les impôts existants soient supprimés et remplacés par une subvention territoriale en argent, sur toutes les propriétés foncières, sans privilèges ni exemptions, et que pour établir cette subvention on fasse préalablement un cadastre général.

13° Que les professions, arts ou métiers soient assujettis à un impôt proportionné à leurs produits et représentatif de la subvention territoriale ; que les journaliers et les manœuvres soient exempts de cet impôt.

14° Qu'on avise aux moyens de faire contribuer les capitalistes.

15° Qu'il soit perçu une capitation uniforme et modérée sur tous les individus âgés de vingt ans.

16° Que tous les objets de luxe soient soumis à un impôt. Qu'il soit perçu un droit une fois payé sur les brevets, pensions, offices, nominations de bénéfices et généralement sur toutes les grâces. Que toutes les pensions accordées soient soumises à l'examen des états, que la liste en soit rendue publique, et qu'à l'avenir, elles ne dépassent pas le crédit ouvert par l'assemblée.

17° Que l'impôt sur le sel soit aussi modéré que possible.

18° Qu'il n'y ait, pour toute espèce d'impôt, aucun abonnement général ni particulier ; que la perception en soit faite, dans chaque paroisse, par des collecteurs sous la direction des municipalités ; que les deniers en soient versés tous les mois dans les caisses des receveurs d'arrondissement qui verseront au trésor national.

19° Qu'il soit établi trois caisses du trésor national : l'une pour les dépenses annuelles ordinaires ; l'autre pour les dépenses extraordinaires et la troisième pour l'amortissement et l'extinction de la dette.

20° Qu'une commission nommée par les états surveille ces trois caisses ; que les trésoriers soient responsables, et que le ministre rende tous les ans un compte public, vérifié et approuvé par les états.

21° Qu'on modère les droits d'amortissement des échanges, et que les formalités à remplir à cet égard soient plus faciles et moins dispendieuses ; que les droits d'hypothèques soient aussi modérés et qu'on exige l'enregistrement des actes aux greffes des municipalités.

22° Pour la justice : que la vénalité des charges soit abolie ; que

les tribunaux d'exception soient supprimés ; que les juges seigneuriaux soient gradués ; qu'il y ait dans chaque province une cour souveraine, dans chaque ville, bourg ou village un seul et unique tribunal, à côté duquel sera établi un bureau conciliateur.

23° Pour l'administration des provinces : que toutes soient érigées en pays d'états et que l'assemblée des états provinciaux soit tenue comme celle des états généraux ; qu'il soit établi une commission intermédiaire des états provinciaux et des bureaux de districts composés de quatre membres ; que les municipalités correspondent par les bureaux avec les commissions permanentes ; que l'administration des communes soient surveillée par ces bureaux ; que les droits d'entrée des villes soient modifiés, diminués et qu'ils se perçoivent sous la direction exclusive des municipalités ; qu'il soit établi, dans des arrondissements donnés, un chirurgien habile et dans chaque paroisse une sage-femme.

Le tiers-état ajoutait à ces vœux les suivants :

1° Que la liberté de la presse soit établie par une loi.

2° Que l'organisation des corps municipaux soit réformée et qu'un règlement général assure l'élection des maires et échevins à la pluralité des suffrages.

3° Qu'il soit accordé des encouragements à l'agriculture et au commerce par des récompenses et des distinctions honorables.

4° Qu'on supprime le droit de timbre ou qu'il soit modéré, si l'on ne peut le supprimer.

5° Qu'il soit avisé au moyen de ne plus recourir à Rome pour l'obtention des bulles, brefs, dispenses, etc.

6° Enfin, que la dime ecclésiastique soit supprimée, à la charge de pourvoir à la portion congrue des curés par les communautés ; que toutes les fonctions curiales soient gratuites ; que le casuel soit supprimé, et qu'il soit déterminé, par une loi générale, quelles prières et quelles cérémonies les curés devront faire gratuitement.

X. L'élection des députés eut lieu le 26 mars.

Le clergé nomma *Edme Aubert*, curé de Couvignon, et *Simon Edme Monnel*, curé de Valdelancourt. Il donna pouvoir à ses man-

dataires de soutenir, défendre et stipuler les droits, intérêts et réclamations du tiers, notamment de faire reconnaître, avant toute discussion, que les trois ordres se réuniront pour délibérer et que les suffrages seront comptés par tête. Dans le cas où l'assemblée serait contraire aux principaux vœux de leur ordre, les deux députés devaient protester et justifier de leurs protestations.

Le choix de la noblesse tomba sur *le comte de Choiseul-Daillecourt* et sur *M. Louis-Charles-Joseph Desclaires, comte de Clermont*. Ils devaient protester dans le cas où les états adopteraient une proposition contraire à la constitution des ordres.

Les quatre députés du tiers-état furent *Jean-Baptiste Morel*, cultivateur à Vesaignes (1) ; *Pierre Mougeotte de Vignes*, procureur du roi à Chaumont ; *Jean-Nicolas Laloy*, médecin à Chaumont et *Noël-Claude Jany*, de Brienne, ancien avocat au parlement. Comme *M. Morel* était absent, on nomma suppléant *Martin Gombert*, cultivateur à Mareilles. Ces députés devaient s'entendre avec ceux du clergé et entretenir une correspondance active avec un bureau qui fut établi à Chaumont, pour qu'on pût au besoin leur envoyer des instructions (2).

XI. Les événements se succèdent avec rapidité ; mais ils appartiennent à l'histoire générale. Disons seulement que la cour essaya, comme elle l'avait fait, dans les précédents états-généraux, d'entretenir la division entre les ordres, afin de leur faire perdre un

(1) Il donna sa démission dès le mois de novembre et fut remplacé par son suppléant.

(2) On a récemment publié divers fragments des mémoires de *M. Beugnot*, relatifs à ces élections. L'auteur y plaisante sur tout, sur *M. de Mandat*, sur l'abbé de *Clairvaux*, président du clergé et principalement sur le pauvre tiers-état « qui attendait dans les cabarets ce qu'on voudrait faire de lui ». Suivant l'auteur des mémoires, si indiscrètement mis au jour, tous les députés élus étaient des ignorants, des gens incapables, qui ne duront leur élévation qu'à la cabale chaumontaise « et que le succès ne put pas même arracher à l'obscurité profonde où ils avaient vécu et où ils sont morts. » Il n'excepte pas même le vertueux et savant *Laloy*, « bon homme au demeurant, dit-il, mais de mœurs communes et dénué de toute instruction. » Pour toute réfutation, nous dirons que *M. Beugnot* était lui même candidat, ainsi que son ami *Becquey*, alors contrôleur à *Joinville*, et que leurs intrigues combinées ne purent réussir contre ce qu'il appelle la cabale chaumontaise. — L'injustice amère des appréciations que nous venons de reproduire s'expliquerait jusqu'à un certain point par le désappointement ; mais nous ne comprenons pas qu'on les ait publiées de nos jours où l'on peut juger avec plus d'impartialité. Elles attaquent un citoyen que tous les partis ont jugé un homme de bien et de mérite, et dont la mémoire sera toujours en vénération dans la ville de Chaumont. Nous préférons les mœurs communes de *Laloy*, qui est toujours resté fidèle à ses principes, aux mœurs raffinées de beaucoup de nos hommes d'état qui n'ont jamais servi que leur ambition.

temps précieux et de les dissoudre après le vote des lois de finances. Cette fois la vieille tactique ne réussit pas. Les députés du tiers persistèrent à demander la vérification des pouvoirs en commun, et, sur le refus de la noblesse et d'une partie du clergé, ils se constituèrent en assemblée nationale. Les députés Aubert et Monnel, fidèles à leur mandat, sont compris dans la liste des membres du clergé qui ont voté dans la séance du 19 juin pour la vérification des pouvoirs en commun. Louis XVI fit fermer la salle des états; mais le 20 juin, les députés du tiers, présidés par Bailli, se réunirent dans le Jeu-de-Paume avec la majorité du clergé et jurèrent de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la France.

Le serment du Jeu-de-Paume est la proclamation de la souveraineté du peuple. MM. de Choiseul et Desclaires ne siégeaient pas encore; ils ne furent admis que le 1^{er} juillet. Mougeotte de Vignes fut du nombre des députés choisis par le président dans la séance du 13 juillet pour aller prier le roi d'éloigner les troupes et de confier la garde de Paris à la milice bourgeoise. Après la prise de la Bastille par le peuple, Aubert et Laloy firent partie de la députation qui accompagna le roi à Paris, alors qu'il reçut des mains du maire la cocarde tricolore, signe distinctif des partisans de la révolution.

XII. A Chaumont, les nouvelles qui arrivaient de Paris causaient une agitation très-vive et l'enthousiasme révolutionnaire y éclata en plusieurs occasions, notamment le 26 juillet, lors du passage de Necker, que les événements avaient fait rappeler de l'exil. L'entrée en ville de ce ministre alors si populaire fut un véritable triomphe; on détela sa voiture que les citoyens amenèrent à bras sur la place. La foule se pressait si nombreuse que plusieurs personnes furent blessées, entr'autres Junot, qui était alors clerk d'avoué à Chaumont et qui devait s'illustrer plus tard parmi les défenseurs de la patrie.

Le 30, la mairie convoqua une assemblée générale pour prendre les mesures que nécessitait la sûreté publique. La délibération fut longue et orageuse; enfin l'assemblée décida qu'un comité permanent de quinze membres, choisis dans tous les ordres de citoyens,

serait chargé de la police militaire et commanderait la milice. C'était déclarer aux administrateurs en exercice qu'on n'avait pas confiance en eux. Ils se retirèrent après avoir protesté. Dès le lendemain le comité révolutionnaire fut installé. Le maire et les échevins cessèrent de prendre part aux délibérations.

Telle fut la première journée de la révolution à Chaumont.

CHAPITRE II.

LA MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE (1789—1792).

I. L'assemblée nationale jeta en quelques jours les bases fondamentales de la révolution : abolition des droits féodaux, de tous privilèges et de la dîme ; abolition des distinctions d'ordres entre les citoyens ; déclaration des droits de l'homme ; proclamation de la liberté de la presse et de la liberté des cultes ; institution du jury.

Ces réformes étaient accueillies à Chaumont avec enthousiasme ; mais la population, qui passait subitement du régime despotique de M. De Pons au régime de la liberté absolue, s'était laissée aller à l'anarchie. Pendant l'hiver les pauvres, sous le prétexte de couper le bois mort, avaient dévasté les forêts. Les denrées étaient chères et l'on ne s'en procurait que difficilement parce que les paysans, dans la crainte de la disette, arrêtaient les provisions destinées à la ville ; aussi les jours de marché étaient-ils des jours d'émeutes populaires. Le comité municipal faisait d'inutiles efforts pour maintenir l'ordre. Au mois de novembre, l'agitation devenant plus menaçante, malgré les mesures prises par le comité des subsistances, les administrateurs publièrent la loi martiale et après avoir promené le drapeau rouge dans toutes les rues de la ville, ils le firent arborer sur la façade de l'Hôtel-de-Ville. Ce moyen extrême ne réussit pas mieux que la persuasion. D'ailleurs le comité n'avait déjà plus

la confiance des habitants et l'on demandait une autre administration.

II. Enfin, le décret constitutif des nouvelles municipalités parut au mois de décembre. Les élections eurent lieu à Chaumont le 2 janvier 1790. Deux cent quatre-vingt-six électeurs votèrent au Palais et deux cent soixante-cinq à l'église Saint-Michel. *M. L. F. De Lamirault*, commandeur de Thors et du Corgebin, fut élu maire. Deux jours après *P. A. Laloy* fut nommé procureur syndic. On procéda ensuite à l'élection de huit officiers municipaux et de dix-huit notables. La nouvelle administration ne fut pas plus tôt installée qu'elle fit présenter à l'assemblée nationale l'adresse suivante :

« Nous, officiers municipaux et notables de la ville de Chaumont-en-Bassigny, légalement et librement élus par nos concitoyens, fidèles interprètes de leurs sentiments et chargés de les exprimer, considérant que la première et la plus importante des fonctions qu'ils viennent de nous confier, doit être de porter aux pieds de l'auguste assemblée de la nation, l'hommage de notre admiration et de notre respect, impatientes de répondre au vœu de la commune, nous nous empressons de déclarer qu'elle a toujours adhéré, de cœur et d'affection, comme nous adhérons inviolablement, à tous les décrets que les vrais législateurs ont porté, dans la profondeur de leur sagesse, pour la régénération de l'empire et le salut de la patrie ; que la sanction dont le monarque a revêtu ces lois nous les rend plus précieuses, et, en nous donnant de nouvelles preuves de la bonté de son cœur, augmente encore la fidélité et l'amour dont nous avons toujours été pénétrés pour la personne sacrée de Sa Majesté.

« Nous jurons donc, par le ciel qui punit les parjures, que, constamment attachés à la constitution, nous sacrifierons à la maintenir nos forces et nos moyens ; que, réunis aux bons et zélés patriotes, nous la vengerons de toute atteinte.

« Ce serment et notre patriotisme, voilà nos biens ; épuisés par la construction d'une maison commune et la subsistance que nous devons à nos concitoyens indigents, il ne nous reste que la finance des anciens offices municipaux fixée à trente mille livres : Nous supplions l'assemblée nationale d'en agréer l'offrande et nos dépu-

tés d'en déposer la quittance de finance sur l'autel de la Patrie. »

III. Les Chaumontais confirmèrent bientôt ce témoignage officiel de leur patriotisme. Dans une fête qu'ils célébrèrent le 9 février, à l'occasion des événements accomplis le 4 à Paris, le curé à l'issue de l'office divin lut le discours du roi et demanda à ses concitoyens, s'ils voulaient jurer « d'être fidèles à la nation, la loi, au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution. » Tous les bras se levèrent et l'on n'entendit plus dans l'église Saint-Jean que les cris répétés de *Dieu soit loué! Vive la nation! Vive le roi! Vive l'assemblée nationale!* Le soir, pour la première fois à Chaumont, il y eut illumination générale.

IV. Cependant la ville se trouvait sans ressources. Les octrois étaient supprimés et les marchands avaient déclaré qu'ils ne paieraient plus la subvention. Une proclamation ordonnait la continuation de cet impôt ; mais il fut impossible de le percevoir, et la nouvelle municipalité se vit forcée de l'abolir. On pourvoyait aux nécessités du moment par des contributions volontaires.

En même temps, on demandait la formation d'une garde nationale. La municipalité ayant convoqué tous les citoyens actifs dans la grande salle du Palais, on y décida à la presque unanimité la suppression des quartiers et l'établissement d'une nouvelle milice, formant un seul corps divisé en plusieurs compagnies. Cette garde qu'on appela *Volontaires de la milice nationale de Chaumont*, choisit pour commandant M. Durville, chevalier d'honneur au bailliage, qui s'était rendu populaire par son opposition à M. de Pons. Elle était composée de quatre compagnies de quarante hommes chacune. Les volontaires firent le service des dragons ; mais bientôt l'indiscipline se mit dans leurs rangs, et par leur rivalité avec les arbusiers, ils occasionnèrent des troubles. Comme on tardait à leur distribuer des armes, parce qu'on travaillait à une organisation militaire plus complète, ils envahirent la mairie et s'armèrent de force. On voulait rendre compte au gouvernement de cet acte d'insubordination ; mais ils arrêtèrent les députés aux portes de la ville. En tout ils voulaient imposer leur volonté à la municipalité qui les me-

naça de la loi martiale. Au mois de septembre, on forma quatorze compagnies nouvelles et M. Durville, qui avait donné sa démission, reprit le commandement. Enfin la garde nationale fut organisée en 1792 et forma deux bataillons. La compagnie des arquebusiers n'existait plus ; son drapeau et les huit enseignes des quartiers étaient suspendus dans l'église Saint-Jean, aux voûtes du chœur.

V. L'Assemblée nationale ne s'était pas contentée de poser les bases de la révolution et de donner une constitution au royaume ; pour rompre plus complètement avec le passé, elle avait détruit l'ancienne organisation provinciale : la France nouvelle était divisée en départements et les départements en districts ou arrondissements. Chaumont se trouvait enclavé dans la *Haute-Marne*. Il restait à décider où serait établi le chef-lieu de ce département. Chaumont et Langres se disputaient cet honneur. Déjà un rapport présenté à l'assemblée par son comité de constitution s'était prononcé en faveur de l'ancienne capitale du Bassigny ; c'était aux électeurs de la circonscription à en décider. Ils se réunirent à Chaumont, chef-lieu provisoire, et, après plusieurs séances, ils repoussèrent par 293 voix contre 120, les prétentions de la ville de Langres. Ce vote publié le 8 juin, fut sanctionné par les représentants de la nation.

VI. A peine les réjouissances auxquelles donna lieu ce triomphe, qui envenimait encore la vieille rivalité des deux villes, étaient terminées au nouveau chef-lieu, que les Chaumontais chômèrent le 17 juin, jour où l'année précédente les députés du tiers-état s'étaient constitués en assemblée nationale. L'administration municipale écrivit à Syès qui présidait alors : « Ce jour a fait de tous les ordres un peuple de frères ; l'homme lui doit la déclaration de ses droits, la France sa constitution. C'est ce jour que la Providence, toujours admirable dans l'ordre des événements qu'elle prépare, semble avoir voulu rendre plus solennel en réservant à l'homme, qui fut assez heureux pour fixer la dénomination de cette assemblée, la gloire de la présider aujourd'hui. » Le 14 juillet, on célébra la fête de la fédération. Tous les citoyens prêtèrent le serment civique sur l'autel de la Patrie dressé à l'entrée de la promenade du Fort-Lambert.

VII. Les administrateurs du département et ceux du district parurent pour la première fois en public le jour de la fédération. On sait que l'administration du département était composée de trente-six membres, dont huit désignés par leur collègues formaient le directoire. Cette administration s'assembla d'abord dans une des salles du couvent des capucins ; trois mois après, elle s'installa à l'Hôtel-de-Ville où était déjà le district qui fut transféré l'année suivante aux Carmélites. Enfin, cette ancienne maison religieuse fut définitivement affectée au service départemental lors de la suppression des districts.

Le premier directoire de la Haute-Marne était composé de MM. P. A. Laloy, Valdruche, Brocard, Hilaire Jolly, Edme Larcher, Carbelot, Maireau et Berthot. M. Becquey était procureur général syndic ; mais ces administrateurs n'avaient pas tous au même degré la confiance des Chaumontais. Le 3 novembre, après la prestation de serment des nouvelles compagnies de milice, le peuple s'insurgea pour empêcher la circulation des grains. Quelques membres du directoire ayant voulu intervenir, leur autorité fut méconnue, on les menaça et même, pendant un moment, la vie de M. Becquey fut en danger au milieu de l'insurrection qui se prolongea fort avant dans la nuit. Pour rétablir l'ordre, la mairie dut faire répandre le bruit que le directoire allait faire retraite sur Langres et s'y installer. Le lendemain la tranquillité était complètement rétablie.

VIII. On travaillait alors à la reconstitution du clergé d'après les lois nouvelles. Dès le mois de novembre, les représentants de la Haute-Marne, Aubert et Monnel, avaient prêté le serment civique au sein de l'assemblée nationale. L'évêque de Langres, M. de La Luzerne, député du bailliage de cette ville, avait au contraire donné sa démission ; il s'était retiré dans sa ville épiscopale d'où il encourageait la résistance dans le diocèse. Il émigra bientôt, en laissant des instructions aux prêtres qui avaient, comme lui, persisté dans leur opposition. Cependant le 16 janvier 1791, M. Babouot, curé de Chaumont, et ses trois vicaires, le desservant de l'hôpital et tous les prêtres de la doctrine chrétienne, prêtèrent le serment dans l'église Saint-Jean, après une messe solennelle, en présence des officiers municipaux. Le chapitre était supprimé. Bien-

tôt vint le jour où les électeurs devaient faire choix de l'évêque constitutionnel du département. La réunion électorale eut lieu à Chaumont et l'évêque de Lydda, Gobel, réunit la majorité des suffrages. Mais il était en même temps élu dans le Haut-Rhin et à Paris ; il opta pour cette dernière ville, et, le 27 mars, on le remplaça dans la Haute-Marne par M. Antoine-Hubert Wandelaincourt, curé de Planrupt, et ancien principal du collège de Verdun. La proclamation des curés élus en remplacement de ceux qui avaient refusé le serment, se fit solennellement le 17 mai, dans l'église de Chaumont, par M. Hilaire Jolly, président du corps électoral. Enfin, deux mois après, un arrêté du directoire prescrivait les mesures nécessaires pour assurer la liberté des cultes dans le département. Les fonctions ecclésiastiques ne pouvaient être exercées, dans les paroisses, que par les prêtres assermentés ; toutes les églises et chapelles appartenant à la nation et qui n'étaient pas affectées au culte public devaient être fermées, à l'exception de celles des maisons religieuses, des prisons, des collèges et des couvents de religieuses cloîtrées. Les citoyens étaient libres de se réunir pour l'exercice d'un culte religieux quelconque, à la condition de placer une inscription indiquant l'usage de l'édifice où se tenaient les réunions. Il était expressément défendu de mêler aux exercices du culte des provocations contre la constitution, contre les lois ou contre les autorités. Tout citoyen qui tenterait de troubler l'exercice d'un culte devait être poursuivi comme perturbateur du repos public.

IX. En même temps toutes les autres branches de l'administration publique s'organisaient et déjà des juges, élus aussi par le peuple, rendaient la justice. Un tribunal de commerce siégeait à Chaumont (28 juin). Pour remplacer le numéraire que les ennemis de la révolution commençaient à cacher, l'assemblée avait créé les assignats : par imitation de cette mesure de prévoyance, et pour la compléter, la mairie de Chaumont ouvrit une *caisse de confiance* et émit au mois d'août pour quinze mille deux cent cinquante livres de billets, par fractions de deux sols six deniers, de cinq sols et de dix à cinquante. C'était la menue monnaie du papier national.

X. Enfin les constituants terminèrent leur œuvre de régénération. L'acte constitutionnel fut proclamé à Chaumont, avec la plus grande solennité, le 25 septembre, à trois heures, sur la grande place, où l'on avait élevé un autel orné de branches de chêne, de gerbes de blé, de corbeilles de fleurs et de fruits, attributs de l'abondance. Au fond était un tableau représentant l'épée surmontée du bonnet rouge, emblème de la liberté, avec cette inscription : *La nation. La loi. Le roi.* Le soir, il y eut des feux de joie, des illuminations et des banquets fraternels dans tous les quartiers. Cet enthousiasme des Chaumontais était sincère. Partisans dévoués de la révolution, ils la croyaient à peu près finie ; ils voyaient avec bonheur la France régénérée entrer franchement dans la voie de la liberté, qui devait aboutir à la prospérité et à l'abondance ; ils ne prévoyaient pas encore que le roi, qu'ils entouraient d'un amour réel, qu'ils appelaient le *Père du peuple*, le *Restaurateur de la liberté*, serait poussé par les partisans de l'ancien régime à rompre le nouveau pacte d'alliance.

XI. L'assemblée législative succéda à l'assemblée nationale constituante le 4 octobre (1). Le département de la Haute-Marne y était représenté par MM. *Becquey*, *Briolat*, procureur-syndic du district de Saint-Dizier, *Chaudron-Rousseau*, procureur-syndic du district de Bourbonne, *Pierre-Antoine Laloy*, administrateur du département, *Valdruche*, *Bernard de Varaigne*, ingénieur des ponts et chaussées à Langres, et *Landrian*, qui ne se présenta pas et fut remplacé par l'un des trois suppléants, M. *Henrys-Desnoissettes*.

XII. Les Chaumontais attendaient le retour des constituants pour donner un successeur à M. de Lamirault, qui s'était retiré de la mairie dès le mois de septembre. Ils voulaient confier ces importantes fonctions au docteur Laloy, qu'ils savaient en être digne. Il refusa d'abord, désirant consacrer tout son temps à la pratique de la médecine ; mais il finit par céder aux prières de ses concitoyens (15 novembre), qui lui renouvelèrent son mandat pendant plusieurs années, à la presque unanimité des suffrages. Laloy connaissait toutes

(1) Les deux députés envoyés par la noblesse du bailliage de Chaumont avaient rarement paru à l'assemblée. M. de Choiseul, avant la dissolution, protesta, avec quelques-uns de ses collègues, contre tout ce qui avait été fait ; il émigra et ne rentra en France qu'en 1814.

les difficultés de la mission qu'il acceptait, et nous les verrons grandir ; mais la principale, alors, était l'approvisionnement des marchés de la ville. Le peuple, menacé de la disette, s'ameutait lorsque les approvisionnements n'arrivaient pas ; il courait sur les routes pour arrêter au passage les voitures de grains et l'autorité était impuissante : « Messieurs, dit Laloy en cédant au vœu des électeurs, les inquiétudes du peuple au sujet des subsistances exigent impérieusement que l'on prenne des mesures et que l'on emploie les moyens les plus propres pour le rassurer. Vous avez été témoins de différents mouvements auxquels il s'est livré et qui ont excité les craintes de l'autorité supérieure ; ils ne doivent pas se renouveler ; que notre prévoyance et notre sollicitude rétablissent le calme, l'ordre et la tranquillité dans la ville. » L'assemblée ordonna la formation d'un magasin de grains, et, pour procurer à l'administration les fonds nécessaires, on ouvrit une souscription patriotique à laquelle les citoyens s'empressèrent de prendre part.

XIII. Mais cette sage mesure ne pouvait s'exécuter assez promptement, et, dès le mois de janvier 1792, le maire se trouva en présence de nouveaux attroupements. Deux voitures chargées de grains avaient été amenées de force sur la place publique. Déjà le tocsin appelait le peuple à la révolte. Laloy convoque immédiatement le conseil : « Je veux, dit-il, que force reste à la loi. » Il requiert la garde nationale et la gendarmerie, et, s'avançant au milieu de la foule : « Un tel comportement est coupable, dit-il, vous n'avez pas sujet de vous alarmer sur les subsistances, car il y a déjà sur les greniers de l'Hôtel-de-Ville douze cents mesures de seigle, qui sont une ressource ouverte à tous ceux qui ne trouveront pas à se pourvoir sur le marché. Si vous êtes dans la disposition d'acheter le grain dont ces deux voitures sont chargées et qui n'est aussi que du seigle, adressez-vous aux voituriers, ils sont prêts à vous le livrer ; si au contraire vous voulez continuer à agir par violence, je donnerai l'ordre de faire sortir les voitures et je les ferai escorter. Citoyens, respect à la loi. » Ces paroles n'ayant produit aucun effet sur les révoltés qui voulaient que le grain fût déposé à l'Hôtel-de-Ville, Laloy dit aux voituriers de fouetter leurs chevaux, et il donna l'ordre à la garde nationale de suivre les voitures pour les protéger dans leur

marche. Le convoi ne fut libre qu'à Luzy ; mais la fermeté du maire en avait imposé au peuple et il n'y eut plus d'attroupements. Les administrateurs du département voulaient mettre en garnison à Chaumont deux compagnies de cavalerie ; Laloy s'y opposa, disant qu'avec la garde nationale il répondait de l'ordre. Le gouvernement adressa des remerciements au maire et à la milice citoyenne ; Lafayette les félicita au nom de la garde nationale de Paris.

XIV. La *Société des Amis de la Constitution* se formait alors. Elle fit planter le 12 mai, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, un arbre civique surmonté du bonnet, emblème de la liberté. Toutes les autorités assistaient à cette fête patriotique, pendant laquelle on fit feu de deux petites pièces en bronze, que M. de Mandat, l'ancien bailli, alors *citoyen de Chaumont*, avait données aux Chaumontais (1). L'union la plus parfaite régnait dans la ville.

XV. Cependant les ennemis de la révolution dévoilaient leurs projets et la nation commençait à perdre la confiance qu'elle avait eue jusques-là dans le patriotisme de Louis XVI. Les princes avaient quitté la France. Beaucoup de nobles et de membres du clergé les avaient suivis. L'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse s'étaient coalisés à Pilnitz pour rétablir l'absolutisme. Déjà les émigrés avaient fait une tentative sur l'Alsace. Partout on s'armait pour la défense du territoire et les volontaires de la Haute-Marne, qui avaient fraternisé à Chaumont avant même que la guerre n'eût été déclarée, attendaient le signal du départ. Les administrateurs firent compléter deux bataillons au mois d'août ; on leva encore dans le département quatre cents hommes pour le complément de l'armée et six cents gardes nationaux. Enfin, les Prussiens franchirent la frontière : la Champagne était envahie. On proclama *la patrie en danger*. Alors commence cette longue période des guerres de la révolution, où le patriotisme ranima jusqu'à l'héroïsme notre vieille France que l'on croyait épuisée. A Chaumont, le conseil de la commune était en permanence : il pressait les enrôlements ; il armait les volontaires ; il

(1) Ces pièces d'artillerie, qui n'étaient que des objets de curiosité, nullement propres à la défense, ont été enlevées en 1814 par les alliés. La ville en conserve les deux avant-trains.

ne pouvait plus, comme au temps des Reîtres, armer les remparts, car l'absolutisme n'avait laissé dans la ville que trois vieilles pièces de fonte hors de service ; cependant il organisait les moyens de défendre la place.

Le roi avait voulu opposer son *veto* aux mesures de rigueur prises contre les émigrés et les prêtres insermentés ; mais, pressé par le peuple lors de l'envahissement des Tuileries, le 10 août, il s'était vu contraint de se réfugier au sein de l'assemblée qui l'avait suspendu et renfermé au Temple.

XVI. Le directoire de la Haute-Marne qui, comme nous l'avons dit, était loin de jouir de toute la confiance du peuple, se montra dans cette circonstance hostile à l'assemblée. Dénoncé au conseil exécutif et convaincu d'ailleurs, par des actes publics, d'avoir soutenu des attentats contre les droits imprescriptibles de la nation, il fut suspendu par un arrêté du 18 dont l'exécution fut confiée au maire de Chaumont. Les Langrois crurent le moment favorable pour faire revivre leurs prétentions et réparer l'échec du 8 juin 1790. Ils résolurent donc de descendre sur Chaumont et de s'emparer par force de l'administration départementale pour l'installer dans leur ville. Ils se mirent en effet en route, au nombre de trois cents environ, avec deux pièces de canon, dans la nuit du 21 au 22 août. Ils pensaient surprendre leurs voisins ; mais un Chaumontais qui se trouvait à Langres et qui avait eu connaissance du complot, était venu en toute hâte prévenir ses concitoyens. Le maire fit battre le rappel et, de concert avec le commandant de la garde nationale, il rangea les compagnies sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Un détachement de grenadiers se tenait à l'entrée du faubourg Saint-Michel. Il était à peine jour quand les Langrois se trouvèrent en présence de cet avant-poste et ils ne comprirent bien leur imprudence qu'en entendant le *qui vive!* de la sentinelle. Il y eut dans leur troupe un moment d'hésitation ; mais enfin le chef déclara *qu'il avait à parler à la municipalité*. Comme on était prêt à les recevoir, on les laissa passer. Ils vinrent se ranger en bataille sur la place, traînant derrière eux leur artillerie. Le maire leur ayant de nouveau demandé ce qu'ils voulaient, ils répondirent . . . que leur dessein était de proposer à la ville d'effectuer concurremment avec elle la sus-

pension du directoire. On leur donna lecture de l'arrêté de suspension que Laloy avait déjà exécuté. « Ce fait, dit le registre de la municipalité auquel nous avons emprunté le récit de cette expédition, les citoyens de Chaumont se sont généreusement prêtés à donner l'hospitalité à la troupe, même à partager avec les individus qu'ils ont reçus chez eux leur table et leur subsistance. » Depuis ce temps, si nous en croyons une histoire écrite par un Langrois (1), lorsque quelqu'un fait une sottise à Langres, on dit qu'il revient de la campagne de Chaumont.

XVII. Après avoir suspendu le pouvoir royal, l'assemblée législative décréta la réunion d'une Convention nationale, chargée de donner à l'état une constitution nouvelle. Les électeurs de la Haute-Marne se réunirent à Langres le 2 septembre. On se battait en Lorraine et sur toute la frontière allemande. Le Président du corps électoral proclama représentants du peuple pour le département : MM. *Guyardin*, procureur de la commune de Langres ; *Monnel*, ancien constituant ; *Louis Roux*, vicaire épiscopal ; *Valdruche*, *Chaudron-Rousseau* et *P. A. Laloy*, députés à la législative, et *Wandelaincourt*, évêque constitutionnel ; suppléants : MM. *Vareignes*, ancien député ; *Laloy*, maire de Chaumont et *Maillard-Millet*, de Langres. Becquey, qui avait repoussé toutes les mesures décrétées contre les ennemis de la révolution, se retira pendant quelque temps de la scène politique.

CHAPITRE III.

LA RÉPUBLIQUE JUSQU'AU IX THERMIDOR (21 SEPTEMBRE 1792
— 27 JUILLET 1794).

I. La Convention nationale ouvrit ses séances le 20 septembre 1792 et le lendemain elle proclama *la république*.

(1) *Résumé de l'histoire de Champagne*, par M. de Montrol.

Le décret qui abolissait la royauté en France fut publié le 26 à Chaumont avec la plus grande solennité.

En prenant place dans l'assemblée, les députés de la Haute-Marne s'étaient tous rangés sur les bancs de la Montagne. A la tête de la mairie de Paris étaient alors deux citoyens, Chambon et Manuel, qui avaient pendant longtemps habité Chaumont, le premier comme médecin, l'autre comme doctrinaire (1). C'est Manuel qui délivra à son ancien collègue, le P. Barbe, le passeport avec lequel il a pu se rendre à Chaumont, sa patrie adoptive, où il est mort huit jours après son arrivée (2). Philippe Barbe était né à Londres, en 1723, de parents réfugiés en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes ; son père, ministre protestant, ayant abjuré, Philippe avait été reçu par les prêtres de la doctrine chrétienne ; il avait professé la rhétorique dans divers collèges et en dernier lieu dans celui de Chaumont (3) ; enfin il avait été rappelé à Paris par ses supérieurs et placé au mont Valérien où il devait traduire et commenter les Pères grecs. Chassé de ce lieu de retraite par la révolution, il voulait demander un asile à ses amis de Chaumont ; mais il eût été imprudent de se mettre en route sans passeport et comment en obtenir un ? Barbe n'hésita pas à réclamer la protection de son ancien collègue et, grâce à un laisser-passer délivré par le magistrat révolutionnaire, qui pour plus de sûreté avait dans la formule déclaré le porteur *honnête homme quoique prêtre*, il arriva sans difficulté dans la Haute-Marne (4). Comme l'avait prévu le savant doctrinaire, les décrets que les circonstances avaient imposés aux législateurs, contre tous les ennemis de la république, étaient exécutés à Chaumont avec le moins de sévérité possible, et le jour même de l'arrivée de Barbe, les ecclésiastiques insermentés, détenus

(1) Un autre doctrinaire du collège de Chaumont, Dupon, était député à la Convention.

(2) 8 octobre 1792. — Il est mort dans la maison de M. Percheron, son ami, au faubourg de Buxereuilles. Il avait publié : 1^o *Fables nouvelles*, 1770. Paris. 2^o *Fables et Contes philosophiques*, 1774. Paris. Il laissait un *Traité de rhétorique* manuscrit, et de très jolies pièces de vers.

(3) De 1774 à 1785.

(4) On prétend que Manuel fit escorter son ancien collègue jusqu'aux barrières. Il l'avait fait chercher dans toutes les prisons de Paris, au moment des massacres de septembre, pour le mettre à l'abri du danger ; mais le P. Barbe était alors réfugié chez un chaumontais, le citoyen Boucheseiche, maître de pension près du Panthéon. (Voyez les *Mémoires de Lombard de Langres*.)

aux Ursulines, adressaient à la municipalité une lettre de remerciements pour les égards dont ils étaient entourés. Quelques exaltés essayaient bien de soulever contre ce qu'ils appelaient *la mollesse* du maire, les membres de la *Société des Amis de la Liberté* (1) ; mais Laloy, fort de son patriotisme et de sa conscience, se contentait de répondre à leurs criaileries par des mesures administratives qui assuraient l'approvisionnement de la ville et procuraient du travail aux ouvriers.

II. A l'extérieur, le danger augmentait. L'ennemi avait été chassé des plaines de la Champagne et poursuivi au-delà du Rhin ; mais tous les souverains de l'Europe s'étaient coalisés et demandaient la liberté du roi. La Convention, sans se laisser intimider par la menace, répondit à cette demande par un décret qui ordonnait le jugement du prisonnier. Louis XVI parut à la barre de l'Assemblée ; on entendit sa défense ; et la presque-unanimité des voix le déclara coupable. On délibéra ensuite sur la peine et un arrêt de mort fut prononcé. A l'exception de Wandelaincourt qui demanda, comme mesure de sûreté, le bannissement du coupable jusqu'à la paix, toute la députation de la Haute-Marne a voté avec la majorité. On s'attendait à cet arrêt dans le département ; dès 1789, une commune des environs de Châteauvillain avait demandé dans son langage rustique qu'on *déroîtât* le roi s'il s'opposait aux réformes. Mais, nous devons le dire, il fut reçu à Chaumont avec toute la dignité convenable ; il n'y eut aucune manifestation de joie, aucune adresse de félicitations à l'assemblée ; on comprit qu'il est toujours déplacé de se réjouir en présence de l'échafaud et que les juges ne doivent rechercher d'autre approbation que celle de leur conscience. Quand, quelques jours après, le conventionnel Michel Lepelletier tomba sous le poignard d'un royaliste, on célébra deux services solennels pour honorer sa mémoire (2) et alors seulement les orateurs qui prirent la parole au nom de leurs concitoyens approuvèrent hautement l'acte du 21 janvier.

(1) C'était l'ancienne société des Amis de la Constitution, elle avait changé de nom depuis la proclamation de la république.

(2) 21 et 24 février 1795.

III. Cependant, à l'intérieur comme à l'extérieur, tous les ennemis de la révolution travaillaient à la ruine de la république. Cette situation, qu'on pourrait appeler désespérée, si la Convention n'avait pas su s'élever à la hauteur des circonstances, exigea impérieusement de nouvelles mesures de rigueur contre les émigrés, contre les prêtres insermentés et contre les suspects. Ces mesures furent exécutées à Chaumont, mais avec moins de sévérité que partout ailleurs, car il n'y avait pas d'opposition sérieuse dans cette ville où l'on ne remarqua que quelques actes isolés d'hostilité sans importance.

Un autre danger intérieur non moins pressant exigeait des mesures urgentes : une augmentation progressive sur toutes les denrées de première nécessité avait rendu insuffisant le salaire de l'ouvrier. Le directoire du département, présidé alors par F. Usurier, de Fresne-sur-Apance, fit une adresse pressante aux manufacturiers : « Ce n'est pas assez, dit-il, chez un peuple républicain, d'observer la loi de justice en faisant ou en conservant pour soi le bien-être, sans détruire celui des autres ; il faut encore le partager avec ceux qui n'ont que des bras et qui sont entrés comme nous dans la vie au milieu des cris et des tourments. Remplissez ce devoir de toute association patriotique ; écoutez le cri impérieux de la nature.... C'est aussi le moyen d'éviter la guerre intestine qu'on veut exciter par la misère du peuple. » Ces sages et patriotiques conseils furent entendus.

Le 3 mars, un nouvel arrêté ordonna, conformément à la loi, le désarmement des suspects. On ne trouva à Chaumont que vingt citoyens à classer dans cette catégorie. Le désarmement se fit dans la soirée du 3 avril, par les officiers municipaux eux-mêmes. La loi internait les suspects dans la ville ; mais l'administration ne leur refusait jamais l'autorisation d'aller visiter leurs propriétés et de sortir pour leurs affaires, même pendant plusieurs semaines.

IV. Les dangers de la patrie devinrent plus grands encore et la Convention, pour mettre plus d'unité dans l'action, confia le pouvoir exécutif à un *comité de salut public*. Les royalistes s'agitaient dans le midi ; la Vendée était en insurrection ; les armées de la république étaient battues sur le Rhin ; le fédéralisme, soutenu par

les Girondins, faisait des progrès dans les départements ; mais la Montagne triompha, et, pour pouvoir tenir tête à tous ses ennemis, elle fit décréter les lois révolutionnaires.

Une loi du 2 juin ordonnait aux municipalités « d'arrêter toutes les personnes notoirement suspectes d'aristocratie et d'incivisme. » A cette occasion, le conseil général de Chaumont prit une délibération qu'on nous saura gré de reproduire (1).

« Considérant que cette loi a été rendue à l'occasion des troubles survenus dans le département de la Lozère et qu'elle doit être appliquée avec sagesse, dans une ville qui a conservé le calme et la tranquillité au milieu de tous les orages de la révolution ; — considérant que sous un gouvernement républicain le vrai, le seul moyen de conserver la liberté publique, est de respecter la liberté individuelle, aussi longtemps qu'elle ne devient pas dangereuse à la société, et que la persuasion a toujours été plus forte, pour enchaîner les citoyens à l'ordre public, que les mesures qui ne font consister la confiance que dans des moyens de contrainte et de terreur ; — considérant que de grands troubles ont été souvent occasionnés par des causes moins alarmantes que la violation de ce principe fondamental, et qu'il importe de prévenir les tumultes et les agitations qui ne servent que les ennemis de la liberté et de l'égalité ; — considérant qu'une marche ferme, sage et tranquille peut seule en imposer à nos ennemis en leur annonçant la modération qui convient au courage ou plutôt, sans laquelle il n'est pas de courage vraiment durable et irrésistible ; qu'elle peut faire revenir les esprits timides et chancelants à des principes équitables, à des sentiments fraternels ; qu'il n'est pas un seul jour où l'horizon de la vérité ne s'agrandisse, où l'aurore de la raison ne se lève pour quelques individus qui jusque-là avaient été éblouis plutôt qu'éclairés par l'éclat de la lumière, et qu'en ramenant ainsi ceux qui se sont éloignés de nous, les triomphes des patriotes seront bénis par ceux qui auront été subjugués les derniers ; — considérant que ceux-là seuls peuvent être considérés comme notoirement suspects d'aristocratie et d'incivisme, qui ont manifesté le désir de ramener le peuple français sous le joug de la tyrannie et de la puissance sacerdotale et

(1) Délibération du 14 juin 1793.

féodale, soit par une émigration antérieure à la loi du 9 février 1792, soit par des correspondances entretenues avec les émigrés et nos ennemis extérieurs, soit en excitant les citoyens à l'insurrection par leurs écrits ou par leurs discours ; — considérant que dans le nombre de ceux qui sont inscrits sur la liste des gens suspects, il se trouve des hommes qui y ont été placés d'après une simple présomption résultant de leur ci-devant qualité de noble ou seigneur ; que l'on peut en distinguer d'autres qui, entraînés par les préjugés de l'éducation et de l'habitude, n'ont pas eu la force de remonter le torrent pour prendre une position nouvelle, d'autres encore qui n'ayant que leur intérêt personnel pour guide, ont conçu de vaines alarmes sur leurs propriétés ; qu'il en est enfin dont la débile existence manifeste assez leur impuissance de nuire et qui doivent être plutôt protégés contre la faux hâtive et tranchante du temps ; — considérant que la plus active surveillance va être déployée pour contenir les hommes faibles et égoïstes qui méconnaissent le régime bienfaisant de la liberté, pour les punir et les immoler s'ils se permettent un seul discours, une seule démarche qui puisse alarmer le patriotisme, et que l'ensemble, l'harmonie et la concorde qui règnent parmi les bons citoyens de cette ville sont un sûr garant de la tranquillité publique ; — délibérant sur le mode d'exécution de la loi susdatée, *le conseil arrête unanimement*, que, pour donner toute la latitude nécessaire à ceux des membres qui peuvent avoir conçu des inquiétudes sur les principes et la conduite de quelques habitants de cette ville, il sera fait un premier scrutin indicatif, et que ceux-là seuls seront assujettis à l'arrestation qui auront réuni la pluralité absolue des suffrages contre eux dans un second scrutin individuel qui sera fait sur chacun des noms inscrits sur les listes indicatives. »

Il y avait alors quatre-vingt-un suspects consignés dans la municipalité de Chaumont. Le scrutin eut lieu immédiatement, et un seul citoyen fut déclaré susceptible d'être mis en arrestation. On lui donna vingt-quatre heures pour se rendre dans la maison de détention des prêtres insermentés.

Le conseil déclara ensuite qu'au moyen des mesures qu'il venait de prendre, et de la surveillance individuelle que chacun de ses membres exercerait, il était assuré de la tranquillité de la ville et

qu'il se rendait responsable des troubles qui pourraient survenir. Quelques jours après, le directoire du département ordonna l'exécution de la loi avec toute la sévérité nécessaire ; le conseil persista dans sa délibération ; on le dénonça à la Convention, mais le maire défendit les actes de son administration avec cette fermeté digne dont il avait déjà donné tant de preuves et qui désarma ses accusateurs. Alors la liberté était si grande, pour tous, à Chaumont, que le clergé put encore faire sortir la procession de la Fête-Dieu et qu'on alluma comme d'ordinaire le feu de la Saint-Jean.

V. Les difficultés en présence desquelles se trouvait la Convention ne l'empêchaient pas de travailler à la rédaction de la constitution nouvelle que la France attendait avec la plus vive impatience. Elle fut enfin votée et le courrier l'apporta à Chaumont le 10 juillet. Aussitôt tous les magistrats, tous les fonctionnaires, les membres de la *Société des Amis de la Liberté*, la garde nationale et la gendarmerie se réunirent spontanément et l'on arrêta qu'une députation irait solennellement chercher le nouveau pacte social dans le lieu des séances du district.

« A dix heures du matin, la députation part de la maison commune, en tête une bonne et nombreuse musique remplissait l'air des accents chéris : *Ça ira* . . . et de l'hymne des enfants de Marseille. La députation est escortée d'un fort détachement de garde nationale, et dans cet ordre, elle se rend au lieu des séances du district, au milieu du peuple qui s'empressait pour concourir à cette sainte cérémonie. La députation revient sous la même escorte avec tous les membres du district ; le vice-président marche en tête, portant ostensiblement le dépôt si longtemps attendu. Sur la Place-d'Armes, au devant de la maison commune, étaient rangés, sous une double haie, deux bataillons et la gendarmerie à cheval. Le peuple en foule restait dans une sainte et respectueuse attente. Dès qu'on aperçut le cortège, une décharge d'artillerie en annonça l'arrivée. Le maire, accompagné de tous les fonctionnaires et des *Amis de la Liberté*, descendit sur le perron de la maison commune et vint au-devant du district et de la députation. Au moment où le vice-président déposa entre les mains du maire le code de la raison et de la philosophie, plusieurs salves d'artillerie, le son de

toutes les cloches, le bruit des tambours, les accents de la musique et des cris répétés de *Vive la république ! Vive la Convention !* portaient jusqu'au ciel la satisfaction générale, à travers les chapeaux et les bonnets lancés et confondus dans les airs. Le cortège se réunit au pied de l'arbre de la liberté. Aussitôt un profond silence succéda à tous les élans de la joie et lecture fut faite de l'acte constitutionnel. Le maire alla ensuite le proclamer solennellement à chaque porte de la ville, suivi de tous les fonctionnaires et de la foule du peuple. La musique se mêla aux hymnes patriotiques chantés pendant la marche et des cris énergiques de *Vive la république* s'élevaient de toutes parts. Le cortège revint dans le même ordre devant la maison commune où un ministre du culte catholique, membre de la *Société populaire* (1), offrit à l'Éternel l'hommage de la reconnaissance publique, dans un sacrifice de la messe qu'il célébra sur un tambour au pied de l'arbre de la liberté. Enfin on remit à la *Société populaire* un exemplaire authentique de la constitution sur lequel une jeune fille, au nom de ses concitoyennes, posa respectueusement une couronne tressée de fleurs champêtres aux couleurs nationales. Cet exemplaire fut aussitôt déposé solennellement dans la salle des séances de la société, au-dessus du monument élevé à la mémoire de Michel Lepelletier. Le soir, illuminations, danses et concerts. Un banquet frugal, étalé au Champ-de-Mars, termina la fête par l'exemple de la plus douce harmonie et de la fraternité la plus cordiale. »

VI. Le procès-verbal de cette proclamation, rédigé par le district, fut transmis à la Convention, qui en ordonna l'insertion dans le compte-rendu de ses séances, et déclara que les citoyens de Chaumont avaient continué à bien mériter de la patrie (2). Le jour même de ce vote, les citoyens du canton, convoqués au chef-lieu, acceptaient à l'unanimité l'acte constitutionnel, et Laloy signait au nom de ses concitoyens l'adresse suivante qui est une véritable déclaration de principes :

(1) C'est alors que la société des Amis de la Liberté prit le nom de *Société populaire*.

(2) Séance du 14 juillet 1795. — C'est au procès-verbal envoyé par le district que nous avons emprunté le récit de la fête.

« Citoyens législateurs, — Les deux sections de la commune et canton de Chaumont, réunies en assemblées primaires, le jour à jamais mémorable du 14 juillet, ont accepté à l'unanimité la constitution républicaine que vous venez de présenter au peuple français. Pour ne dérober à la nation aucun de ces instants que vous deviez consacrer tout entiers à l'établissement de cette constitution, nous avons évité de faire retentir votre enceinte d'éloges fastidieux ou d'audacieuses déclamations. Notre patriotisme s'est toujours prononcé par des faits : nous l'avons manifesté par la prompte et pleine exécution de vos décrets, par notre empressement à recruter les armées, à payer les contributions et à fournir à l'équipement et à la nourriture des défenseurs de la patrie. Soumis aux lois sans lesquelles il n'existe pas de liberté, sincères amis de l'ordre, les habitants de cette cité ont repoussé avec horreur les audacieux écarts de la licence et de l'anarchie, les sourdes et dangereuses intrigues des suppôts du despotisme et les sombres inspirations du fanatisme et de la superstition. Etrangers à tout esprit de parti, ennemis de toute faction, ne reconnaissant de lois que celles qui émanent du vœu de la majorité de la représentation nationale, nous n'avons à gémir que des malheurs qui affligent les départements de l'ouest et de l'erreur qui égare en ce moment quelques-uns de ceux du midi. Hâtez-vous, citoyens législateurs, d'éclairer ces derniers, et surtout les habitants de cette cité célèbre dans les fastes de la révolution, en exposant au grand jour la conduite de ceux de vos collègues que vous avez cru devoir éloigner de leurs fonctions et en leur rendant aux yeux de la nation une prompte et éclatante justice. Hâtez-vous de rappeler dans le sein de la Convention nationale et d'y retenir d'une main ferme et vigoureuse le pouvoir suprême, dont le souverain n'a confié l'exercice qu'à vous seuls. Proscrivez promptement les usurpations partielles de ce même pouvoir, que se permettent trop souvent les corps administratifs et les comités de salut public établis près des départements. Sous l'apparence mensongère de mesures provisoires, commandées par la nécessité des circonstances, ils partagent avec vous le pouvoir législatif ; leurs arrêtés se transforment en décrets ; ils enlèvent au gouvernement son unité, sa dignité, son énergie, et cette dangereuse violation des principes constitutifs de la république, une et indi-

visible, tend à la dissolution du corps social par le fédéralisme, inquiète tous les citoyens, qui cherchent et ne retrouvent plus ce centre unique d'où doivent émaner toutes les lois. Pour perpétuer la mémoire, pour assurer l'établissement de votre grand et sublime ouvrage, ce n'est pas assez, citoyens législateurs, de le graver sur le marbre et sur l'airain ; c'est dans l'âme de nos jeunes républicains que ces éternelles vérités doivent être imprimées en caractères ineffaçables ; c'est dans l'instruction publique, mise à la portée de tous, que tous doivent puiser la connaissance et le sentiment de la dignité et des droits de l'homme, des devoirs et des obligations des citoyens ; c'est dans les établissements destinés à l'éducation nationale, que nous sollicitons de vous avec empressement, que la génération qui nous succède développera, avec les forces du corps, l'attachement à la Constitution, et que l'amour sacré de la patrie se fortifiera dans tous les cœurs. »

VII. Mais les vœux si patriotiques des Chaumontais ne devaient pas se réaliser. De nouveaux dangers nécessitèrent un accroissement de sévérité dans l'application des lois révolutionnaires. Toulon venait d'être livré aux Anglais ; Mayence et Valenciennes étaient tombés au pouvoir de la coalition ; la frontière était de nouveau menacée ; le papier-monnaie n'avait plus que le dixième de sa valeur ; l'accaparement préparait la famine ; la contre-révolution devenait de plus en plus audacieuse. Dans cette extrémité, la Convention prit la résolution de sauver le pays par la dictature : la constitution fut suspendue et le gouvernement déclaré révolutionnaire jusqu'à la paix ; on décréta le *maximum* ; de sévères mesures terrifièrent les accapareurs, et, sur la demande des délégués des départements à la fête célébrée à Paris le 10 août, on décréta la *levée en masse*. Pour assurer l'exécution de ces mesures de salut public, des comités révolutionnaires furent institués dans toutes les communes et on envoya des représentants du peuple en mission dans les départements. C'est le commencement de la grande terreur, et, dans ce duel à mort entre la révolution et ses ennemis, la république reprit le dessus à l'intérieur, tandis que Carnot *organisait la victoire* contre les armées de la coalition.

VIII. Le patriotisme des Chaumontais ne se démentit pas dans cette occasion suprême. Dès le mois de février, ils avaient joint à leur garde nationale une compagnie de canonniers et acheté pour l'armer quatre pièces d'artillerie. Au mois de mai, un arrêté du Directoire avait réclamé, pour l'armement des volontaires, toutes les armes appartenant aux citoyens ; les armuriers, les serruriers, les couteliers et les forgerons étaient en réquisition pour mettre ces armes en état et pour munir de bayonnettes les fusils de chasse. Il avait été ordonné à chaque citoyen de s'approvisionner de dix livres de balles. Le 5 août, une nouvelle proclamation des administrateurs du département fit retentir le cri de guerre dans toutes les communes : « Aux armes ! aux armes ! Il faut sauver la république. L'ennemi s'avance, il est à nos portes.... sera-ce donc à la lueur de nos maisons incendiées, sera-ce sur la tombe de nos fils, de nos femmes et de nos enfants égorgés que nous serons forcés de transiger avec les despotes.... Non ! non ! Qu'une marche impétueuse les frappe et les renverse à la fois... Aux armes ! aux armes ! Ils n'ont point vaincu, les lâches, ils n'ont eu de succès que dans les trahisons, ils n'ont d'espoir que dans nos divisions intestines : unissons-nous et ils ne sont plus.... Allons, que tout s'ébranle !! Aux armes !! courons tous aux armes !! » Cet appel énergique électrisa toute la population. Les volontaires accoururent au chef-lieu du département où leur arrivée donna lieu à des fêtes civiques. Dans l'une de ces fêtes, les administrateurs de la municipalité firent brûler par la main du bourreau des publications fédéralistes envoyées par les contre-révolutionnaires du Calvados et ils répondirent à ces conspirateurs : « Nous ne communiquons point avec des traîtres.... Si vos glaives se tiraient contre la cité que nous admirons (Paris), vous nous trouveriez serrés autour de la Convention. C'est vous qui donnez le signal de la guerre civile : vous répondrez à l'univers, aux générations futures, du dépôt de la liberté que nous devons leur transmettre ; vous répondrez de tout le sang qui coulera... »

IX. Quand l'ennemi, déjà maître de l'Argonne, menaçait le département de la Marne, la garde nationale de Chaumont offrit ses deux compagnies de grenadiers à Luckner. Le général ayant répondu

qu'il avait dans les environs de Châlons plus d'hommes qu'il ne lui en fallait pour défendre le pays et qu'il serait plus utile de lui faire parvenir des provisions, la commune s'empressa d'envoyer un don patriotique de trente milliers de farine et elle abandonna à la république cinq mille quintaux de blé, bien qu'elle en eût besoin pour la subsistance de ses habitants. C'est avec le même empressement qu'elle satisfaisait aux réquisitions des représentants du peuple près l'armée du Rhin. Toute la population était occupée : on fabriquait des piques et des faux pour armer les citoyens ; on tirait le salpêtre des caves et des vieilles murailles, et, tandis que les enfants arrachaient les herbages qu'on brûlait pour sa préparation, les femmes, sous la direction de la citoyenne Cormier, préparaient des chemises, des bandes et de la charpie qu'on envoyait par tonnes aux armées.

X. Le premier bataillon des volontaires de la Haute-Marne quitta Chaumont le 11 septembre. Les autres partirent successivement et le 20 tous étaient en route pour rejoindre l'armée (1). Le premier bataillon de Chaumont avait fait bénir son drapeau le 10 dans l'église paroissiale. Il avait choisi pour commandant *Antoine Girardon*, administrateur du district. Ce patriote devait arriver par sa bravoure aux plus hauts grades de l'armée, ainsi qu'un autre chaumontais *Gilbert-Jean-Baptiste Dufour*, que les volontaires de Barle-Duc venaient aussi de choisir pour leur commandant. Dufour était fils du sacristain de l'église Saint-Jean. Girardon avait pour père le perruquier de l'aristocratie ; mais le *Figaro* chaumontais se disait, sans doute par suite de ses relations, l'ennemi de la révolution, et il était rangé dans la classe des suspects.

(1) Le sceau du premier bataillon représentait la République, la main droite appuyée sur un faisceau d'armes et tenant de la gauche la pique surmontée du bonnet rouge. Légende : *4^e Bataillon de la Haute-Marne*. Sur la base : *République Française*. — Le sceau du deuxième bataillon portait, au milieu d'un trophée d'armes et de drapeaux, un écu suspendu au faisceau républicain surmonté du bonnet phrygien. Légende : *2^e Bataillon du département de la Haute-Marne*. Sur l'écu : *La liberté ou la mort*. — Un troisième bataillon avait pour emblème une Déesse, assise sur un socle, tenant de la main gauche le drapeau national, la droite reposant sur un écu supporté par le faisceau et couronné d'un casque. Légende : *Grenadiers et Chasseurs réunis* ; à la base : *Département de la Haute-Marne* ; sur l'écu : *800 têtes dans un bonnet*. — Enfin les artilleurs avaient un sceau représentant la République, appuyée sur un canon entouré de boulets, tenant de la main droite la pique au bonnet rouge, la gauche reposant sur le faisceau. Légende : *Compagnie d'artillerie de la Haute-Marne* ; à la base : *République Française*.

XI. Cependant les Chaumontais si dévoués à la révolution furent dénoncés. La ville de Langres qui s'était toujours vantée d'une fidélité à toute épreuve à la royauté, la cité sainte par excellence, était devenue, tout-à-coup, l'ennemie acharnée des prêtres et de la royauté. La première, elle avait demandé à la Convention le jugement de Louis XVI, et déjà elle avait obtenu la déportation de plusieurs prêtres, sur le prétexte qu'ils n'étaient pas traités assez sévèrement dans les prisons du chef-lieu. Au mois d'octobre, elle dénonça en même temps, à l'assemblée, l'administration du département et la municipalité de Chaumont. Cette dénonciation était signée de cent seize membres de la société populaire. On y accusait les Chaumontais de fédéralisme, de modérantisme. L'esprit public, au dire des dénonciateurs, était faible et mauvais à Chaumont ; on y mettait la plus grande négligence à surveiller les reclus, à dénoncer les prêtres fanatiques et les émigrés, et ce n'était que fort tard que le clergé y avait quitté l'habit de scandale. Enfin, disait-on, « un condamné à la peine de mort par le tribunal révolutionnaire, s'est évadé des prisons la veille de l'exécution, pour accomplir cette prédiction des citoyens de Chaumont que la guillotine ne fonctionnera pas dans leurs murs. » Les administrateurs répondirent à cette dénonciation par la simple énumération de leurs actes : « On ne fait rien ici, dirent-ils, qui ne soit conforme aux lois, et l'esprit public est à la hauteur des dangers de la patrie ; les arrêtés qui prescrivent des mesures générales contre les reclus et les suspects sont strictement exécutés ; aucun prêtre ne porte la soutane dans la ville ; l'émigré qui s'est échappé des prisons n'était point encore condamné et la municipalité a fait tout ce qu'elle devait faire en pareille circonstance. » La ville de Chaumont ne manqua pas de défenseurs sur les bancs de la Montagne, et la dénonciation fut repoussée.

XII. D'ailleurs les bulletins de l'armée du Rhin répondaient aussi à ces calomnies, car les volontaires de Chaumont y étaient souvent cités pour leur patriotisme. Girardon avait soin de signaler, dans la correspondance qu'il entretenait avec la municipalité, tous ceux de ses jeunes concitoyens qui se distinguaient par des traits de bravoure, et, dans toutes les fêtes civiques, les Chaumontais avaient à inscrire de nouveaux noms sur la colonne des braves,

dressée au Champ-de-la-Fédération (1). Un jour c'était ceux des volontaires Duponnois et Cacas qui, quoique blessés grièvement, étaient parvenus à se débarrasser des mains de l'ennemi et à rejoindre leurs frères d'armes aux cris de *Vive la république!* A la fête suivante, on citait le nom du jeune Brelet qui, accablé par le nombre et séparé des siens dans la mêlée, avait rejoint le bataillon de l'Ain, sans cesser de se battre, bien qu'il fût atteint d'un coup de feu au bras gauche; un prussien l'ayant ajusté et manqué, ce brave citoyen s'était élancé sur son ennemi et lui avait coupé le bras d'un coup de sabre. Un autre jour, le nom du capitaine Driou était prononcé au milieu des applaudissements de la foule : cet officier ayant aperçu un cavalier qui courait à lui, arracha un fusil des mains d'un volontaire, et, après avoir renversé son ennemi, il s'empara de son cheval qu'il ramena au camp. Ou bien on annonçait la mort du caporal Jeunesse : blessé mortellement, il avait renvoyé les amis qui se pressaient autour de lui; « Allons, leur avait-il dit, à vos rangs et du courage, autant moi qu'un autre, » et il était mort en criant : *Vive la République!* Pour récompenser le zèle, le courage et le patriotisme du bataillon de Girardon, qui s'était surtout signalé à la reprise des lignes de Wissembourg, un décret de la Convention lui conserva, par une faveur toute spéciale, sa première organisation, lors de la division de l'armée en brigades et régiments.

XIII. Depuis le mois d'octobre 1793, époque à laquelle on commence à dater de l'ère républicaine, toute l'action publique est dirigée par les comités révolutionnaires et par les sociétés populaires. Cependant, sous ce régime, Laloy ne perdit rien de son influence à Chaumont.

La société populaire était formée des mêmes éléments que l'ancienne société des amis de la liberté. Elle ouvrit ses séances le 13 brumaire an II, dans la chapelle du couvent des Carmélites, pour les continuer ensuite dans l'église des Capucins. Elle a été supprimée le 14 fructidor, et, pendant onze mois, elle a eu successivement pour présidents les citoyens Antoine Deshayes, Mougeotte,

(1) Le Champ-de-Mars actuel.

Edme-Nicolas Boilletot, Charles Agnant, Guignard-Carlot, Gilson, Mougeotte, Boilletot, Laloy, Clément-François Godinet et Dupont. Le renouvellement du bureau s'effectuait tous les mois. La société a tenu registre de ses délibérations et l'on n'y rencontre aucune de ces mesures tyranniques, sanguinaires, qui ont malheureusement déshonoré quelques communes et que l'on a coutume de reprocher à tous les corps politiques de cette époque, sur le témoignage des ennemis de la révolution. Si quelquefois, et rarement, l'ignorance ou un zèle exagéré a provoqué des décisions contraires à la modération des habitants, la sagesse et les lumières de la majorité en ont bientôt fait justice au nom de la liberté. L'effervescence qui résultait des circonstances ne s'y manifestait que par les chants patriotiques qui accueillaient la nouvelle des victoires de nos armées. Souvent on s'y égayait aux dépens de l'Angleterre et l'on brûlait Pitt en pleine séance. Tous les discours tendaient à combattre l'ignorance. On y chantait aussi des *noëls* contre le fanatisme et la superstition. Il y a mention au registre d'un auto-da-fé de beaucoup de portraits représentant les idoles d'un autre temps et que Mugnerot avait offerts en holocauste à la liberté. Mais jamais l'ordre n'a été troublé dans les séances et quand un jour l'officier du poste de la milice citoyenne vint, par excès de zèle, offrir ses services à la société, on blâma énergiquement sa démarche, par le motif « qu'on ne pouvait raisonnablement présumer qu'il pût s'élever du désordre parmi des frères qui ne s'occupaient que du bien public (1). »

La population Chaumontaise était sincèrement dévouée à la révolution ; mais son impatience même d'en voir réaliser les principes ne put lui faire changer ses mœurs paisibles et douces. Pour elle il n'y avait pas de partis : elle ne communiait ni avec Hébert, ni avec Danton, ni avec Robespierre ; elle ne connaissait que la Convention, dépositaire de la souveraineté du peuple et centre de l'unité de la république ; elle avait une foi aveugle dans les actes de cette assemblée et ne se passionnait que pour la loi, qu'elle sup-

(1) La Société populaire avait un sceau représentant l'emblème de la Liberté, avec ces mots : *Liberté, Égalité*; et pour exergue : *Société populaire de Chaumont. Département de la Haute-Marne*. Chaque membre donnait dix sols par mois de cotisation.

posait toujours faite dans l'intérêt bien entendu de la révolution. Cette espèce d'obéissance passive serait blâmable, sans doute, du point de vue démocratique, car les communes dans une république bien ordonnée n'abdiquent pas, et c'est leur action qui doit régler celle du pouvoir central ; mais, dans les circonstances difficiles où l'on était alors, ne trouve-t-elle pas son excuse dans la crainte de susciter encore à la Convention de nouveaux embarras ?

XIV. Dans le calendrier nouveau les mois, de trente jours chacun, se trouvaient divisés en trois décades. Le jour de *decadi* remplaçait le dimanche. Un membre de la société populaire demanda que les citoyens fussent invités, par la municipalité, à travailler le dimanche et à célébrer le *decadi* ; mais l'assemblée passa à l'ordre du jour, motivé sur la liberté que doit avoir chaque citoyen de se reposer et de suivre l'exercice de son culte le jour qu'il lui plaît. C'est par le même motif qu'on rejeta une autre proposition tendante à faire prêter à tous les membres de la société le serment de ne professer d'autre culte que celui de la raison. Quand, plus tard, un autre membre proposa d'inviter les citoyens à placer, au-dessus de la porte de leurs maisons, l'inscription : — *Unité, indivisibilité de la république. — Liberté, égalité ou la mort.* — comme cela se pratiquait dans les sections de Paris, c'est encore le principe de la liberté qu'on invoqua pour repousser sa motion.

Cependant les églises furent fermées et, en exécution de la loi, on fit disparaître tout signe extérieur du culte. L'église du collège fut un instant convertie en temple de la Raison, puis on en fit un magasin à fourrages. L'église Saint-Michel devint aussi un magasin. Quand à l'église Saint-Jean, elle servit d'abord à la réunion des citoyens, pour la lecture des lois, aux jours de décades ; on en fit ensuite le temple à l'Éternel et l'on plaça au-dessus de la porte principale l'inscription conforme au décret de la Convention : *Le peuple Français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.* Toutes les statues qui décoraient extérieurement ce vieil édifice avaient été déposées dans une maison voisine ; la municipalité voulait les conserver, dans l'intérêt de l'art ; mais un matin on les trouva mutilées. Cet acte de vandalisme fut éne

ment blâmé par la société populaire (1). On a conservé les orgues en alléguant qu'elles étaient nécessaires dans les réunions du peuple.

XV. Les fêtes civiques étaient devenues fréquentes, car on chômait tous les anniversaires des journées mémorables de la révolution et la nouvelle d'une victoire donnait lieu à des réjouissances publiques. La prise de Toulon, l'héroïsme de Barra et de Viala furent surtout célébrés avec enthousiasme. Les fêtes religieuses de l'ancien calendrier avaient aussi été remplacées par des fêtes à l'Humanité, aux Martyrs, à la Liberté, à l'Égalité, à la Concorde, par les fêtes de la Vieillesse, des Époux, etc., qu'on célébrait aux jours de *décadi*. Le 20 prairial eut lieu à Chaumont comme à Paris la fête à l'Être suprême. La muraille de la ville venait d'être percée à l'extrémité de la rue de Buxereuilles : c'était la porte de la Liberté. On choisit le Champ-de-Mars ou de la Fédération pour la solennité, et on éleva à la hâte une montagne à l'extrémité de cette place. Pendant huit jours toute la population travailla à y amonceler des terres, sous la direction des membres de la société populaire ; on plantait au milieu du chantier la bannière de la Vigilance et aucun des travailleurs ne pouvait désemparer avant la nuit. — Deux artistes, Dalle et Mugnerot, étaient les ordonnateurs de toutes les fêtes ; Laloy et Mougeotte prononçaient le plus souvent les discours ; les instituteurs Agnant et Sarrazin composaient les hymnes (2).

(1) On a dû les mettre aux enchères et elles ont été payées trente livres.

(2) Pour donner une idée des solennités républicaines, nous reproduisons le plan des fêtes décadaires, arrêté par la société populaire de concert avec la municipalité :

« A l'aurore, la fête est annoncée par un coup de canon et des inscriptions portant le mot *Décade* : on en pose une sur le portique du temple de la Raison, on suspend les autres aux arbres de la Liberté et de la Fraternité. Le portique du temple et les inscriptions sont ornés de fleurs fraîchement cueillies, arrangées en guirlandes et festons. Sur deux bannières placées devant le temple sont tracés des vers qui rappellent le motif de la fête. Des flammes aux trois couleurs sont arborées dans toutes les rues, devant les maisons des citoyens. A neuf heures et demie, la société populaire, réunie au lieu de ses séances, sort, le président en tête, accompagné de deux faisceaux, symbole de l'union, et précédé d'un trompette et de la musique des amateurs ; les membres de la société, dont l'un porte l'œil de la Vigilance, le suivent en double rang sur deux lignes, formant une haie de chaque côté. Douze jeunes filles, en costume de fête, marchent en groupe entre les haies, les unes portant sur la tête des corbeilles de fleurs, qu'elles soutiennent d'une main, et les autres des guirlandes. Le cortège se rend dans cet ordre devant la maison commune en chantant des hymnes. Arrivé sur la place et près de l'arbre de la Liberté, le cortège s'ouvre et se range en forme elliptique des deux côtés de l'arbre, le président de la société un peu en avant et les porte-faisceaux restant à quelque distance de lui. Les jeunes filles quittent

XVI. Le représentant du peuple Duroi avait été envoyé dans le département de la Haute-Marne pour y activer le mouvement révolutionnaire. Arrivé le 22 pluviôse à Chaumont, il avait harangué

leur place et viennent entourer avec grâce l'arbre de la Liberté; une d'elles s'avance et attache une guirlande à cet arbre chéri, elle se retire et six autres s'avancent à leur tour en jetant des fleurs. Un roulement de tambours annonce l'arrivée du conseil général de la commune; le maire paraît en tête, portant sur la poitrine le livre de la loi; le président de la société s'avance vers lui et dit à haute voix : *Magistrats, vous allez au temple de la Raison, ouvrir les tables de la loi; le peuple vous environne et va vous entendre.* Les membres du conseil entourent l'arbre de la Liberté; le maire en avant, du côté du peuple, accompagné de deux faisceaux placés à côté de lui, par respect pour la loi, dit : *Citoyens, souvenez-vous du serment que vous avez fait de vivre libres ou mourir;* tous répondent en chœur : *Périssent au pied de cet arbre le monstre qui violera son serment. Vive la liberté!* A l'instant le président de la société attache à l'arbre une couronne qu'il place au dessous de la guirlande. Le cortège se rend au temple de la Raison, dans le même ordre, le consil général placé au centre. Pendant la marche, les jeunes filles chantent un hymne sur l'amour et l'obéissance dus aux lois, cet hymne se répète en chœur; à chaque strophe on fait une station et le maire dit : *Hommes libres, obéissez à la loi, elle est votre ouvrage et fera votre bonheur.* Arrivé à l'arbre de la Fraternité, le cortège s'ouvre de nouveau et l'on y répète les mêmes cérémonies, à la seule différence que le président de la société dit : *Républicains, souvenez-vous que vous avez juré de ne jamais vous désunir;* tous répondent : *Périssent au pied de cet arbre celui qui violera son serment. Vive la fraternité!* Le cortège se déploie ensuite avec ordre pour entrer au temple. Au son de la trompette les portes s'ouvrent, la musique entre; le maire, arrivé sur la dernière marche et placé sous le niveau de l'Égalité, se tourne vers le peuple et dit : *Enfants de la nature, que nul de vous ne soit assez audacieux pour s'élever, que nul de vous ne soit assez vil pour s'abaisser;* tous répondent en chœur : *Que les esclaves et les orgueilleux soient anéantis. Vive l'égalité!* Le maire, toujours accompagné des deux faisceaux, entre suivi du conseil. Les jeunes filles viennent ensuite, chantant en chœur un hymne à la Raison qui est répété par tous. Le président de la société et celui qui porte le symbole de la Vigilance s'avancent alors suivis des autres membres qui défilent de manière que les derniers passent les premiers. La musique est placée à la grande tribune au dessus de la porte. Le maire et le conseil montent sur le *planum* de la montagne et se placent sur deux rangs de profondeur au dessous du globe sur lequel est élevée la statue de la Raison. Les jeunes filles se séparent pour se ranger en demi-cercle autour d'eux. La société reste en haie le long des colonnes; ses douze censeurs se placent sur divers points. Au moment où les jeunes filles chantent la strophe aux grands hommes, elles ornent de fleurs et de guirlandes les bases qui supportent les bustes placés autour de la montagne. Deux colonnes sont élevées de chaque côté, l'une est surmontée d'une urne funéraire, ornée de guirlandes de cyprès, avec une inscription, l'autre de la statue de la Liberté tenant des couronnes et des rameaux de chêne; la première colonne est dédiée aux défenseurs de la patrie morts à leur poste; l'autre aux armées, bataillons, départements et communes qui ont bien mérité de la patrie. A l'instant où les jeunes filles chantent les strophes qui y sont analogues, elles vont orner ces colonnes de guirlandes en répandant des fleurs autour. Au milieu du temple s'élève la colonne à l'Éternel. Le président s'en approche et, la tête nue, il récite à haute voix cette prière : *Grand Dieu, si désormais la terre est ton autel,* etc. La prière finie, il jette de l'encens sur le trépied ardent. En cet instant, la trompette annonce la lecture des lois. Le maire fait la lecture des lois et des faits héroïques, il proclame ensuite les traits de vertu particuliers aux Chaumontais. Le cortège sort et se rend près de l'arbre de la Liberté en chantant des hymnes. A deux heures du soir, les membres de la société sortent du lieu de leurs séances et se rendent au temple, précédés de la musique; ils s'arrêtent devant l'arbre de la Fraternité, l'entourent, et au signal convenu ils font retentir l'air du cri : *Vive la fraternité! Périssent les faux frères!* Ils défilent ensuite et se forment en haie des deux côtés des marches. Les portes du temple s'ouvrent, la musique entre, le président monte, s'arrête sous le niveau et fait entendre le cri : *Vive l'égalité!* qui est répété par tous avec cette imprécation : *Périssent tous les tyrans!* Les membres de la société entrent alors en chantant l'hymne à la Raison; après la dernière strophe, un silence subit et profond avertit que l'orateur va monter à la

le peuple au temple de la Raison, et le 24, il s'était rendu au sein de la société populaire où il avait développé, dans un discours souvent interrompu par des applaudissements, les principes du gouvernement révolutionnaire. Le 26, il avait demandé que la société s'épurât, comme celle des Jacobins de Paris, en conformité de la circulaire du comité de salut public ; l'opération avait commencé de suite et s'était continuée pendant plusieurs jours, sans qu'il y eût d'éliminations : « Il faut, avait dit le représentant, mettre dans cette épuration autant de fermeté que de pureté et écarter de vos cœurs tous les sentiments de haine et de vengeance personnelles, d'animosité, pour ne voir que l'intérêt public et le salut de la patrie ; les passions, les jalousies, les rivalités doivent rester à la porte et ne jamais souiller cette enceinte. » Tous les membres de la municipalité furent également maintenus à leur poste.

XVII. Le deux prairial, le représentant Lambert était venu continuer la mission de Duroi et activer la fabrication des armes. La société populaire tenait alors ses séances dans l'église des Capucins où elle faisait représenter, aux jours de décadi, des pièces de théâtre. Les rôles étaient confiés à des membres de la société. On joua ainsi *La Mort de César*, *Brutus*, *Le Dragon de Thionville*, *Mahomet ou le Fanatisme*, *Le Quiproquo* et *Le souper du Pape*. C'est l'origine du théâtre actuel de Chaumont, qui fut d'abord pourvu de décorations par l'acquisition de celles qui avaient appartenu à la salle de spectacle du château de Brienne. Les jeunes filles qui avaient figuré

tribune. Il prononce un discours de morale. Après ce discours, les membres de la Société sortent en chantant des hymnes à l'amitié et donnant au peuple le spectacle d'une réunion de frères et d'amis, se tenant les bras enlacés les uns dans les autres et se prodiguant les témoignages de l'affection la plus franche. Si la saison le permet, ils se rendent au Champ de la Liberté, précédés de la musique; ils y entrent en passant sous un portique dans l'architrave duquel est une inscription portant les mots : *Liberté, Joie, Vertu*. Les danses s'ouvrent, les censeurs se répandent partout pour veiller au respect dû aux mœurs, et s'il y est porté atteinte, en faire publiquement leur rapport à la Société. Près du Champ de la Liberté est un lieu agréable et frais destiné à l'exercice des enfants de tous les âges; l'entrée en est décorée d'un drapeau portant en inscription : *L'Espérance de la patrie*. Des prix sont suspendus aux arbres pour être distribués à ceux qui les ont mérités soit au palet, soit à la course, à la lutte ou au saut; un président des jeux est nommé par la société pour empêcher la confusion et le désordre, et des instituteurs pour faire exécuter ces divers exercices avec adresse. Des officiers municipaux placés en une tribune en sont spectateurs et couronnent les vainqueurs qui sont ramenés en triomphe à leurs parents. En hiver, les jeux et les danses ont lieu à couvert, dans un local préparé à cet effet. Sur un théâtre élevé dans un emplacement convenable, il est joué, à la troisième décade de chaque mois, des pièces propres à étendre le progrès de la raison et à élever l'esprit public. »

dans les chœurs à la solennité décadaire, étaient conduites au théâtre par les censeurs et placées dans une loge réservée où étaient aussi admises leurs mères. Les douze censeurs veillaient eux-mêmes à la police de la salle. Ces représentations, qui se prolongeaient fort avant dans la nuit, donnèrent lieu à une innovation fort importante : l'éclairage des rues. Comme les ressources de la ville ne lui permettaient pas de faire acquisition de réverbères, on se contenta d'abord de quarante vieilles lanternes, qu'on acheta à Châteauvillain lors de la vente du mobilier du château.

XVIII. Cependant le gouvernement révolutionnaire touchait à sa fin, non pas que les dangers qui avaient nécessité son établissement eussent complètement disparu ; mais parce que la direction nouvelle donnée à la révolution avait jeté la division dans le comité de salut public. Robespierre fut sacrifié sur l'autel de la Discorde. On le rendit responsable de tous les excès commis au nom des lois exceptionnelles, on l'accusa d'aspirer à la dictature et on le frappa, sans même vouloir l'entendre.

On était loin de prévoir alors les suites de cette révolution, du neuf thermidor, qui mit fin au régime de la terreur. On crut généralement dans les provinces aux projets ambitieux de Robespierre et on félicita la Convention d'avoir, en les déjouant, assuré le salut de la république.

La nouvelle de ce grand événement arriva à Chaumont le douze, et, le quinze, le maire adressa à l'assemblée l'adhésion suivante signée par la presque-unanimité des citoyens :

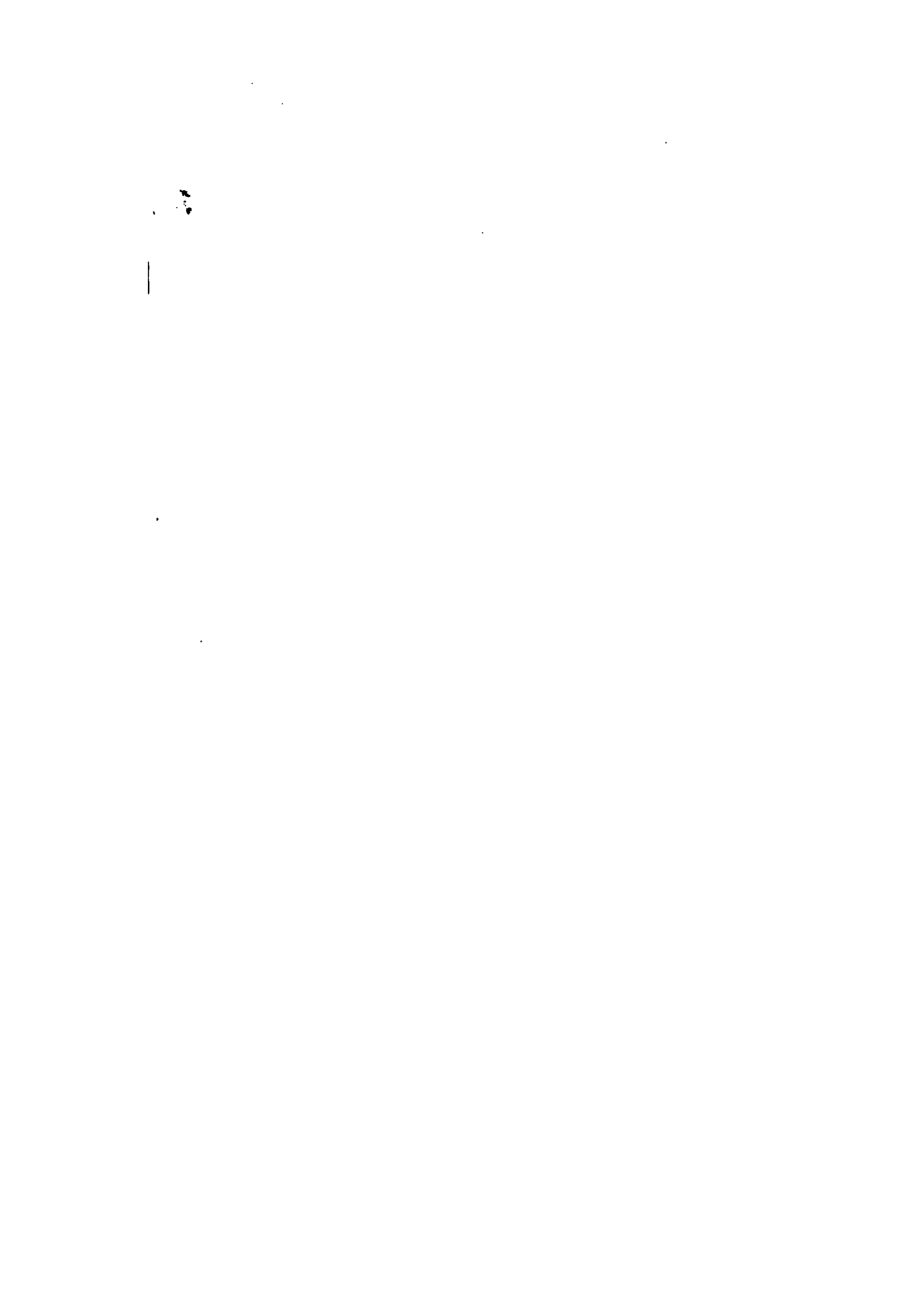
« Citoyens représentants, au milieu des succès les plus éclatants, la liberté publique est en danger, la Convention nationale est menacée.

« Au premier cri d'alarme, nous nous rallions autour de vous ; nous jurons de nouveau de ne jamais reconnaître d'autre souveraineté que celle du peuple, d'autres lois que celles émanées de la Convention nationale, centre de l'unité de la république indivisible.

« Jamais, citoyens représentants, nous ne mettrons dans la balance quelques hommes et la patrie. Inébranlable montagne, tes fondements reposent sur la confiance publique. Si l'ambition et les

qui a choisi Chaumont pour le lieu du supplice de ses héros, innocentes victimes de nos discordes civiles, les fait encore grossièrement insulter par la population. Ce manquement aux règles de la composition, qui veulent qu'on respecte avant tout les mœurs du pays où l'on place l'action, est d'autant plus coupable de la part de M^{me} de Staël, que le nom de la ville sur laquelle elle fait si injustement tomber le déshonneur et le mépris, ne devait lui rappeler que des souvenirs agréables, car elle avait été témoin de l'ovation que son père y avait reçue au commencement de la révolution. Non, jamais à Chaumont on n'a insulté au malheur, encore moins à l'innocence, et quand la fille de Louis XVI, proscrire, a traversé les rues de cette ville, elle n'y a rencontré que des visages respectueux. Là il n'y a eu ni dénonciateur, ni proscripteur, et la guillotine n'a été dressée sur la place publique, pour la première fois, que longtemps après la terreur.





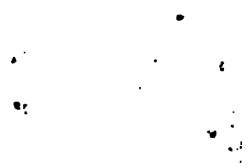
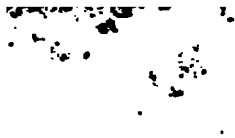
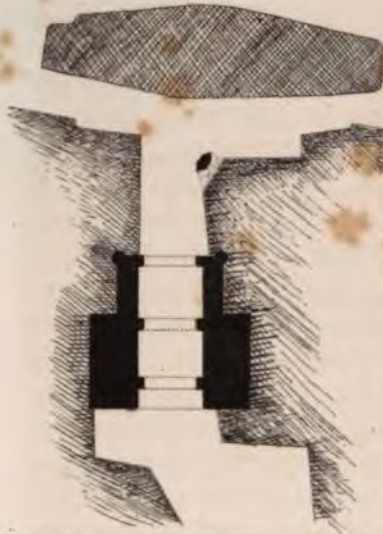
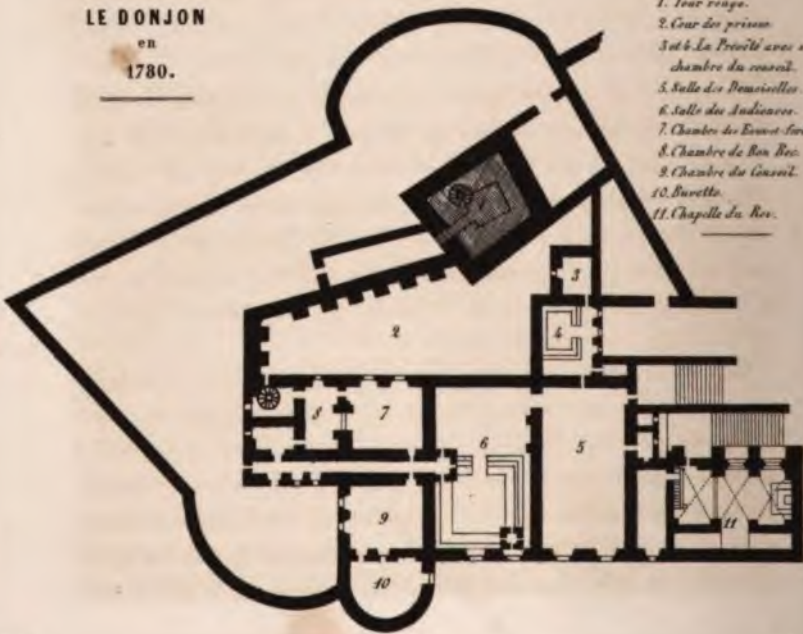


PLANCHE VI.

TOUR DU BARLE,
ancien Hôtel-de-ville.



LE DONJON
en
1780.



1. Tour rouge.
2. Cour des prisons
- 3 et 4. La Prévoité avec sa chambre du conseil.
5. Salle des Penitentes.
6. Salle des Audiences.
7. Chambre des Evénés-écrits.
8. Chambre de Bon Rec.
9. Chambre du Conseil.
10. Bureau.
11. Chapelle de la Re.

LIVRE SEPTIÈME.

Réaction contre le mouvement révolutionnaire --- Retour à la monarchie (1794---1848).

CHAPITRE PREMIER.

LE DIRECTOIRE, LE CONSULAT ET L'EMPIRE (1794—1814).

I. La journée du neuf thermidor ne profita qu'aux ennemis de la révolution qui tenaient les fils secrets de la conspiration. C'est une nouvelle *Journée des Dupes*. Les vrais républicains, qui avaient contribué à la chute de Robespierre, se repentirent bientôt de leur trop de confiance. Ils voulaient bien modérer l'action des comités ; mais en maintenant les mesures de salut public qu'exigeait encore la situation du pays. Ils furent débordés dès les premiers jours et les royalistes relevèrent la tête.

Dans la Haute-Marne, la réaction ne pouvait pas être violente ; cependant une lettre interceptée ayant prouvé les relations des prêtres reclus avec les agitateurs des campagnes et leurs projets d'insurrection, le comité de sûreté générale ordonna un redoublement de surveillance à leur égard. A Chaumont, les réactionnaires furent rares d'abord ; mais leur nombre s'accrut bientôt de tous les hommes sans principes, que l'ambition pousse toujours vers la nouveauté.

La première manifestation contre-révolutionnaire fut la mutilation des deux arbres de la Liberté et de l'Égalité. Le lendemain, l'administration fit planter solennellement un nouvel arbre de la Liberté sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

II. La municipalité donnait alors tous ses soins à l'approvisionnement des marchés. Cette vigilance était d'autant plus nécessaire que les *alarmistes* profitaient de la rareté des grains pour discréditer la révolution. La commune faisait, à prix réduits, des distributions de denrées à ceux qui n'en étaient pas fournis. Quand ses approvisionnements furent épuisés, elle sollicita et obtint des citoyens les plus riches des dons patriotiques ; mais ces ressources devinrent encore insuffisantes, et l'on fut obligé de mêler de l'orge au blé ; bientôt même on ne put plus livrer aux malheureux que la moitié des grains nécessaires à leur consommation. Alors on demanda l'autorisation de contracter un emprunt de quatre cent mille livres, et on députa le maire près de la Convention. Les premières mercuriales, dressées par l'administration, datent du 22 pluviôse an III. Le quintal de blé - froment valait quarante livres, le seigle trente-trois livres dix sols, le seigle vingt sept-livres, l'orge vingt-quatre, l'avoine soixante, le foin dix livres et la paille trois. Cette situation nécessitait des mesures promptes. La Convention envoya Pépin à Chaumont et elle autorisa l'emprunt projeté. Les réquisitions du représentant du peuple facilitant la mission des commissaires chargés de l'achat des grains, on fit en peu de temps de nouveaux approvisionnements. Pour les distributions, on divisa les citoyens en trois classes : *indigents, classe moyenne, aisés*, et on leur livra un mélange, par tiers, de blé, de seigle, d'orge, qu'on vendait à la première classe de vingt à vingt-huit livres, selon l'appréciation des commissaires ; à la seconde, de trente-six à quarante-huit et aux citoyens aisés soixante-six livres. Quelques mois plus tard on voulut augmenter cette taxe, pour la première classe ; mais on dut y renoncer en présence des réclamations des indigents. La différence du prix d'achat à celui de vente était couverte par un impôt mis sur la population au marc la livre des contributions ordinaires. Cet état de choses dura plus d'une année. Pépin, pendant sa mission, rappela la plupart des prêtres du département qui avait été déportés,

et donna la liberté à beaucoup de ceux qui étaient encore détenus dans l'ancien couvent des Ursulines. Il continua à Laloy ses fonctions de maire et à Mougeotte celles de président du tribunal. Larcher était accusateur public.

III. Cependant la majorité des conventionnels était loin d'être réactionnaire, et la constitution de l'an III, promulguée le 22 août 1795, fut toute républicaine. Les royalistes désappointés fomentèrent l'insurrection du dix-huit vendémiaire ; mais les troupes commandées par Bonaparte sauvèrent l'assemblée. C'était la première fois que l'armée manifestait sa puissance dans la révolution et l'on devait dès lors prévoir son avènement au pouvoir.

Le quatre brumaire an IV (26 octobre 1795), la Convention, après avoir amnistié tous les délits révolutionnaires, déclara ses séances terminées. Aucun des députés de la Haute-Marne n'avait été victime des déchirements qui avaient décimé cette grande assemblée. Tous à l'exception de Wandelaincourt, qui votait avec les modérés, étaient restés fidèles à la Montagne. Guyardin et Chaudron-Rousseau, envoyés en mission dans les départements pendant la terreur, eurent à rendre compte de leurs actes à la réaction. Guyardin homme naturellement doux, timide même, prouva qu'il n'avait fait qu'exécuter la loi en se conformant aux instructions qui lui avaient été données. Chaudron, décrété d'arrestation, fut couvert par la loi d'amnistie. Valdruche n'avait jamais fait parler de lui, si ce n'est au sein de la société populaire de Chaumont où on l'avait accusé de négligence dans l'exécution de son mandat. Monnel et Laloy, travailleurs infatigables et patriotes remarquables, autant par l'étendue de leurs lumières que par la rectitude de leur jugement, avaient été membres de beaucoup de commissions et, à diverses reprises, secrétaires de l'assemblée. Laloy avait même deux fois présidé, et pendant toute la durée du gouvernement révolutionnaire, il était resté membre du comité de sûreté générale où sa présence avait été souvent utile au département de la Haute-Marne. Au neuf thermidor il avait été chargé de vérifier les écrous de la prison du Luxembourg et de mettre en liberté les citoyens injustement détenus. Deux jours après, il était entré au comité de salut public, en remplacement de Robert Lindet qui était chargé des subsistances ; mais

la réaction l'en avait bientôt fait sortir (1). Laloy était, comme son frère, un de ces républicains austères qui n'ont jamais eu que le devoir pour règle, le bien public pour but et leur conscience pour juge. De tels caractères écartent les dissidences politiques ; ils commandent le respect.

IV. La constitution nouvelle confiait le pouvoir exécutif à un directoire de cinq membres et le pouvoir législatif à deux conseils ; mais la Convention avait décrété que l'on prendrait dans son sein les deux tiers des membres du nouveau corps législatif. Elle voulait continuer une majorité républicaine et assurer ainsi l'exécution du nouveau pacte social. La réaction jetait les hauts cris : « Les hommes des comités veulent, disait-elle, perpétuer leur dictature, » et de Chaumont même elle protestait ; cependant les élections eurent lieu, et la Haute-Marne, qui avait quatre représentants à nommer, envoya quatre conventionnels : *Laloy, Guyardin, Wandelaincourt et Roux*, que leur âge fit entrer aux *Cinq-Cents*. Guyardin et Roux sortirent du conseil en l'an V ; Laloy et Wandelaincourt l'année suivante. *Louis-Charles Berthot* y entra en l'an V ; *Henrys-Marcilly*, juge à Chaumont, en l'an VI, et l'année suivante *Drevon*, commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal criminel de Langres. Drevon avait suppléé Henryot à la Constituante. Laloy entra aux Anciens en l'an VI, et en l'an VII on lui donna pour collègue *Edme Larcher*, accusateur public à Chaumont. Laloy n'avait rien perdu de son énergie, et dans un discours qu'il prononça comme président de la nouvelle assemblée, en commémoration de la fondation de la république, il eut le courage de venger la Convention des outrages que lui prodiguaient alors les réactionnaires.

Les administrations étaient aussi organisées sur des bases nouvelles. Chaque département avait une administration centrale composée de cinq membres, et un commissaire nommé par le pouvoir exécutif. La commune avait un conseil d'administration qui nommait son président. Il n'y avait plus de maires.

(1) Nous croyons devoir reproduire ici une note trouvée dans les papiers de Laloy. « Nommé au comité de salut public, je n'ai eu qu'un mérite, c'est d'avoir marché sur les traces de Robert Lindet qui me laissa des leçons et un chef d'administration auxquels je dois mes succès. Après moi, Boissy s'écarta de ma marche et dans quarante-huit heures il n'avait pas matière à fournir une once de pain à Paris. »

V. Les cinq premiers directeurs furent des républicains sincères et le corps législatif était disposé à fortifier leur autorité ; mais en présence des difficultés de toutes sortes, qui résultaient de la situation, quand tous les ressorts du gouvernement étaient détendus, il était difficile de tenir tête à l'anarchie : il n'y avait pas un sou de numéraire au trésor ; les assignats étaient discrédités ; la bourgeoisie, qui avait repris le dessus, travaillait à refaire son bien-être matériel ; le peuple était mis à l'écart ; l'indifférence politique était complète.

Pendant un parti monarchique s'était formé dans les conseils, et les élections de l'an V l'avaient fortifié. La république était en danger. Le directoire, après avoir essayé d'un système de bascule qui lui aliénait tous les cœurs, se résolut enfin à sauver la révolution par le coup d'état du 18 fructidor (4 septembre 1797.) Alors les lois contre les émigrés et leurs parents furent remises en vigueur ; on rapporta le décret qui rappelait les prêtres déportés ; on réorganisa la garde nationale, dont le peuple avait été exclu après le neuf thermidor ; d'autres mesures furent encore décrétées : « le parti de l'ancien régime retomba dans l'obscurité pour dix-sept ans, la révolution fut sauvée, mais on était rentré dans les voies extra-légales ; la constitution n'existait plus ; l'armée avait fait un pas de plus vers le pouvoir (1). » C'était en effet l'armée qui avait accompli ce coup d'état ; mais on ne pouvait raisonnablement dire la révolution sauvée qu'à cause de la défaite des royalistes, car les vertus qui doivent faire toute sa puissance n'existaient plus.

VI. Le département de la Haute-Marne se ressentit, comme le reste de la France, de ces agitations. La plupart des administrateurs d'alors étaient des républicains sans principes bien arrêtés, sans foi, qui avaient épousé la révolution en haine de l'ancien régime, mais qui étaient loin d'en désirer toutes les conséquences. C'étaient des bourgeois émancipés, qui ne s'inquiétaient pas de l'émancipation des classes inférieures. On commençait à rechercher le pouvoir par intérêt personnel et non plus par amour du bien pu-

(1) Th. Lavallée. — *Histoire des Français*.

blic. M. Berthot, président de l'administration centrale, avait parlé fort éloquemment de la république, dans les fêtes décadaires ; mais il voulait un siège au corps législatif. Les discours du poète Lombard n'avaient pas plus de sincérité : ils étaient imposés par les circonstances. Son collègue au département, Henrion de Pansey, était un homme d'un haut mérite, sans doute, mais était-il plus sincèrement républicain ? A Chaumont, quelques réactionnaires avaient pris place dans l'administration municipale. La dissolution de ce corps s'en suivit, puis sa dissolution. Laloy, qui n'aimait pas le mensonge et que la faiblesse du pouvoir affligeait, avait cessé de prendre part aux affaires peu de temps après le départ de Pépin. On vit bientôt à la tête de la commune M. Graillet, qui avait signé le cahier de la noblesse, en 1789, comme seigneur de Beine. Il avait eu le bon esprit de rester en France et de ne faire aucune opposition à la révolution ; mais il ne pouvait en être le défenseur, et il est curieux de voir cet ancien maréchal-des-logis des écuries du roi, à la fête commémorative du dix août, mettre la torche au pied du bûcher qui devait consumer les insignes de la royauté, puis attacher à l'arbre de la Liberté le bouclier portant cette inscription : *Honneur aux braves qui renversèrent le trône ! Les Français ne reconnaîtront pas d'autres maîtres que les lois.* Les fêtes décadaires et civiques n'excitaient plus que l'enthousiasme officiel ; mais celle du dix août occasionna entre les *patriotes* et les *muscadins* des querelles qui divisèrent la garde nationale en deux camps et nécessitèrent la présence d'un bataillon de ligne à Chaumont.

VII. Cependant le directoire, malgré les embarras qui entravaient son action, s'était occupé de l'organisation de l'instruction publique. Il avait continué l'œuvre si largement commencée sous le précédent gouvernement. Les commissaires de la Convention avaient organisé l'instruction primaire et, dans la Haute-Marne, le choix des instituteurs s'était fait sous la direction de l'illustre Dupuis. Le gouvernement directorial s'occupa plus spécialement de l'instruction secondaire. Il institua une école centrale dans chaque département. A cette occasion la vieille rivalité de Langres et de Chaumont se réveilla. Les Langrois l'emportèrent aux Cinq-Cents ; mais le vote décisif des Anciens ayant été favorable aux Chaumontais, l'école

centrale fut établie dans leur ville, en remplacement de l'ancien collège que régissaient des instituteurs privés. Pour faire apprécier l'importance de la nouvelle école, dont le programme fut rédigé par l'ancien maire Laloy, le juriconsulte Jolly et l'ingénieur Lebrun, il nous suffira d'en nommer les professeurs, qui tous ont laissé dans le pays une réputation de science justement méritée. C'étaient, pour les langues anciennes et l'histoire, deux ex-doctrinaires MM. Agnant et Simon; pour la grammaire générale, M. Varney; pour les belles-lettres, M. de Gondrecourt, qui réunissait à de vastes connaissances un rare talent d'exposition; pour les mathématiques, M. Laurent, qui devait plus tard reprendre sa place dans les rangs du clergé; pour la physique et la chimie expérimentale, M. Tremizot, élève de Fourcroy; pour l'histoire naturelle, le docteur Barbolain, élève de Daubanton et Jussieu; pour la législation, science que la république ne pouvait oublier, Henryon de Pansey; pour le dessin et la peinture, Dalle, qui avait passé huit années à l'école de Vien et deux à Rome; enfin, un architecte était chargé de donner des leçons de son art. Pour faciliter au sein de cette belle institution tous les développements que comportait sa vaste organisation, on mit à la disposition des professeurs et des élèves la bibliothèque, qui venait d'être cédée à la ville par le gouvernement. Ce précieux établissement déjà si riche du fonds des jésuites et de la libéralité du P. Barbe, s'était encore enrichi des livres de quelques émigrés et de ceux des maisons religieuses supprimées. On y réunit un musée, un cabinet d'histoire naturelle, et, pour compléter les moyens d'étude, le vaste jardin du collège fut converti en jardin-botanique. L'ouverture de l'école centrale de Chaumont eut lieu le 18 floréal an V. Mais cette belle organisation était trop libérale; six ans après, la réaction fit rentrer l'instruction publique dans la vieille ornière.

VIII. A l'extérieur, la France était honorée. C'était l'époque de nos grandes guerres d'Italie, « où la république accumula en quelques mois plus de victoires que la monarchie n'en avait laborieusement amassées durant des siècles (1). » Nous retrouvons au siège

(1) Th. Lavallée.

de Mantoue, en 1796, l'ex-commandant des volontaires de Chaumont, Girardon, colonel du 12^e de ligne. Il se fit remarquer de Bonaparte en passant à gué l'Isonzo, à la tête de son régiment, pour aller débusquer les Autrichiens qui s'avançaient sur le territoire de Venise. Serrurier lui confia le commandement de cette importante place et, l'année suivante, Girardon faisant fonctions de général de brigade, fut envoyé par Macdonald pour soumettre le département romain de Serio qui s'était insurgé. Il exécuta cette mission avec autant de succès que de courage et rejeta sur Capoue les Napolitains qui voulaient se réunir aux rebelles. Blessé devant Capoue, il combattit à pied, et, quelques jours après, il entra dans Naples au milieu d'une grêle de balles. Ce beau fait d'armes le fit confirmer dans le grade de général. Après la jonction de l'armée de Naples avec celle d'Italie (mai 1798), Girardon, qui avait été laissé à Capoue, fut obligé de capituler. Il rendit la place honorablement à un ennemi trop nombreux pour que la résistance fût possible, et il reentra en France où le gouvernement l'employa dans l'armée de l'Ouest. C'est à cette même époque que commença la fortune d'un autre chaumontais, Denis Decrès, qui devait bientôt s'élever aux premières charges de l'Etat.

Decrès était fils d'un ancien officier de cavalerie qui avait épousé à Chaumont Mademoiselle Graillet. Il était parti de cette ville, en 1779, comme aspirant de marine. Dans les Antilles, il avait gagné le grade d'enseigne en sauvant le vaisseau le *Glorieux*, qu'une bordée ennemie avait démâté. Après s'être encore distingué sur l'*Argot*, il avait été fait lieutenant de vaisseau en 1786. Quatre ans après, il était major de la division qui faisait voile pour les Indes. Envoyé en France pour y solliciter des secours contre les Anglais, il était arrivé à Paris au fort de la terreur et y avait appris, en même temps, sa nomination au grade de capitaine et sa destitution comme noble. Rangé alors dans la catégorie des suspects, il avait été envoyé en surveillance à Chaumont. Libre après thermidor, il avait été réintégré dans son grade et attaché au département de Toulon. On lui avait bientôt donné le commandement du *Formidable* qui devait faire partie de l'expédition d'Irlande; mais ce projet ne fut pas exécuté, et quand le vainqueur de l'Italie, Bonaparte, organisa l'expédition d'Egypte, il nomma Decrès contre-amiral.

Notre compatriote commandait l'escadre légère au combat d'Aboukir. Echappé au désastre de cette journée, il se réfugia à Malte avec le *Guillaume-Tell* et fit ensuite voile vers Toulon. Rencontré par une escadre anglaise, il fut obligé de se rendre, mais après avoir combattu si vaillamment que le gouvernement lui décerna un sabre d'abordage.

IX. Si la république était triomphante à l'extérieur, il n'y avait à l'intérieur que mécontentement et souffrance. La vente des biens nationaux donnait lieu à l'agiotage le plus honteux. Des associations de pillards dilapidaient les finances. On accusait hautement le Directoire d'incapacité et même d'improbité. La morale semblait bannie de la société. Cette déplorable anarchie était le résultat de la politique irrésolue des directeurs qui persécutaient alternativement les royalistes et les républicains. Un de ces revirements ramena à la tête de l'administration municipale de Chaumont un ancien président de la société populaire, Guignard-Carlot, qui eut pour successeur Hilaire Jolly. C'était l'époque où le ministre de la police écrivait aux administrations centrales : « On a chassé les républicains de presque toutes les fonctions ; le Directoire s'empresse de les y rappeler ; suivez son exemple et demandez vous-mêmes aux diverses autorités la nomination des patriotes aux emplois qui sont de leurs attributions. On a essayé de nous ramener à l'abrutissement de la monarchie : unissez vos efforts pour ranimer l'opinion républicaine. » Laloy, l'aîné, avait alors accepté, après beaucoup d'hésitations, les fonctions de commissaire près de l'administration centrale. Les républicains sincères reparurent et le Directoire eut peur. Où allait-on ? Nul ne le savait ; mais les journées du 13 vendémiaire et du 18 fructidor ne conduisaient-elles pas fatalement le pays à la dictature militaire ?

Le général Bonaparte déchira la constitution directoriale le 18 brumaire an VIII (10 novembre 1799). Dès lors la révolution prit le caractère militaire ; la souveraineté nationale devint un jouet dans les mains du pouvoir ; les principes démocratiques furent taxés d'utopie, et la dictature s'organisa constitutionnellement. Bonaparte pouvait remplir le rôle de Washington. La France se donnait à lui ; il était le seul représentant de la révo-

lution ; il pouvait, avec l'énergie dont il était doué, réaliser tous les principes proclamés par la Constituante et la Convention : il aimait mieux organiser une monarchie nouvelle.

X. La république existe encore de nom pendant cinq ans. Bonaparte est consul temporaire, consul à vie et enfin *Empereur*, sous le nom de *Napoléon*, le 18 mai 1804. Il y a près du chef du pouvoir un conseil d'Etat, un Corps législatif, un Sénat conservateur, et, pendant quelques années, un Tribunal ; mais ces assemblées ne font qu'enregistrer les volontés du maître qui en nomme les membres, car le droit d'élection est réglé d'une manière dérisoire. Les départements sont administrés par des préfets près desquels siègent des conseils de préfecture et de département nommés par le pouvoir. Les maires sont rétablis et les administrateurs des communes sont choisis par les préfets. L'ordre judiciaire est conservé, avec les cours d'appel et la cour de cassation, tel qu'il a été organisé par les premières assemblées : un juge de paix par canton, un tribunal de première instance par district ou arrondissement, et un tribunal criminel par département ; mais les juges ne sont plus nommés temporairement par le peuple, leurs fonctions leur sont conférées à vie par le chef de l'Etat. Le pouvoir central envahit tout ; le peuple est remis en tutelle ; les fonctionnaires obéissants remplacent les citoyens ; l'obéissance passive du soldat est à l'ordre du jour de la nation. Les communes n'ont plus de vie particulière, indépendante, et par conséquent plus d'histoire.

XI. M. Graillet, l'ancien président de l'administration municipale, devint maire après le 18 brumaire, en même temps que son parent Decrès prenait possession du ministère de la marine. Ils devaient conserver leurs fonctions pendant toute la durée du règne de Napoléon. Quand l'empereur entoura son trône d'une noblesse, M. Graillet de Beine devint baron de l'empire, et Decrès fut créé duc.

Le premier préfet du département de la Haute-Marne fut l'ex-comte *Ligniville*, ancien officier compromis dans la trahison de Dumouriez. Il fut remplacé en 1802 par M. *Jerphanion*, qui inaugura huit ans après le nouvel hôtel de la préfecture et y demeura jusqu'à la chute de la nouvelle monarchie. Ces deux fonctionnaires

devinrent aussi barons de l'empire. Ligniville ne quitta Chaumont que pour aller siéger au corps législatif, d'où il sortit cinq ans après avec le titre d'inspecteur des haras impériaux.

XII. Citerons-nous les noms des autres députés de la Haute-Marne au corps législatif? — Larcher y entra dès l'origine, en quittant les Anciens, et il en sortit en 1807 avec Ligniville. Il n'y eut plus alors que M. *Marquette de Fleury*, ancien officier, élu en 1802, et qui resta député jusqu'en 1814. Il eut pour collègue en 1807 *François Roger*, le littérateur Langrois, qui devint membre de l'académie. On donna pour successeur à Roger, en 1813, un employé au ministère de la justice M. *Dalmassy*. Le département n'était pas représenté au Sénat. P. A. Laloy avait été envoyé des Anciens au Tribunat. Il fut l'un de ces *utopistes*, comme on disait alors, qui repoussèrent l'institution de la Légion-d'Honneur, et que l'empereur, qui les trouvait hostiles à toutes ses tendances aristocratiques, appelait des factieux. On l'élimina en 1802; mais ses amis le firent entrer au conseil des prises maritimes, car l'ancien conventionnel s'était ruiné, dans sa longue carrière politique, au lieu de s'enrichir, comme tant d'autres l'avaient fait dans les derniers temps. D'ailleurs l'empereur devait ménager le tribun factieux, puisqu'il voulait attirer le frère aîné dans son parti comme un de ces hommes qui honorent les gouvernements qu'ils servent; l'ancien constituant refusa plusieurs préfectures et il ne resta dans le conseil de celle de la Haute-Marne, que pour pouvoir continuer plus facilement la statistique de ce département, travail remarquable qu'il eut la douleur de laisser inachevé.

Jean-Nicolas Laloy a cessé de vivre le 25 novembre 1804, à l'âge de cinquante-neuf ans. La nouvelle de sa mort répandit la consternation dans la ville de Chaumont. La mairie, interprète des sentiments de la population, prit le jour même un arrêté pour inviter, au nom de la ville, les fonctionnaires de tous les ordres à assister aux funérailles et pour faire rendre au défunt les honneurs civils et militaires. Le même arrêté portait « qu'un monument serait élevé à Laloy, dans le cimetière, aux frais de la commune, pour honorer la mémoire de cet incorruptible magistrat concitoyens ont toujours porté l'affection li

ce monument l'inscription suivante : A JEAN-NICOLAS LALOY, SON ANCIEN MAIRE, LA VILLE DE CHAUMONT RECONNAISSANTE (1).

XIII. Nous avons dit que l'empire ne changea rien à l'organisation judiciaire. *Oudard*, d'Eclaron ; *Lombard*, de Langres, et *Henrion de Pansey* siégeaient à la cour suprême en vertu de mandats qu'ils avaient précédemment reçus des électeurs de la Haute-Marne. *Henrion* devint premier président. Il était simple commis au district de Joinville quand ses concitoyens lui avaient ouvert par leurs suffrages la carrière des fonctions publiques. A la cour d'appel ou impériale de Dijon siégeaient *Guyardin*, ancien président de la cour criminelle de Chaumont, *Henrys-Marcilly* et *Godinet*, qui avait été membre du tribunal révolutionnaire après le 9 thermidor. *Mougeotte de Vignes* fut juge de paix à Chaumont, puis procureur impérial.

XIV. L'université qui succéda au système d'instruction tout démocratique de la Convention, avait ses lycées et au-dessous les écoles secondaires dont l'entretien était laissé à la charge des villes. A Chaumont l'école secondaire eut beaucoup de peine à prospérer à cause de la concurrence des lycées voisins ; mais on avait fait des démarches inutiles pour obtenir un lycée en remplacement de l'école centrale. Le musée fut dispersé, on ferma le cabinet d'histoire naturelle que bientôt des amateurs se partagèrent, et le jardin-botanique fit place à un jardin potager. Comme l'instruction primaire était négligée par le gouvernement, la mairie crut devoir encourager les efforts particuliers, en donnant annuellement des prix aux élèves des deux sexes : l'instruction était donnée aux garçons par un ancien instituteur de la doctrine chrétienne, et aux filles par quelques dames autrefois cloîtrées dans le couvent des ursulines. La ville n'était pas restée insensible au mouvement imprimé au génie français par la révolution ; l'école centrale avait activé ce mouvement, et le goût des arts, grâce aux leçons et au dévouement du professeur *Dalle*, s'y était développé dans de larges proportions. La société d'agriculture fondée en l'an IX, avait puissamment secondé l'école centrale dans cette voie. On lui doit l'in-

(1) Un jeune poète de Chaumont, *Varin*, a joint à cette inscription quelques vers qui rappellent les titres de Laloy à la reconnaissance de ses concitoyens.

roduction de la vaccine dans la Haute-Marne, et la ville de Chaumont est signalée comme une des premières où l'application de cette heureuse découverte a été faite. Cette société, qui périt bientôt de marasme sous le régime nouveau, réunissait tout ce qu'il y avait de littérateurs et d'hommes de science dans le département, et parmi ses associés étaient le savant Bosc, dont le frère habitait Chaumont ; le docteur Chambon, l'ancien maire de Paris qui s'était retiré dans le Loiret ; le statisticien Chanlaire, notre compatriote ; François de Neufchâteau ; Lancret, membre de l'institut d'Égypte, dont la famille résidait à Chaumont, et l'ex-professeur Laurent. Depuis la suppression de l'école centrale, ce Chaumontais habitait Paris où il desservait la cure de Saint-Gilles-Saint-Leu. L'empereur le nomma plus tard à l'évêché de Nantes puis à celui de Metz ; mais comme il était du nombre des prêtres *jureurs*, les bulles d'institution canonique ne lui furent jamais expédiées. Il est mort dans les environs de Paris.

Nous retrouvons Becquey au conseil de l'université. Il s'était tenu caché pendant la terreur, tantôt à Vitry, tantôt à Saint-Dizier ; libre après Thermidor, il était entré dans le comité royaliste qui communiquait de Paris avec le frère de Louis XVI. Comme son ami Beugnot, il s'était rallié à la monarchie révolutionnaire en attendant que la restauration vint récompenser ses services.

XV. Le concordat de 1801 régla les droits respectifs de l'Église et de l'État. La religion catholique devint alors, officiellement, celle du gouvernement et de la majorité des Français. Son culte était public ; mais il est inexact d'attribuer à Napoléon, comme on le fait généralement, le rétablissement de la religion en France. En négociant un nouveau traité avec le Souverain-Pontife, l'empereur ne faisait que suivre l'exécution de son plan ; il voulait réduire aussi les membres du clergé au rang de fonctionnaires publics. La liberté des cultes avait été rétablie par la Convention, après le 9 thermidor, et il n'y avait obstacle que pour les prêtres qui ne voulaient pas se conformer aux lois de la république. A Chaumont, l'ancien curé Babouot avait de suite repris possession de l'église paroissiale où il officiait avec d'autres prêtres également assermentés. M. de Gondrecourt avait un oratoire desservi par l'ex-bénédic-

tin Lambelinot. On avait en même temps rétabli les offices à Saint-Agnan, à Saint-Roch, à l'hospice. Il n'y avait de fermé au culte que la chapelle du collège, où l'on célébra les fêtes civiques jusqu'à la suppression du calendrier républicain.

A l'époque où fut signé le concordat, l'évêque constitutionnel Wandelaincourt donna sa démission. L'ancien diocèse de Langres n'étant pas rétabli dans les nouvelles circonscriptions, la Haute-Marne fit partie de l'évêché de Dijon. M. Henry-Reymond, après avoir pris possession du nouveau siège épiscopal, commença sa tournée pour l'organisation du culte. Il était à Chaumont le 13 messidor an X. *Charles-Marie Garret*, ex-jésuite et ancien professeur d'éloquence sacrée au séminaire de Langres, fut nommé curé du chef-lieu et promoteur pour le département. On fit alors une restauration assez mal entendue de l'intérieur de l'église Saint-Jean et on vendit tous les vieux ornements pour s'en procurer de nouveaux. L'église Saint-Michel n'existait plus ; la commune en avait fait acquisition trois ans auparavant ; elle l'avait fait démolir, et l'on construisait une halle sur son emplacement. M. Garret était un homme d'un caractère doux et conciliant : c'était le pasteur qui convenait à la population chaumontoise. Il eut pour successeur, en 1806, *Pierre-François Sirjean*, ancien chanoine de la collégiale. M. Sirjean avait d'abord embrassé la cause de la révolution ; il avait été membre du district, puis ses infirmités ne lui ayant plus permis d'accepter des fonctions publiques, il était devenu suspect. Lors de la dénonciation des Langrois contre les prêtres reclus à Chaumont, on l'avait déporté en Suisse. A son retour, il avait habité d'abord l'ancien couvent de Septfontaines, qui appartenait à son frère, puis il était rentré à Chaumont comme vicaire de la paroisse. A la mort de M. Sirjean, en 1813, la cure de Chaumont fut donnée à M. *Chambray*, curé de Nully, et en dernier lieu de Châteauvillain, qui l'administra pendant six ans.

XVI. Mais cette organisation toute despotique des communes, des départements, de l'instruction publique, de la justice et du clergé ne faisait pas la principale force de l'empire, car elle péchait par la base, en comprimant les élans de la France vers la liberté. L'empire ne puisait réellement sa force que dans le succès de ses

armées, et l'événement prouva que du jour où elles cesseraient d'être victorieuses, l'édifice impérial devait crouler. « Les souffrances intérieures se taisaient ou disparaissaient devant la gloire ; l'absence de la liberté était compensée par la grandeur et la suprématie de la nation ; on s'enorgueillissait du respect et de la crainte qu'imposait le nom français (1). »

La ville de Chaumont avait toujours de deux à trois cents militaires sous les drapeaux. Girardon était mort général de division, à Paris, le 5 décembre 1806. De l'armée de l'Ouest il avait été envoyé à l'armée d'Italie sous les ordres de Masséna, et les provinces conquises dans cette campagne avaient été confiées à son gouvernement. Appelé ensuite par le roi de Naples dans la province de Capoue, il avait mis le siège devant Gaëte. Il occupait avec quatre mille hommes un pont sur le Garigliano, quand il tomba malade. Les fatigues du siège et l'insalubrité de l'air le forcèrent à rentrer en France et il mourut presque subitement en arrivant à Paris. Mais beaucoup d'autres Chaumontais se sont distingués à cette époque, comme Girardon, dans la carrière des armes, sans arriver cependant à des positions aussi élevées. Dufour qui entra dans l'administration militaire, après avoir été glorieusement blessé à la tête de son bataillon, devint commissaire ordonnateur de la garde impériale, baron de l'empire et officier de la Légion-d'Honneur. Nous trouvons cités dans les bulletins de nos victoires le sergent Etienne Voillemin ; le fils du représentant Laloy, qui mourut lieutenant-colonel ; les deux frères Guyardin ; le lieutenant Henrys-Marcilly ; le commandant Mollot ; le capitaine de dragons Guillaume ; Urbain Richoux, capitaine de cuirassiers, et son frère, Nicolas Richoux, adjudant-major au régiment des chevaux-légers du roi de Naples ; le caporal Despierres que l'empereur fit lieutenant sur le champ de bataille ; le lieutenant de cavalerie Lebert, officier de la Légion-d'Honneur ; le colonel de chasseurs à cheval Lemoine ; l'officier du génie Barbolain, tué dans l'île de Lobau, au moment où il terminait un ouvrage de défense. Nous pouvons encore mentionner le colonel d'artillerie Pelgrin, baron de l'empire et officier de la Légion-d'honneur, car sa mère était de Chaumont et il avait été élevé

(1) Thibeauveau.

dans cette ville. Enfin le 14^e de ligne, composé en partie d'hommes de la Haute-Marne, s'est toujours fait remarquer par sa bravoure : « Les hommes de votre département, écrivait le colonel au préfet, le 16 juin 1809, après la victoire remportée en Espagne sur le général Blache, sont soldats dès leur arrivée devant l'ennemi ; ils ont eu leur grande part de la victoire d'hier, remportée à trois lieues de Saragosse. » Et Suchet, dans sa proclamation à l'armée, citait ce régiment comme « ayant montré une assurance et une intrépidité au-dessus d'éloges. » Mais combien de ces braves soldats sont restés sur les champs de bataille !!

XVII. Napoléon était l'arbitre de l'Europe, et la France, s'oubliant elle-même, n'était occupée qu'à chanter les louanges du héros. Les hommes que le pouvoir avait chargés de l'administration municipale à Chaumont, ne manquèrent aucune occasion de signaler leur dévouement au Prince ; ils poussèrent la flatterie jusqu'à vouloir refaire l'antique blason de la ville sur le blason impérial ; ils demandèrent en 1811 *une livrée* et proposèrent de nouvelles armoiries dont l'écusson devait être ainsi composé : — Le chef de gueule aux trois abeilles d'or ; le champ uni, parti à senestre de cinq épis d'or sur la moitié d'un cerclé et sur un fond de gueule, à dextre sur un fond d'azur à l'N d'or couronné d'une étoile rayonnante aussi d'or ; le tout surmonté de deux cornes d'abondance d'azur, fleurées et feuillées d'or, posées en sautoir, un feston de chêne et d'olivier étant supporté par elles et se nouant au point où elles se croisent. — Les événements n'ont pas permis de réaliser ce projet ; mais les mêmes administrateurs avaient déjà voté les fonds nécessaires pour faire élever, à la porte de Buxereuilles, autrefois de la Liberté, un arc de triomphe en l'honneur de *Napoléon-le-Grand*. La première pierre de ce monument, qui devait avoir des vicissitudes si curieuses, fut solennellement posée le premier mai 1813.

XVIII. Cependant les circonstances ne permettaient pas d'ordonner des dépenses inutiles. En 1806, la population avait été décimée par le typhus, et depuis, le prix des denrées de première nécessité avait toujours augmenté. En 1810, le blé valait vingt-trois

francs l'hectolitre ; il s'éleva à vingt-huit l'année suivante, et à quarante-deux en 1812. Un décret impérial le réduisit au *maximum* de trente-trois francs et permit de taxer le pain à soixante centimes le kilogramme. Les riches se cotisèrent pour assurer la subsistance des pauvres et vendre les denrées à prix réduits ; on créa deux ateliers de charité, et l'on établit des fourneaux pour les soupes à la Rumfort. La récolte de 1812 fut médiocre, quoique plus abondante que celle des années précédentes, de sorte qu'on dut continuer les mesures de prévoyance. Les courtisans avaient donc fort mal choisi le moment de leur adulation ; d'ailleurs le monument qu'ils faisaient élever à l'éternel honneur de leur idole ne devait pas s'achever, et les mêmes hommes devaient bientôt le consacrer à une idole nouvelle.

XIX. Déjà le résultat de la campagne de Russie avait fait disparaître le prestige. La situation apparaissait à tous dans un jour nouveau. Quand la coalition des rois mit en mouvement tous les peuples de l'Europe pour envahir la France, alors on se rappela la patrie ; et, dans les rangs de ceux qu'il avait comblés d'honneurs et de richesses, l'empereur rencontra des indifférents ; il s'y trouva même des traîtres. Le peuple seul ne sépara pas la cause de la France de celle de l'empire ; seuls les paysans et les ouvriers avaient conservé leur foi ; mais Napoléon ne sut pas faire appel à leur dévouement, à leur patriotisme, et sa méfiance paralysa leur sympathie.

XX. Nous touchons à l'agonie de la monarchie impériale. Avant d'entrer dans cette terrible période de notre histoire, nous devons étudier la situation financière de la ville de Chaumont, pour pouvoir mieux apprécier l'énormité des sacrifices qui vont lui être imposés.

Pendant les dix premières années de la révolution, les deniers communaux étaient versés dans la caisse de l'État, d'où ils sortaient sur des mandats délivrés par la municipalité. Il nous serait donc impossible de donner le chiffre exact des ressources de la ville pendant cette période ; nous savons seulement qu'elles étaient restreintes, par suite de la suppression des octrois, et que souvent, quand les coupes de bois manquaient, les citoyens étaient obligés

de se cotiser pour faire face aux dépenses communes. Un état dressé en l'an VII porte les dépenses annuelles ordinaires à neuf mille quatre cents francs. Le gouvernement supportait alors les frais de l'instruction publique. La ville avait des dettes considérables contractées pour l'approvisionnement de ses marchés, et elle fut obligée de prendre des arrangements pour se libérer en trois termes. En l'an VIII, on mit un octroi sur les objets de consommation, pour couvrir les dépenses de l'hospice et surtout pour l'entretien des enfants abandonnés ; mais les citoyens se récrièrent contre cette innovation et l'octroi fut supprimé ; d'ailleurs l'État venait de prendre à sa charge les enfants trouvés. A cette époque, une loi organisa l'administration des communes ; les comptes des deniers communaux furent distraits de ceux du gouvernement ; les villes eurent des receveurs particuliers et l'on rédigea des budgets. De l'an IX à l'an XII, au budget de Chaumont, la recette, — provenant des bois ; des droits de pesage, mesurage et jaugeage à la nouvelle halle ; du produit des centimes additionnels sur les contributions, et du prix des loyers, fermages, etc., des biens communaux, — varia de dix à quinze mille francs ; les dépenses de huit à onze mille. En l'an XI, l'instruction publique retomba à la charge de la ville ainsi que l'entretien des bâtiments du collège ; et, pour faire face à ces nouvelles dépenses, on frappa d'un octroi la viande de boucherie, les boissons, les fourrages, les bois de chauffage et de construction. Cet octroi, qui existe encore, mais dont le tarif varia à l'infini, produisit la première année dix-neuf mille cinq cents francs. Les comptes de l'an XII fixent le chiffre total des recettes à trente-sept mille deux cent soixante-douze francs et celui des dépenses à vingt-six mille francs. Le collège coûtait plus de sept mille francs. C'est alors aussi que la ville fit acquisition du bâtiment des Capucins, où elle construisit définitivement la salle de spectacle. Sous l'empire, les charges de la ville augmentèrent d'année en année et elle y fit face en donnant toujours plus d'extension à son octroi. Au budget de 1807, les recettes s'élevèrent à quarante-sept mille francs et les dépenses à quarante-cinq mille six cents. Celui de 1813 est ainsi arrêté : recettes, soixante-un mille francs ; dépenses, cinquante-trois mille deux cent quarante francs.

Telle était la situation financière de Chaumont, en 1814. Un

décret avait réuni définitivement à la ville, en 1810, les hameaux de Buxereuilles et Reclancourt qui, oubliés, comme ils devaient l'être, lors de la division de la France en départements, puisqu'ils n'avaient jamais formé que des faubourgs du chef-lieu, étaient en instance depuis cette époque pour être érigés en communes particulières. La population totale s'élevait à six mille six cent cinquante-cinq habitants, dont quatre cent cinquante-neuf militaires aux armées. La place, que traversait la route de Paris à Bâle, se trouvait sans défense ; ses vieilles fortifications n'étaient plus que des ruines ; elle n'avait pour toute garnison que quelques gendarmes, et cette escouade de soldats demi-bourgeois que le consulat avait formée dans chaque département pour la garde de la préfecture. Il n'y avait plus de garde nationale. Les citoyens étaient sans armes.

CHAPITRE II.

LES DEUX INVASIONS (1814 — 1815).

I. Le 4 janvier 1814, la consternation régnait dans la ville de Chaumont. L'ennemi avait franchi les frontières. La population était groupée dans les rues : on s'indignait de l'inaction et du silence de l'autorité ; on était en quête de nouvelles. Enfin, à quatre heures de l'après-midi, le commissaire de police sortit de l'Hôtel-de-Ville et, après un roulement de tambours, il lut la proclamation suivante :

« Le sénateur comte de Ségur, grand maître des cérémonies, commissaire extraordinaire de S. M. l'Empereur et Roi, dans la 18^e division militaire,

« Aux habitants du département de la Haute-Marne.

« *Messieurs*, l'Empereur m'a ordonné de me rendre parmi vous, pour vous faire connaître ses intentions et ses sentiments. Vous désirez la paix ; la France en a besoin ; l'EMPEREUR la veut autant

que vous. La prompt conclusion de cette paix dépend de votre conduite et de votre courage. SA MAJESTÉ avait conçu de vastes projets pour porter à son comble la gloire et la prospérité de la nation française. Trahi par les éléments, abandonné par ses alliés, L'EMPEREUR pouvait encore, à la tête de 300,000 hommes, tenter l'accomplissement de ses grands projets. Mais cette noble audace vous aurait coûté trop cher ; il sait par vos administrateurs ce que vous avez souffert, les sacrifices que vous avez faits. Il préfère à sa gloire le bonheur de son peuple, et, pour vous donner la paix, il a accepté toutes les conditions que les ennemis lui proposaient. Il a déclaré au Sénat qu'il n'était plus question de reprendre les conquêtes que nous avons faites et dont les ennemis se sont emparés. Cependant ces mêmes ennemis diffèrent, sous de vains prétextes, de signer la paix dont ils ont posé les bases, et à laquelle SA MAJESTÉ a consenti. Ils ont violé le territoire d'un pays neutre : ils sont entrés en France. Les ennemis en France ! Vous sentez, Français, les devoirs que ce seul mot vous impose ! Vous ne serez ni trompés ni effrayés par leurs perfides insinuations et par leurs audacieuses entreprises. Ils ont voulu voir si vous étiez toujours français, si une marche imprévue ne vous abattrait pas, s'ils ne pourraient pas vivre quelque temps aux dépens de nos frontières. Mais ne croyez pas qu'ils osent pénétrer dans l'intérieur d'un pays armé pour les arrêter. L'armée de 80,000 hommes de L'EMPEREUR qui arrivera avant peu parmi vous les écraserait ; l'armée du Rhin leur fermerait toute retraite ; les gardes nationales leur enlèveraient toute subsistance.... Quel serait l'homme assez stupide pour croire à la feinte modération de ces étrangers ? Leur armée en Allemagne n'a point d'argent ; elle se sert d'un papier-monnaie sans crédit. A leur arrivée dans une contrée ils donnent le premier jour quelques écus ; le second ils donnent du papier, et le troisième ils paient avec des violences et des outrages... L'armée de L'EMPEREUR sera sous peu de jours dans votre département, pour hâter la conclusion de la paix. Elle saura, en arrivant, reconnaître le courage de ceux qui se seront bien montrés et couvrir d'un juste mépris ceux qui ne se seraient pas conduits, dans cette grande circonstance, en vrais et vieux français. Habitants du département de la Haute-Marne, tout doit vous rassurer ; l'ennemi vous craint ; votre armée avance ; la paix s'approche ; les sa-

crifices qu'on vient de vous demander n'ont pour tout but que d'obtenir une paix qui vous en donnera la récompense ; car SA MAJESTÉ veut décidément que ces sacrifices soient les *derniers* : faites-les donc avec résignation et confiance. L'EMPEREUR l'a dit lui-même : *Comme monarque et comme père, il sent autant que vous, aujourd'hui, le besoin de la paix.* Mais, pour que cette paix désirée soit promptement conclue, il faut que l'ennemi perde tout espoir de vivre à vos dépens ; de prendre aux riches ce qu'ils ont ; de charger de travaux, de corvées et de fatigues ceux qui n'ont rien ; ce seul espoir de pillage est le motif de leurs délais. La seule nouvelle de votre levée en masse peut les faire reculer. Soyez donc debout, Français, et prêts au besoin à vous lever en masse. Vos administrateurs méritent toute votre confiance ; ils jouissent de toute celle de SA MAJESTÉ ; suivez leurs ordres avec exactitude et tranquillité ; la fierté seule de votre attitude fera signer bientôt la paix. »

Dans de pareilles circonstances en 92, et 93, on courait aux armes, on volait aux frontières. Qu'on se rappelle l'énergique cri de guerre du directoire du département ! C'est qu'alors on parlait le langage de la liberté ; mais, à l'époque où nous sommes arrivés, les commissaires extraordinaires ne savent même pas, en s'adressant au peuple, quitter le langage de la cour. Peut-on concevoir rien de plus froid, de plus compassé que la proclamation de M. de Ségur ? C'est toujours le grand maître des cérémonies.

Messieurs les habitants de Chaumont, après un second roulement de tambours qui annonçait la fin de la lecture, se groupèrent de nouveau ; ils étaient aussi inquiets, aussi indignés qu'auparavant : « Ils ont mis la patrie en danger, se disaient-ils, et ils nous appellent maintenant à sa défense. Notre devoir serait de répondre à cet appel ; mais que pouvons-nous faire ? Ils ont rompu tous les liens qui nous unissaient, et, d'ailleurs, on nous a désarmés. » La nuit vint et chacun rentra chez soi pour mettre ordre à ses affaires. On ne s'était pas contenté d'énerver le patriotisme, on l'avait rendu impuissant.

II. Le 9, les Bavares étaient sous les murs de Langres.

L'armée d'invasion était forte de 350,000 hommes. Schwarzenberg devait passer le Rhin à Schaffouse et à Bâle ; Blucher entre Strasbourg et Coblenz. Les deux ailes devaient opérer leur jonction

sur la Marne ou sur la Meuse et marcher sur Paris. Ce fut un corps du centre de l'aile gauche qui se dirigea sur la Haute-Marne. Dix mille hommes de vieilles troupes avaient été cantonnées entre Langres et Chaumont, sous le commandement de Mortier, pour défendre le département. Langres ayant refusé d'ouvrir ses portes à la première sommation, Schwarzenberg dirigea son armée sur Chaumont, par Bourbonne. C'était le 12. Mortier, craignant alors d'être cerné par l'ennemi, laissa quelques hommes en garnison à Langres avec ordre de résister jusqu'à la dernière extrémité, pour attendre son secours, et il se replia sur Chaumont. Mais Langres dut capituler le 17, et 15,000 hommes en prirent possession.

Mortier gardait à Chaumont tous les passages de la Marne. Le 18, dans l'après-midi, Schwarzenberg descendant des hauteurs, du côté de Bourbonne, s'efforça de passer le pont de Choignes. Il fut repoussé et l'on se battit pendant une grande partie de la nuit, l'artillerie tonnant des deux hauteurs qui dominent la rivière. Le feu prit au village et deux maisons voisines de l'église furent entièrement consumées. L'ennemi eut vingt-cinq hommes tués ; un seul cavalier français fut blessé et mourut quelques jours après à l'hôpital de Chaumont. Enfin le passage fut forcé, et le 19, à trois heures du matin, la garde impériale qui était massée sur la place de l'Hôtel-de-Ville, reçut l'ordre de battre en retraite. Toute la population était sur pied, attendant avec anxiété l'issue du combat. A 7 heures, il n'y avait plus de troupes françaises dans la ville.

III. Une heure après le départ de la garde, on vit arriver un hussard Wurtembergeois qui se dirigea vers l'Hôtel-de-Ville. Il venait annoncer au maire la prise de possession de la place par les alliés et apporter des ordres pour le logement et la subsistance des troupes. Un grand nombre de citoyens étaient réunis dans la salle du conseil ; on organisa de suite des commissions administratives. A neuf heures, arrivèrent quelques autres cavaliers en manteaux verts, et à midi le prince de Schwarzenberg entra à la tête d'une nombreuse troupe d'infanterie et de cavalerie. Pendant huit jours la ville fut ainsi traversée par les alliés qui, après quelques heures de repos, continuaient leur marche à la poursuite de nos soldats, en faisant retentir l'air de *hourrah!* et de chants de victoire. Leurs

casques étaient ornés de rameaux verts. Inutile de dire qu'ils traitaient la ville en pays conquis. Les ordres des commandants devaient être exécutés immédiatement, *sous peine d'exécution militaire*, et à la moindre hésitation, au moindre retard, on menaçait la ville de pillage. Les habitants n'osaient plus se hasarder dans les rues. Un citoyen ayant tiré sa montre pour dire l'heure au hussard wurtembergeois qui avait apporté les ordres à la mairie, celui-ci s'en était emparé. Cette prise de possession, commencée par un vol, n'indiquait que trop quels maux étaient réservés à la population. Des Wurtembergeois logés chez un ouvrier l'avaient maltraité et volé. Le pauvre homme allait se plaindre ; mais deux autres soldats qu'il rencontra sur son chemin lui prirent ses souliers. Comme on lui conseillait d'aller trouver le prince : je m'en garderai bien, dit-il, il me prendrait peut-être ma blaude. On n'entendait parler que de vols, de mauvais traitements, de la part de ces barbares qui, dans leurs proclamations, ne manquaient jamais de dire qu'ils venaient en amis. Chaque ménage en avait continuellement huit ou dix et leurs exigences étaient infinies. Ils ne respectaient rien : un de ces lâches sans conscience, que leur intérêt pousse à se courber devant le maître, quel qu'il soit, était allé au-devant des premiers soldats étrangers, pour fraterniser avec eux, et, nous sommes heureux de le dire, il n'eut pas d'imitateur : sa maison fut pillée et sa famille mise à la porte. Comme tous les magasins étaient fermés, on ordonna aux habitants de tenir leur portes ouvertes, *s'ils ne voulaient pas qu'elles fussent enfoncées*. On leur enjoignit ensuite d'éclairer toutes les nuits, intérieurement, chaque fenêtre de leurs maisons, par deux chandelles. Le 25, un nouvel ordre fut publié : chacun devait apporter ses armes à l'Hôtel-de-Ville, *sous peine de mort*.

Les campagnes étaient abandonnées au pillage et à la dévastation. La plupart des communes étaient désertes : les paysans s'étaient réfugiés dans les bois où ils avaient caché quelques provisions que les soldats venaient souvent leur disputer.

IV. Cette triste situation était encore aggravée par l'anxiété : on n'avait pas de nouvelles officielles. Cependant le passage des troupes s'était tout-à-coup ralenti ; on se disait tout bas, à l'oreille,

et avec une joie qu'on avait peine à contenir, que les alliés avaient été arrêtés du côté de Saint-Dizier et de Bar-sur-Aube. Le 26, on vit arriver des blessés et dix ou douze prisonniers français qu'on évacua sur Langres. On s'était donc battu ? Le lendemain le bruit courait que les Français reculaient sur Troyes.

Voici ce qui était arrivé : Napoléon connaissant le plan de l'ennemi, avait choisi la ville de Châlons-sur-Marne pour son quartier-général, et, du 15 au 25, il avait dirigé sur ce point toutes les troupes dont il pouvait disposer. Lui-même avait quitté Paris le 25 pour rejoindre cette armée. Le 27, il avait battu l'ennemi près de Saint-Dizier ; Schwarzenberg qui suivait la route de Bâle avait été un instant arrêté dans sa marche, mais il avait bientôt repris l'avantage.

L'empereur voulait empêcher la jonction des deux armées de la coalition ; c'est pourquoi, quittant Saint-Dizier, il vint par la forêt du Der attaquer Blücher à Brienne. C'était le 29 janvier. Le combat fut long et acharné. Les Français, malgré les difficultés du terrain défoncé par la neige et la pluie, cernèrent et prirent le château avec une telle rapidité que l'état-major tout entier faillit à être pris ; Blücher ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval ; le neveu du chancelier de Prusse, Hardemberg, fut fait prisonnier. Pendant ce temps, Ney attaquait la ville. Les Français et les alliés s'en disputèrent la possession avec un égal acharnement. Les rues étaient jonchées de blessés et de morts. On se battit jusqu'à onze heures du soir, à la lueur de l'incendie qui dévorait un grand nombre de maisons. Enfin les alliés se retirèrent. Napoléon, dont le quartier-général était à Mézières, occupa le château le lendemain. Sa présence avait ranimé les paysans champenois ; mais il était trop tard pour profiter de leurs dispositions guerrières. D'ailleurs, on n'aimait pas à leur entendre mêler aux cris de *vive l'empereur* ceux de *à bas les droits réunis* ! En abandonnant Brienne, les troupes de Blücher s'étaient repliées sur la Rothière où elles se réunirent à celles de Schwarzenberg. Là fut livrée, le 1^{er} février, une bataille plus décisive, à la suite de laquelle les Français qui n'étaient que quarante mille contre cent soixante mille, battirent en retraite sur Troyes où se trouvait Mortier avec la garde.

V. La bataille de Brienne ne fut connue des Chaumontais que le 1^{er} février, par le récit des officiers étrangers qui, tout en avouant, des pertes considérables, disaient avec une sorte d'orgueil que Napoléon avait été repoussé. On dut croire à l'exactitude de ce récit car dès le lendemain on vit arriver des troupes nouvelles qui traversèrent la ville en chantant et en criant : Paris ! Paris ! D'ailleurs, les souverains qui étaient à Langres depuis six jours avaient pris possession de Chaumont.

Dans la matinée du 29 janvier, un mouvement inaccoutumé avait jeté l'inquiétude dans la ville. A huit heures, on avait vu arriver, par la porte de Chamarandes, des cavaliers de toutes les couleurs, des gens de pied, des chariots, de riches équipages. Les rues étaient encombrées de bagages. Vers dix heures arrivèrent les troupes régulières. C'étaient des régiments de toutes les armes ; infanterie, cavalerie, artillerie ; des gens de toutes les nations, les uns à cheval, les autres montés sur des chariots ; Bavares, Bohèmes, Autrichiens, Hongrois, Prussiens, Baskirs, Russes, Cosaques. Les maisons ne pouvant suffire à loger cette nuée de barbares qui rappelait l'invasion des Huns, les promenades furent converties en camps. Alexandre et Frédéric firent leur entrée dans la ville à deux heures ; ils étaient suivis de leurs chancelleries. L'empereur de Russie était accompagné de son frère, le grand duc Constantin, et le roi de Prusse de son fils, Frédéric-Guillaume. Nous devons dire à l'honneur des Chaumontais, qu'il n'y eut pas vingt curieux. Les deux cours s'installèrent dans deux maisons de la rue de Buxeuilles, près du collège. Cet établissement fut occupé par le nombreux domestique des monarques et par des soldats qui convertirent les classes en corps-de-garde. On fit un magasin à fourrages de la chapelle et un hôpital de la bibliothèque. Les chanceliers, ministres, ambassadeurs, généraux, conseillers et courtisans étaient logés dans les principales maisons, et il fallait que la ville pourvût, toujours sous peine d'exécution militaire, à toutes les réquisitions présentées par les fournisseurs de ces illustres hôtes, tout en songeant aux fournitures à faire aux troupes qui, au moindre retard, se pourvoyaient elles-mêmes. Indépendamment des réquisitions spéciales, qui étaient passées par les commissions municipales à la charge de quelques propriétaires, marchands ou producteurs, il y

en avait d'autres qui atteignaient tous les citoyens : par exemple , à l'arrivée des princes, on publia l'ordre d'apporter dans les magasins militaires toutes les provisions de paille, de foin et d'avoine qui se trouvaient dans la ville, avec menace de faire faire des perquisitions par les Cosaques, et, deux heures après, comme le dépôt ordonné s'effectuait lentement à cause de l'insuffisance des voitures, on enjoignit aux propriétaires d'apporter à l'instant et à *dos* leurs provisions. On demandait des sacs, du linge, pour les hôpitaux ; mais les réquisitions les plus difficiles à exécuter étaient celles des cuisines dont les exigences, au milieu d'une population qui mourait de faim, passent toute croyance. Nous citerons, pour preuve, la carte de la table du major-général Radetsky. Il fallait chaque jour, à ce trop célèbre barbare, trente livres de bœuf, un mouton, un demi veau, six pièces de volaille de différentes espèces dont deux dindons au moins, deux livres de sucre et deux de café, trente bouteilles de vin ordinaire, dix bouteilles de vin de Champagne, dix de Bourgogne, trois bouteilles de liqueurs de France de première qualité, quarante livres de pain, une tourte et un pâté froid, des légumes de différentes espèces, quatre livres de beurre, quarante œufs, deux livres de poissons ; enfin il avait exigé une fois pour toutes, cinquante harengs, vingt pots de moutarde fine, trente limons et quarante oranges, dix bouteilles de vinaigre d'estragon et vingt bouteilles d'huile d'olives.

Le 30, l'empereur de Russie fit célébrer l'office divin, selon le rite grec, dans une maison particulière. Il s'y rendit à pied, revêtu du costume de colonel de la garde. Le surlendemain, il reprit avec le roi de Prusse la route de Paris.

VI. L'empereur d'Autriche était resté à Langres. Il n'arriva à Chaumont avec son fils Ferdinand-Charles que le 3 février, à deux heures du soir. Il descendit à l'hôtel de la préfecture. Sa suite était peu nombreuse. On avait dit ce prince humain, juste et très abordable, et les habitants espéraient obtenir de lui quelque soulagement à leur misère. Le conseil municipal lui exposa dans une adresse assez énergique la malheureuse situation de la ville : cent cinquante mille hommes avaient traversé Chaumont et on évaluait à près d'un million les pertes déjà éprouvées. « Nous avons l'espoir, di-

sait-on en terminant, que le père de notre auguste souveraine, Marie-Louise, daignera mettre un terme à nos maux, en prenant sous sa noble protection la ville de Chaumont et le département. » Cette adresse fut présentée dans la matinée du 4. L'empereur reçut la députation avec bonté, nous pourrions même dire avec embarras, car il paraissait honteux du rôle que la politique lui imposait : « Je prends, répondit-il, le département de la Haute-Marne sous ma protection. Je vais nommer un gouverneur pour y administrer en mon nom. Les maux auxquels le pays est livré auront bientôt un terme : encore un peu de résignation et de patience. L'armée de Napoléon est coupée et la paix ne tardera pas à se conclure. » Ces dernières paroles dévoilent la politique autrichienne : le cabinet de Vienne avait pensé que l'invasion forcerait l'empereur des Français à signer la paix que proposaient les puissances alliées. Du reste, l'empereur d'Autriche n'avait aucune influence dans les conseils de la coalition dont l'Angleterre était l'âme ; ses avis n'étaient pas écoutés ; souvent même, dans le service, ses ordres étaient méprisés par les soldats des autres nations ; les officiers de son armée étaient continuellement en butte aux vexations des officiers russes, qui affectaient sur eux une grande supériorité.

VII. François II partit de Chaumont dans l'après-midi à la suite des deux autres souverains. Comme il l'avait promis et comme du reste Schwarzenberg l'avait déjà annoncé, l'administration du département de la Haute-Marne fut confiée, au nom de l'Autriche, à un gouverneur et à un conseil de préfecture. Le gouverneur, qui était en même temps commandant de la 18^e division militaire, fut M. de Raigecourt, émigré français ; on nomma conseillers : MM. Larcher, ancien législateur, Brocard, Bossancourt et Guillaume, tous trois conseillers de l'ancienne administration. M. de Jerphanion avait quitté son poste. Il fut enjoint aux habitants d'obéir à ces administrateurs sous peine de punition exemplaire. Le capitaine autrichien Wend était commandant de place. On imposa à tous les fonctionnaires le serment *de remplir leurs fonctions avec zèle, exactitude, et de concourir à l'exécution de tous les ordres du gouverneur* ; enfin l'avocat Gombert fut nommé suppléant du maire à Chaumont.

VIII. Le départ de l'armée donna un peu de répit à la population. Un arrêté du maire fixa le prix de la livre de pain de première qualité à trois sols et demi, à trois sols celui de la seconde qualité et celui de la troisième à deux sols ; la viande de toute espèce devait se vendre huit sols la livre, et il était défendu de faire aucun marché au-dessus de ces diverses taxes. Il ne restait plus à Chaumont qu'une forte garnison autrichienne, provenant d'une levée en masse faite en Bohême. C'étaient de petits hommes, à peu près sans uniforme ; ils n'avaient nulle expérience de la guerre, et vingt-cinq grenadiers français les auraient tous mis en fuite. On riait de la gaucherie de ces pauvres soldats, de leurs petits chapeaux ronds ornés d'un rameau de buis, et le peuple, comparant leur costume à celui des charbonniers de nos forêts, les appelait les *Braisottés* (1).

On pût alors s'aventurer hors de la ville : tous les faubourgs étaient en ruine. On apprit aussi la misère des campagnes. Quelques paysans avaient quitté leurs retraites des forêts, où leurs femmes, leurs enfants, étaient exposés au froid et torturés par la faim, pour venir à la ville. Que de scènes de cruautés ils avaient à raconter et combien leurs plaintes étaient amères ! La curiosité de tous cherchait à se satisfaire ; on était avide de nouvelles ; les conversations étaient longues, animées ; mais elles n'avaient pour aliment que des *on dit* : on ne savait rien de certain ; on parlait toujours de la bataille de Brienne, de la mésintelligence des alliés, et l'on continuait à avoir confiance dans l'Autriche. On accourait sur le passage des prisonniers français, qu'on évacuait fréquemment sur Langres, pour les interroger ; mais les crosses de fusils éloignaient la foule. Nos malheureux soldats étaient souvent maltraités par les hommes qui les escortaient ; quelquefois on les laissait vingt-quatre heures sans nourriture et il était toujours difficile de leur donner des vivres. Cependant beaucoup ont été secourus à Chaumont ; quelques-uns même sont parvenus à y tromper la surveillance de leurs gardes et se sont échappés à l'aide d'un déguisement, après être restés quelque temps cachés dans des maisons particulières.

(1) On appelle *braisotte* à Chaumont le charbon de ramées.

IX. Le 8 février, le bruit courut que les alliés avaient pris Troyes. L'arrivée d'un régiment russe d'arrière-garde, qui traversa la ville en faisant parade, avec une fierté insultante, des palmes de la victoire, ne confirma que trop cette triste nouvelle. Dès le soir, quelques royalistes se prononcèrent. Le clergé imita leur exemple : le 13, il cessa de prier pour l'empereur, et le 20, il pria pour le roi. Lequel ? On ne le disait pas encore ; mais on répandit dans la ville, le jour même, une proclamation de Louis XVIII aux Français, datée de Hartwell le premier janvier. Ce manifeste n'excita que des rires, même parmi les officiers étrangers : — C'est un prince prudent, disait l'un, il se tient sur les derrières. — Avez-vous remarqué le mauvais style de cette pièce, demandait l'autre : ce n'est pas étonnant, depuis le temps que Sa Majesté a quitté la France. — Voyez comme il sait son évangile, ajoutait un troisième, il promet le pardon des injures. — On ne songeait guère aux Bourbons. Ces manifestations étaient préparées par les émigrés que les alliés avaient dans leur camp.

X. Deux jours après les choses changèrent de face. Reprenons la suite des événements qui appartiennent à l'histoire générale.

Les alliés n'avaient pas profité de leur victoire de la Rothière. Au lieu de réunir leurs forces pour marcher sur Paris, ils les avaient divisées. Napoléon, profitant de cette faute de l'ennemi, avait quitté le département de l'Aube pour occuper le pays entre la Marne et la Seine. A Champ-Aubert, il avait détruit une colonne russe de 5,000 hommes. A Montmirail, il avait battu Sachen qu'il avait poursuivi jusqu'à Château-Thierry où il l'avait de nouveau battu. Laissant à Mortier et aux paysans le soin d'achever la victoire, il était revenu vers Montmirail où il avait forcé Blücher à la retraite. Il l'avait poursuivi et battu jusqu'à Châlons. La coalition avait perdu 25,000 hommes dans ces diverses batailles. Pendant ce temps, il est vrai, l'armée de Bohême s'était avancée jusqu'à Nogent et à Bray ; elle avait traversé la Seine ; mais la défaite de Blücher avait ralenti l'ardeur de Schwarzenberg. Alors Napoléon, abandonnant à ses généraux la poursuite de Blücher, était accouru sur la Seine que l'ennemi fut contraint de repasser. Les Wurtembergeois essayèrent de défendre Montereau ; ils furent écrasés, et Schwarzenberg, battant en retraite

sur Troyes où Blücher reçut ordre de le rejoindre, fut poursuivi avec un acharnement tel que Napoléon arriva sous les murs de l'ancienne capitale de la Champagne le 23.

XI. Le soir même, à neuf heures, la nouvelle de cette déroute des alliés arrivait à Chaumont. On se figure la joie des habitants ; mais elle était mêlée de crainte : l'ennemi revenait et, irrité de sa défaite, il allait sans doute exercer de terribles vengeance. On passa une nuit pleine d'anxiété et le lendemain, au jour, l'autorité fit une proclamation pour rassurer les esprits. Les bagages passèrent d'abord au galop des chevaux. Les convois étaient serrés, compacts et couvraient les routes de Châteauvillain et de Bar ; ils étaient dirigés sur Bourbonne et Langres. Les troupes défilèrent ensuite pendant trois jours, l'artillerie et la cavalerie en désordre, par la route de Châteauvillain ; l'infanterie par pelotons serrés de vingt-quatre lignes sur quatre hommes de front. Les chants de victoire ne retentissaient plus dans les rangs où régnait le silence de la terreur. Les habitants étaient réunis aux portes de la ville, pour jouir de ce spectacle. Le 25, au soir, les empereurs Alexandre et François vinrent reprendre leurs anciens logements. Frédéric était resté en arrière ; sa garde seule avait suivi le mouvement de retraite. On partagea la ville en deux quartiers, séparés par la rue de Buxereuilles ; les Autrichiens occupèrent le quartier du levant, les Russes celui du couchant. On craignait des rixes entre les deux camps. Les Prussiens furent répartis indistinctement dans toutes les parties de la ville. Les maisons étaient remplies de soldats ; on bivouaquait sur les places, dans les rues, sur toutes les promenades et dans les faubourgs qui avaient été de nouveau abandonnés. Le régime des réquisitions étant alors devenu insuffisant, tout était au pillage. Une armée de réserve était restée sur la route de Bar pour protéger, au besoin, la retraite des souverains. Pour comble de maux, le typhus se déclara dans les hôpitaux et décima la population elle-même.

XII. Le 27, on entendit le canon du côté de Bar-sur-Aube pendant toute la journée. Victor et Oudinot, qui avaient poursuivi l'ennemi jusque-là, voulaient passer outre et ils engagèrent le combat dans la ville même. Les habitants s'étaient courageusement mêlés

aux troupes françaises. On se battait de part et d'autre avec le plus grand acharnement ; mais nos soldats, bien inférieurs en nombre, furent forcés de faire retraite sur Vandœuvre. Le lendemain et le surlendemain les blessés arrivèrent à Chaumont. Comme il n'y avait plus de place dans les hôpitaux, on les plaça dans la bibliothèque du collège, dont les livres furent entassés sur les greniers et livrés au pillage. Les rayons servirent à chauffer cette ambulance. Puis vinrent les prisonniers français qu'on accablait de mauvais traitements. On les conduisit à Langres. Deux ou trois cents d'entr'eux parvinrent à s'échapper près de Vesaignes en mettant leur escorte en déroute ; ils se sauvèrent dans les bois. On fit feu sur eux, mais sans les atteindre, et les paysans des environs s'armèrent pour protéger leur fuite. Cette affaire fit grand bruit à Chaumont ; on envoya des troupes pour battre la campagne et ramener les prisonniers, qui échappèrent heureusement à toutes les recherches. On parlait de brûler les villages qui s'étaient révoltés, de pendre les maires. On disait aussi qu'on allait fusiller quelques hommes de Bar-sur-Aube ; mais tous les effets de cette colère retombèrent sur la malheureuse ville de Chaumont qui, par représailles, fut pillée et saccagée. Le hameau de Buxereuilles fut en partie détruit par le feu. La mairie fit des représentations à l'empereur d'Autriche : elle supplia Alexandre de faire évacuer la ville ; démarches inutiles ! Il n'y avait pas d'unité dans le commandement ; les souverains ne s'entendaient pas et ils se reprochaient réciproquement les désordres dont on se plaignait. Du reste, on n'avait nul soin de la police civile ; chaque chef s'occupait de la discipline intérieure de son corps d'armée et laissait faire. On allait jusqu'à dire qu'en haine des Autrichiens, les Russes n'avaient pas voulu donner à Bar. Un jour un pauvre jardinier, dont on démolissait la maison, avise le grand-duc Constantin qui passait avec un officier russe, non loin du théâtre de la dévastation. Il l'aborde les larmes aux yeux et implore sa protection. Le prince se dirige en effet vers la maison ; mais apercevant l'uniforme des pillards : Ah ! ah ! dit-il, ce sont les soldats de *papa beau-père*, je n'ai pas d'ordre à leur donner, ils ne m'écouteront pas, et il s'éloigna en riant.

Frédéric qui était à l'affaire de Bar-sur-Aube, se réunit aux deux autres souverains le premier mars. Il était accompagné de

Schwarzenberg. C'est alors que fut signé le fameux traité connu dans l'histoire sous le nom de *Traité de Chaumont*.

XIII. Depuis le commencement des hostilités, des négociations étaient ouvertes pour la paix et, après d'inutiles conférences, les plénipotentiaires étaient enfin convenus de se réunir en congrès à Châtillon-sur-Seine. Les alliés demandaient que la France rentrât dans les limites qu'elle avait avant la révolution et qu'elle renouât à son influence hors de ces limites. C'était l'abdication de la France et Napoléon ne pouvait consentir à cette humiliation. Cependant, découragé par la défaite de la Rothière, il avait donné *carte blanche* au duc de Vicence, son représentant ; mais les succès qu'il obtint ensuite changèrent sa résolution, et le duc reçut l'ordre de ne rien faire sans le consentement de l'empereur. Les négociations continuaient, quand après la prise de Troyes par les Français le 24 février, on commença à Lusigny des pourparlers qui suspendirent le congrès de Châtillon. Il s'agissait d'un armistice. Napoléon fit des propositions d'où résultait la cession implicite à la France des côtes et des ports de la Belgique. Le ministre anglais lord Castlereagh, « alarmé par la possibilité d'une convention qui déciderait, sans le concours de l'Angleterre, la question d'Anvers, se mit aussitôt en mesure de n'avoir plus à redouter une pareille surprise (1). » Il était alors à Chaumont près des chancelleries des trois autres puissances ; il offrit aux souverains de doubler les subsides que l'Angleterre leur servait pour faire la guerre ; ils acceptèrent et le traité fut signé le premier mars, quelques heures après l'arrivée du roi de Prusse, dans le salon de la maison occupée par Castlereagh. Les ministres signataires étaient : pour l'Autriche, le prince de Metternich ; pour la Russie, le comte de Nesselrode, et pour la Prusse, le prince de Hardenberg. Les puissances contractantes s'engageaient, dans le cas où la France n'accepterait pas les conditions de la paix proposée, à consacrer tous leurs moyens à la poursuite vigoureuse de la guerre, à les employer *dans un concert parfait*, à ne pas négocier séparément avec l'ennemi et à ne signer ni paix, ni trêve, ni convention que d'un accord commun. On ne devait poser les ar-

(1) Voyez *Histoire des deux Restaurations*, par Vaulabelle.

mes que quand l'objet de la guerre mutuellement convenu serait atteint. Chaque puissance continentale devait tenir constamment en campagne cent cinquante mille hommes au moins ; l'Angleterre avait à fournir un subside annuel de cent vingt millions. Par un article séparé et secret, les alliés s'engageaient à diriger tous leurs efforts pour constituer l'Europe telle qu'elle l'a été, en effet, par le congrès de Vienne. Le traité de Chaumont qui ne fut publié que l'année suivante, ouvre cette série d'actes politiques, connus sous le nom de *traités de 1815*, qui consacrent l'humiliation de la France révolutionnaire et contre lesquels les Français ne cessent de protester.

XIV. Les Chaumontais étaient loin de se douter de la trame que la politique absolutiste ourdissait dans leurs villes contre la patrie. Ils payaient cher d'ailleurs la présence des trois souverains dans leurs murs, car il leur fallait pourvoir aux prodigalités de plus de quatre mille officiers de tous pays et de tous grades. Le vin et le bois manquaient et les Cosaques approvisionnaient les fournisseurs aux dépens des pauvres communes. Le pain coûtait vingt sols la livre, la viande trente sols. La caisse municipale était vide depuis longtemps ; on pourvoyait aux dépenses de la mairie par des cotisations dont le chiffre augmentait chaque jour. Le typhus continuait ses ravages. Les cimetières, ne suffisant plus aux inhumations, on avait fait creuser dans un pré de l'hospice, près de la ferme du Nourry, une immense fosse où l'on jetait pêle-mêle tous les cadavres qu'on recouvrait de chaux vive. Les rues étaient remplies d'immondices.

Qui donc pouvait songer aux plaisirs, au milieu de tant de misères ? Cependant, une troupe d'acteurs exploitait le théâtre de Chaumont et donnait deux ou trois représentations par semaine. Hâtons-nous de dire que les Chaumontais n'y assistaient pas. La salle était toujours remplie d'officiers étrangers. Le roi de Prusse ne manquait à aucune représentation et souvent l'empereur de Russie lui faisait la gracieuseté d'envoyer sa musique à l'orchestre. La musique de la garde russe, qui donnait tous les soirs des sérénades à l'autocrate, était fort nombreuse ; mais les deux autres princes n'en avaient pas. Alexandre allait rarement au spectacle. On n'y a jamais vu l'empereur d'Autriche qui allait au contraire fort souvent à

l'église et s'y tenait continuellement à genoux, en prières : « Sans doute, disait le peuple, il demande pardon à Dieu pour le rôle qu'on lui fait jouer. » Il semblait à tous un homme bon, mais très faible ; dans les rues, il saluait tous les passants avec une sorte d'affectation ; il avait d'ordinaire une redingote gris-bleu, collet et parements écarlate bordés d'un galon d'or ; ses cheveux étaient poudrés et il portait le chapeau à la française ; mais on remarquait surtout sa culotte rouge, ses bas bleus et on l'appelait *François les bas bleus*. L'empereur de Russie avait une tenue beaucoup plus digne ; il était mis avec élégance et affectait même une certaine coquetterie ; il ne sortait jamais sans être suivi d'un nombreux cortège d'officiers ; il portait aussi le chapeau à la française et saluait militairement en s'inclinant un peu. On le rencontrait souvent avec Frédéric, et ils assistaient ensemble aux cérémonies du culte grec qui se célébrait, depuis le retour des princes, à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle qui donne sur la rue Laloy.

XV. On ne savait rien de ce qui se passait hors des murs de la ville ; mais souvent on entendait le canon du côté de Laferté ou de Bar-sur-Aube, et l'on voyait arriver quelques prisonniers français presque nus et mourant de faim. Ou bien c'était un courrier qui mettait pied à terre dans la cour de la préfecture : « C'est, disait-on, une lettre de l'impératrice ; le père se laissera toucher par les larmes de sa fille. » Le 10, trois de ces courriers arrivèrent dans la nuit, et, à midi, un grand personnage qu'on disait être le duc de Vicence, vint conférer avec l'empereur d'Autriche. On ne savait pas que la politique avait brisé les liens du sang et que François II avait alors juré la perte de son gendre. On espérait même encore dans le congrès de Châtillon, dont les conférences qui venaient d'être reprises n'étaient plus qu'un solennel mensonge : déjà la France était vendue et les traîtres de Paris faisaient connaître jour par jour aux chefs des coalisés la détresse de Napoléon. Le 10, on placarda dans toutes les rues de la ville une proclamation par laquelle Bernadotte cherchait à s'excuser de la part qu'il prenait à l'invasion, en alléguant qu'il se devait au peuple qui l'avait adopté ; mais, disait-on tout bas, il ne doit donc rien à la France qui est sa patrie ?

XVI. Cependant le général Alix, chef de la 18^e division militaire, avait lancé dans les départements qu'il commandait une proclamation pour une levée en masse. Sur beaucoup de points les habitants s'étaient armés. Dans la Haute-Marne, quelques paysans, *des vagabonds* comme disait M. de Raigecourt, avaient quitté les forêts et formaient des bandes de partisans qui faisaient la chasse aux fourrageurs et donnaient de l'inquiétude aux chefs de corps. On craignait une insurrection générale dans la campagne, quand Schwarzenberg, instruit de cette situation du pays, lança de Troyes, où il venait de rentrer, ces terribles menaces à la date du 10 :

« Art. 1^{er}. Tout individu pris les armes à la main et faisant partie de la levée en masse, sera traité comme prisonnier de guerre, et conduit dans les provinces éloignées des états des puissances alliées. Tout habitant de ville ou de campagne qui aura tué ou blessé un militaire des armées alliées, sera traduit devant une commission militaire et fusillé dans les vingt-quatre heures.

« Art. 2. Toute commune ou sera sonné le tocsin, dans le but de soulever le peuple, sera livrée aux flammes.

« Art. 3. Toute commune dans laquelle aura été commis un assassinat sera responsable du fait. Elle sera frappée d'une contribution dans la proportion suivante : La commune au-dessus de 20,000 habitants, de 500,000 francs ; celle de 10 à 20,000 habitants, de 300,000 francs ; celle de 5,000 à 1,500 de 100,000 francs et, celles au-dessous de 1,500 habitants, dans une proportion analogue à leurs moyens.

« Art. 4. Tout commandant de corps est autorisé à mettre cette mesure à exécution et à enlever des otages choisis parmi les citoyens les plus notables qui seront renvoyés sur les derrières de l'armée jusqu'à l'acquittement des contributions et l'extradition des coupables.

« Art. 5. Toute commune dont les habitants se porteront en masse à des voies de fait contre les troupes alliées sera livrée au pillage et aux flammes.

« Art. 6. Tout colporteur d'ordres tendant à faire exécuter une des dispositions prévues par la publication du général Alix du 6 mars, qui tombera au pouvoir des armées alliées, sera regardé comme espion et fusillé sur le champ.

« Art. 7. Tous les prisonniers français au pouvoir des puissances alliées répondront de chaque voie de fait que l'on se permettrait contre des militaires que le sort des armes ferait tomber au pouvoir des armées françaises. »

XVII. Ces menaces étaient inutiles. Le soulèvement qu'on craignait était impossible au milieu de plus de cent mille hommes armés et maîtres du pays. D'ailleurs, nous ne cesserons de le répéter, on n'avait pas d'armes.

Ce qui retenait les alliés à Chaumont, c'est que le terrain était disputé pied à pied depuis Bar-sur-Aube. Schwarzenberg qui avait repris sa marche dès qu'il avait appris que Napoléon n'était plus devant lui, avait eu à lutter contre les lieutenants de l'empereur. Cependant il était rentré dans Troyes le 4 mars ; mais il y restait dans l'inaction depuis huit jours, attendant des nouvelles de Blücher que Napoléon était allé attaquer près de Laon.

Le 13, le prince Constantin partit de Chaumont, dès le matin, avec une partie de la garde russe. C'était un dimanche, et tandis qu'on distribuait dans les deux camps trois mille rations d'eau-de-vie, obtenues à grande peine des villages par réquisitions, François II se rendait à l'église Saint-Jean, Alexandre et Frédéric au temple grec. On portait devant l'empereur de Russie un magnifique drapeau aux couleurs françaises, élégamment brodé, qu'on disait être celui de la garde d'honneur de Reims. L'office grec fut célébré avec une pompe inaccoutumée. On remarquait parmi les assistants Castelreagh, dont la physionomie exprimait une grande joie intérieure. Quand on sortit du temple, le noble lord fut accosté par deux autres grands dignitaires et tous trois s'éloignèrent en donnant des marques éclatantes de gaieté. Ces largesses, cette pompe inaccoutumée, cette joie chez nos ennemis, n'annonçaient rien de bon aux Chaumontais. En effet, Napoléon n'avait pas été heureux contre Blücher, et Schwarzenberg approchait de Paris. A trois heures de l'après-midi, l'empereur de Russie et Frédéric firent visite à François II, et à cinq heures Alexandre partit dans une voiture escortée d'une vingtaine de Cosaques. Pendant toute la journée, la route de Bar-sur-Aube avait été couverte de voitures. Les deux autres souverains se mirent en route le lendemain. Les troupes les suivirent ;

mais elles n'avançaient qu'avec beaucoup de crainte dans un pays où elles ne trouvaient plus ni pain, ni grains, ni fourrages, et où elles redoutaient un soulèvement. Le comte de Raigecourt, qui connaissait l'état des esprits, crut devoir, par une proclamation, intimé aux paysans qui s'étaient retirés dans les forêts, l'ordre de rentrer immédiatement, *sous peine de mort*. Les alliés avaient laissé tous les blessés à Chaumont. Pour pourvoir au service des hôpitaux, le gouverneur imposa le département à cent cinquante mille livres et il fit publier que si cette contribution n'était pas acquittée de suite *il ferait emprisonner les percepteurs et exécuter militairement les contribuables*.

Notre pauvre ville présentait l'aspect le plus lamentable : quarante maisons étaient à moitié détruites ; d'autres n'avaient plus ni portes ni fenêtres ; çà et là on remarquait des restes d'incendie ; les places publiques, les rues étaient couvertes d'un pied de fumier ; les faubourgs étaient en ruines ; le feu des bivouacs dans lequel on avait jeté des arbres entiers, n'était pas encore éteint. Il fallait faire disparaître ces traces de l'occupation. On songea d'abord aux morts, car quarante cadavres étaient restés sans sépulture.

Mais l'ennemi devait revenir.

XVIII. Le jour même où l'empereur de Russie faisait parade à Chaumont du drapeau que ses Cosaques avaient enlevé aux Remois, Napoléon qui s'était porté de Laon vers Reims, reprenait cette dernière ville. Après s'y être recueilli pendant trois jours, il se jeta avec seize mille hommes sur l'Aube à la rencontre de Schwarzenberg. Le généralissime des alliés s'arrêta aussitôt, et cette halte imprima à toute l'armée un mouvement qui jeta l'alarme parmi les troupes à Chaumont. C'était le 19, à huit heures du soir. On donna l'ordre aux habitants de préparer des logements. Leur misère allait donc recommencer ! Cette nouvelle retraite fut une véritable déroute dont la rude bataille d'Arcis ne fit qu'accroître le désordre. On entendait le canon du côté de Doulevant. L'espérance ranimait le cœur des Chaumontais.

Pendant Napoléon comprit qu'il ne pourrait tenir longtemps tête à Schwarzenberg et, changeant tout-à-coup de plan, il résolut de se jeter dans la Lorraine, d'y appeler le peuple à une insurrec-

tion nationale, de couper ainsi les communications et d'arrêter par conséquent la marche de l'ennemi. C'était un coup hardi qui pouvait sauver la France ; mais il était trop tard. Cependant le passage des troupes françaises fut partout suivi de soulèvements et l'empereur arriva le 23 à Saint-Dizier.

Les alliés furent instruits de ce plan par une lettre interceptée et la terreur se répandit dans leur camp. Ils songèrent un instant à se retirer sur le Rhin. Alexandre et Frédéric se rapprochèrent du gros de l'armée. François II envoya préparer ses logements à Chaumont. Il était en route quand le gouverneur de cette ville le fit prévenir que Napoléon avait donné l'ordre à un détachement de cavalerie de l'attendre dans la forêt de Colombey et de le faire prisonnier. M. de Raigecourt suppliait Sa Majesté de prendre un détour ; mais François, au lieu de continuer sa marche vers Chaumont, où le conseil l'attendait dans le grand salon de la préfecture, s'enfuit du côté de Dijon. En arrivant dans cette ville, il descendit de voiture pour entrer dans une église où il resta longtemps en prières.

XIX. La nouvelle du danger qu'avait couru François II ne fut pas plus tôt répandue à Chaumont que la garde impériale autrichienne et tous les équipages de la cour prirent la route de Langres. Pendant toute la nuit du 23, les troupes qui restaient encore furent sur pied. La ville était entourée de vedettes. La présence de deux prisonniers français, officiers supérieurs, qui étaient parvenus à s'échapper et avaient trouvé asile à Chaumont, augmentait encore les craintes. Une proclamation de M. de Raigecourt promit cent francs à celui qui indiquerait leur retraite ; mais il ne se trouva pas de dénonciateur. Le 24, il ne restait plus que quelques officiers et sept à huit cents Autrichiens. La population était très agitée ; tous les regards étaient tournés du côté de Bar-sur-Aube : on attendait des libérateurs. Des paysans armés de faux, de pics, parcouraient déjà les campagnes et faisaient la chasse aux trainards. Le 25, avant le jour, M. de Raigecourt et le commandant de place quittèrent la ville et se réfugièrent à Langres. La garnison les suivit et l'on évacua les hôpitaux. Il ne restait plus que quelques hommes de la Landwehr. Enfin, disait-on, les Français vont arriver.

A sept heures, une cinquantaine de cavaliers débouchèrent de Jonchery. Toute la population courut au-devant. C'étaient encore des soldats de la coalition. Il n'y eut qu'un cri : Nous n'en serons donc jamais débarrassés de ces *braisottés* maudits ! A dix heures, la ville était entièrement évacuée ; mais les paysans arrivaient en foule de toutes les routes pour voir des soldats portant la cocarde nationale. Avec quelle impatience on attendait ! Enfin, vers une heure, les groupes qui stationnaient à la porte de Buxereuilles, aperçurent un gros de cavalerie qui se dirigeait vers la ville. Les voilà ! les voilà ! Vivent les Français ! Ce cri patriotique se répéta dans les rues et toute la population, hommes, femmes, enfants, tous les paysans se portèrent au-devant de la petite troupe. C'étaient huit cents dragons commandés par le général Pirée, que Napoléon envoyait de Doulevant. On leur fit une réception enthousiaste. Le soir, la ville fut spontanément illuminée et, malgré la misère publique et le deuil d'un grand nombre de familles, on improvisa des réjouissances publiques.

XX. Pirée resta trois jours à Chaumont. Une partie de ses dragons bivouaquait au faubourg de l'eau ; le reste était logé en ville. Ce furent pour la population trois jours de liberté, par conséquent trois jours de patriotisme. On organisa une garde civique et deux citoyens, MM. Mougeotte et Thyébaut, furent députés à Doulevant, pour assurer Napoléon de la fidélité des habitants. M. Larcher remplissait les fonctions de préfet. On envoya quelques dragons en reconnaissance sur la route de Langres ; mais ils ne purent traverser Humes où se trouvaient les avant-postes des alliés. L'insurrection faisait des progrès dans la campagne, et le 27, on traîna dans la boue une proclamation par laquelle Schwarzenberg renouvelait ses menaces du 10. A chaque instant, on amenait des prisonniers que la garde civique et les dragons conduisaient au camp de Napoléon. Les paysans faisaient des *battues* dans le pays. Avec quelle chaleur ils racontaient les ruses qu'ils avaient employées pour dérober leurs provisions à l'ennemi ; les combats qu'ils avaient eu à livrer contre les maraudeurs ; les actes de vengeance auxquels les avaient poussés les mauvais traitements qu'eux ou les leurs avaient reçus, les outrages dirigés contre leurs femmes ou leurs

filles ! — Ah ! disaient-ils, si Napoléon n'avait pas été plus soldat que citoyen, s'il nous avait donné des armes, nous aurions, comme sous la république, sauvé la patrie ! — Le 27 à neuf heures du soir, ils amenèrent huit personnages de distinction arrêtés avec toute leur suite près de Saint-Thiébaud et qui allaient à Langres. On les conduisit au camp des Français.

XXI. Mais ces patriotiques élans étaient désormais inutiles : la France était vendue. Il y avait des traitres partout, dans l'administration des départements, dans l'armée et jusque dans les conseils de l'empereur. « Vous pouvez tout, écrivait Talleyrand aux chefs de la coalition, et vous n'osez rien. Osez donc ! » Il n'y avait plus qu'à prendre possession ; mais l'ennemi avait une telle peur de cette insurrection nationale dont l'empereur s'avisait trop tard, qu'il hésitait encore. Cependant le 23, Alexandre avait donné l'ordre et les deux armées s'étaient dirigées sur Paris. Ainsi le mouvement vers Saint-Dizier, qui devait sauver la France, fut sa perte. Napoléon courut sur la Seine pour barrer le passage à l'ennemi et défendre la capitale ; mais il arriva trop tard : Paris, où rien n'était prêt pour la défense, avait capitulé le 30.

XXII. A Chaumont régnait la plus vive anxiété. Les dragons étaient allés rejoindre le gros de l'armée le 28. Les députés revenus de Doulevant se taisaient sur le résultat de leur mission. Les étrangers reparaissaient dans les campagnes et les paysans avaient dû quitter la ville pour aller défendre leurs foyers. Des Cosaques étaient d'abord venus fourrager dans les faubourgs, puis on avait vu arriver un bataillon autrichien envoyé de Langres par M. de Raigecourt pour maintenir la tranquillité. Que s'était-il donc passé ? A cette anxiété se joignaient encore les horreurs de la peste : la mortalité était si grande alors qu'on enterrait de suite les cadavres, un arrêté du maire ayant défendu de les présenter à l'église et de sonner le glas funèbre.

Ce n'est que le 7 qu'on apprit à Chaumont la capitulation de Paris, et l'on eut encore la douleur de lire au bas du traité le nom d'un Chaumontais, du colonel Charles-Marie Denys, connu plus tard sous le nom de comte de Damrémont : il était alors premier

aide de camp de Marmont. Napoléon, trahi par ceux qu'il avait le plus comblés de faveurs, la patrie livrée par ses propres enfants ! On ne voulut pas d'abord croire à tant de lâcheté. Le 14, quand un agent de police publia le décret du Sénat « qui rendait Louis XVIII aux vœux de la France » : Non ! non ! criait-on de toutes parts, ne l'écoutez pas ! Le lendemain, nouvelle proclamation du retour si désiré des Bourbons : même attitude du peuple ; pas un seul cri de *Vive le roi !* Le soir, on vit quelques cocardes blanches et on suivait dans les rues ceux qui les portaient.

Cependant les gens en place et les courtisans de tous les régimes comprirent qu'il était temps pour eux de se montrer. Ils firent taire le peuple. Dès le 14, tandis que les cris de *Vive l'empereur !* retentissaient encore dans les rues, ces notables, réunis par ordre de M. de Raigecourt, qui se tenait toujours à Langres, votèrent une adresse à Louis XVIII. MM. Graillet de Beine, Froussard, Toupot de Bëveaux, de Mosseron d'Amboise, ancien émigré, et de Bouchepon, receveur des finances, furent chargés de la présenter à Sa Majesté au nom de la ville, et l'on adjoignit à cette députation, sur l'ordre du gouverneur, le comte de Foudras, ancien officier de cavalerie, que personne ne connaissait à Chaumont. On fit encore des fêtes pour la rentrée du roi à Paris ; mais le drapeau blanc ne flotta sur l'Hôtel-de-Ville que le 21.

XXIII. Le 7 avril, M. Gombert, suppléant du maire, s'empressait de proposer l'annulation de la délibération par laquelle le conseil municipal avait voté, le 15 juin 1811, à l'unanimité, l'érection d'une porte en forme d'arc de triomphe, à l'entrée du faubourg de Buxereuilles, « à la gloire du héros de la France, en témoignage d'amour et d'admiration pour *Napoléon-le-Grand*. » Le conseil « considérant que c'était par la force des circonstances qu'il avait cru devoir faire élever un monument et le dédier à un homme qui n'a eu d'autre mérite que d'avoir préparé l'heureux retour de l'auguste famille des Bourbons, en abusant des forces et des ressources de la France, » adopta, toujours à l'unanimité, la proposition de M. Gombert et dédia l'arc de triomphe impérial, qui n'était pas encore achevé, à *Louis-le-Désiré*.

M. de Raigecourt administra le département jusqu'au mois de

juin. Alors revint l'ancien préfet Jerphanion. Ce fonctionnaire s'était aussi *empressé* de prêter serment à Louis XVIII, et nous le retrouverons bientôt fonctionnaire de l'empire après un nouveau serment à Napoléon. M. Graillet de Beine resta maire. La garnison autrichienne que, par une faveur du gouverneur, *attendu la ruine de la ville*, les habitants ne nourrissaient plus, ne quitta Chaumont que le 18. En dépit de la réaction, on fit des réjouissances et le soir il y eut des illuminations. On pouvait bien laisser au peuple cette satisfaction, il avait tant souffert du séjour de *nos amis les alliés*, comme disaient alors les bons royalistes.

XXIV. Le nouveau gouvernement avait d'autant moins les sympathies du pays qu'il avait été imposé par l'étranger. Et cependant on l'aurait supporté, tant était grand l'épuisement de la France, s'il avait su faire la moindre concession aux sentiments nationaux. Au lieu de cela, après avoir accepté avec la plus humble soumission la loi des vainqueurs, il s'abandonna au parti de l'ancien régime et se laissa aller à une réaction violente, qui compromit à la fois toutes les existences nouvelles sans compensations d'aucune espèce. Le pays, qui ne demandait que le calme et la paix, retomba dans l'inquiétude et l'agitation. Il fallut moins de dix mois aux Bourbons pour s'user complètement.

Au sein de la paisible population chaumontaise, il n'y eut aucun acte violent de réaction ; mais on y ressentit vivement l'humiliation que le traité du 30 mai infligea à la France. L'appareil de deuil dont le gouvernement de Louis XVIII s'entoura, les cérémonies funèbres qu'il ordonna en expiation d'un passé sur lequel il aurait dû étendre le voile de l'oubli, accrurent encore le mécontentement. Le duc de Berry le porta à son comble par son manque d'affabilité et par la fierté de ses manières, lorsqu'il visita Chaumont le 10 octobre 1814. On avait organisé tout exprès une garde nationale ; grâce au zèle toujours empressé des fonctionnaires, la ville était ornée, pavoisée comme au jour des grandes fêtes ; M. Gombert avait, dans une adresse présentée au nom des habitants, célébré sur tous les tons la sagesse et la gloire des Bourbons ; il avait poussé le dévouement jusqu'à assurer que ses concitoyens n'hésiteraient jamais à faire le sacrifice de leurs biens et de leur vie pour

le maintien de cette auguste famille; la rime venant heureusement len aide à l'enthousiasme lyrique d'un employé aux droits réunis, la chanson avait *découvert des traits de ressemblance entre BERRY et HENRY*, son aïeul. Rien cependant ne put dérider le front du visiteur; il ne sut pas trouver une parole, un geste qui obtint une marque de sympathie de la foule, si facile cependant à se laisser aller aux avances des princes. En sortant de l'église, le duc aperçut Suchet, duc d'Albuféra, qui venait à lui; il courut à sa rencontre et l'embrassa; mais le peuple n'avait pas encore oublié que le maréchal était l'un des favoris de l'empereur.

XXV. Napoléon, instruit de la situation des esprits, quitta l'île d'Elbe, qu'on lui avait donnée pour prison, et débarqua près de Cannes le 1^{er} mars 1815. Le 20, il entra dans Paris, et le 23, le drapeau tricolore flottait de nouveau sur l'Hôtel-de-Ville de Chaumont. L'enthousiasme était d'autant plus grand que l'empereur en rentrant en France n'avait parlé que de paix et de liberté: il voulait que la France eût une constitution qui fut l'ouvrage du peuple: « Citoyens, avait-il dit, je compte sur le peuple, parce que je suis l'homme du peuple (3). »

Cet appel était nécessaire: les Bourbons réfugiés à Gand, réclamaient l'appui du congrès de Vienne où se partageaient les débris de la France; les alliés venaient de renouveler le traité de Chaumont; une nouvelle invasion était imminente.

Mais Napoléon oublia bientôt qu'il était l'homme du peuple. Au lieu de convoquer, comme il l'avait promis, une assemblée nationale pour faire une constitution, il publia un acte additionnel aux constitutions de l'empire; il rendit seul les décrets; il s'entoura d'une cour et restaura complètement le régime impérial. Au moment où il fallait un grand effort d'énergie nationale, il refroidit l'enthousiasme, et quand il convoqua la chambre des représentants, il n'y rencontra que de la défiance. Le département de la Haute-Marne avait député à cette assemblée le baron de Lespérut, propriétaire à Eurville; MM. Rozet, du Clos-Mortier; Demongeot, procureur impérial à Wassy; Mougeotte de Vignes, l'ancien constituant, pro-

(3). Voyez l'*Histoire des Français*, par Lavallée.

cureur impérial à Chaumont, et Poinsoz fils, avocat à Langres. Ce dernier était l'un des trois otages que la ville de Langres avait dû donner aux alliés lors de la première invasion.

XXVI. Cependant les Champenois se préparèrent à défendre le territoire. Dans la Haute-Marne le sénateur Thibaudeau, commissaire extraordinaire, MM. Mougeotte et Bernardin avaient ranimé le patriotisme. Depuis le mois d'avril on travaillait, avec la plus louable activité, à mettre les places de Langres et Chaumont à l'abri d'un coup de main. Les volontaires s'enrôlaient pour la défense de la patrie. Des souscriptions étaient ouvertes pour l'habillement des gardes nationaux mobiles et toutes les armes avaient été mises en réquisition. Une proclamation du général Chabert, qui commandait alors le département, rappela sous les drapeaux tous les soldats de l'empire. Un nouveau préfet, M. Fargues, qui avait remplacé le baron de Jerphanion le 1^{er} mai, donnait à tous l'exemple du plus ardent patriotisme. Mais toute cette énergie se dépensait en pure perte : la trahison devait encore livrer la France à l'étranger.

XXVII. Tandis que les représentants se réunissaient à Paris, le 7 juin, trois cent trente-six mille hommes des troupes alliées entraient en France par la Belgique sous le commandement de Wellington et de Blücher. Napoléon quitta Paris le 12. Il se dirigeait vers le nord avec cent quinze mille hommes : « Vaincre ou mourir avait-il dit à ses soldats ! » Beaucoup de ses lieutenants pensaient autrement. Bourmont livra le secret de la campagne et passa à l'ennemi. L'empereur battit les Prussiens à Ligny le 16 ; mais après la funeste bataille de Waterloo, les représentants, au lieu de lui donner la dictature qu'il demandait, le forcèrent à abdiquer. C'était le 22. On sait que le gouvernement provisoire qui prit alors les rênes de l'Etat appela lui-même l'étranger sous les murs de la capitale. Les soldats crièrent vainement à la trahison : Paris capitula le 3 juillet. Le même jour, quinze mille gardes nationaux y arrivaient de la Champagne et de la Bourgogne pour se réunir aux défenseurs de la place. Les alliés prirent possession le 5. Des Prussiens dispersèrent la représentation nationale, et le 8, Louis XVIII fut rétabli sur le trône, tandis que Napoléon se confiait à la généro-

sité britannique qui devait lui donner Saint-Hélène pour prison et pour tombeau.

XXVIII. Pendant ce temps les proclamations étaient continuelles à Chaumont. M. Fargues se tenait à la limite du département et communiquait avec le préfet des Vosges retiré à Lamarche. Il mettait les Chaumontais au courant de la marche de l'ennemi. Le 1^{er} juillet, les alliés étaient près de Nancy. Le 3, ils avaient envahi le département des Vosges : « Les campagnes sont dans la désolation, écrivait le préfet, un particulier de Tremblaines ayant tiré un coup de fusil en criant *vive l'empereur* ! on a donné et exercé deux heures de pillage. » L'approche de l'ennemi n'intimidait pas la population Chaumontaise. Le 4, à 7 heures du matin, le maire et les adjoints, escortés de quarante hommes de la garde nationale, promènèrent encore dans la ville le drapeau aux couleurs nationales en proclamant l'union de l'armée et des représentants pour la défense du trône impérial et les cris de *vive l'empereur* ! retentirent pendant toute la journée. Mais ce fut la dernière manifestation patriotique.

Le 6, le département de la Haute-Marne était envahi. Le lendemain un détachement de troupes étrangères vint prendre possession de Chaumont. La délibération ne pouvait être longue : la place était sans garnison ; on connaissait déjà par des lettres particulières la capitulation de Paris ; la résistance eût donc été inutile. On n'en fit aucune ; seulement quand les étrangers voulurent s'installer à la préfecture, M. Fargues résista courageusement à leurs menaces. Il resta à son poste jusqu'au moment où il reçut l'avis officiel de l'entrée du roi à Paris.

Le 8 juillet, à six heures du soir, on fit la proclamation suivante :

« Habitants de Chaumont, — Vous avez été prévenus qu'une colonne de troupes alliées devait arriver en cette ville et, sans doute, vous avez pris des mesures pour fournir les subsistances aux militaires que vous avez dû vous attendre à recevoir à domicile ; mais ces troupes bivouaqueront, et il est instant d'approvisionner les bivouacs. Vous êtes en conséquence invités à apporter de suite à la maison commune le pain dont vous êtes infailliblement pourvus et à cuire, sur le champ, parce qu'une colonne de quinze mille hommes va passer. »

C'était la colonne d'avant-garde. Elle resta trois jours. On pourvut à tous ses besoins et elle emporta encore quinze mille rations de vivres. Le passage de l'armée dura quatorze jours. On laissa en garnison dans la ville quinze cents Hulans. Leur colonel, M. de Menggen, était commandant de place ; il avait pour adjutants MM. de Vignolles et Mader. Enfin on reçut la nouvelle officielle du rétablissement des Bourbons dans la nuit du 11 au 12 ; on la publia de suite et l'on arbora le drapeau blanc. Alors M. Fargues quitta la préfecture, laissant l'administration aux conseillers Larcher, Bourlon de Rouvre et Guillaume. La porte de Buxereuilles avait été de nouveau dédiée à *Napoléon-le-Grand* : les zélés s'empressèrent de la couvrir d'inscriptions en l'honneur de *Louis-le-Désiré* et des Bourbons.

XXIX. Les alliés arrivaient, ardents du désir de se venger. Ce désir fut encore excité par les dispositions dans lesquelles ils trouvèrent les habitants. Le premier détachement qui était entré en ville avait affiché dans toutes les rues des proclamations par lesquelles le prince de Schwarzenberg exposait le but de l'invasion. On les avait arrachées. Menggen menaça la ville de pillage et l'on eut beaucoup de peine à empêcher qu'il en signât l'ordre ; mais on fut obligé de placarder de nouvelles affiches et de publier l'avis suivant : « La municipalité prévient le public que le commandant est infiniment mécontent de ce que les proclamations de S. A. S. le prince de Schwarzenberg, qui avaient été affichées, ont été arrachées. Il entend qu'il en soit affiché de nouvelles, et si elles ne sont pas respectées, il s'en prendra à tous les habitants et usera de la plus grande sévérité. » Le lendemain, on publia l'ordre de déposer de suite les armes qu'on pouvait encore posséder, et comme personne n'obéissait à cet ordre, car toutes les armes avaient été enfouies, on publia trois jours après, à sept heures et demie du soir, une nouvelle ordonnance du commandant de place qui défendait de porter des armes, quelles qu'elles fussent, *sous peine de mort*. Les marchands avaient fermé leurs magasins, les ouvriers leurs ateliers : on leur enjoignit de les ouvrir, et de se livrer à leurs occupations habituelles, sous peine d'exécution militaire. On menaça de cinq jours de prison et quinze francs d'amende celui qui refuserait la monnaie étrangère. Les exactions, les mauvais traitements que les

soldats exerçaient sur les habitants avaient forcé un grand nombre d'entre eux à quitter la ville et plus de cent cinquante maisons n'étaient plus habitées : on fit prévenir les propriétaires que s'ils ne rentraient pas immédiatement leurs maisons seraient occupées militairement. Le maire, qui était malade par suite des mauvais traitements qu'il avait eu à subir, ne pouvait plus s'occuper de l'administration ; le conseil ne siégeait plus ; les bureaux même étaient abandonnés (1) : on reconstitua la mairie ; M. Contault administra d'abord comme suppléant, puis comme maire, et le conseil dut rester en permanence.

XXX. Quand on parcourt, comme nous l'avons fait, le registre des réquisitions, on se demande comment la ville a pu suffire à tant d'exigences et l'on reconnaît cette vérité que « l'Europe accourait surtout pour s'enrichir et se ravitailler ; que le but principal de chaque prince, en envahissant la France, était de faire la fortune de ses généraux et de renouveler à nos frais l'habillement, l'équipement ainsi que l'armement de ses soldats (2). » En effet, à peine les Hulans furent-ils au bivouac qu'ils demandèrent des chaussures. On donna l'ordre à tous ceux des habitants qui avaient des bottes d'en faire immédiatement le dépôt, et l'on établit deux ateliers de cordonniers, à l'hospice et aux Ursulines. Puis vinrent des réquisitions pour l'habillement : on devait fournir des draps de toutes les couleurs, gris, jaune, rouge, vert, bleu, brun ; il fallait des manteaux, des pantalons ; on demandait même des schakos, des chapeaux, et les chapeliers étaient souvent fort embarrassés pour façonner les coiffures bizarres qu'on leur demandait. Il y a de nombreuses réquisitions pour réparations d'armes, de selles, de harnais ; pour fourniture de fers à cheval et de clous. Les colonnes de

(1) Le père de l'auteur, chargé spécialement des logements militaires, resta à peu près seul à son poste, malgré les menaces et les mauvais traitements auxquels il était nuit et jour exposé. Il ne se contenta pas de remplir avec exactitude ses modestes fonctions, pendant les deux invasions, il suppléa encore plusieurs fonctionnaires dans les diverses branches de l'administration et surtout dans le service des hôpitaux, pendant que le typhus sévissait avec le plus de rigueur. Le vieux soldat ne reculait devant aucun danger. L'auteur ne rappelle ce dévouement que parce qu'il peut encore invoquer le témoignage de beaucoup de Chaumontais qui ont connu son père à cette époque et pendant les quarante années qu'il a été employé à la mairie.

(2) Achille Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*.

passage ne se contentaient pas de conserver les voitures qu'on leur donnait pour transporter leurs bagages ; elles gardaient encore les conducteurs pour servir de guides. Combien de malheureux paysans mis ainsi en réquisition ne sont plus revenus ! Le pain, la viande, le vin, l'eau-de-vie et le tabac étaient les provisions exigées d'ordinaire pour les soldats ; mais les officiers ne se contentaient pas de la pitance commune et nous avons vu des réquisitions pour vin muscat, vin de Champagne, vin de la comète, de Bordeaux, de Bourgogne, etc. Le vin ordinaire à soixante et quinze francs la pièce ne leur convenait pas. Ils buvaient aussi beaucoup de bière, beaucoup de café, et ils le voulaient de première qualité. Ils ne cessaient de demander du sucre qui coûtait alors trois francs la livre. Il leur fallait des desserts bien assortis, beaucoup de bonbons surtout. Plusieurs de ces messieurs obtinrent même des réquisitions pour faire relier, aux frais de la ville, des volumes qu'ils avaient volés dans sa bibliothèque. Quelquefois encore il fallait leur faire largesses de reconnaissance quand ils partaient : le colonel hulan *se fit offrir* par le conseil douze cent cinquante francs ; Vignoles en demanda autant ; mais Mader plus modeste n'exigea que deux cents francs. Comment n'aurait-on pas aimé de tels amis et la famille qu'ils ramenaient !

XXXI. Le départ des Hulans permit de rétablir un peu d'ordre à Chaumont. Les fugitifs rentrèrent, et le 22 juillet eut lieu l'installation du nouveau préfet, M. Gigot Delasalle. Mais quinze jours après arrivèrent les Bavares qui tinrent garnison dans le pays pendant quatre mois et achevèrent de le ruiner, sans être cependant aussi exigeants que les soldats de Mengen. Quand les souverains quittèrent Paris, au commencement d'octobre, l'empereur Alexandre passa par Chaumont où il resta quelques jours. On lui avait préparé un logement à la préfecture ; mais il voulut descendre dans la maison qu'il avait déjà occupée en 1814. A l'occasion de son passage, le prince de Wrede, commandant des troupes qui stationnaient dans le département, ordonna une grande revue, et quatre-vingt mille hommes se réunirent dans la plaine de Montsaon, à une lieue de la ville. On exécuta les grandes manœuvres et le soir il y eut dîner et réception à l'hôtel de Wrede. Pendant tout le mois

d'octobre des régiments étrangers traversèrent Châumont ; ils étaient dirigés vers la frontière. Enfin, le 10 novembre, la ville fut complètement évacuée ; mais cette fois le préfet défendit les réjouissances publiques. Le 11, il n'y avait plus de troupes étrangères dans l'arrondissement. La France n'était pas libre, cependant ; les alliés occupaient encore les places fortes qu'ils ne consentirent à évacuer que trois ans plus tard, quand ils furent bien payés.

XXXII. Les pertes que la ville de Chaumont a éprouvées pendant l'occupation du département par les armées de la coalition, en 1814, ont été officiellement évaluées à *un million cent vingt-huit mille huit cent quarante-cinq francs*. Le chiffre des décès qui est, terme moyen, de cent soixante et dix, s'est élevé en cette année à six cent quarante et un. On n'a pas évalué les pertes éprouvées par les Chaumontais, pendant l'invasion de 1815 ; seulement on a réparti un secours de DOUZE MILLE FRANCS entre les habitants les plus nécessiteux. C'était bien peu ; mais le gouvernement qui allait donner *un milliard* aux émigrés, n'avait voté que *onze millions* pour tous les départements qui avaient eu à souffrir du passage des barbares.

CHAPITRE III.

LES TRENTE DERNIÈRES ANNÉES. — TABLEAU D'ACTUALITÉ.

I. Les trois premières années de la Restauration furent calamiteuses pour la France : aux vengeances politiques se joignit la disette.

L'année 1816 embrasse la période historique plus spécialement désignée sous le nom de *Terreur blanche*. Dans le midi, les volontaires royaux avaient organisé la chasse aux *bleus*. C'est ainsi qu'on appelait les Bonapartistes et tous les patriotes. On assassinait les

généraux ; on massacrait les révolutionnaires et les soldats de l'empire ; on tuait les protestants, on pillait leurs maisons, et tous ces excès restaient impunis. Le gouvernement était lui-même entraîné par les *ultra royalistes* ; il faisait fusiller des officiers dont le seul crime était d'être restés fidèles au drapeau de la révolution ; il persécutait les patriotes et tous ceux qui avaient pris part au mouvement de 1815 ; il épurait les conseils ; il dressait des listes de suspects, et la chambre des députés, la chambre *introuvable*, qui suspendit la liberté individuelle et institua les cours prévôtales, ne fut arrêtée dans ses mesures réactionnaires que par les efforts d'une minorité courageuse, à la tête de laquelle nous retrouvons l'ancien élève du collège de Chaumont, Royer-Collard, royaliste dévoué, mais ennemi de toutes rigueurs inutiles. Becquey, député de la Haute-Marne, sans partager toutes les passions des *ultra*, fut souvent dans le camp opposé à celui de son compatriote. Quand à M. Beugnot, aussi député de la Haute-Marne à cette chambre nommée par les préfets, il était l'homme du gouvernement.

Les lois de proscription atteignirent plusieurs de nos compatriotes. Guyardin, conseiller à la cour royale de Dijon ; Chaudron-Rousseau, inspecteur des forêts ; Monnel, desservant de Villiers-le-Sec ; Roux, qui avait reparu au champ de mai, et Waldruche allèrent mourir sur la terre d'exil. Laloy qui du conseil des prises était passé au conseil de préfecture de la Seine, se retira à Mons, d'où une nouvelle révolution devait le rappeler quinze ans plus tard. Decrès avait repris le ministère de la marine pendant les Cent-Jours. Il se retira de la scène politique et mourut à Paris en 1820.

II. Pendant cette triste époque, la ville de Chaumont est encore restée pure de tous excès. Elle avait bien aussi ses *ultra* ; mais leur petit nombre et le caractère pacifique de la masse de la population les réduisaient à l'impuissance. Mougeotte, protégé par le respect de tous contre les persécutions qui le menaçaient, se retira dans sa terre de Vignes. La même protection couvrit M. Bernardin. Les suspects qu'on interna à Chaumont y furent entourés de tous les égards dus au malheur, et quand le duc d'Angoulême, revenant du midi où sa présence n'avait pas même suspendu les vengeances,

s'arrêta à Chaumont, le 13 août, le calme qui régnait dans la ville a dû faire impression sur son esprit ; peut-être même le jugement qui en est résulté a-t-il eu quelque influence dans les conseils du gouvernement, car moins d'un mois après, la réaction était réprimée et la chambre dissoute.

III. Cependant la ville de Chaumont a aussi eu ses jours de deuil. Un militaire, le caporal Aubertot, de Langres, s'était laissé aller, dans un moment d'égarement causé par l'ivresse, à mal parler des Bourbons ; il avait voulu forcer l'un de ses camarades à crier *Vive l'empereur* ! il l'avait frappé, blessé même. Son colonel le fit arrêter. On était alors sous le régime des tribunaux exceptionnels. Il y avait à Chaumont un grand prévôt, M. de Buissey, ex-officier de marine, ancien émigré, homme au regard sévère, à la figure dure, juge impitoyable pour les *ennemis du trône et de l'autel*. Heureusement il se laissait facilement influencer par ses collègues, magistrats habitués aux formes judiciaires, et surtout par le président, M. Toupot de Béveaux, royaliste dévoué, mais comme Royer-Collard. La cour renvoyait donc à la police correctionnelle tous les délits dont on faisait ailleurs des crimes d'Etat. M. Toupot essaya de faire renvoyer de même l'affaire d'Aubertot à une autre juridiction : la loi était formelle dans l'espèce et son application entraînait la peine de mort ; il répugnait à la cour prévôtale de Chaumont de prononcer un tel arrêt ; mais elle fut forcée de reconnaître sa compétence et Aubertot comparut à sa barre. Le principal témoin, le jeune soldat qui avait été maltraité, vint atténuer la faute en alléguant que l'accusé était ivre lors de la lutte ; mais le fait était flagrant et le malheureux caporal fut condamné à mort. A l'audience, le grand-prévôt crut devoir faire l'éloge du témoin et il lui promit la croix de la Légion-d'Honneur. Il la reçut en effet. Il n'y avait pas d'appel du jugement ; il devait être exécuté dans les vingt-quatre heures ; seulement la loi laissait au tribunal la faculté de se pourvoir en grâce. Les juges signèrent de suite le pourvoi ; ils s'adressèrent aux ministres, aux députés du département, à Henrion de Pansey, mais on n'obtint rien : « Ma vilaine figure, répondit Henrion, n'a pu toucher les cœurs que les beaux yeux de madame de Labédoyère avaient trouvés insensibles.... On voit un exemple à faire....

Cependant la vie d'un homme vaut qu'on s'y prenne à deux fois pour la sauver, je retournerai à la chancellerie, vous pouvez y compter. » Il y retourna en effet... inutilement. Auberthot fut guillotiné à Langres le 28 septembre 1816. A quelque temps de là, on devait exécuter à Chaumont un assassin condamné par la cour d'assises ; personne ne voulut redresser l'échafaud sur lequel on avait frappé une victime des passions politiques ; on fut forcé d'appeler deux charpentiers par voie de réquisition.

IV. Si, dans cette circonstance, la cour prévôtale a été l'instrument de la politique du jour, dans une autre affaire, qui a tenu pendant longtemps en émoi la population chaumontoise, elle a pris courageusement en main la protection des citoyens.

Le préfet Delasalle était bon administrateur ; mais ses manières d'agir impérieuses et despotiques déplaisaient à la population ; on tolérait surtout difficilement l'arrogance du neveu de ce fonctionnaire qui, comme toute la *jeunesse dorée* d'alors, tranchait de l'important et se croyait appelé, par droit de parenté, à gouverner le département. Tels maîtres, tels valets, dit-on, aussi les soldats de la garde départementale qui, sous M. Jerphanion, avaient toujours vécu en bonne intelligence avec les habitants, affichaient-ils une *crânerie*, suivant l'expression consacrée, insupportable. On les appelait les *soldats de mon oncle*, du nom que le neveu du préfet se plaisait à leur donner, et on les détestait. Un jour, c'était la Saint-Martin, la garde départementale et la garde nationale étaient en fête. Les soldats, la tête échauffée par le vin, se dispersèrent dans la ville, en poussant des cris frénétiques de *Vive le roi !* et en insultant les passants. On les laissa faire. Un groupe de ces furieux ayant rencontré un garde national, ancien militaire à qui ils en voulaient particulièrement, parce qu'ils n'avaient pas son égal pour les armes dans leur compagnie, ils l'apostrophèrent avec insolence et des paroles en vinrent bientôt aux mauvais traitements. Le peuple s'armant, les soldats entraînent leur victime dans la caserne. Mais bientôt la nouvelle : On assassine un de nos concitoyens ! se répandit dans tous les quartiers ; on battit la générale ; les gardes nationaux accoururent et, trouvant la caserne fermée, ils en commencèrent le siège. Plusieurs furent blessés. Pendant ce temps, les sol-

datS tenaient leur victime terrassée entre deux lits et la déchiraient à coups de sabres. Enfin, le général arriva et délivra le garde national, qu'on porta mourant à son domicile. On ferma la caserne et l'on consigna la garnison. L'agitation fut grande dans la ville pendant toute la nuit. Le lendemain matin, la milice citoyenne alla prendre possession du poste de la préfecture ; elle déclara au préfet que sa garde ne pouvait plus rester à Chaumont et que les coupables devaient être punis. M. Delasalle eut le tort de vouloir excuser ses soldats et celui plus grand encore d'offrir un punch aux gardes nationaux de servite, comme gage de réconciliation. On repoussa ses avances qui étaient une nouvelle insulte ; on demanda justice, et l'information commença. Le préfet n'ayant pu étouffer l'affaire, chercha à en atténuer au moins les conséquences, en lui donnant une tournure politique : il rejeta la cause de la lutte sur les sentiments des Chaumontais hostiles au gouvernement ; il se posa en victime de son dévouement, et, sous le prétexte qu'il avait à craindre une révolte contre son autorité, il demanda une garnison. On l'autorisa à faire venir une compagnie suisse pour le maintien de l'ordre. Mais il voulait surtout soustraire ses janissaires à la loi. N'ayant pu réussir à les excuser, il demanda, pour cause de suspicion légitime, que l'affaire fût jugée hors du département. Il prétendait que les juges pourraient subir l'influence des sentiments de malveillance qui dominaient dans la ville. C'était une nouvelle insulte, qui retombait, cette fois, directement sur la cour prévôtale. Les juges, indignés de ce manque de confiance dans leur impartialité, protestèrent avec énergie contre les insinuations du préfet et en appelèrent au ministre de la justice, qui les maintint dans leur droit. Toute la population voulut assister aux débats. On avait fait un grand déploiement de forces. M. Delasalle fut arrogant jusqu'au pied du tribunal. Quand il vint déposer comme témoin, il se présenta à la barre en uniforme et l'épée au côté. Le président, M. Toupot, lui observa qu'on ne se présentait pas en armes devant la justice, et, comme l'impérieux magistrat, étonné de cette observation, hésitait : « Témoin, lui dit-il, ôtez votre épée ou je la fais enlever. » Un murmure d'approbation parcourut l'auditoire et le peuple se crut vengé de bien des insolences en voyant cette tête altière se courber sous le niveau de l'Égalité. La déposition de la

victime, qui avait échappé à la mort comme par miracle, mais qui se ressentit toujours de ses blessures et mourut jeune, atténué le crime des accusés; cependant, plusieurs furent condamnés à une peine infamante et à l'exposition. Mais le préfet ne les abandonna pas et il trouva facile la clémence royale que le soldat de Langres n'avait pu toucher au moment de monter sur l'échafaud pour quelques cris séditieux. La réparation ne pouvait être complète pour les Chaumontais que par l'éloignement des Suisses et par la destitution de M. Delasalle. Il fut facile de prouver au gouvernement que la présence de la force armée était inutile à Chaumont et qu'avec une administration juste et impartiale, le désordre n'y avait jamais été à craindre. Les Suisses furent donc rappelés. Le rappel du préfet fut plus difficile à obtenir; mais la magistrature, qu'il avait offensée, s'en mêla : M. Toupot recourut à l'amitié de M. Becquey, M. Beugnot intervint aussi, et M. Delasalle, révoqué, alla reprendre sa place au greffe de la cour des comptes.

V. Ces luttes, ces conflits, occupaient la population chaumontaise précisément à l'époque où la disette réclamait tous les soins de l'administration. L'année 1816 avait été mauvaise sous tous les rapports. Le blé, qui se vendait dix-huit francs l'hectolitre au mois d'octobre 1815, valait quarante francs un an après, et le pain était taxé à soixante-dix centimes. En mars 1817, le blé se vendait quarante-quatre francs, le pain soixante-quinze centimes. Deux mois après, il n'y avait plus de grains sur le marché et l'on ne faisait plus que du pain de seconde qualité dont le prix s'est élevé jusqu'à un franc. Dans les Vosges, le blé se vendait quatre-vingt-trois francs. Les marchés n'ont commencé à être approvisionnés qu'après le mois de juillet. Cette situation imposait d'immenses sacrifices à la ville qui, après avoir épuisé toutes ses ressources en ateliers de charité et en achats de grains, fut obligée d'emprunter quarante mille francs, pour couvrir les pertes qui résultaient de la vente du blé à prix réduit. Elle avait également fait des approvisionnements de riz et l'on distribuait à la mairie des soupes et du vin aux indigents.

VI. Cependant la nouvelle chambre des députés, pour laquelle les mandats de MM. Becquey et Beugnot furent renouvelés dans la

Haute-Marne, était en grande majorité modérée et le gouvernement entraînait dans des voies moins violemment réactionnaires. Les cours prévôtales furent supprimées et les administrateurs reçurent partout l'ordre de modérer le zèle exagéré et dangereux des *ultra*. M. Louis de Saint-Genest, successeur de M. Delasalle, entra parfaitement dans ces vues. Il occupa la préfecture jusqu'en 1830, M. Jean-Baptiste de Mosseron d'Amboise étant maire de Chaumont. M. d'Amboise avait remplacé M. Contault, en mai 1817. Sa longue administration fut toute paternelle, mais sans initiative d'aucune espèce. Du reste, il n'y avait plus de libertés communales. Les Bourbons avaient trouvé bon le régime municipal établi par Napoléon et ils le continuaient. L'histoire locale n'a à recueillir, des faits administratifs de cette époque, que la fondation de quelques établissements d'utilité publique dont nous parlerons plus tard.

En 1819, le parti modéré avait fait de rapides progrès. Les élections furent libérales. Dans la Haute-Marne, M. Becquey, président du collège électoral, était assuré de sa réélection; mais M. Beugnot crut devoir solliciter les suffrages d'un autre département. On parla, pour lui succéder, du champenois Etienne, l'auteur des *Lettres sur Paris*; les timides électeurs n'osèrent pas confier leur mandat à un journaliste qui écrivait dans *la Minerve*; ils improvisèrent à Chaumont la candidature de M. Toupot que sa conduite dans l'affaire de la garde départementale avait rendu populaire, et il fut élu. On sait que la fortune seule conférait le droit électoral sous le régime de la charte et qu'il en fut ainsi même après la révolution qui substitua la branche cadette à la branche aînée des Bourbons. M. Toupot représentait bien réellement l'opinion des électeurs. Royaliste dévoué, mais éclairé, il n'a jamais pactisé avec les factions et, quoique fonctionnaire, il a su conserver toute son indépendance et n'a pas hésité à faire de l'opposition au gouvernement toutes les fois que sa conscience lui en a fait un devoir. Réélu en 1820, à l'époque où le roi, effrayé des progrès du libéralisme, laissa le parti rétrograde reprendre la direction des affaires, il vit sa candidature échouer en 1824; mais trois ans après il reprit son siège à la chambre, et fut du nombre des 221 dont la courageuse opposition rappela le libéralisme au pouvoir et prépara la révolution de 1830. Ce caractère indépendant chez

un fonctionnaire est d'autant plus louable qu'il était alors plus rare ; mais il valut au député de la Haute-Marne la rancune du ministère. Depuis longues années M. Toupot, le doyen des magistrats du royaume, était vice-président du tribunal de Chaumont ; cependant, lorsque la présidence vint à vaquer en 1820, le député libéral n'y fut pas appelé : « Les nécessités de la politique, écrivit le garde des sceaux, justifient cette apparente injustice. » A cet aveu M. Toupot répondit : « Je ne veux point me plaindre à votre Grandeur de ce qu'elle veut bien appeler une apparente injustice. Dès longtemps j'en avais pris mon parti et elle était d'ailleurs consommée le jour où votre prédécesseur émit à la tribune cette étrange maxime qui, depuis, a si bien pris faveur, que les députés de la France ne devaient avoir d'autre opinion que celle du ministère. Je dois rendre grâce à votre Grandeur de la juste appréciation qu'elle a faite de mon caractère. Vous avez justement pensé que j'étais incapable de devier de mes principes et de la ligne qu'ils m'ont tracée. J'ai juré d'être fidèle au roi, à la charte, et député, magistrat ou simple citoyen, je remplirai mon serment. Hors de là, je conserverai mon indépendance qui ne relève que de la conscience, et qui, dans le cours d'une vie déjà longue, sous les divers régimes et abstraction faite des hommes, des places, des circonstances et des partis, m'a toujours fait prendre pour règle unique de conduite, la modération, la justice et les intérêts du pays (1). » Les autres députés de la Haute-Marne, pendant la restauration, grossirent, comme M. Becquey, le camp ministériel. M. Becquey, conseiller d'Etat, directeur-général des ponts-et-chaussées, était, du reste, un administrateur distingué. Il a cessé ses fonctions trois mois seulement avant la révolution de juillet ; alors son mandat de député ne lui ayant plus été renouvelé, il s'est retiré de la vie politique. Il est mort à Paris en 1849. M. Toupot, retraité comme magistrat, était mort trois ans auparavant.

VII. Le parti rétrograde, en reprenant la direction des affaires en 1820, avait cherché un appui dans la religion. Louis XVIII, vieux et impotent, ne régnait plus que de nom. Le comte d'Artois,

(1) Voyez *La Haute-Marne*, brochure in-18, publiée en 1847, par M. de Montrol.

son frère, prince borné et opiniâtre, qui devait bientôt monter sur le trône sous le nom de Charles X, était tout, et la contre-révolution s'était incarnée en lui. Après une jeunesse dissolue, il était devenu dévot. Il laissa aux Jésuites le soin de restaurer le trône et l'autel. La direction de l'instruction publique tomba entre les mains de la congrégation. L'hypocrisie était à l'ordre du jour. On établit des missions : les PP. prêchèrent au milieu des bayonnettes et leur présence occasionna des troubles dans un grand nombre de villes. Rien de pareil n'eut lieu à Chaumont, grâce à la religion éclairée du curé *Malarme* qui avait succédé à M. Chambrey, en 1819. Ce digne pasteur ne consentit jamais à recevoir les missionnaires. Il connaissait bien l'esprit chaumontais que tout excès irrite ; il savait que les missions seraient accueillies avec défiance dans son église, qu'elles éloigneraient des pratiques religieuses bon nombre de paroissiens et, par conséquent, n'obtiendraient qu'un résultat contraire à celui qu'on se proposait.

VIII. Le retour au libéralisme, par l'avènement du ministère Martignac, fut accueilli avec faveur dans le département de la Haute-Marne ; et madame la dauphine, qui séjourna à Chaumont le 2 septembre 1828, recueillit sur son passage, indépendamment de l'enthousiasme officiel, de nombreux témoignages de respect. Mais les concessions que le nouveau cabinet arrachait aux Bourbons étaient faites de mauvaise grâce ; on voulut bientôt les retirer, et la révolution de juillet 1830 renversa de nouveau le trône relevé par l'étranger. Alors on vit se réveiller le patriotisme de 92 ; les beaux jours de la *Marsillaise* étaient revenus ; on croyait à l'émancipation des peuples, et les travailleurs, qui depuis longtemps déjà n'avaient plus aucune part au gouvernement, espéraient d'être enfin comptés pour quelque chose dans la nation.

A Chaumont, la chute du trône de Charles X ne donna lieu à aucun désordre ; seulement, dans la soirée du 1^{er} août, après l'arrivée du courrier qui apportait la nouvelle de la révolution, quelques citoyens se réunirent tumultueusement devant l'Hôtel-de-Ville, pour y faire arborer le drapeau national. Ils ne rencontrèrent pas de résistance. Quelques jours après, M. d'Amboise donna sa démission et on le remplaça par M. Duval de Fraville, conseiller de pré-

lecture. Etait-ce bien l'homme qui convenait alors ? M. Fargues, le courageux préfet des Cent-Jours, que le nouveau gouvernement avait rappelé à Chaumont, ne le pensait pas, et il avait raison. M. Duval était sans doute un administrateur zélé et éclairé ; homme d'initiative, il était tout dévoué aux intérêts de la ville ; mais il avait servi la restauration ; ses antécédents, ses relations n'avaient rien de démocratique, et sa nomination devait blesser l'opinion qui dominait alors. C'est en effet ce qui arriva, et dès le mois de mai 1831, il fut obligé de se retirer. M. Duval, élu député bientôt après, a représenté l'arrondissement de Chaumont pendant tout le règne de Louis-Philippe. S'il n'était pas populaire, il était bien réellement l'homme de la bourgeoisie, et s'il eût été appelé à la mairie un an plus tard, alors que la classe bourgeoise était maîtresse de la révolution, il aurait donné à l'administration locale une grande impulsion. Disons, toutefois, qu'il a rendu de grands services à la ville, soit comme député, soit comme membre du conseil municipal, de l'administration de l'hospice et du bureau de bienfaisance. Son opinion politique à part, il avait cet amour de la cité qu'on rencontre trop rarement chez les administrateurs d'une ville de fonctionnaires où l'élément étranger a toute l'influence.

IX. La population chaumontaise était alors animée d'un patriotisme ardent. On croyait réellement à un gouvernement populaire. « Sire, un trône de huit siècles était debout : un grand peuple, attaqué dans ses droits, s'est levé, et le lendemain, ce trône était brisé ! » C'est ainsi qu'on définissait la révolution nouvelle, dans l'adresse qu'une députation avait porté au *roi des Français*, au nom de la ville. On était loin de penser alors que les droits pour lesquels on venait de renverser un trône de huit siècles, allaient être méconnus par la nouvelle monarchie comme par l'ancienne. Mais on croyait à une invasion et les jeunes gens s'engageaient pour venger l'affront de 1814 et 1815. Dans les derniers mois de 1830, il y eut à Chaumont près de trois cents engagements volontaires. Et avec quelle vive sympathie on suivait les phases de la révolution polonaise ! Un soir, la population était en fête, on dansait à l'Hôtel-de-Ville, des banquets réunissaient les diverses compagnies de la garde nationale, toutes les maisons étaient illuminées, quand on reçut la nouvelle

d'un désastre éprouvé par l'armée insurrectionnelle. Aussitôt, la danse cessa; on quitta la salle du banquet; le calme de la tristesse succéda aux chants joyeux, et la nuit, reprenant son empire, étendit sur la ville son voile de deuil.

La garde nationale, organisée dès les premiers jours du mois d'août, était aussi active que dévouée. Tout alors donnait lieu à des solennités patriotiques. Il y eut fête pour la réception des quatre canons de la compagnie d'artillerie et le bataillon entier alla au-devant jusqu'à Luzy. Lorsqu'arriva le drapeau donné à la ville par le roi, la garde nationale alla l'attendre à Jonchery et la journée se passa encore en fêtes. On fêta de même l'arrivée d'un bataillon du brave 37^e de ligne qui revenait d'Afrique et devait tenir garnison à Chaumont : la jeune milice citoyenne était fière de déployer son drapeau à côté de l'étendard qu'on rapportait d'Afrique, déchiré par les balles. La fête du roi fut célébrée avec enthousiasme. Cet enthousiasme était encore réel, sincère, quand on reçut Louis-Philippe à Chaumont, le 28 juillet, et vingt mille gardes nationaux s'y donnèrent rendez-vous, de tous les points du département, pour saluer le roi des barricades. Ce fut la dernière manifestation populaire en faveur de la dynastie d'Orléans. Déjà même il y avait réaction, car le nouveau préfet, suspect de partager les tendances démocratiques, avait été destitué. En 1832, la réaction leva la tête; les partis se dessinèrent et la défiance succéda à la fraternité.

X. La révolution de 1830 tourna exclusivement au profit de la classe moyenne. Quand les barricades étaient encore debout et qu'on craignait le peuple armé, on avait promis une monarchie entourée d'institutions républicaines. Lorsque, se fiant à cette promesse, le peuple eut mis bas les armes, on se contenta de réviser la charte dans le sens d'une monarchie bourgeoise; on laissa subsister le cens électoral; on admit l'élection pour l'administration communale, mais ce fut encore la fortune qui fit les électeurs; on rétablit la garde nationale et on en exclut les prolétaires : tout enfin fut organisé pour mettre le pouvoir entre les mains de la classe qui possède.

Les électeurs, ou, pour nous servir de l'expression consacrée, le *pays légal*, dans la Haute-Marne, a été moins sévère encore envers le pouvoir, pendant les dix-huit années de royauté

bourgeoise, que sous la restauration : il n'a pas envoyé à la chambre un seul opposant. Si quelquefois des candidats avoués de l'opposition ont été présentés au choix des collèges du département, ils ont toujours été repoussés. Jamais les censitaires de la Haute-Marne n'ont songé à faire un choix politique : maîtres de forges, marchands de bois, industriels ou gros propriétaires, tous *hommes d'affaires* avant tout, pensaient que leur intérêt, qui était, suivant eux, celui du pays, les rangeait invariablement sous le drapeau du pouvoir. L'événement a prouvé qu'ils avaient tort et que leur intérêt bien entendu était, au contraire, de donner au pouvoir des guides qui le détournassent de l'abîme où il s'est perdu pour avoir trop bien voulu faire leurs affaires.

C'est au sein de la garde nationale que s'était réfugiée l'opposition chaumontaise, la division de la ville en sections lui ayant rendu la victoire difficile dans les élections municipales. Six mois après la démission de M. Duval, le roi nomma maire M. Mareschal, avoué et ancien adjoint (19 novembre 1831), qui devait rester en fonctions jusqu'en 1848. Mais deux fois le commandement du bataillon fut confié par les électeurs aux chefs du parti démocratique, MM. Mougeot et Milhoux (1). Des conflits s'en suivirent. On négligea l'institution et on la laissa tomber d'elle-même. Du reste, il en était de même partout.

XI. On avait donné pour successeur à M. Fargues un homme dont l'administration a laissé d'honorables souvenirs dans le pays, M. J.-C. Rivet, qui fut ensuite appelé à la préfecture du Rhône. Après M. Rivet, M. de la Tourette, homme calme, froid et sans initiative, administra le département pendant dix ans, puis vint M. Romieu, dont le caractère était tout opposé à celui de son prédécesseur. Après lui, M. de Mentque ne fit que passer à Chaumont, et en 1848 la préfecture était occupée par M. de Jessaint.

XII. Dans les dernières années de la monarchie de juillet, moururent Damrémont, Dufour et Laloy le jeune. — Damrémont a noblement lavé la tache qui était imprimée à son nom depuis 1814. Il

(1) Le premier a été maire de la ville en 1848. M. Milhoux a représenté le département à la Constituante.

s'était retiré en Belgique pendant les Cent-Jours. Nommé colonel de la légion de la Côte-d'Or, après la seconde restauration, puis maréchal de camp en 1821, il avait fait la campagne d'Espagne et en 1826, le roi l'avait appelé à faire partie de l'ambassade chargée de représenter la France au sacre de l'empereur de Russie. En 1830, il avait eu le commandement d'une brigade de l'armée d'Afrique. L'année suivante, il était rentré en France avec le grade de lieutenant-général, et le gouvernement nouveau l'avait mis en disponibilité ; mais, bientôt après, il l'avait appelé au commandement de la 8^e division militaire. En 1835, le lieutenant-général Damrémont avait été nommé pair de France. Renvoyé l'année suivante en Afrique, il avait bientôt succédé, dans le gouvernement général de la colonie, au maréchal Clausel, disgracié. Mais il ne devait remplir ces hautes fonctions que pendant quelques mois. Ayant pris le commandement de l'expédition contre Constantine, il fut tué devant cette place le 12 octobre 1837. Sa dépouille mortelle repose dans les caveaux de l'hôtel des Invalides. — Dufour avait été nommé en 1816, intendant militaire à Metz. Après 1830, ses nouveaux concitoyens l'avaient élu membre du conseil municipal et du conseil général ; en 1839, il fut nommé maire et il mit dans la conduite des affaires de la ville cet ordre, cette économie qui avaient valu au commissaire de l'armée la confiance de l'empereur. Le baron Dufour fut nommé pair de France en 1841 ; mais il ne put pas même prendre possession de cette haute dignité : il est mort à Metz le 10 mars 1842. — Pierre-Antoine Laloy, rappelé de l'exil par la révolution de juillet, n'avait retrouvé à Chaumont, qu'il avait quitté depuis plus de quarante ans, qu'un bien petit nombre de ses anciennes connaissances ; mais il y fut entouré du respect et de la vénération de leurs enfants. Il est mort le 5 mai 1846, presque centenaire, et il a conservé jusqu'à la dernière heure toute la force de son intelligence, toute la vigueur de son caractère. Deux ans plus tard, le vieux démocrate aurait joui du triomphe des principes pour lesquels il a souffert la persécution et l'exil, il aurait été témoin de l'enthousiasme qu'a excité au sein de la population chaumontaise la proclamation de la république (1).

(1) Voyez notre *Notice sur P. A. Laloy*. — Colmar, 1846. In-8°.

XIII. Ici doit se terminer la partie historique de notre livre, car nous ne voulons pas nous engager sur le terrain brûlant de l'actualité ; nous ne pouvons pas encore dire les espérances et les déceptions, les joies et les douleurs de la nouvelle période qui vient de s'ouvrir. Mais nous compléterons ce chapitre par une revue des travaux exécutés pendant les trente dernières années et par quelques aperçus statistiques nécessaires pour faire bien apprécier la situation actuelle de la ville.

Aucun grand travail d'embellissement ou d'utilité publique n'a été exécuté à Chaumont sous les Bourbons de la branche aînée ; la ville épuisée par les deux invasions avait à améliorer l'état de ses finances. Cependant, en 1817, il y eut nécessité de travailler au portail de l'église du collège qui menaçait ruine : les travaux mal conçus ont enlevé au monument tout caractère d'originalité ; ils ont coûté dix-sept mille francs et un artiste du pays (1) voulait se charger, pour le même prix, d'une restauration intelligente que l'indifférence de l'époque pour la conservation des monuments de l'art a fait repousser. On a encore construit un abattoir public en 1825, et quatre ans après le conseil municipal a adopté un projet pour la construction de fontaines publiques.

Grâce aux économies de ces quinze années, la ville avait en caisse, lorsqu'éclata la révolution de 1830, une somme de près de deux cent mille francs, qui permit au nouveau conseil municipal d'ordonner des travaux importants et de fonder des établissements utiles. On songea d'abord à réaliser le projet d'alimenter la ville d'une eau salubre. Jusque-là les habitants n'avaient eu, pour leur usage, que de l'eau de pluie qu'ils recueillaient dans des citernes et qui était toujours malsaine. On avait traité avec un ingénieur civil, M. Cordier, de Béziers, qui, au moyen de pompes mues par une machine à vapeur, tira du sol et fit monter sur le plateau, par le plan le plus incliné de la montagne, une colonne

(1) *Varin*, auteur du buste de Louis XVIII qui est conservé au musée. — Le père de cet artiste était venu se fixer à Chaumont avec Lancret à l'époque de la construction de l'Hôtel-de-Ville ; il était entrepreneur de bâtiments. Son fils aîné, *Marie-Joseph Varin*, était en même temps humaniste, chimiste et poète. Il s'était fait recevoir docteur en médecine en 1827. Il est mort en 1832, à l'âge de 35 ans. Il a laissé une traduction de *Térence*, un *Traité sur la vue*, une tragédie sous le titre de *Numa Pompilius*, et un grand nombre de poésies lyriques. C'est lui qui a composé l'épitaphe en vers du maire Laloy.

d'eau dont la source fournit abondamment aux besoins de la population. Ce précieux établissement qui a coûté cent soixante-quatre mille cinq cents francs, a été inauguré le 28 juillet 1833. L'eau qui tombe d'abord dans un grand réservoir construit au faubourg Saint-Michel, est ensuite distribuée dans les divers quartiers par des tuyaux souterrains qui aboutissent à cinq fontaines monumentales, à jets libres, et à douze bornes-fontaines. La dépense annuelle pour combustible et entretien est de sept mille francs. Le conseil a encore voulu qu'on embellît les alentours de la ville en plantant les coteaux secs et arides qui donnaient au territoire l'aspect le plus misérable ; il a fait niveler les rues et améliorer le pavage ; il a adopté le plan d'agrandissement du cimetière et voté la subvention que réclamait le gouvernement pour la restauration de l'église Saint-Jean, classée parmi les monuments historiques. Enfin, il n'a pas hésité à imposer à la ville de grands sacrifices dans l'intérêt de l'instruction publique.

XIV. Nous savons qu'il n'existait à Chaumont aucune école primaire communale. Cet état de choses avait éveillé la sollicitude de l'administration dès les premières années de la royauté restaurée. En 1816, on avait fondé dans une aile de l'ancien couvent des Capucins, une école gratuite pour les filles, sous la direction de deux sœurs de la providence. Trois ans après on avait également fondé dans le même local une école pour les garçons, et comme le libéralisme exerçait alors une influence salutaire sur le pays, on avait adopté le mode d'enseignement mutuel. Cet établissement avait duré deux ans ; alors le jésuitisme s'étant emparé du pouvoir, une délibération du conseil avait substitué les frères de la doctrine chrétienne au professeur laïque ; mais cette délibération, inspirée par les tendances du jour qui n'étaient nullement celles de la population, était restée inexécutée et l'instruction des garçons avait été de nouveau abandonnée à des instituteurs particuliers, sans direction et sans surveillance. Le gouvernement de juillet ayant enfin organisé l'instruction primaire, une école normale fut fondée à Chaumont et le conseil municipal reprit l'œuvre qu'on n'avait pu accomplir sous le régime précédent. Cependant il ne fit pas de réaction et laissa à la congrégation religieuse la direction de l'enseignement des filles ;

il fut même prodigue à l'égard des institutrices et, cédant à toutes leurs exigences, il prêta la main à des développements, à des agrandissements qui font de la maison un véritable couvent. Le 14 octobre 1830, le conseil vota, à l'unanimité, le rétablissement de l'école mutuelle qui fut installée, du consentement du gouvernement, dans un local dépendant du couvent des Ursulines. Cette école s'est maintenue, malgré la concurrence d'un établissement particulier, dirigé par des frères de la doctrine chrétienne, jusqu'en 1852 ; mais en cette année la congrégation, qui au milieu de nos discordes civiles avait repris le dessus, obtint d'une commission administrative provisoire, ce qui lui avait été refusé dans les plus mauvais jours de la restauration : la direction de l'école communale est maintenant confiée à des instituteurs congréganistes.

XV. Le collège, assez prospère dans les dernières années de l'empire, fut à peu près désert sous la restauration, par suite de la concurrence des établissements ecclésiastiques ; cependant la ville a persisté dans les sacrifices qu'elle s'était imposés pour le soutenir. La révolution de 1830 l'a relevé, grâce à l'habile direction d'un nouveau principal, M. T.-H. Barrau, et dès la première rentrée, le chiffre des pensionnaires, qui était réduit à cinq, s'est élevé à plus de cent. Heureux de ce changement, le conseil a secondé de tout son pouvoir les efforts du principal. C'est alors qu'à été construit, pour y transférer la bibliothèque, le bâtiment parallèle à l'église, auquel on a donné un aspect monumental en élevant sur sa façade une fontaine surmontée du buste de Bouchardon. Depuis plus de trente ans, Chaumont sollicitait l'érection de son collège en lycée ; mais la ville de Langres avait fait la même demande, et de cette rivalité, il était résulté un refus de la part du gouvernement. En 1841, le conseil crut devoir profiter de l'état prospère de l'établissement pour renouveler ses instances. L'occasion était favorable, puisqu'on voulait alors qu'il y eût un collège royal dans chaque département. Il joignit à sa délibération un mémoire dans lequel, après avoir développé les motifs de sa demande, il exposait tous les droits de Chaumont à la préférence du gouvernement. La ville rivale fit de son côté valoir ses prétentions ; il y eut de part et d'autre de nouvelles délibérations ; enfin la question fut résolue et Chau-

mont l'emporta. Nous devons dire que le préfet, M. Romieu, et le député de la Haute-Marne, M. Duval de Fraville, ont eu une grande part dans ce résultat. Les ouvriers se mirent aussitôt à l'œuvre; on abattit l'ancien collège des Jésuites, dont on ne conserva que la chapelle, et on éleva sur l'emplacement le bâtiment nouveau, dans lequel le lycée fut installé le 6 novembre 1848, par le recteur, en présence de toutes les autorités. Le vénérable curé Malarme, que la mort vient d'enlever à ses paroissiens (1), célébra la messe du Saint-Esprit dans la chapelle, puis le cortège se rendit dans la vaste salle de dessin où, après les discours du recteur, du proviseur et du nouveau maire, le docteur Mougeot (2), le préfet « a terminé la séance par une improvisation chaleureuse qui a vivement électrisé les auditeurs; de nombreux applaudissements ont prouvé que ses généreuses pensées étaient bien comprises. » Ce préfet de la république était M. Emile Ollivier, jeune administrateur dont les mœurs douces, le caractère élevé et la vaste intelligence ont laissé à Chaumont les plus honorables souvenirs. La population toute entière assistait à cette cérémonie, se pressant dans les salles et dans les cours de l'établissement. « C'est, dit le procès-verbal, qu'il s'agissait d'un intérêt puissant et durable; la ville de Chaumont a servi le département tout entier en créant une de ces institutions destinées à développer les forces intellectuelles et morales du pays, à l'élever au niveau des besoins de la civilisation qui de jour en jour devient plus exigeante. » Le lycée a coûté à la ville près de cinq cent mille francs.

XVI. Cette année 1848, — si nous ne pouvons pas en écrire l'histoire, il nous sera au moins permis de parler des réformes qu'elle a apportées dans la situation matérielle de la ville, — cette année a vu changer l'aspect de Chaumont. C'est que le besoin de liberté, d'indépendance, qui naît des révolutions, s'applique à tout. La population étouffait dans l'étroite enceinte des fortifications. Dès

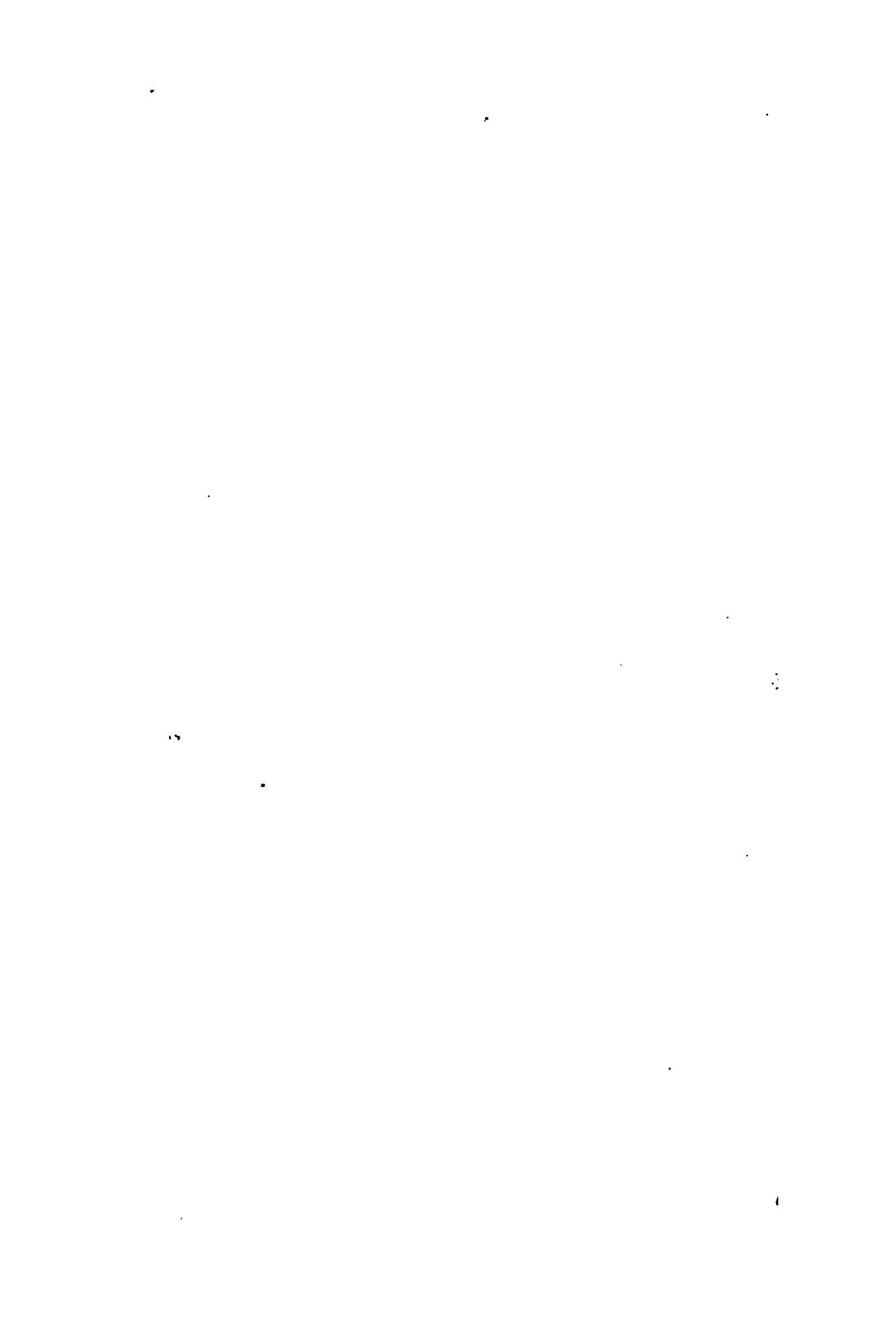
(1) Il est mort à Chaumont au mois de septembre 1855.

(2) Au docteur Mougeot démissionnaire, succéda M. Jules Mion qui resta moins d'un an à la tête de l'administration, puis après eux, en juillet 1850, le président de la république nomma maire M. Petit-Floriot qui donna également sa démission en octobre 1854. Alors la mairie resta vacante et quelques mois après le conseil municipal fut dissous.

l'industrie nationale. Elle est en pleine voie de prospérité et une seule maison occupe plus de trois mille personnes dans l'arrondissement. Maintenant que les chemins de fer mettent en question l'avenir commercial de toutes les villes, on ne peut pas préjuger ce qu'il en résultera pour Chaumont, qui sera bientôt le point de jonction de deux lignes importantes ; mais l'administration ne doit rien négliger pour encourager l'industrie qui prospère, pour relever celle qui tombe et pour ranimer le commerce. C'est le seul moyen d'attacher au sol les enfants du pays, qui sont obligés d'émigrer pour aller chercher ailleurs l'emploi de leurs talents et de leur industrie ; c'est le seul moyen de resserrer les liens de la communauté, de la rappeler à la vie.

XIX. L'esprit chaumontais à toujours été progressif. Ce qui gêne son essor, c'est l'influence des fonctionnaires dont la ville est remplie. Trop souvent on a laissé envahir les charges municipales par les gens en places qui, étrangers à la localité, n'en comprennent pas les intérêts ou les négligent dans la nécessité où ils sont de faire, avant tout, les affaires du gouvernement dont ils dépendent. Les Chaumontais doivent s'affranchir de cette pernicieuse influence. Les divers services sont largement dotés : la commune a un budget de quatre-vingt mille francs (1), non compris les ventes extraordinaires de bois ; les revenus ordinaires de l'hospice s'élèvent à plus de trente mille francs ; ceux du bureau de bienfaisance dépassent dix mille francs. Avec de telles ressources on peut beaucoup ; mais il faut que les administrateurs aient une connaissance parfaite des intérêts divers de la localité et l'ardent désir de les satisfaire ; il ne faut pas qu'ils sollicitent ou qu'ils acceptent les fonctions pour l'honneur qu'elles confèrent ou par obéissance à des ordres supérieurs ; ils doivent obéir à un seul sentiment : l'amour de la cité.

(1) Le principal revenu de la ville est son octroi dont le produit brut varie de quarante-six à cinquante mille francs. Cet octroi porte sur la viande, sur les liquides et sur le bois. En 1852, il est entré à Chaumont 42,446 hectolitres de vin. Nous avons été curieux de comparer cette consommation à celle du moyen-âge et, pour obtenir une appréciation plus juste, nous avons pris la moyenne des vins entrés pendant les trois années 1565, 1566 et 1567, dont l'une a fourni une mauvaise récolte. Nous avons trouvé qu'à cette époque, avec une population au moins égale à celle de nos jours, la ville ne consommait que 6,250 hectolitres de vin par an, c'est-à-dire moitié moins.



CHAUMONT AU XVIII^e SIÈCLE.

- | | | | |
|--|----------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Porte de l'Eau. | 22. Rue Chaude. | 44. Ursulines. | 66. Porte Saint-Michel. |
| 2. Porte Arse. | 23. Carmélites. | 45. Rue du Champ-Gorgerot. | 67. Tour de Choignes. |
| 3. Rue du Magasin. | 24. Rue Saint-Louis. | 46. Bastion de la Reine. | 68. Perpignan. |
| 4. Rue du Palais. | 25. Rue Saint-Ignace. | 47. Voie de l'Eau. | 69. Rue de Choignes. |
| 5. Donjon. | 26. Le Barle. | 48. Rue des Treize-Assiettes. | 70. Rue du Vinaigrier. |
| 6. Rue des Poutils. | 27. La Motte. | 49. Tour Charton. | 71. Rue du Pain-Perdu. |
| 7. Rue Thomino. | 28. La Place. | 50. Rue Dame-Aillotte. | 72. Voie Beugnot. |
| 8. Rue Champseau. | 29. Rue de la Halle. | 51. Place des Capucins. | 73. La Madelaine. |
| 9. Rue de la Crête. | 30. Cour Dauphin. | 52. Rue de Villiers. | 74. Les Epinottes. |
| 10. Place Saint-Jean. | 31. Ruelle Lardières. | 53. Bastion des Capucins. | 75. La Suize. |
| 11. Ruelle Saint-Jean. | 32. Cour du Cheval blanc. | 54. Cour des Champs. | 76. Promenade. |
| 12. Rue du Four. | 33. Rue Neuve-aux-Prêtres. | 55. Rue de Brottes. | 77. Champ de foire. |
| 13. Rue Gamus. | 34. Rue de l'Étape. | 56. Bast. du Moulin-à-Vent. | 78. Rue des Mezes. |
| 14. Rue du Grenier-à-sel. | 35. Jésuites. | 57. Ruelle de Brottes. | 79. Le Charmont. |
| 15. Rue Saint-Jean. | 36. Porte de Buxereuilles. | 58. Capucins. | 80. Ch. du Château-Neuf. |
| 16. Rue de l'Ange. | 37. Route de Buxereuilles. | 59. R. Neuve-aux-Bouchers. | 81. Chemin de Choignes. |
| 17. Rue du Corgebin. | 38. Rue des Trois-Rois. | 60. Tour Mongeard. | 82. Route de Langres. |
| 18. Eglise Saint-Jean. | 39. Rue du Billard. | 61. R. de l'Homme-Sauvage. | 83. Chem. du Val-Buisson. |
| 19. Place de l'Orme. | 40. Bastion de Braencourt. | 62. Rue Saint-Michel. | 84. Ch. de la Maison-Neuve. |
| 20. Rue des Michelins. | 41. Rue de Reclancourt. | 63. Hôtel-Dieu. | 85. Chemin de Villiers. |
| 21. Rue de Brabant et Chapelle Saint-Luce. | 42. Cul-de-sac des Juifs. | 64. Eglise Saint-Michel. | 86. Chemin de Notre-Dame-de-Lorette. |
| | 43. Grand Bastion. | 65. Cimetière. | |



LIVRE HUITIÈME.

Chronique des Rues et de la Banlieue de la ville.

CHAPITRE PREMIER.

LE CHATEAU.

I. L'histoire d'une ville, pour être complète, doit être suivie de la chronique des rues et des monuments. Nous allons donc jalonner tous les points du territoire chaumontais auxquels se rattachent quelques souvenirs ; nous allons parcourir les rues et les faubourgs, visiter tous les monuments et demander l'entrée dans quelques maisons particulières ; nous interrogerons les ruines et nous voudrions que chaque pierre pût nous répondre.

Si vous arrivez à Chaumont par la route de Paris, arrêtez-vous à l'entrée du faubourg, près de la *croix Coquillon*, et levez les yeux sur la petite ville. N'offre-t-elle pas l'aspect d'une grande cité ? Comme elle se développe fièrement sur le plateau élevé qui lui sert d'assiette ! Vous pourrez compter les principaux édifices : à droite, l'Hôtel-de-Ville et la paroisse Saint-Jean ; au centre, le lycée bâti sur le point culminant du plateau et, au premier plan, le vieux donjon féodal, d'où s'élève encore la tour quadrangulaire qui fut la résidence des premiers seigneurs. A gauche est la préfecture et, près de cet édifice, le trop fameux arc de triomphe de la porte de Buxereuilles. L'hôpital est à l'extrémité du plateau.

Mais ne cherchez pas à sonder la profondeur de ce groupe d'habitations, car l'illusion disparaîtrait ; ne demandez pas non plus à prendre une autre position, pour changer le tableau : nulle part la ville ne vous offrirait un aspect aussi imposant. Hâtez-vous de traverser le faubourg de l'Eau ; nous y reviendrons ensemble ; nous vous attendons à la porte de ce faubourg.

La porte de l'Eau qu'on appelle aussi *de Saint-Jean ou des Tanneries*, est le seul monument qui reste de l'enceinte dont on entourait la *Bourg* au XV^e siècle ; mais elle a été plusieurs fois restaurée et elle a complètement perdu son caractère primitif. On l'avait fortifiée d'un pont-levis en 1589, par ordre du duc de Guise. Jusque-là elle n'avait été défendue que par des barrières en bois. Elle était surmontée d'un panonceau au champ d'azur à trois fleurs de lys d'or, et dans la muraille, à gauche, on avait ménagé une lucarne en plomberie avec le même écusson aux armes de France. On remarquait dans une niche sculptée au-dessus de la voûte l'image de saint Jean-Baptiste.

II. Notre première visite sera pour la vieille ville. Nous nous dirigerons d'abord vers le *quartier du Palais* qui comprenait les rues du *Magasin*, du *Palais*, *Hautefeuille*, *Guyard*, *Champeau* et de *La Crête*.

De la porte de l'Eau on entrait dans ce quartier, qui faisait la moitié de l'ancien château, par la *porte Arse (brûlée)*. Celle-ci, contiguë à la première avec laquelle elle formait un angle droit, était comprise dans le mur d'enceinte du château. C'était une énorme tour carrée et voûtée à plein cintre à sa base. Depuis le XV^e siècle, la grande salle du premier étage, au-dessus de la voûte, avait toujours été remplie d'armes, de poudre et de munitions ; c'était l'arsenal, le magasin de la ville, d'où la petite rue dans laquelle la porte Arse donnait accès avait pris le nom de *rue du Magasin*. En 1774, la mairie fit vendre ce qui restait de ferraille dans l'arsenal et, quelques années plus tard, elle ordonna la démolition du vieux monument. Aujourd'hui la rue du Magasin n'est plus que le prolongement de la rue Saint-Jean.

La rue du Palais a été successivement appelée *du Donjon*, *du Château*, *de la Chapelle du Roi*, et *des Tribunaux* pendant la révo-

lution. C'est la première de la ville qui fut nivelée et pavée au commencement du XV^e siècle. Toutes les maisons du côté gauche sont adossées au mur d'enceinte. C'est dans celle qui porte le n^o 15 que mourut Pierre-Antoine Laloy. Les processions parcourent la rue du Palais dans toute sa longueur ; celle du Pardon y faisait trois stations, l'une à l'entrée, à gauche, devant le théâtre où l'on jouait le *mystère de Zacharie* (1), la seconde, près de la rue de La Crête, où se trouvait le théâtre de *l'Annonciation* ; enfin, devant le théâtre de *la Visitation* qui fermait la rue Guyard.

III. *Le Donjon* est situé à l'extrémité de la rue du Palais. Au XII^e siècle, on remarquait à l'entrée, contre la muraille extérieure, le presbytère, humble demeure du premier pasteur, construite par les soins du doyen Thierry, qui la donna, en 1212, à l'abbaye de Molême, à la condition qu'il continuerait à l'habiter sa vie durant. La *Chapelle du Roi* était à gauche en entrant ; derrière ce monument s'élevaient quelques bâtiments habités et les écuries ; la *Tour-Rouge* est à droite. Le mur d'enceinte, qui donne sur le faubourg de l'Eau, a été refait à la fin du XVI^e siècle, et comme le Palais a de tous temps été affecté à un service public, ce mur a toujours été soigneusement entretenu.

Il n'existe plus rien de *la chapelle* qui, par suite de l'exhaussement du sol, était devenue souterraine. On y remarquait divers groupes de statues représentant les scènes de la vie du Christ. Quelques-unes de ces images sont maintenant au cimetière. On conservait encore dans cette chapelle une image de la Vierge, prétendue miraculeuse, et pour laquelle les habitants avaient la plus grande dévotion : ils ne manquaient jamais de recourir à cette protectrice, dans les temps de calamités publiques, et on la promenait processionnellement dans la ville. La confrérie de *la Conception-Notre-Dame*, à laquelle cette dévotion avait donné naissance, était la plus nombreuse de la ville et beaucoup de personnes des environs y étaient associées. Les religieux de Bracancourt, retirés à Chaumont en 1563, lors des premières guerres de religion, célébraient tous les services religieux, prescrits par les statuts de leur ordre,

(1) Voyez pour la description des théâtres du Pardon, notre *Diablerie de Chaumont*, déjà citée.

dans la chapelle du Palais. On sait que les chanoines les firent expulser. Nous avons remarqué dans l'arrêt qui leur ordonna de retourner dans leur couvent, dans le délai de dix jours, ce singulier considérant : « Attendu l'inconvénient que les dits religieux peuvent apporter en la ville où il n'y a eau pour nettoyer les immondices des vivres, comme poissons salés, dont ils usent. » Nous avons expliqué ailleurs le motif réel de cette expulsion. En 1591, le conseil de la commune autorisa les cordeliers de Châteauvillain et du Valdarde, réfugiés aussi à Chaumont, à célébrer l'office dans la même chapelle, « à charge de faire prières extraordinaires pour les catholiques unis et particulièrement pour les pauvres affligés et assiégés, à ce qu'il plaise à Dieu les délivrer. »

Les bâtiments contigus à la chapelle du Palais se sont développés à mesure que les juridictions qui siégeaient au Donjon ont pris de l'extension. La plus ancienne de ces juridictions, la prévôté, a d'abord siégé dans la *Tour-Rouge*. Expulsée par le bailliage, elle est allée s'établir au premier étage de la porte d'entrée du château par le chemin de Langres, où elle est restée jusque vers la seconde moitié du XVI^e siècle. Alors elle a été rétablie au Palais. La *Tour-Rouge* étant devenue trop étroite pour l'auditoire du bailli, ce magistrat s'était installé derrière la chapelle, dans une grande salle où, primitivement, se tenaient les gens de service du seigneur et qu'on appelait *salle des Demoiselles*. Elle avait cinquante-six pieds de long sur vingt-neuf de large. C'était dans cette salle que se tenaient les assemblées des trois ordres du bailliage et celles de la commune ; les forains y ont exposé en vente leurs marchandises jusqu'à l'époque où la halle actuelle a été construite. Au XIV^e siècle, la *salle des Demoiselles*, qui était pavée, fut abandonnée aux gens qui fréquentaient le palais, et on construisit à côté, pour les audiences, une nouvelle salle de cinquante-six pieds de long sur trente-trois de large. Cette pièce, dite *Palais-Royal*, avait deux fenêtres sur le chemin de l'Eau et une sur le jardin du côté de la tour. Elle était chauffée par une vaste cheminée de quatorze pieds de largeur sur trois de profondeur, pratiquée dans le mur qui séparait le nouvel auditoire de la *salle des Demoiselles*. Le tribunal était placé dans le fond de la salle, à droite, les sièges des lieutenants et conseillers occupant les deux côtés de l'angle droit ; le banc des procureurs et celui des avocats

étaient de deux pieds plus bas et placés en opposition avec les sièges, de manière à former un parallélogramme qui tenait la moitié de la salle. Un barrelage les séparait du banc des gens du roi et du bureau du greffier qui étaient dans le centre. Les bureaux étaient couverts de tapis aux armes de France ; les sièges, le banc du greffier et celui des gens du roi étaient tapissés d'une riche étoffe fleurdelysée. Le reste de la salle, du côté de la tour, était abandonné au public, et, dans la partie qui prenait jour sur le chemin de l'Eau, on avait encore ménagé, derrière le banc des avocats, un couloir pour l'accès de la cheminée. Sous ces deux grandes salles étaient les prisons, et la pièce où l'on donnait la torture. Dans les siècles suivants, on construisit encore une *Chambre-du-Conseil* et des *Salles d'Audience* pour les nouvelles juridictions. Le service des prisons exigea aussi des changements, et voici quelle était, en 1780, la distribution des bâtiments : on descendait dans la chapelle par un escalier d'une quinzaine de marches ; en face de la rue était l'escalier du Palais ; on entrait d'abord dans la salle des Demoiselles ; à droite était l'auditoire de la prévôté avec sa chambre du conseil. Rien n'était changé dans l'ancienne salle du bailliage, parallèle à la salle des Demoiselles ; mais une porte pratiquée dans le mur opposé à la cheminée, donnait accès dans un nouveau corps de bâtiment où l'on trouvait, à gauche, la chambre du conseil avec sa *Buvette* réservée dans cette partie de la muraille qui s'arrondit en forme de tour ; à droite était la *Chambre-des-Eaux-et-Forêts* ; puis la chambre dite de *Bon-Bec* et enfin l'escalier pour descendre sur la terrasse du Donjon. On descendait dans la geôle par l'escalier de la chapelle. Maintenant, toutes les juridictions siègent au palais. Leur installation a nécessité de nouveaux changements qui ont consisté principalement dans la suppression de la chapelle, sur l'emplacement de laquelle on a élevé un bâtiment nouveau. La salle des Demoiselles a été divisée de manière à former la salle des Pas-Perdus et une salle d'audiences. C'est dans l'ancien auditoire du bailliage que siège la cour d'assises du département. La cheminée a été supprimée. La chambre du conseil a toujours la même destination. Le local anciennement affecté aux Eaux-et-Forêts sert de chambre des délibérations pour le jury et de salle des témoins. Tous ces changements ont été opérés au commencement du

XIX^e siècle, et c'est à cette époque que l'on a construit le portique qui donne accès dans le Donjon, par la rue du Palais. Les prisons du bailliage ont été converties en *Maison-d'Arrêt*. La vieille Tour-Rouge est devenue la *Maison de Détention* ; mais comme elle était insuffisante, on y a joint une maison particulière achetée par le département. Il est aujourd'hui question de construire sur le Donjon une prison nouvelle. Depuis que Chaumont n'a plus de seigneurs particuliers, nul n'a habité le Palais que le concierge et les geoliers.

Nous avons fait ailleurs la description de la *Tour-Rouge*. Sous l'ancien régime domanial, elle a toujours été entretenue par la couronne. Sous François I^{er}, le premier étage, qu'on appelait la *chambre de l'artillerie du roi*, était encore remplie d'armes et d'effets nécessaires à l'habillement des archers. La dernière restauration de ce vieux monument féodal date du commencement du XVIII^e siècle ; c'est alors que l'étage supérieur a été abattu et qu'on a construit la toiture actuelle, entourée d'une balustrade en pierre et surmontée d'une énorme fleur de lys, qui n'a été détruite qu'à la révolution. L'inscription suivante conserve le souvenir de cette restauration :

Ludovico XV regnante,
Cæsar Carolus Lescalopier,
Campaniæ præfectus,
Turrim ævo funditus ruentem
Sumptibus regiis
Restitui, tegi, ornari jussit,
In perenne dominationis regiæ
monumentum,
Anno MDCCXXIV.

IV. En sortant du Donjon, nous entrons dans l'ancienne *rue des Poutils* qui longe le mur d'enceinte jusqu'à la rue de Brabant et qu'on a débaptisée il y a quelques années pour lui donner le nom de *Hautefeuille*, attribué si mal à propos à la tour. C'est seulement au XVII^e siècle que les habitants ont envahi sur la voie publique pour bâtir contre la muraille qui limitait cette rue et formait une galerie couverte avec des ouvertures donnant sur la campagne. C'était un lieu de promenade très fréquenté, car une poterne, ouverte à l'extrémité, du côté de la rue de Brabant, donnait accès

sur le coteau alors planté de vignes et où un chemin serpentait dans les vinées jusque sur le bord de la Suize. Ce chemin, taillé presque partout dans le roc, avait été refait et élargi en 1306. La poterne était défendue par une grille ou porte en fer d'où est venu le nom de *Côte-de-Grille* que l'on donne encore à ce versant du plateau de Chaumont. *Postis* (en latin *Posticium*), équivalait, dans le vieux français, à notre mot *poterne*. Au XIII^e siècle, la maison qui touchait d'un côté à la poterne du Donjon et de l'autre à la maison *Héloïse-la-Béguine* appartenait à *Edelinet* ; on disait alors *le metz de lès le postis* ; elle est ensuite venue en la possession d'*Agnès*, qu'on a dès lors appelée *do Postis* et qui l'a donnée aux religieux du Val-des-Ecoliers. C'est le nom de la maison Agnès qui est restée à la rue et de *Potis*, qu'on a écrit successivement *Pustiz*, *Peutiz*, on a fait la dénomination moderne *Poutils*. Au XV^e siècle, on y a ajouté pendant quelque temps le nom *Hayon*, qui était probablement celui d'un habitant de la rue. Dans l'origine, les rues des villes n'étaient pas comme maintenant officiellement baptisées ; on les désignait par le nom d'un bourgeois riche ou aimé du peuple ; quelquefois un événement burlesque leur servait de baptême ; ou bien un usage ridicule ou obscène leur donnait un nom caractéristique, comme nous le verrons bientôt. Au XVI^e siècle, on disait aussi, au lieu de *rue des Poutils*, *rue des Cornes*. C'est dans cette rue que demeurait, en 1797, le poète langrois Lombard, alors qu'appelé par les électeurs à siéger au directoire du département, il écrivait :

Cloué dans un département
Et ne parlant que politique,
Je suis presque un être important
Au maintien de la république.
Je dois répondre à tous venans,
Parler impôts, parler bataille,
Tourmenter la moitié des gens
Et mettre l'autre sur la paille.
Bon Dieu ! que ce poste est brillant !
Si du moins la chose publique
Me laissait tranquille un moment,
Dégagé du manteau civique,
Je m'en irais sur l'Hélicon
De nouveau courtiser Thalie
Et dans les regards d'Apollon,
Saisir un rayon de génie ;

Mais il faut rester à Chaumont.
Pour un amant de Melpomène,
Ah ! mon ami, quelle prison !
A ces vers vous verrez sans peine
Que Chaumont est loin du vallon
Où l'on voit jaillir l'hippocrène.

V. Les rues *Guyard*, *Champeau* et de la *Crête* conduisent de la rue du Palais aux Poutils. La première fut d'abord appelée *Mongin-le-Roussel*, puis *Thomino*, du nom de Jehan Thomino, contrôleur au grenier à sel qui mourut le 6 mai 1425 et dont le fils fut lieutenant au bailliage. C'est en 1838 que le conseil municipal lui a donné le nom du sculpteur Laurent Guyard. On a bien fait sans doute d'honorer la mémoire de cet artiste ; mais rien ne rattachait son nom à la vieille rue Thomino. Guyard est né au faubourg Saint-Michel. Le prêtre Laurent Beraud, le plus zélé des organisateurs de représentations à personnages au XVI^e siècle et qui avait lui-même fait quelques mystères, demeurait dans cette rue, où se trouvait aussi la maison du chanoine Jacques Gaulcher, l'auteur du pamphlet le *Miroir d'ingratitude*.

Voici une étymologie embarrassante. La seconde rue du groupe, la rue Champeau s'appela d'abord *Perrot le Louchard* ; puis, comme elle était, à ce qu'il parait, de celles qu'on n'aborde pas sans se boucher le nez, on lui a donné le nom de *rue du Pot* dont le peuple fit bientôt, sans plus de gêne, *Chye-en-Pot*. C'était au XVI^e siècle et plusieurs actes en font foi. Mais dans le siècle suivant, où il n'était pas permis de braver l'honnêteté dans les mots, *Chye-en-Pot* est devenu *Champeau*. Jacques Gouthière, antiquaire et juriconsulte célèbre, mort en 1638, est né dans cette rue du côté des Poutils.

La troisième rue entre les Poutils et la grande rue du Palais a été très fréquentée jusqu'au XVI^e siècle pour ses établissements de bains, car les Français du moyen-âge, comme les Grecs et les Romains, allaient souvent aux étuves. Son premier nom était *rue des Vicilles-Etuves* ; on l'a désignée ensuite sous ceux de *Gauthier-Jouart* et de *Pierre-le-Saulnier* ; puis on l'a appelée *rue de la Crête*, parce que les religieux de cette abbaye avaient là leur maison de refuge dans la ville, et ce dernier nom lui est resté.

VI. La division de la ville en quartiers n'était pas seulement une

mesure administrative : chaque section avait son organisation militaire et devait défendre une partie des remparts. Ainsi, la milice des rues que nous venons de parcourir devait garder en temps de guerre, le Donjon, les galeries des Poutils et de la rue du Palais, avec la porte de l'Eau. Son point de ralliement était la place Saint-Jean, près du puits dont nous allons parler.

VII. Du quartier du Palais nous passons dans le *quartier Saint-Jean* qui est important pour notre chronique, parce qu'il a pour centre l'église paroissiale. Il comprend la *Place* qui est près de cette église, la *ruelle Saint-Jean*, les *rues du Four et de Viéville*, la *ruelle Lemoync*, les *rues Saint-Jean*, de *l'Ange* et du *Petit-Corgebin*. Sa milice avait pour point de ralliement la tour Charton et défendait la muraille depuis la porte de l'Eau jusqu'à la tour du Moulin-à-Vent.

La place qu'on a successivement appelée du *Puits*, à cause du puits du château qui était creusé au centre, du *Moustier* et *Saint-Jean*, n'a plus de nom ; elle est aujourd'hui comprise dans le prolongement de la rue Saint-Jean. Le puits avait été fermé dès le XIV^e siècle, époque à laquelle on commença à conserver les eaux pluviales dans des citernes. La grande sécheresse de 1503 l'ayant fait rouvrir, on l'avait déblayé et on y avait établi, pour en faciliter le service une roue à chaîne d'engrenage. On l'appelait alors le puits *Sire-Dreux*. Soixante ans plus tard on le referma avec de grosses pierres sur lesquelles on éleva une croix ; mais comme ce nouveau monument gênait la circulation, on le déplaça en 1747 et on le reporta plus près de l'église. Ce déplacement ayant de nouveau mis le puits à découvert, on y descendit et on reconnut qu'il était rempli de plus de soixante pieds de gravois. On recula devant la dépense qu'occasionneraient les travaux de déblaiement et on le referma. Il n'y a plus aujourd'hui aucune trace apparente de ce puits qu'on a cependant encore deux fois ouvert. La croix est également détruite.

La *ruelle Saint-Jean* longe l'abside, du portail Sainte-Anne au portail Saint-Eloi, et elle s'ouvre vers le milieu sur la rue de l'Ornie. C'était un réceptacle d'immondices avant qu'on eût pris la résolution de la fermer pendant la nuit. On l'appelait aussi la *ruelle du Récustiaire*. Il y avait dans cette étroite ruelle une maison mal

famée. C'était en 1588, à l'époque de l'omnipotence de la commune pendant la Ligue. Sur le récit des *vilains actes* qui s'y commettaient, l'échevinage ordonna au propriétaire d'en sortir immédiatement et de la vendre dans le délai de huit jours, « si mieux il n'aimait la voir démolir. »

VIII. On a conservé à la *rue du Four*, dans laquelle débouche la ruelle Saint-Jean, son ancien nom féodal. C'est là qu'était le four banal avant l'affranchissement des habitants. Cependant on l'a appelée pendant quelque temps, au XVI^e siècle, *rue de M. de Bleigny* du nom de l'un des bienfaiteurs de l'église. Cette rue aboutit d'un côté au portail Saint-Eloi, d'où l'on se rendait autrefois dans la rue Saint-Jean par une ruelle qui longeait l'église et qu'on a supprimée. De l'autre côté elle débouche perpendiculairement sur la *rue de Viéville*.

Hannaire de Viéville, ancien commissaire des guerres, mort en 1838, dans la maison de cette rue qui porte le n^o 1^{er}, était l'oncle du général Damrémont. Il s'était rendu cher à ses concitoyens par des actes nombreux de bienfaisance. La rue de Viéville a été successivement appelée *ruelle Bouchardel*, *rue du Grenier-à-Sel* et *rue Gamus*.

Le grenier à sel de la rue de Viéville a été construit au commencement du XVII^e siècle. C'est aujourd'hui une maison particulière qui est longée, perpendiculairement à la rue où nous sommes arrêtés, par une ruelle en partie couverte à laquelle le conseil municipal a donné récemment le nom de *Lemoyne*. Pierre Lemoyne, jésuite et poète, a été baptisé à Chaumont le 5 mars 1602. Il était fils de Jacques Lemoyne, seigneur de Daillecourt et de Maizières, en partie, et de Marguerite Piètrequin. Jacques occupait la charge de grenetier au grenier à sel de Chaumont. C'est cette circonstance seule qui a pu motiver la décision du conseil, car Pierre Lemoyne est né rue de l'Ange, dans une des maisons voisines de la tour du Barle. Il est mort à Paris, le 27 août 1671. C'est le premier Père de la compagnie de Jésus qui ait acquis quelque réputation comme poète. Son *Poème de saint Louis* lui a surtout valu les plus grands éloges (1). Jean-Baptiste Lemoyne, fils du maire de Chaumont et

(1) Ces éloges n'ont pas été confirmés. Quelqu'un demandait à Boileau pourquoi, par-

neveu du poète, après avoir exercé pendant longtemps la charge de lieutenant-général dans sa patrie, fut nommé président au parlement de Paris. La famille Lemoyne n'était venue se fixer à Chaumont que dans les dernières années du XVI^e siècle.

IX. La rue *Saint-Jean* commence à la jonction des rues des Poutils et de Brabant et se termine maintenant à la porte de l'Eau : la place Saint-Jean et la rue du Magasin n'en sont plus que le prolongement. Cette rue a été successivement appelée du *Moustier*, à cause de l'église; *Guillaume-Despinaulx*; de *Condes*, parce que le prieuré y avait une maison, et de *Lanques*, du nom de l'hôtel que le seigneur de ce fief, de la maison de Choiseul (1), possédait dans cette rue. Cet hôtel, situé en face du grand portail, appartenait, en 1789, à M. de Mandat, le dernier grand bailli. Le maire Lemoyne, oncle du poète, demeurait dans la rue Saint-Jean. En 1814, la maison qui porte le n^o 23 a été habitée par le prince de Metternich. Le premier théâtre des mystères du grand Pardon était construit en face du grand portail, sur la façade de l'ancien hôtel de Lanques. C'était le *théâtre des Vertus*. Une jeune fille, costumée en Minerve, y représentait *la Ville de Chaumont*; elle avait pour cortège sept autres jeunes personnes représentant les trois vertus cardinales et les quatre vertus théologiques qui étaient, si l'on en croit l'auteur des mystères, ses fidèles compagnes.

X. La rue Saint-Jean nous livre passage dans la rue de *l'Ange*, qui est célèbre dans l'histoire de la Diablerie du grand Pardon. La

lant de tous les poètes français, il ne disait rien du P. Lemoyne : Il est trop fou, répondit-il, pour que j'en dise du bien et trop poète pour que j'en dise du mal. — Corneille a porté le même jugement. — Notre compatriote était réellement né poète; mais en peignant il a chargé toutes les couleurs et, à force de s'élever pour trouver le beau, il s'est perdu dans les nues. Il a outré son génie. Depuis longtemps on ne peut plus lire le *Poème de saint Louis* : « Je tiendrais fort à plaindre, écrivait l'abbé Goujet il y a plus d'un siècle, tout homme d'esprit qui serait condamné à en faire ou à en entendre la lecture entière. » (Voyez *Bibliot. française*.) — Toutes les poésies du P. Lemoyne ont été recueillies en 1672 et publiées en un volume *in-folio*, avec le portrait de l'auteur gravé par les soins de Jean-Baptiste Lemoyne. Pascal, dans la onzième de ses *Lettres à un Provincial*, relève les *bouffonneries* du R. P. à propos du livre de *la Dévotion aisée* a écrit d'une manière si profane et si coquette, » et de celui des *Peintures morales*, qui révèle « un esprit plein de la vanité et des folies du monde. »

(1) Le chef des barons et marquis de Lanques est Philibert de Choiseul, seigneur de Lanques, d'Aigremont et de Meuvy. Il était fils puîné de Guillaume de Choiseul, baron de Clefmont et de Lanques et de Jeanne Duchâtelet. Philibert eut la terre de Lanques en partage en 1479. Chambellan des rois Charles VIII et Louis XII, il se signala sous le nom de *Capitaine de Lanques*. Il mourut en 1504 et fut enterré dans son château de Lanques.

porte située à l'extrémité de cette rue, du côté du Bourg, était le repaire des diables, le dimanche des Rameaux; c'était de là qu'ils lançaient leurs fusées et leurs pétards pour empêcher la procession qui revenait de Saint-Michel, de rentrer dans l'église Saint-Jean; et, tandis que les fidèles, dispersés par cette pluie de feu, cherchaient à reformer leurs rangs, les suppôts de Satan descendaient de la tour et se jetaient sur la foule en poussant des hurlements d'enfer et en continuant le jeu des fusées. Le jour des indulgences la procession s'arrêtait encore dans la rue de l'Ange; mais c'était cette fois pour assister au triomphe de la religion. Sur un théâtre suspendu à l'une des fenêtres de la maison qui faisait angle avec la porte du Barle, à gauche, on représentait l'*Assomption de la Vierge*. Vis-à-vis, à l'angle droit, était le théâtre des *Sybilles* et à l'entrée de la rue Chaude, celui des *Limbes*, sur lequel étaient rangés tous les patriarches qui, à l'approche de la procession, entonnaient le *Veni Creator*. Saint Jean sortait d'une trappe au milieu des saints personnages, les saluait et leur annonçait la bonne nouvelle. Alors les chants d'actions de grâce recommençaient, puis il se faisait un grand bruit d'orgues et quelques fusées figuraient la descente du Saint-Esprit.

La rue de l'Ange, qu'on appela d'abord *Ferry-d'Épinant*, prit son nom actuel, au XV^e siècle, d'un ange aux ailes dorées que l'on plaça sur la façade de la maison qui formait l'angle sur la rue Chaude. Le P. Honoré, quand il venait prêcher à Chaumont, descendait dans la maison qui porte le n^o 30, et c'est là qu'il est mort. Des lettres patentes avaient exempté cette maison du logement des gens de guerre, « sur peine aux contrevenants de punition exemplaire et aux chefs, officiers et conducteurs, tant de cheval que de pied, de quelque langue et nation qu'ils soient, de répondre en leurs propres et privés noms, de la désobéissance et des désordres qui auraient été faits au préjudice desdites lettres (1). »

XI. La rue du *Petit-Corgebin* débouche perpendiculairement dans la rue de l'Ange; elle tourne ensuite à angle droit pour aller

(1) Ces lettres données par Louis XIII, à Saint-Maur-des-Fossés, le 26 septembre 1637, ont été confirmées par Louis XIV à son avènement.

rejoindre la place Saint-Jean. C'était, au XIV^e siècle, la ruelle *Dame-Marguerite-de-Saint-Thyebaut* ; on l'a ensuite appelée ruelle *Maitre-Thibaut* ; enfin, dès le XVI^e siècle, on lui a donné le nom de la principale maison qu'on y remarquait et qui appartenait au commandeur du Corgebin. Le doyen Adrien Rose demeurait dans cette rue. C'était chez lui que descendaient les Guise quand ils venaient à Chaumont et qu'ils ne pouvaient pas être reçus par Guillaume Rose. Dans une des maisons actuelles, on retrouve toute une suite de bas-reliefs en pierre, représentant divers sujets tirés des saintes écritures. Ces sculptures, qui sont bien conservées, proviennent de la chapelle Baudricourt, qui précédait le sépulcre de l'église Saint-Jean.

XII. Maintenant que nous avons parcouru toutes les rues du quartier, nous visiterons l'église. Nous savons que ce monument, le plus remarquable de la ville, sous le rapport archéologique, a été commencé dans les dernières années du XII^e siècle et terminé au XVI^e, après divers agrandissements successifs. L'église primitive, orientée, se composait du grand portail actuel, de la nef principale, qui n'avait pas plus de quarante mètres de longueur, et de deux nefs collatérales avec un transept à la hauteur des chapelles Saint-Luce et Saint-Pierre ; mais il n'y avait pas alors de chapelles entre les piliers extérieurs. Le style du monument était l'ogival primaire. On le retrouve dans toute sa sévérité au grand portail qui n'a jamais été modifié : la façade est composée de deux tours carrées, terminées par des pyramides à huit pans, dont les flèches s'élançant à plus de quarante-cinq mètres du sol, et d'une porte voûtée en tiers-point. Les parois latérales de cette porte sont garnies de huit colonnettes annelées vers le milieu et reposant sur des tailloirs hexagones ou carrés ; les chapiteaux sont garnis de crochets ou de feuillages ; au-dessus, à la naissance des arcs, on remarque un petit homme nu, des fleurons et des têtes grimaçantes. Deux fenêtres superposées à la porte, et aujourd'hui murées en partie ou fermées par la tribune de l'orgue, éclairaient la grande nef qui n'était pas, comme maintenant, percée de fenêtres. Les tours ont deux étages marqués par des corniches dont les modillons sont taillés en bouts de solives ou coupés en écus. Mais pour bien comprendre

le style, il faut enlever de cette façade, par la pensée, le hideux auvent dont on a si maladroitement couronné la porte et rétablir les meneaux des fenêtres.

XIII. Dès le commencement du XIV^e siècle, l'église Saint-Jean-Baptiste n'était plus assez vaste pour la population. On fit construire au Bourg la chapelle Saint-Michel. On projetait en même temps l'agrandissement de la paroisse ; mais les ressources de la ville ne permirent pas de commencer les travaux avant les dernières années du siècle. Alors on construisit le transept, avec les portails *Sainte-Anne* et *Saint-Eloi*, et la partie du chœur comprise entre les quatre gros piliers ; on exhaussa les voûtes de la grande nef ; on refit toute la charpente, et l'on éleva au point d'intersection des bras de la croix, sur le chœur nouvellement construit, un petit clocher avec carillon, que la foudre a renversé deux cents ans après. On fit encore des chapelles dans les deux nefs extérieures jusqu'au chœur. Divers actes fixent l'époque de ces travaux. Ainsi, au milieu du XIV^e siècle, on faisait des appels fréquents à la piété des paroissiens « pour l'augmentation de l'église ; » en 1342, huit évêques réunis à Avignon accordaient des indulgences « à tous les fidèles qui visiteraient l'église de Chaumont, y feraient certaines prières, enrichiraient la fabrique par des dons et la mettraient à même d'entreprendre les réparations de l'édifice ; » au commencement du siècle suivant, le seigneur de Nogent, qui habitait Chaumont, faisait don par son testament, d'une somme de quarante livres « pour être employée au parfait de l'église, tant en la façon d'un petit clocher pour placer convenablement sur le chœur que pour autres choses. » Mais ces actes n'existeraient pas que le style des divers travaux que nous venons de désigner ne permettrait pas d'assigner à leur exécution une autre époque. C'est bien le style ogival du XV^e siècle, avec sa richesse et sa légèreté, avec la bizarrerie de ses conceptions. Quelle profusion de sculptures aux portails *Sainte-Anne* et *Saint-Eloi*, et par quels caprices d'imagination l'artiste a-t-il pu se complaire à y tailler la pierre en ceps de vignes, en dentelles, en salamandres, en feuillages, en coquillages, en grotesques de toutes sortes ! A l'intérieur, quelle œuvre admirable que l'escalier à jours qui conduit aux galeries !

La voûte si compliquée du chœur, avec ses culs-de-lampe, ses pendentifs, ses stalactites si légères, au milieu desquelles se promènent les nervures qui naissent des piliers, ne ressemble-t-elle pas à une forêt? C'est bien là l'imagination capricieuse et fantasque du XV^e siècle. D'ailleurs un trésor découvert récemment sur les combles par les ouvriers que le gouvernement a chargés de la restauration du monument, ne permet plus aucun doute à cet égard : ils ont trouvé, dans une partie du gros mur qui soutient la charpente, un parchemin malheureusement illisible, des pièces de monnaies à l'effigie des rois Charles V, Charles VI, Henri VI, roi de France et d'Angleterre, Charles VII, et une assez grande quantité de jetons de Nuremberg du XV^e siècle. Ce trésor avait été évidemment placé là pour marquer la date de l'agrandissement de l'édifice ; or, Charles VII, le dernier souverain compris dans cette série numismatique, a régné de 1422 à 1461. Des deniers de Guillaume, comte de Namur, qui faisaient également partie de la trouvaille, indiqueraient peut-être que l'artiste chargé des travaux était flamand (1). On a encore construit à la même époque (1460) la *sacristie* et, dix ans plus tard, le *sépulcre* et la *chapelle* qui le précédait.

XIV. Ainsi, au commencement du XVI^e siècle, l'église Saint-Jean-Baptiste, était déjà considérablement agrandie. On y remarquait plusieurs chapelles de fondation, indépendamment du *sépulcre* : celle de Saint-Antoine appartenait aux seigneurs de Sexfontaine ; celle de Saint-Etienne était sous le patronage des seigneurs d'Autreville ; l'aîné des Choiseul était patron de Notre-Dame-des-Couturiers. Il y avait encore dans la grande nef, contre les piliers, qui étaient peints à fresque, quelques autels particuliers ; mais ils gênaient la vue du sanctuaire et l'on désirait depuis longtemps les transférer ailleurs. Enfin, on conçut le projet de construire aussi des chapelles derrière le chœur.

L'exécution de ce projet devait compléter l'édifice. On commença les travaux en 1517 ; mais ils furent plusieurs fois interrompus par la peste ; d'ailleurs l'argent manqua souvent, malgré la pieuse libéralité de quelques habitants qui se chargèrent d'une

(1) Ces monnaies ont été réclamées par le ministre de l'intérieur qui en a restitué une partie au Musée de la ville.

partie des constructions. On fit de nouvelles concessions d'indulgences, et l'on ouvrit le *tronc du beurre*, destiné à recevoir les offrandes des fidèles qui voulaient user de certains mets défendus pendant le carême. C'est grâce à ces ressources extraordinaires et aux subventions de la commune que l'on pût mener à fin l'entreprise. Etienne Boulet, un maçon, était maître de l'œuvre. La fabrique lui donnait cinq sols par jour et payait ses valets. Le pied d'ogive se payait, aux frères Cussyn, deux sols ; les clefs vingt sols pièce, la *forme* cent six sols, etc. On employait la pierre de Ceffonds, de Chamaranades, de Choignes, de Brethenay, et même celle qu'on tirait des fossés. On termina d'abord le chœur, d'après le plan conçu au XV^e siècle : œuvre magnifique (*opus magnificentum*), selon l'expression du doyen de la chrétienté qui, lors de sa visite, en 1520, ordonna de « faire brûler une lampe devant le corps du Seigneur, jusqu'au parachèvement. » On fit ensuite les sept chapelles qui forment le pourtour et sur lesquelles reposent les contreforts et arcs-boutants du chœur, à doubles rangs d'arcades, avec pinacles, aiguilles, galeries et ces gargouilles aux figures diaboliques qui grimacent à tous les angles. Enfin on ouvrit une porte nouvelle sur la place. C'est le portail des Baptêmes ou de Saint-Jean. Là le style ogival se montre dans sa plus grande richesse. Le porche a sept mètres de largeur sur deux de profondeur. On y arrive par sept marches. Dans sa partie supérieure, à trois mètres du sol, il est fermé par des rideaux de dentelle qui forment arcades et reposent sur quatre colonnettes. Les parois latérales et celles du fond forment des niches en partie fermées par des rideaux de dentelle et qui étaient garnies de statues. La porte a deux battants, en bois de chêne, récemment refaits avec une connaissance parfaite du style ; ils sont séparés par un massif sur lequel reposait la statue de saint Jean-Baptiste. Au-dessus règne un fronton qui a été refait en même temps que les portes et qui représente le baptême du Précurseur (1). Toute la partie intérieure du portail était peinte ; la voûte était rehaussée d'étoiles d'or, sur fonds d'azur. La consécration de la nouvelle église fut faite en 1546, par

(1) Ces travaux ont été exécutés par le sculpteur Ragot, chargé depuis par le gouvernement de la restauration de tout l'édifice, sous la direction d'un architecte de Paris.

Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem. Les travaux étaient terminés depuis trois ans, ainsi que l'indique l'inscription suivante qu'on lisait sur le pilier de la chapelle Sainte-Anne.

LAN MIL V^e XVIIJ FUST COMMENCÉ
A RELGRANDIR L'ÉGLISE DE CEANS
ET FUST ACHEVÉE EN L'ANNÉE 1543.

XV. Depuis le XVII^e siècle on n'a fait à l'église de Chaumont que des travaux de restauration qui l'ont mutilée sous le prétexte de l'éclairer et de l'orner à *la romaine*. Nous avons parlé ailleurs de ces travaux. Quand les lois révolutionnaires ont prohibé tout signe apparent du culte, on a abattu à l'extérieur les statues qui garnissaient les niches encore vides aujourd'hui ; dans l'intérieur de l'édifice, converti en temple à l'Être-Suprême, on a brisé tous les emblèmes monarchiques, toutes les sculptures qui rappelaient des titres nobiliaires. Au rétablissement du culte, on s'est contenté de redresser les autels et de replacer sur les murailles les tableaux qui en avaient été détachés. L'église Saint-Jean-Baptiste menacerait ruine, si le gouvernement qui l'a placé au nombre des monuments historiques à conserver dans l'intérêt de l'art, n'avait ordonné sa restauration. Des travaux considérables, pour lesquels la ville a contribué, ont été déjà exécutés. Mais visitons l'intérieur.

XVI. Combien l'église Saint-Jean gagnerait en majesté si on la débarrassait de ces énormes bancs qui encomrent les trois nefs et des boiseries dont on a revêtu plusieurs piliers et des chapelles entières ! Nous remarquerons dans le chœur plusieurs tableaux. Celui qu'on a placé au fond et qui représente *une scène du martyre de saint Jean-Baptiste*, est fort estimé. On l'attribue à un maître de l'école espagnole. M. Garnier, médecin de Nancy, né à Chaumont, l'a légué à la fabrique par un testament qui renfermait des legs considérables en faveur de l'hôpital, des capucins et des jésuites. L'encadrement de ce tableau a été sculpté par Landsmann, l'habile compagnon de Jean-Baptiste Bouchardon.

On attribue le *Saint-Alexis* à André del Sarto. Il porte de la main gauche un chapelet qu'il soutient de la droite ainsi qu'un bâton de pèlerin, dans l'attitude d'un homme qui marche en priant :

« Ce mouvement, a dit le peintre Dalle, est si beau, si élégant, si gracieux, si heureux, que vainement nous tenterions de le décrire ; bien plus inutilement encore essayerions-nous de donner une idée de la beauté de la tête qui nous paraît digne de Raphaël. » — Le pendant, *l'Ange-Gardien*, est beaucoup moins estimé et Dalle doutait de son originalité : on le dit de *Ciro-Ferri*. Ces deux tableaux avaient été envoyés de Rome par le fondateur de la chapelle Saint-Luce. Les peintures ovales qui représentent le buste du *Christ* et celui de *la Vierge*, sont du langrois *Richard Tassel*, dont les œuvres les plus considérables enrichissent le musée de Dijon. Les peintres chaumontais, *Adrien Tassel* et *Daniel*, son fils, qui ont exercé leur art pendant tout le XVI^e siècle, étaient, sans aucun doute, de la même famille que *Richard*, peut-être même le père de celui-ci, *Pierre*, n'a-t-il émigré sur Langres que quand ses concitoyens de Chaumont sont devenus ligueurs. Sur le *reconditorium* sont deux *Anges-Adorateurs* de *Jean-Baptiste Bouchardon*. Ces deux statues de grandeur naturelle, ont été tirées de la chapelle des Ursulines.

XVII. Si nous descendons du chœur dans la grande nef, nous y admirerons le *banc d'œuvre* et la *chaire à prêcher*, compositions dont *Bouchardon* père donna le dessin et qu'il exécuta avec *Landsmann*. La chaire à prêcher a été payée à l'artiste quatorze cents livres. La famille *Bouchardon* occupait le huitième banc de la nef, sous la chaire ; les descendants de *Montmirel* avaient trois places gratuites dans le septième et l'on voit encore au pilier, près de ce banc, le portrait du célèbre chaumontais. Le buffet de l'orgue n'offre rien de remarquable. Son origine remonte à l'année 1619 ; mais le jeu n'a été bien réellement organisé qu'en 1642, par *D. Gillet*, organiste à *Clairvaux* ; alors on l'a confié à un musicien de la ville, *Sébastien Huguenet* : auparavant on faisait venir un joueur des environs pour les grandes fêtes.

XVIII. Nous entrerons dans le sépulcre par la petite porte pratiquée sous la tribune de l'orgue, car nous voulons visiter toutes les chapelles en faisant le tour de l'église pour revenir au grand portail. Le sépulcre, fondé par *Geoffroy de Saint-Blin*, ne reçoit le

jour que par une étroite fenêtre ; il renferme un espace de douze mètres carrés environ ; sa hauteur sous clefs est de cinq mètres. La voûte est formée de caissons à faisceaux de nervures prismatiques qui s'appuient, du côté du couchant, sur des anges aux ailes déployées et, du côté opposé, sur des piles à nervures anguleuses surmontées de chapiteaux où divers animaux se cachent dans le feuillage. Les parois étaient recouvertes d'une riche peinture à l'huile, simulant des draperies, qui a disparu presque partout. Les caissons de la voûte sont étoilés d'or sur fond d'azur ; les deux clefs admirablement sculptées, représentent la Justice et la Charité habillées d'or, d'hermine, de pourpre, et trônant, l'une avec ses emblèmes l'épée et le sceptre, l'autre au milieu de jeunes enfants. Une sorte d'auréole d'or, sculptée à jour, entoure chaque groupe ; on lit sur celle de la Justice : REDDE UNICUIQUE QUOD SUUM EST ; *rends à chacun ce qui lui appartient* ; et sur l'autre : ESTOTE MISERICORDES SICUT PATER VESTER MISERICORS EST, *soyez miséricordieux comme votre père est miséricordieux*. Sur le mur, au-dessus des statues, on a représenté des anges en adoration ; de l'autre côté sont les armoiries du fondateur et celles de Marguerite de Baudricourt, sa femme. Il faut descendre deux marches pour arriver près du tombeau dont le couvercle sert de balustrade en avant du groupe. « Le corps mort de Jésus, le long suaire sur lequel il est étendu, la grande pierre qui le renferme sont d'un seul morceau, et pourtant les genoux se détachent du fond de manière qu'on peut les entourer de la main. La statue est d'une beauté, d'une vérité frappante. L'Homme-Dieu n'a pas perdu sa majestueuse sérénité, bien que le corps participe de la raideur du cadavre. Malgré la sueur d'agonie qui a collé cette barbe, le froid de la mort qui a creusé les yeux, entrouvert les lèvres, aminci le nez en resserrant les ailes, la divinité habite encore ces membres glacés (1). » Au pied du tombeau Nicodème agenouillé se prépare à oindre de parfums le corps de son maître ; à la tête est Joseph d'Arimatee, dans la même attitude. Dans le fond, sur le premier plan, sont agenouillées les trois Muries, la mère de Dieu, Marie-Madelaine et Marie-Salomé ; au second plan se tiennent debout le Centenier, Saint Jean qui soutient la

(1) Godard. *Histoire et tableau de l'église Saint-Jean-Baptiste*, page 57.

Vierge évanouie, *Marie* mère de Jacques, *Véronique* et *Jacques le Majeur*. Toutes ces statues, rehaussées de couleurs encore riches, quoique ternies par le temps, sont d'une exécution parfaite ; l'artiste a su donner à chaque personnage l'expression qui lui convenait, comme aussi se conformer aux convenances du costume ; il a varié avec beaucoup d'art la pose et l'agencement des draperies. Le groupe de *saint Jean et la Vierge* est d'un seul bloc de pierre. Le sépulcre de Chaumont, avec ses *figures parlantes*, a de tous temps été placé au rang des productions remarquables de l'art au moyen-âge ; les rois et tous les grands personnages qui ont traversé la ville l'ont visité : le 30 juin 1626 le prince de Condé arriva à Chaumont à dix heures du matin, accompagné seulement de huit cavaliers, et sa première visite fut pour le tombeau du Christ ; il donna en offrande un *teston*.

XIX. La seconde porte du sépulcre, celle par laquelle nous sortons, ouvrait dans la chapelle Baudricourt, élégant monument de la fin du XV^e siècle, qui a été détruit à la révolution, parce qu'on y retrouvait partout les fleurs de lys. On a brisé à la même époque les deux *gardes-sépulcre*, statues colossales qui défendaient l'entrée du tombeau à l'extérieur de l'édicule. Pour faire disparaître les traces de cette dévastation, on ne trouva rien de mieux, en 1802, que de revêtir la muraille de sculptures d'époques différentes, recueillies dans plusieurs églises et qui forment un ensemble du plus mauvais goût, sans proportions et sans caractère. C'est un avant-corps composé d'un fronton que soutiennent quatre colonnes de marbre noir posées sur un massif de maçonnerie. Au-dessus de la porte se trouve un grand Christ en croix, œuvre du plus faible mérite. Il provenait de l'abbaye de Longuay. Entre les colonnes sont deux statues de bois, imitant par la peinture la pierre lisse : à droite *la Vierge au Calvaire*, à gauche *le Christ appuyé sur sa croix*. Ces statues avaient été sculptées pour l'abbaye de la Crête, par Bouchardon père, d'après celles qu'Edme Bouchardon a faites pour l'église Saint-Sulpice de Paris et qu'on y voit encore. Sur le fronton se dressent de petits obélisques en marbre de diverses couleurs. Ça et là, on a scellé des têtes ailées et des inscriptions en lettres d'or.

Le caveau de la chapelle Baudricourt a été plusieurs fois ouvert. On y est descendu pour la dernière fois il y a une dizaine d'années. Il était rempli des débris de la chapelle, sous lesquels on a encore retrouvé beaucoup d'ossements. C'est là qu'avait été déposé le corps de Magalotti. On en a facilement reconnu la tête qui avait été traversée par une balle et on l'a mise à part, sous un globe de verre, avec une inscription sur parchemin qui rappelle les circonstances de la mort du général.

XX. La première chapelle du collatéral de gauche est aujourd'hui celle de *Saint-Roch*, possédée autrefois par les huissiers et sergents royaux qui y avaient fondé une confrérie en 1624. La chapelle *Saint-Yves* a été construite par Gilles de Giey, lieutenant-général à Chaumont et bailli de Langres et par Colette Hennequin, sa femme. Maurice de Giey, leur fils, grand archidiacre de Troyes, y avait fondé des anniversaires. On remarque dans cette chapelle un beau crucifix en ivoire. Elle était occupée par le présidial, par les avocats et procureurs qui y avaient établi leur confrérie. Le tableau qui forme le rétable de la chapelle *Saint-Sébastien* est de Dalle. Le martyr est attaché à un arbre ; deux femmes arrachent les flèches dont son corps est couvert. *Sainte Catherine* est peinte en grisaille et sur bois dans la chapelle qui porte son nom. Cette chapelle appartenait encore, il y a un siècle, au président de Gondrecourt et à la famille de Laharmand ; elle avait alors pour patron saint Eustache. La chapelle *Saint-Luce* n'a pris ce vocable qu'en 1802, lorsqu'on y a placé le tableau du martyr de saint Luce, qui décorait la chapelle de ce nom et qui, comme le *Saint-Alexis* et l'*Ange-Gardien*, avait été envoyé de Rome par le fondateur. Dalle attribuait cette peinture, dont il a fait une copie, à Pierre de Cortone. Avant la révolution, cette chapelle était dédiée à saint Etienne ; elle était occupée par la confrérie des drapiers.

XXI. Dans le croisillon de gauche du transept, où se trouvent le portail *Saint-Eloi* et l'escalier en escargot qui conduit à la galerie du chœur, est une grande toile peinte par le Chaumontais Lallier ; elle représente Hérode repris par saint Jean. C'est le *Non licet*, ainsi appelé des premiers mots de la réprimande du Précurseur.

Ce tableau n'est pas sans mérite. Bénigne Lallier, né à Chaumont en 1689, mort en 1762, était fils d'un lanternier; en étudiant sous un bon maître, il aurait pu devenir un excellent artiste; mais il n'a jamais quitté sa ville natale. Il fut le premier maître d'Edme Bouchardon et de Guyard; Dalle était son petit-fils; il est donc l'un des plus importants rameaux dans la filiation des artistes chaumontais. L'autel *Saint-Eloi* n'est remarquable que par sa composition: il est orné de colonnes torsées dont le travail serait bien plus remarqué si les détails n'en étaient pas recouverts d'une épaisse couche de peinture. La confrérie des serruriers, chaudronniers et maréchaux s'était entendue avec les menuisiers de la chapelle Sainte-Anne du croisillon de droite, pour la construction de deux autels pareils dans le transept. Au pilier sur lequel s'appuie la chapelle Saint-Eloi est sculptée une *Mère-de-Pitié* qui correspond au Dieu-de-Pitié du pilier opposé. Comme objet d'art, cette sculpture est sans valeur; mais elle a reçu les prières et les vœux de bien des affligés.

La chapelle de la *Résurrection* a été fondée par Jean de Mesgrigny, lieutenant-général à Chaumont, à l'époque du dernier agrandissement de l'église. Il y a été enterré avec Jehannette Dorey, sa femme. Cette famille s'était retirée à Troyes dès le XVII^e siècle. Au rétable de la chapelle *Saint-Hubert*, dite aussi de *Sainte-Marguerite* et des *Agonisants*, est un Saint-Joseph-Agonisant peint par Edme Bouchardon. Ce tableau que le célèbre sculpteur a peint à l'âge de dix-neuf ans, d'après une gravure de Carle Maratte, n'a d'autre mérite que son origine; le coloris en est mauvais; mais le dessin révèle déjà le crayon qui devait faire l'admiration de l'Europe. C'est la seule œuvre de Bouchardon que possède la ville de Chaumont. .

XXII. Nous entrerons dans la sacristie, dont la porte se trouve dans la chapelle Saint-Hubert. C'est une construction du XV^e siècle, mutilée comme le reste de l'église. La salle du rez-de-chaussée est voûtée; mais elle a perdu tout caractère depuis qu'elle est entourée d'armoires et de boiseries modernes, et surtout depuis qu'on y a fait un nouvel escalier pour monter à l'étage supérieur. On remarque dans ce *revestiaire* un ancien calice en vermeil, sur lequel sont

représentées en relief diverses scènes de la Passion ; plusieurs beaux graduels à miniatures et surtout un missel diocésain, imprimé en 1517, dont les initiales et les gravures sont enluminées et rehaussées d'or. C'est le seul exemplaire connu qui ait été aussi richement orné et il fait l'admiration des artistes. On conserve dans la salle basse le portrait de Jean de Montmirel ; c'est celui que s'étaient transmis les descendants de ce prélat (1) ; on a donc tout lieu de penser qu'il est original et que celui du pilier de la nef n'en est qu'une mauvaise copie. Les reliquaires n'offrent rien de remarquable sous le rapport de l'art. Il est à regretter qu'on ne retrouve plus au trésor que quelques lambeaux des belles tapisseries de haute lisse données à la fabrique par Guillaume Rose en 1601 et par mademoiselle de Briocourt vingt ans après. Les premières, en huit pièces, représentaient l'histoire de David ; les autres, en quatorze pièces, diverses scènes de la même histoire et le mariage de Jacob.

XXIII. La chapelle *Saint-Nicolas* est en même temps dédiée à Saint-François-Xavier. Le tableau du rétable a été tiré de la chapelle des Jésuites : Saint Ignace donne à Saint François mission de prêcher dans les Indes. Les deux personnages sont dans le milieu du tableau, au premier plan, en habits sacerdotaux ; dans le haut apparaît Jésus, au milieu d'une gloire et appuyé sur sa croix ; dans le bas est le monde à convertir et qu'un hideux serpent étreint dans ses replis. Au fond de cette chapelle se trouvait une image de Saint Pierre sous laquelle Bouchardon avait deux places. En face de l'autel est un arbre de Jessé qui se détache de la muraille en haut relief. Jessé est endormi au pied de l'arbre dans une chaise gothique ; les autres personnages, demi-nature, assis sur les branches, représentent la généalogie de la Vierge ; l'image de la mère de Jésus a été brisée. Cette remarquable composition ressemble, en tous points, aux arbres généalogiques dont la gravure sur bois enrichissait les *in-folio*, imprimés dans les dernières années du XV^e siècle. Sans aucun doute, elle date de la construc-

(1) C'est l'auteur de ce livre qui l'a donné à la fabrique ; il le tenait du dernier descendant connu de Montmirel.

tion de la sacristie. La famille De Mailly avait sa sépulture près de la chapelle Saint-Nicolas.

XXIV. Nous arrivons au rond-point, derrière le chœur. La chapelle est dédiée à la *Vierge*. Les trois fenêtres sont garnies de vitraux peints, production de l'art moderne. La verrière du milieu est formée de médaillons représentant les mystères de la vie de la mère de Dieu. M. Maréchal, de Metz, a peint, sur les deux autres, les quatre évangélistes dans des niches du XVI^e siècle. L'autel, en bois doré, œuvre de Jean-Baptiste Bouchardon, avait été fait pour le chœur. C'est un morceau remarquable mais dont les proportions ne sont pas en rapport avec l'étroit espace où on l'a relégué. Les gradins supportent des colonnettes grecques. La vierge est sous un baldaquin entre deux autres statues. Une chapelle de la *Vierge* avait été fondée en 1355, dans l'église de Chaumont, par Huon dit Lebrun ou Lebrun, marchand. Il s'en était réservé le patronage qui a ensuite appartenu à l'aîné de la famille de Choiseul. On l'appelait *la Notre-Dame des couturiers* parce qu'elle était entretenue par les maîtres tailleurs. La chapelle actuelle a été construite au XVI^e siècle. Une confrérie du *Rosaire* y avait été établie en 1633.

XXV. La chapelle *Saint-Jean-Baptiste*, la première en descendant par le collatéral de droite, a été construite par les soins du chanoine Pierre Malingre qui l'a dotée en 1532. Les de Grand, les Gousset, les Perret et les Guyot, alliés par mariages aux Malingre, y avaient leur sépulture. C'est aujourd'hui la chapelle du *Sacré-Cœur*. Les statues de saint Augustin et de sainte Ursule, en pierre dorée et de grandeur naturelle, qu'on remarque dans cette chapelle, sont de Jean-Baptiste Bouchardon; elles faisaient partie du bel autel des Ursulines et ont coûté trente livres à la commune lors de la vente du mobilier des couvents. On y remarque encore une *Annunciation* de Richard Tassel. Cette peinture ornait le rétable de l'ancienne église Saint-Michel.

Vient ensuite la chapelle fondée par le prévôt Jean Rose et qu'on a successivement appelée *des Rose*, *de la Croix* et *de la Passion*. Elle est placée sous l'invocation de *l'archange Saint Michel*. Après Jean, le prévôt Nicole Rose, son fils, a possédé cette chapelle où

il était enterré avec Catherine Desfours, sa femme. Près de leur sépulture était le cœur de l'évêque Antoine Rose et celui du jésuite Guillaume Rose, leurs fils. Le conseiller Claude Rose succéda à Nicole, son père, et enfin la chapelle passa aux de Poirresson, par le mariage de Jean avec Marguerite Rose, fille du conseiller. Plus rien n'y rappelle le souvenir de ces familles. Deux statues en bois peint provenant du couvent des capucins, sont placées sur l'autel ; elles représentent *saint François d'Assise et sainte Claire*.

La chapelle de la *Nativité*, construite aux frais d'Etienne Fagotin en 1529, était réservée à cette famille. Nous signalerons sur l'autel une statuette de la Vierge, en pierre. Elle est de Jean-Baptiste Bouchardon. Au pilier qui sépare cette chapelle du transept se trouve le *Dieu-de-Pitié*. La tradition explique ainsi l'origine de ce monument : lors de l'agrandissement de l'église, au XVI^e siècle, un bourgeois et sa femme ont laissé démolir leur maison sans indemnité, mais à la condition qu'ils seraient représentés, dans le nouvel édifice, agenouillés aux pieds de Jésus. Les deux statuettes posées devant le Dieu-de-Pitié sont les images de ces pieux chaumontais. En grattant le badigeon au transept, au-dessus de la porte Sainte-Anne, on a découvert, il y a quelques années, une fresque datée de 1549, représentant le *martyre de saint Hippolyte*. Deux personnages prient, agenouillés en un coin de la scène : ce sont peut-être les mêmes que ceux du Dieu-de-Pitié. Dans le même croisillon se trouve une *décollation de saint Jean-Baptiste*, peinte par Lallier. C'est le pendant du *Non licet*. L'autel est semblable à celui de la chapelle Saint-Eloi. La *Sainte-Anne* qui est au rétable est de Dalle. La confrérie de Sainte-Reine ou des menuisiers entretenait cette chapelle dans laquelle la mairie avait fait une fondation en 1655, « pour rendre plus recommandable et plus solennelle la fête de la glorieuse et puissante vierge martyre. »

XXVI. La communauté des maîtres tixiers, si nombreuse autrefois à Chaumont, avait fondé la chapelle *Saint-Pierre* où les confréries *Saint-Antoine* et *Saint-Fiacre* vinrent ensuite s'établir. Les arquebusiers y faisaient aussi célébrer, le 18 janvier, une messe solennelle à laquelle toute la compagnie était tenue d'assister, le roi du dernier tir, qu'on appelle le *Roi du pois*, à cause du gâteau des

rois, portant une masse d'argent parsemée de fleurs de lys d'or, que la fabrique prêtait moyennant huit sols. Le rétable de cette chapelle est d'ordre corinthien ; il est composé d'un entablement et d'un fronton soutenu par des colonnes de marbre noir ; les trois niches entre les colonnes sont occupées par les images Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Antoine ; Saint Fiacre est placé à l'entrée de l'édicule, sous un dais entretenu par les jardiniers. La chapelle *Saint-Jean-l'Évangéliste* était occupée par les bouchers qui y avaient fondé une confrérie en 1741, avec les boulangers et les pâtisseries. Plusieurs bourgeois des vieilles familles de la ville y avaient leur sépulture. On y avait aussi placé l'image de sainte Catherine et celle de saint Henri sous laquelle noble Henri Tharès, bourgeois, et Marguerite Perrin, sa femme, étaient enterrés. Ce n'est que plus tard que les boulangers ont fondé la petite chapelle *Saint-Honoré*. *Saint Joseph* le patron des ouvriers en bâtiments, charpentiers, maçons, couvreurs, etc., a toujours eu son autel sous la travée qui précède le portail du baptême. En 1640, le chanoine Jacques Gaucher, fils de François et de Jeannette Arnoult, fonda la fête de ce saint qui devait être célébrée comme celle de la Vierge ; il avait stipulé qu'à l'issue des secondes vêpres tout le chapitre, avec les chantres portant le bâton d'argent, iraient sur la sépulture des parents du fondateur, près de la chapelle *Saint-Blaise*, de l'autre côté du portail, pour y chanter un *miserere* et d'autres prières, et qu'après le chant on distribuerait au doyen seize sols, à chacun des chantres et choristes dix sols, à chaque chanoine huit sols, quatre à chaque prébendier, deux à chacun des prêtres habitués, autant à chaque bedeau et un sol à chacun des porte-surplis et enfants de chœur. Jacques Gaucher, docteur en théologie, conseiller aumônier du roi, chanoine de Sens et de Chaumont, avait pour frères quatre écuyers avocats en parlement. Il est mort au château de Dorinet-les-Montereau, le 22 novembre 1641. Son cœur, apporté à Chaumont, a été déposé dans la chapelle *Saint-Blaise*. Cette petite chapelle, située au pied de la tour et qui était primitivement celle des fonts, est remarquable par sa voûte surmontée d'une balustrade en pierre. Elle était occupée, en 1740, par le chanoine Guyot, héritier des Gaucher. Déjà à cette époque elle n'avait plus d'autel ; mais les notaires y avaient fait placer un banc. Aujourd'hui elle est entièrement fermée.

XXVII. Les tours de l'église Saint-Jean renferment cinq cloches ; trois de moyenne grosseur et deux petites. La plus forte a été fondue aux frais de la ville en 1684. La seconde vient de l'église Saint-Berchaire de Châteauvillain ; elle a eu pour parrain Nicolas de l'Hôpital, marquis de Vitry, et pour marraine Françoise-Marie Pot de Rhodes, femme de François-Marie de l'Hôpital-Vitry ; elle porte le millésime 1652. La troisième date de 1777. La quatrième a été fondue à Louvain, en 1727. La dernière est une cloche communale fondue en 1677 pour la tour de l'Horloge ; transportée dans le clocher du nouvel Hôtel-de-Ville, elle a été échangée en 1821 contre une cloche de la paroisse.

Notre visite à l'église paroissiale a été longue ; mais nous tenions à faire remarquer toutes les beautés de ce monument, à signaler tous les objets d'art qu'il renferme encore ; et combien de précieux souvenirs n'y avons-nous pas retrouvés ! Maintenant reprenons notre promenade dans la vieille ville où il ne nous reste plus que le quartier de l'Orme à parcourir.

XXVIII. Le quartier de l'Orme devait défendre la courtine depuis le bastion de Bracancourt jusqu'au bastion de la porte de Buxeuilles, cette porte avec le bastion et la galerie derrière les maisons des Poutils. Sa milice avait pour point de ralliement la place de l'Orme. Il comprenait les rues actuelles de *l'Orme*, *Damrémont*, de *Brabant*, *Bouchardon*, *Saint-Louis* et *Saint-Ignace*. La première de ces rues portait au XIV^e siècle le nom du *Sire Erart* ; au XVI^e, on l'appela rue *Huré* ou *Hurel*, du nom d'un de ses habitants, et c'est au temps de la ligue qu'elle reçut sa dernière dénomination, lorsqu'on eut planté un orme près de la croix nouvellement élevée sur le carrefour, à l'entrée de la rue Damrémont. La croix et l'arbre qui la couvrait de son ombre ont disparu depuis longtemps. C'est dans la maison qui porte le n^o 12 que naquit, le 18 juin 1761, Denis Decrès, fils de Pierre, ancien officier de cavalerie, et de Jeanne Graillet. La ville a récemment acheté la maison n^o 9 pour y transférer la cure, établie précédemment rue de Brabant n^o 13. La rue *Damrémont* s'appela d'abord *ruelle de Chaude-Rue* ; Jehan Michelin, qui vint s'y établir à la fin du XV^e siècle, lui laissa ensuite son nom, auquel on a substitué, en 1838, celui du général tué sous les

murs de Constantine. Charles-Marie Denys, comte de Damrémont, était né dans la maison de cette rue qui porte le n° 5, le 8 février 1783, d'Antoine Denys, commissaire des guerres, et de Marie-Henriette Hannaire de Viéville.

La rue de *Brabant* semble la continuation de celle des *Poutils* : elle prend naissance à l'extrémité de la rue Saint-Jean et aboutit à la rue Bouchardon. Elle tire son nom de Jehan Brabant, lieutenant-général du bailli en 1315. La famille de ce magistrat s'étant fixée à Chaumont, noble homme Philippe de Brabant et Catherine de Bourmont, sa femme, ainsi que leurs fils Henri et Nicolas, dont le premier avait épousé Isabelle de Neufchâteau, firent des donations à l'église Saint-Jean au commencement du XV^e siècle. Georges de Brabant était, à la même époque, protonotaire du Saint-Siège, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois et prévôt de Champeau à Paris. Etienne Perret, lieutenant-général pendant la Ligue, habitait aussi cette rue où, depuis 1541, existait une école communale et qu'on appelait *la rue du Grand-Collège*. En 1602, elle devint, pour quelque temps, *la rue du Vieux-Co'llège*, après le transfèrement de cette école dans la rue Chaude, puis elle reprit le nom de *Brabant* qu'elle n'a plus quitté. Elle était parcourue par toutes les grandes processions ; celle du Pardon y faisait deux stations, la première devant le théâtre des *Prophètes*, qui fermait la rue Saint-Jean, l'autre près de la rue Chaude, devant le théâtre de *l'Accouchement d'Elisabeth*. La maison qui porte le n° 10, est bâtie sur l'emplacement de la chapelle Saint-Luce ; au n° 12, logeait le fameux Radetski, pendant le séjour des alliés à Chaumont, en 1814.

XXIX. La rue Chaude porte aujourd'hui le nom de *Bouchardon*. La maison de Jean-Baptiste Bouchardon a le n° 27 : c'est là que sont nés Edme et Jacques-Philippe, l'aîné le 29 mai 1698, le second le 1^{er} mai 1711 (1.) Les actes du XIV^e siècle portent *Chaude rue*, et quelques-uns y ajoutent, avec toute la licence du temps, une explication qu'il ne nous serait pas permis aujourd'hui de reproduire ; les curieux pourront la rechercher dans les contes

(1) Voyez notre *Notice sur Edme Bouchardon*. Versailles, 1837, in-8°.

drolatiques de Balzac (1). Cette rue, qui longeait le mur du château, intérieurement, a encore été désignée sous d'autres noms : à la fin du XVI^e siècle on l'appelait quelquefois *rue du Grenier-à-sel* ; puis on a dit *rue du Vieux-grenier-à-sel*, lorsque cet établissement a été transféré dans la rue Viéville ; on trouve aussi *rue du Collège-Neuf* ; mais l'ancienne dénomination a prévalu jusqu'en 1838. Les Daunoy habitaient la rue Chaude au XIV^e siècle, et leur hôtel, qui appartiendra plus tard aux Rose, devint par héritage la propriété du bailli Guillaume de Poitiers, bâtard de Langres. Les Malingre demeuraient dans la rue Chaude dès le XV^e siècle ; les Montmirel aussi, tout près de la grande porte du Barle. Les Gousset s'y sont établis au XVI^e siècle. Jean Gousset est le premier jurisconsulte qui commenta « *Les lois municipales et coutumes générales du bailliage de Chaumont-en-Bassigny.* » Il a dédié son livre à Gabriel Le Genevois de Bossancourt, doyen de la cathédrale de Langres (1562-1589), puis évêque de Noyon et pair de France (2). Gabriel, « homme docte et bien avisé, » qui fut promoteur du clergé aux états de Blois, était originaire de Chaumont : son aïeul Louis de Sancey avait été au XV^e siècle lieutenant-général en cette ville et il avait eu pour successeur Antoine des Essars, sieur de Lirey, qui avait épousé Catherine Le Genevois. Les Rose et les Gondrecourt habitaient la rue Chaude ; leurs hôtels étaient voisins et devaient être réunis plus tard comme les deux familles. Ils sont de nouveau divisés depuis quelques années : l'un, l'ancien hôtel Daunoy, qui ne s'est agrandi que par suite de la démolition des murailles du château, a son entrée principale dans la rue de Buxereuilles, et nous n'avons pas à nous en occuper ici ; l'autre, qui porte le n^o 14 de la rue Bouchardon, avait toujours eu, depuis Guillaume Rose, une chapelle particulière qui n'est supprimée que depuis quarante ans, et que le savant bénédictin Lambelinot a desservie pendant quelque temps, après sa sortie de la prison des prêtres reclus, en 1796. Nicolas Lambelinot, né au Fays-Billot le 21 février 1722, est mort à Chaumont le 3 février 1802. Il est enterré au cimetière de l'hôpital. Il

(1) Deuxième dizain, prologue du *Succube*.

(2) Ce livre a eu plusieurs éditions. Nous connaissons celle de 1625, in-4^o, Épinal, et celle de 1722, in-8^o, Chaumont.

avait légué aux pauvres son petit mobilier. On avait publié de lui deux volumes de travaux historiques et il a laissé six *in-folio* manuscrits sur les conciles. A l'extrémité de la rue, vers la porte de Buxereuilles, est l'Hôtel-de-la-Préfecture, ancienne maison des Carmélites. Quand on a fermé ce couvent, en 1792, la communauté se composait de vingt religieuses de chœur, trois converses, deux novices et une tourière extérieure. L'administration du district y a été de suite installée. Quelques années plus tard on y a transféré les archives départementales, qu'on avait formées d'abord aux Ursulines, des archives particulières de diverses maisons religieuses supprimées et des papiers de quelques familles d'émigrés (1) ; enfin, lors de l'institution des préfets, le bâtiment a été définitivement affecté au service de la préfecture et l'on y a commencé des travaux qui n'ont été terminés qu'en 1810. La chapelle est aujourd'hui la salle des grandes réunions ; on a enlevé les belles peintures qui en décoraient le plafond ; le portail a été complètement refait. On monte aux bureaux par la cour de la rue Bouchardon ; c'était autrefois l'entrée principale de la maison, mais la porterie en avait été détruite quinze ans avant la révolution. La cour d'honneur ouvre sur la rue de Buxereuilles, dont elle est aujourd'hui séparée par une grille en fer ; c'était le cloître des religieuses. On avait vendu presque toute la partie des bâtiments qui s'étendait entre la chapelle et la rue Saint-Louis. En 1814, le prince de Hardenberg, ministre de Prusse, logeait au n° 20 de la rue Bouchardon, maison Guyardin ; lord Castelreagh, habitait la maison n° 6 et c'est là qu'a été conclu le traité de Chaumont, dans la pièce qu'on désigne sous le nom de Grand-Salon-Rouge.

XXX. Un long groupe de maisons s'étendait depuis les Carmélites jusqu'à la tour du Barle ; il s'appuyait sur les fortifications du château.

Après la suppression de la vieille enceinte les choses restèrent encore dans le même état, on ne songea pas à ouvrir des rues nou-

(1) Nous avons publié à Reims, en 1858, un *Mémoire sur les archives de la Haute-Marne*, que nous avons adressé au ministre de l'instruction publique. Ce travail a été reproduit par la *Chronique de Champagne* et par l'*Annuaire du diocèse de Langres*.

velles sur le remblai des fossés ; mais, en 1631, le maréchal de la Force, envoyé par le roi pour reconnaître les travaux nécessaires à la défense de la place, fut frappé du danger de cette situation et il ordonna à l'administration municipale de faire percer deux rues à travers ce groupe. La ville manquait des ressources nécessaires pour mettre les ouvriers à l'œuvre et on attendit quatre ans ; alors un membre du conseil, Guillaume Millard, fit ouvrir à ses frais la première des rues projetées, qu'on appela *Saint-Louis* du nom du roi régnant. La ville s'était engagée à lui donner deux mille livres, dont quatre cents en commençant les travaux et le reste après leur entière exécution. La seconde n'a été percée qu'en 1674 et, comme elle aboutissait en face du collège des Jésuites, on lui a donné le nom de *Saint-Ignace*.

Notre chronique des rues du Château est terminée. On sait que cette partie de la ville était séparée du Bourg par une ligne de fortifications détruite en 1590, pendant la ligue. On en avait cependant conservé les trois portes qui ne furent démolies que plus tard, la *porte aux Clercs* en 1627, la *porte Arse* en 1780 ; le *Barle* en 1788. La tour du Barle était le principal point de communication entre la vieille ville et la nouvelle ; de nombreux souvenirs historiques s'y rattachent ; nous les réunirons au commencement de la chronique du Bourg.

CHAPITRE II.

LE BOURG.

I. *La porte du Barle* par où l'on sortait du Château dans le Bourg, sous une arcade voûtée à plein cintre, s'élevait au centre de la ville sur le carrefour auquel aboutissent les rues de l'Ange et Bouchardon. C'était une tour carrée, percée de machicoulis et défendue par le fossé du château, sur lequel retombait un pont-

levis. Sa largeur, à la base, était de quarante-huit pieds ; sa hauteur, du sol à l'extrémité de la flèche qui terminait une toiture à quatre pans, en avait cent vingt-neuf et cinquante-huit jusqu'à la naissance du toit. Le passage, sous lequel se faisait l'exposition publique des criminels, avait dix-huit pieds d'élévation, sous clef, du côté de la rue de l'Ange et douze sur le fossé ; sa largeur mesurait treize pieds. A gauche, dans le massif, était l'escalier, dont la porte ouvrait près de la rue Bouchardon, à droite se trouvait une pièce obscure, espèce de corps-de-garde ou de prison, qui avait son entrée sous l'arcade.

Lors de l'établissement de la commune, c'est sur le Barle que fut placée la cloche communale, signe de la liberté, dans un *pinacle* en plomb. Au XV^e siècle, les habitants y firent placer une horloge qui sonnait les heures et les marquait sur un cadran à l'extérieur de la tour ; alors la première cloche, qui ne pesait que trois cents livres, devint un des *rappeaulx* et on en fit fondre une seconde, plus forte, pour la sonnerie et pour *la tappe du guet*. Quand la commune devint toute puissante, à l'époque de la ligue, le conseil, qui jusque-là n'avait pas eu de local spécial pour ses réunions, se fit *accommoder* une chambre au premier étage de la Tour-de-l'Horloge, « pour y traiter les affaires de la ville et y serrer les papiers d'icelle. » C'était en 1574. Trente ans après, lors de l'établissement de la mairie royale, il plaçait solennellement sur la façade, du côté du Bourg, le buste de Henri IV, en pierre. Le Barle était donc transformé en Hôtel-de-Ville. Cependant on ne commença à y tenir les assemblées générales qu'en 1624, conformément à un arrêt du conseil privé, pendant les conflits entre l'autorité communale et les officiers du roi. La tour avait trois étages éclairés chacun par deux fenêtres qui prenaient jour sur la rue de l'Ange. Ces fenêtres étaient d'anciennes *arbalétrières* qu'on avait élargies. Au premier était la chambre de ville, vaste salle lambrissée à hauteur d'appui et tendue de belles tapisseries de haute-lice. On y tenait toutes les réunions. C'est là que s'assemblait le corps de ville pour les solennités publiques ; c'est de là qu'il partait avec les délégués des bourgeois, *en robes citadines et toques de velours*, pour faire aux grands personnages les honneurs de la cité, pour leur offrir les *brocs de vins*, les confitures, les dragées, et accomplir le

cérémonial usité en pareille circonstance. Un petit cabinet réservé dans l'épaisseur du mur renfermait les archives ; mais il n'y avait pas de greffe ; le greffier de la chambre, qui était procureur, tenait ses écritures dans son étude. Les étages supérieurs formaient le garde-meuble de la commune. En 1752, on remplaça le *pinacle* de l'horloge par un dôme élégant dont l'aiguille supportait un globe couronné de France et tout fleurdelysé ; alors le pont-levis était supprimé et le fossé était comblé.

L'administration communale a siégé au Barle pendant deux siècles ; mais ce local était insuffisant et mal commode. Enfin, en 1780, le conseil arrêta le plan d'un hôtel plus vaste, et huit ans après, quand les nouvelles constructions furent à peu près terminées, il ordonna la démolition de la vieille tour, dont il ne reste plus rien aujourd'hui. La rue ne conserve plus même le nom de ce vieux monument féodal ; on en a fait le prolongement de la rue de l'Ange.

D'autres souvenirs se rattachaient encore à la petite rue du Barle : c'est dans l'une des maisons de cette rue que naquit le poète Lemoine ; dans une autre, *proche le Barle du Reloge*, comme disait le peuple, était l'atelier des orfèvres Gédéon et Robert Légaré, dont les travaux faisaient l'admiration des artistes. Le 29 mai 1613, il y avait fête dans cette maison. Vers dix heures les curieux envahirent la rue. Bientôt arriva la compagnie des arquebusiers, en grande tenue, avec des fleurs à la boutonnière ; elle fit halte un moment devant le Barle, puis elle reprit sa marche et se dirigea vers l'église, formant un cortège d'honneur à un nouveau né que Gédéon allait faire baptiser. De nombreux *vivats* se mêlèrent au bruit des arquebusades. C'est que le parrain, Pierre Brisejon, avait abattu l'oiseau, le matin même, pour la troisième fois consécutivement, *au contentement de tout le peuple*.

II. Du Barle nous irons sur la *Grande-Place*. La *Motte* qui est sur notre passage ne rappelle aucun souvenir historique. Ce groupe de maisons qu'on appelait anciennement *la Pierre-à-l'Huile*, parce qu'il a pris la figure d'une pierre à aiguiser, s'est formé au XIV^e siècle ; alors il pouvait défendre l'entrée du Château, en masquant la porte ; mais il n'est plus qu'un embarras pour la circulation.

C'est sur la Grande Place, qu'on appelle maintenant *Place de la Concorde* (1), qu'est construit le nouvel Hôtel-de-Ville. L'architecte Lancret a donné le plan de ce monument qui réunit l'élégance à la sévérité du style. La lanterne qui couronne le pavillon du centre est l'ancien clocher du Barle dont le conseil a exigé la conservation. On a été obligé de la refaire il y a vingt ans ; mais le dessin primitif a été religieusement suivi ; seulement on a substitué le cuivre au plomb dans la couverture de la charpente nouvelle. Lors de cette restauration, la flèche qui a successivement porté la couronne royale, le bonnet rouge, le drapeau national, l'aigle et une simple girouette, a été aiguisée en pointe aimantée pour diriger la foudre ; elle n'est donc plus exposée à subir les variations de nos changements politiques. C'est la révolution qui a inauguré l'Hôtel-de-Ville. L'arbre de la liberté, planté au pied du grand escalier, n'a été détruit que dans la dernière année du consulat.

La Grande Place a été pavée pour la première fois en 1488. C'est là que se tenaient les marchés hebdomadaires et les quatre grandes foires de l'année. La halle occupait l'emplacement sur lequel on a bâti l'Hôtel-de-Ville. Toutes les maisons, au nord, avaient, au rez-de-chaussée, des arcades voûtées sous lesquelles s'établissaient les marchands forains ; ces arcades n'ont été murées qu'au commencement du XVIII^e siècle ; il y en avait encore au côté opposé, dans l'angle de la place, à l'entrée de la Voie-de-l'Eau. Là était la *maison de la Samaritaine*, ainsi appelée parce qu'on avait placé, au sommet de la tourelle qui s'élevait en encorbellement sur la façade, un groupe représentant le Christ et la Samaritaine. Ce monument, que la piété de nos aïeux avait rendu célèbre, avait été détruit de notre temps par un incendie ; mais il est en partie relevé. Les processions traversaient la place. Le jour du Pardon, le grand *théâtre de l'Enfer* était construit devant la halle, et comme les scènes diaboliques qui précédaient l'arrivée de l'Âme d'Hérodé attiraient toujours une foule considérable de curieux, les diables avaient le privilège d'établir des gradins qu'ils louaient à leur profit.

(1) Arrêté préfectoral, du 26 messidor an VIII, pris pour perpétuer le souvenir de la fête de la Concorde célébrée la veille.

En 1646, le mouvement de curiosité qui se produisit dans la foule, à l'arrivée de la procession, fut tel, que les tréteaux qui soutenaient les gradins se rompirent. Le cri d'alarme qui fut aussitôt jeté fit croire, à ceux qui avaient pris place sur le toit de la halle, que le vieux hangar croulait sous eux ; ils se précipitèrent les uns les autres sur le théâtre, entraînant les laves du toit, et ils s'ensevelirent sous les ruines de l'enfer. Beaucoup de personnes furent blessées. Cet événement hâta la ruine de la halle, et quand la mairie la fit démolir quinze ans plus tard, elle était en si mauvais état qu'il n'y restait plus qu'un tailleur, un cordonnier et un pauvre chaussetier. Une croix avait été élevée près de cette halle en 1475 ; on la transféra au milieu de la place, puis on la rétablit sur ses anciennes fondations ; elle a été supprimée lors de la construction de l'Hôtel-de-Ville (1).

La Grande-Place qui a toujours été le théâtre des fêtes publiques, a été, de tous temps aussi, le lieu où s'exécutaient les jugements criminels. Le carcan d'infamie était sous le Barle, la potence hors de la ville ; mais c'était sur la place, en plein marché, qu'on brûlait, qu'on rouait, qu'on écartelait. Après l'exécution, le bourreau descendait de l'échafaud pour prélever la dime de tous les objets en vente, comme si l'on eût voulu faire payer aux marchands, aux paysans, le spectacle qu'ils subissaient en venant approvisionner la ville. Cet usage, en se perpétuant, était devenu un droit, *le droit d'avage*, dont un règlement de 1656 fixa les limites. Nous avons sous les yeux le tarif publié et affiché en 1739 dans les paroisses du bailliage de Chaumont : toutes les productions de l'industrie, toutes les denrées, toutes les boissons y sont taxées ; le contact du bourreau souillait tout sur le marché. L'avage se percevait tous les jours et quand il y avait exécution il était double. Ce droit odieux était basé sur le privilège des basses œuvres réservé à l'exécuteur et qui était encore une lourde charge pour les ha-

(1) On lisait sur la base de cette croix l'inscription suivante :

*Hæc cruz,
Anno 1475, in hoc foro erecta,
Post hallam destructam in medium fori translata fuit.
Anno 1665,
Et deindè, urbis præfecti et ædiliùm jussu,
Consentiente procuratore regio et urbis,
Hic reposita est,
Die 14 aug. 1743.*

bitants : nul ne pouvait, dans toute l'étendue du bailliage, faire enlour une bête morte, abattre une bête malade, ou débarrasser sa maison d'immondices, sans recourir à l'office du bourreau et payer la redevance fixée par les règlements. La révolution a supprimé l'avage et les basses-œuvres ; elle a rendu moins barbare l'exécution des jugements criminels ; mais la guillotine se dressait encore sur la place de la Concorde. Depuis 1848, les exécutions ont lieu hors de la ville. Bientôt, nous l'espérons, la suppression de la peine de mort fera cesser ces hideux spectacles.

III. *La rue Laloy*, anciennement *de la Halle*, conduit de la place à la rue Toupot-de-Béveaux. Il serait à désirer que cette rue large et bien percée fût continuée jusqu'au boulevard. La maison du maire Laloy porte le n° 8. C'est au n° 12 que demeurait Henrion de Pansey, administrateur du département et professeur à l'école centrale. Nous sommes ici à l'extrémité du quartier. Revenons près de la Motte.

La cour Dauphin, dont le passage est couvert, tire son nom de l'ancien hôtel, qu'on appelle maintenant de l'Ecu, et qui avait pour enseigne au XV^e siècle les armes du Dauphin. Au fond de cette cour, à gauche, est une ruelle fort étroite qui conduit au boulevard. Un ancien soldat de la ligue, qui y avait établi un jeu de paume en 1606, lui a laissé son nom de guerre, *Lardières*. La *ruelle du Cheval-Blanc* a pris son nom d'une enseigne d'auberge. C'est une impasse. La démolition des remparts vient de rendre au mouvement la *rue Neuve-aux-Prêtres*, où l'on rencontre encore beaucoup de ces tourelles rondes et saillantes dans lesquelles nos aïeux suspendaient des escaliers des étages supérieurs. Cette petite rue a été construite au XV^e siècle, sur des terrains devant cens au chapitre ; c'est de là que lui vient son nom, et pendant quelque temps on l'a appelée *rue Neuve-Seriotte*, parce que la première maison bâtie appartenait à un prêtre de ce nom. Il y avait, dès le XVI^e siècle, un tripot ou maison de jeu dans la rue Neuve ; le propriétaire recevait du tripotier, en 1613, deux cent quarante livres par an, de plus il s'était réservé le droit de jouer « une grosse de balle neuve par chacune année toutefois et quantes de bon lui semblerait, pourvu qu'il n'y ait partie commencée. » Neuf ans après, ce tripot fut acheté par un raquetier de Dijon qui fit de mauvaises affaires et

devint sergent royal. Il passa alors dans des mains plus habiles, prit de l'extension, et quand il fut de nouveau vendu, en 1684, on y avait joint deux billards « avec leurs garnitures, billes d'yvoire au nombre de six et quatre petits billards pour pousser les dites billes. » Le tripot de la rue Neuve-aux-Prêtres n'existait plus en 1740 ; mais le jardin qui s'étendait jusqu'au rempart a conservé jusqu'à la révolution le nom de Jeu-de-Paume.

IV. Dans l'origine la grande voie qui conduisait de la place à la porte de Buxereuilles, portait dans toute sa longueur le nom de cette porte ; mais au XVI^e siècle, quand les étapes furent établies pour la fourniture des vivres aux troupes, l'étapier de Chaumont étant venu s'établir dans la maison qui forme l'angle de la rue Neuve, à gauche, le peuple s'habitua à appeler *rue de l'Etape* la portion de la rue de Buxereuilles limitée d'un côté par la Motte et de l'autre par la maison n^o 50, qui fait face à la voie publique. Cette dénomination avait prévalu ; mais une délibération récente du conseil a rendu à la rue de Buxereuilles toute son étendue.

Cependant nous sommes obligé, pour nous conformer à l'ancienne division par quartiers, de nous renfermer dans les limites de la rue de l'Etape. Les constructions qui bordent cette rue à gauche n'ont été faites qu'après 1590, sur les remblais de l'ancien fossé du Château ; celles de droite sont beaucoup plus anciennes ; mais elles n'avaient pas de profondeur et les terrains qui les séparaient des fortifications du Bourg, étaient plantés en jardins ou en vignes. La maison n^o 34 appartenait, au XIV^e siècle, à un riche changeur, Pierre Bourcerat, c'était la plus considérable de la ville : la façade, qui avait des arcades au rez-de-chaussée, était ornée au premier étage d'une guérite ou *montré* artistement sculptée et d'une riche galerie. Le centre du faitage était percé d'une belle lucarne ogivale. Derrière le bâtiment s'étendait un vaste jardin et plus loin des vignes, jusqu'au mur d'enceinte. Cette propriété étant tombée en 1438, par donation, dans le domaine du chapitre, les chanoines firent construire un pressoir et une grange dans le jardin, le bâtiment principal fut refait et on vendit les vignes ; cependant, en restaurant la maison, on respecta les arcades qui existent encore, tandis que celles du n^o 32, qui n'avaient été construites qu'au XVI^e siècle, ont été détruites il y a une vingtaine d'années. Sur la façade de

la maison qui a le n° 30, on remarque un écusson sculpté en relief avec les attributs de l'art de guérir : c'est le monument qui doit perpétuer le souvenir du beau dévouement du médecin Juvet. *Hugues-Alexis Juvet*, né à Chaumont le 26 février 1714, est mort intendant des eaux minérales de Bourbonne, le 8 janvier 1789. C'est au n° 44, que naquit *Edme-Joseph Berthier*, successeur de Chérin dans l'emploi de généalogiste de la couronne. Il demanda sa retraite en 1788, et se retira à Verly, près de Soissons, où il est mort au mois de décembre 1796.

V. De nombreux souvenirs se rattachent à la vaste et belle maison qui porte le n° 47. C'est l'hôtel des Rose dont nous avons déjà parlé en parcourant la rue Bouchardon. Le moment est venu d'y entrer. Quand la ville mit en vente le terrain des fortifications du Château (1590), le conseil décida que, pour reconnaître les éminents services rendus par Guillaume Rose à ses concitoyens, on lui abandonnerait gratuitement tout l'espace compris entre sa maison et la rue de Buxereuilles. Cet espace, déblayé, fut converti en cour, je derrière de l'hôtel, restauré, devint la façade principale et l'on ouvrit sur la voie publique une porte cochère dans l'alignement qui existe encore. Depuis le XVII^e siècle, cette maison célèbre, devenue l'hôtel de Gondrecourt, a reçu tous les grands personnages qui ont visité Chaumont. Les rois Louis XIII et Louis XIV y ont logé ; c'est là qu'est descendu Louis XV, en revenant de la campagne de 1744, sur les bords du Rhin. Un maréchal-des-logis était venu à l'avance pour faire préparer le logement et il avait marqué à la craie toutes les maisons voisines où devaient être placés les gens de service. C'était l'époque où la France semblait folle de son roi. Louis arriva le 11 novembre, à 5 heures du soir. Le cérémonial avait été prescrit par l'intendant de la province. Quand le cortège approcha du premier arc-de-triomphe, il fut salué par le canon des remparts et le corps de ville s'avança pour présenter les clefs au souverain. Le maire était, selon les instructions, vêtu de noir avec manteau court, rabat plissé, perruque de magistrat et l'épée au côté ; les échevins et le procureur du roi avaient le même costume, à l'exception de l'épée. On offrit les vins d'honneur : quarante-huit bouteilles au roi ; douze au capitaine des gardes, douze au

premier gentilhomme de la chambre, douze à M. d'Argenson et douze au maître des cérémonies. Ensuite Louis fut conduit à son hôtel. Les rues étaient décorées de nombreux arcs-de-triomphe et tendues de tapisseries; les quartiers, en armes, drapeaux déployés et tambours battants, formaient la haie pour contenir les curieux qui mêlaient leurs *vivats* au bruit du canon et au carillon des cloches de toutes les églises. Le roi mit pied à terre à l'entrée de l'hôtel. Là l'attendait la compagnie des arquebusiers réunie à celle de Joinville : cette troupe d'élite fut chargée seule de la garde, tant au dedans qu'au dehors des appartements. Un repas splendide avait été préparé dans le grand salon, aux frais de l'évêque de Langres. Le roi s'est mis à table à sept heures; il avait l'évêque à sa droite et à sa gauche le duc de Villeroy, capitaine des gardes; venaient ensuite les ducs de Luxembourg, d'Aumont, de Fleury, de Courtaux, de Beringhen, d'Argenson, de Tavannes et l'évêque de Troyes. S. M. était servie par l'intendant de Champagne, les chevaliers de l'arquebuse présentant les plats. Le repas a duré deux heures, pendant lesquelles la foule n'a pas cessé de circuler dans le salon. A neuf heures on servit chez l'intendant un repas de quarante couverts pour les dames, puis on dansa jusqu'à quatre heures du matin. Une brillante illumination avait été préparée dans la cour, en face de l'appartement royal; il y avait environ trois mille pots à feu et lampions, dont une partie avait été disposée de manière à tracer les mots : *Vive Louis-le-Bien-Aimé!* Toute la nuit se passa en fêtes et en réjouissances publiques; le vin coulait de plusieurs fontaines. Le 12, Louis XV se leva avant cinq heures du matin, et, après avoir entendu la messe, célébrée par l'évêque de Langres dans la chapelle du collège, il quitta la ville, salué de nouveau par toute l'artillerie. C'est encore dans l'hôtel de Gondrecourt que fut reçue M^{me} la Dauphine le 2 février 1747. On observa le même cérémonial qu'au passage du roi. On offrit à la princesse deux corbeilles magnifiquement ornées et remplies, l'une de confitures sèches, l'autre de douze douzaines des plus beaux gants de la fabrique de la ville. Une corbeille de confitures fut également offerte à la duchesse de Brancas. Le maréchal de la Force reçut vingt-quatre bouteilles de vin de Bourgogne et le maître des cérémonies douze. Le grand salon de l'hôtel de Gondrecourt a conservé le nom de cham-

bre du roi. C'est là que fut servi le grand dîner offert à l'empereur de Russie par le prince de Wrede, en 1815, après la revue de Montsaon.

VI. Cette malheureuse époque de l'invasion a laissé d'autres souvenirs dans la rue de l'Étape : l'empereur Alexandre logeait dans l'ancienne maison Bourcerat, au n° 34, tandis que son ministre Nesselrode occupait la maison Mougeotte de Vignes, n° 36 ; le roi de Prusse était logé au n° 50. Le voisinage de ces hôtes illustres avait fait occuper militairement tous les bâtiments du collège.

VII. Il ne reste plus rien aujourd'hui de l'ancien collège des Jésuites que la chapelle, dont le maire a posé la première pierre le 18 mai 1629 et qui a été consacrée par l'abbé du Val-des-Ecoliers le 21 novembre 1640, encore le portail a-t-il été complètement mutilé lors de la prétendue restauration qui en a été faite en 1817. Cette chapelle fut convertie en *Temple de la Raison* en 1793 : l'arbre de la fraternité était planté devant le portail. Le bas-relief en pierre dorée que l'on voit maintenant au rétable du chœur provient de l'autel des Ursulines démoli en 1834 ; il est de Jean-Baptiste Bouchardon. Le clocher, de construction moderne, est du plus mauvais goût : la cloche vient de Lamothe ; elle a été donnée aux Chaumontais lors de la destruction de cette forteresse.

Le lycée nouvellement construit occupe le même espace que l'ancien collège. On a conservé, comme dépendance, le bâtiment parallèle à la chapelle, construit en 1834, pour le service de l'instruction primaire. Au second étage est la bibliothèque de la ville, formée du fonds des Jésuites, des livres provenant des couvents supprimés, des dons du gouvernement et d'achats faits annuellement : ce précieux établissement (1) renferme aujourd'hui plus de trente mille volumes, dont mille manuscrits. Une fontaine monumentale orne la façade de la Bibliothèque, sur la rue de Buxeuilles. L'eau, qui s'écoule d'un vase renversé sur lequel repose une naïade, tombe dans un bassin demi-circulaire ; un massif qui est derrière le groupe supporte le buste d'Edme Bouchardon, coulé

(1) La Bibliothèque doit beaucoup au zèle éclairé de M. P. Dardenne qui en a été le conservateur pendant quarante ans. Ce digne professeur a publié quelques livres pour l'instruction élémentaire et des notes sur l'occupation du département par les alliés en 1814.

en bronze d'après celui que possède le musée ; les colonnes en marbre sur lesquelles repose le couronnement, faisaient partie de l'ancien autel des Ursulines.

Le jour du Grand-Pardon, on construisait trois théâtres dans la rue que nous parcourons : celui de *Saint Jean au désert*, devant le collège ; celui de *Saint Jean prêchant*, sur la façade de la maison Juvet, et le *théâtre du Baptême*, devant la Motte.

VIII. La rue du Barle, la Motte, la Grande-Place, la rue de la Halle, la cour Dauphine, la ruelle Lardières, l'impasse du Cheval-Blanc, les rues Neuve-aux-Prêtres et de l'Etape, formaient le quartier militaire de *la place* qui avait la halle pour point de ralliement et devait défendre les abords de la Grande-Place.

IX. Le quartier de *Buxereuilles* comprenait la rue de ce nom, depuis le n° 50, avec les ruelles et cours qui traversent le groupe de maisons à droite, la rue de Reclancourt avec l'impasse des Juifs et la rue du Champ-Gorgerot. Sa milice se réunissait sur le carrefour, à la naissance de la rue du Champ-Gorgerot et défendait le grand bastion avec le bastion de Bracancourt et la courtine entre ces deux points.

La porte de *Buxereuilles* était primitivement ouverte, comme de nos jours, à l'extrémité de la rue. Au XV^e siècle, on l'avait fortifiée d'une avant-porte défendue par une tour carrée, derrière laquelle s'est bientôt formé le petit groupe de maisons qui existe encore à la sortie de la ville, à gauche. Cette avant-porte, construite à l'extrémité du terre-plein maintenant converti en promenade et à laquelle aboutissait le chemin de Buez et, obliquement, ceux de Buxereuilles et de Reclancourt, a été démolie lors de la construction de l'enceinte bastionnée, pendant la ligue. Alors on a ouvert une porte nouvelle, à l'extrémité de la rue Chaude, près de l'ancienne porte aux Clercs. La rue de Buxereuilles était donc fermée à l'entrée du faubourg. La voie directe n'a été rétablie qu'en 1791, quand on a abattu la muraille qui réunissait le bastion de Bracancourt à la porte de la ligue qu'on a également démolie.

Au XVI^e siècle, le quartier de Buxereuilles était peu peuplé ; il était encore en partie couvert de *cerisais* et de *vinées* ; mais des

lignes de maisons de chétive apparence, habitées par la classe pauvre, dessinaient déjà les rues de *Buxereuilles*, de *Reclancourt* et du *Champ-Gorgerot*. Les constructions qui bordent la première de ces rues, à gauche, n'ont été élevées, comme celles de la rue de l'Étape, du même côté, que depuis la destruction des murs d'enceinte du Château ; elles appartenaient, en grande partie, aux carmélites. La *rue des Trois-Rois* était, dans l'origine, presque exclusivement habitée par les ouvriers drapiers ; elle a pris son nom de l'enseigne d'une auberge très fréquentée. Chaque ville avait, au moyen-âge, son enseigne *aux Trois-Rois*. A l'extrémité de cette rue, étroite et mal bâtie, était le bastion qui avait servi de lieu de refuge aux minimes de *Bracancourt*, pendant les guerres religieuses, et qui avait conservé leur nom. La ligne de bâtiments qui forme le côté droit de la rue de *Buxereuilles* est encore coupée par une rue tortueuse qui tire son nom d'une taverne où l'on a joué pour la première fois au *billard* à *Chaumont*, vers 1570. Enfin, on rencontre en face de la rue *Saint-Louis* les petites cours *des Morel* et *des Mineurs*.

X. La *rue de Reclancourt* est aussi très irrégulièrement bâtie. Elle forme dans le fond, à gauche, une suite de carrefours qu'on a appelée d'abord *cul-de-sac*, puis *rue des Juifs*, parce qu'en 1604, quelques familles juives étaient tolérées dans cet endroit écarté de la ville. La porte de *Reclancourt*, qui ouvrait sur le chemin du hameau de ce nom, a été supprimée lors de la construction de l'enceinte bastionnée ; alors la rue a été fermée par la *tour de Guise*, appelée plus tard le *Grand-Bastion* et ensuite le *bastion du Curé*, parce qu'on en avait fait une sorte d'annexe de la cure, en faveur du curé *Malarne*. Le chapitre avait fait construire dans cette rue sa grange aux dîmes et il avait, près de la porte, plusieurs pièces de vignes qu'il a dû céder lors du creusement des fossés.

C'est dans la rue de *Reclancourt* que fut fondé, en 1619, le couvent *des Ursulines*. Les bâtiments, construits en partie sur l'emplacement d'un ancien jeu de paume, bordaient cette rue à droite dans presque toute sa longueur, la rue du *Champ-Gorgerot*, à gauche, en formant un angle aigu sur la rue de *Buxereuilles* ; ils s'appuyaient par derrière au rempart. Dans l'origine, le mur du cloître était longé

par un jardin communal dans lequel la compagnie des *arbalétriers* s'était établie depuis une trentaine d'années. Les religieuses se plaignirent bientôt, disant que ce voisinage troublait le service divin, et que d'ailleurs « il arrivait dans le jeu des personnes mal conditionnées, proférant des paroles sales et indiscrètes qui apportaient scandale aux chastes oreilles des filles religieuses. » La ville céda la propriété de ce jardin au couvent et on transféra le jeu de l'arbalète au faubourg Saint-Michel. En 1791, il y avait aux Ursulines de Chaumont vingt-six religieuses de chœur, onze sœurs converses, une novice, une portière et deux tourières extérieures. Quand le couvent fut fermé, les bâtiments servirent à différents usages ; sous la restauration, on y a même établi les *redoutes* ou bals masqués ; mais aujourd'hui ils sont, en grande partie, convertis en casernes : la *gendarmerie* occupe l'aile qui donne sur la rue du Champ-Gorgerot, et sur la rue de Reclancourt on a construit un *quartier d'infanterie*. Dans la partie qui fait angle sur le carrefour de la rue de Buxereuilles, on a installé, en 1834, l'*école normale primaire départementale*. Cette installation a nécessité la destruction de la chapelle. L'autel, dont on n'avait enlevé que les statues qui sont dans l'église paroissiale, était une des œuvres les plus remarquables de Jean-Baptiste Bouchardon. On a pu en conserver les plus beaux morceaux ; ainsi nous avons retrouvé le rétable au collége et les colonnes ornent la fontaine Bouchardon ; le reste est au musée ; mais on n'a pu sauver le jubé de la destruction.

XI. La rue du *Champ-Gorgerot*, à l'extrémité de laquelle s'élevait le bastion de la *Quenne*, porte le nom d'un bourgeois qui avait là une belle closerie. Mais nous n'avons plus rien à voir dans le quartier de Buxereuilles ; revenons à la place de la Concorde. Il nous reste à parcourir les trois quartiers de l'Eau, de Saint-Michel et de Choignes, qui forment la partie sud du Bourg.

XII. Le *quartier de l'Eau* était formé de la Voie-de-l'Eau, des rues de la Tour-Charton, Dame-Aillotte, de Villiers, de Brottes et du carrefour qui est à la naissance de ces trois dernières rues. Sa milice, qui avait cette place pour point de réunion, défendait le bastion du Moulin-à-Vent, la tour Mongeard, ainsi appelée du nom

du maçon qui l'a construite, et le mur d'enceinte jusqu'à la porte Saint-Michel.

La *Voie-de-l'Eau* longeait le fossé du Château, depuis la Grande-Place jusqu'à la porte de l'Eau. C'était dans ce fossé, près de la porte Arse, qu'était établie la *butte* des chevaliers de l'arc et de l'arbalète. Elle y resta jusqu'à la destruction de l'enceinte du Château, en 1590. C'est alors que l'on a construit, sur le fossé comblé, la ligne de maisons à droite de la rue. Près de la porte se trouvait l'hôtel de la Croix-d'Or, non loin de la tête du canal qui reçoit les eaux de tous les quartiers de la ville. Là prend naissance une rue étroite, bordée d'un côté par des jardins, de l'autre par le mur d'enceinte : c'est l'ancien chemin de ronde qui monte jusqu'à la *Tour-Charton*. Cette partie des vieilles fortifications est conservée et le chemin qu'on appelait autrefois des *Treize-Assiettes* (1) a pris le nom de la tour. Charton est le sobriquet du maçon qui a construit ce boulevard en 1560.

XIII. De la *Voie-de-l'Eau*, on monte une pente rapide pour rejoindre la rue de Villiers : c'est la rue *Dame-Aillotte*, qui forme à gauche la *cour du Boderet* et à droite la *cour Lenoble*. De la première, on passe dans l'ancienne rue *Neuve-aux-Bouchers* par une ruelle étroite et en partie couverte qui a pris son nom du chanoine Bourderel, propriétaire d'une partie des maisons de cette ruelle au XV^e siècle. Le patois chaumontais, qui tendait à supprimer les R dans la prononciation, a fait *Boderet* de *Bourderel*. La cour Lenoble est précédée d'un passage couvert réservé sous une maison qu'on appelait au XV^e siècle la *Maison-au-Pilier* et qui appartenait au bourgeois Lenoble. La rue Dame-Aillotte conserve aussi le nom d'une riche bourgeoise de ce quartier. Elle forme, dans sa partie supérieure, une place irrégulière sur laquelle on avait construit, pour la vente de la viande, un hangar qui fut démoli en 1771.

On a reproché aux Chaumontais de manger du bouc, et les Languois ont souvent raillé leurs voisins à ce sujet. Il est vrai que

(1) On sait que nos pères attachaient au nombre *treize* une sorte de fatalité. De nos jours encore quelques personnes regardent comme de mauvais augure de se trouver *treize* à table. Le nom de la *rue des Treize-Assiettes* avait bien certainement pour origine un événement burlesque ou tragique dont la tradition ne nous a pas conservé le récit.

beaucoup de familles pauvres élevaient des chèvres à Chaumont, des *biques*, suivant l'expression locale, et ces animaux, doux et faciles à nourrir dans un pays de pierres et de broussailles, leur rendaient d'immenses services : deux fois par jour leur lait fournissait aux besoins de la famille. Quand, en 1623, les bouchers demandèrent l'autorisation d'exposer en vente de la viande de bouc et de chèvre, le maire la refusa, pour raison de salubrité et de santé, « car les boucs, chèvres, porcs surcenés et cette manière de bêtes diffâmes, qui ne sont de loy, ne peuvent estre vendus en boucherie notable. » Mais les pauvres se plaignirent ; les autres viandes étaient trop chères pour eux, et en 1625, on laissa établir quelques étaux pour cette vente devant la maison qui fait l'angle des rues Dame-Aillotte et Neuve-aux-Bouchers. Cependant, quand le marché à la viande fut installé sur la place, on fit enlever ces étaux que nous retrouverons dans la Voie-Beugnot. Nous ne pensons pas qu'il y ait là sujet à plaisanterie : il est malheureux que la pauvreté réduise le peuple à se nourrir d'aliments malsains, et l'administration, en autorisant la vente publique de ces aliments, ne cédait qu'à la nécessité ; d'ailleurs la surveillance de la police devenait par là même plus facile et plus salutaire.

Au milieu du carrefour de la rue Dame-Aillotte, était une croix de pierre, au pied de laquelle on a fait chaque année, de 1714 à 1792, un feu ou *borde*, le 26 septembre, anniversaire de la mort du R. P. Honoré. L'hôpital avait accepté un legs de cent livres en prenant l'engagement de fournir cent fagots pour cette borde. Au Grand-Pardon, le théâtre de l'*Emprisonnement* était construit sur ce carrefour, de manière à fermer complètement l'entrée de la rue de Villiers. Les habitants du quartier se plaisaient à le décorer de rochers, de gazons, de feuillages, de fontaines jaillissantes et, de nos jours encore, il est de tradition d'orner ainsi le reposoir que l'on dresse au même lieu, le jour de la Fête-Dieu. Le théâtre de la *Décollation* était plus bas, en face de la cour Lenoble.

La *rue de Villiers*, dont Gauthier-le-Ribaud, fils de Thierry-le-Diable, a bâti la première maison, en 1242, vient de perdre son nom. Elle fait maintenant partie de la rue *Toupot-de-Béveaux*. Elle s'étendait du carrefour Dame-Aillotte au mur d'enceinte. A son extrémité était une porte qu'on a supprimée au XVI^e siècle et sur

l'emplacement de laquelle on avait construit un boulevard en 1560. Ce boulevard, auquel on a donné d'abord le nom du connétable de *Montmorency*, a ensuite été appelé *bastion de Villiers*, puis *des Capucins*, lorsqu'on l'eut donné aux PP., sur leur demande, en 1690, « en considération des peines qu'ils avaient charitablement prises pour assister les prisonniers faits à la bataille de Fleurus et renfermés dans ce bastion. » Ils le réunirent à leur couvent par une galerie souterraine. En 1791, les habitants du quartier avaient renversé une partie de cette forteresse pour donner une issue à la rue ; aujourd'hui elle est complètement détruite et le fossé est comblé. A droite, la ligne de construction se brise pour former deux cours : la première dite *des Champs*, parce que la charrue y a remué la terre jusqu'au XVII^e siècle, est très rapprochée de la porte ; elle communique avec la rue de la Tour-Chartron, par une ruelle obscure ; la seconde est la cour *Doyen*, où le doyen de la collégiale, Adrien Rose, a fait construire plusieurs maisons. Le côté gauche de la rue de Villiers était en grande partie limité par le mur du jardin des capucins ; mais, depuis que ce jardin est vendu, plusieurs maisons y ont déjà été bâties.

XV. La *rue de Brottes* a eu jusque vers la fin du XVI^e siècle, une porte qui a été supprimée, comme celle de la rue de Villiers, lors de la construction de l'enceinte bastionnée. Le bastion construit en 1580 sur l'emplacement de cette porte et qui vient d'être démoli, avait été appelé d'abord *tour de Nevers*, du nom du gouverneur de Champagne, puis *bastion du Gué*, à cause d'une fontaine qui jaillissait dans le fossé au pied de la tour, et enfin *bastion du Moulin-à-Vent*, en 1622, après qu'on y eut fait construire un moulin. C'était dans ce boulevard que les arbalétriers avaient établi leur butte lorsqu'ils avaient été obligés d'abandonner le fossé du Château ; mais ils n'y étaient restés que quelques années et avaient ensuite obtenu le jardin communal de la rue de Reclancourt. La rue de Brottes s'appela aussi pendant près de deux siècles, *rue des Capucins*.

Le couvent des Capucins fondé dans les dernières années du XVI^e siècle et reconstruit en 1768, occupait presque tout le terrain compris entre les rues de Brottes et de Villiers, le boulevard et

la ruelle qui conduit de la rue de Brottes à ce boulevard. Il y avait dans cette maison, en 1791, douze Pères, quatre frères lais profès, deux frères affiliés et deux sœurs affiliées. Les bâtiments, devenus propriété nationale, furent d'abord convertis en magasins, puis en maison de détention pour les prisonniers de guerre. La société populaire ayant été autorisée à s'établir dans la chapelle, elle y commença le théâtre qui existe encore et pour la conservation duquel la ville a fait acquisition de tout le couvent. Le sol de cette chapelle a été plusieurs fois remué depuis, et on en a exhumé toutes les sépultures qui s'y trouvaient. La tombe du Bienheureux Honoré, sur laquelle, si l'on en croit la tradition, il s'est opéré tant de miracles, était au milieu de la salle actuelle où se trouve l'orchestre du théâtre. En 1816, on a établi une école pour les filles dans l'aile de l'ancien couvent qui donne sur la rue de Brottes ; la *salle d'asile* occupe l'aile qui a son entrée sur la rue de Villiers ; on y a aussi établi des *sœurs de Bons-Secours*, chargées de soigner en ville les malades pauvres.

XVI. Le *quartier Saint-Michel* comprenait les rues Neuve-aux-Bouchers, de l'Homme-Sauvage et de Saint-Michel ; il avait la garde de la porte et du bastion Saint-Michel, de la tour de Choignes et du rempart entre cette tour et la porte.

La *rue Neuve-aux-Bouchers*, formée au XIV^e siècle et qu'on appela dans l'origine *rue Gilles-d'en-Haut*, a pris son nom des nombreux étaux qu'on y avait établis pour la vente de la viande. Elle s'étendait d'abord du carrefour Dame-Aillotte à la rue Saint-Michel ; mais des étrangers étant venus s'installer dans une auberge de cette rue, au commencement du XV^e siècle, pour y montrer un prétendu sauvage, cet établissement qui avait pour enseigne *La Fleur-de-Lys*, a été appelé par le peuple *maison de l'Homme-Sauvage* et ce nom est resté à la partie de la rue Neuve qui s'étendait de l'extrémité de la rue Laloy à la rue St-Michel. L'auberge de l'Homme-Sauvage ou de la Fleur-de-Lys est aujourd'hui l'*Hôtel de la Poste*. La fille de Louis XVI, dans son voyage pour la terre d'exil, s'y était arrêtée et quand, en 1828, dans d'autres temps, elle a visité Chaumont, elle a voulu voir ses anciens hôtes. En 1814, le prince Constantin, grand-duc de Russie, frère du Czar,

habitait la maison n° 10, de la rue *Toupot-de-Béveaux* qui comprend aujourd'hui les anciennes rues de l'Homme-Sauvage, Neuve-aux-Bouchers et de Villiers. Henry-Simon Toupot, après avoir exercé à Chaumont, pendant près de soixante ans, diverses charges dans la magistrature, est mort, dans la maison n° 41, le 29 novembre 1845, à l'âge de 86 ans. Il était né à Vassy. C'est pour rendre un hommage public à l'intégrité de la vie de ce magistrat que l'on a donné son nom à la rue qu'il habitait.

XVII. La rue *Saint-Michel* portait avant la construction de l'église du Bourg, le nom de *rue de Chamarandes* qu'elle a repris depuis la destruction de cette église. C'est la rue la plus ancienne du Bourg, la *voie* de Langres, la première sur laquelle on a bâti. Elle a donc toujours eu une porte et, lors de la construction de l'enceinte bastionnée, cette entrée qui importait surtout à la sûreté de la place, a particulièrement occupé l'art des ingénieurs. La porte, construite en pierre de roche, était percée de nombreuses meurtrières et surmontées de fortes guérites d'où l'on pouvait défendre le pont-levis ; à droite, était une énorme tour toujours garnie de canons. Ces travaux, commencés sous le règne de François I^{er} et terminés pendant la ligue, n'ont été complètement détruits qu'en 1848. Au-dessus du cintre, du côté de la ville, était une image de saint Michel, qu'on avait payée, en 1587, huit écus un tiers au maçon Jehan Barotte ; à l'extérieur, on avait placé, en 1634, une *effigie* du roi sculptée par Claude Collignon. L'*ancien hôpital* faisait face à la rue Toupot : on sait qu'il a été démoli en 1765. Il touchait à l'église *Saint-Michel*, dont le *cimetière* s'étendait jusqu'à une cour qu'on appelait *des Fondeurs*, parce qu'elle avait été habitée pendant quelque temps par des fondeurs de cloches. L'église *Saint-Michel*, précédée d'un porche, avait trente et un mètres de profondeur ; elle formait trois nefs, une grande de huit mètres de largeur et deux de quatre chacune. Fermée à la révolution, elle a servi pendant quelque temps de logement aux prisonniers de guerre et de magasins militaires ; enfin, en 1800, le gouvernement l'a cédée à la ville, qui l'a complètement détruite. On a construit une *halle* sur son emplacement : c'est une place en forme de fer à cheval, entourée d'un hangar et fermée par une grille en fer qui s'appuie sur deux pavillons. On a réservé derrière, pour les voitures, sur le

terrain du cimetière, une station à laquelle on arrive, de la rue, par un passage qui formait, avant les nouvelles constructions, la cour des Fondeurs. Cette station communique avec la rue de Choignes par un passage long, étroit et obscur, que l'on ferme le soir. La halle, qui a trente-quatre mètres de face sur quarante-quatre de profondeur, ne peut recevoir que les grains, encore n'offre-t-elle qu'un abri insuffisant et elle n'a pas même un lieu de réserve. On eût mieux fait, ce semble, d'établir le marché aux grains dans l'église même et de faire sous la voûte un étage qui aurait servi d'entrepôt; alors, sur le terrain du cimetière, on aurait pu construire un marché couvert pour les autres denrées dont les étalages encombrant maintenant, trois fois par semaine, la place de la Concorde.

XVIII. Du quartier Saint-Michel, nous entrons dans le *quartier de Choignes*, le dernier du Bourg. On vient de démolir le bastion qui faisait de la rue principale une impasse, et l'on a trouvé, engagée dans le massif, une des portes de l'ancienne enceinte : elle était parfaitement conservée; mais des scories et des traces de feu indiquaient qu'elle avait servi de four à chaux pendant la construction des murailles. Ce bastion, construit en 1585, avait d'abord reçu le nom du seigneur de *Langest*, chargé par le roi de la direction des travaux de la place; mais il avait bientôt repris le nom du quartier. La *rue de Choignes* commence à la place de la Concorde et, maintenant qu'elle a une issue sur la promenade, elle va promptement s'embellir. Le chemin de ronde, réunissant le bastion qui fermait cette rue aux fortifications de la porte Saint-Michel, avait été construit, en partie, sur une ancienne perrière, d'où l'on tirait ces pierres plates que l'on appelle des *parpins*, et le rempart avait pris les noms de *Perpine*, *Perpinan*, dont on avait enfin fait *Perpignan*. On avait construit sur ce rempart des maisons de chétive apparence où se logeait une partie de la population indigente; quelques-uns de ces bouges, adossés à la muraille, intérieurement, formaient une espèce de cloaque qui portait le nom de *cour d'Enfer*. C'était toujours dans le *Perpignan* que les épidémies commençaient leurs ravages. Dans les dernières années du XVI^e siècle, l'administration communale fut forcée, en temps de peste, de prendre l'arrêté suivant : « A été accordé que pour éviter de plus grands inconvéniens des

maladies, que la rue creuse de Parpignan sera barrée et deffense faite aux demeurans ès maisons d'icelle d'en sortir avant six sepmaines et à peine de vie, et que les maisons esquelles y a des personnes mortes seront descubertes. » On faisait des quêtes pour nourrir ceux qui étaient ainsi reclus (1).

XIX. Le haut de la rue de Choignes est très irrégulièrement bâti, et le groupe de maisons qui s'étend de cette rue à la ruelle Lardières, ne s'est formé que depuis la fin du XVI^e siècle. Là se trouvent les petites rues du *Vinaigrier*, du *Pain-Perdu* et la *Voie-Beugnot*, que le hasard a percées au milieu des constructions qui s'élevaient sur les champs et dans les jardins. Aucun souvenir historique ne s'y rattache. C'est Jehan, le vinaigrier, qui a donné son nom à la première. La seconde a été, pendant les vingt-cinq premières années du XVII^e siècle, habitée par une pauvre famille, qui vivait de la charité publique et dont le chef, abruti par la misère, s'était adonné à l'ivrognerie; ce n'était qu'à regret qu'on leur faisait l'aumône et on appelait ce pauvre mendiant *Pain-Perdu*: la rue garde le souvenir de cette triste célébrité. Un chemin qui aboutissait au jardin du bourgeois Beugnot a donné naissance à la rue de ce nom. C'est là que la mairie installa, en 1667, la bouquetterie du carrefour Dame-Aillotte, sur l'emplacement d'une maison incendiée; il n'y avait que quatre étaux et, en 1751, la communauté des bouquetiers n'étant plus représentée que par une veuve, l'établissement fut définitivement supprimé. La maison qui porte le n^o 23 appartient au bureau de bienfaisance; c'est le siège de son administration.

XX. Le quartier de Choignes, qui prit en 1791 le nom de *quartier de la Liberté*, défendait la muraille entre la tour de Choignes, où sa milice se réunissait, et le grand bastion.

XXI. Nous avons parcouru toutes les rues du Bourg. Cette partie de la ville a de tous temps été habitée par la petite bourgeoisie,

(1) Délibérations du conseil de ville.

les artisans et les laboureurs. Le Château, au contraire, était la résidence de l'aristocratie, et, aujourd'hui encore que les vieilles familles féodales qui s'y étaient retirées depuis le XV^e siècle sont éteintes, c'est là que se logent de préférence ceux que leur fortune ou leur position sociale élève au-dessus de la classe ouvrière. La population du Bourg était pour ainsi dire autochtone ; elle a conservé jusqu'à la fin du XVIII^e siècle les vieilles mœurs chaumontaises et cette gaieté toute française qui a cédé aux préoccupations sociales de notre époque. Qui de nous aujourd'hui songe à à la *Saint-Gengon* ? (1) C'était la fête du mari trompé, et les voisins de celui dont on soupçonnait les infortunes conjugales ne manquaient jamais alors d'attacher, la veille, à sa porte, le bouquet jaune surmonté d'une énorme paire de cornes. Les fêtes du carnaval ne sont plus rien de nos jours ; mais autrefois elles tenaient sur pied toute la population. — Le jeudi gras s'organisait la *Partie des tanneurs* : une soixantaine de jeunes gens, vêtus comme les ouvriers tanneurs et le visage barbouillé, parcouraient les rues de la ville, traînant dans les ruisseaux des peaux qu'ils lançaient au nez des passants. C'était un jour de licence et malheur au bourgeois qui sortait de chez lui, si la conscience publique le désignait à la justice carnavalesque. Le dimanche était réservé aux *Galériens*. C'était comme une parodie de la misère du peuple : quarante jeunes gens, couverts de haillons, accouplés à une lourde chaîne et exposés aux coups des gardes, suivaient péniblement les rues, tandis qu'une vingtaine d'autres, qui traînaient le boulet, allaient, la sébile à la main, implorer la pitié des spectateurs. Le soir, tous ces malheureux venaient se jeter sur un lit de paille au milieu de la Grande-Place et tendaient leurs écuelles de bois aux gardes pour recevoir leurs portions de haricots ; mais ce frugal repas n'était que provisoire ; la nuit venue, ils se débarrassaient de leurs chaînes et comptaient la recette qui leur permettait toujours de faire de nombreuses libations aux cabarets. Le mardi, il y avait des

(1) Saint Gengoul, un guerrier illustre, dit-on, ayant eu à se plaindre des dérégléments de sa femme, ne se vengea que par la douceur et la patience. Forcé enfin à la séparation, il consacra le reste de sa vie à des exercices de piété et distribua aux pauvres une grande partie de sa fortune. Il fut assassiné le 44 mai 760 par l'amant de sa femme. Il était né dans les environs de Langres et habitait Varennes. On en a fait un martyr. Lors de l'invasion des Normands, les reliques de ce saint ont été transportées à Langres dans le prieuré qui portait son nom. Sa fête est marquée au 44 mai.

déguisements dans chaque quartier ; c'était le jour des danses et des fleurs ; les jeunes gens se réunissaient aux jeunes filles pour imiter les *Fêtes du village*. Enfin, le jeudi, on enterrait solennellement Carnaval ; c'était encore un jour de licence et un jour enlevé à l'église ; mais déjà on voyait à la suite du convoi le triste cortège de Carême : des pénitents à la face blême, aux membres amaigris par le jeûne. Le temps des joyeuses assemblées était passé ; il fallait prier. — Alors aussi les réunions champêtres étaient fréquentes : on allait à Saint-Roch, on allait à Condes, non pas précisément en pèlerinage, mais pour y fêter les beaux jours. Là les familles se réunissaient ; on étendait la nappe sur le gazon, et au dessert, tandis que la jeunesse dansait sur la pelouse voisine, les parents devisaient autour de la tarte en *quemeu* (1), le gâteau obligé des repas chaumontais. Il y avait encore un jour marqué pour ces réunions de famille, jour où tous les fours chauffaient pour le *quemeu* ; c'était la fête de la ville, la *Tante-Françage*, comme disait la chanson populaire, parce qu'on avait coutume d'y convier tous les parents des environs. Aujourd'hui, ces vieilles coutumes ont disparu ; la joie, le plaisir et jusqu'à cette bonne et franche liberté, dont jouissaient nos pères, ont fui de nos réunions ; nous sommes toujours inquiets, sérieux ; c'est que nous vivons à une époque de transformation sociale où l'élan des cœurs se trouve paralysé par l'incertitude de l'avenir. Laissons s'asseoir la société nouvelle et nous verrons renaître au sein de nos cités la gaieté avec la concorde.

XXII. Nous devrions donner ici quelques compositions de ce patois chaumontais qui était principalement en usage dans le Bourg ; mais nul n'a pris soin de transcrire, pour les conserver, les joyeux refrains que toute la population chantait encore, il y a moins d'un siècle, et c'est avec beaucoup de peine que nous avons pu en recueillir quelques fragments. Nous n'avons de complet qu'une chanson de la mère Guignard, le poète si populaire de la rue de Choignes. La voici, avec la traduction. C'est la plainte que Jacquot, homme de peine d'un apothicaire, adresse à Nannette, la servante,

(1) C'est une tarte reconverte d'une crème faite de lait, d'œufs et de farine. On y ajoute souvent du sucre en poudre et des amandes.

sur l'ingratitude dont il croit être victime. Cette espèce de complainte se chante sur l'air d'un Noël bien connu.

Ecoté don Nanette,
Lai plinthe de Jaco,
Qui a ben en colaïre
Contre monsieu Molo :
J'li é phonin dà-z-harbe
Tò le lon de l'été,
Du chienden da vipaire
I ne m'ai pa poyé.

Quan l'ailoète chante
Vòs aipélé Jaco,
Quan lai gran bige vente
Vò ne li dithe mo :
I né ni sò, ni maille
Ni pain, ni sei, ni bô ;
I grieule ai lai pothe
Pu païle que lai mô.

Revenan d'Autrevie,
Chairgé come in chevò,
En rentran dan lai vie,
Jé pothié vo faigò :
On m'ai fé lai grimaisse,
Quan l'euvraige ai zeu fé.
I m'en fu, en colaïre,
Me côché san sôpé.

Encò ine aute ruge
Qui mai ben pu greuvé :
Jé poyé vo deu cruche
Que j'n'aivò pa caissé.
Le bari d'Autrevie
Qui s'a treuvé padu,
Trente sò de jonée
Vò m'aite raibaitu.

Quan vòs aivé dà reste
Vò ne m'en baillé pa ;
Vò pothié vos hodiés (1)
Ai lai fam Thiauta ;
Et Jaco et Thelenne
N'en son pa pu contan,
D'aivò prin tan de poine
Aipré le bouillon blan.

Ecoutez donc, Nannette,
La plainte de Jacquot,
Qui est bien en colère
Contre monsieur Mollot :
Je lui ai fourni des herbes
Tout le long de l'été,
Du chiendent, des vipères,
Il ne m'a pas payé.

Quand l'alouette chante
Vous appelez Jacquot,
Quand la grande bise vente
Vous ne lui dites mot :
Je n'ai ni sou, ni maille,
Ni pain, ni sel, ni bois ;
Je tremble à la porte,
Plus pâle que la mort.

Revenant d'Autreville,
Chargé comme un cheval,
En rentrant dans la ville,
J'ai porté vos fagots :
On m'a fait la grimace
Quand l'ouvrage a été fait.
Je m'en fus, en colère,
Me coucher sans souper.

Encore une autre ruse
Qui m'a bien plus greuvé :
J'ai payé vos deux cruches
Que je n'avais pas cassées.
Le baril d'Autreville
S'étant trouvé perdu,
Trente sous de journée
Vous m'avez rabattu.

Quand vous avez des restes
Vous ne m'en donnez pas ;
Vous portez vos rogatons
A la femme Thiautas
Et Jacquot et Thelenne
N'en sont pas plus contents,
D'avoir pris tant de peine
Après le bouillon blanc.

(1) Ce mot vient sans doute de l'adjectif *horâ* que l'on dérive de *horridus*. Rabelais a donné à un sale cuisinier le nom de *Hordous*. On a dû remarquer que le patois chaumontais tendait à supprimer les R.

Le couplet suivant a été fait sur la sonnerie qui appelait le dimanche les fidèles à la messe :

Là prète, Là prète, Amon meu lé jò leuvran Q'la fête, Q'la fête.	Les prêtres, Les prêtres, Aiment mieux les jours ouvriers, Que les fêtes, Que les fêtes.
--	--

On connaît cette réponse d'une femme de Chaumont à son créancier : « Padéi ! ai lai Saint-Jean not hom serai diale et j'poieron. » Elle le renvoyait aux fêtes du Pardon, espérant qu'alors son homme serait diable et qu'il tirerait profit de son rôle.

Enfin, voici un couplet de la fameuse chanson de *Tante Françoise* :

Tu vanrai (<i>bis</i>) Ai lai fête de Chaumon, Mai tante Françoise Tu serai ben âge : Tu moingeraï du beu (<i>bis</i>) Et de lai taite en quemeu, Mai tante Françoise Tu serai ben âge.	Tu viendras A la fête de Chaumont, Ma tante Françoise, Tu seras bien aise : Tu mangeras du bœuf Et de la tarte en quemeu, Ma tante Françoise, Tu seras bien aise.
--	--

Quelques mots de ce patois, qui a beaucoup d'analogie avec le patois bourguignon, sont restés dans le langage populaire ; ainsi on dit encore d'un homme qui a bu et dont la raison commence à s'égarer, qu'il est *dru*. L'adjectif *peut* qui fait *peutte* au féminin est généralement employé pour *laid*. Pour petit, petite, on dit *p'tiot*, *p'tiote*. On dit encore quelquefois *meroir si* (Du latin *mirror.*), *je m'étonne si* ; *tretous pour tous* ; *tôt a padu*, pour *tout est perdu* ; *venredi pour vendredi* ; *vô voiré*, pour *vous verrez* ; *ji viré*, pour *j'irai*, etc., etc.



CHAPITRE III

LES FAUBOURGS ET LA BANLIEUE.

I. Il nous reste à parcourir les faubourgs et la banlieue. La *Croix Coquillon* sera notre point de départ. C'est l'un des premiers monuments de la piété des habitants, et, si l'on en croit la tradition, il indiquerait le lieu où se battirent en duel les deux fils du seigneur. L'ancienne croix, détruite à l'époque où l'on supprimait tous les signes extérieurs du culte, a été relevée depuis ; mais le nouveau monument n'a rien d'historique que le souvenir qui s'y rattache. A ce point, la route de Paris se bifurque. Les deux lignes aboutissent également à la ville ; mais l'une de construction récente, et qu'on appelle *la Retraite*, est plus facile : au lieu de gravir la montagne, comme l'ancien chemin, qui n'est plus fréquenté que par les piétons et les voitures légères, elle la contourne. Nous suivrons la vieille voie. Elle descend bientôt dans le *Val-des-Tanneries*, entre deux rangs de maisons habitées par des cultivateurs. Dans la cour de la première de ces habitations, à gauche, on voit encore une petite chapelle, près de laquelle s'arrêtait la procession des rogations, toujours précédée de son porte-dragon. Souvent aussi le passant y faisait une station pour prier.

Le Val-des-Tanneries est arrosé par la *Suize*. Cette petite rivière, qui prend source près de Voisines, est à sec, de nos jours, pendant plusieurs mois de l'année. Elle a donc perdu une grande partie de son volume d'eau, puisqu'autrefois elle faisait tourner des moulins à Chaumont. On y pêchait aussi la truite en abondance : c'est ce qui a fait donner le nom de *Pâté-de-Truites* à un monticule dont la rivière baigne le pied avant d'arriver au Val et près duquel elle reçoit les eaux, aujourd'hui très rares, d'une source qu'on appelle le *Puits-de-Giroué*. La *Suize* quitte le *Pâté*, arrose plusieurs jardins, coupe le vieux chemin de Paris et va alimenter les tanne-

ries qui sont beaucoup moins considérables qu'au moyen-âge. Non loin du chemin, elle reçoit les eaux qui jaillissent en hiver et dans les temps de pluie de la *fontaine des Epignottes*, ainsi appelée parce qu'elle est entourée de ronces et d'épines. C'est une excavation naturelle, au pied de la montagne du donjon, et qui communique, si l'on en croit la tradition, avec l'ancien puits du Château. Là est construit le puisard d'où une machine à vapeur aspire l'eau qu'elle fait monter dans la ville pour l'approvisionnement des fontaines publiques. En quittant les tanneries, la Suize coule sur un lit rocailleux, à travers des prés humides, qui formaient autrefois *l'étang seigneurial*, jusqu'à Buxereuilles, où elle longe *la Retraite* et passe sous un petit pont en fil de fer. Les deux monticules sur lesquels s'appuient les extrémités de cette passerelle sont les *bondes* de l'ancien étang. Cet étang, négligé depuis la réunion du fief au comté de Champagne, s'était bientôt desséché et la rivière avait de nouveau creusé son lit en serpentant dans la plaine.

II. La plus abondante des sources qui alimentent le cours de la Suize, jaillit non loin de la *Bonde-de-l'Étang*. Elle ne tarit jamais, aussi quand la ville a reconnu la nécessité d'établir un lavoir, c'est là qu'elle l'a fait construire. Cet établissement d'utilité publique prit le nom de *Buez*, du vieux mot *buée* (*lessive*). Il existe depuis plusieurs siècles; mais l'administration a fait faire, il y a vingt ans, des travaux considérables pour l'agrandir et le protéger en même temps contre les inondations. Cette restauration nécessita la destruction d'une petite rotonde qui dominait la source principale et dans laquelle se trouvait une image de sainte Anne qu'on négligea de replacer. Les laveuses, qui avaient pour cette madone la plus fervente dévotion, la réclamèrent et se cotisèrent pour la placer dans le mur d'un jardin voisin. On appelle à Chaumont ces laveuses *femmes de la pelotte*, parce qu'elles frappent le linge avec des battoirs de bois faits en forme de pelles; elles forment une sorte de corporation dont la présidence est déférée par élection : le bruit des langues dominant presque toujours en Buez celui des *pellottes*, on a donné à cette corporation féminine le nom de *Parlement*.

III. Mais revenons au chemin de Paris et passons enfin la Suize.

Le pont des Tanneries n'a été construit en pierre qu'en 1540. Dans les temps de guerre, la garde en était confiée aux habitants du faubourg. En quittant ce pont, près duquel tournait encore un moulin au siècle dernier, on rencontre à droite une maison nouvellement reconstruite, mais où l'on remarque quelques restes de sculptures : c'est l'ancienne *chapelle de la Madelaine*, qui n'est plus aujourd'hui qu'une ferme et dont nous avons expliqué ailleurs l'origine. A partir de cette maison le chemin, qui est très rapide et souvent raviné par les orages, longe un canal qui sert à l'écoulement des eaux de la ville dans la Suize et qu'on appelle *le Goulot* ou *la Goulotte*. A gauche, se dresse fièrement le vieux donjon féodal, à droite, la tour Charton. La vallée se rétrécit toujours davantage jusqu'à la porte de l'Eau. En dehors de cette porte, à droite, contre la muraille, est un bâtiment communal qui, après avoir servi d'écurie, depuis le XVII^e siècle, a été converti en *abattoir public*, en 1825. Sur la petite place séparée de cet établissement par la rue, on a construit, il y a quatre ans, un joli *lavoir couvert*, mais avec un volume d'eau trop peu considérable pour qu'il puisse remplacer la buée de l'étang, trop éloignée de la ville pour les pauvres laveuses.

La rue de l'Abattoir est la principale du faubourg de l'Eau. C'était la vieille route de Châteauvillain. Elle longe le mur d'enceinte entre deux rangs de maisons de chétive apparence. A gauche, la muraille et la tour Charton sont près d'ensevelir sous leurs ruines ces demeures du pauvre ; à droite, la pente rapide du terrain semble les entraîner dans le Val-des-Tanneries. Ces constructions ne s'élevaient que par tolérance et la dure nécessité en exigeait la démolition, à l'approche de l'ennemi, pour la défense de la ville. Le grand escalier de la charmante promenade de l'Escargot, conduit à la rue de l'Abattoir. Un peu plus loin s'ouvre *la Voie-Creuse* qui serpente sur le penchant de la colline et finit au bord de la Suize près de la Madelaine. La rue de l'Abattoir se prolonge sur le plateau, limitée des deux côtés par des jardins, et les maisons deviennent plus rares à mesure que l'on s'éloigne de la ville. A l'extrémité, à droite, est l'emplacement de la *chapelle Notre-Dame-de-Lorrette*. Lorsqu'on ferma cette maison religieuse, en 1792, elle était à peu près abandonnée et il était défendu d'enterrer dans le cimetière

qui l'entourait. Elle a été bientôt détruite, ainsi que la croix érigée sur le cimetière par les bourgeois du quartier de l'eau en souvenir de la célèbre mission de 1685. Aujourd'hui les déblais de la ville s'amoncellent sur cet emplacement dont on fera sans doute dans quelques années une nouvelle promenade.

IV. Le chemin qui fait, à travers les champs, le prolongement de la rue de l'Abattoir, en suivant la sinuosité du vallon, aboutit à un terrain de forme triangulaire, que sa conformité avec les chapeaux du XVIII^e siècle a fait appeler, dans le patois du pays, *le Pent-Chaipé*. Il descendait dans le *Val-de-Villiers* par une pente rapide qui est supprimée depuis la construction de la route nouvelle. Nous retrouvons la Suisse avec ses saules séculaires, dans le *Val-de-Villiers* ; mais les ingénieurs ont redressé son cours capricieux et renfermé ses eaux limpides dans un lit large, profond et direct où souvent elles s'égarent. Le vieux pont, qui était voisin de la ferme, a été supprimé et on a construit plus loin une arche pour le passage de la route. Cependant les piétons continuent à suivre l'ancien chemin et ils traversent la rivière, près de la ferme, à l'aide d'une poutre jetée sur les ruines de l'ancien pont ; ils rejoignent la route précisément à l'endroit où l'on a découvert, en creusant le sol, des tombeaux de pierre dont quelques-uns renfermaient des armes d'une haute antiquité. Plus loin, sur la limite du territoire, est la ferme qu'on appelle *la Dame Huguenotte*, sans doute parce qu'elle appartenait au XVI^e siècle à une famille de protestants. Des actes portent cette dénomination dès 1570 et souvent alors, comme au siècle suivant, on disait *La Muquenotte*. Le haut du plateau est couvert par le *bois du Fays*. C'est là, sur la limite même du territoire, que la ligne qui se détache du chemin de fer de l'Est pour Gray, se réunit à celle qui se sépare de la grande ligne de Lyon dans la direction de Mulhouse. La difficulté était grande pour faire arriver les deux lignes réunies, dans la ville même, entourée de toutes parts de profondes vallées : les ingénieurs l'ont levée en construisant au *Val-de-Villiers* un viaduc, de cinquante mètres d'élévation, qui réunit les deux plateaux. C'est une de ces œuvres hardies, gigantesques, qui doivent caractériser notre époque, et qui ne nous laissent rien à envier aux travaux des Romains en ce genre. Le

Fays qui appartenait en partie aux jésuites de Chaumont, est maintenant en totalité la propriété de la ville. Ce bois était autrefois le but des promenades champêtres des Chaumontais ; ils préférèrent aujourd'hui au Fays le plateau ombreux et pittoresque de Saint-Roch.

V. *Saint-Roch* est ce mamelon qui s'élève sur le bord de la Suize, entre le Val-de-Villiers et le Val-Barisien, et qu'une étroite langue de terre rattache au plateau du Fays. Il tire son nom de l'ermitage qui y avait été construit à la fin du XVI^e siècle, dont Guillaume Rose avait fait la dédicace et qui a été desservi par un religieux jusqu'à la révolution. On l'appelait, lors de cette fondation, *la Vieille-Cité*, et les traces d'un camp romain y étaient encore apparentes il y a quelques années ; mais elles ont disparu depuis que la pelouse desséchée de Saint-Roch s'est couverte d'une abondante végétation. Le maire qui est resté à la tête de l'administration pendant les dix-huit années du règne de Louis-Philippe, avait le goût des plantations, et c'est à sa persévérance à lutter contre l'aridité du sol, que l'on doit de voir aujourd'hui tous les côteaux qui environnent la ville se couvrir de verdure. Sans doute ces plantations ont coûté fort cher ; mais elles donnent au pays un aspect tout nouveau. Du reste, Saint-Roch a toujours été très fréquenté : autrefois on allait prier à l'ermitage et les habitants des communes voisines y venaient processionnellement ; ensuite ces réunions n'ont plus eu pour but que le plaisir : on dansait sur la pelouse, et l'on dinait sur le bord de la Suize. Aujourd'hui on ne va plus guère dîner à Saint-Roch ; mais on y danse encore souvent et toujours on y rencontre des promeneurs. Il ne manque plus à cette belle promenade qu'un chemin bordé d'arbres qui y conduise. L'ermitage est habité par le garde des propriétés de la ville. La chapelle est devenue une écurie ; on n'y retrouve plus la tombe du frère Laurent ; la vigne du frère Pacôme a été arrachée.

Le Val-Barisien est plus haut, en remontant le cours de la Suize, sur la limite du territoire. On disait anciennement *le vaulx* ou *le voy Baroisien*. Il y a là une belle maison de campagne qui était habitée en 1565 par Vincent Le Genevois, noble bourgeoise, dont la famille qui a fourni plusieurs illustrations dans l'ordre ecclésiastique

était alliée aux Sancey, aux Rose et aux Gondrecourt. Jean Le Genevois, écuyer seigneur de Blaigny et président à Chaumont, était frère de Gabriel Le Genevois, évêque de Noyon et pair de France ; ils étaient fils de Pierre et de Guillemette de Sancey, fille de Louis de Sancey, lieutenant-général à Chaumont.

VI. Les chemins qui conduisent à la Dame-Huguenotte, au Fays, au Val-de-Villiers, à Saint-Roch et au Val-Barisien, se rattachaient tous à l'ancienne route de Châteauvillain, actuellement rue de l'Abattoir, qui aboutissait à la porte de l'Eau. Depuis la destruction des fortifications, ils se rattachent aux rues Toupot et de Brottes, dans le *faubourg de Villiers* ou de la *Porte-Neuve*. C'est seulement dans la seconde moitié du XVII^e siècle que ce faubourg s'est formé ; jusque là on n'y rencontrait que quelques maisons isolées ; les *vinées* venaient jusqu'aux fossés de la ville. Le terrain, divisé en jardins avec maisons d'habitation, entre la nouvelle route et le chemin de la maison Doyen, formait un vaste *champ de foire* qu'on a commencé à cultiver au XVI^e siècle, quand la suppression des portes de Brottes et de Villiers, en rendant les communications plus difficiles, fit établir le champ de foire à la porte de Buxereuilles. C'est sur une partie du terrain de l'ancien champ de foire que se trouvent la station du chemin de fer et les ateliers de construction qui en dépendent. La *maison Doyen* est une ferme fort ancienne qui a appartenu à l'un des doyens de la collégiale. La procession des rogations y faisait une station devant une petite chapelle qui existe encore avec une croix qu'on appelait la *croix Gratian*. Une autre croix s'élevait en *Gaillon*, sur le boulevard, au-dessus de la fontaine du Gué.

VII. Le boulevard qui s'étend de la porte de Villiers à la porte de Buxereuilles longeait le fossé de la ville ; il a été planté d'arbres en 1780, sous la direction de Mugnerot. C'est encore à cet ingénieux artiste que l'on doit la charmante promenade de l'*Escargot* qui aboutit par une suite de gradins gazonnés à la rue de l'Abattoir. Aujourd'hui que les fortifications sont démolies et les fossés comblés, le boulevard va s'agrandir et il faut espérer que, grâce à la surveillance et au concours de l'administration, le goût présidera aux constructions qui vont s'élever sur la ligne de l'ancien mur d'enceinte.

VIII. Le faubourg de Chamarandes ou de Saint-Michel est plus ancien que celui de Villiers. Dès le XIV^e siècle, il y avait des auberges en dehors des fortifications, sur le chemin de Langres, qui est devenu une route nationale. A gauche est une grande écurie, appartenant à la ville, et qui a été construite en 1766 sur un terrain de l'hôpital. C'est là que les arbalétriers s'étaient retirés après la cession de leur jardin aux dames ursulines en 1628 : la ville leur avait accordé cent livres pour construire leur nouvelle butte. La compagnie ayant cessé d'exister en 1674, on avait donné le terrain à l'hospice. Plus loin, du même côté, est le grand réservoir dans lequel arrive l'eau que la machine hydraulique fait monter sur le plateau et qui doit être distribuée dans la ville. A droite, la maison qui porte le n^o 4, était l'auberge *Au-Duc-de-Bourgogne*, tenue par le père de Laurent Guyard, et c'est là qu'est né ce malheureux artiste le 12 juillet 1723. A l'âge de douze ans, Guyard, pendant une nuit d'hiver, avait modelé avec de la neige, dans la cour de l'hôtel, une statue que toute la population alla admirer. Cependant, on ne vit là qu'un jeu d'enfant : il était réservé à Voltaire de comprendre le premier le jeune statuaire et de donner l'impulsion à son génie naissant. Guyard avait été mis en apprentissage chez un maréchal-ferrant de Cirey-le-Château ; il crayonnait un jour, sur la muraille, l'esquisse d'un cheval au travail ; le philosophe le surprit et ses éloges firent sur l'imagination de l'enfant une telle impression qu'il revint le jour même à Chaumont demander à ses parents à étudier le dessin. On ne put résister à ses instances. Guyard étudia d'abord à Chaumont près de Lallier ; il alla ensuite à Paris où il fut reçu dans l'atelier d'Edme Bouchardon ; mais le maître craignit bientôt d'être surpassé par l'élève et devint son ennemi. Eloigné de sa patrie par les intrigues de ses rivaux, l'artiste chaumontais, après avoir lutté pendant toute sa vie contre la misère et la calomnie, est mort à Carrare, en Italie, le 31 mai 1788. Les œuvres principales de Guyard ont été exécutées pour le duc de Parme dont il était premier sculpteur ; son *Cupidon prêt à tirer de l'arc* est l'un des beaux morceaux de l'école des beaux arts de cette ville (1).

(1) Voyez notre *Notice sur Laurent Guyard*, Reims, 1844. In-8°.

IX. Nous suivrons la route et, sortant du territoire, nous irons chercher un souvenir au *Val-des-Ecoliers* dont les religieux se disaient Chaumontais. La dernière maison du faubourg, à droite, était encore une auberge; sur son enseigne on avait peint un bouc, un duc (oiseau), et un monde avec cette inscription : *Au-bouc-du-monde*, et l'on disait : *Au bout du monde*, dénomination que l'on emploie encore pour désigner cette partie du faubourg. Saint-Foix a signalé une semblable enseigne à Paris et qui a donné lieu au même jeu de mots. Non loin de cette auberge, près de la route, se dressaient les *fourches patibulaires* et le lieu a conservé le nom de *Saison-de-la-Justice*. Le Val-des-Ecoliers est situé à cinq kilomètres de la ville, sur le territoire de Verbielles. C'était un prieuré fondé en 1210 par quatre docteurs de l'université de Paris et érigé en abbaye en 1539. Cette célèbre maison resta chef d'ordre jusqu'à sa réunion à la congrégation de Sainte-Geneviève de Paris, en 1636. Les bâtiments élevés d'abord dans le fond de la vallée, qui a conservé le nom de *Vieux-Val*, ayant été détruits par une inondation, dès l'année 1234, on reconstruisit un nouveau prieuré à l'entrée de cette vallée, sur le bord de la Marne. Lors de la suppression des congrégations religieuses, l'abbaye du Val renfermait des richesses scientifiques et des objets d'art qui ont été en partie dispersés, malgré le vif désir des Chaumontais de les recueillir tous. Les meilleurs tableaux du musée de leur ville proviennent des collections de cette abbaye, et parmi ceux qui sont perdus nous citerons : dix portraits des supérieurs de Sainte-Geneviève; celui du P. Lemoine; le *Nunc dimittis, de saint Simon*, peint par Lallier; une Adoration des mages et une Annonciation du même artiste; enfin, il y avait encore plus de quarante sujets religieux dont quelques-uns, peints sur bois, étaient datés du XV^e siècle. Il ne reste plus de l'abbaye du Val qu'un corps de bâtiments qui ne date que du XVIII^e siècle et dont Jean-Baptiste Bouchardon a donné le plan. Le nouveau propriétaire a construit à côté des manufactures.

X. Revenons à notre faubourg. La route nationale tourne autour de la ville en suivant le boulevard. Jusqu'à la hauteur de la rue de Choignes, elle est bordée de maisons. A ce point s'ouvre une allée de peupliers qui semble n'être que le prolongement de la rue de-

puis que la tour est renversée. A l'extrémité de cette allée est le cimetière construit en 1783, près du calvaire de la croix de mission de ce faubourg, et agrandi depuis quatre ans : il s'étend maintenant jusque sur le territoire de Choignes, dans la contrée appelée le *Ventre-de-Paille*, contrée célèbre par la guerre d'extermination qu'on y fait aux allouettes pendant deux mois de l'année, car cette chasse spéciale est une passion véritable pour le Chaumontais. C'est par le *Ventre-de-Paille* que le chemin de fer, qui a suivi le boulevard en coupant la porte Saint-Michel, descend du plateau dans la vallée de la Marne. Le cimetière ne renferme pas de tombeaux remarquables sous le rapport artistique. On ne peut trop regretter qu'on n'ait pas songé, en y transférant les ossements du cimetière Saint-Michel, à y transporter en même temps toutes les vieilles pierres tumulaires dont l'ancien charnier était rempli. Nous n'avons à signaler que la tombe des deux Laloy ; celle de Viéville, le père des pauvres, et le monument que la commission de l'hospice a fait ériger à la vénérable sœur supérieure Marie-Madelaine Teste qui, après avoir pendant plus de soixante ans donné des soins aux malades de cet établissement, y est morte le 28 janvier 1844, à l'âge de 92 ans. Une croix de pierre marque la sépulture de l'abbé Mathieu, l'inépuisable chroniqueur de l'évêché de Langres, mort à Autreville le 11 juin 1829 (1). Nous trouvons bien encore, dans le nouveau charnier, aux places d'honneur, quelques noms titrés, à côté d'autres noms de fonctionnaires ; mais ils ne rappellent aucune œuvre de science, de dévouement ou de bienfaisance.

XI. Du cimetière nous passerons au musée, qui ouvre sur le boulevard, derrière le lycée. Cet établissement, qui compte à peine cinq ans d'existence, est déjà riche ; mais avec un peu plus de zèle

(1) *Jean-Baptiste-Joseph Mathieu*, né à Montigny-le-Roi le 10 février 1764, était resté caché à Chaumont pendant la révolution et il n'a plus quitté cette ville où il s'est constamment occupé de recherches sur l'histoire de la Haute-Marne. Ses études ont eu principalement pour but l'histoire ecclésiastique. Il a publié dans les *Annales* du département : 1° *L'Abrégé chronologique de l'histoire des évêques et du diocèse de Langres* ; 2° *la Biographie du département de la Haute-Marne* ; 3° et le plan d'un grand travail sur l'histoire du diocèse. On lui doit encore une *Notice sur le P. Barbe*, et un *Traité de la chasse aux raquettes*. Il a laissé un grand nombre de manuscrits mais qui sont, pour la plupart, des copies d'ouvrages imprimés. Trop souvent l'abbé Mathieu a adopté comme certains des faits au moins douteux et il n'a pas été assez scrupuleux dans la chronologie.

de la part des administrateurs à recueillir les objets d'art et les monuments historiques, épars dans toutes les communes du département, et à solliciter les dons du gouvernement et ceux des citoyens, il aurait pu ouvrir plusieurs salles nouvelles. Le grand salon convient à la sculpture ; mais il faut une salle pour la peinture, avec un cabinet pour les médailles et les gravures. A côté des plâtres de nos plus belles statues antiques, envoyés par le gouvernement en échange des statues du maréchal et de la maréchale de Vitry, qui sont maintenant à Versailles, on remarque les bustes en marbre de Bouchardon, de Crès et de Damrémont. Le premier, œuvre remarquable de Lescorné, de Langres, a été donné à la ville par M. Duval de Fraville, qui a également fait obtenir du ministère de l'intérieur le buste de Damrémont ; celui de l'amiral est un don de M^{me} De Crès. C'est le commencement d'une galerie chaumontaise dans laquelle, sans doute, viendront bientôt prendre place le P. Lemoyne, Paillot, Guyard, les deux Laloy, Girardon et d'autres encore, sinon en effigies, du moins par des œuvres ou des objets qui en rappelleront le souvenir. Près du buste de Henri IV, qui décorait la façade de la vieille tour du Barle, sont rangés ceux de Louis XVIII et du duc d'Angoulême : le premier est d'un artiste chaumontais, Varin ; l'autre a été donné par la duchesse comme souvenir de son passage en 1828 (1). Une peinture de M. Abel Péroet, de Vassy, rappelle aussi cette visite. Le portrait du P. Honoré n'est remarquable que par le souvenir qui s'y rattache : il a appartenu au gendre du maire Villault et l'on ne manquait jamais, lors des processions générales, de l'exposer à la dévotion des fidèles. On en a fait plusieurs copies et il a été reproduit à un grand nombre d'exemplaires par la gravure ; les grandes dames de la cour ayant mis ces images à la mode, on les trouvait dans tous les oratoires, dans toutes les cellules, avec des inscriptions et des vers en l'honneur du bienheureux Père. Le musée de Chaumont possède déjà quelques peintures modernes ; mais on y remarque surtout les grands tableaux de chasse et d'animaux provenant du Val-des-Ecoliers : ce sont des copies d'après Sneyders, exécutées dans l'atelier du maître et dont quelques-unes ont été retouchées par lui. La Créa-

(1) *Quelques heures à Chaumont en septembre 1828. Brochure in-8°.*

tion, la *Chasse au renard* et la *Chasse aux perdreaux*, ne sont que des œuvres passables ; le *Garde-manger* est plus estimé ; mais on admire la *Chasse au loup* et le *Sanglier forcé*. L'original de ce dernier tableau qui est au musée du Louvre passe pour le chef-d'œuvre de Sneyders. Parmi les autres objets d'art, nous devons signaler une *Pierre tumulaire*, retrouvée à Châteauvillain, non loin des ruines du château ; elle décorait le tombeau de l'un des seigneurs de cette ville ; le sire est représenté couché, sa tête reposant sur un oreiller. Ce monument, bien qu'il soit mutilé, fixe l'attention des artistes. Enfin, on remarque encore le bas-relief représentant une bataille, tiré du tombeau du maréchal de Vitry à Châteauvillain ; deux autres bas-reliefs, la *Charité* et la *Justice*, qui proviennent de la chapelle des sires de Joinville, et quatre morceaux de plein relief, la *Foi*, l'*Espérance*, la *Charité* et l'*Abondance*, détachés du tombeau de Claude de Lorraine et exécutés, dit-on, par deux artistes italiens, Jean Picard et Dominique, de Florence. A côté de ces précieux restes, on conserve une pierre des cachots de la Bastille et le modèle en plâtre de cette célèbre prison d'Etat. Nous ne parlerons pas des médailles ; cependant la collection est déjà nombreuse et elle s'est enrichie de quelques trouvailles faites dans le pays. Les gravures ne sont pas encore mises en ordre ; mais la bibliothèque possède un carton qui commencera une précieuse galerie.

XII. Nous n'avons plus rien à demander au boulevard qui va former devant le musée, sur le remblai du fossé, une superbe avenue de 380 mètres de longueur. La promenade qui continue cette avenue et qui fait angle pour aller rejoindre le Boulingrin, est bornée au nord par le quartier de *Frécu* ou *Froidcul*, ainsi appelé, dès le XVI^e siècle, à cause du vent du nord qui s'y fait sentir plus fortement qu'ailleurs. Ce quartier, qui appartient déjà au faubourg *Notre-Dame* ou de Buxereuilles ne forme qu'une rue, dite *des Mèzes*, habitée par des laboureurs et des jardiniers ; on y remarque cependant la vieille maison du *Charmont*, dont on avait fait un fief et près de laquelle s'élevait la *croix Frécu*. C'est dans cette maison qu'est mort le père Barbe.

XIII. Un sentier qui prend direction à droite, dans les champs,

aboutit à l'extrémité du plateau, à l'entrée d'un bois de coudriers, qui couvre tout le versant de la colline. Là, sont les ruines du fameux *château Paillot*, qui n'a jamais existé que dans l'imagination de quelques mauvais citoyens. Cette propriété, qui comprenait plusieurs champs sur le plateau, le coteau et l'ancien fief *du Nourry*, au pied, sur le bord de la Marne, appartenait au maire Paillot qui jugea nécessaire à l'exploitation de son domaine de faire construire une maison de ferme sur la hauteur. C'était pendant la guerre de Lorraine. Le parti aristocratique de la ville, qui haïssait ce digne magistrat, à cause de sa popularité, et l'accusait, comme on sait, de favoriser les Lorrains, répandit le bruit qu'il voulait construire un château-fort pour y donner, au besoin, asile aux ennemis de l'Etat. Cette accusation nouvelle n'a trompé personne ; mais le nom de château est resté à la maison de ferme qui, depuis longtemps inhabitée, a été complètement détruite lors de la dernière invasion. En suivant le même sentier, que l'on a continué sur le versant du coteau jusqu'à la route nationale, nous descendrons par une pente rapide dans la fertile vallée de la Marne. Il y a vingt ans environ que le génie militaire a détruit le pont de pierre sur lequel on traversait la rivière, pour le reconstruire en bois. Chaumont était alors place de guerre. A droite, est l'ancien moulin du *Val-des-Choux*, qui a appartenu au seigneur de Lanques, puis à l'ordre religieux qui lui a laissé son nom, et la *carrière du Bout-du-Pont* ou *de la Maladière*. C'est une excavation souterraine formant plusieurs galeries ou rues poussées sous la montagne, dans différents sens, à plus d'un kilomètre ; le toit en est soutenu par des piliers que les ouvriers laissent derrière eux à mesure qu'ils avancent. La pierre de cette carrière, qui est ouverte depuis plusieurs siècles, est blanche, d'un grain fin et tendre ; elle a été employée pour la construction de la plupart des maisons de la ville ; mais, pour la préserver de la gelée, il faut l'élever, dans les lieux bas et humides, sur un lit de pierres dures au-dessus du niveau du sol. A trois ou quatre cents mètres plus loin sur le plateau, près du vallon qui conduit au *bois des Barres*, propriété de la ville, est une autre carrière où l'on tire, à découvert, de gros blocs d'une pierre blanche, à grain fin, coquillière et non gelisse dans les bancs inférieurs. Enfin, non loin de là, à l'extrémité du finage, est la *Maison-des-Bois* et la *ferme des Rieppes*.

XIV. Le hameau de *Reclancourt*, réuni définitivement à la ville en 1810, est situé sur la même rive de la Marne, à gauche du pont. C'était autrefois un fief dont la maison seigneuriale, reconstruite au XVIII^e siècle, existe encore en grande partie. Hugues de Reclancourt est témoin d'une donation faite par Milo de Chaumont en 1202. Le moulin, avec le foulon battant qui en dépendait, vendu, en 1456, par Ogier de Bourmont à Geoffroy de Saint-Blin, avait été donné, en 1502, à l'église Saint-Jean, pour la fondation de la *clochette de nuit*, par Catherine de Saint-Blin, veuve de Jean d'Amboise-Bussy. Reclancourt ne forme qu'une seule rue, la rue *Chicornelle*, où l'on remarque les ruines d'une petite chapelle. Cet édifice religieux n'était pas ancien ; mais hors du hameau, de l'autre côté de la rivière, est l'église Saint-Agnan, la mère-église de tout le territoire, bien que le monument actuel, qui n'offre rien de remarquable, ne soit pas antérieur au XIII^e siècle (1). On sait qu'on a découvert au *Moulin-Neuf*, près de cette église, qui est aujourd'hui complètement isolée, des restes de constructions romaines. Peut-être ces ruines remontent-elles à l'époque où les bandes d'Attila mirent à feu et à sang le pays des Lingons. On prétend que pendant cette terrible invasion, deux vierges, Aragone ou Radegonde et Olivaria, reçurent la palme du martyr sur le territoire de la ville de Chaumont (2). Rien, cependant, ne prouve ce fait, et il serait bien étonnant qu'aucune fondation pieuse n'eût été faite dans les siècles suivants, pour en perpétuer le souvenir. Le cimetière qui entoure l'église Saint-Agnan a toujours servi aux inhumations dans les temps de peste, et l'on retrouve encore sous le porche deux inscriptions qui rappellent la fatale année 1636 : à gauche est inhumé le bourgeois Guillaume Aubry ; à droite, git le corps de M^e Claude Tapperel, procureur *amy et aymé du public*, tous deux sont morts de la peste.

XV. L'ancienne maladrerie, qui a donné son nom au faubourg de la *Maladière*, n'est plus aujourd'hui qu'une ferme où l'on ne retrouve aucune trace de son ancienne destination. Du reste, de-

(1) L'église Saint-Agnan de Tonnerre était également la mère-église de ce *Pagus* célèbre.

(2) Voyez l'abbé Mathieu.

puis le XVII^e siècle que la lèpre a disparu, les maladreries ou léproseries étaient réunies à l'ordre de Saint-Lazare, qui en affermait les revenus. A Chaumont, il y a eu des lépreux dans la maladrerie, surtout pendant le XVI^e siècle. Ces parias du moyen-âge étant morts pour la société civile aussi bien que pour l'Eglise, il leur était défendu de communiquer avec aucun de leurs concitoyens ; ils pouvaient solliciter l'aumône des passants, mais sans en approcher ; et, pour qu'ils fussent reconnus de loin, on leur donnait un habit particulier. Ils avaient aussi à la main des cliquettes ou *langues de bois* qu'ils frappaient l'une contre l'autre pour annoncer leur approche. D'abord ces sequestrations avaient été prononcées exclusivement par l'Eglise et elles avaient donné lieu à beaucoup d'abus, mais la justice ayant enfin revendiqué son droit, il avait été ordonné que nul ne serait retranché de la société comme lépreux, sans avoir été visité par les gens de l'art sur la poursuite de l'autorité locale. Voici, d'après le rituel du diocèse de Langres, imprimé au commencement du XVI^e siècle, comment procédait le clergé, lorsque l'autorité civile avait prononcé : on lisait au prône la sentence d'exclusion, puis le prêtre allait processionnellement chercher le malade, dont le visage était voilé, et le tirait par la main hors de sa demeure. Lorsque la procession, ou mieux le convoi funèbre, était de retour, le lépreux s'agenouillait à la porte de l'église et restait là, seul, jusqu'à ce qu'on eût terminé l'office des morts. Les assistants allaient à l'offrande déposer le pain et le vin, selon l'antique usage du pays, et comme s'il se fût réellement agi d'un enterrement. Après la messe, le célébrant s'approchait du paria et l'exhortait à la patience ; puis avait lieu la bénédiction des habits qui étaient semblables pour les deux sexes. Cette cérémonie terminée, le prêtre s'adressant au patient, toujours agenouillé, lui disait à haute voix : *Lazare, veni foras!* et il le repoussait hors de l'église. Alors la procession reprenait sa marche ; on allait à la maladrerie, et là le clergé abandonnait *le bon malade*. Alors un lépreux occasionnait à la ville une première dépense de huit livres huit sols quatre deniers, savoir : « Pour obtenir le mandement, 40 sols ; à l'apothicaire et aux barbiers chirurgiens qui ont visité le malade, faits les preuves et rapports, 30 sols ; six aulnes de drap gris pour les habits, 4 livres ; façon desdits accoutrements et giestres, 6 sols

4 deniers ; un chaperon, 5 sols ; une paire de gants, une courroye, un cousteau, une besace, un baril, un entonnoir, des cliquettes, une borse, un chapeau, 7 sols.

XVI. Nous remonterons sur le plateau de la ville par la côte de la *Maladière*, abandonnée depuis qu'on a fait tourner la route par la *prée de Saint-Agnan*, pour en adoucir la pente. Les maisons qui bordent cette côte à l'approche du faubourg n'offrent rien de remarquable. Le quartier de Frécu est à gauche. Ce faubourg, qu'on a appelé successivement de *Buxereuilles*, de *Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle* et simplement de *Notre-Dame* est le plus vaste. Nous avons parlé ailleurs des travaux de défense qui obstruaient la porte de Buxereuilles : aujourd'hui l'entrée de la ville est libre ; seulement les voitures doivent passer sous ce trop fameux arc-de-triomphe qui, après avoir été dédié à tous les souverains, depuis sa fondation, à l'exception toutefois du véritable souverain, le peuple, est resté inachevé et menace déjà ruine. Tout doit engager l'administration à renverser cet amas de pierres, qui n'est pas même dans l'alignement de la rue. On trouvera dans les fondations une boîte de plomb renfermant plusieurs pièces de la monnaie du temps et l'inscription suivante :

« La porte construite à l'entrée du faubourg Notre-Dame a été élevée en mil huit cent treize, sous le règne de Napoléon-le-Grand ;

« M. Gabriel-Joseph Jerphanion, chevalier de la Légion-d'Honneur, baron de l'Empire, était préfet du département de la Haute-Marne ;

« M. Nicolas Graillet, baron de Beine, maire de la ville de Chaumont, et MM. Jacques-Victor Thyebaut, notaire impérial, et François Chaloin, docteur-chirurgien, adjoints au maire ;

« Pierre-Marie Mangeot, architecte, en a donné le dessin, et Pierre Mansiot, entrepreneur de bâtiments, l'a construite. »

C'est près de cette porte, sur la petite place *Bellevue*, qui domine le val des Tanneries, et d'où la vue s'étend au loin sur la route de Paris, que les Chaumontais avaient planté l'arbre de la liberté, en 1848 ; l'autorité l'a fait abattre quatre ans après.

Depuis le XVII^e siècle, le terrain qui s'étend de la porte au

Champ-de-Mars était planté de quatre rangs de tilleuls. Ces arbres séculaires ont été abattus, il y a quarante ans, lorsqu'on a tracé la promenade actuelle du *Boulingrin*. C'est alors aussi qu'on a limité le Champ-de-Mars où, depuis le XVI^e siècle, on tenait les foires ; de nouvelles plantations ont été faites pour remédier à l'irrégularité du terrain. Au-delà de ces plantations, la promenade débouche sur le *Fichu-Carré*, terrain de forme triangulaire, aujourd'hui traversé par la route. C'est là qu'avait été plantée la première croix de la mission de 1685 ; elle a été remplacée en 1792 par la montagne où l'on a célébré la fête commémorative du 10 août.

XVII. En quittant le *Fichu-Carré* on entre dans la contrée dite de *Chaumont-le-Bois*. Ce terrain, couvert de broussailles et qui payait un cens au domaine du roi, n'a été défriché que dans les dernières années du XVI^e siècle. C'est alors qu'on a construit la ferme qui existe encore, et planté l'allée de tilleuls qui y conduit ; mais il existait depuis le XV^e siècle, à l'extrémité du plateau, une petite chapelle dite d'abord de *Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle*, puis du *Nom-de-Jésus*, au XVII^e siècle. On sait qu'en 1676, pendant la peste, la ferme était convertie en ambulance et que la ville avait fait construire des loges pour les pestiférés, au pied de la montagne, près des Quatre-Moulins ou du *Val-Ratoux*, comme on disait alors. Trente ans plus tard, pour le divertissement du public, car la ville n'avait pas alors d'autre promenade, on fit continuer l'allée jusqu'à la chapelle du *Nom-de-Jésus*, dont elle prit alors le nom. En 1745, le maire Lambert, après avoir fait remplacer par une croix la chapelle, qui tombait en ruines, fit planter les deux allées extérieures de *Chaumont-le-Bois* et construire le mur de soutènement, en forme de fer-à-cheval, qui forme une terrasse au point où commence l'escarpement du coteau. Comme ce travail, fait de gros quartiers de roche, ressemblait assez à un bastion, la promenade prit le nom de *Fort-Lambert*, qui lui est resté. Il est fait mention du *Val-Ratout* ou *Restaut* dans des actes du XIV^e siècle et il y a seulement soixante ans que cette dénomination a été changée en celle des *Quatre-Moulins*.

XVIII. Un sentier rocailleux conduit du *Fort-Lambert* aux *Quatre-*

Moulins. Ce sentier était autrefois suivi par presque tous les chaumontais qui, après avoir passé un pont provisoire que le meunier jetait sur la Marne, gravissaient le bois des Moines pour redescendre à Condes-l'Abbaye. C'était un pèlerinage en grande réputation et la petite chapelle était remplie d'*ex-voto* ; mais, dans les derniers temps, on n'allait plus à Condes qu'en partie de plaisir et comme pour fêter la renaissance des beaux jours : on y dansait, on y faisait sur le gazon, comme à Saint-Roch, le repas de famille et, le soir, on rentrait joyeusement en ville sans avoir visité la chapelle. Depuis quelques années cette promenade n'est plus possible : le bois des Moines est clos et le vieux prieuré, dont les seigneurs de Chaumont étaient les gardiens, est fermé aux visiteurs. Puisque nous sommes hors du territoire, nous devons mentionner un autre pèlerinage, *Méchineix*, qui appartient d'ailleurs à notre chronique, car il a été doté par des Chaumontais. La chapelle Notre-Dame-de-Méchineix ou de *Machinées*, selon l'orthographe primitive, avait été fondée en 1202, sur les hauteurs qui dominant Condes, près du village de Treix, par le frère Etienne, qui avait obtenu pour lui et ses successeurs, du seigneur de Chaumont, Milon, le terrain sur lequel il avait construit son ermitage et tout ce qu'il pourrait défricher aux environs *tant en bois qu'en terres*. L'année suivante, un autre Chaumontais avait ajouté à cette donation, tout ce qu'il possédait dans la vallée. En 1212, l'évêque de Langres, Guillaume de Joinville, avait donné Méchineix à l'abbaye Saint-Remy de Reims, pour y faire célébrer l'office par les moines de Condes ; mais à la condition que le frère Etienne y resterait jusqu'à sa mort. Pendant longtemps cette chapelle ne jouit pas d'une grande réputation ; cependant au commencement du XVI^e siècle, on répandit le bruit qu'il s'y faisait des miracles ; les pèlerins y accoururent, on construisit des auberges dans le voisinage, des merciers s'y établirent pour y vendre des images, des *agnus*, des chapelets, et bientôt le prieur se vit forcé de représenter son insuffisance pour pourvoir seul aux besoins du service. On lui donna en 1622 un coopérateur, qui se logea sur les lieux mêmes, chez un mercier ; mais sa présence fit naître des rivalités dans la petite colonie et un jour le pauvre moine fut assailli dans sa chambre par une voisine qui vociférait toute sorte d'injures, le traitait de sorcier et menaçait de le frapper d'un grand

couteau dont elle était armée. Il barricada sa porte et en fut quitté pour la peur ; mais il jugea prudent de partir dès le lendemain et on confia la desserte de la chapelle à un chanoine de Chaumont. La chapelle de Méchineix fut entièrement ruinée pendant la guerre de Lorraine, et en 1658 l'église de Reims la vendit aux minimes de Bracancourt. Dès lors les pèlerinages devinrent moins fréquents. Au XVIII^e siècle la petite chapelle était complètement oubliée. Les prétendus miracles étaient attribués à une image de la Vierge et à l'eau de la petite fontaine qui *sourdait de dessous l'autel*. Aujourd'hui il n'y a plus à Méchineix qu'une ferme et quelques ruines.

XIX. Nous rentrerons à Chaumont par Buxereuilles et, puisque l'ancien sentier de Condes est fermé, nous serons forcés de suivre la Marne, des Quatre-Moulins au patouillet de *Chevaucourt*. Cette usine a remplacé un ancien moulin ; on y lave les terres des hauteurs voisines pour en extraire le minerai de fer en grains qui y est très abondant ; la roue est mue par la Snize qui se jette dans la Marne à quelques mètres plus bas. Là nous rejoignons la grande route de Saint-Dizier. Elle traverse bientôt le hameau de Buxereuilles où elle se réunit à la route de Paris par *la Retraite*. Le faubourg bas de Buxereuilles, réuni définitivement à la ville depuis 1810, était une seigneurie dépendante du fief de Chaumont ; ce petit domaine, aliéné au XVI^e siècle, fut possédé d'abord par le seigneur de Riaucourt, puis par celui de Brethenay et enfin il vint en la possession du chapitre de Chaumont. Son importance a toujours été en décroissant. Cependant, en 1565, il y avait encore une maison seigneuriale à Buxereuilles ; mais le four banal était *bouché et étouppé* depuis le XV^e siècle, et de deux moulins il n'en restait plus qu'un qui est converti, depuis quelques années, en une filature de laine. Du prieuré, dont on connaît l'histoire, et qui a fait place à une auberge, il ne reste plus que quelques tourelles. L'église, qui était placée sous l'invocation de Notre-Dame, est entièrement détruite. M. Jaspard de Daillancourt, écuyer, avait fondé dans cette église, en 1542, sur la sépulture de ses parents, une chapelle dite des *Trois-Rois* ; lui-même y avait été enterré. Il avait légué son domaine de Buxereuilles à Philibert de Thoulonjon. Il n'y a

plus maintenant dans ce hameau qu'une pauvre petite chapelle qui est à peu près abandonnée. Sur les hauteurs sont quelques maisons de fermiers où l'on remarque encore les traces de l'incendie que les Cosaques y ont allumé en 1814.

XX. Le pont construit à Buxereuilles sur la Suize n'a qu'une seule arche. On monte à la ville par une côte d'un accès difficile bien qu'on en ait plusieurs fois déjà adouci la pente. A l'entrée du faubourg haut, à gauche, est le nouvel hôpital construit en 1750. C'est un des beaux monuments de la ville. La cour principale était séparée de la route par une belle allée de marronniers que l'on vient de renfermer dans l'enceinte de l'établissement en reportant la grille jusque sur la berge. Dans le caveau de la chapelle sont les ossements extraits du cimetière de l'ancien Hôtel-Dieu. On a déposé sous la première pierre de cette chapelle l'inscription suivante :

Nosocomium
Quod olim, ad conciv. ægrotantium
Paupertatem sublevandam,
Provida civium charitas dolaverat,
Et eadem, augustiori conditum in loco,
Commodius, ornatiùs, salubriùs,
Hic instaurare agressa est.
Sacellum
Inchoatum fuit,
Atque novo ut edific.
Decus æternum accederet,
Primum hunc posuit lapidem
Pauperum pater
Illustrissimus ecclesiæ princeps
Gilbertus de Montmorin de St-Herem,
Epis. D. Ling. Par Franc. Reg. ord. commendator,
Die 21 jul. 1750.
Pet. Vital de Pons, equite in cur. Præ. equ. honorio,
Urbis præfecto;
Ric. Piot, ant. Guillaume, J.-B. Bardel, J. Courtier,
Ædilibus,
Et ant. Arragebois urb. procurat. reg.
Rei pauper. administratoribus.

— J.-B. MERCIER, sculpsit. —

XXI. Un peu plus haut et du même côté est l'ancien jardin de l'Arquebuse, fondé en 1607. Le pavillon n'avait été construit que quarante ans plus tard (1). Depuis la suppression de la compagnie des chevaliers de l'Arquebuse, cet établissement était resté inoccupé ; seulement la garde nationale s'y réunissait une ou deux fois par an, lors des fêtes publiques, pour s'exercer au tir, et la mairie distribuait quelques prix aux vainqueurs. N'aurait-on pas pu, en ouvrant une porte sur le Fort-Lambert, faire une promenade publique du jardin de l'Arquebuse et établir dans le pavillon un musée lapidaire ? On a considéré cette propriété comme inutile à la ville et, en 1852, on l'a mise en vente. Elle a été achetée par un industriel qui y a fait construire une fabrique. — Le pavillon est démoli : on lisait sur la muraille du vestibule, à gauche, les vers suivants :

Courage, enfans de Mars, voici la noble escole
Où pourrez acquérir sur vos fronts cent lauriers
Et avoir cest honneur d'estre faits chevaliers
Du plus grand roi qui soit soubz l'un ou l'autre pôle.

XXII. Il nous reste à rappeler un souvenir. La famille Lancret habitait, près de la porte de Buxereuilles, la maison qui porte le n° 15. C'est au sein de cette famille que se retira pendant quelque temps, après le 9 thermidor, *Alexis Gloutier* avec les frères *Dietrich*, ses élèves. Le père de ces jeunes gens, maire de Strasbourg, avait été condamné par le tribunal révolutionnaire de Paris ; eux-mêmes, arrêtés dans le Bassigny avec Gloutier, avaient été renfermés dans les prisons de Chaumont. Après leur mise en liberté, ils ne pouvaient rendre un témoignage plus éclatant de la conduite des Chaumontais à leur égard qu'en restant au milieu d'eux. — Gloutier, économiste distingué, occupa plus tard un poste éminent dans l'administration. Membre de l'Institut d'Egypte, ainsi que Lancret, il a laissé beaucoup de travaux manuscrits. Il est mort à Gizeh en 1800 ; il était né à Ninville dans le Bassigny.

(1) Le maire en a posé la première pierre et on y a scellé l'inscription suivante :
« *Johannes de Poiresson in bailliviatu Calvomontano procurator regis
et urbis Calvomontanae praefectus, primarium hunc lapidem, nono mensis
juli, anno millesimo Domini sexcentesimo quadragesimo septimo posuit,
horâ post meridiem primâ.* »

XXIII. Notre chronique est terminée. On la trouvera trop longue, peut-être, trop minutieuse ; mais nous prions ceux qui ont bien voulu nous suivre dans nos promenades chaumontaises, de ne pas oublier que nous avons pour guide *l'amour du sol natal*. Nous avons voulu faire un livre de famille. Notre but sera atteint si, après l'avoir lu, nos compatriotes disent qu'ils en aiment davantage leur pays.





APPENDICE.

APPENDICE.

I.

SEIGNEURS QUI ONT POSSÉDÉ LE FIEF DE CHAUMONT.

1. SEIGNEURS PARTICULIERS (1).

995. — *Geoffroy I.* Le fondateur de la ville.
1050. — *Hugues I.* Nous le croyons fils de Geoffroy. Il fonda le prieuré de Buxereuilles, qu'il donna à l'abbaye de Molême.
1100. — *Geoffroy II.* Fils du précédent. Son frère Berenger donna à l'abbaye de Molême et au prieuré Saint-Didier de Langres, en 1101, ce qu'il possédait à Montsaon. Geoffroy était en grande considération parmi les nobles de Champagne. Il assista au concile de Troyes, en 1104, d'où les barons se rendirent tous à Molême. Le seigneur de Chaumont fut tellement touché de la sainteté du monastère, qui avait alors saint Robert pour abbé, qu'il s'y retira en 1126 pour y mourir. Ainsi, quand nous disons (chap. 2) que Geoffroy mourut en 1126, il faut entendre qu'il quitta la vie séculière et laissa le fief à son fils.
1126. — *Hugues II.* Fils de Geoffroy.

(1) Des titres que nous avons retrouvés depuis le tirage des premières feuilles, nous forcent d'ajouter à cette liste des seigneurs particuliers quelques notes qui éclairciront l'histoire toujours si obscure de cette époque.

1150. — *Renier*. Nous le croyons fils de Hugues, et dès 1144 on lui donne le titre de *seigneur de Chaumont*. Il avait pour femme *Marguerite* et pour sœurs *Helisende* et *Clémence*. Mais il paraît que ce seigneur ne fut pas aussi bienveillant envers Molême que ses ancêtres et qu'il chercha à rentrer en possession du domaine de Montsaon, exerçant toutes sortes d'exactions et de violences sur les vassaux de l'abbaye, au point que le comte de Champagne se vit contraint de prendre le pauvre village de Montsaon sous sa protection. Il est même probable que Renier fut frappé d'excommunication, car sa femme se retira dans un monastère dont elle devint abbesse. Mais le seigneur de Chaumont s'amenda et, en 1144, sur la prière de saint Bernard, au moment de partir pour la Terre-Sainte, sans doute pour obtenir par ce pieux pèlerinage le pardon de ses fautes, il avoua ses torts par acte authentique, renonça à ses prétentions et donna à Molême plusieurs familles qu'il possédait encore à Montsaon, avec les femmes et les enfants. Cet acte fut approuvé par le pape Eugène III, l'année suivante.

1170. — *Milon*. Fils de Renier.

2. COMTES DE CHAMPAGNE.

Ils possédèrent le fief de Chaumont de 1190 à 1328.

3. ROIS DE FRANCE.

La Champagne ayant été réunie à la couronne en 1328, Chaumont, qui faisait partie du domaine des comtes, eut pour seigneurs directs les rois, depuis *Philippe-de-Valois* jusqu'à *Louis XIV*. Ce dernier aliéna Chaumont par engagement, en 1646 ; mais sous les rois *Charles IX* et *Henri III*, ce domaine avait fait partie du douaire de Marie Stuart.

4. SEIGNEURS ENGAGISTES.

1646. Jérôme *Aman*, bourgeois de Paris. Par acquisition.

1646. Le maréchal de l'Hôpital, duc de Vitry. Par acquisition.
1660. Françoise Mignot, veuve du maréchal de l'Hôpital. Par acquisition nouvelle.
1673. Marguerite-Ignace de Lorraine, duchesse d'Elbœuf. Par acquisition des créanciers de la maréchale.
1679. Charles de Lorraine, prince de Commercy. Par héritage.
1699. Philippe I^{er}, duc d'Orléans. Par acquisition.
1701. Philippe II, duc d'Orléans, régent du royaume. Par héritage.
1723. Louis I^{er}, duc d'Orléans.
1752. Louis-Philippe I^{er}, duc d'Orléans.
1785. Louis-Joseph-Philippe, duc d'Orléans.
1789. Abolition des droits féodaux.

II.

BAILLIS.

1227. Etienne dit de Chaumont. — Nous le croyons fils de Milon.
Il exerça d'autres charges en champagne.
1235. Guillaume de Hausay.
1248. Pierre de Cort...Polais.
1249. Etienne de la Malmaison, chevalier.
1254. Witers de Fontu, chevalier.
1258. Viars de Laferté-sur-Aube.
1260. Vienot de Nogent.
1260. Pierre Gaste-Avoine.
1265. Vienot de Nogent, le même.
1270. Pierre Gaste-Avoine, le même.
1272. Guiard Delaporte.
1273. Milo dit de Breuil.
1274. Gui de Meilleigni.
1276. Guiard Delaporte, le même.
1282. Guillaume Duchâtelet.

1284. Etienne de Lyon.
1285. Jehan de Champruppin, chevalier.
1287. Guillaume de Hangest, le jeune.
1290. Guiard Delaporte, le même.
1295. Pierre, chevalier, sire de Boucli et de Manencourt.
1299. Sauwale Wyom.
1300. Pierre li Jumiau.
1303. Pierre de Tiercelines, chevalier.
1304. Gui, sire de Villars-Montroyer.
1308. Jehan de Vauoise.
1309. Gauthier d'Arzilières.
1313. Pierre de Tiercelines, chevalier, le même.
1323. Jehan de Chauffour, seigneur de Marac, écuyer des écuries du Roi.
1326. Pierre de Tiercelines, chevalier, le même.
1331. Godemar du Fays, sire de Bouchier, seigneur de Saulxures.
1337. Humbert de Choloyn, sire de Lullins, chevalier.
1338. Thibaut de Bourdons.
1340. Jehan de Cirey, chevalier, conseiller du roi.
1341. Humbert de Chaloy de Lullins, chevalier, le même.
1344. Jehan de Cintrey.
1345. Godemar du Fays, sire de Bouchier, le même.
1348. Geoffroy de Nancy, de la famille Lenoncourt.
1351. Erart de Joinville.
1353. Guichard d'Ars, chevalier.
1355. Sire Guillaume Auzeaux.
1358. Jehan de Cintrey, le même.
1365. Jehan seigneur Darentières et de Margneville.
1367. Guillaume d'Angoulerem.
1369. Girard de Lonchamp seigneur de Belrenom, chevalier.
1371. Godemar de Linières.
1377. Guillaume de Beurville, chevalier.
1387. Guillaume Bâtard de Poitiers, seigneur d'Estrepigny.
1390. Edouard de Saint-Dizier et de Vignory.
1391. Guillaume Bâtard de Poitiers, seigneur d'Estrepigny, le même.
1407. Jehan Daunoy, écuyer des écuries du roi.

1411. *Ayme de Choiseul*, chambellan.
1415. *Jehan Daunoy*, écuyer des écuries du roi, le même.
1417. *Ayme de Choiseul*, chambellan, le même.
1423. *Robert de Courcelles*.
1434. *Jehan de Torcenay*.
1437. *Robert de Baudricourt*, chambellan.
1456. *Geoffroy de Saint-Blin*, chambellan, gendre du précédent.
1466. *Regnault du Châtelet*, chambellan.
1468. *Hardouyn de la Taille*, chambellan du roi et du duc de Calabre.
1470. *Regnault du Châtelet*, chambellan, le même.
1474. *Philibert du Châtelet*, chambellan, fils du précédent.
1481. *Jean de Baudricourt*, maréchal de France, fils de Robert.
1499. *Jean d'Amboise*, seigneur de Bussy et de Reynel, gendre de Geoffroy de Saint-Blin.
1531. *Gabriel*, seigneur de *Hinhac*, chevalier.
1538. *Jean Sallart*, seigneur de *Bouron*, conseiller du roi.
1550. *Louis de Clermont-d'Amboise*.
1558. *Bernard de Brion*, seigneur de *Brantigny*, conseiller du roi.
1575. *Jean de Brion*, seigneur de *Brantigny*, écuyer des écuries du roi.
1577. *Bernard de Brion*, seigneur de *Brantigny*, conseiller du roi.
1589. *Philippe d'Anglure*, seigneur de *Guyonville*, bailli de la ligue.
1594. *Bernard de Brion*, seigneur de *Brantigny*, conseiller du roi, le même.
1595. *Louis I^{er} de Clermont-d'Amboise*, marquis de Reynel.
1615. *Louis II de Clermont-d'Amboise*, marquis de Reynel, fils du précédent.
1656. *Cleriardus de Clermont-d'Amboise*, marquis de Reynel, fils du précédent.
1657. *Louis III, de Clermont-d'Amboise*, marquis de Reynel, frère du précédent.
1677. *Louis IV de Clermont-d'Amboise*, marquis de Reynel, fils du précédent.
1702. *Jean-Baptiste-Louis de Clermont-d'Amboise*, marquis de Reynel, fils posthume du précédent.

- 1761. Jean-Baptiste-Charles-François *de Clermont-d'Amboise*, marquis de Reynel, fils du précédent.
- 1768. Gédéon Charles *Petit de Lavaux*, baron de Manteaux.
- 1769. Galiot Jean-Marie *de Mandat*, baron de Nully, dernier bailli, mort en 1805.

III.

CURÉS, DOYENS DE CHAUMONT.

1° CURÉS, ANTÉRIEUREMENT AU CHAPITRE.

- 1195. Thierry.
- 1212. Renaud.
- 1225. Pierre *de Flavigny*.
- 1250. Renaux.
- 1256. Nicolas *Morel*.
- 1285. Jehan.
- 1300. Simon *de Chaumont*.
- 1303. Hugues.
- 1315. Etienne.
- 1355. Guillaume *Faras*.
- 1385. Jehan Henri *de Châteauvillain*.
- 1391. Nicolas *Morel*.
- 1413. Pierre *Pavillon*.
- 1430. Guillaume *Coitcuset*.
- 1437. Jehan *Robert*.
- 1462. Simon *de Brouilli*.
- 1467. Etienne *de Clamanges*.

2° DOYENS DU CHAPITRE.

- 1474. Etienne *de Clamanges*, le même.
- 1481. Nicolas *de Laharmand*, neveu de Montmirel.
- 1500. Jean *Travailot*.

- 1500. *Pierre Hardy.*
- 1503. *Gilles de Gié.*
- 1546. *Adrien Rose.*
- 1573. *Guillaume Rose.*
- 1584. *Claude Thomassin.*
- 1588. *Alexandre de Gondrecourt.*
- 1592. *Noël Facenet.*
- 1597. *Pierre Pietrequin.*
- 1633. *Jean Jobelin.*
- 1634. *Antoine Rose.*
- 1670. *Nicolas de Poiresson.*
- 1704. *Alexandre Le Gras.*
- 1707. *François Simon.*
- 1751. *Alexandre-Nicolas Husson de Sampigny.*
- 1764. *Louis Perny.*

3. — CURÉ CONSTITUTIONNEL.

- 1790. *Nicolas Babouot*, ancien chanoine.

4. — CURÉS DEPUIS LA PUBLICATION DU CONCORDAT.

- 1801. *Charles-Marie Garret*, ancien professeur au séminaire de
Langres.
- 1806. *Pierre-François Sirjean*, ancien chanoine.
- 1813. *Chambray*, curé de Châteauvillain.
- 1819. *Malarme*, curé de Frettes.

IV.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

1° PROCUREURS DE LA COMMUNE ÉLUS PAR LES HABITANTS EN
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

- 1469. *Jehan Thominot.*
- 1476. *Guillaume de Reynel.*

- 1484. Mathieu *Chanoine*, marchand.
- 1487. Nicole *Bonnevie*.
- 1490. Simon *Malingre*.
- 1491. Mathieu *Chanoine*, le même.
- 1493. Thevenin *Hurel*.
- 1494. Laurent *Guillaume*.
- 1498. Martin *Béraud*.
- 1500. Pierre *Darlin*, licencié-ès-lois.
- 1502. Martin *Béraud*, le même.
- 1506. Laurent *Guillaume*, le même.
- 1509. Antoine *de Manoilly*, notaire.
- 1517. Guillaume *Rose*.
- 1524. Antoine *de Manoilly*, le même.
- 1528. Nicolas *de Chastelvillain*.
- 1541. François *de Grand*.
- 1546. Gilles *Rose*, premier conseiller au baillage.
- 1548. François *de Grand*, le même.
- 1553. François *Berryer*.
- 1557. Nicolas *Brottes*.
- 1563. Gérard *Fagotin*.
- 1566. Claude *Balavoigne*.
- 1569. Jean *Tapperel*.
- 1570. Nicolas *Monginot*.
- 1572. Etienne *Berryer*, notaire.
- 1574. Jean *de St-Léger*.
- 1577. Philibert *de la Motte*.
- 1578. Laurent *Bezot*, notaire.
- 1580. François *Brottes*.
- 1581. Nicolas *Deuilly*, marchand.
- 1586. Jacques *Collard*.
- 1587. Nicole *Bertrand*.
- 1589. Nicolas *Deuilly*, le même.

2° AGENTS, MAIRES ÉLUS PAR LES HABITANS EN ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE.

- 1590. Maurice *de Grand*, seigneur de Briaucourt.
- 1592. Jean *Thomassin*, seigneur de Mortaut.

1595. Robert *Neurien*, contrôleur.
1599. Nicole *de Gondrecourt*, lieutenant particulier.
1602. François *de Grand*, lieutenant-criminel.

3^o MAIRES ÉLUS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA MAIRIE JUSQU'EN 1693.

1605. Nicole *Villault*, contrôleur.
1607. Robert *Neurien*, contrôleur.
1609. Thevenin *Denys*, bourgeois.
1610. Nicole *Villault*, le même.
1612. François *Julyot*, conseiller.
1615. Gilles *Delestre*, prévôt.
1618. François *Julyot*, le même.
1621. Nicole *Villault*, le même.
1624. Jean-Baptiste *Lemoigne*, grenetier au grenier à sel.
1627. Nicole *Villault*, le même.
1628. François *Julyot*, le même.
1631. Gilles *Delestre*, le même.
1633. Maurice *de Grand*, seigneur d'Aizanville.
1634. Jean *Paillot*, élu en l'élection.
1638. Luc *Guillaumel*, conseiller.
1640. Jules *Monginot*, seigneur de Brethenay.
1642. Pierre *de Grand*, seigneur de Marnay, avocat du roi.
1644. François *Mailly*, lieutenant-criminel.
1647. Jean *de Poiresson*, conseiller.
1651. Pierre *de Grand*, le même.
1652. Jean *de Poiresson*, le même.
1657. Henri *Labbe*, conseiller.
1661. Pierre *Petitot*, conseiller.
1664. François *Mailly*, conseiller, le même.
1670. Jean *de Poiresson*, procureur du roi, le même.
1673. Pierre *Petitot*, le même.
1675. François *Lambert*, conseiller.
1680. Maurice *de Grand*, conseiller.
1683. Claude *de Gondrecourt*, conseiller.
1687. Edme *Denys*, conseiller.
1691. *De Poiresson de la Chapelle*.

4. MAIRE PERPÉTUEL, PAR ACHAT D'OFFICE.

1693. Pierre *de Pons*, chevalier d'honneur au bailliage.

5. MAIRES ASSOCIÉS, PAR ACHAT D'OFFICE, OU MAIRES ALTERNATIFS.

1708. Jean-Baptiste *Puissant*, prévôt.

1709. Charles *Chalon*, conseiller.

1710. Jean-Baptiste *Puissant*, le même.

1711. Charles *Chalon*, le même.

1712. Edme *Denys*, président, le même.

1713. Charles-Marie *Dillou*, avocat du roi.

1714. Dominique-Nicolas *Maillet de Jouvencourt*, lieutenant-général.

1715. Adrien *de Poiresson*, lieutenant-général de police.

1716. Jean-Baptiste *de Gondrecourt*, président.

1717. Jean-Baptiste *de Poiresson*, procureur du roi.

6. MAIRES ÉLUS PAR LES NOTABLES.

1718. François *Fagotin d'Outremont*, conseiller.

1727. Charles-Etienne *Lemoigne*, lieutenant général.

1729. Henri *Pillot*, lieutenant de la prévôté.

1731. Jean-Baptiste *Graillet*, président en l'élection.

7. MAIRES CHOISIS PAR LE SEIGNEUR ENGAGISTE, SUR UNE LISTE DE CANDIDATS DRESSÉE PAR LES NOTABLES.

1736. Maurice *Puissant*, conseiller.

1737. Pierre-Vital *de Pons*, chevalier d'honneur au bailliage.

1741. Clément *Martin de Rommécourt*, procureur du roi.

1742. *De Poiresson de Chamarandes*, procureur du roi.

1743. *Lambert*, conseiller.

1746. Pierre-Vital *de Pons*, le même.

1754. Joseph-Martin *Cadié*, avocat.

1763. Louis-Pierre *Adam de Rambecourt*, lieutenant-général de police.

8. MAIRES NOMMÉS PAR LE ROI.

- 1770. Antoine-Clément *Dillou*, conseiller.
- 1772. Pierre-François *Graillet de Pommercul*, conseiller.
- 1776. Pierre-François *de Pons*, ancien officier.

9. MAIRES ÉLUS PAR LE PEUPLE.

- 1790. Le commandeur *de Lamirault*.
- 1792. Jean-Nicolas *Laloy*, médecin, ancien constituant.

10. PRÉSIDENTS DE L'ADMINISTRATION ÉLUS PAR LE PEUPLE.

- AN V. Nicolas *Graillet*.
- AN VII. *Guignard-Carlot*, chapelier.
- AN VIII. *Jolly*, avocat.

11. MAIRES NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

- AN IX. Nicolas *Graillet de Beine*, le même.
- 1816. François-Mélasippe *Contault*.
- 1817. Jean-Baptiste *de Mosseron d'Amboise*.
- 1830. Laurent-Martin *Duval de Fraville*.
- 1831. Pierre-Antoine-Bernard *Mareschal*, jusqu'en février 1848.

FIN.

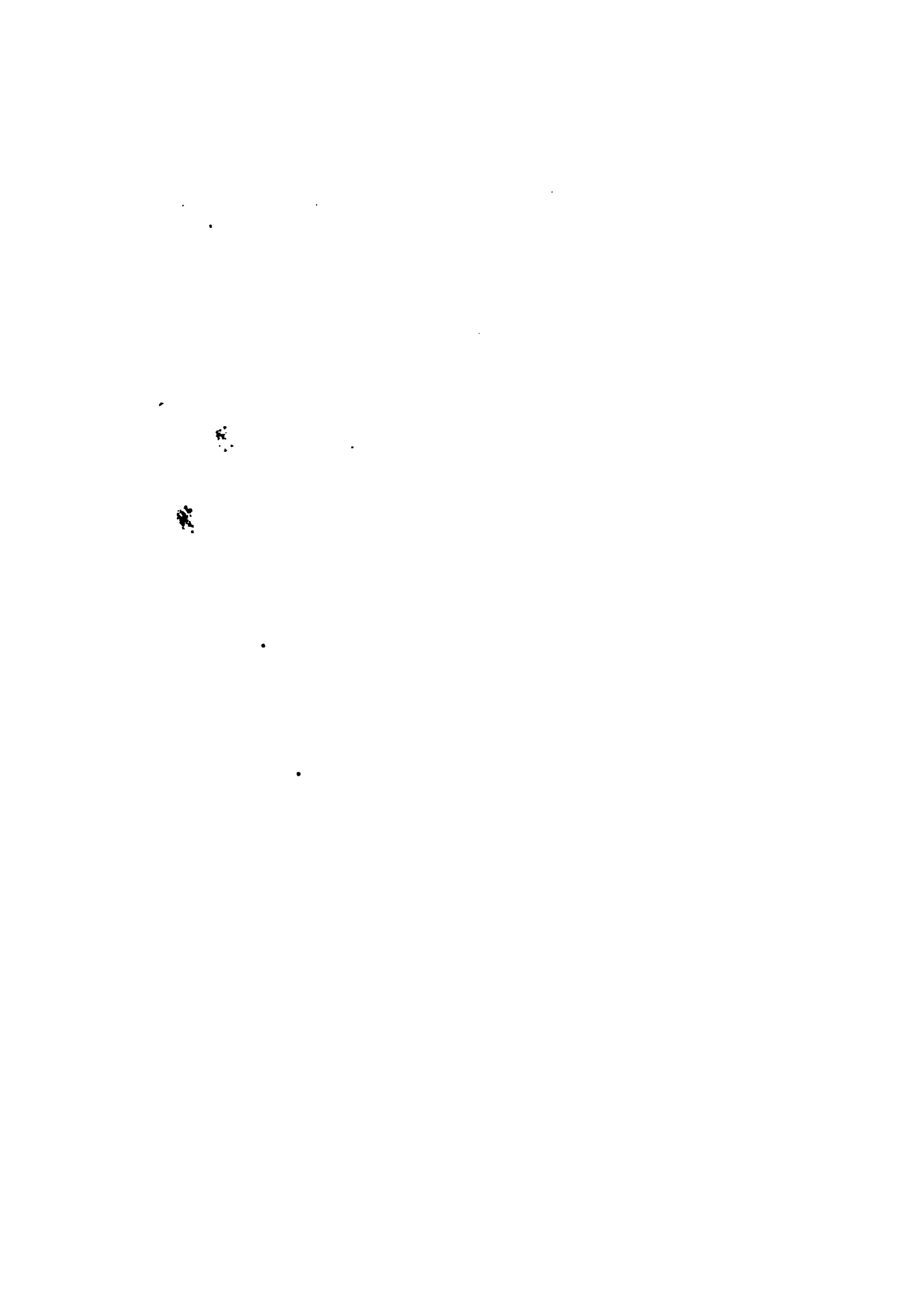


TABLE SOMMAIRE.

GÉOGRAPHIE. — Situation de la ville de Chaumont. Son territoire. Les Lingons. Le Bassigny.. . page 1

LIVRE PREMIER.

Depuis l'origine de la ville jusqu'à sa réunion au domaine de la couronne (939-1328).

CHAPITRE I. — Origines. 7

I. Antiquités romaines découvertes sur le territoire. II. La ville est d'origine féodale. III. Description du donjon. IV. Date de sa fondation.

CHAPITRE II. — Les Seigneurs jusqu'à la réunion du fief au comté de Champagne (940-1190).. 14

I. Les comtes du Bassigny. Geoffroi I^{er} de Chaumont. II. Hugues I^{er}. Agrandissement de la ville. Buxereuilles et Reclancourt. La chapelle St-Agnan et le prieuré de Buxereuilles. III. Geoffroi II et ses frères. Les seigneurs de Chaumont et la chronique de Grancey. IV. Hugues II connétable de France. Renier. Ses libéralités. Milon et ses frères. Ruine des seigneurs de Chaumont. VII. Les comtes de Champagne étendent leurs possessions dans le Bassigny. VIII. Ils achètent le fief de Chaumont. Milon se croise et meurt en route. IX. Difficultés avec Jobert, frère de Milon, pour la prise de possession du fief. X. Transaction avec l'évêque de Langres pour la suzeraineté. XI. Affranchissement des habitants. La prévôté. Rivalité entre Langres et Chaumont.

CHAPITRE III. — La charte.. . . . 22

Traduction de la charte d'affranchissement, explication du texte ; notes historiques.

CHAPITRE IV. — Chaumont sous les comtes de Champagne (1190-1328). 54

I. Importance de la ville. II. L'église St-Jean. Les premiers curés. III. La Maladrerie et l'Hôtel-Dieu. IV. Thibaut IV. Sa politique inconstante. Le Bassigny est dévasté. On relève les fortifications du Château. V. Le comte s'entend avec l'évêque pour accroître sa puissance territoriale. VI. Thibaut V vient à Chaumont et il y fait une donation à la Maladrerie. VII. Les derniers comtes de Champagne. VIII. Le bailliage. IX. Etendue du ressort. La ville acquiert une grande importance. X. Le Bourg est fortifié. XI. Réunion de la Champagne au domaine de la couronne. Révision et confirmation des chartes.

LIVRE DEUXIÈME.

Depuis la réunion de la ville de Chaumont au domaine de la couronne, jusqu'aux guerres de religion (1328-1562).

CHAPITRE I. — Pendant la lutte contre les Anglais. 47

I. Les grands et le peuple. II. Les douze prévôts du bailliage. III. Importance des fonctions de bailli. IV. La peste. Chaumont se fortifie. L'évêque Guillaume de Poitiers. V. Anarchie pendant la captivité du roi Jean. La Jacquerie. VI. Courses des compagnies dans le Bassigny. Guerres entre les sires d'Aigremont et de Vergy. Les allemands sous les murs de Langres. Le bâtard de Poitiers chasse les Anglais. VII. Minorité de Charles VI. Chaumont relève ses fortifications. VIII. Le bâtard de Poitiers protège le Bassigny. IX. Armagnacs et Bourguignons. Les Chaumontais et les Langrois sont de ce dernier parti. Prise et reprise de Saint-Dizier. Les sires de Vergy et de Châteauvillain se font la guerre. Le bailliage est ruiné. X. Jeanne d'Arc. XI. Suite de la rivalité des sires de Vergy et de Châteauvillain. Guillaume de Châteauvillain. VII. Il est chargé de faire rentrer sous l'obéissance les villes du bailliage. Soumission de Jean de Vergy. Il chasse du pays ses anciens alliés. XII. Courses des Compagnies. Les Écorcheurs surprennent Chaumont. La peste les chasse de la ville. Condamnation et exécution du bâtard de Bourbon. Entrée de Charles VII à Chaumont. XIII. Robert de Baudricourt et Geoffroy de Saint-Blin.

CHAPITRE II. — Évènements politiques depuis le règne de Louis XI jusqu'aux guerres de religion. 59

I. Alliance de la bourgeoisie avec la royauté. II. Les Chaumontais restent fidèles au roi. Geoffroy de Saint-Blin est tué à Monthéry. III. Tentative du duc de Lorraine sur le Bassigny. Réunion de la Bourgogne. Louis XI à Chaumont. IV. Le bailli Jean de Baudricourt. Les d'Amboise protecteurs de Chaumont. V. Charles VIII. Députés aux États de Tours. Les Chaumontais persistent dans leur fidélité au roi. Alerte lors de l'invasion des Allemands. VI. Rédaction de la coutume de Chaumont. VII. Mort de Jean de Baudricourt. Le couvent de Bracancourt. Jean d'Amboise. VIII. La peste et la famine déciment le bailliage. IX. François 1^{er}. Passage des lansquenets. Le roi visite Chaumont et fait armer les remparts. L'ennemi est repoussé de la Champagne. X. Tentative de Bourbon et des impériaux sur Chaumont. Le comte de Guise la fait échouer. XI. Réception de la reine Eléonore. Charges de la ville. Les habitants refusent l'impôt. Une réquisition militaire. XII. On fortifiait les places du Bassigny. François 1^{er} visite Chaumont. A sa mort, on abandonne les nouvelles fortifications. XIII. Influence des Guises à Chaumont. Charles IX.

CHAPITRE III. — La commune. 70

I. Administration communale avant le règne de Louis XI. Le procureur. La cloche communale. Droits et charges de la communauté. II. Organisation de l'échevinage. III. Changements dans l'administration. Organisation du service financier. IV. Les octrois et les impôts. V. Organisation militaire. VI. Les corps de métiers. Statistique industrielle. Chiffre de la population. VII. Règlements relatifs à la viabilité, à la salubrité, à l'instruction et aux bonnes mœurs.

CHAPITRE IV. — Le clergé. 85

I. Personnel de l'église Saint-Jean. Construction de la sacristie. II. Bienfaiteurs de l'église. III. Premier concordat. Organisation du culte. IV. Donation importantes faites à l'église par les baillis. La chapelle Baudricourt et le sépulcre. V. Jean de Montmirel. VI. L'église de Chaumont érigée en collégiale. Le chapitre relève du Saint-Siège. Le

Grand Pardon. VII. Opposition de l'évêque Gui Bernard et des habitants aux bulles d'érection et d'exemption. Première transaction. VIII. Mort de Montmirel. Nouvelles contestations avec l'évêque. Deuxième transaction. IX. Statuts du chapitre. X. Second concordat entre le chapitre et les habitants. XI. Nouvelles exigences de l'évêque. XII. Agrandissement de l'église. XIII. Adrien Rose, doyen élu, résiste à l'évêque. XIV. Organisation du service religieux. Les fous de Langres et les diables de Chaumont.

LIVRE TROISIÈME.

Pendant les guerres de religion (1562-1598).

CHAPITRE I. — Du commencement des guerres de religion à la formation des ligues provinciales (1562-1577).

97

I. C'est l'amour de la Liberté qui agite les population. II. Les Chaumontais dévoués aux Guise. Persécution en Champagne contre les protestants. III. Le massacre de Vassy. IV. Les protestants de Chaumont. V. Des bandes allemandes pillent les environs de Joinville. VI. Charles IX à Chaumont. Misère publique. Le peuple menace les accapareurs. VII. Fanatisme du cardinal de Lorraine. VIII. La guerre recommence. Les protestants prennent Blaise et Châteauvillain. Arrivée du duc de Guise. Son entente avec les Chaumontais. Riaucourt est nommé gouverneur. IX. Progrès de la réforme dans le Bassigny. Les magistrats de Chaumont s'opposent à la tenue d'un prêche à Chamarandes. La Saint-Barthélemy. X. Les protestants du Bassigny s'emparent du château de Choiseul. Origine de la compagnie des arquebusiers. Choiseul est repris et les protestants sont pendus. Députation du consistoire de Chaumont à Paris. XI. Les Politiques. XII. Le duc de Guise et Catherine de Clèves, sa femme, visitent Chaumont. Réception de Henri III. XIII. Les habitants se plaignent des impôts. XIV. Les Reîtres stationnent dans le Bassigny. Les Chaumontais essaient de résister aux ordres du roi. XV. Formation des ligues provinciales. XVI. Etats de Blois. XVII. Guillaume Rose.

CHAPITRE II. — Des ligues provinciales à la formation de la ligue générale (1577-1588). . . 113

I. Organisation militaire de la ville. II. Installation de l'échevinage dans la tour du Barle. III. Guise vient à Chaumont pour y faire jurer la ligue Champenoise. IV. Dinteville lieutenant en Champagne. Les Chaumontais font bonne garde. Ils sont souvent visités par le duc de Guise. V. Guillaume Rose va prêcher à Paris contre le roi et revient dans sa patrie. VI. Agitation des ligueurs à la mort du duc d'Anjou. On signe la ligue générale à Joinville. Les Chaumontais s'efforcent de paraître dévoués en même temps au duc et au roi. L'échevinage refuse de livrer la caisse des deniers royaux. VII. Rupture des Guise avec la cour. De Rosne est opposé à Dinteville. Indécision des Chaumontais. VIII. Guerre aux protestants. IX. La peste et la famine déciment la population. X. Invasion des Reîtres en Champagne. Le roi envoie des troupes. On arme à Chaumont. Guise ruine le pays pour affamer l'armée étrangère. On chasse les protestants. Guise visite Chaumont et Langres. XI. Journée des barricades. Dinteville est envoyé à Chaumont. Les habitants hésitent à se prononcer. Intimidation. Assemblée générale. Joinville entre dans la ville et convoque les habitants. On adhère à la ligue.

CHAPITRE III. — De la formation de la ligue générale à l'assassinat de Henri III (1588-1589). . 133

I. Dictature des ligueurs Chaumontais sur le bailiage. II. Le cahier des trois ordres. III. Assassinat du duc de Guise. Révolution de Paris. IV. Le roi écrit aux Chaumontais. V. Les Guise écrivent de leur côté et le maire de Langres propose une alliance royaliste. VI. On renouvelle le serment de la ligue. Guyonville bailli de la ligue. Nouvelle lettre du maire de Langres. VII. Mesures prises pour la sûreté de la place. Etienne Perret. Guillaume Rose impose un doyen au chapitre. VIII. Le château de Luzy et l'évêque d'Escars. IX. Les capitaines de divers châteaux du Bassigny. X. Prétendue neutralité de Châteauvillain. XI. Combat de Richebourg. XII. Emprunt forcé. Saisie des biens de tous les ennemis de la ligue. XIII. Chaumont en danger de siège. L'ennemi est repoussé de Nogent et passe outre. XIV. On

traite Châteauvillain en ennemi. La comtesse prisonnière à Chaumont.

CHAPITRE IV. — De la mort de Henri III à la réunion des Etats-généraux (1589-1593). 145

I. Assassinat de Henri III. A Chaumont on proclame Charles X. II. Prétentions des princes étrangers à la couronne. III. La noblesse craint les innovations et repousse les avances des ligueurs. IV. La guerre civile continue, siège de Châteauvillain. V. L'échevinage de Chaumont est converti en mairie par les habitants. On démolit les fortifications qui séparaient le Château du Bourg. VI. Fanatisme des ligueurs Chaumontais. On chasse quelques suspects. VII. Défense de Nogent, par Guyonvelle. Traités pour le labourage et les vendanges. VIII. Expulsion de tous les suspects. Emeute populaire pour faire donner l'église Saint-Michel aux cordeliers réfugiés. IX. Courses de l'ennemi dans le Bassigny. Le duc de Lorraine fait faire la chasse aux coureurs. X. Les biens de tous les émigrés sont confisqués. XI. Mêmes alarmes, mêmes mesures pendant les deux années suivantes. Le conseil demande qu'on démolisse tous les châteaux royalistes. Les nobles s'y opposent. XII. Siège et prise de Cirey. XIII. Les ligueurs enlèvent les châteaux de Blaise, d'Orges, de Montéclaire et de Lafauche. Reprise du siège de Châteauvillain. Il est de nouveau abandonné. XIV. Misère des campagnes. Imprécatons contre la noblesse. On renouvelle les traités pour le libre labourage. Roussat donne avis à Henri IV de la détresse de Chaumont et lui conseille d'attaquer cette place. XV. Les hostilités deviennent plus rares et moins barbares.

CHAPITRE V. — De la réunion des Etats à la paix de Vervins (1593-1598). 157

I. Etats-généraux. Prédications de Rose contre Henri IV. II. Réponse de Guillaume Rose et des Etats au duc de Féria. III. Les députés rentrent à Chaumont. IV. Dissolution de la ligue. Soumission des Chaumontais. V. Edit de réduction de la ville. VI. Soumission de Guillaume Rose. Sa mort. VII. Reprise des hostilités. Les Chaumontais restent fidèles à Henri IV. Bataille de Fontaine-Française. Les Chaumontais donnent des secours au roi. VIII. Paix de Vervins.

LIVRE QUATRIÈME.

Les diverses administrations, le clergé et les établissements
d'utilité publique pendant les XVII^e et XVIII^e siècles.

CHAPITRE I. — Le domaine et le bailliage. 167

I. L'histoire locale perd de son intérêt. II. Droits et profits domaniaux. III. Seigneurs engagistes de Chaumont. Prétentions du duc d'Orléans à de nouveaux droits. Il transige avec les habitants. IV. Bailliage et présidial. Les officiers de justice. Le bourreau. V. Divers démembrements du ressort de la juridiction. VI. Les baillis.

CHAPITRE II. — La commune. 174

I. Population. II. La mairie royale. III. Confirmation des privilèges. Rivalité entre le bailliage et la commune. IV. Le maire Paillot, défenseur des libertés de la commune. V. La mairie pendant la seconde moitié du XVII^e siècle. Cérémonial. VI. Scandaleux trafic des offices municipaux. VII. Les maires associés. VIII. Nouveau règlement d'administration. IX. Nouvelle vente des offices. Suppression des assemblées générales. Les notables. X. Nouvelle création d'offices. Dernier règlement d'administration. XI. Gouvernement militaire de la ville. XII. Armement de la place. Le matériel enlevé par ordre du roi. XIII. Les arbalétriers, la milice bourgeoise et les arquebusiers. XIV. Situation des finances de la commune.

CHAPITRE III. — L'église. 189

I. Election des membres du chapitre. Lutte entre le clergé et la bourgeoisie. II. Célébrités de la collégiale. III. Costume des membres du chapitre. Leurs revenus. Le sceau. IV. Prédicateurs de l'aveu et du carême. V. Les processions. Le pain bénit. VI. Les reliquaires. VII. Fêtes diverses de fondation. Bienfaiteurs de l'église. VIII. On mutile l'édifice, sous prétexte de le restaurer.

CHAPITRE IV. — Succursales, maisons religieuses,
collège, hôpital. 198

I. Eglise Saint-Michel. II. Chapelles du Palais et de Saint-Luce. III. La Maladrerie, Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, Notre-Dame-de-Lorrette. La Madelaine. IV. Saint-Roch. V. Les Capucins. VI.

Les Carmélites et les Ursulines. VII. Tentatives faites pour établir à Chaumont d'autres communautés religieuses. VIII. Le collège. IX. L'Hôtel-Dieu. Projet d'une vaste maison d'asile.

LIVRE CINQUIÈME.

Événements politiques, dans leurs rapports avec l'histoire de la ville, pendant les XVII^e et XVIII^e siècles.

CHAPITRE I. — De la paix de Vervins à la guerre de Lorraine (1598-1635). 215

I. Les premiers maires. II. Mort de Henri IV. Des divisions règnent dans la ville. III. Troubles de la régence. Agitation de la noblesse du Bassigny. Les Chaumontais font bonne garde. IV. Etats-généraux. V. Reprise des hostilités. Lettre du roi aux Chaumontais. VI. Prise et reprise du château de Luzy. VII. Langres et Chaumont forment alliance contre Aigremont. VIII. Les espérances de paix ne se réalisent pas de suite. Entreprises nouvelles du prévôt sur les libertés communales. Publication de la paix. IX. Suite des maires. Passage du duc de Guise. Le marquis de Bourbonne. Démolition du château de Cirey. Nouveaux règlements de police.

CHAPITRE II. — De la guerre de Lorraine à l'avènement de Louis XIV (1635-1645). 222

I. Le maire Paillot. II. Invasion de la Lorraine. Siège et capitulation de Lamothe. La ville de Chaumont sur le pied de guerre. III. Le conseil de guerre est présidé à Chaumont par le cardinal Lavalette. IV. Fermeté du maire dans diverses circonstances. Il est en but aux calomnies des nobles et aux taquineries du clergé. V. Il sait faire respecter tous les droits de la commune par le marquis de Bourbonne. VI. La peste. Dévouement de la mairie. VII. L'aristocratie émigre. VIII. Le maire va conférer avec les officiers du roi, hors des murs, dans l'intérêt de la conservation de la place. Le bailli reçoit l'ordre de rentrer à Chaumont. Le roi félicite l'administration. IX. La Renouillère, gouverneur de la ville. Départ du maire pour Paris. Insurrection pour forcer l'échevin Dupré à sévir contre les émigrés. Succès des démarches du maire.

X. Sages précautions pour prévenir le retour de la peste. XI. Les Suédois, nos alliés, campés dans le Bassigny, s'y conduisent en ennemis. Le peuple s'insurge contre les garnisons. XII. Encore la Renouillère. Le maire est appelé à Paris. XIII. L'ennemi aux portes de Chaumont. La Renouillère profite du danger pour extorquer trois mille livres aux habitants. XIV. Disgrâce de Paillot. L'assemblée le remercie de son dévouement et de sa fermeté. XV. La ville est menacée d'une garnison. Les habitants mettent leurs meubles en gage pour contenir les courtisans. XVI. Nouvelles exigences de la Renouillère. Il méconnaît l'autorité du bailli. Il quitte Chaumont. XVII. Dattes de la ville. XVIII. Le roi vient à Chaumont et ordonne des travaux de fortifications. XIX. Nouveau siège de La Mothe. Combat de Liffol-le-Grand. Les troupes royales battent en retraite. Organisation de la défense du Bassigny. XX. Mort de Louis XIII.

CHAPITRE III. — Depuis l'avènement de Louis XIV jusqu'à la paix (1645-1660). 259

I. Courses des Lorrains. Le roi charge Magalotti d'assiéger La Mothe. II. Blocus de la place. Mort de Magalotti. Il est enterré à Chaumont. Capitulation des assiégés. La place est rasée. III. Détresse financière des Chaumontais. IV. Guerres de la Fronde. V. Les Chaumontais et les Langrois font deux fois le siège d'Aigremont. VI. Les Langrois surprennent cette forteresse. Elle est détruite. VII. Les villes de Chaumont et de Neufchâteau sont en état d'hostilités ouvertes. VIII. Publication de la paix.

CHAPITRE IV. — De la paix à l'avènement de Louis XVI (1660-1774). 248

I. La vie communale s'éteint. II. Mazarin et le comte de Soissons à Chaumont. Passage des ambassadeurs suisses. La vieille rivalité entre Chaumont et Langres est ranimée. Réception de Louis XIV. III. Mort des marquis de Reynel et de Bourbonne. IV. Fréquents passages de troupes. Le corps de Turenne traverse la ville. V. Messe solennelle pour la révocation de l'édit de Nantes. Célèbre mission des PP. capucins. VI. Misère pendant les dernières années du règne de Louis XIV. Expédition des Chaumontais dans le Bassigny,

pour protéger la circulation des grains. VII. Passage du roi de Pologne. Réception de Louis XV. VIII. Epidémie. Dévouement du médecin Juvet. IX. Les maires de Pons et Cadié. La bourgeoisie est devenue frondeuse.

LIVRE SIXIÈME.

La Révolution jusqu'au neuf thermidor (1774-1794).

CHAPITRE I. — Agonie de l'absolutisme (1774-1789). 255

I. La royauté. II. La bourgeoisie chaumontaise. III. La compagnie des pompiers. Mugnerot. IV. Trois innocents sont condamnés à la roue. V. Despotisme du maire. VI. Insubordination de la milice et des arquebusiers. Troubles à l'occasion de la cherté des grains. On fait venir des dragons. Ils fraternisent avec les habitants. VII. Les Etats-Généraux. VIII. Les cahiers. IX. Les élections. X. Conduite des députés de Chaumont dans les premières séances. XI. Réception de Necker à Chaumont. Première journée révolutionnaire.

CHAPITRE II. — La monarchie constitutionnelle (1789-1792). 266

I. Troubles occasionnés par la cherté des grains. II. Organisation de la municipalité. Adresse à l'Assemblée nationale. III. Prestation du serment civique. IV. Contributions volontaires pour les besoins de la commune. La première milice nationale. Suppression des arquebusiers. Organisation de la garde nationale. V. Chaumont chef-lieu du département de la Haute-Marne. VI. Fête civique. Lettre de la municipalité à Syès. Première fête de la Fédération. VII. Le directoire du district et le directoire du département. VIII. Le clergé. Liberté des cultes. IX. Organisation des diverses branches de l'administration. La caisse de confiance. X. Proclamation de la constitution. XI. Les députés de la Haute-Marne à l'Assemblée législative. XII. J.-N. Laloy accepte les fonctions de maire. XIII. La fermeté du maire en impose à l'émeute. XIV. L'arbre de la Liberté. XV. Les émigrés. La patrie est en danger. Les volontaires fraternisent à Chaumont. La municipalité est en

permanence. Elle arme les citoyens. XVI. Suspension du directoire du département. Marche des Langrois contre Chaumont. XVII. Election des députés à la Convention.

CHAPITRE III. — La République jusqu'au neuf thermidor (1792-1794). 276

I. Proclamation de la République. Les députés de la Haute-Marne siègent à la Montagne. Le P. Barbe. Sage conduite des administrateurs de la ville. II. Condamnation du roi. Service pour Lepelletier. Dangers de la République. Les suspects. Cherté des denrées. III. Le comité de salut public. Les lois révolutionnaires. Arrestation des suspects. Délibération du conseil général à ce sujet. IV. Fête civique pour la réception de la constitution. V. La Convention déclare que Chaumont a bien mérité de la patrie. Adresse du maire à la Convention. VI. Le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix. VII. A Chaumont on organise une compagnie de canonniers. Le directoire fait retentir le cri de guerre dans le département. Réponse des Chaumontais aux avances des fédéralistes. VIII. Dons patriotiques aux armées. IX. Départ des bataillons de volontaires. Girardon. Dufour. X. Les Langrois dénoncent les Chaumontais. XI. Quelques traits de bravoure des volontaires chaumontais. XII. Dévouement sincère des habitants à la révolution. XIII. La société populaire et la liberté. La société blâme les actes de vandalisme. XIV. Fêtes civiques. XV. Le représentant Duroi en mission à Chaumont. Epuration des administrations et de la société populaire. XVI. Lambert vient continuer la mission de Duroi. Origine du théâtre de Chaumont. Eclairage des rues. XVII. Le neuf thermidor. Adresse des Chaumontais à la Convention. XVIII. Le représentant Besson est envoyé à Chaumont. Laloy reste à la mairie. XIX. Les Chaumontais et M^{me} de Staël.

LIVRE SEPTIÈME.

Réaction contre le mouvement révolutionnaire -- Retour à la monarchie (1794-1848).

CHAPITRE I. — Le Directoire, le Consulat et l'Empire (1794-1814). 299

I. La réaction dans la Haute-Marne. Les arbres

civiques de Chaumont. II. Les alarmistes. Mesures prises par la municipalité pour les subsistances. Pepin en mission extraordinaire à Chaumont. III. Nouvelle constitution. Les conventionnels de la Haute-Marne. IV. Les députés aux nouveaux conseils. L'administration. V. Indifférence publique. Le dix-huit fructidor. VI. La République et les administrateurs de la Haute-Marne. Laloy quitte la mairie. Les patriotes et les muscadins. Un bataillon de ligne en garnison à Chaumont. VII. Instruction publique. VIII. Le général Girardon. Décrès. IX. Le dix-huit brumaire. X. L'Empire. XI. M. Graillet de Beine, Décrès. La préfecture. XII. Les députés au Corps législatif. P. A. Laloy. Mort de J. N. Laloy. XIII. La magistrature. XIV. L'école secondaire. Les écoles primaires. La société d'agriculture. Le professeur Laurent. Becquey. XV. La liberté des cultes depuis le neuf thermidor. Curés de Chaumont. Le concordat. Destruction de l'église Saint-Michel. XVI. L'armée. Mort de Girardon. Dufour. Quelques autres enfants de Chaumont. Le 14^e de ligne. XVII. Les courtisans et le pouvoir. Les armoiries de la ville. L'arc de triomphe de la porte de Buxereuilles. XVIII. Le typhus et la disette. XIX. Décadence de l'Empire. Coalition de l'Europe. XX. Situation financière de la ville. La place est sans moyens de défense et sans armes.

CHAPITRE II. -- Les deux invasions (1814-1815). 317

I. Proclamation du comte de Ségur aux Chaumontais. II. Marche des alliés. Capitulation de Langres. Combat de Choignes. Retraite de la garde. III. Chaumont est occupé par l'ennemi. Passage des armées coalisées. Réquisitions. IV. L'ennemi bat en retraite. Combats de Saint-Dizier, de Brienne et de la Rothière. Patriotisme des paysans Champenois. V. Entrée des souverains de Russie et de Prusse à Chaumont. Ils se dirigent sur Paris. La table de Radetsky. VI. Arrivée de l'empereur d'Autriche. Le conseil municipal le supplie de prendre le département sous sa protection. VII. Le comte de Raigecourt gouverneur. VIII. Départ de l'armée. Etat de la ville et des environs. IX. Quelques royalistes se prononcent. Proclamation de Louis XVIII. X. Retraite de l'ennemi. XI. Il se retire derrière Chaumont. Les deux empereurs viennent reprendre leurs lo-

gements. Tout est au pillage dans la ville. Le typhus décime la population. XII. Combat de Bar-sur-Aube. L'anarchie est complète ; les alliés ne s'entendent plus. Arrivée du roi de Prusse et de Schwarzenberg. XIII. Le traité de Chaumont. XIV. Misère de la population. XV. On entend le canon. On espère encore. Proclamation de Bernadotte. XVI. Efforts du général Alix pour soulever les paysans. XVII. Le terrain est disputé pied à pied. Départ des souverains. Ils suivent avec crainte la route de Paris. Ordonnances de M. de Raigecourt. XVIII. Nouvelle retraite des alliés. Danger que court François II en fuyant sur Chaumont. Il se réfugie à Dijon. XIX. Evacuation de Chaumont. Arrivée du général Pirée. XX. Organisation d'une garde civique. L'insurrection se propage. XXI. Capitulation de Paris. XXII. L'ennemi rentre dans Chaumont. Proclamation du retour des Bourbons. Adresse des notables à Louis XVIII. XXIII. L'arc de triomphe. Rentrée de l'ancien préfet. La garnison autrichienne quitte la ville. XXIV. Les Bourbons s'usent vite. Passage du duc de Berry à Chaumont. XXV. Retour de Napoléon. L'empereur trompe les espérances du pays. XXVI. Patriotisme des Champenois. Thibaudeau, commissaire extraordinaire. Le Préfet Fargues. XXVII. Seconde invasion. Waterloo. Capitulation de Paris. Seconde restauration. XXVIII. Invasion du département. Prise de possession de Chaumont. XXIX. On arrache les proclamations de Schwarzenberg. La ville est menacée de pillage. La mairie est abandonnée. XXX. Les réquisitions. XXXI. Le préfet de la Salle. Arrivée des Bavares. Passage de l'Empereur Alexandre. La revue de Montsaon. Evacuation de la ville et du département. XXXII. Pertes éprouvées par les habitants.

CHAPITRE III. — Les trente dernières années.
Tableau d'actualité. 547

I. Terreur blanche. Les hommes politiques de la Haute-Marne et les lois de proscription. II. Passage du duc d'Angoulême. III. La cour prévotale. IV. Les soldats de mon oncle et la garde nationale. La Saint-Martin. Toupot de Bèveaux. Révocation du préfet. V. Les subsistances. VI. On rentre dans la voie de la modération. Le préfet de

Saint-Genest. Le maire d'Amboise. Progrès du parti modéré. Election de Toupot de Béveaux. Sa disgrâce. Les autres députés du département sont inféodés au pouvoir. Becquey. VII. Gouvernement des jésuites. Le curé Malarme. VIII. La Dauphine à Chaumont. Révolution de 1830. Le préfet Fargues. M. Duval de Fraville. IX. Patriotisme des Chaumontais. Réception du roi des Français. Réaction. X. Les promesses de 1830. Les *hommes d'affaires*. L'opposition à Chaumont. XI. Les préfets. XII. Mort de Damrémont, de Dufour et de P. A. Laloy. XIII. Le portail du collège, l'abattoir, les fontaines publiques. Divers travaux pour l'embellissement de la ville. Restauration de l'église Saint-Jean. XIV. Ecoles primaires. XV. Le collège. Il est érigé en lycée. XVI. Destruction des fortifications. La ville tend à s'agrandir. XVII. La salle d'asile. La société de patronage. Le musée. XVIII. Chaumont sous le rapport commercial et industriel. XIX. Il faut ranimer l'amour de la cité.

LIVRE HUITIÈME.

Chronique des rues et de la banlieue de la ville.

CHAPITRE I. — Le Château. 367

I. Aspect de la ville. La porte de l'Eau. II. Quartier du Palais. La porte Arse et la rue du Magasin. La rue du Palais. III. Le Donjon. IV. Rue des Poutils ou de Hautefeuille. La côte de Grille. V. Rues Guyard, Champeau, et de la Crête. VI. Service militaire du quartier du palais. VII. Quartier Saint-Jean. La place et la ruelle du même nom. VIII. Rues du Four, de Viéville et Lemoyne. IX. Rue Saint-Jean. X. Rue de l'Ange. XI. Rue du Petit-Corgebin. XII. Monographie de l'église Saint-Jean. XIII. Travaux d'agrandissement du XV^e siècle. XIV. Travaux du XVI^e siècle. XV. Travaux exécutés pendant les deux derniers siècles. XVI. Les peintures et les sculptures du chœur. XVII. Le banc d'œuvre et la chaire à prêcher. XVIII. Description du sépulcre. XIX. La chapelle Baudricourt. XX. Chapelles Saint-Roch, Saint-Yves, Saint-Sébastien, Sainte-Catherine et Saint-Luce. XXI. Le croisillon de gauche du transept. Cha-

nelles de la Résurrection et Saint-Hubert. XXII. La sacristie. XXIII. La chapelle Saint-Nicolas. XXIV. Chapelle de la Vierge. XXV. Chapelles du Sacré-Cœur, Saint-Michel ou des Rose, et de la Nativité. XXVI. Chapelles Saint-Pierre, Saint-Jean-l'Évangéliste, Saint-Honoré, Saint-Joseph et Saint-Blaise. XXVII. Les tours et les cloches. XXVIII. Le quartier et la rue de l'Orme. Rues Damrémont et de Brabant. XXIX. Rue Bouchardon. XXX. Rues Saint-Louis et Saint-Ignace.

CHAPITRE II. — Le Bourg. 397

I. La tour du Barle. II. La Motte et la place de la Concorde. III. Rue Laloy. La cour Dauphin. Les ruelles Lardières et du Cheval-Blanc. Rue Neuve-aux-Prêtres. IV. L'ancienne rue de l'Étape. V. L'hôtel de Gondrecourt. Plusieurs rois et grands personnages y ont logé. Cérémonial pour l'entrée de Louis XV. VI. L'empereur Alexandre, le roi de Prusse, Nesselrode. VII. Chapelle des Jésuites. Le Lycée. La Bibliothèque et le monument à Bouchardon. VIII. Service militaire du quartier de la Place. IX. Quartier de Buxereuilles. L'ancienne porte. La rue des Trois-Rois et le bastion de Brancourt. Rue du Billard. Les cours des Morel et des Mineurs. X. Rues de Reilancourt et des Juifs. XI. Le Champ-Gorgerot. XII. Le quartier de la Voie-de-l'Eau. Les Treize-Assiettes et la tour Charton. XIII. La rue Dame-Aillotte, le Boderet, la cour Lenoble. Le carrefour Dame-Aillotte. XIV. Ancienne rue de Villiers. La cour des Champs et la cour Doyen. XV. Rue de Brottes. XVI. Quartier Saint-Michel. La rue Neuve-aux-Bouchers. La maison de l'Homme-Sauvage. Toupot de Béveaux. XVII. Rue Saint-Michel. La porte. La cour des Fondateurs. XVIII. Le quartier et la rue de Choignes. En Perpignan. La cour d'Enfer. XIX. Rues du Vinaigrier, du Pain-Perdu et Voie-Bengnot. XX. Service militaire du quartier de Choignes. XXI. Le Bourg était habité par la bourgeoisie et le peuple. Les vieilles mœurs chaumontaises. XXII. Le patois.

CHAPITRE III. — Les faubourgs et la banlieue. . 421

I. La croix Coquillon. La Retraite. Le val des Tanneries. II. Buez. III. Le pont des Tanneries. La Madelaine. Rue de l'Abattoir. La voie Creuse. Notre-Dame de Lorette. IV. *Le peut Chaipé*. Le

Val-de-Villiers. La Dame-Huguenotte. Le bois du Fays. Le chemin de fer. V. Saint-Roch et le Val-Barisien. VI. Faubourg de Villiers ou de la Porte-Neuve. La gare. La maison Doyen. VII. Le boulevard. L'Escargot. VIII. Faubourg de Chamarandes ou de Saint-Michel. IX. Le Bout-du-Monde. Le Val-des-Ecoliers. X. Le Ventre-de-Paille. Le cimetière. XI. Le musée. XII. Quartier Froid-Cul. XIII. Le Château-Paillot et le Nourry. Le Val-des-Choux. La carrière. Le bois des Barres. XIV. Reclancourt. Saint-Agnan et le Moulin-Neuf. XV. La Maladière. XVI. Le faubourg de Buxereuilles. XVII. Chaumont-le-Bois. Le Val-Ratoux. Le Fort-Lambert. XVIII. Condes et Méchineix. XIX. Chevraucourt et Buxereuilles. XX. Le nouvel hôpital. XXI. Le jardin de l'Arquebuse. XXII. La maison Lancret. XXIII. Fin de la chronique.

LISTES CHRONOLOGIQUES.

Liste des seigneurs qui ont possédé le fief de Chaumont...	445
Liste des baillis.....	447
Liste des curés et des doyens.....	450
Liste des procureurs de la commune, agents, maires, etc..	451
Table sommaire.....	457



NOTE DES PLANCHES

QUI ACCOMPAGNENT L'OUVRAGE.

Planche I.	Vue générale de la ville de Chaumont. . .	Page 1
— II.	Sceaux de Pierre de Flavigny, curé de Chaumont, de Viénot de Nogent et de Milo de Breuil, baillis, XIII ^e siècle.	47
— III.	Plan de la ville au XVI ^e siècle. Le dernier mur d'enceinte bastionné est en construction. On voit encore une partie de la fortification du XIV ^e siècle. Ce plan (pourtraicture) est la reproduction de celui que le prévôt Jean Rose avait adressé à Belleforest, pour la cosmographie universelle.	97
— IV.	Vue de la porte de Langres et de la tour de Choignes. Enceinte du XVI ^e siècle. Cette partie des fortifications a été démolie en 1849.	167
— V.	Ancien portail de la chapelle du collège.	213
— VI.	Plan du Donjon, en 1780. La tour du Barle, ancien Hôtel-de-Ville, démolie en 1784.	299
— VII.	Plan de la ville au XVIII ^e siècle, avec le sceau de la commune.	367

Pour l'église Saint-Jean-Baptiste, voir les *plan, coupe, élévation et dessins* de ce monument, publiés par deux architectes. 4 feuilles, plano, Chaumont 1845. — Voir aussi l'ouvrage de M. Godard.



1



